



COLLECTIONS
Faculté des Lettres de Lille

VINGT ANNÉES
DE RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE
AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

PAR

M. ANTONIN LEFÈVRE PONTALIS

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS NETSCHER

TOME SECOND



PARIS

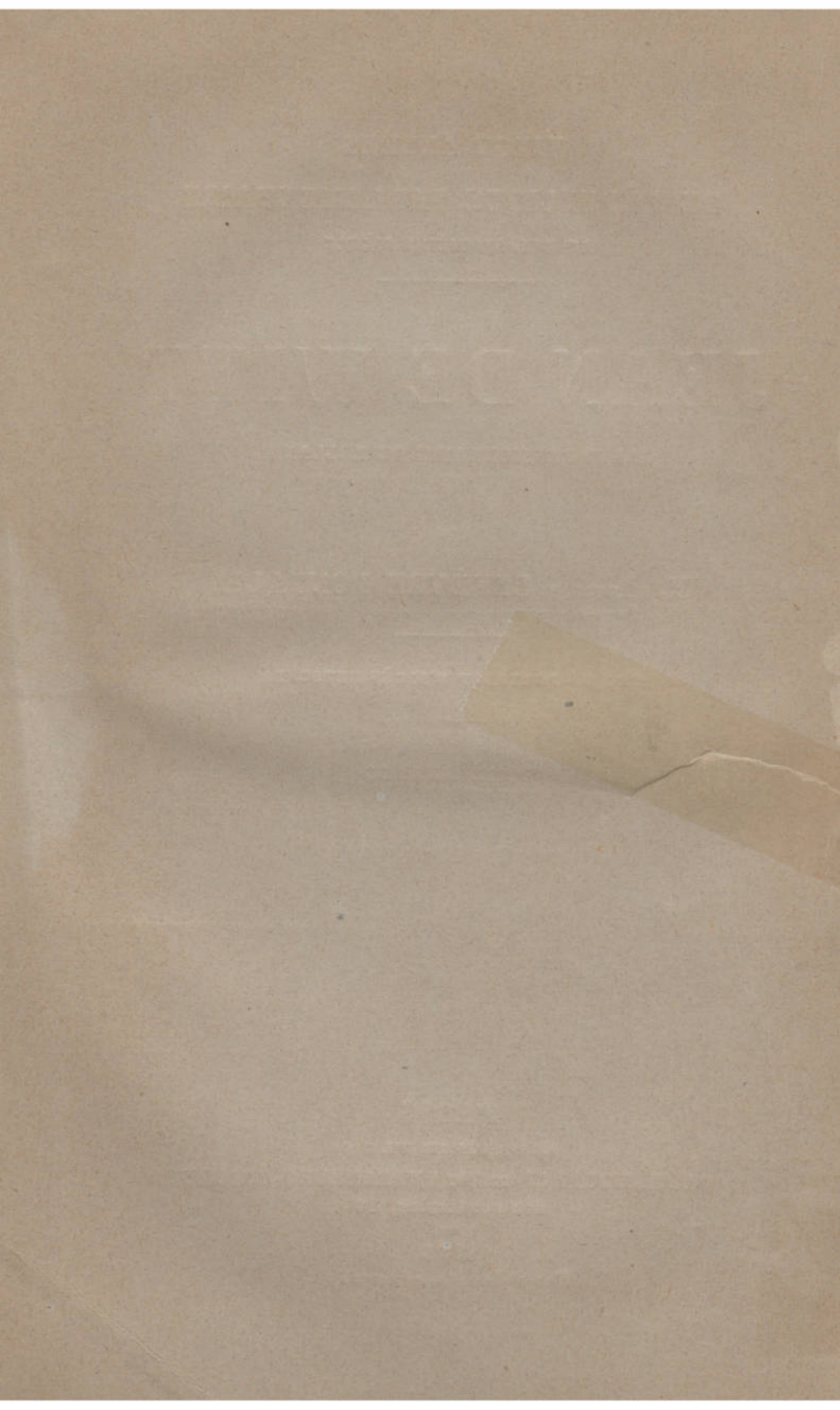
LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1884

Tous droits réservés



5.068

COLLECTIONS
Faculté des Lettres de Lille

VINGT ANNEES
DE REPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

AN DIX-SEPTIEME SIECLE

de la nation et de l'Etat, ainsi que de l'ordre public, et de la sécurité
de la République et de la Nation.

de la nation et de l'Etat, ainsi que de l'ordre public, et de la sécurité
de la République et de la Nation.

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE



PARIS

LIBRAIRIE DE LA REUNION

12, PLACE BOULEVARD DES FILLES-DU-CALVAIRE, IMPRIMERIE CENTRALE

1875

1875

Il est interdit de reproduire ou de publier, sans la permission de l'éditeur, tout ou partie de cet ouvrage.

720.2

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1883.

VINGT ANNÉES
DE RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE
AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Ref 5168-2

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

PAR

M. ANTONIN LEFÈVRE PONTALIS

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS NETSCHER

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1884

Tous droits réservés

LE RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE
CINQUANTE ANS

JEAN DE WITT

GRAND-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. ADOLPHE LEBLANC PRÉSIDENT

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS ESTAMPES

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE PLOCH
M. ADOLPHE LEBLANC PRÉSIDENT
M. ADOLPHE LEBLANC PRÉSIDENT

1841

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

CHAPITRE IX

LE RESSENTIMENT DES ROIS CONTRE UNE RÉPUBLIQUE.

LA DISSOLUTION DE LA TRIPLE ALLIANCE

Prosperité des Provinces-Unies. — Accroissement de leur puissance coloniale. — Leurs relations diplomatiques en Europe. — Leurs négociations pour l'extension de la Triple Alliance. — Leurs difficultés avec l'Espagne pour faire donner satisfaction à la Suède. — De Groot envoyé en ambassade à Stockholm. — Garantie du traité d'Aix-la-Chapelle. — Acte du Triple Concert. — Affaiblissement de l'Espagne. — Négociations de la France pour la cession des Pays-Bas. — Elles sont dangereuses pour les États généraux. — L'Espagne n'y donne pas suite. Défection de l'Angleterre. — Hostilité de Charles II et de ses ministres. — Temple est chargé de rassurer les États. — Premiers soupçons du grand pensionnaire de Witt. — Renouveau des contestations. — Ambassade de Van Beuningen en Angleterre. — Ses illusions. — La France cherche une rupture. — Rappel du comte d'Estrades. — Ambassade du marquis de Pomponne. — Ses premières conférences avec de Witt. — Le Grand Pensionnaire désire se rapprocher de la France. — Explications données à Pomponne par Van Beuningen. — Reprise des négociations pour le cantonnement des Pays-Bas, en cas de mort du roi d'Espagne. — Louis XIV refuse de les continuer. — Il révèle à Pomponne ses projets contre les Provinces-Unies. — Invasion de la Lorraine. — Le duc Charles IV dépossédé. — Vaines réclamations des États. — Louis XIV repousse l'offre de médiation faite par l'Empereur d'Allemagne. — Irritation de l'Empereur. — Il demande son admission dans la Triple Alliance.

Entente de l'Angleterre et de la France. — Rappel du chevalier Temple. — Son premier entretien avec de Witt. — Échec diplomatique de Van Beuningen à Londres. — Négociations d'alliance de Charles II avec Louis XIV. — Voyage de la duchesse d'Orléans en Angleterre. — Traité de Douvres. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Londres. — Avertissements donnés aux États. — Dernières illusions de Jean de Witt. — Les Provinces-Unies menacées de la revanche de la Triple Alliance.

La république des Provinces-Unies semblait n'avoir plus qu'à jouir avec un légitime orgueil de la prospérité qui lui était assurée par le rétablissement de la paix extérieure et par l'apaisement des discordes civiles, ces deux grands bienfaits de la politique que Jean

de Witt avait suivie avec une si prévoyante persévérance. Après avoir défendu contre l'Angleterre son indépendance maritime, elle avait garanti son indépendance territoriale, en opposant la Triple Alliance aux projets d'annexion des Pays-Bas qui auraient fait du roi de France son redoutable voisin. Elle croyait trouver une protection suffisante contre les ressentiments dont il la menaçait, dans l'appui des puissances intéressées à empêcher l'agrandissement de son royaume. Elle espérait d'ailleurs s'être ménagé une réconciliation avec Louis XIV, non-seulement en lui assurant la tranquille possession de la partie des Pays-Bas qu'elle lui avait fait céder par l'Espagne, mais encore en lui laissant l'espérance d'une entente ultérieure, dans le cas où la succession de la monarchie espagnole viendrait à s'ouvrir.

A l'intérieur, la conservation du gouvernement républicain paraissait garantie par l'Édit perpétuel, qui, en abolissant le stathoudérat dans la province de Hollande, et en laissant seulement les charges militaires accessibles au prince d'Orange, l'empêchait de se rendre maître du pouvoir souverain. Les États de Hollande, qui étaient devenus en quelque sorte les héritiers des stathouders, exerçaient avec une apparente sécurité une suprématie politique glorieuse pour la confédération. Ils jouissaient des loisirs qu'ils avaient bien gagnés. « MM. les députés des États ont si peu d'affaires à traiter », écrivait un contemporain ¹, « qu'avant-hier, aucune n'étant soumise à leur délibération, ils entrèrent et sortirent de l'assemblée en même temps, ce qui ne s'était pas vu depuis plus de vingt ans. »

La république pouvait rendre les plus grands États jaloux de son heureuse destinée. Elle avait pourvu à toutes les dépenses de la guerre et de la paix, sans que l'argent lui manquât. Pendant qu'elle supportait, sans aucune défaillance, l'effort de trois campagnes maritimes contre l'Angleterre, elle trouvait des ressources pour faire construire à la Haye une fonderie de canons qui a conservé jusqu'à nos jours la même destination ². En même

¹ L. man. Wicquefort, 7 janvier 1669 : Archives aff. étr.

² L'inscription gravée au frontispice du bâtiment de la fonderie de canons est ainsi conçue : *Pacis obtinendæ et conservandæ causa, illustrissimè et præpotentes Domini Hollandiæ Westfrisiæque ordines hoc armamentorium tormentis bellicis fundendis ædificari curaverunt, jacto primo lapide a Joanne Eleman filio xxiv Augusti MDCLXV.* L'inscription est accompagnée de cette légende : « *Vigilate, Deo confidentes.* »

temps s'achevait ¹ à travers les bois la longue avenue qui conduit de la Haye au port de Scheveningue ², et les vers élégants de Huyghens, l'ancien secrétaire des commandements du stathouder Guillaume II, en célébraient l'inauguration.

Une fois déchargés du poids des dépenses extraordinaires qui leur avaient été imposées par la guerre contre l'Angleterre et par les armements destinés à la défense des Pays-Bas, les États de Hollande avaient entrepris de rétablir le bon ordre de leurs finances. Ils le trouvaient menacé par les emprunts qui leur avaient enlevé le bénéfice de la dernière réduction des rentes, et qui, en quatorze ans, avaient atteint dix-sept millions de florins ³. Ils se contentèrent, pour le moment, du remboursement d'un million de florins, et n'osèrent prendre les mesures plus efficaces qui leur étaient conseillées par le Grand Pensionnaire, pour alléger leur dette. Dans la crainte de mécontenter les rentiers, ils se refusaient à une seconde réduction d'intérêts de 4 et demi à 3 pour 100, qui leur aurait permis de rétablir l'amortissement. Ils se montraient également contraires à la proposition d'un emprunt de 1,200,000 florins qui aurait été employé à cette destination, et leur aurait servi en outre à constituer un fonds de réserve ⁴. Ils préféraient céder aux conseils d'une économie exagérée, en réduisant les dépenses publiques et en diminuant surtout celles de l'armée. Ils s'empressèrent d'en faire profiter les contribuables, en les déchargeant des taxes les plus onéreuses, telles que les droits de péage prélevés sur les voyageurs par eau et par terre, et en abaissant du 200^e denier au 100^e denier l'impôt sur les capitaux.

Ils réussissaient ainsi à donner une nouvelle impulsion au commerce ⁵. Les actions de la Compagnie des Indes orientales, qui de 1656 à 1663 étaient montées de 380 à 470 florins, dépassaient encore ce chiffre, et rapportaient un intérêt de 50 à 54 pour 100. Les bâtiments marchands de la Hollande couvraient les mers. La population ne cessait d'augmenter; les principales villes étaient

¹ 1664-1665.

² TEMPLE, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies*, édition 1774, p. 221.

³ 16,920,731 florins : Communications de M. Veegens, greffier honoraire de la seconde chambre des États généraux.

⁴ Résol. États de Hollande, 13, 25 janvier, 14, 20 avril 1668.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 218, et l. 30 juin 1669.

obligées d'élargir leur enceinte, et les maisons nouvellement bâties s'élevaient en si grand nombre qu'à Amsterdam le droit sur les matériaux de construction était affermé 30,000 livres au-dessus du prix ordinaire¹. Les progrès de l'agriculture n'étaient pas moins satisfaisants. La production du blé avait pris un tel développement, qu'un village auprès d'Haarlem payait jusqu'à 80,000 écus, en droits de mouture. Le bien-être et l'abondance récompensaient la population des sacrifices qui avaient été faits pour l'indépendance et la grandeur du pays. Tels étaient les bienfaits d'un gouvernement réparateur qui, glorieusement dirigé par le grand pensionnaire de Witt, avait fait sortir les Provinces-Unies des épreuves de la guerre extérieure avec l'éclat de la victoire, leur avait ménagé, par les traités, les plus brillants succès de la diplomatie, et paraissait en même temps avoir achevé l'œuvre de la pacification intérieure. Il semblait qu'il n'y eût désormais d'autres dangers à éviter que les abus de la richesse, et l'ancienne république des gueux n'avait plus à craindre que l'écueil de la trop grande prospérité.

Elle était représentée au dehors avec une magnificence royale. Les résidents ordinaires ne touchaient, il est vrai, que 6,000 livres; mais le traitement des principaux ambassadeurs, notamment de l'ambassadeur de France, s'élevait à 25,000 livres². Le règlement applicable à la dépense des ministres envoyés en mission extraordinaire³ leur accordait en outre 800 livres pour leur voyage, 80 livres par jour pour leur table, s'ils étaient deux, et 95 livres s'ils étaient trois, 12 livres pour le logement, 22 livres pour les chevaux et carrosses. Ils étaient défrayés de leur suite qui comprenait un pasteur payé 100 livres par mois, un secrétaire avec un maître d'hôtel qui recevaient 400 livres pour le voyage, et quatre valets de pied aux gages de 40 livres par mois pour chacun. Aussi l'ambassadeur de Louis XIV, le comte d'Estrades, écrit-il « qu'il voudrait être traité comme MM. les États traitent leurs ambassadeurs extraordinaires, en leur donnant un maître d'hôtel qui fait les achats et les dépenses aux frais de l'État, et en leur accordant à chacun, au retour, un présent de 12,000 livres,

¹ *Principes et maximes politiques de Delacourt*, p. 324.

² *Journal d'un voyage à Paris de jeunes Hollandais*, octobre 1657, p. 307.

³ Résol. États de Hollande, 24 décembre 1655; et résol. États généraux, 29 décembre 1655.

au lieu que son ambassade, qui ne lui rapporte par an que 24,000 livres, avec toutes les dépenses à sa charge, lui a déjà coûté depuis quatre ans 100,000 écus de son bien ¹ ». Les envoyés des États généraux faisaient ainsi envie, même aux représentants du roi de France.

Dans les plus lointains parages, aussi bien que dans leur voisinage le plus rapproché, les Provinces-Unies faisaient respecter leur puissance. La situation de leurs colonies devenait de plus en plus prospère. La Compagnie des Indes orientales ², dont le général Jean Maatsuyker d'Amsterdam resta vingt-cinq ans en fonction ³, entretenait cent soixante navires et avait, malgré les bénéfices distribués à ses actionnaires, un fonds de réserve de vingt millions. Elle étendait ses relations jusqu'au Japon, découvrait une mine d'or dans l'île de Sumatra, et acquérait la souveraineté de toute l'île de Ceylan. Elle vengeait en outre le meurtre de quelques sujets des Provinces-Unies égorgés par le roi de Macassar, en lui imposant un traité aux termes duquel il devait payer chaque année à la Compagnie mille esclaves ou leur valeur en or, réserver aux habitants des Provinces-Unies le commerce de l'île à l'exclusion de toute autre nation, et céder toute la partie de son territoire qui avait été conquise. Les rois voisins effrayés s'empressèrent d'accepter des conditions d'alliance qui les mettaient dans la dépendance de la république, dont la domination s'étendit ainsi jusque dans les îles Moluques, à quatre mille lieues de la mère patrie.

Intéressés à protéger leur commerce dans les mers d'Europe aussi bien que dans celles de l'Orient, les États généraux avaient fait partir pour Constantinople Croock, ancien secrétaire d'ambassade, qui périt en route, victime du tremblement de terre de Raguse ⁴. Ils le remplacèrent ⁵ par Justin Colyer, avocat, dont les talents diplomatiques laissaient beaucoup à désirer, et qui les représenta auprès du sultan Mahomet IV, « sans leur faire grand honneur par sa conduite ni par ses dépêches ⁶ ». Le Sultan le reçut

¹ L. man. d'Estrades, 24 septembre 1664 : Archives aff. étr.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 86 et 219.

³ 1653-1678.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 82.

⁵ 1667.

⁶ WICQUEFORT, t. IV, p. 84.

avec pompe, le traita comme les ambassadeurs des souverains couronnés, et fit droit à ses demandes, en garantissant dans la Méditerranée aux vaisseaux des Provinces-Unies la liberté de la navigation menacée sans cesse par les corsaires d'Alger et de Tunis.

Aussi les États généraux restèrent-ils sourds à l'appel désespéré de la république de Venise qui implorait vainement les secours de la chrétienté pour sauver Candie assiégée par les Turcs. Elle leur avait envoyé son secrétaire, Jean-François Marchesini, pour obtenir leur assistance. Le Grand Pensionnaire, inquiet du sort de cette île qui protégeait tout l'Archipel et même l'Italie contre les progrès de la puissance ottomane, avait proposé l'envoi d'un renfort de 2,000 hommes pour lequel il demandait à l'Angleterre sa coopération. Mais les hésitations de l'Angleterre ¹ et l'opposition d'Amsterdam ² empêchèrent de donner suite à cette proposition. Candie abandonnée succomba après une héroïque résistance, et l'alliance des Provinces-Unies avec la Turquie resta intacte. Les États généraux espéraient en tirer parti pour détourner le Sultan d'une nouvelle guerre contre l'empire d'Allemagne menacé par l'invasion ottomane, et contribuer ainsi à conserver la paix de l'Europe, dont ils se considéraient comme les gardiens.

Dans toutes les cours et toutes les résidences, leur diplomatie était à l'œuvre, et sauf de rares mécomptes, elle se signalait par ses succès. Ils réglèrent avec le Portugal, par l'entremise de leur envoyé Barlaeus, des différends coloniaux auxquels le voisinage des possessions portugaises dans les mers des Indes avait donné lieu, et qui depuis sept ans prolongeaient inutilement les négociations ³. L'arbitrage offert à Temple, à titre personnel ⁴, assura la conclusion d'un traité d'après lequel la Compagnie des Indes orientales gardait les conquêtes qu'elle avait faites sur la côte du Malabar, jusqu'à ce que le gouvernement portugais lui eût remboursé la somme de 2,500,000 cruzades dont il se reconnaissait débiteur ⁵.

Il importait encore plus aux États généraux d'entretenir des

¹ L. Arlington, 22 septembre, 23 octobre 1668, et 22 janvier 1669.

² Résol. du Conseil d'Amsterdam du 21 septembre 1668.

³ L. de Witt à l'ambassadeur de Portugal Franciscus Ferreira Rebellus, 15 septembre 1663 : COMBES, *Mélanges historiques*, 1873, p. 234.

⁴ Avril 1669.

⁵ Août 1669 : L. Temple à Arlington, 7 août 1669.

relations suivies avec les cours du Nord, soit pour pacifier les différends qui pouvaient donner le signal d'une nouvelle guerre, soit pour resserrer les liens d'anciennes alliances. Obligés pour le moment de dissimuler l'offense qu'ils avaient reçue du czar Alexis Michaelowitz, qui avait fait subir les plus mauvais traitements à leur résident en Suède, Heinsius, envoyé à Moscou en mission extraordinaire¹, ils se rapprochèrent du nouveau roi de Pologne, Michel Wiesnowiecki. La prudente neutralité qu'ils avaient gardée à l'égard de ses compétiteurs au trône, le duc de Neubourg et le prince de Condé, les encouragea à lui envoyer un ambassadeur chargé de lui porter leurs félicitations. Après s'être adressés inutilement aux deux bourgmestres d'Amsterdam, ils firent choix de Jean de Wit, conseiller de Dordrecht et cousin du Grand Pensionnaire. Celui-ci, auquel « il s'était rendu incommode par l'intolérance de ses opinions républicaines² », désirait l'éloigner, et n'eut pas à se féliciter de lui avoir confié des négociations dans la conduite desquelles l'envoyé des Provinces-Unies ne témoigna pas toujours la réserve nécessaire et encourut plus d'une fois les réprimandes du Grand Pensionnaire³. Le roi de Pologne, flatté des avances qui lui étaient faites par l'ambassadeur auquel les États reprochèrent⁴ d'avoir pieusement assisté aux cérémonies religieuses du couronnement de la Reine, la princesse Éléonore, sœur de l'Empereur, l'accueillit avec confiance. Il lui témoigna les inquiétudes que lui inspiraient les projets du roi de France et sa volonté d'y résister. Les États, pour ne donner aucun sujet de plainte à Louis XIV, firent brûler la dépêche dans laquelle cette déclaration leur avait été transmise⁵.

Le bon accord avec la cour de Copenhague était encore plus utile aux Provinces-Unies⁶, et elles prirent les mesures nécessaires pour empêcher qu'il ne fût compromis. La haine invétérée du Danemark et de la Suède, « par suite de laquelle », écrivait de

¹ L. de Witt à Groot, 14 mai 1669 : WICQUEFORT, t. IV, p. 203.

² L. Wicquefort, 7 mars 1668 : Archives aff. étr.

³ L. de Witt à son cousin, 11 juillet 1670, et l. Wicquefort, 10 juillet 1670 : WICQUEFORT, t. IV, p. 80, 81, notes Chais Van Buren.

⁴ L. de Witt à son cousin, 18 novembre 1670 : WICQUEFORT, t. IV, p. 81.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 235.

⁶ Voir t. I, chapitre vi, p. 373.

Lionne, « leurs chiens ne pouvaient chasser ensemble ¹ », était telle que les États généraux, en se rapprochant de la Suède par la Triple Alliance, s'étaient inévitablement aliéné le Danemark. L'arbitrage du roi de France auquel le roi Frédéric III avait soumis les différends pécuniaires qui n'avaient pas été réglés par le dernier traité d'alliance conclu entre le Danemark et les Provinces-Unies ², ne leur donnait aucune confiance. Aussi avaient-ils voulu obtenir que le nouveau roi, Christian V ³, s'entendit directement avec eux. Pour le rattacher à leur cause, ne se contentant pas des services que leur résident ordinaire en Danemark, Lemaire, leur rendait, ils chargèrent leur envoyé en Pologne, de Wit, de s'arrêter d'abord à Copenhague, pour féliciter le nouveau roi de son avènement au trône ⁴. Ils espéraient réussir ainsi à terminer favorablement les négociations relatives à l'arbitrage. « Il y a grande apparence », écrivait l'année suivante l'agent français à la Haye, Bernard, « que le Danemark s'engagera désormais dans une liaison plus étroite avec cette république ⁵. »

Ces différentes négociations n'étaient pour la diplomatie des États généraux qu'une œuvre accessoire. Ils se croyaient appelés par la Triple Alliance à prendre la direction de la politique européenne, afin de préserver l'Europe du choc si redoutable de la France et de l'Espagne. Aussi, pour éviter entre les deux grandes monarchies rivales le renouvellement d'une guerre toujours menaçante, se proposaient-ils de faire entrer d'autres États dans la ligue qu'ils avaient conclue avec l'Angleterre et la Suède. Ils voulaient en outre la faire servir à la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle conclu entre les deux puissances belligérantes ⁶, et se flattaient, une fois ce but atteint, de n'avoir plus rien à craindre pour leur propre sécurité. Jaloux de compléter ainsi l'œuvre principale dont il n'avait cessé de poursuivre le succès, le Grand Pensionnaire de Hollande eut soin de faire réserver tous les pouvoirs diplomatiques aux commissaires qui avaient négoc-

¹ L. de Lionne à Pomponne, 18 juillet 1670.

² 11 février 1666.

³ Il était monté sur le trône en 1670.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 204.

⁵ L. Bernard, 8 octobre 1670 : Archives aff. étr.

⁶ L. de Witt à Groot, 8 octobre 1668.

cié la Triple Alliance et qui suivaient fidèlement sa direction.

Les États généraux semblaient devoir compter sur les cantons suisses. « Ils désiraient », écrivait de Witt ¹, « trouver leur avantage dans l'union étroite de deux républiques fondées sur les mêmes principes et rapprochées par les mêmes intérêts. » Les cantons suisses étaient restés, il est vrai, les alliés des rois de France qui les subventionnaient. Mais ces relations s'étaient refroidies depuis quelques années, par suite de la rigueur que Colbert avait mise dans le règlement des allocations pécuniaires qu'ils recevaient. Les commissaires des États généraux cherchaient à tirer parti de ces mécontentements, et accueillaient comme une avance la mission qu'était venue remplir à la Haye un gentilhomme du canton de Berne, François de Bonsteten. Il était chargé de s'entendre avec les États de Hollande pour la levée de compagnies suisses dont il aurait voulu se faire donner le commandement. Les États de Hollande offrirent d'en prendre à leur solde trois ou quatre, de quatre-vingts hommes chacune, à condition que les cantons leur accorderaient trois mille hommes, s'ils en avaient besoin ². Ils étaient encouragés dans ces dispositions par de Witt, qui désirait assurer ainsi à la république, en cas de guerre, des troupes d'élite, et donner en même temps aux États, sans plus de retard, une milice destinée par son origine étrangère à être indépendante du prince d'Orange, si le fils de Guillaume II était plus tard élevé à la charge de capitaine général ³. La liberté de pouvoir rappeler leurs troupes ⁴, que les cantons voulaient se réserver, tenait en suspens ces propositions. Toutefois, les États généraux en profitèrent pour presser un accord diplomatique par lequel les cantons s'associeraient à la Triple Alliance ⁵. Se croyant assurés des cantons protestants, ils firent solliciter les cantons catholiques par la cour d'Espagne, mais ne purent empêcher que les négociations ne fussent tenues en échec par les habiles démarches du roi de France.

Du côté de l'Allemagne, les États généraux ne pouvaient guère

¹ L. de Witt au colonel de Mey, à Berne, 5 juin 1670 : Archives du royaume.

² L. Wicquefort à de Lionne, 3 mai et 9 août 1668 : Archives aff. étr.

³ *Ibid.*, 19 juillet et 9 août 1668.

⁴ *Ibid.*, 31 janvier 1669.

⁵ L. de Witt à Boreel, ambassadeur à Londres, 17 août 1668, et à de Groot, ambassadeur en Suède, 8 octobre 1668. — L. des États généraux aux cantons suisses, 19 septembre 1668, et résol. secrètes États de Hollande, 20 décembre 1668.

s'attendre à trouver un secours efficace. L'empire, divisé et morcelé par le traité de Westphalie, n'était, d'après l'opinion du Grand Pensionnaire ¹, qu'un « squelette dont les parties étaient attachées non avec des nerfs, mais avec du fil d'archal, et n'avaient aucun mouvement naturel ». Aussi les États généraux avaient-ils négligé jusqu'alors de rechercher l'alliance des princes allemands. Ils n'auraient pu d'ailleurs se la ménager qu'en consentant à satisfaire leurs exigences pécuniaires, dont ils se croyaient dispensés de tenir compte. Persuadés que les Provinces-Unies n'étaient pas menacées, et qu'ils n'avaient dès lors que les Pays-Bas espagnols à préserver, les États généraux considéraient que les princes allemands étaient trop intéressés à empêcher la France de les conquérir, pour n'être pas obligés de les défendre, sans qu'on fût tenu de mettre à prix leur assistance. Ils se contentaient de régler des contestations de voisinage avec l'évêque de Munster et l'électeur de Brandebourg, et d'entretenir des relations d'amitié avec les princes de la maison de Brunswick-Lunebourg : ils s'assuraient, par l'entremise de Jean de Witt, les dispositions favorables de leurs principaux ministres et envoyés, le comte de Waldeck, Muller, le secrétaire Knopff et Wicquefort, l'un des confidents du Grand Pensionnaire de Hollande ². Ils n'avaient besoin de faire aucune avance à l'électeur-archevêque de Mayence, qui, après avoir été le partisan le plus dévoué de la politique française, était prêt à donner le signal de la résistance, et prenait les devants pour proposer aux Provinces-Unies une ligne défensive. De Witt accueillait ses offres avec faveur, mais sans sortir de la plus scrupuleuse réserve, dans la crainte de provoquer imprudemment le roi de France.

Pour obtenir plus facilement et plus sûrement le concours des princes allemands, les États généraux négociaient à Vienne, dans l'espoir de rattacher l'Empereur à la Triple Alliance. Ils ne se doutaient pas du traité secret qu'il avait conclu avec la France, et qui réglait le partage de la monarchie espagnole, Louis XIV n'ayant pas manqué de le faire démentir ³. Ils espéraient faire réussir leurs

¹ *Mémoire de Jean de Witt*, 7 mars 1664. — MIGNET, t. I, p. 270.

² L. de Witt au comte de Waldeck, 8, 16, 23 novembre 1666. — L. de Witt à Müller, 30 novembre 1668. — L. de Witt à Knopff, 24 novembre 1668 : Archives du royaume, et COMBES, *Mélanges historiques*, 1873.

³ L. de Lionne à Pomponne, 17 mai 1669.

démarches, en se concertant avec la cour de Madrid, dont les conseils et les reproches semblaient ne pouvoir laisser l'Empereur indifférent. En même temps, ils avaient résolu d'envoyer à Vienne, comme ambassadeur extraordinaire, le prince Jean-Maurice de Nassau. Mais rassurés par les préliminaires de paix entre la France et l'Espagne, ils renoncèrent à le faire partir, pour éviter des frais de représentation qui leur paraissaient inutiles. Ils se contentèrent de se faire représenter par un de leurs députés qui ne pouvait avoir le même crédit, Hamel Bruyninx, leur ancien agent à Cologne et à Francfort, conseiller et échevin de Bois-le-Duc. Tout appui lui manquait dans sa mission. En effet, les États généraux ne s'étaient ménagés auprès de Léopold I^{er} aucun défenseur de leurs intérêts, et ce n'était pas avec l'Empereur lui-même que leur envoyé pouvait utilement négocier. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, avant que la mort de son frère aîné eût fait de lui l'héritier de la couronne impériale, Léopold I^{er}, une fois monté sur le trône, avait gardé plus de goût pour les dévotions et les œuvres pieuses que pour les devoirs de souverain. « Il n'est pas comme votre maître qui fait tout de lui-même », disait confidentiellement l'un de ses ministres à l'ambassadeur de France¹; « car il est comme une statue que l'on porte où l'on veut et que l'on redresse à son plaisir. » Faible et surtout irrésolu, silencieux et cherchant la solitude, il se défiait de lui-même. Au lieu de gouverner, il préférait se laisser gouverner, et attendit longtemps avant de prendre en main l'exercice du pouvoir impérial, sans que l'insuffisance de ses qualités politiques ait pourtant mis en péril les intérêts de l'Allemagne pendant un long règne de quarante ans, auquel les épreuves des guerres et des invasions ne furent pas épargnées.

Dirigé dans les premières années de sa jeunesse par sa mère, l'impératrice douairière Éléonore, princesse de Gonzague², il était tombé sous la domination de l'ambassadeur de Louis XIV, Nicolas Bretel, chevalier de Gremonville, qui avait pris sur lui le plus grand ascendant, et qui se flattait « de n'avoir qu'à ouvrir la bouche, pour se faire accorder tout ce qu'il voulait³ ». Rompu à toutes les

¹ L. Gremonville, 22 décembre 1667 : Archives aff. étr.

² Elle était fille de Charles II, duc de Mantoue.

³ L. Gremonville, 7 février 1669.

intrigues de palais, et sachant faire jouer les ressorts de la plus habile politique, le chevalier de Gremonville avait depuis quatre ans rendu au roi de France d'éminents services. Il s'était signalé, dans l'ambassade qui lui était confiée, par les dons de l'esprit aussi bien que par les qualités du caractère, et ses dépêches, qui lui font honneur comme écrivain, le mettent au rang des premiers diplomates de son temps. Ayant déjà représenté la France auprès de l'empereur Ferdinand III¹, il tenait entre les mains le fil de toutes les négociations qui lui étaient confiées. En revenant à Vienne, il retrouvait le théâtre qui lui convenait pour remplir un grand rôle diplomatique; il l'occupa avec éclat pendant neuf ans, en opposant son infatigable dextérité à toutes les manœuvres qu'il avait à déjouer.

Il avait rencontré un adversaire digne de lui dans le baron Lisola, envoyé d'Espagne à Londres, qui s'était fait le conseiller le plus actif d'une coalition contre la France². Lisola avait reçu l'autorisation de se rendre à la Haye, où il s'était fait assister par le nouveau résident de l'Empereur, Cramprigt, « dont l'humeur commode rendait la personne fort agréable aux États³ ». D'accord avec lui, Lisola s'était empressé de se concerter avec le Grand Pensionnaire, pendant que les ministres de l'Empereur assuraient le chevalier de Gremonville qu'on avait restreint ses pouvoirs, « en lui mettant les fers aux pieds et aux mains⁴ ». Malgré les hésitations de l'Empereur, malgré l'opposition et la jalousie de ses conseillers, « ce Mercure », ainsi que l'appelait Louis XIV⁵, « sut employer si bien son vif-argent » qu'il changea les dispositions de la cour de Vienne. A l'insu de l'ambassadeur de France⁶, Léopold I^{er} s'engagea par écrit envers la reine régente d'Espagne « à défendre les Pays-Bas s'ils étaient attaqués », se déclarant même prêt « à se faire comprendre dans la Triple Alliance, pour lui donner plus de sûreté ». Ce fut seulement l'année suivante que Gremonville réussit à découvrir cette promesse⁷.

¹ 1643-1647.

² Voir t. I, chap. VII, p. 420.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 57.

⁴ L. Gremonville, 19 septembre 1669.

⁵ L. Louis XIV à Gremonville, 15 février 1669.

⁶ L. Gremonville, 4 et 8 juillet 1669.

⁷ *Ibid.*, 5 juillet 1670. MIGNET, t. III, p. 480.

La disgrâce du premier ministre, le prince d'Aversperg ¹, mettait d'ailleurs ouvertement en échec la politique française. Le prince Lobkowitz, son rival, jaloux de son crédit, l'avait fait accuser par le gouvernement espagnol d'entretenir des intelligences avec la France, et l'Empereur s'était trouvé obligé de le renvoyer de ses conseils, la reine régente d'Espagne ayant déclaré « qu'elle refuserait de continuer avec lui aucun rapport ². » Le Grand Pensionnaire profita de l'éloignement du prince d'Aversperg, pour presser la cour de Vienne de mettre fin aux hésitations qui lui étaient habituelles, en se décidant à prendre parti, non-seulement en faveur de l'Espagne, mais encore en faveur des signataires de la Triple Alliance. Les inquiétudes de Léopold I^{er} favorisaient le succès de ces négociations; il commençait à s'alarmer des projets ambitieux attribués à Louis XIV, et avait pris ombrage d'un livre imprimé à Paris, ayant pour titre : *les Justes Prétentions du roi de France sur l'Empire* ³. « La Suède ayant fini par accéder à la Triple Alliance », écrivait de Witt à l'ambassadeur des États généraux en Angleterre ⁴, « le moment est venu d'y faire entrer l'Empereur, afin d'entraîner avec lui les princes d'Allemagne. »

Les États généraux avaient eu de grands obstacles à surmonter, avant de décider la Suède à la confirmation définitive du traité de la Triple Alliance, l'engagement donné par l'ambassadeur suédois, le comte Dohna, n'ayant été pris qu'à titre conditionnel ⁵. La condition à remplir était le paiement des subsides que la Suède réclamait comme prix de son assistance en faveur des Pays-Bas. Les États généraux n'entendaient pas les prendre à leur charge. Ainsi que leur ambassadeur le représentait à la cour de Stockholm ⁶, « ils étaient tenus à regarder de près à tout déboursement, leurs finances, qui n'étaient alimentées que par les impôts, appartenant au public et non au prince, comme dans un royaume ». Pour obtenir de la Suède la convention de Londres ⁷ qui confirmait le traité de la Triple Alliance, ils avaient consenti à lui garantir, concurremment

¹ Jean Waycard, duc de Munsterberg et prince d'Aversperg.

² L. Gremonville, 5 juillet 1670.

³ L. man. Wicquefort, 6 octobre 1667 : Archives aff. étr.

⁴ L. man. de Witt à Boreel, 14 mars 1670.

⁵ Voir t. I, ch. vii, p. 458.

⁶ L. de Groot à de Witt, 3/13 février 1669.

⁷ 25 avril/5 mai 1668.

avec l'Angleterre, la somme de 480,000 écus; mais ils exigeaient qu'elle fût payée par l'Espagne ¹.

La reine régente refusait de prendre cet engagement. Le gouverneur des Pays-Bas, le marquis de Castel-Rodrigo, qui avait ses pleins pouvoirs, ne cessait d'éluder les demandes des députés des États généraux envoyés à Bruxelles, et les décourageait par l'opiniâtreté de son mauvais vouloir. Vainement le Grand Pensionnaire avait-il fait appel à Temple, qui s'était transporté à Bruxelles pour employer son crédit auprès du gouverneur des Pays-Bas. « Je vous supplie », lui écrivait-il ², « de représenter très-vivement à Son Excellence qu'elle ruine les affaires du roi son maître par son irrésolution et sa lenteur, et qu'en peu de jours elles seront sans remède, si elle continue de ce même train. Puisque sa froideur semble en ceci aussi grande qu'en toute autre chose, je m'en remets à votre jugement, pour savoir s'il ne sera pas à propos que vous y apportiez un peu de chaleur, pour faire terminer promptement une affaire qui doit visiblement être le premier ressort qui fera mouvoir toute la machine. »

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en rendant à la cour de Madrid une sécurité au moins passagère, lui fit oublier les dangers qu'elle avait courus, et auxquels elle pouvait être encore exposée. Les concessions lui parurent désormais superflues, et au lieu de considérer les États généraux comme ses sauveurs, elle prétendit qu'ils voulaient la traiter en victime; elle se plaignit d'avoir été réduite par leur intervention à subir une paix qui lui imposait d'onéreux sacrifices, en lui enlevant une part de territoire. L'orgueil castillan donna de nouveau libre cours à ses incorrigibles illusions. « Ni les lettres pressantes que le roi d'Angleterre et Leurs Hautes Puissances ont adressées à la reine régente », écrit de Witt à l'ambassadeur des États à Stockholm, « ni les instances et les sollicitations des ministres des deux puissances, n'ont eu encore le moindre succès ³. » L'Espagne, ainsi que le représentait tristement le chevalier Temple, « ressemblait à un malade qui n'avait plus la volonté ni le pouvoir de s'aider, et qu'il fallait sauver malgré lui ⁴ ».

¹ L. de Witt à Groot, 20 août 1668. — L. de Groot à de Witt, 3/13 février 1669.

² L. de Witt à Temple, 26 mars 1668.

³ L. de Witt à de Groot, 8 octobre 1668.

⁴ L. Temple à Arlington, 18 janvier 1669.

Ainsi poussés à bout et pressés par les énergiques réclamations de la Suède, les États généraux, pour faire céder l'Espagne, refusèrent de se faire les garants du traité d'Aix-la-Chapelle, tant qu'elle n'aurait pas acquitté sa dette. L'Espagne ne pouvait se passer de cette garantie, à moins de s'exposer à la rupture de la paix avec la France. L'intervention pressante du ministre de l'Empereur à la Haye, le baron Lisola, dont de Witt et Temple surent se ménager l'appui, finit par triompher des irrésolutions du gouvernement espagnol. Dans ses négociations avec l'ambassadeur des États à Madrid, le baron Reede Van Renswoude, le premier ministre de la cour de Madrid, le comte de Pegnaranda, lui fit au nom de la reine régente la promesse solennelle du paiement des subsides. « Les États généraux », lui déclara-t-il, « peuvent en être aussi assurés que s'ils tenaient l'argent entre leurs mains, et c'est sur ma foi, mon honneur et ma réputation, que je m'y engage ¹. »

Il était temps qu'un mauvais vouloir aussi prolongé eût un terme : l'alliance suédoise avait failli n'y pas survivre ². Le départ de Stockholm de l'ambassadeur de France, le marquis de Pomponne, et l'arrivée de l'ambassadeur des Provinces-Unies conjurèrent le péril menaçant. Irrité de la défection de la Suède, Louis XIV avait trouvé sa dignité intéressée au rappel de Pomponne ³. Un mois auparavant, Pierre de Groot avait été solennellement reçu à Stockholm ⁴, et le choix d'un aussi habile diplomate permettait aux États de rétablir auprès du gouvernement suédois leur crédit ébranlé. Avec une remarquable perspicacité, de Groot signala les moyens à employer pour faire prendre en patience par la Suède les lenteurs et les hésitations de l'Espagne. « On ne doit pas négliger », écrivait-il ⁵, « l'avantage qu'on peut tirer d'une judicieuse distribution de quelques sommes d'argent, surtout dans un royaume où tout est fort cher, où l'on a coutume de dépenser plus que l'on a, où l'on ne fait rien pour rien, et où chacun préfère le particulier au public. » « C'est », ajoutait-il, « ce qu'il y a de plus court, de moins dispen-

¹ L. man. de Renswoude, 9 janvier 1669. — Voir VAN DIJK, *Bijdrage tot de Geschiedenis der Nederlandische diplomatie*, 1668-1672. Utrecht, 1851.

² L. de Groot à de Witt, 26 décembre 1668; 5 janvier 1669.

³ 24 juillet 1668. — POMPONNE, *Mémoires imprimés*, t. II, p. 551, 562. — L. de Groot à de Witt, 4/14 juillet 1668.

⁴ L. de Groot à de Witt, 30 juin et 7 juillet 1668.

⁵ *Ibid.*, 2 février 1669.

dieux et de moins préjudiciable, puisqu'avec 20,000 rixdalers de présents, on fera plus qu'avec 200,000 francs de subsides. » Le premier ministre, le chancelier Magnus de la Gardie, était lui-même si pressé d'argent, qu'il se faisait déléguer sur les subsides promis à la Suède 20,000 rixdalers qui lui étaient dus, et qu'il demandait « à en être payé d'avance ¹ ». — « Il y aurait tout à gagner », écrivait encore l'ambassadeur, « à faire un grand plaisir à la reine régente, en lui faisant présent d'un petit yacht de plaisance. » « Plus je réfléchis sur cette régence », ajoutait-il, « plus je me confirme dans l'opinion où je suis que les affaires les plus importantes se règlent moins ici sur l'intérêt public que sur celui des principaux ministres, et que le moyen de réussir le plus sûr et qui coûte le moins, est de s'assurer de ceux qui gouvernent, parce que ce que l'on donne au public n'oblige personne en particulier, et qu'il n'en vient que de la gloire, mais pas de reconnaissance ². »

En même temps qu'il engageait, mais vainement, les États à tirer parti de la vénalité du gouvernement suédois, de Groot ne cessait de représenter la nécessité de plus en plus urgente du prompt paiement des subsides par l'Espagne. Il déclarait que la Suède ne pouvait s'en passer, et saurait bien, au besoin, s'en procurer ailleurs, au risque de détruire l'œuvre de la Triple Alliance ³. « La France ne dormait pas », écrivait-il ⁴, « et donnait de petites amorces pour conserver la bienveillance de ceux qui lui restaient affectionnés. » Il recommandait instamment « de battre le fer tandis qu'il était encore chaud ⁵ ».

Une fois que l'Espagne se fut décidée à subventionner la Suède pour obtenir son assistance en faveur des Pays-Bas, de Groot entreprit de rendre le gouvernement suédois moins exigeant, et le fit consentir ⁶ à accorder des échéances pour le paiement intégral des sommes qui lui étaient promises par le gouvernement espagnol. L'intervention d'un nouveau négociateur, M. Silverkroon, chargé de se rendre à la Haye pour se concerter avec le ministre de

¹ L. de Groot à de Witt, 30 mars 1669.

² *Ibid.*, 8 décembre 1668 et 2 février 1669.

³ *Ibid.*, 14 juillet 1668 et 2 février 1669.

⁴ *Ibid.*, 8 décembre 1668.

⁵ *Ibid.*, 6 novembre 1668.

⁶ *Ibid.*, 13 février 1669.

Le luxe, ce mauvais compagnon de la richesse, n'avait pas encore dénaturé, dans les Provinces-Unies, l'ancienne simplicité des mœurs. Les habitants écartaient de leurs maisons, très-soignées au dedans et meublées avec recherche ¹, toute apparence fastueuse au dehors. Ils se traitaient eux-mêmes comme leurs demeures. Ils ne connaissaient pas les excès des toilettes françaises ou anglaises du temps, qui provoquaient leur naïve surprise. « Tout va sens dessus dessous en France », lit-on dans leurs récits de voyages; « les femmes y sont hommes; les hommes, femmes. Les femmes sont reines à la maison et gouvernent tout. Les hommes usurpent la coquetterie, la pompe et l'élégance des femmes. Celles-ci s'étudient à sembler pâles, et on dirait qu'elles ont toutes la fièvre quarte; pour paraître plus belles, elles se mettent toutes des mouches et des emplâtres sur la figure. Elles sèment leur chevelure d'une certaine farine qui blanchit leur tête. Elles s'environnent de certaines cordes de tonneaux qu'elles appellent vertugadins et qui leur donnent l'air solennel. Les hommes, dans les grands froids, se promènent en chemise; ils ont la poitrine ouverte; leurs manchettes sont plus longues que les manches; ils sont toujours bottés et éperonnés à la cavalière; cardinaux pour le reste de leur costume qui est, la plupart du temps, rouge ². » — « Ils portent autour de leurs jambes des vertugadins qu'ils appellent des canons, comme pour se moquer de leurs femmes qui en portent autour de leur corps; on les fait d'une si horrible et si monstrueuse largeur, qu'on est tout à fait contraint et contrefait en sa démarche. Le reste de leurs habits est mêlé de tant de couleurs qu'on dirait une palette de peinture; ils les chamarrent de dentelles, de guipures qui coûtent fort cher; ils portent des panaches plus longs que des queues de renard et sur la tête une seconde tête postiche qu'on appelle une perruque. Voilà les

¹ « J'ai de beaux meubles en Hollande dont je voudrais bien me défaire », écrivait en 1673 Pierre de Groot, obligé de quitter sa patrie. « J'y ai entre autres de riches tentures de lit, vingt-quatre chaises de savonnerie, avec un grand tapis de table, qui me coûtent ensemble près de mille écus, sans compter de fort belles couronnes de cristal, des miroirs et de grands chenets d'argent de très-bel ouvrage. » (L. de Groot à Wicquefort, 30 janvier 1673. Archives du royaume à la Haye.)

² Lettre du temps sur les modes de France en 1603, publiée par M. Schotel. Oud Hollandsch Huisgezin der seventiende Eeuwe, 1868.

habits qu'il faut que je porte pour être à la mode ici où tout va avec excès, ce qui est l'humeur des Français . »

S'agit-il, d'autre part, de la société anglaise? L'ambassadeur de France à Londres rendant compte, quelques années plus tard, sous le règne de Charles II, du spectacle qui s'offrait à ses yeux, écrit dans une de ses dépêches ² qui paraîtrait assurément choquante aux Anglaises de notre temps : « Si j'avais de quoi subsister dans ce pays-ci, je ne m'y ennuierais pas tant qu'un autre. Les dames de la cour ne me déplaisent pas. Je ne peux plus souffrir les chaussures de madame Desbordes; il n'y a rien de si propre que la chaussure des Anglaises; les souliers sont juste sur les pieds, les jupes courtes et les bas de soie fort propres. Les Anglaises montrent même sans façonner toutes leurs jambes. J'en vois fort souvent qui sont faites à peindre. Les bas de soie verts sont à la mode, et l'on porte au-dessous du genou des jarretières de velours noir avec des boucles de diamants : au défaut du bas de soie, la peau est blanche et satinée. »

Les habitants des Provinces-Unies ne se laissaient pas entraîner au goût des dépenses frivoles dont les sujets de Louis XIV et plus tard ceux de Charles II leur donnaient l'exemple. Au commencement du dix-septième siècle, on ne voyait de carrosses qu'à la Haye et un seul à Amsterdam. En 1610, le premier carrosse fit son apparition à Dordrecht ³. Un édit de la ville d'Amsterdam, resté en vigueur, défendait au marié de donner à sa femme des bijoux dont la valeur excédât le vingtième de sa fortune ⁴. Un pasteur touchant un traitement de cinq cents florins se contentait pour ses vêtements d'un habit tous les deux ans et d'un manteau tous les dix ans ⁵. Les plus grands personnages de l'État conservaient fidèlement leurs habitudes d'économie. De jeunes Hollandais en voyage à Paris, reçus chez l'ambassadeur des États généraux en France, racontent ⁶ « qu'ils y furent traités à la mode de la Hollande, avec de la bière, du beurre et du fromage, le tout

¹ *Journal d'un voyage à Paris, 1657-1658*, publié par M. FAUGÈRE, 1832, p. 439 et 449.

² L. Courtin, 29 octobre 1675. Archives aff. étr.

³ SCHOTEL, *Oude Zeden en gebruiken in Nederland*, 1859, p. 26.

⁴ VEEGENS, *Notice sur Wendela Bicker*.

⁵ SCHOTEL, *Oude Zeden en gebruiken in Nederland*, p. 75.

⁶ *Journal d'un voyage à Paris*, p. 84.

servi en plats de porcelaine, ce qui sent fort son Amsterdam ».

D'ailleurs, entre autres témoignages, ceux d'écrivains français, Gourville et Saint-Évremont, peuvent également nous apprendre combien les mœurs hollandaises étaient restées primitives. « M. de Lionne m'ayant demandé pourquoi les Hollandais étaient si riches », écrit Gourville ¹, longtemps éloigné de France, à la suite de la disgrâce de Fouquet, « je lui dis que cela venait de leur commerce, et encore plus de leur économie; je lui contai que, dans les bonnes maisons, on n'y mangeait presque pas de viande, ou tout au plus du bœuf séché à la cheminée, que l'on râpait assez légèrement, pour mettre sur du beurre étendu sur du pain que l'on appelait tartines, et tous ne buvaient ordinairement que de la bière. » Obligé, dans son exil, de quitter l'Angleterre ² et de repasser en Hollande pour sa santé, Saint-Évremont se plaignait, en homme de plaisir, de l'austérité de son séjour dans les Provinces-Unies. « J'avais encore », écrit-il ³, « cinq ou six années à aimer la comédie, la musique, la bonne chère, et il faut se repaître d'ordre et d'économie, et se faire un amusement languissant à considérer les vertus hollandaises. »

Les divertissements n'étaient pas cependant inconnus. Les bals, que le jeu faisait souvent délaissier à Paris ⁴, étaient fréquents dans la société de la Haye; mais ils ne donnaient lieu à aucune pompe et n'étaient que des réunions de plaisir, sans aucun attrait d'intrigues. Les fêtes les plus ordinaires étaient celles des corporations. Les repas de quartier, dont de curieux comptes rendus ont été conservés, se prolongeaient pendant plusieurs jours et donnaient lieu à des amusements variés. Ils étaient égayés par la musique et les spectacles forains. Les excès de table étaient si étrangers à ces réunions, qu'un jeune homme devait y amener, sous peine d'amende, une jeune fille de son choix, et que les femmes, avec leurs enfants, y venaient s'asseoir à côté de leurs maris. Les femmes, pendant que les hommes fumaient, prenaient le thé, qu'une relation du temps appelle « la pipe des dames ⁵ ».

¹ GOURVILLE, *Mémoires*, t. II, p. 404, 405, collection Petitot.

² 1666.

³ SAINT-ÉVREMONT, t. III, édition 1866, p. 84. Lettre au comte de Lionne.

⁴ *Journal d'un voyage à Paris*, p. 53 et 60.

⁵ *Notice sur le quartier de la cour*, par MELER. Mededeelingen, 1862, la Haye.

A cette école, la fidélité conjugale s'était entretenue et épargnait le spectacle des désordres domestiques si fréquents ailleurs. Les femmes hollandaises étaient remarquables par leur beauté et la vigueur de leur constitution. Habitues dès l'enfance à la plus grande liberté, elles avaient acquis des manières plus franches et moins réservées que celles des femmes des autres pays, tout en gardant une conduite irréprochable. L'indépendance n'était laissée aux jeunes filles que pour rechercher le mariage, et une fois mariées, satisfaites de l'autorité qui leur était laissée dans leurs maisons, elles ne connaissaient plus d'autres inclinations que les affections domestiques. « Ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-unes de très-aimables », observait encore Saint-Évremont, avec le licencieux sans gêne qui lui est habituel, « mais il n'y a rien à espérer d'elles, ou par leur sagesse, ou par une froideur qui leur tient lieu de défense. De quelque façon que ce soit, on voit ici un certain usage de prudence établi partout et je ne sais quelle vieille tradition de continence qui passe de mère à fille, comme une espèce de religion ¹. »

L'éducation des enfants mettait à la fois en relief l'autorité et la sollicitude paternelle. Un père écrivait à son fils : « Lorsque vous m'écrivez, il faut signer : Votre fils très-soumis et très-humble serviteur, car il est toujours convenable de s'humilier devant ses parents ². » Cette sévérité d'étiquette, qui s'étendait aux relations les plus intimes de parenté et faisait employer jusque dans la correspondance entre frères la dénomination de Monsieur, rendait les pères encore plus soucieux de leurs devoirs. Dans ces familles bourgeoises qui se transmettaient de génération en génération, comme un dépôt de devoir et d'honneur, la gestion des affaires publiques, les parents étaient intéressés à préparer l'avenir de ceux qui devaient leur succéder. Aussi surveillaient-ils l'éducation de leurs fils avec une assiduité vigilante, suppléant à la fortune, si elle leur manquait, par les sacrifices qu'ils s'imposaient pour les faire instruire. Ils les façonnaient à l'amour du travail et ne leur épargnaient ni les bons exemples, ni les bons conseils. Les lettres que le père d'un jeune homme destiné à jouer un grand rôle dans

¹ SAINT-ÉVREMONT, t. III, p. 27. Lettre au marquis de Créquy.

² L. de Melchior de Beverningh à son fils Jérôme de Beverningh, 30 juin 1630.

les affaires publiques de son temps adressait à son fils, Jérôme de Beverningh, ¹ sont comme un touchant modèle de la correspondance domestique de l'époque. « Je ne veux pas », lui écrivait-il quand son fils avait seize ans, « que vous perdiez la moindre parcelle de temps, car pour faire de vous un homme tant soi peu distingué, il n'y a rien qu'il faille plus considérer que le bon aménagement de vos journées. Je suis sans cesse occupé de vous et de vos études, et je désirerais bien que votre application à lire et à relire les bons auteurs fût égale à mon souci. Plus vous saurez, plus vous voudrez savoir; c'est seulement après avoir lu un bon auteur deux, trois, même quatre fois, que vous en goûterez complètement la douceur. Si vous vous réglez d'après le contenu de cette lettre et que j'en reçoive le bon témoignage, mon affection pour vous en augmentera, et je ne vous laisserai manquer de rien qui puisse vous être utile, comme votre bon père ². »

Il l'engageait à ne pas se presser de quitter l'école latine, le collège du temps, pour se rendre à l'université de Leyde. « Tenez pour incontestable ³ », lui écrivait-il, « que les hautes études ne donnent pas la science à ceux qui n'ont pas déjà rudement travaillé et qui n'ont pas commencé par marcher, avant de vouloir courir. Il ne faut pas que vous soyez de ceux dont les professeurs disent : *Accipiamus pecuniam et admittamus asinum*. D'ailleurs, la vie est chère à Leyde, et ce que je consacrerai à votre dépense, je devrai l'économiser et le retenir à vos sœurs, ce que je ne ferais pas, si je ne devais pas attendre beaucoup de vous. » Les hautes visées d'ambition paternelle se trahissent dans cette autre lettre ⁴, destinée à encourager le jeune étudiant, un jour où il devait prononcer un discours devant ses maîtres et ses condisciples. « Je souhaite », lui écrit son père, « que vous en retiriez de l'honneur; n'y épargnez ni peine ni travail. Ayez devant les yeux que je saurai quelle a été votre capacité dans cette circonstance, et combien il me sera agréable que vous en receviez des éloges. Pensez que c'est votre première action publique. Qui sait à quelle fin le Seigneur peut vous avoir fait naître? » Heureux ceux qui ont

¹ Cette correspondance a été mise au jour par le zèle curieux d'un des plus infatigables érudits dont s'honorent les Pays-Bas, M. Schotel. *Jets over Beverningh*, 1847.

² L. 30 juin 1630.

³ L. 22 juin 1631.

⁴ L. 6 septembre 1630.

entendu les accents à la fois tendres et doux de ces voix qui sont les bonnes conseillères de la vie; plus heureux encore ceux qui, comme le jeune homme auquel elles s'adressaient, ont su en profiter!

Les habitudes de vie sédentaire entretenaient, comme un culte domestique, les sentiments de famille. Dans l'un des tableaux du temps, deux femmes sont assises; la vieille mère écoute, la plus jeune lit la Bible; entre elles, l'enfant dort dans le berceau. Le père est absent, mais voici sa place qui est réservée au foyer, et c'est avec confiance que son retour est attendu. Il semble qu'on dise, en pénétrant du regard entre ces murs ornés sans faste, éclairés par l'âtre qui flamboie: « Le bonheur est là. »

Les libertés dont les Provinces-Unies jouissaient ne contribuaient pas moins que les mœurs privées au sort heureux de leurs habitants. Les croyances religieuses n'y souffraient pas du régime d'oppression protestante qui, sous la république de Cromwell comme après la restauration de Charles II, ne cessa de prévaloir en Angleterre. La guerre contre l'Espagne et le souvenir des persécutions exercées par Philippe II n'avaient pas empêché le fondateur de l'indépendance, Guillaume I^{er}, de faire respecter les droits des catholiques. Malgré le fanatisme intolérant des principaux sectateurs de la religion réformée, la liberté religieuse était le but persévérant qu'il avait poursuivi. Devenu de catholique à peu près indifférent, protestant fervent, il avait tenu à ne pas laisser inquiéter les croyances de ses anciens coreligionnaires.

Toutefois les exigences de l'orthodoxie protestante se manifestaient encore d'une façon impérieuse et vexatoire. Ainsi, le grand pensionnaire de Witt était chargé par les États généraux de demander compte à l'envoyé de la république en Pologne de sa présence aux cérémonies catholiques qui avaient accompagné le couronnement de la reine, et à la messe qu'on présumait avoir été célébrée. Il ne lui dissimulait pas « le mécontentement que les États éprouveraient, s'ils apprenaient qu'il y eût assisté à genoux et découvert, ou en témoignant n'importe quel honneur, au risque de donner scandale, en ce pays, à ceux de la religion réformée¹ ». La tolérance religieuse dont le gouvernement français, fidèle encore

¹ L. de Witt, 18 novembre 1670. — WICQUEFORT, t. IV, p. 81, notes. Chais Van Buren.

aux promesses de l'édit de Nantes, donnait le louable exemple, laissait beaucoup à désirer dans les Provinces-Unies. Tandis qu'on voyait en même temps cinq protestants maréchaux de France : La Force, Chatillon, Gassion, Rantzau, Turenne, les catholiques des Provinces-Unies étaient exclus des charges publiques, même des charges municipales. En outre, le libre exercice de leur culte était soumis à de nombreuses restrictions. Ils ne pouvaient avoir d'évêques ; ils devaient se contenter pour églises de maisons particulières, qui n'étaient distinguées des autres par aucun signe extérieur, et dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui. S'ils faisaient célébrer la messe chez eux, ainsi qu'en usaient les ambassadeurs des puissances catholiques, ils ne pouvaient y admettre d'autres personnes que celles de leur maison.

Il est vrai que les ordonnances qui prenaient place dans le recueil des édits n'étaient guère suivies d'exécution. « Dans les plus grandes villes de Hollande, hors Leyde », écrit l'ambassadeur de France Chanut¹, « on dit la messe ouvertement, et le magistrat s'y prête, moyennant une petite contribution. » A Amsterdam, les magistrats de la ville restituaient une église aux catholiques qui y étaient nombreux², leur reconnaissant ainsi l'exercice public de leur culte, et Louis XIV, à l'intercession duquel ils avaient accordé cette satisfaction, en remerciait « ses très-chers et bons amis les magistrats d'Amsterdam ». Les États de Hollande, plus tolérants que ceux des autres provinces, se montraient même disposés à employer des catholiques à leur service, et ils auraient dit volontiers de ceux qui les servaient ce que disait plus tard de lui-même le comte de Tilly, officier de leur armée : « Si l'âme est papiste, l'épée n'en est pas moins gueuse. » « Les catholiques qui sont dans les provinces », écrit encore un ambassadeur de France, « n'ont jamais joui d'une si grande liberté, et je les exhorte, autant que je le peux, à en user avec retenue et discrétion, afin de la conserver³. » Quant aux juifs, leur active participation au commerce, qui faisait apprécier leurs services, les protégeait contre tous les mauvais traitements : loin d'être inquiétés, ils avaient la pleine

¹ *Mémoires de Chanut*, 1655. Archives aff. étr.

² De Thou, ambassadeur de France, en portait le nombre à 30,000. L. de Thou, 20 décembre 1657. Archives aff. étr.

³ *Id.*

jouissance de leurs synagogues. Quoiqu'il n'y eût qu'une religion dominante dans la république, le calvinisme, dont les églises étaient entretenues, les pasteurs payés et toutes les dépenses couvertes par l'État, la liberté religieuse s'acclimatait ainsi sur le territoire des Provinces-Unies et y jetait d'indestructibles racines. Le respect des droits de la conscience n'aurait peut-être pas suffi pour la faire reconnaître; mais elle était sous la sauvegarde de l'utilité publique. « Aucun meilleur moyen n'existe », est-il déclaré dans un important ouvrage du temps ¹, « pour attirer les citoyens de tous les pays et les faire s'établir en Hollande, que de les y laisser maîtres de professer leur religion. »

Les croyances avaient plutôt gagné que perdu à cette liberté qui faisait vivre dans un pacifique voisinage les églises, les temples, les chapelles, les synagogues. En regard du brillant épanouissement de la religion catholique qui se montrait en France pleine de séve, riche en œuvres bienfaisantes et reine des cœurs, même les plus mondains, l'austère discipline du calvinisme avait, dans les Provinces-Unies, marqué de son empreinte l'éducation des âmes : c'était une foi religieuse trempée dans les épreuves encore récentes de la persécution, fortifiant les consciences par la pensée toujours présente de Dieu et de l'éternité, et qui, tout insuffisante qu'elle pût être, alimentait comme une source féconde l'attachement aux devoirs de la vie privée, ainsi que la fidélité aux obligations de la vie publique. Au lendemain des grandes batailles navales, l'une des sœurs du grand pensionnaire de Witt écrivait à son neveu ² : « Un simple matelot nous a dit : Nous avons combattu, mais c'est Dieu qui nous a donné la victoire, et nous remercions sa paternelle providence pour notre conservation. Nous avons été étonnés d'entendre un homme si rude parler d'une façon si pieuse ; mais un des lieutenants nous a dit que la piété était commune dans toute la flotte, en nous racontant que, pendant le combat, dès que les matelots avaient un moment pour se reposer, ils se mettaient à genoux pour demander à Dieu sa bénédiction. » Les sentiments religieux conservaient ainsi sur ces populations maritimes leur efficace et salutaire empire.

¹ *Principes et maximes politiques de Delacourt*, première partie, ch. ix.

² L. Maria de Witt à son neveu Van Voort, 25 juin 1666. Voir DE JONGE, *Histoire de la marine néerlandaise*.

La liberté de la presse s'était encore fait une plus large place que la liberté religieuse dans les mœurs publiques. Elle avait trouvé dans les Provinces-Unies son berceau ; elle y avait fait naître les premières gazettes privées, bien différentes des publications faites par les gouvernements eux-mêmes, telles qu'était en France la *Gazette de France*. C'étaient notamment le *Mercure hollandais*, la *Gazette d'Amsterdam*, les *Nouvelles extraordinaires* de Leyde, les *Gazettes* de la Haye, de Rotterdam, et la *Gazette de Haarlem*, dont le journaliste Abraham Casteleyn avait une renommée européenne. Elles paraissaient en format moyen, à deux colonnes, d'abord une fois, puis deux fois, plus tard trois fois par semaine, et donnaient des nouvelles de tous les pays, dont leurs correspondants entretenus à grands frais leur rendaient compte. Elles n'étaient destinées primitivement à aucune polémique et ne visaient qu'à satisfaire la curiosité du public, mais elles n'en donnaient pas moins des révélations piquantes et hardies, et rendaient compte des affaires d'État, sans aucune crainte de scandale ou d'indiscrétion. Elles dévoilaient, en quelques lignes d'annonces, les projets de guerre ou d'alliance, découvraient les mystères diplomatiques, soulevaient le voile des intrigues de cour et dénonçaient les abus, inaugurant ainsi, sous des apparences humbles et modestes, cette garantie précieuse de la publicité déshonorée souvent par de honteux excès, mais sans laquelle il n'y a pas de peuples libres¹. « La Gazette », dit Bayle, « est le véhicule de toutes les médisances de l'Europe, et c'est une menace qui a cours que celle-ci : Je te ferai coucher sur la Gazette de Hollande². » C'était déjà une puissance qui ne connaissait pas de frontières. « A Constantinople, à Smyrne, au Caire, dans le Levant, dans les deux Indes, » écrit un contemporain, « on lit les gazettes hollandaises comme à la Haye et dans les cafés d'Amsterdam. » « Les républiques, » ajoutait-il, « sont plus favorables à ce genre de commerce que les monarchies, où il semble que la maxime d'État exige qu'il n'y ait qu'une seule volonté et une seule gazette³. »

Aussi les dépêches diplomatiques du temps⁴ font-elles connaître

¹ Voir les *Gazettes de Hollande et la presse clandestine au dix-septième et au dix-huitième siècle*. Hatin, 1873.

² La *Gazette de Hollande* n'était qu'un nom générique.

³ Lettre de l'abbé Bianchi au prince de Beaumont-Vintinille. Hatin, p. 30.

⁴ L. Louis XIV à d'Estrades, 28 mai 1666. L. Lionne, 20 déc. 1668. Archivesaff. étr.

les plaintes souvent renouvelées du gouvernement français qui ne pouvait supporter l'indiscrète témérité des gazetiers et pamphlétaires, et réclamait sans cesse qu'on leur interdit de se jouer impunément de la réputation des monarques. « Enquêrez-vous sous main, sans qu'il y paraisse », écrivait Louis XIV à d'Estrades¹, « qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'envoyer des gazettes écrites à la main, et fabriquées avec beaucoup d'impudence, sur l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis, avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » Les ambassadeurs de Louis XIV étaient obligés de répondre que, dans une république, la liberté de parler et d'écrire n'était pas châtiée comme dans un royaume, et ils représentaient qu'il fallait en prendre son parti². « On se passerait ici de toutes choses », écrivait l'un d'eux³, « plutôt que des gazettes, qui font l'entretien des chariots et des bateaux. »

Les pamphlets étaient encore plus multipliés que les gazettes. Les volumineuses collections dans lesquelles ils sont conservés, telles que la Collection Duncaniana, font connaître le grand nombre et la diversité de ces publications presque journalières qui sont comme le vivant témoignage de l'activité souvent passionnée de la littérature politique du temps. Cette liberté était quelquefois tempérée par des rigueurs intermittentes provoquées par les réclamations diplomatiques, les exigences de la paix publique, ou par la nécessité de réprimer les violences de la calomnie. Mais elle ne s'en exerçait pas moins avec une franchise d'allures qui permettait, sans aucune gêne, le jugement des hommes et des choses. « Il n'y a ici nul châtement », écrivait un ambassadeur français⁴, « pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le gouvernement. »

La constitution de la république se prêtait à cette publicité. La liberté de la presse n'avait rien à craindre, dans les Provinces-Unies, ni du pouvoir d'un prince, ni du pouvoir d'une assemblée; elle ne dépendait guère que du pouvoir municipal, à l'ombre duquel elle était née et avait grandi. Elle donnait satisfaction aux habitudes de discus-

¹ L. Louis XIV à d'Estrades, 11 mai 1663.

² L. d'Estrades à Louis XIV, 3 juin 1666. Archives aff. étr.

³ L. Pomponne, 31 juillet 1670. Archives aff. étr.

⁴ L. d'Estrades, 28 janvier 1666.

sion des affaires publiques, auxquelles tous les habitants prenaient goût. « Comme chacun en est facilement instruit », est-il écrit dans un mémoire contemporain inédit¹, « parce qu'elles se traitent en quelque sorte sous les yeux de chacun, on examine, on apprécie le tour que les autres y donnent, et avec un peu de talent, on se forme insensiblement dans la politique. Aussi la réflexion et le jugement ont-ils dans ce pays plus de développement qu'ailleurs. De simples courtiers s'entretiennent de la direction de l'État, comme de leur trafic particulier, avec une si parfaite connaissance de cause, qu'on dirait qu'ils ont passé par tous les emplois. » Les Provinces-Unies étaient devenues un pays de citoyens capables de se gouverner eux-mêmes.

La liberté rendait le gouvernement facile à exercer. La protection équitable donnée à tous les intérêts privés et publics, jointe à la large distribution de la richesse et à l'étendue des ressources commerciales, permettait aux Provinces-Unies de faire supporter aux sujets de la république le poids des impôts, sans le rendre trop onéreux. Leur revenu général, en temps ordinaire, montait environ à 25 millions de florins², sur lesquels la Hollande seule encaissait par an, pour son compte, 12 à 14 millions. Chaque province avait à fournir sa part du contingent pour les dépenses communes, qui comprenaient celles de l'armée et de la flotte, celles des ambassades et les intérêts de la dette fédérale évaluée à 13 millions. Elle devait, en outre, suffire aux dépenses qui restaient à sa charge, et dans lesquelles rentrait, pour une large part, le paiement des dettes provinciales qui avaient servi à subvenir aux frais de la guerre contre l'Espagne. De nombreux impôts avaient été établis, et la Hollande, qui supportait la plus grande part des dépenses de la confédération, avait multiplié les taxes de tout genre, directes et indirectes. « Le peuple ne se chauffe, ni ne boit, ni ne mange, sans fournir quelque chose à l'État », écrivent les contemporains³. « Les droits sur les denrées étaient tels qu'un plat de poisson ne payait pas moins de trente droits différents⁴. » Les produits de première nécessité, le blé, la farine, le pain, le sel, étaient assujettis à des

¹ *Mémoires de M. de B...* Bibl. royale de la Haye.

² POMPONNE, *Négociations man.*, p. 8.

³ BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies*, t. I^{er}, ch. 1^{er}, p. 120.

⁴ TEMPLE, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies*, édition de 1774, p. 325.

redevances¹. Le produit des impôts de consommation était de sept millions. Les transactions, les mutations donnaient également lieu à d'onéreux prélèvements. Les successions étaient frappées d'une taxe qui n'était pas moindre d'un vingtième². D'autre part, les terres payaient le cinquième de leurs fermages, et les maisons le huitième de leur loyer. Dans les temps de guerre, l'impôt sur le revenu, les droits sur les foyers, sur les chevaux et les voitures, la surtaxe d'un quart sur les places des voyageurs servaient de ressources extraordinaires. Malgré le poids de cette fiscalité, les impôts rentraient sans difficulté. « Il n'y avait aucun pays du monde », disait-on³, « dont les habitants fussent autant imposés et si à leur aise. » Les Provinces-Unies ne connurent jamais les souffrances qui à la fin du règne de Louis XIV rendirent les tailles, les aides, les douanes si odieuses aux contribuables de France. « Comme les charges sont supportées ici également par les grands et les plus petits », écrit Pomponne dans ses Mémoires⁴, « comme le rang et la dignité n'y font aucune exception et que l'abondance qu'apporte le commerce y donne de l'occupation et du gain à tout le monde, le peuple contribue avec plaisir à ce qu'il croit devoir à la conservation de sa liberté et de son bien-être. »

L'égalité, aussi bien que la liberté, était un instrument de gouvernement. Si le monopole du pouvoir appartenait à certaines familles, la classe gouvernante, composée des régents des villes, n'avait aucun privilège de caste. Elle ne jouissait d'aucune exemption de taxe et supportait plus que toute autre les charges publiques. En outre, elle se gardait de vouloir imposer sa domination, ne laissait prise à aucun reproche de faste ou d'insolence et aimait à s'effacer, autant que d'autres aiment à paraître. « Ici les magistrats procurent le repos des habitants des villes, sans attendre de reconnaissance ni de respect, même pour les services qu'ils rendent. Ils sont économes dans la gestion des deniers publics, sévères dans l'exécution des lois, fiers, dans l'intérêt de leur pays, avec les nations étrangères, mais en même temps doux et commodes avec leurs concitoyens, faciles avec toute sorte de personnes pri-

¹ *Principes et maximes politiques de Delacour*, troisième partie, ch. v.

² *Ibid.*, première partie, ch. xii.

³ *Ibid.*, première partie, ch. vii.

⁴ POMPONNE, *Négociations, man.*, p. 9.

vées¹. » La familiarité de leur caractère les rendait populaires, et le compte rendu d'un repas de corps² signale comme assis à la table des bourgeois du quartier, non-seulement les magistrats des villes, mais encore le premier ministre de la république, de Witt, et jusqu'au jeune prince d'Orange. Le pouvoir s'exerçait sans distinction de rang et se faisait ainsi aisément supporter.

Ces habitudes de la vie publique, en rapprochant les conditions, adoucissaient les emportements de la rudesse démocratique, qui se donnaient rarement libre cours. Elles ne pouvaient, il est vrai, empêcher l'inévitable mélange des vices et des vertus, et laissaient notamment accès à la corruption, qui, malgré de mémorables exemples d'intégrité, trouvait souvent ouvert le chemin des consciences. En dépit des précautions prises, les dons d'argent, appelés par ceux qui les offraient « des témoignages réels de civilité³ », étaient pour les ambassadeurs étrangers un moyen assuré de crédit. Les promesses d'emplois étaient également en usage pour obtenir les votes nécessaires au succès de certaines délibérations, et venaient utilement en aide à la persuasion. Quoi qu'il en soit, la surveillance de l'opinion publique assidûment exercée prévenait ou dénonçait la plupart des abus, et si quelquefois ceux qui gouvernaient faisaient tourner à leur profit l'exercice du pouvoir, ils ne pouvaient au moins s'en servir au détriment de personne. « Il est doux », écrivait à la Haye un exilé de France⁴, « de vivre en un pays où les lois mettent à couvert des volontés des hommes, et où, pour être sûr de tout, on n'ait qu'à être sûr de soi-même⁵. »

La constitution des Provinces-Unies avait, depuis le quatorzième siècle, développé ces goûts et ces traditions de liberté populaire et d'autorité bourgeoise. Le gouvernement qu'elle avait créé était une fédération de provinces représentée par les États généraux, et chaque province, représentée elle-même par ses États provinciaux, n'était

¹ SAINT-ÉVREMONT, t. III, p. 25.

² Banquet de novembre 1665. *Notice sur le quartier de la cour*, par MEYER.

³ L. d'Estrades, 17 septembre 1663.

⁴ SAINT-ÉVREMONT, t. III, p. 25.

⁵ « J'ai connu », écrivait également de Groot à Wicquefort, « un grand nombre de bonnes familles en France qui ne souhaitent que de pouvoir vendre leur bien et le transporter chez nous, pour y vivre, comme ils disaient, sous le seul gouvernement libre et équitable qui fût en Europe. » (L. de Groot à Wicquefort, 14 juin 1673. Archives du royaume.)

guère qu'une fédération de villes. La séparation des ordres, qui en France constituait la maxime fondamentale du droit public de l'ancienne monarchie, n'était pour ainsi dire que fictive dans l'organisation de la république. Par suite du changement de religion, le clergé avait cessé de former un corps dans l'État, et le pouvoir apparent qu'il conservait dans la seule province d'Utrecht avait passé à des laïques : les chanoines d'Utrecht, divisés en cinq chapitres, n'étaient que des propriétaires de biens ecclésiastiques, qui envoyaient siéger huit députés de leur ordre aux États de la province. La noblesse, appelée l'ordre équestre, qui représentait les habitants des campagnes, et dont faisaient partie tous ceux qui avaient droit de haute et basse justice sur leurs terres, n'avait nulle part la prépondérance. C'était seulement en Gueldre, la plus aristocratique de toutes les provinces, qu'elle partageait avec les députés des villes l'exercice du pouvoir politique. Partout ailleurs, notamment en Hollande, elle n'y prenait qu'une part restreinte et n'avait qu'une seule voix dans les assemblées. En Groningue et en Frise, elle était même confondue avec tous les propriétaires de biens-fonds, sans aucune distinction de naissance. Enrichie par le commerce, la bourgeoisie municipale dominait presque partout; elle régnait dans les conseils ou sénats des villes, désignés sous le nom de « magistrats », et dont, sauf en Gueldre, les nobles étaient exclus.

Les conseils des villes, dans certaines provinces, en Overysse, à Groningue et dans la capitale de la Zélande, Middlebourg, se renouvelaient avec une participation plus ou moins étendue des habitants au choix de leurs conseillers. Ailleurs, à Utrecht et en Hollande, ils se recrutaient eux-mêmes, ou avec l'adjonction d'un petit nombre d'électeurs privilégiés¹, et donnaient à ceux qui en faisaient partie la jouissance d'une charge viagère. Ils étaient plus ou moins nombreux suivant l'importance des villes. Le conseil d'Amsterdam comprenait trente-six membres, et celui d'Utrecht, qui avait en partie l'administration de la province, en comptait quarante. Le plus souvent, c'étaient environ vingt membres qui sié-

¹ Dans la ville de Dordrecht, la plus ancienne de la Hollande et la ville natale de Jean de Witt, ces électeurs, d'après l'organisation municipale qui subsista jusqu'à 1650, avaient été successivement les huit délégués des corporations et les quarante délégués choisis sur une liste de cent notables.

geaient. Ils déléguaient, tantôt pour un an, tantôt pour trois ans, le pouvoir exécutif ainsi que l'administration des finances à des régents connus sous le nom de bourgmestres. En Hollande, d'autres régents, membres des conseils, les échevins, avaient l'exercice du pouvoir judiciaire, dans un grand nombre de causes civiles et criminelles, et dans les plus grandes villes, telles qu'Amsterdam, un bailli, chef de la police et de la force publique, nommé par l'assemblée des États, complétait cette magistrature municipale. En outre, les conseils des villes et les régents de Hollande étaient assistés par un pensionnaire chargé d'accompagner les députés du conseil aux assemblées des États et d'y prendre la parole en leur nom. Chaque ville était, comme chaque province, un petit État uni à d'autres, mais resté en pleine jouissance de son autonomie. Le pouvoir municipal ainsi exercé servait de base à la constitution politique des Provinces-Unies et contribuait au recrutement permanent d'une oligarchie bourgeoise unie par la communauté des mêmes intérêts, habituée au maniement des affaires publiques, jalouse d'indépendance et qui avait mérité de devenir la classe gouvernante du pays.

Le rapprochement de tous ces éléments épars de gouvernement, qu'il fallait fondre dans l'association de sept provinces se gouvernant chacune par leurs assemblées, avait été l'œuvre de l'Union d'Utrecht. Les États généraux, chargés des intérêts diplomatiques et militaires de chaque province et assistés d'un conseil d'État, étaient le lien de la confédération; mais ce lien aurait été insuffisant, si l'autorité des princes d'Orange ne l'avait resserré et rendu indissoluble.

La république des Provinces-Unies, qui, pour se constituer, ne pouvait se passer d'un pouvoir central, avait eu le bonheur de rencontrer une famille de princes auxquels elle fut redevable de son indépendance. Les princes d'Orange avaient été ses libérateurs, sans qu'elle les eût laissés devenir ses maîtres. Elle les avait investis de la double autorité militaire et civile, en leur attribuant les charges de capitaine et amiral général, et de stathouder. Investis par les États généraux de la charge de capitaine et amiral général, ils exerçaient le commandement de l'armée et de la flotte, avec un droit, tantôt de présentation, tantôt de nomination aux grades militaires, qui était, à vrai dire, contrôlé plutôt

que partagé¹ par les États. La charge de stathouder, qui dépendait de chaque province, réservait aux princes d'Orange, comme principale attribution, le choix des magistrats municipaux, bourgmestres et échevins, dont les conseils des villes ne s'étaient réservé que la présentation. En outre, le stathoudérat leur donnait droit de séance dans toutes les assemblées. Le stathouder était membre du conseil d'État, membre des États de Zélande, en qualité de premier noble ou seul représentant de la noblesse de la province, membre des États de Hollande comme chef du corps de la noblesse, et président de la cour de justice commune à la Hollande et à la Zélande. Enfin le stathoudérat attribuait aux princes d'Orange le pouvoir d'intervenir dans les différends entre les provinces. Plus ces différends étaient inévitables, par suite de l'obligation d'un vote unanime auquel l'assemblée générale était tenue de se conformer dans les délibérations les plus importantes, plus l'exercice fréquent de ce droit d'arbitrage avait affermi l'autorité et étendu les prérogatives des stathouder. Toutefois ce n'était pas une royauté qui leur appartenait. En faisant du stathoudérat une magistrature élective de droit, quoique héréditaire de fait, les États étaient restés les souverains.

Ils avaient échappé jusqu'alors aux dangers de l'usurpation; mais ces dangers restaient toujours à craindre. Le prestige de la naissance des princes d'Orange, l'éclat de leurs services rendus à l'indépendance nationale et à la religion réformée, les vastes possessions territoriales qui mettaient une partie de la Zélande dans leur dépendance, les prérogatives du commandement et de la première magistrature civile qui leur étaient dévolues semblaient leur laisser ouverte la voie de la toute-puissance. Ils avaient glorieusement acquis et conservaient, comme un héritage intact, le dévouement de l'armée, la fidélité de la noblesse encore puissante en Gueldre et dans l'Overyssel, la reconnaissance du clergé calviniste, l'attachement passionné du peuple, qui n'était pas intéressé à conserver le gouvernement républicain, auquel il ne prenait directement aucune part.

¹ Aux États généraux appartenait la nomination des feld-maréchaux, des lieutenants généraux, ainsi que celle des amiraux : les États des provinces s'étaient réservé la présentation de trois candidats aux charges des compagnies vacantes de leur contingent, à l'exception des compagnies étrangères, les plus nombreuses, dans lesquelles la nomination était laissée sans réserve au capitaine général.

blaient en outre lui assurer la faveur du roi d'Angleterre. Enfin la connaissance qu'il avait acquise de la politique française lui permettait de surveiller les négociations engagées par Louis XIV avec Charles II, et d'éclairer les soupçons qu'elles commençaient à donner au Grand Pensionnaire. « Nul homme », écrit un contemporain ¹, « ne paraissait plus propre à réchauffer à Londres une ardeur qu'on avait tant d'intérêt à ne pas laisser s'éteindre. » Aussi Louis XIV faisait-il inviter son ambassadeur, le marquis de Colbert, à prendre les devants « pour empêcher que ce grand hâbleur ne fit impression sur l'esprit des conseillers du roi d'Angleterre ² ». Toutefois, l'habileté de l'ambassadeur des États ne pouvait avoir aucune prise sur des résolutions qui étaient déjà irrévocablement arrêtées. « S'il vient à dessein de nous surprendre et de rompre nos mesures », écrivait Arlington à Temple, « il pourra être déçu dans son attente ³. »

Van Beuningen rendit d'ailleurs son ambassade inutile, en se laissant naïvement tromper, et compromit ainsi au détriment de ses maîtres sa renommée diplomatique. Il allait les rendre victimes de la confiance qu'il avait en lui-même, et qui était telle, que dans sa première ambassade, celle de Suède, accompagnant à cheval la reine Christine à une partie de chasse, il avait voulu se faire passer pour un écuyer d'élite, au risque de se laisser désarçonner. ⁴ Avant son départ de la Haye, van Beuningen avait reçu, par l'entremise du Grand Pensionnaire, les communications les plus satisfaisantes de l'ambassadeur ordinaire des Provinces-Unies en Angleterre, Jean Boreel, seigneur de Westhoven, « nommé sur la présentation des États de Zélande, quoiqu'il eût des lumières fort confuses et une pénétration très-médiocre ⁵ ». Boreel n'avait pas su profiter de son ambassade, pour s'éclairer sur les dispositions du Roi et de ses ministres. Sa crédulité ne pouvait manquer d'entretenir celle de Van Beuningen, et celui-ci s'y abandonna d'autant plus facilement, que ses rapports avec les ministres de Charles II lui donnaient pleine confiance. Dès son arrivée à Londres, il fut mis en

¹ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 95.

² L. de Lionne à Colbert, 3 mai 1670.

³ L. Arlington à Temple, 29 avril 1670.

⁴ ARCKENHOLTZ, *Mémoires sur la reine Christine*, t. I^{er}, p. 368. Voir VAN DER HEIM, *De legationibus a Beuningio gestis*, p. 16.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 228.

relations avec le garde des sceaux Bridgman et le secrétaire d'État Trevor, qui avaient été tenus à l'écart des négociations commencées par Charles II avec Louis XIV. La sincérité avec laquelle tous deux lui renouvelèrent les déclarations les plus favorables à la Triple Alliance ¹, acheva de l'abuser.

L'échec qu'il éprouva dès le début de ses négociations, ne suffit pas pour l'éclairer. Chargé d'obtenir que Charles II consentît à l'admission de l'Empereur dans la Triple Alliance, il ne put faire tenir compte de ses propositions. En effet, le roi d'Angleterre s'était interdit par ses engagements avec le roi de France d'y laisser donner aucune suite ², et pour rassurer Louis XIV, il associa aux conférences tenues avec Van Beuningen ceux de ses conseillers qui s'étaient signalés par leur hostilité contre la république, Clifford et Ashley ³. D'après les déclarations que les commissaires anglais firent à l'ambassadeur des États, les offres de la cour de Vienne devaient être repoussées, sous le vain prétexte que l'Empereur ne proposait une ligue défensive qu'afin d'engager ses alliés dans la garantie de ses États contre l'invasion des Turcs. En même temps, voulant éluder toute explication, Charles II avait soin de tenir à distance l'envoyé de la cour de Vienne, le baron Lisola, et pour l'empêcher de se rendre à Londres, il lui faisait savoir « qu'il ne pourrait avoir aucun égard à la demande de l'Empereur ⁴ ». L'ambassade dont les États généraux s'étaient promis le plus heureux succès trompait ainsi leur attente.

Les dernières espérances qui leur restaient pour conserver l'alliance de l'Angleterre n'étaient plus justifiées que par la présence à la Haye du chevalier Temple. Mais Temple commençait à prévoir son rappel. « Ne vous laissez arrêter », écrivait-il à Arlington, « par aucune considération de bienveillance à mon égard, si vous jugez que les affaires du Roi puissent être mieux placées en d'autres mains ⁵. » Pour détourner la disgrâce qui le menaçait, il affectait quelquefois de se montrer susceptible et ombrageux à l'égard du gouvernement des Provinces-Unies.

¹ L. man. Van Beuningen à de Witt, 2 août 1670.

² L. Colbert de Croissy à Louis XIV, 3 février 1670.

³ *Ibid.*, 30 juillet 1670.

⁴ L. Arlington à Lisola, 30 janvier 1671.

⁵ L. Temple à Arlington, juillet 1669.

L'un de ses secrétaires ayant été traduit devant la cour de Hollande, il revendiquait avec hauteur les privilèges d'ambassadeur, et ne craignait pas d'écrire en ces termes au procureur de la cour : « Je trouve bon de vous dire que je tiens pour une insolence l'acte que vous venez de commettre contre quelqu'un de ma suite, en paraissant vouloir me traiter comme l'un de vos bourgeois ¹. » Il faisait ainsi violence à ses sentiments, et quand il croyait pouvoir suivre librement ses inspirations personnelles, loin de provoquer des différends, il ne s'employait qu'à les prévenir ou à les pacifier.

Deux demandes d'extradition lui avaient été adressées contre quelques-uns des républicains anglais réfugiés dans les Provinces-Unies. L'une avait pour but d'obtenir qu'il se fit livrer trois ministres presbytériens. Il l'élada, en répondant qu'on n'avait pu les découvrir, et qu'il fallait se contenter de la déclaration des États ordonnant leur expulsion ². L'autre demande lui enjoignait de se saisir d'un ancien officier de l'armée de Cromwell, le cornette George Joyce, retiré à Rotterdam, qui en 1647 avait conduit le roi Charles I^{er} prisonnier à Hamptoncourt. Obligé d'obéir aux instructions qu'il avait reçues, Temple, ne pouvant s'adresser aux États de Hollande qui n'étaient pas en session, se mit en rapport avec les conseillers-députés, qui délèguèrent deux d'entre eux, Corneille de Witt et Voorbruck, auprès des magistrats de Rotterdam. Ceux-ci refusèrent de laisser violer les lois de l'hospitalité, et quand ils se décidèrent, après de longs pourparlers, à donner l'ordre d'arrestation pour permettre à Temple d'interroger Joyce, le réfugié avait eu le temps de s'évader. En informant le secrétaire d'État Trevor qu'il n'avait pu réussir dans sa négociation, Temple prit soin de mettre à l'abri de tout reproche la conduite du Grand Pensionnaire; il tenait à justifier lui-même les explications que de Witt s'était empressé de donner dans sa correspondance avec Van Beuningen ³. Il représenta que l'échec de sa demande devait être imputé à la constitution de la république, « qui non-seulement ne permettait pas d'agir sans le consentement de la pro-

¹ L. Temple, août 1670.

² L. Temple à sir John Trevor, 22 juillet 1670.

³ L. man. de Witt à Van Beuningen, 8, 15, 29 août, 26 septembre 1670 : Archives du royaume.

vince intéressée, mais encore laissait dans chaque province à chaque ville une juridiction indépendante », et opposait ainsi des obstacles presque insurmontables à la satisfaction qu'il avait été chargé d'obtenir¹. De tels ménagements étaient trop contraires aux desseins de Charles II, pour qu'il ne tint pas à éloigner, sans plus de retard, un ambassadeur disposé à éluder les prétextes d'une rupture, au lieu de les chercher et de les trouver.

Tandis que les Provinces-Unies étaient ainsi abandonnées par leur nouvel allié, qui n'était plus disposé qu'à les trahir, le roi de France, contre lequel elles croyaient s'être assuré l'appui de l'Angleterre, les menaçait de ses ressentiments. Louis XIV, arrêté dans la conquête des Pays-Bas par l'intervention des États généraux, n'avait pu leur pardonner de leur avoir opposé une ligue « qui rompait toutes ses mesures² ». Il s'était prudemment arrêté devant cette barrière qui mettait obstacle à son ambition, jusqu'à ce qu'il fût assez fort pour l'abattre; mais, ainsi qu'il l'écrivait lui-même³, « il se sentit piqué au vif, et résolut de prendre sa revanche ». Après avoir vaincu l'Espagne et fait entrer l'empereur d'Allemagne dans ses projets de partage de la monarchie espagnole, il ne pardonnait pas aux Provinces-Unies d'avoir entrepris de défendre contre son ambition l'équilibre de l'Europe, et s'était promis de leur faire expier la prévoyance du grand ministre qui avait déjoué ses projets. Il déclara plus tard⁴ « que, depuis la paix, il n'était jamais entré dans son conseil sans s'être souvenu de l'ingratitude d'un État qui devait son affranchissement et sa puissance à la protection des rois de France ». Son désir de vengeance était si public, que le lendemain du jour où la paix avait été signée avec l'Espagne, l'ambassadeur espagnol n'avait pas craint de dire : « Ce sera bientôt le tour des Provinces-Unies. » De Paris aussi bien que de Berlin, de Stockholm et de Venise, les envoyés et agents secrets des États généraux transmettaient des avis qui faisaient prévoir une prochaine rupture.

Les principaux conseillers de Louis XIV partageaient son

¹ L. Temple à sir John Trevor, 15 août 1670.

² L. Temple à son père, 22 juillet 1669.

³ Mémoire inédit de Louis XIV sur la guerre de 1672 : ROUSSER, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 519.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 382.

animosité contre les Provinces-Unies. Le maréchal de Villeroi était le seul qui se déclarât le défenseur des États généraux, pour rester fidèle à la politique traditionnelle de la France, « à laquelle une guerre avec ses anciens alliés ne pouvait manquer », disait-il, « de couper un bras ¹ ». Mais Louvois, Colbert et de Lionne se prononçaient énergiquement contre la république. Louvois, qui avait été associé à son père Letellier dans sa charge de secrétaire d'État pour le ministère de la guerre, avait fait les préparatifs d'une nouvelle campagne, pour achever la conquête des Pays-Bas, et n'avait pu se consoler de la conclusion de la paix. « J'ai dû me disposer l'esprit », écrivait-il, « à voir arriver la chose du monde que je souhaitais le moins ². » Colbert semblait devoir conseiller une politique pacifique dans l'intérêt des finances; mais il se laissait tenter par l'espoir de détruire, au profit de la France, le commerce des Provinces-Unies. De Lionne, humilié de n'avoir appris la Triple Alliance que lorsqu'elle était déjà conclue, était impatient d'une réparation. « Ce que je peux dire par avance », déclarait-il ³, « c'est que je ne crois pas que le Roi soit d'humeur à se laisser faire la barbe à contre-poil par qui que ce soit. » — « Il n'appartient pas à des marchands qui sont eux-mêmes des usurpateurs », ajoutait-il dans une autre lettre ⁴, « de décider souverainement des intérêts des deux plus grandes monarchies de la chrétienté. » Leur châtement lui tenait à cœur, et il ne l'ajournait que pour le rendre plus éclatant. « Contentons-nous de paraître l'enclume », écrivait-il, « et n'omettons pas de tâcher à devenir le marteau ⁵. »

L'opinion publique, telle qu'elle pouvait se manifester dans une monarchie absolue, encourageait cette irritation. La nation avait ressenti comme une offense la médiation des États généraux mettant obstacle à l'agrandissement de la France. « Nous tournons notre passion contre les Hollandais, qu'il faut tenir désormais pour nos plus redoutables ennemis », écrivait de Paris à de Lionne l'un de ses correspondants, « et d'après tout ce qui se dit

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 382.

² L. Louvois à Letellier, 18 avril 1668 : ROUSSET, t. I, p. 150.

³ L. de Lionne à d'Estrades, 24 février 1668.

⁴ L. de Lionne à Pomponne, 19 avril 1669.

⁵ *Ibid.*, 9 octobre 1669 : MIGNET, t. III, p. 599.

ici, j'exhorte Monseigneur, tant pour sa réputation que pour la satisfaction publique, à ne rien omettre de sa politique, pour trouver les moyens d'abattre cette nouvelle puissance qui s'élève¹. »

Le danger de cette hostilité avait été longtemps à l'avance signalé à de Witt par le comte d'Estrades. Dès l'année 1663, aussitôt que l'opposition des États généraux aux desseins de Louis XIV sur les Pays-Bas s'était manifestée, il avait représenté au Grand Pensionnaire² « de quels ressentiments le roi de France serait capable, si, après la défection dont ils s'étaient déjà rendus coupables à la paix de Munster, les États venaient encore à s'éloigner de l'union à laquelle ils venaient de s'engager par un récent traité ». Le rapport de son ambassade fait par Van Beuningen, et le départ du comte d'Estrades, ne purent guère laisser aux États généraux aucun doute sur la conduite que le roi de France se proposait désormais de tenir à leur égard. Van Beuningen, revenu à la Haye³, fit connaître les dispositions hostiles et menaçantes⁴ de Louis XIV. Il informa les États généraux des mesures qui devaient être prises contre leur commerce, leur conseillant d'y répondre par des représailles; il profita de ces communications inquiétantes pour les inviter « à s'adresser aux différentes cours de l'Europe, à leur signaler les dangers de la domination française, et à leur représenter la nécessité de se garantir par une commune assistance contre la soumission au même joug⁵ ».

Louis XIV ne tarda pas à justifier ces appréhensions, en rappelant de la Haye le comte d'Estrades, qui l'y représentait depuis six ans. Le grand pensionnaire de Witt, qui avait entretenu avec lui les relations les plus intimes, souhaitait la continuation de ses pouvoirs, « le croyant plus affectionné pour les États, que ceux dont il recevait les ordres⁶ ». Quoique l'invasion des Pays-Bas et la conclusion de la Triple Alliance eussent refroidi leur amitié, il prévoyait que son départ ne ferait que rendre plus difficile toute tentative de rapprochement. Mais son remplacement était devenu iné-

¹ L. à de Lionne, 24 mai 1668 : MIGNET, t. II, p. 464.

² L. d'Estrades, 13 décembre 1663.

³ 29 septembre 1668.

⁴ Résol. États généraux, 13 octobre 1668.

⁵ L. man. Wicquefort, 18 octobre 1668; et l. man. Pomponne, 2 mai 1669.

⁶ L. de Witt à Groot, 29 novembre 1668.

vitale. Suspect à Louis XIV par son inclination pour la république, d'Estrades ne pouvait plus éviter une disgrâce, depuis qu'il s'était laissé abuser par l'habileté diplomatique de Jean de Witt, en restant dans l'ignorance des négociations engagées par les États généraux avec l'Angleterre et la Suède. Reconnaissant lui-même qu'il ne pouvait rester à son poste, il avait demandé son retour, « en alléguant la nécessité de mettre ordre à ses affaires ¹ ». Aussi, dès que la paix d'Aix-la-Chapelle fut conclue, Louis XIV l'invita-t-il ² à venir lui rendre compte de son ambassade, qu'il était bien résolu d'ailleurs à ne pas lui conserver. Il lui témoigna son mécontentement en lui refusant la dignité de maréchal de France, que le comte d'Estrades sollicitait comme l'un des plus anciens généraux du royaume, et quand il le renvoya à la Haye, ce fut pour lui faire prendre son audience de congé. D'Estrades dut se contenter des regrets des États ³, qui furent sa seule récompense.

Pour leur dissimuler ses projets de rupture prochaine, Louis XIV, après quelques mois d'attente, le remplaça ⁴ par le marquis de Pomponne, neveu du grand Arnaud, dont il avait apprécié les services dans sa récente ambassade en Suède. « C'était », dit Wicquefort, « un homme d'honneur et fort habile ministre, dont les sentiments naturels allaient à la conservation du repos de la chrétienté. Mais il n'avait aucun motif qui l'attachât à une nation qu'il ne connaissait pas encore ⁵. » Les instructions que Louis XIV lui donna ⁶, lui recommandaient de garder les plus grands ménagements et d'encourager les propositions qui pourraient rendre confiance aux États, en leur laissant l'espoir d'une réconciliation. Mais elles l'invitaient en même temps à favoriser les divisions intérieures de la république, par les prévenances témoignées au prince d'Orange. « J'avais une commission d'autant plus pénible », écrit Pomponne dans ses Mémoires ⁷, « qu'il s'agissait de rassurer des gens habiles et défiants, en ne les entretenant que de discours et de paroles, et

¹ L. man. d'Estrades à de Lionne, 24 mai 1668 : Archives aff. étr.

² Juin 1668.

³ L. des États généraux à Louis XIV, 17 octobre 1668. — L. d'Estrades, 18 octobre 1668.

⁴ Février 1669.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 21.

⁶ 6 février 1669.

⁷ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 44.

en les amusant par des négociations apparentes, sans entrer en aucune véritable. »

Arrivé à la Haye¹, l'ambassadeur de France s'empressa de se mettre en relation avec le Grand Pensionnaire. De Lionne avait eu soin de lui ménager un bon accueil, en faisant savoir à de Witt « combien Pomponne serait heureux d'apprécier son mérite extraordinaire² ». Pour gagner plus sûrement sa confiance, Pomponne, « sachant combien le Grand Pensionnaire se méfiait de ces détours d'adresse et de finesse qui faisaient presque tout le mystère des négociations », témoigna ou plutôt affecta avec lui une franchise destinée à détourner les soupçons³. Il se conforma aux recommandations développées dans ses instructions, en lui laissant pressentir que l'ancien accord pourrait être rétabli, si les États généraux se prêtaient à un nouveau changement de politique, et lui fit entendre « que le roi de France ne voulait suivre aucune négociation avec un autre que lui, tant il le tenait en grande estime⁴ ».

Le Grand Pensionnaire était disposé à accueillir ces avances, sans cesser toutefois de rester sur ses gardes. C'était par nécessité plutôt que par inclination qu'il avait eu recours à la coopération de l'Angleterre ; il ne l'avait recherchée que pour garantir les Provinces-Unies contre le voisinage de la France, sans se dissimuler combien les ressentiments de Charles II contre la république pouvaient rendre cette alliance précaire⁵. En outre, sa sollicitude pour la conservation du gouvernement républicain lui faisait désirer que l'union avec l'Angleterre ne devint pas indispensable aux États généraux. Le parti orangiste se fortifiait à mesure que le prince d'Orange grandissait, et quelques-uns des membres des États de Hollande, jaloux de l'autorité de Jean de Witt, paraissaient disposés à se détacher du parti dominant. Le Grand Pensionnaire était donc intéressé à ne pas laisser la république se mettre dans la dépendance du roi d'Angleterre, oncle du jeune prince. Aussi avait-il évité constamment de donner prise aux plaintes de la France, afin de ménager les chances d'un rapprochement. L'Espagne ayant demandé à être comprise

¹ 24 février 1669.

² L. de Lionne à de Witt, 6 février 1669.

³ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 49.

⁴ L. Pomponne, 28 février 1669 : Archives aff. étr. — POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 30-32.

⁵ L. Pomponne, 19 septembre 1669.

dans la Triple Alliance, il fit écarter sa proposition, malgré les pressants conseils de Temple ¹. « Je n'ai jamais voulu », disait-il, « faire d'un traité pour le maintien de la paix une ligue qui pût être considérée par la France comme une provocation ². » Il espérait que le gouvernement français tiendrait compte à la république de cette réserve, dont de Lionne paraissait se montrer satisfait ³.

Dès l'arrivée du marquis de Pomponne, de Witt eut soin de témoigner encore plus ouvertement combien il était favorable à une politique de réconciliation. Dans son premier entretien avec le nouvel ambassadeur ⁴, après avoir reconnu tous les services que la France avait rendus à la république, il constata avec regret que l'invasion des Pays-Bas avait pu troubler accidentellement l'harmonie des deux États; mais il représenta, d'autre part, que le rétablissement de la paix devait suffire pour ne plus laisser leur amitié exposée à aucune atteinte. Il essaya de convaincre l'ambassadeur français que les alliés, en se déclarant, sur la demande de l'Espagne, garants de la paix d'Aix-la-Chapelle, n'avaient fait qu'user du droit reconnu par Louis XIV dans l'un des articles du traité, et il s'engagea à faire donner par les États la même garantie à la France. En outre, préoccupé d'intéresser Louis XIV à l'alliance avec la république, il s'empessa de manifester son désir d'une entente commune, en cas de mort du roi d'Espagne.

Van Beuningen, qui était accusé par Louis XIV de vouloir se mettre à la tête d'un parti hostile à la France, conforma sa conduite aux déclarations du Grand Pensionnaire. Les ennemis de la république à la cour de Versailles avaient accrédité le bruit que Van Beuningen, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle, avait fait frapper une médaille qui avait été mise en circulation, et dans laquelle il était représenté sous les traits de Josué arrêtant le soleil dans sa course, avec ces mots gravés sur l'exergue : *Sta, sol*. Il semblait avoir voulu répondre par une attaque directe à la médaille dans laquelle Louis XIV avait pris l'image du soleil pour emblème, avec cette devise : « *Nullius in par* » (Il n'a pas d'égal) ⁵. Dès que Van Beunin-

¹ L. Temple à de Witt, 2 octobre, 2 novembre 1669.

² L. d'Estrades, 31 mai 1668.

³ L. de Lionne à d'Estrades, 18 mai 1668.

⁴ L. Pomponne, 28 février 1669.

⁵ MIGNET, t. III, p. 5.

gen fut informé des inimitiés qu'il avait ainsi encourues, il se rendit auprès de l'ambassadeur de France, pour démentir énergiquement une accusation qui lui semblait, ainsi qu'il l'écrivait plus tard ¹, « n'avoir été inventée que pour rire à ses dépens ». Il témoigna au marquis de Pomponne ² « que bien loin d'avoir eu part à une telle sottise, il n'y avait personne, ni en France ni dans ce pays, qui pût dire l'avoir entendu parler autrement qu'avec la dernière estime de la conduite du roi de France dans la dernière paix ». De Lionne répondit à ce désaveu en déclarant que Louis XIV « l'avait eu pour fort agréable, Van Beuningen lui ayant paru si habile homme, qu'il ne le jugerait jamais capable d'avoir commis une si grande et si téméraire extravagance ³ » : elle n'en continua pas moins à lui être imputée ⁴.

L'accueil fait par les États au marquis de Pomponne acheva de prouver combien la république était disposée à rétablir les bons rapports avec la France. Il avait retardé pendant trois mois son audience de réception, afin d'avoir à sa disposition toute sa suite pour son entrée solennelle à la Haye. Les députés des États vinrent en voiture à sa rencontre, en dehors de la ville, et mirent pied à terre pour lui adresser une harangue. Après y avoir répondu, il fut invité à prendre place dans un carrosse à six chevaux, dont deux députés occupaient la banquette de devant, et aux portières duquel se tenaient les quatre colonels des régiments français engagés au service de la république. Le carrosse, précédé par l'écuyer de l'ambassadeur avec les quatre pages à cheval, était suivi par les quatre gentilshommes de sa maison également montés, derrière lesquels marchaient ses douze laquais. Trois autres voitures, magnifiquement parées et remplies d'officiers français, complétaient le cortège. « Je trouvai grande foule quand j'entrai dans la ville », écrit-il dans le récit qu'il a fait de cette cérémonie, « et l'on peut dire que le peuple occupait toutes les rues, les dames et les gens de condition toutes les fenêtres. » Il ajoutait avec complaisance « qu'il ne s'était

¹ L. Van Beuningen à M. de la Volpilière, docteur en théologie à Paris, 23 mars 1673. — BASNAGE, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 361.

² L. Pomponne, 2 mai 1665.

³ L. de Lionne à Pomponne, 16 mai 1669.

⁴ Voir aux Pièces justificatives, n° 1, une curieuse satire contre Van Beuningen, publiée après l'invasion de la Hollande par Louis XIV.

jamais fait une plus belle entrée d'ambassadeur en ce pays¹ ».

De Witt espérait que ces prévenances et ces démonstrations seraient favorables à des négociations qui, sans porter atteinte à la Triple Alliance, garantiraient la république contre l'hostilité de la France. Pour y mettre un terme, le Grand Pensionnaire proposait à Louis XIV, au sujet des Pays-Bas, un accord subordonné à la mort du roi d'Espagne. Aucun engagement n'avait été pris entre les alliés, en prévision de cet événement. Les conventions de la Triple Alliance ne stipulaient la conservation des Pays-Bas au jeune roi d'Espagne que pendant sa vie, et sa santé chancelante faisant sans cesse prévoir la vacance du trône, la garantie que les États généraux avaient cherché à obtenir restait ainsi précaire; elle ne leur servait qu'à gagner du temps. Il leur importait donc de tâcher d'empêcher par un accord commun que le démembrement éventuel de la monarchie espagnole n'achevât de faire des Pays-Bas une province française.

Le partage des Pays-Bas entre la France et la république ne remédiait pas au danger qui devait résulter du voisinage des frontières, et ne pouvait qu'éveiller les prétentions de l'Angleterre. Aussi de Witt ne perdait-il pas de vue le cantonnement, c'est-à-dire la constitution des Pays-Bas en État indépendant. C'était là le projet qu'avec sa grande perspicacité politique, il n'avait jamais cessé de trouver le plus favorable aux intérêts des Provinces-Unies². Il ne désespérait pas d'y ramener Louis XIV par de nouvelles négociations qui lui permettraient au moins de découvrir les desseins du roi de France et de les faire connaître à l'Europe. D'après le projet que de Witt soumettait à Pomponne, Louis XIV gardait les nouvelles possessions qu'il avait conquises sur l'Espagne, en rendant seulement les places les plus avancées dans les Pays-Bas, dont il s'était rendu maître, et obtenait en retour Cambrai, Aire, Saint-Omer, « ces portes toujours ouvertes pour entrer dans son royaume, et qui seraient par là fermées³ ». Les Provinces-Unies devaient au contraire renoncer à s'agrandir sur leurs frontières par aucune acquisition, et elles auraient laissé dès lors à la nouvelle république des Pays-Bas l'intégrité de son territoire.

¹ L. Pomponne, 6 juin 1669.

² Voir t. I, chap. v, p. 292.

³ L. Pomponne, 3 janvier 1670.

Ainsi Louis XIV, en abandonnant ses prétentions sur la partie des Pays-Bas espagnols qu'il n'avait pas conquise, aurait pu obtenir pacifiquement, à la mort du roi d'Espagne, la compensation la plus avantageuse pour son royaume. Au voisinage de la maison d'Autriche dans les Pays-Bas, si longtemps incommode ou dangereux pour la France, il aurait substitué celui d'une petite république placée sous sa protection et destinée à rester dans sa dépendance. En laissant aux Provinces-Unies la garantie d'une barrière entre leurs frontières et celles de la France, il pouvait rendre indissoluble l'alliance avec les États généraux, qui était la politique traditionnelle de la France. C'était assurer en même temps la sécurité de son royaume ainsi que le repos de l'Europe, et se mettre à l'abri des coalitions qui devaient éprouver si malheureusement les dernières années de son règne.

Mais se croyant assuré de l'avenir par le traité de partage de la monarchie espagnole qu'il avait obtenu de l'empereur d'Allemagne, Louis XIV préférait désormais sa vengeance à ses intérêts, et subordonnait sa politique à ses ressentiments contre les Provinces-Unies. S'il avait laissé son ambassadeur continuer les pourparlers avec Jean de Witt, c'était pour détacher les États généraux de la Triple Alliance, et pour leur enlever l'appui de leurs alliés ¹. Le Grand Pensionnaire, qui pressentait le piège, n'eut garde d'y tomber. « Il est trop habile homme », écrivait Pomponne, « pour me donner jour à cet avantage ². » Sa probité aussi bien que sa prudence l'empêchait d'être la dupe de cette perfidie, et les États généraux, suivant docilement ses conseils, ne cessèrent pas d'être fidèles à leurs engagements diplomatiques. Temple, voulant rassurer la cour d'Angleterre contre tout soupçon de défection, rendait témoignage de leur loyauté, en ces termes : « Pour ce qui est de la ruse et de la duplicité, je ne trouve pas que leurs goûts ou leurs dispositions y prêtent. Pour moi, je continuerai à les regarder comme des marchands en bonnes affaires, ayant bon crédit, et qui tâcheront de le conserver par une conduite honnête. »

Non-seulement de Witt refusa énergiquement de porter atteinte à la Triple Alliance par un accord secret avec la France, ne voulant

¹ L. de Lionne à Pomponne, 24 mai 1669.

² L. Pomponne, 30 mai 1669.

pas disposer des Pays-Bas espagnols avant la mort du roi d'Espagne; mais encore il ne cessa de demander que dans le cas où la succession de la monarchie espagnole viendrait à s'ouvrir, la négociation concernant le sort des Pays-Bas espagnols fût concertée avec l'Angleterre et avec la Suède¹. Déçu dans son attente, Louis XIV ne trouva plus aucun intérêt à prolonger les négociations. Ne pouvant obtenir des États généraux un engagement contraire à la Triple Alliance, il ne voulut leur laisser pour l'avenir aucun espoir d'entente², et il écrivit à son ambassadeur : « Je ne souffrirai pas que le sieur de Witt prétende, avec toute l'habileté qu'il a, de m'engager à aucune négociation, après que je lui ai fait déclarer par vous-même qu'il fallait la remettre à d'autres temps³. »

Louis XIV ne se contenta pas d'opposer ainsi un refus péremptoire aux offres de rapprochement faites par le Grand Pensionnaire; il y répondit par des témoignages manifestes de son mauvais vouloir. Les prétentions et les procédés du gouvernement français dans les Pays-Bas ayant soulevé les justes réclamations de l'Espagne, les États généraux, dont le Grand Pensionnaire se fit l'interprète, avaient adressé leurs représentations à l'ambassadeur de France, tant en leur nom qu'au nom des ministres d'Angleterre et de Suède⁴. Après leur avoir refusé toute explication, Louis XIV, se croyant obligé de rassurer l'Europe sur ses dispositions pacifiques, choisit l'Angleterre et la Suède, à l'exclusion des Provinces-Unies, pour arbitres de ses différends avec le gouvernement espagnol⁵. Usant de sa prudence ordinaire, de Witt dissimula l'offense faite à la république; il déclara même au marquis de Pomponne « qu'il savait gré au roi de France de délivrer ses maîtres de la peine d'avoir à désobliger l'une des parties ou toutes les deux par le jugement qu'ils auraient eu à prononcer⁶ ». Malgré cette provocation mal déguisée du roi de France, qu'il appelait un procédé discourtois, le Grand Pensionnaire ne s'employa qu'à faire agréer la médiation par la cour de Madrid, qui se montrait disposée à l'écartier, si les États généraux

¹ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 66.

² *Ibid.*, p. 104.

³ L. Louis XIV à Pomponne, 17 février 1670.

⁴ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 81.

⁵ 29 janvier 1670.

⁶ L. Pomponne à Louis XIV, 21 février 1670.

en étaient exclus ¹. A la suite de négociations prolongées, il finit par obtenir ² qu'elle consentit à l'arbitrage de l'Angleterre et de la Suède : il subordonnait toute sa politique à la conservation de la paix.

En outre, pour ne pas se départir de leur rôle de médiateurs, les États généraux offrirent à la France la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, qui venait d'être donné à l'Espagne par les puissances signataires de la Triple Alliance. Louis XIV avait fait demander cette garantie au Grand Pensionnaire par le comte d'Estrades, dans la pensée qu'elle serait refusée; mais quand les États généraux se montrèrent disposés à l'accorder, il s'y montra contraire. N'ayant pas à craindre que l'Espagne ne lui déclarât la guerre, il se souciait peu d'un traité qui lui avait été imposé, et qu'il se proposait plutôt de rompre lui-même. Il se contenta de répondre à l'offre qui lui était faite « que la plus sûre garantie de la paix serait son désir de la maintenir ³ ». Les États généraux avaient ainsi essayé vainement de le satisfaire, et se trouvaient encore éconduits. Sans se rebuter, ils continuèrent à lui témoigner leurs déférences. En apprenant avec quelque inquiétude que Louis XIV, suivi de sa cour et de sa maison militaire, venait visiter ses nouvelles possessions des Pays-Bas, ils lui envoyèrent en députation solennelle ⁴ le fils de leur ancien amiral, Wassenaar d'Obdam, qui appartenait à l'une des premières familles du pays. D'Obdam fut chargé de lui remettre une lettre qui l'assurait « de la continuation de leur affection », et le priait d'accorder pleine confiance aux déclarations de leur ambassadeur. Reçu par le Roi à Ryssel ⁵, il dut se contenter des témoignages de froide politesse dont Louis XIV reproduisit les formules dans sa réponse à la lettre des États ⁶.

Ce n'étaient pas des offres de concours, d'amitié ou de soumission que le roi de France désirait obtenir des États généraux. Il espérait, au contraire, trouver dans leur conduite à son égard des

¹ Résol. États Hollande, 6 février 1670.

² Octobre 1670.

³ L. Louis XIV à Pomponne, 4 avril 1670.

⁴ Résol. États généraux, 23 avril 1670. — Résol. États de Hollande, 24 et 26 avril 1670.

⁵ 23 mai 1670.

⁶ L. Louis XIV aux États généraux, 25 mai 1670.

sujets de plaintes qui lui donneraient les prétextes de rupture qu'il cherchait. « Il sera bon », écrivait de Lionne à Pomponne ¹, « qu'ils accumulent leurs fautes, car Sa Majesté en sera d'autant plus justifiée dans le monde, si l'occasion se présente d'appesantir sa main sur eux. »

Ne voulant laisser aucun doute à son ambassadeur sur le parti désormais irrévocable auquel ils s'était arrêté, Louis XIV profita de son voyage en Flandre pour le mander auprès de lui. Tandis que le Grand Pensionnaire espérait que cette entrevue pourrait être favorable à de nouvelles tentatives de rapprochement ², Pomponne apprenait du Roi lui-même, dans une communication mystérieuse ³, que les Provinces-Unies n'avaient à attendre de la France qu'une prochaine déclaration de guerre. Ses mémoires manuscrits ⁴ font connaître le curieux récit de cette royale confidence. « La veille de mon départ », écrit-il, « à peine m'étais-je mis au lit, que je fus réveillé par le marquis de Berny, fils de M. de Lionne, qui, en l'absence de son père, faisait sa charge auprès du Roi. Il me dit de me lever dans le moment, parce que Sa Majesté voulait me parler. Nous nous rendimes seuls et sans flambeau jusqu'à la salle des gardes. J'y demeurai dans un lieu obscur, jusqu'à ce que tous ceux qui ont droit de demeurer au petit coucher du Roi fussent sortis. Alors le marquis de Berny vint me prendre, sans que personne me vit; il me fit entrer dans la chambre de Sa Majesté. Je la trouvai seule dans sa robe de chambre et assise près de la table; elle me fit alors l'honneur de me dire que l'importance des choses qu'elle voulait me découvrir me ferait assez connaître la confiance qu'elle prenait en moi, et combien la discrétion avec laquelle je les devais garder était nécessaire. Elle m'expliqua amplement ensuite toutes les mesures qu'elle avait prises et qui lui permettraient de commencer, l'année suivante, la guerre contre la république. Après m'avoir représenté qu'il n'y avait que trois de ses ministres, de Lionne, Letellier et Colbert, qui eussent la connaissance de cet impénétrable secret d'État, le Roi termina l'entretien en me déclarant qu'il avait cru important de m'entretenir du véritable état des

¹ L. de Lionne à Pomponne, 19 avril 1669.

² L. Pomponne, 8 mai 1670.

³ 1^{er} mai 1670.

⁴ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 100, 101.

choses, pour régler ma conduite en Hollande, pour éluder les propositions qui me seraient faites, et pour tromper seulement par quelque apparence de les écouter, la pénétration du Grand Pensionnaire et la défiance des États. Touché au point que je le devais de la confiance de Sa Majesté, et éclairé des nouvelles lumières qu'elle m'avait données, je sortis de sa chambre aussi inconnu que j'y étais entré, et je retournai à la Haye. » Les assurances que Pomponne donna à de Witt, en lui déclarant « que le Roi avait d'autant mieux agréé ses ouvertures, qu'il les regardait comme une marque de son désir de faire rentrer ses maîtres dans leur première liaison avec la France ¹ », ne rendirent pas au Grand Pensionnaire la confiance qu'il avait perdue. Ses inquiétudes n'allaient pas tarder à être justifiées.

Quatre mois plus tard ², Louis XIV mettait à l'épreuve la longue patience des États généraux, et provoquait une rupture par l'audacieuse agression qu'il entreprenait en pleine paix contre le duc de Lorraine, leur allié, dont il convoitait depuis longtemps les États. Il les considérait, ainsi que le grand pensionnaire de Witt en faisait la remarque, « comme une citadelle dont on n'avait qu'à se rendre maître pour commander tout le voisinage ³ ». Aussi avait-il cherché à profiter de la faiblesse d'esprit et des aberrations de conduite du duc régnant, qui semblaient le livrer à sa merci. Charles IV, duc de Lorraine, qui appartenait à l'une des plus anciennes familles princières de l'Europe ⁴, était un personnage des romans de chevalerie égaré dans le dix-septième siècle. Courageux et entreprenant, doué du génie de la guerre, mais tourmenté du désir de jouer un grand rôle, « et n'ayant ni tenue dans le caractère ni consistance dans la conduite ⁵ », il s'était engagé contre Richelieu dans une lutte qui lui avait été aussi fatale que ruineuse pour ses États. Dépossédé une première fois ⁶, réduit à n'être plus « qu'un prince errant, sans feu ni lieu », écrit Saint-Simon ⁷, il s'était mis au service

¹ POMPONNE, *Négoc. man.*, p. 104.

² Août 1670.

³ L. Temple à Arlington, 2 septembre 1670.

⁴ Sa généalogie remontait à Gérard d'Alsace, en 1040.

⁵ D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 258.

⁶ 1634.

⁷ SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. II, p. 73, édition 1829.

a promis de ne pas venir en aide à notre république, dans le cas où nous ne pourrions empêcher la France de nous attaquer et de se venger sur nous de la Triple Alliance ¹. »

C'était en effet la Triple Alliance que la République allait expier : elle devait payer cher le trop grand rôle qu'elle avait joué. Après avoir humilié l'Angleterre dans une guerre maritime par le traité de Bréda, les États généraux avaient cru pouvoir devenir les arbitres de l'Europe, en s'alliant contre la France avec leur ancienne ennemie. Mais ils n'avaient pas prévu que Charles II et Louis XIV pourraient sacrifier leurs ressentiments réciproques à une œuvre commune de vengeance qui serait fatale aux Provinces-Unies. Ils s'étaient fiés à l'Angleterre comme à une nation libre qui saurait bien, au besoin, obliger son roi à rester l'allié des Provinces-Unies, sans prévoir que celui-ci pourrait s'affranchir, avec les subsides de la France, de toute sujétion à l'égard du Parlement, et changer ainsi à son gré la direction de la politique anglaise. D'autre part, après avoir encouru l'implacable inimitié de Louis XIV, par l'opposition mise à ses projets de conquêtes, ils s'étaient persuadés trop facilement qu'ils pourraient l'empêcher de punir l'offense dont ils s'étaient rendus coupables envers lui, ou bien réussir à se la faire pardonner. Ils ne se doutaient pas des mesures que le roi de France se disposait à prendre, pour les faire repentir de ce que Louis XIV appelait, dans son orgueil royal, « des fanfaronnades de pêcheurs ² ». — « Selon toutes les apparences, leur étoile commence fort à pâlir », écrivait l'ambassadeur de France à la Haye, avec une joie qu'il ne contenait plus, « et l'on voit se former force nuages dont on peut attendre que le tonnerre sorte bientôt ³. »

Après avoir préservé l'indépendance des Pays-Bas espagnols qu'elles croyaient nécessaire à leur sécurité, les Provinces-Unies se trouvaient désormais menacées de l'invasion et de la conquête. A peine trois ans s'étaient-ils écoulés depuis que l'Espagne leur avait été redevable de son salut, qu'elles allaient être réduites à ne plus pouvoir se protéger et se sauver elles-mêmes.

¹ L. man. de Witt à Boreel, 6 mars 1671.

² L. Louis XIV à Bonsy, ambassadeur à Madrid, 11 août 1671.

³ L. Pomponne, 13 septembre, 9 octobre 1670.

Les succès de la guerre et de la diplomatie qui leur avaient assuré le premier rang parmi les puissances de l'Europe, et auxquels de Witt avait pris une si grande part, étaient les préludes des épreuves dont le Grand Pensionnaire de Hollande devait être à la fois le témoin et la victime.

CHAPITRE X

RUPTURE DE LA PAIX INTÉRIEURE ET DE LA PAIX EXTÉRIEURE.

DESTRUCTION DE L'ŒUVRE DE JEAN DE WITT.

Situation intérieure. — Réveil du parti orangiste. — La jeunesse et l'éducation du prince d'Orange. — Son caractère. — Son ambition. — Son voyage en Zélande. — Sa nomination comme premier noble de cette province. — Son émancipation. — Mesures de résistance prises par les États de Hollande. — Le parti orangiste intimidé. — Politique de Jean de Witt. — Accord entre les États de Hollande et les États de Zélande. — L'acte d'harmonie est accepté par les provinces de Frise et de Groningue. — Symptômes de divisions en Hollande. — Rivalités de Beverningh, Fagel et Van Beuningen contre le grand pensionnaire de Witt. — L'entrée du prince d'Orange dans le conseil d'État est remise en question. — Les États de Hollande délibèrent sur la voix qui lui sera accordée. — Dissidences dans leur assemblée. — De Witt s'emploie tardivement à les terminer. — Le prince d'Orange est introduit dans le conseil d'État. — Sa tentative inutile pour obtenir droit de séance dans les États généraux. — Démission des commissaires chargés de son éducation. — Avances qui lui sont faites par Louis XIV et Charles II. — Son voyage en Angleterre. — Encouragement donné par Charles II à ses partisans. — De Witt refuse de s'y associer. — Les deux partis se disposent à recommencer la lutte.

Situation extérieure. — Animosité de Louis XIV contre les Provinces-Unies. — Ses mesures de coercition contre leur commerce. — De Groot choisi comme ambassadeur en France. — Ses négociations. — Louis XIV refuse de donner aucune satisfaction. — Représailles commerciales exercées par les États généraux. — Ressentiments de Louis XIV. — De Witt disposé à prendre l'offensive. — Illusions entretenues par de Groot. — Pomponne est rappelé de la Haye. — Tentatives inutiles des États généraux pour obtenir une réconciliation. — Leur lettre au roi de France. — De Groot reçu en audience. — Réponse de Louis XIV. — Rupture imminente.

Dissimulation du roi d'Angleterre. — Assurances pacifiques données par Van Beuningen, au retour de son ambassade à Londres. — Elles abusent de Witt. — Il fait suivre une politique de ménagements. — Fidélité du Grand Pensionnaire à la Triple Alliance. — Charles II élude les négociations. — Il révèle ses desseins. — Rappel définitif de Temple. — Rencontre d'un yacht du roi d'Angleterre et de la flotte des États. — Prétentions de Charles II au salut du pavillon. — Downing nommé ambassadeur à la Haye. — Suspension des paiements de l'Échiquier. — Prorogation du Parlement. — Exigences croissantes de Charles II. — Downing quitte la Haye. — Dernières négociations. — Charles II refuse de les continuer. — Sa défection.

L'œuvre du Grand Pensionnaire était menacée de toutes parts. Tandis qu'au dehors la plus dangereuse des coalitions se négociait

contre la République, les garanties qui semblaient assurer la pacification intérieure étaient impuissantes à la faire durer. En se rapprochant de l'Angleterre contre la France pour sauvegarder l'indépendance des Provinces-Unies, de Witt avait rendu au parti orangiste ses espérances. En effet, quand l'alliance de Charles II eut remplacé pour les États généraux celle de Louis XIV, les partisans d'une restauration se persuadèrent facilement qu'elle aurait pour conséquence l'avènement au pouvoir du jeune prince d'Orange son neveu ¹, et, pleins de confiance dans un prochain changement de gouvernement, ils se remirent en campagne. L'Édit perpétuel qui supprimait dans la province de Hollande la charge de stathouder, et la rendait incompatible avec celle de capitaine et amiral général, ne les avait pas découragés, et ils épiaient une occasion favorable pour prendre leur revanche. « J'apprends », écrivait de Lionne à l'ambassadeur français d'Estrades ², « qu'il se forme déjà de grandes cabales contre l'autorité de M. de Witt, et pour l'en faire déchoir. »

« La maison d'Orange avait conservé l'attachement de tous ceux qui, se trouvant éloignés des dignités et des emplois, prétendaient y rentrer par l'avancement du prince, et ses ennemis, que l'on appelait les protecteurs de la liberté, n'avaient été ni assez forts ni assez avisés pour détruire une faction aussi puissante ³. » La Frise et Groningue lui étaient restées d'autant plus fidèles, qu'elles avaient gardé pour stathouder le jeune fils de leur ancien gouverneur Guillaume-Frédéric de Nassau, et « parmi les autres provinces, il n'y en avait pas une dans laquelle l'appui de nombreux défenseurs ne lui fût acquis ⁴ ». La Zélande, par rivalité contre la Hollande, se montrait plus disposée que toute autre à prendre ouvertement parti pour l'héritier des anciens stathouders de la République. Le conseiller-pensionnaire de cette province, Pierre de Huybert, avait l'ambition de diriger le parti orangiste, et de se poser ainsi en compétiteur du Grand Pensionnaire de Hollande, reconnu depuis longtemps comme le chef du parti républicain. En outre, le clergé, qui ne pouvait oublier les services rendus par les princes

¹ L. Temple à Bridgman, 27 janvier 1668.

² L. de Lionne à d'Estrades, 30 mars 1668.

³ Wicquefort, t. III, p. 455.

⁴ *Ibid.*

d'Orange à la religion réformée, continuait à donner au fils de Guillaume II l'appui de ses prédications et ne cessait de signaler l'ingratitude des États de Hollande : malgré les menaces de surveillance et de répression, la chaire était restée une tribune d'opposition.

La politique de rapprochement que le Grand Pensionnaire se flattait d'avoir fait réussir, allait être mise en échec par le prince d'Orange lui-même. Parvenu à l'âge de dix-huit ans, il était impatient de faire valoir des prétentions qu'il considérait comme des droits. Le fils de Guillaume II avait grandi à l'école du malheur, sans cesser dès son plus jeune âge de croire à sa fortune, en dépit des apparences contraires. Il avait engagé de bonne heure contre les obstacles qui s'opposaient à son élévation, une lutte qu'il supporta sans fléchir, et dont il devait sortir vainqueur. Petit-fils de l'infortuné Charles I^{er}, neveu du prétendant qui errait en Europe d'asile en asile, il avait été exposé dès son enfance à la persécution de Cromwell, qui, en exigeant l'acte d'exclusion, lui avait fermé l'accès du pouvoir. En outre, il s'était trouvé victime des ressentiments du parti républicain, que le dernier stathouder avait témérairement provoqués par sa tentative de coup d'État. Né huit jours après la mort de son père, sans avoir recueilli l'héritage de la puissance paternelle, il n'avait eu pour protectrices de son berceau que deux femmes, sa mère et sa grand-mère. Ni l'une ni l'autre n'avaient pu utilement servir sa cause. Sa mère, à la fois fière et timide, n'avait pas su gagner la faveur publique; sa grand-mère l'avait perdue par ses intrigues. Plus tard, le rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre lui avait rendu le crédit d'une parenté royale, et la recommandation pressante que le nouveau roi s'empressa d'adresser aux États de Hollande, en faveur de son neveu, avait paru le signal d'une restauration prochaine du stathoudérat. Mais la guerre de Charles II contre les Provinces-Unies, dans laquelle le parti orangiste manifesta sa complicité avec le roi d'Angleterre, n'avait pas tardé à rendre le prince d'Orange suspect, en donnant lieu de craindre que ses relations de famille ne fissent de lui le serviteur de la politique anglaise. Il ne lui était resté que le prestige des services rendus par ses ancêtres, et, dans les jours de crise qui mettent en péril l'indépendance d'une nation, cette fascination des souvenirs est

bien plus puissante, même dans les républiques, que la crainte des ambitions princières.

L'illustration populaire de son origine avait entretenu les espérances de ses partisans, aussi bien que les inquiétudes de ses ennemis. Cromwell lui-même semblait avoir prévu la force irrésistible qu'elle lui donnerait, et avait prédit à l'ambassadeur de la République, Beverningh, « que ce Guillaume, né de la fille du roi défunt, croîtrait en grandeur ascendante ¹ ». D'après le témoignage d'un seigneur français qui vivait à la cour de la princesse douairière, et qui traçait le portrait du jeune prince à l'âge de seize ans, « son port, ses traits et ses regards faisaient connaître que, par son grand-père et par sa grand'mère du côté maternel, Charles I^{er} et Henriette de France, il était du sang des deux premiers rois du monde ² ». Délicat et même un peu chétif par suite d'une croissance rapide, maladif d'apparences, mais doué d'une énergie naturelle qui lui permit de s'endurcir aux fatigues de la guerre, le fils de Guillaume II portait dans son extérieur le signe visible d'une origine princièrre. Un nez aquilin fortement accentué, un front large ombragé de cheveux bruns abondants et frisés, donnaient à son visage un relief très-saillant. Sa bouche à peine indiquée par des lèvres amincies annonçait une force de volonté peu commune. Son regard pénétrant s'éclairait d'un feu intérieur; il en conserva toujours l'éclat, et plus tard le duc de Berwick, amené prisonnier devant lui, disait « qu'il l'avait reconnu tout de suite à son œil d'aigle ».

Son éducation l'avait préparé à profiter des heureuses chances que l'avenir lui réservait. Il y puisa la forte trempe des croyances religieuses auxquelles il resta fidèlement attaché pendant toute sa vie; elles lui donnèrent la vocation à laquelle il se croyait appelé, celle de personnifier en lui la défense du protestantisme ³. Les enseignements qu'il reçut et les bons exemples qu'il eut sous les yeux le familiarisèrent, dès ses premières années, avec cette sévérité de mœurs qui le garantit de tout écart de jeunesse, et lui faisait même reprocher d'être peu sociable. La frivolité des jeux et des conversations, les excès de table contraires à ses goûts

¹ *Verbaal Beverningh*, p. 220, 235.

² *Mémoires de M. de B.* Bibl. royale de la Haye.

³ *Oraison funèbre de Guillaume III*, par Jacob TRIGLAND, mai 1702.

de sobriété, l'éloignaient du monde. « Sa réserve naturelle et sa gravité silencieuse ¹ » le rendaient étranger aux divertissements de son âge. Quand il se trouvait en soirée à la Haye, « c'était à huit heures et demie », écrit Gourville, « qu'il quittait les parties ² ». La chasse était son seul plaisir, auquel il joignit plus tard l'amour de la guerre : il se sentait né pour l'action. La régularité austère de sa vie justifiait par l'autorité de ses exemples les conseils qu'il donnait aux jeunes gens de son entourage. Dès l'âge de quatorze ans, il écrivait en français au baron de Freisheim, enseigne à l'armée : « J'ai peur que vous ne soyez devenu débauché, puisqu'étant à mon service vous l'étiez déjà, et à cette heure où vous êtes à vous-même, je crains que vous ne vous en donniez à cœur joie. Pourtant, je vous promets que vous vous en repentirez un jour. Je vous conjure d'être en bonne compagnie; car en cas que vous êtes en méchante, vous vous gâterez entièrement. Si vous ne suivez pas autant que vous pourrez mes conseils, vous n'aurez jamais mon amitié; mais en cas que oui, je vous aimerai fort et chercherai les occasions de vous montrer que je suis votre fort bon ami ³. »

Malgré le témoignage de quelques auteurs qui prétendent que son éducation avait été négligée, il avait profité des soins que son premier gouverneur, Frédéric de Nassau, seigneur de Zuylestein, lui avait donnés ⁴, mais sans avoir acquis une connaissance approfondie des sciences, de la littérature ou de l'histoire. L'étude des langues était la seule qui paraissait lui plaire. Il s'exprimait aussi bien en hollandais, en français, en anglais et en allemand, comprenait l'espagnol, l'italien et le latin, et s'était ainsi mis en mesure de pouvoir, en grandissant, entretenir des relations suivies avec les ministres étrangers à la Haye ⁵. Elles lui permirent de s'initier à la politique des différentes cours d'Europe, et d'acquérir dès sa jeunesse les connaissances diplomatiques qu'il devait plus tard mettre utilement à profit. « De temps en temps », écrit un

¹ BURNET, t. II, p. 236.

² GOURVILLE, t. II, p. 2, édition 1724.

³ L. du prince d'Orange au baron de Freisheim, 3 juin 1665 — GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. V, p. xxxvii.

⁴ Voir t. I, chap. v, p. 265.

⁵ L. d'Estrades, 18 février 1666 et 30 juin 1667. — L. de Witt à Van Beuningen, 18 mars 1666.

auteur contemporain¹, « nous allons faire notre cour au prince, à qui je laisserai sujet de se plaindre, si je dis seulement que rarement personne de sa qualité n'a eu l'esprit si bien fait que lui à son âge². »

Les États de Hollande, en prenant la direction de son éducation, se chargèrent de la compléter. Il profita des enseignements qui lui étaient donnés sous leur patronage, et que le Grand Pensionnaire surveillait avec une ponctuelle régularité³. Il déclarait lui-même⁴ combien il avait gagné à ses entretiens familiers avec ce grand homme d'État, qui s'était réservé l'instruction politique de son élève. Celui-ci fit plus tard honneur à son maître, sauf à ne le récompenser que par son ingratitude. S'il ne sortit pas des mains de Jean de Witt transformé en grand citoyen, il reçut du premier ministre de la République les leçons et les exemples de fidélité à sa patrie qui firent de lui un prince d'élite.

Son caractère fut encore supérieur à son intelligence, et l'adversité lui fit acquérir une précoce maturité de jugement. N'étant pas fort craintif de son naturel, ainsi qu'il le déclarait plus tard fièrement à l'un des ministres du roi d'Angleterre⁵, mais cachant des passions ardentes sous des dehors impassibles, tenant de son père le flegme hollandais et de sa mère l'esprit pratique des Anglais, il était doué d'une opiniâtre persévérance qui le rendait inaccessible au découragement⁶. Il se préparait à justifier la prévision du comte d'Estrades, qui annonçait qu'on devait s'attendre, si l'héritier de la maison d'Orange vivait à l'âge d'homme, à le voir faire de grands remuements, et déclarait « qu'on pourrait bien voir revivre en sa personne Guillaume le Taciturne, Maurice et Frédéric Henri ses ancêtres⁷. »

D'Estrades avait pu reconnaître, sur la promenade de Voorhout, par la querelle de préséance de carrosses qu'il avait eue avec le jeune prince⁸, combien le fils de Guillaume II tenait à se prévaloir

¹ SAINT-ÉVREMOND, lettre au marquis de Créquy, 1665, t. II, p. 30, édition Giraud.

² Le prince d'Orange avait alors quatorze ans.

³ Voir t. I, chap. VIII, p. 502.

⁴ BURNET, *Mémoires*, t. II, p. 7.

⁵ L. du prince d'Orange à Arlington, 7 octobre 1672. COSTERUS, *Historisch verhaal*, p. 439.

⁶ DE LORT-SÉRIGNAN, *Campagnes de Guillaume III*, p. 14.

⁷ AMELOT DE LA HOUSSAYE, *Mémoires*, t. III, p. 277.

⁸ Voir t. I, chap. V, p. 304.

des privilèges de sa naissance, et se tenait toujours prêt à les invoquer. Malgré son éloignement du pouvoir, il ne pouvait se résigner à n'être pas considéré comme le premier personnage de l'État. Pendant que les corps d'armée étaient réunis sur la frontière de Flandre, il avait tenu, malgré les avis contraires qui lui étaient donnés, à se rendre au camp de Berg-op-Zoom; mais les officiers avaient reçu la défense de lui rendre les honneurs militaires, et au diner auquel il fut invité par le grand maître de l'artillerie, M. de Noortwijk, il avait été placé après les députés des États; le prince s'en montra offensé et refusa de leur rendre visite¹. Pour prendre possession du pouvoir, il était prêt à tout tenter, mais sans rien risquer, s'arrêtant au besoin, pour reprendre ensuite plus sûrement sa marche en avant, et poursuivant imperturbablement ses desseins, en ayant l'art de les rendre impénétrables.

Sa dissimulation, que le comte d'Estrades signalait², en ajoutant qu'il saurait bien l'employer à ses fins, venait de la défiance qui était entrée dans ses habitudes de vie journalière. Obligé de se contraindre à l'égard de sa mère et de sa grand'mère, entre lesquelles sa première éducation avait été disputée, tenu dans sa jeunesse à la même réserve vis-à-vis des États de Hollande, quand il avait été mis sous leur direction, il avait exercé sur ses actes et sur ses paroles une surveillance qui l'accoutumait à ne rien laisser découvrir de ses sentiments. Il en donna, bien jeune encore, dans le milieu de l'année 1668, un remarquable exemple, qu'un témoin oculaire, Gourville, l'un des meilleurs agents de la diplomatie française, a soigneusement rapporté dans ses mémoires³. Le prince d'Orange, dont Gourville avait su gagner les bonnes grâces, s'entretenant un jour familièrement avec lui dans son palais, lui témoignait son irritation contre de Witt, auquel il imputait l'Édit perpétuel, quand celui-ci se fit tout à coup annoncer. « Le prince alla sans aucun embarras au-devant du Grand Pensionnaire et le remercia avec un visage souriant d'avoir fait ce qu'il avait pu pour ses intérêts. » — « Quand le premier ministre fut sorti », raconte Gourville, « je m'approchai du jeune prince, en le regardant fixement, comme pour lui faire un coup d'œil d'intelli-

¹ L. Wicquefort, 24 mai 1668 : Archives aff. étr.

² L. d'Estrades, 22 avril 1666.

³ GOURVILLE, *Mémoires*, t. II, p. 44.

gence, les autres ne pouvant me voir. Il me dit plus tard qu'il avait bien aperçu ce que j'avais voulu lui faire entendre. Nous convinmes qu'il devait en user ainsi, jusqu'à ce qu'il vint un temps qui lui permit d'en user autrement. Je lui dis en riant qu'il en savait beaucoup pour son âge. »

Le prince d'Orange pouvait d'autant mieux faire croire à sa résignation, qu'il n'avait pas les qualités et les défauts propres à gagner la faveur publique. Son caractère taciturne, son économie, sa timidité apparente, sa sévérité de mœurs semblaient devoir éloigner de lui la popularité. Il ne paraissait pas d'ailleurs la rechercher, et ceux qui s'intéressaient à sa cause s'en inquiétaient. « L'amour que les peuples conservent pour lui », écrivait Pomponne¹, « voudrait être plus cultivé par l'affabilité, les libéralités et les caresses. Il est certain que plus de facilité à se faire voir, à parler à toutes sortes de gens, même à avoir plus de commerce avec les femmes, qui plus qu'en aucun lieu du monde ont en Hollande pouvoir sur leurs maris, lui serait d'un fort grand avantage. » Mais il pouvait se dispenser de chercher à plaire : il était aimé sans avoir besoin de faire aucune avance, et la reconnaissance témoignée à ses ancêtres suffisait pour préparer en sa faveur une inévitable restauration. Elle allait être précipitée par les événements, qui firent de lui non-seulement le maître, mais encore le sauveur de la république des Provinces-Unies. Son ambition devait être ainsi justifiée par l'œuvre de patriotisme à laquelle il fit servir son pouvoir.

Au moment où il allait prendre lui-même la direction de son parti, sa tâche semblait être d'autant plus difficile que les bons conseillers lui manquaient. Quand, à l'âge de dix ans, la mort de la princesse royale l'avait rendu orphelin, il s'était tenu à l'écart de la princesse douairière, contre laquelle sa mère l'avait prévenu, par suite de la mésintelligence qui n'avait cessé de les diviser toutes deux. Il n'avait pu pardonner à sa grand'mère la part qu'elle était soupçonnée d'avoir prise à la restitution de la principauté d'Orange au roi de France, et il ne se montra jamais pour elle un petit-fils affectionné. Son indifférence ressort de la lettre de doux reproches qu'elle lui adressait plus tard, à l'occasion de sa nomination comme stathouder. « Il faut que je me plaigne de vous », lui écrivait-elle,

¹ POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 30.

« que vous ne me disiez jamais mot de tout ce qui vous arrive », et elle ajoutait : « Vous savez pourtant qu'il n'est personne au monde qui vous aime si chèrement que moi. Vous pouvez juger que cela m'afflige fort; mais je ne veux pas laisser de vous aimer et de prier Dieu pour vous, et je mourrai, mon cher fils, votre très-fidèle grand'mère. Amélie, princesse d'Orange ¹. »

Le jeune prince avait donné sa confiance à son gouverneur, Frédéric de Nassau, seigneur de Zuylestein, frère naturel de son père; mais celui-ci avait été éloigné par les États de Hollande, qui se défiaient de l'autorité qu'il exerçait, et le nouveau gouverneur qui avait été donné au fils de Guillaume II, Van Ghent, avait encouru son aversion. Il lui fallait un confident : ce fut Guillaume d'Odyk, fils du plus fidèle conseiller de sa mère, Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, que le stathouder Maurice de Nassau avait reconnu comme enfant naturel. D'Odyk, après une jeunesse débauchée passée à Paris ², était revenu dans les Provinces-Unies, avait obtenu une compagnie de cavalerie, et s'était marié avec une riche Zélandaise. Ses relations lui donnaient un grand crédit, en même temps que les ressources de son esprit lui permettaient de rendre les plus utiles services. « Il sera plus de mal que vous ne sauriez l'imaginer », écrivait à de Witt l'un des correspondants habituels du Grand Pensionnaire, Bampfield, « à raison du talent qu'il a, tel qu'il me semble qu'il n'en est pas de plus grand, et il ne pourra que gâter les affaires par la subtilité de son invention et de son jugement ³. » Son savoir-faire lui assurait la confiance du prince d'Orange, qui, obligé de se contraindre dans ses relations, n'avait pas le libre choix de ses amis. D'Odyk lui prépara son entrée en scène, et ménagea habilement au pupille des États de Hollande l'occasion favorable pour jouer le rôle de prétendant.

Atteint dans ses espérances de domination par l'Édit perpétuel, le fils du dernier stathouder était résolu, en entrant dans sa dix-huitième année, à revendiquer l'héritage de ses ancêtres. Ne pouvant rien tenter en Hollande, il choisit la Zélande pour y donner à ses partisans le premier signal d'une restauration. Les États de

¹ L. man. de la princesse douairière au prince d'Orange, 6 juillet 1672, communiquée par M. Schotel.

² *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, p. 58, 83, 224.

³ L. Bampfield à de Witt, 10 mars 1668 : Archives du royaume.

cette province lui avaient conféré, quelques années auparavant ¹, en sa qualité de marquis de Ter-Veer et de Flessingue, la dignité de premier noble, qui faisait de lui le représentant de la noblesse de la province. Dès que son âge lui permit d'en exercer les prérogatives, il se mit en mesure d'aller avec éclat en prendre possession. Surveillé de près par de Witt, qui se considérait comme responsable de l'éducation qui lui était donnée, et ne passait guère aucun jour sans venir lui rendre visite, il ne pouvait sortir de la Haye, à moins de déjouer la vigilance du Grand Pensionnaire. L'absence de son gouverneur, de Ghent, favorisa ses projets. Tandis que celui-ci avait été visiter ses propriétés de Gueldre, le prince d'Orange lui écrivit ² et fit dire en même temps au Grand Pensionnaire qu'il partait pour Bréda, en alléguant une partie de chasse dans laquelle il devait essayer des lévriers et des faucons qui lui étaient envoyés par le roi d'Angleterre. Mais au lieu de s'arrêter à Bréda, il continua sa route jusqu'à Berg-op-Zoom, où l'attendait un yacht qui le transporta en Zélande. La princesse douairière, qui avait concerté le voyage avec son petit-fils, avait fait venir de Clèves le prince Jean-Maurice de Nassau, afin de mettre le prince d'Orange sous sa garde, craignant l'emportement des jeunes nobles qui l'accompagnaient. Mais le prince de Nassau, après avoir été le joindre à Bréda, s'arrêta à Berg-op-Zoom sous prétexte de maladie, craignant de se compromettre en le suivant plus loin et en prenant part à son audacieuse entreprise.

Arrivé à Rammekens, le prince d'Orange chargea son maître d'hôtel d'aller annoncer son arrivée aux États de la province réunis pour leur session à Middlebourg, où son confident d'Odyk avait soigneusement veillé aux préparatifs de sa réception. Sans se presser, il se rendit dans son yacht à Middlebourg, et à trois heures de l'après-midi, le mardi 13 septembre, il fit son entrée dans le port, au milieu des acclamations des habitants. Les magistrats de la ville étaient venus à sa rencontre; les bourgeois l'attendaient sous les armes, et les vaisseaux pavoisés répondirent aux salves de son bâtiment par une triple décharge de leur artillerie. Il monta dans un carrosse à six chevaux, et fut solennellement conduit à l'abbaye, ancien palais de ses ancêtres. Les

¹ Résol. États de Zélande, 7 août 1660.

² 10 septembre 1668.

députés des États vinrent l'y féliciter; le conseiller-pensionnaire de la province, Pierre de Huybert, le harangua en leur nom, et les différents représentants du gouvernement de la province suivirent cet exemple ¹. « La foule accourt de tous côtés », écrit le maître d'hôtel du prince d'Orange à la princesse douairière; « on ne peut circuler dans les rues; les fenêtres, les toits, jusqu'aux arbres et aux mâts des vaisseaux, tout est noir de spectateurs. L'abbaye est tellement remplie de piétons et de voitures, que c'est à peine si l'on peut pénétrer jusqu'à l'appartement du prince. La milice bourgeoise a tiré en son honneur pendant les deux heures qu'il a passées à la fenêtre, et les feux d'artifice doivent durer toute la nuit. »

Le lendemain ², le prince, accompagné d'une suite nombreuse, fut conduit dans la salle des États; le fauteuil qui lui appartenait, en qualité de premier noble, lui avait été préparé au haut bout de la table; il fut invité à l'occuper et à prendre ainsi la présidence de l'assemblée. Son discours fut un manifeste. Après avoir remercié les États de la fidélité qu'ils lui avaient gardée depuis le jour de sa naissance, Guillaume ajouta : « En me conférant en ce jour la dignité de premier noble, vous n'avez pas renfermé dans les bornes de votre province les preuves de votre affection pour ma personne, car vous avez cru ce moyen propre à réveiller dans toutes les autres provinces les sentiments qui vous animent. Le temps fixé par vous pour mon entrée en charge étant arrivé, j'aurais cru ne pas répondre dignement à vos vœux, si j'avais tardé à en prendre possession : tel est le motif qui m'a conduit dans votre assemblée. » Il acheva sa harangue en renouvelant l'engagement de marcher sur les traces de ses ancêtres, auxquels, dit-il, « aucun sacrifice n'avait coûté pour la conservation de la liberté et de la religion réformée ».

Une tournée triomphale suivit la réception du prince à Middlebourg, où il revint pour faire agréer Guillaume d'Odyk comme son substitut. Les pouvoirs qu'il exerçait par l'entremise de son délégué lui assuraient une autorité prépondérante. Mandataire de la noblesse qui n'avait pas d'autre voix que la sienne, pouvant y

¹ SYLVIVS, *Saken Van Staat en Oorlog*, l. XLVIII, p. 613-615.

² 14 septembre 1668.

joindre les suffrages des deux villes de Flessingue et de Ter-Veer, qu'il tenait en fief, le prince d'Orange disposait désormais de trois votes dans l'assemblée de la province : celle-ci ne comprenant que sept membres, les nobles et les députés de six villes ¹, il n'avait dès lors qu'à gagner une seule voix, pour être assuré de la majorité et se trouver ainsi le maître des États de Zélande. Aussi la dignité du premier noble donnée au fils de Guillaume II semblait-elle destinée à préparer le prompt rétablissement du stathoudérat en Zélande. Déjà les pasteurs de l'église de Middlebourg proposaient dans le consistoire d'envoyer une députation aux États de la province, pour leur représenter la nécessité de faire choix d'un stathouder, et les menaçaient d'adresser leurs remontrances au peuple, s'ils n'obtenaient pas une décision favorable. L'opposition de quelques députés suffit, il est vrai, pour arrêter cette démarche ; mais un changement de gouvernement n'en était pas moins signalé comme imminent.

Pour mettre son petit-fils en mesure d'en profiter, la princesse douairière résolut de l'émanciper, en se passant de l'intervention des États de Hollande, et sans tenir compte de l'autorité qui continuait à leur appartenir sur son éducation. Après avoir obtenu l'agrément de ses deux oncles, le roi d'Angleterre et l'électeur de Brandebourg, elle lui remit solennellement l'acte par lequel il était déclaré majeur, et le notifia aux États généraux, ainsi qu'aux États de Hollande ². Le Grand Pensionnaire était disposé à considérer cette détermination comme le signal d'une rupture, malgré les déclarations pacifiques auxquelles la princesse douairière avait soin de recourir. Le coup d'audace tenté avec tant de succès par le prince d'Orange semblait d'ailleurs annoncer suffisamment ses intentions de reprendre son rôle de prétendant. De Witt se voyait joué par un jeune homme de dix-huit ans dont la docilité apparente lui avait fait illusion. Aussi ses lettres trahissent-elles ses inquiétudes. Écrivant au bourgmestre d'Amsterdam, Valkenier, il invoque à mots couverts « la nécessité de se concerter pour la conservation de la liberté si chèrement achetée ³ ».

¹ Middlebourg, Ter-Zolle, Ter-Goes, Zierickzee, Ter-Veer et Flessingue.

² Lettre de la princesse douairière d'Orange aux États généraux et aux États de Hollande, 25 octobre 1668.

³ L. man. de Witt à Valkenier, 23 octobre 1668 : Archives du royaume.

Tandis que ce changement de scène s'accomplissait si rapidement, c'était à grand'peine que l'autorité dominante du Grand Pensionnaire contenait dans l'assemblée des États de Hollande les jalousies et les rivalités intérieures. Elle s'affaiblissait, au lieu de se fortifier, par le long usage qu'il en avait déjà fait. De Witt n'était plus le maître incontesté de l'assemblée des États. « Il résulte des avis que je viens de recevoir », écrit l'ambassadeur de France, Pomponne, « qu'il s'agit quelque chose de fort secret contre le Grand Pensionnaire, et que l'on parle d'exiger des comptes de son administration, même des 24,000 livres qui lui sont remises tous les ans pour affaires secrètes ¹. » — « Le fond de tout cela », observait l'ambassadeur d'Angleterre, Temple, « est le même que celui de tous les mécontentements populaires, c'est-à-dire un dessein des meneurs de changer la scène, afin que ceux qui ont été en charge pendant plusieurs années puissent faire place à ceux qui ont attendu au dehors ². »

Les adversaires de Jean de Witt demandèrent que les affaires étrangères fussent confiées à un autre ministre, et que sa charge fût dédoublée, alléguant les trop grandes occupations auxquelles il était obligé de pourvoir ³. Cette attaque était trop directe pour réussir, et la proposition n'eut aucune suite. Ce fut par des voies plus détournées qu'on entreprit d'atteindre son pouvoir. Ainsi, il se trouva indirectement mis en cause à l'occasion du livre des *Maximes politiques de la Hollande*, auquel il avait secrètement participé en rédigeant lui-même deux chapitres de l'ouvrage ⁴. Il en avait signé l'octroi à l'éditeur pour une durée de quinze ans, à la fin d'une séance, au moment où presque tous les membres de l'assemblée étaient absents ⁵. Cinq mois plus tard, à la demande de quelques membres, l'assemblée résolut de retirer l'octroi, « comme ayant été obtenu par erreur ». Le livre, dans lequel l'auteur, Delacourt, avait exposé la politique du parti républicain, en dépassant toute mesure de polémique et en paraissant vouloir rompre les liens qui unissaient la Hollande aux autres provinces, fut interdit sous

¹ L. Pomponne, 9 mai 1669 : Archives aff. étr.

² L. Temple à Arlington, 17 juin 1670.

³ *Ibid.*, 24 décembre 1669.

⁴ Voir t. I, chap. v, p. 316.

⁵ 10 décembre 1668.

peine d'une amende de six cents florins, « comme injurieux, calomnieux, et détestable en plusieurs passages ¹ ». Ces coups dirigés contre de Witt pouvaient devenir d'autant plus dangereux, qu'ils lui étaient portés par quelques-uns de ceux qui avaient été longtemps considérés comme ses partisans déclarés. Tandis qu'il conservait des amis fidèles, son parent Vivien, pensionnaire de Dordrecht, de Groot, pensionnaire de Rotterdam et fils du célèbre Grotius, d'autres, tels que Beverningh, Fagel, Van Beuningen, donnaient l'exemple de la défection.

Beverningh s'était rapproché du parti orangiste, après s'être démis de son emploi de trésorier général pendant la seconde guerre d'Angleterre. Les avances du Grand Pensionnaire, qui l'invitait à venir avec sa femme passer quelques jours chez lui ², et entretenait avec lui une correspondance très-suivie ³, l'avaient, il est vrai, décidé à se charger des négociations qui firent successivement conclure les traités de Bréda et d'Aix-la-Chapelle; mais de Witt n'avait pu obtenir qu'il se rendit en Angleterre pour accepter l'ambassade extraordinaire qui lui était offerte ⁴. Peu même s'en était fallu que, l'année suivante, Beverningh ne cédât aux démarches du prince d'Orange qui le pressait d'entrer à son service, pour le charger de la direction de ses finances, en lui promettant une pension de six à huit mille écus par an. « Ceux qui savent », écrit Wicquefort ⁵, « de quelle façon il vit depuis quelque temps avec le premier ministre, ne doutaient pas qu'il n'achevât de s'engager au diner qu'il donna samedi dernier au prince et à MM. de Ghent et de Witt, dans une maison qu'il a auprès de Leyde. Mais il en arriva tout autrement; car le prince y étant allé à cheval, afin de pouvoir l'entretenir avant que les autres y fussent, M. Beverningh s'expliqua et refusa de se charger de cet emploi. »

Quoi qu'il en soit, les avances que l'héritier de la maison d'Orange lui avait faites n'étaient pas restées inutiles. Elles enlevaient au parti républicain l'un de ses plus énergiques défenseurs,

¹ Résol. États de Hollande, 28 mai 1669.

² L. de Witt à Beverningh, 26 avril 1667. WICQUEFORT, t. III, p. 211, notes Chais Van Buren.

³ L. man. de Witt à Beverningh, 28 août 1667 : Archives du royaume.

⁴ L. Wicquefort, 12 septembre 1667.

⁵ *Ibid.*, 8 novembre 1668.

qui paraissait lui avoir donné des gages irrévocables par la part qu'il avait prise, en 1653, à l'acte d'exclusion. Toutefois, plus désintéressé qu'ambitieux, Beverningh ne devait pas chercher à tirer parti du rétablissement du stathoudérat, pour profiter de la faveur qu'il avait su reconquérir auprès du prince d'Orange. Jaloux de son indépendance, après avoir dans les jours d'épreuves rendu à son pays tous les services qui lui furent demandés, il rentra dans la vie privée, lorsqu'il eut négocié et conclu la paix de Nimègue¹, et ne prit plus jusqu'à sa mort² aucune part aux affaires publiques.

A côté de lui, le pensionnaire de Haarlem, Fagel, qui avait été le promoteur de l'Édit perpétuel³, et qui l'avait suggéré ou plutôt imposé à de Witt⁴, se déclarait ouvertement contre le Grand Pensionnaire. Noortwijck lui-même, l'un des adversaires les plus déclarés du parti orangiste, « le seul avec de Witt », dit Saint-Évremond, « qui osât prononcer hardiment le mot de république⁵, manifestait son mécontentement, parce que le Grand Pensionnaire avait empêché l'admission de son second gendre parmi les nobles qui siégeaient dans l'assemblée des États⁶ ».

C'était surtout Van Beuningen, jusqu'alors confident de Jean de Witt, qui cherchait à devenir son rival. « Je serais trompé si je ne découvrais quelque éloignement entre eux, et peut-être naît-il de la jalousie qu'inspire d'ordinaire le partage d'autorité », écrivait l'ambassadeur de France, Pomponne⁷. Dès l'année 1667, quand il était encore ambassadeur ordinaire en France, Van Beuningen avait demandé à de Witt de l'associer à son pouvoir⁸. Le Grand Pensionnaire avait éludé cette proposition, et leur amitié s'était refroidie. « La pluralité des Césars ne peut pas vivre ensemble », écrivait d'Estrades⁹. D'après le récit de l'ambassadeur, Van Beuningen, appuyé par Beverningh, avait recherché les suffrages des

¹ 1678.

² Il mourut en 1690, à soixante-dix ans, à Gouda, où son tombeau est conservé dans la Grande Église. La Bibliothèque nationale possède les estampes de plusieurs de ses portraits, notamment celui de Vaillant, daté de 1679.

³ Manuscrit Bontemantel. Voir t. I, ch. VIII, p. 505.

⁴ L. man. Jean de Witt à Van Neck, 31 décembre 1667.

⁵ SAINT-ÉVREMOND, t. II, p. 218.

⁶ L. Wicquefort, 14 juin 1668.

⁷ L. Pomponne, 28 février 1669.

⁸ L. Van Beuningen à de Witt, 20 mai 1667.

⁹ L. d'Estrades, 1^{er} décembre 1667.

députés de Hollande, pour faire obtenir une compagnie de cavalerie vacante à l'un de ses parents qui en était le lieutenant, tandis que le Grand Pensionnaire appuyait la candidature d'un de ses neveux. « Leurs sollicitations », ajoute d'Estrades, « furent poussées si avant, que les députés qui avaient été gagnés par de Witt lui firent savoir qu'ils ne pouvaient tenir leur parole, la justice exigeant que la compagnie fût donnée au lieutenant. » De son côté, Van Beuningen, au risque de compromettre les alliances de la République, s'opposait à la nomination définitive de l'ami le plus intime du Grand Pensionnaire, Pierre de Groot, en qualité d'ambassadeur à Stockholm. Sa conduite était d'autant moins excusable, qu'il aurait dû se montrer reconnaissant pour le fils, des bienfaits qu'il avait reçus du père, le célèbre Grotius, qui, exilé des Provinces-Unies et devenu ambassadeur de la reine de Suède, Christine, auprès de la cour de France, avait protégé sa jeunesse, en lui faisant commencer auprès de lui à Paris son apprentissage diplomatique ¹.

En s'enrôlant désormais parmi les mécontents, Van Beuningen préludait aux nouveaux engagements qu'il allait prendre avec le parti orangiste, auquel le rattachaient d'ailleurs les opinions dont il avait fait profession dès ses premiers débuts dans la vie publique ². Néanmoins il ne devait pas profiter longtemps du succès d'une cause qu'il allait servir avec l'impétueuse ardeur d'un néophyte. Chargé, après la restauration de Guillaume III, de nouvelles ambassades en Angleterre ³, il s'opposa, après la rupture de la paix de Nimègue par Louis XIV ⁴, à la politique belliqueuse du prince d'Orange, dont il encourut ainsi la disgrâce. Les désordres de sa vie privée lui enlevaient la considération qui lui aurait rendu, à la fin de sa carrière, les épreuves de la vie publique plus faciles à supporter. « Son goût pour les plaisirs lui faisait entretenir un petit sérail dans sa maison de Blyenbourg, qui dépendait d'un des faubourg de la Haye ⁵, et il épousa tardivement l'une de ses maîtresses, Johanna Bartolotti Van den Heuvel ⁶. » Les entreprises commerciales dans

¹ Voir t. I, chap. II, p. 125.

² *Ibid.*, ch. III, p. 161.

³ 1675-1678, 1682.

⁴ 1684.

⁵ Cette maison, qui a été le siège de la Compagnie des Indes, est aujourd'hui un hospice. Voir VAN DEN HEIM, *De legationibus a Beuningio gestis*, p. 171.

⁶ *Mémoires de M. de B.* Bibl. royale de la Haye.

lesquelles il s'était engagé trompèrent son attente, et ses malheurs de fortune achevèrent de lui faire perdre presque entièrement la raison. Il se survécut ainsi à lui-même, et eut une triste vieillesse¹, que ses glorieuses ambassades ne semblaient pas faire présager.

De Witt ne pouvait se dissimuler le danger des rivalités et des intrigues qui menaçaient son pouvoir. Il avait cherché à les déjouer par sa modération. Loin de témoigner à Van Beuningen aucun ressentiment de l'hostilité qu'il avait à lui reprocher, il lui offrit ses bons offices pour l'aider à être élu bourgmestre d'Amsterdam². Préoccupé de ne pas donner prise aux reproches qui lui étaient faits d'abuser de son pouvoir, il laissa successivement les charges vacantes à la disposition de ses adversaires, dans l'espoir de les satisfaire. Ce fut ainsi que les gouvernements de l'Écluse et de Bois-le-Duc furent attribués, celui de l'Écluse à La Leck, fils aîné de Beverwaert³, ancien ambassadeur des États à Londres, et dont le frère d'Odyk était le principal agent du parti orangiste; celui de Bois-le-Duc au plus ancien colonel d'infanterie de l'armée, Kirckpatrick, directement recommandé par le prince d'Orange⁴. De Witt s'abstint de leur opposer la candidature du maréchal de camp Wurtz, qui avait toute sa confiance, et dont il aurait été intéressé à obtenir le choix.

Il en agit de même pour le remplacement du doyen de la noblesse de Hollande, Wimmenum, dans les charges importantes qui lui appartenaient, l'une en qualité de président des conseillers-députés de Hollande, l'autre comme bailli et dyckgrave ou surintendant des ponts et chaussées du Rhyndlandt, et qui lui rapportaient toutes deux un traitement de 40,000 livres⁵. Une transaction équitable fut acceptée par l'entremise du Grand Pensionnaire. Satisfait d'avoir fait nommer président du collège des conseillers-députés, Boetsehaar, baron d'Asperen, qui se montrait favorable au parti républicain, avant de passer au service du prince d'Orange, de Witt n'éleva

¹ Il mourut en 1693. Parmi les estampes de ses portraits appartenant à la collection de la Bibliothèque nationale, la plus remarquable est celle qui reproduit le portrait de Van Loo, daté de 1668.

² L. Wicquefort, 3 janvier 1669.

³ L. Pomponne, 15 août 1669. — L. de Witt à Arlington, 31 août 1669. — Beverwaert, son père, était fils naturel de l'ancien stathouder Maurice d'Orange.

⁴ Wicquefort, t. IV, p. 87.

⁵ Voir t. I, ch. iv, p. 217, et l. Wicquefort, 25 septembre 1669.

aucune prétention pour l'autre charge qui était devenue vacante, et qui fut donnée au candidat « engagé dans des intérêts opposés à ceux du parti dominant ¹ ».

Ayant conservé intacte l'union des États de Hollande, grâce à cette politique de ménagements, il en profita pour leur faire prendre sans retard les mesures défensives qui devaient les protéger contre les nouvelles tentatives du prince d'Orange. Dans la crainte que la prise de possession des pouvoirs de premier noble par le fils de Guillaume II ne fût le prélude du rétablissement du stathoudérat dans la Zélande, le Grand Pensionnaire obtint des États de Hollande le vote d'une proposition aux termes de laquelle leurs députés aux États généraux étaient chargés de demander qu'un article ajouté à l'instruction du conseil d'État en fermât l'accès à tout stathouder. Les deux provinces de Frise et de Groningue, qui avaient conservé comme stathouder le jeune prince Henri-Casimir de Nassau ², s'opposèrent à une résolution qu'elles considéraient comme préjudiciable à leurs intérêts, et attentatoire aux droits des provinces qui voudraient rétablir le stathoudérat. Le manifeste qu'elles publièrent ³ ne put néanmoins empêcher les États de Hollande de déclarer ⁴ qu'ils ne permettraient à aucun stathouder de prendre séance dans le conseil d'État, sans l'accord préalable des confédérés.

Cette habile fermeté leur réussit. Elle leur était rendue facile par l'accord que de Witt avait soigneusement entretenu dans la province. Dans cette vue, il avait su habilement terminer un différend qui divisait depuis longtemps la Hollande du Nord et la Hollande du Sud, au sujet du contingent à payer dans les subsides provinciaux qu'il avait fait abaisser pour la Hollande du Nord de 20 à 18 1/4 pour 100 ⁵. N'ayant à craindre dans leur assemblée aucune dissidence, les États de Hollande firent respecter l'intégrité de leur pouvoir souverain, pour l'exécution des lois domaniales et fiscales applicables au prince

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 88; et l. Pomponne, 28 novembre 1669. — Le candidat nommé à la seconde des charges de Wimmenun fut Mattenses; mais sa mort la rendit vacante un an plus tard, en 1670, et il fut remplacé par le doyen des conseillers de la cour, Dorp de Maasdam, qui avait donné au parti républicain des gages de servile complaisance dans le procès de Buat. Voir t. I, chap. iv, p. 394.

² Il était fils de Guillaume-Frédéric de Nassau, mort en 1664.

³ Résol. États de Frise, 28 septembre 1668. Lettre des États de Frise et des États de Groningue aux États de Gueldre, 13 et 19 décembre 1668.

⁴ Résol. États de Hollande, 19 décembre 1668.

⁵ *Idid.*, 21 juillet 1668.

d'Orange¹. Une fois que ses partisans eurent reconnu qu'ils ne pourraient surmonter la résistance qui leur était opposée, ils comprirent que la politique de conciliation servirait plus utilement les intérêts du fils de Guillaume II, et changèrent de tactique. Renonçant à sa nomination comme stathouder de Zélande, ils résolurent de commencer par le faire admettre dans le conseil d'État.

La princesse douairière, habituée à dissimuler, entra la première dans ces vues, et triompha des hésitations de son petit-fils. « Elle avait raison », d'après le témoignage d'un contemporain², « parce que pour le faire monter à cheval, il fallait commencer par lui mettre le pied dans l'étrier. » Le roi d'Angleterre partageait cette opinion, et son ministre Arlington écrivait à l'ambassadeur Temple³ : « Le Roi est persuadé que le prince fera bien de se contenter de peu de chose, et même d'aussi peu que vous marquez, si la chose est telle que vous le représentez, plutôt que de s'exposer à tout perdre. » Ce plan de campagne ne pouvait réussir tant que l'accord unanime des provinces ne serait pas acquis à l'*Acte d'harmonie*, qui avait mis pour condition à l'entrée du prince d'Orange dans le conseil d'État la séparation des deux charges civiles et militaires, celle de stathouder et celle de capitaine et amiral général. Jusqu'alors les trois provinces les plus dévouées à la maison d'Orange, la Zélande, la Frise et Groningue, avaient refusé d'y consentir. Pour les faire céder, il fallait commencer par réconcilier la Zélande avec la Hollande.

Assuré du concours de la princesse douairière, de Witt s'employa avec une habile persévérance à cette œuvre de rapprochement. Il sut mettre à profit la rivalité qui s'était déclarée entre Guillaume d'Odyk, substitué du prince d'Orange en qualité de premier noble, et Pierre de Huybert, conseiller-pensionnaire de Zélande, qui ne pouvait pardonner au prince d'Orange de ne pas l'avoir choisi pour son délégué. Après l'avoir circonvenu par d'adroites prévenances⁴, de Witt prépara l'accord entre les deux provinces, en terminant les négociations qu'elles avaient engagées au sujet de leurs cours de justice, la Cour provinciale et le Grand Conseil, qui étaient communs aux deux provinces. Leurs différends habituels venaient de se

¹ Résol. États de Hollande, 28 septembre 1668.

² L. Wicquefort, 28 mai 1669 : Arch. aff. étr.

³ L. Arlington à Temple, 27 octobre 1668.

⁴ L. Wicquefort, 22 avril 1669 : Archives aff. étr.

renouveler pour le choix d'un président de la cour provinciale, à l'occasion du tour de présidence qui revenait à la Zélande¹. Pour ne pas s'en dessaisir, la Hollande avait laissé la charge vacante, en la faisant occuper par le doyen des conseillers, Dorp de Maasdam. Ne pouvant retarder plus longtemps une nomination définitive, elle avait réclaté une nouvelle organisation qui servit à favoriser un compromis².

Les deux provinces convinrent qu'elles auraient chacune leur cour provinciale distincte, mais en conservant commun à toutes deux le Grand Conseil, qui jugeait en appel les procès civils, et qui remplissait pour les procès criminels les attributions de cour de cassation. Les États de Hollande profitèrent de cette transaction pour disposer de la présidence de la cour provinciale³ en faveur de Pauw, seigneur de Bennebroeck, qui leur était recommandé par l'ordre des nobles, et qui ne devait guère justifier plus tard ce témoignage de leur confiance. Les mesures proposées d'un commun accord pour la réorganisation des cours de justice servirent de préludes à un rapprochement politique. En les approuvant, d'après les conseils de la princesse douairière, les États de Zélande offrirent eux-mêmes aux États de Hollande la séparation des charges de stathouder et de capitaine général, moyennant l'entrée immédiate du prince d'Orange au conseil d'État; ils souscrivirent ainsi à l'*Acte d'harmonie*, que leur opposition tenait en suspens depuis deux ans⁴.

Intéressés à ne pas laisser cette œuvre inachevée, les États de Hollande entreprirent d'y rallier les deux dernières provinces dissidentes, la Frise et Groningue. Celles-ci résistaient, ne voulant pas interdire pour l'avenir à leur stathouder l'accès de la charge de capitaine général. Elles reprochaient à la princesse douairière d'avoir abandonné leur cause, et l'un des députés de la Frise se faisait ainsi auprès d'elle l'interprète de leurs remontrances : « Tous ceux-là à qui j'en ai parlé », écrivait-il, « témoignent leur profond étonnement de ce que M. le prince montre présentement tant d'incli-

¹ La présidence était attribuée trois fois de suite à la Hollande, avant de revenir à la Zélande.

² 1^{er} juin 1669. L. Wicquefort, 13 juin 1669.

³ Résol. États de Hollande, 3 juin 1669.

⁴ L. Wicquefort, 12 juin 1669.

nation à faire accepter un projet qui paraissait autrefois si inique, et Votre Altesse, qui a l'esprit si éclairé, peut aisément juger si les deux provinces de Frise et de Groningue, en y consentant, ne commettraient pas une injustice évidente, et si Votre Altesse peut honnêtement favoriser une affaire aussi préjudiciable au prince son petit-fils, et à laquelle elle s'est opposée ci-devant avec tant de vigueur¹. »

Néanmoins, l'union de la Zélande avec la Hollande décourageait les provinces de Frise et de Groningue : elles se résignèrent, et après des hésitations prolongées, au commencement de l'année suivante², elles donnèrent par écrit leur consentement à la séparation des deux charges. Les États généraux demandèrent aussitôt³ que les mesures nécessaires fussent prises pour régler sans retard l'entrée du prince dans le conseil d'État. La condition à laquelle son admission avait été subordonnée était en effet remplie. Les États de Hollande avaient désormais obtenu la satisfaction qu'ils réclamaient, et paraissaient n'avoir plus qu'à tenir eux-mêmes leurs engagements. L'œuvre de pacification qu'ils avaient entreprise semblait accomplie; mais ils allaient la compromettre et la détruire, en s'affaiblissant par des divisions témérairement provoquées.

Le grand pensionnaire de Witt s'était persuadé trop facilement qu'il pourrait continuer à y opposer leur indissoluble union, dont il avait pourtant prévu la fragilité. « Je trouve tant de faiblesse dans notre propre corps, même en ce temps favorable », avait-il écrit lui-même à l'un de ses amis, au lendemain du vote de l'Édit perpétuel, « que je ne sais ce qui pourrait arriver en cas de discorde, et ce que les honnêtes gens pourraient recevoir sur le cou⁴. » Il ne se tint pas suffisamment en garde contre cet écueil. Quand les provinces dissidentes se furent ralliées à l'*Acte d'harmonie*, au lieu de le faire mettre résolument à exécution, en assurant l'entrée immédiate du prince d'Orange au conseil d'État, et en lui donnant ainsi la satisfaction qui lui avait été promise, il laissa libre cours à des controverses qui furent habilement exploitées par ses adversaires, et auxquelles il ne mit que trop tar-

¹ L. Van Haren à la princesse douairière, 9/19 juillet 1669. Voir GROVESTINS, t. II, p. 37.

² 20 mars 1670.

³ Résol. États généraux, 25 mars 1670.

⁴ L. man. de Witt à Reynst, 8 juillet 1667 : Archives du royaume.

divement un terme. Elles allaient diviser l'assemblée des États de Hollande en deux factions contraires, donner des auxiliaires inattendus au parti orangiste, et désarmer le parti républicain.

Le jour même ¹ où les États généraux eurent enregistré le consentement des dernières provinces qui s'étaient opposées à l'*Acte d'harmonie*, la résolution qui sanctionnait cette convention en admettant le prince d'Orange dans le conseil d'État, fut brusquement tenue en suspens. Avant de la mettre aux voix, le député de la Hollande qui présidait l'assemblée, M. de Werkendam, demanda qu'elle fût communiquée aux États de la province, et ceux-ci décidèrent qu'ils devaient procéder à une nouvelle délibération. Le lendemain, les députés des États généraux témoignèrent leur surprise, et protestèrent contre tout ajournement. Les députés de la Hollande leur représentèrent que certaines questions encore indécises restaient à régler, et le Grand Pensionnaire, pour leur faire prendre patience, vint leur déclarer que les États de la province, pour hâter le vote de leur résolution, l'avaient déjà renvoyée à l'examen de quelques-uns des membres de leur assemblée : c'étaient l'un des députés d'Amsterdam, Bon-temantel, qui tint chaque jour le procès-verbal des séances dans un manuscrit heureusement conservé ²; Fagel, pensionnaire de Haarlem, et le député de la ville de Hoorn; ils devaient s'entendre avec les membres qui représentaient la Hollande dans le conseil d'État ³.

Ils avaient à déterminer le traitement, le siège, et le suffrage qu'ils accorderaient au prince. Le chiffre du traitement, que les uns voulaient élever à cent mille florins, était réduit par d'autres à vingt-cinq mille. Il s'agissait ensuite de savoir si le prince siégerait dans la « chaise à bras » où ses ancêtres s'asseyaient en qualité de stathouwers de la province, ou bien s'il se contenterait d'un siège ordinaire. Enfin, le droit de suffrage dans le conseil d'État donnait lieu à des divisions d'opinions encore moins faciles à concilier. Les défenseurs du prince réclamaient en sa faveur une voix décisive, c'est-à-dire, dans l'acception moderne du mot, une voix délibérative, tandis que ses adversaires prétendaient ne lui accorder qu'une voix consultative.

¹ Résol. États généraux, 25 mars 1670.

² Ce manuscrit, d'où sont extraits tous les détails de ce récit, appartient maintenant à la collection Roogards, à Utrecht. Voir t. I, chap. VIII, p. 506, note 1.

³ Zevender, Glaes et Slingelandt.

Le prince d'Orange croyait pouvoir compter sur une voix délibérative. Le Grand Pensionnaire de Hollande lui avait déclaré longtemps auparavant « que c'était son sentiment, et qu'il était persuadé que c'était aussi celui de ses maîtres ». Mais quand le prince d'Orange lui fit rappeler son engagement, de Witt répondit « que les affaires étaient bien changées, parce que le prince s'était fait reconnaître premier noble de Zélande, d'une manière que les États de Hollande ne pouvaient approuver » : c'était renouveler imprudemment des différends qui semblaient réglés, et qu'il importait d'é luder.

Dès la première délibération dans l'assemblée des États de Hollande, la lutte s'engagea, et l'accord qui jusque-là les avait rendus maîtres du gouvernement des Provinces-Unies, fut irrévocablement rompu. Les députés de Dordrecht auxquels le pensionnaire Vivien servit d'interprète, contestèrent avec acrimonie au prince d'Orange la trop grande autorité que les pouvoirs de conseiller d'État lui donneraient, en s'ajoutant à ceux dont il pouvait désormais faire usage, en sa qualité de premier noble de Zélande, et ils conclurent à la nécessité de prendre des garanties. Au contraire, Haarlem, représentée par son pensionnaire Fagel et appuyée par les députés d'Alkmaar et d'Enckhuyzen, se prononça énergiquement contre toute mesure de défiance, et fit entendre que le refus de consentir intégralement aux conventions stipulées par l'*Acte d'harmonie*, remettrait en question l'Édit perpétuel. Les autres membres de l'assemblée se montrèrent disposés à chercher un accord.

Le lendemain¹, le rapport des commissaires renouvela le débat. Le traitement du prince, fixé à soixante mille florins, fut facilement accepté, au moins à titre provisoire. De leur côté, ses partisans renoncèrent à demander en sa faveur le droit d'occuper le siège des stathouders, et se contentèrent d'une place d'honneur qui lui fut réservée. Néanmoins la décision à prendre sur le suffrage qui lui serait attribué mit obstacle à l'entente. Le rapport lui accordait une voix délibérative ; mais cette proposition trouva des contradicteurs opiniâtres. Les nobles y opposaient les considérations suivantes : « La voix délibérative attribuée au prince », déclaraient-ils, « donnerait dans le conseil d'État un trop grand pouvoir à la Zélande, qui y dispose-

¹ 27 mars 1670.

rait désormais d'un double suffrage, celui de son député ordinaire et celui du prince qui, en se faisant nommer premier noble de cette province, en était devenu le représentant attitré. Les biens qui appartenaient au prince dans les pays de la Généralité dont le conseil d'État avait l'administration, le crédit que lui donnaient sa naissance, sa parenté avec le roi d'Angleterre et l'électeur de Brandebourg, paraissaient d'ailleurs autant de motifs pour ne lui accorder provisoirement qu'un pouvoir restreint. » La majorité de l'assemblée paraissait se rallier à cette opinion. Trois villes seulement s'y déclaraient contraires : c'étaient Haarlem, Alekmaar, Enckhuyzen. Haarlem représentait qu'elle ne pouvait consentir à laisser le prince siéger dans le conseil d'État « comme un personnage de paille ou de carton », et ne pouvant obtenir gain de cause, elle demanda que les députés prissent les instructions des conseils des villes.

Cet ajournement, qui devait être favorable aux intérêts du prince d'Orange, lui paraissait néanmoins un nouvel obstacle à ses espérances. Il aurait voulu, dans son impatience, profiter sans aucun retard de la séparation des États de Hollande pour faire décider la question par les États généraux, à la majorité des voix, disant à ses confidents « que ce jour-là, il prendrait séance au conseil d'État ou jamais ¹ ». Les députés des provinces mêmes qui lui étaient le plus dévouées, refusèrent de passer outre, sans avoir reçu les ordres de leurs États dont ils n'étaient que les délégués, et reconnurent en outre que le consentement unanime de toutes les provinces était nécessaire à l'admission du prince ². L'un des députés de Gueldre, qui s'était toujours signalé par son attachement au parti orangiste, alla même jusqu'à déclarer « que s'il suffisait de la majorité des provinces pour faire entrer le prince dans le conseil d'État, il pourrait suffire de la singularité, c'est-à-dire du vote d'une province, pour l'en faire sortir ».

Sans vouloir s'associer à cette fausse démarche qui avait été conseillée au prince par ses flatteurs, les autres provinces n'en étaient pas moins résolues à ne pas lui laisser contester plus longtemps par la Hollande les prérogatives de sa charge : elles ne

¹ L. man. Wicquefort, 4 avril 1670. Bibl. royale de la Haye.

² L. de Witt aux principaux membres des États de Hollande, 1^{er} avril 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 130, notes Chais Van Buren.

tinrent dès lors aucun compte des représentations adressées par de Witt au conseiller-pensionnaire de Zélande et au député d'Utrecht, Dykveldt¹. Elles étaient d'ailleurs encouragées par le désaccord qui continuait à se manifester parmi les députés de Hollande, depuis qu'ils s'étaient séparés, et par l'échec des offres de transaction que de Witt avait transmises à Fagel, en lui suggérant, mais en vain, le projet de faire entrer immédiatement le prince d'Orange dans le conseil d'État, pourvu qu'on réservât la décision à prendre sur le suffrage qui lui serait attribué².

Dans la nouvelle assemblée des États de Hollande, qui eut lieu trois semaines après leur dernière session³, le parti orangiste put reconnaître avec satisfaction qu'il disposait de nouvelles forces à l'aide desquelles la victoire lui serait acquise. Indépendamment de la ville de Leyde, il s'était rallié celle d'Amsterdam, dont le Grand Pensionnaire avait essayé inutilement de prévenir la défection, en adressant un pressant appel au bourgmestre de Graeff⁴. Elle obéissait désormais aux inspirations de Van Beuningen, qui, par hostilité contre de Witt, s'était rapproché du prince d'Orange⁵. Aussi, quand elle fut appelée à opiner, elle se joignit à la ville d'Haarlem, dont le pensionnaire Fagel était disposé à jouer désormais le rôle de chef de parti. Les députés d'Amsterdam appuyant les énergiques déclarations de Fagel, et obéissant aux instructions qui leur étaient données par les régents de la ville, représentèrent « que le prince d'Orange, n'ayant d'autres pouvoirs que ceux de conseiller d'État, ne pouvait être mis dans une situation inférieure à celle des autres membres du conseil, et ils firent entendre que l'opinion d'une ville qui faisait la principale force de la Hollande devait peser d'un grand poids⁶ ».

Leur intervention rendit le débat encore plus passionné. Elle irrita les députés de Dordrecht, de Delft, de Rotterdam, qui, donnant libre cours à une hostilité jusqu'alors contenue, contestèrent au prince d'Orange, tant qu'il n'aurait pas vingt-deux ans accomplis, non-seulement le droit de faire compter son suffrage, mais même

¹ L. de Witt à Huybert, 1^{er} avril 1670. L. de Witt à Dykveldt, 30 mars 1670

² L. de Witt à Fagel, 1^{er} avril 1670.

³ 19 avril 1670.

⁴ L. de Witt à Graeff, 1^{er} avril 1670.

⁵ L. Pomponne, 9 mai 1669.

⁶ Manuscrit Bontemantel, séance du 19 avril 1670.

celui de faire connaître son opinion. Ils prétendaient « que le prince ne devait entrer au Conseil que pour apprendre, et ne pouvait s'instruire qu'en commençant par écouter ». Le président des conseillers-députés, d'Asperen, résumait en ces termes laconiques le programme opposé aux députés d'Haarlem et d'Amsterdam. « Moins on donnera », déclarait-il, « mieux ce sera. » Le pensionnaire de Rotterdam, de Groot, prenant directement à partie les députés d'Amsterdam, se signala par une opposition énergique, en demandant que le prince d'Orange commençât par donner sa démission de premier noble de Zélande. Il invoqua les précautions qui devaient être prises contre sa trop grande puissance, rappela aux députés d'Amsterdam les dangers que le dernier stathouder Guillaume II avait fait courir à la liberté de leur ville, leur reprochant de ne pas s'en souvenir, et termina en déclarant « qu'il ne pouvait comprendre comment on semblait prendre à cœur de ruiner les fondements de la liberté ¹ ». Les prétentions d'Amsterdam à la domination furent dénoncées avec indignation, et les menaces de la contraindre à l'obéissance ne lui furent pas épargnées ².

Troublés par cette désunion, les députés des villes du Nord qui jusqu'alors s'étaient montrés pour la plupart fidèles au parti républicain, refusèrent de se prononcer, avant d'avoir reçu les instructions dont ils ne croyaient plus pouvoir se passer. Ce fut vainement que de Witt, intervenant dans le débat pour essayer de le pacifier, demanda à faire de nouvelles propositions d'accord. Les députés d'Amsterdam refusèrent de lui en laisser donner communication, et un nouvel ajournement fut prononcé. Le Grand Pensionnaire en profita pour tenter un rapprochement tardif. Dans cette vue, il chercha à se réconcilier avec Van Beuningen, et promit de rester neutre entre les deux partis contraires. Van Beuningen, satisfait de cette promesse qu'il considérait comme une avance, essaya de surmonter la résistance des principaux représentants du parti républicain qui refusaient d'accorder une voix délibérative au prince d'Orange ³.

Dès que les États de Hollande furent réunis ⁴, de Witt, ayant

¹ L. man. Wicquefort, 11 avril 1670.

² WAGENAAR, *Amsterdam Geschiedenis*, t. III, p. 314.

³ 20 avril 1670. Manuscrit Bontemantel.

⁴ 16 mai 1670.

constaté dans une première séance que le désaccord persistait, prit lui-même l'initiative d'un projet de conciliation qui devait donner satisfaction au parti orangiste, tout en rassurant le parti républicain. Ayant réussi à s'entendre non-seulement avec Van Beuningen, mais encore avec Fagel, il se rendit auprès des députés d'Amsterdam, et leur donna connaissance de ses propositions, qui furent agréées. Après un intervalle de quatre jours, la seconde séance s'ouvrit sous de meilleurs auspices¹. De Witt rappela avec autorité que son devoir était d'obtenir la concorde entre tous les membres de l'assemblée, exposa qu'il s'y était conformé en préparant un projet qu'il espérait faire adopter, et demanda l'autorisation d'en donner lecture. « Si on le juge utile », dit-il, « je serai prêt à le faire connaître; sinon, je suis disposé à le mettre en morceaux. » L'assemblée, fatiguée de la lutte, et espérant trouver enfin un compromis pour la terminer, accueillit cette demande avec empressement.

D'après le projet que de Witt lui communiqua, la voix délibérative était accordée au prince d'Orange. Toutefois, par défiance contre ses oncles, le roi d'Angleterre et l'électeur de Brandebourg, les États étaient invités à lui refuser séance au Conseil, toutes les fois que les délibérations pourraient être relatives à ses intérêts ou à ceux de ses parents. Il devait en outre lui être interdit de donner son suffrage sur l'établissement ou la répartition des impôts dans les pays de la Généralité dont le conseil d'État avait l'administration², parce que l'exemption de toute contribution dont le prince d'Orange jouissait pour ses propriétés ne devait pas lui permettre de délibérer sur des taxes auxquelles il n'était pas soumis. A ces deux restrictions, de Witt en avait ajouté une troisième, destinée à obtenir du parti républicain son consentement à la voix délibérative; c'était l'engagement par lequel les États de Hollande conviendraient de ne disposer qu'à l'unanimité de la charge de capitaine et amiral général, qui d'après l'*Acte d'harmonie* devait rester vacante, tant que le fils de Guillaume II n'aurait pas complété ses vingt-deux ans. La satisfaction demandée pour le prince d'Orange par ses partisans leur était ainsi accordée, moyennant une garantie prise pour l'avenir. Désintéressés dès lors

¹ 20 mai 1670.

² Voir t. I^{er}, ch. 1^{er}, p. 72.

dans leurs prétentions rivales, les députés des États s'empresèrent d'approuver ce projet. « Il y eut autant de cris de joie », écrit un témoin de la séance ¹, « que s'il y avait eu l'annonce d'une grande victoire, et je vis qu'il y avait encore parmi les membres de l'assemblée des sentiments de paix et d'amitié réciproques. »

Par malheur, le consentement des conseils des villes avait été réclamé par quelques députés, et les partisans les plus passionnés du prince d'Orange en profitèrent pour tenir en suspens l'accord qui semblait conclu. L'opposition d'Amsterdam mit obstacle à toute transaction. Le pensionnaire Hop et le bourgmestre Valkenier, pour rendre suspecte au parti orangiste la modération de Van Beuningen qu'ils se flattaient de pouvoir ainsi supplanter, se montrèrent intraitables. Hop, s'abandonnant à son hostilité contre de Witt, déclara dans un entretien particulier « qu'il préférerait voir la Hollande soumise au prince plutôt qu'à un serviteur des États de la province, désignant le Grand Pensionnaire par cette allusion, et il ajouta que s'il fallait être gouverné ainsi, il aimerait mieux prendre pour maître l'évêque de Munster, tout catholique qu'il fût ² ». De son côté, Valkenier, se croyant assuré de faire partager son opinion par les autres bourgmestres qui prétendaient tenir à l'écart les régents de la ville, leur représenta que c'était une question d'honneur de s'en tenir à la résolution qui avait été prise d'accorder au prince d'Orange une voix délibérative, sans avoir égard à d'autres propositions. Il ne fut que faiblement contredit. Les bourgmestres repoussèrent à la majorité des voix le compromis proposé par le grand pensionnaire de Witt, et enjoignirent aux députés qui représentaient Amsterdam dans l'assemblée des États, de n'en tenir aucun compte ³. Le pensionnaire Hop, d'après la suggestion de Valkenier, se hâta d'envoyer par exprès, pendant la nuit, la copie de cette résolution au pensionnaire d'Haarlem, Fagel, qui la communiqua au bourgmestre de Leyde. Celui-ci en avertit de Witt, qui fit part à ses amis des nouvelles difficultés qu'il prévoyait pour la séance du lendemain.

Ses prévisions ne furent pas trompées. Malgré l'accord qui sem-

¹ Bontemantel.

² Manuscrit Bontemantel, séance du 1^{er} mai 1670.

³ L. man. de Witt à Dykvelt, 26 mai 1670.

blait être convenu, Amsterdam et Haarlem, appuyées par deux autres villes, Enckhuyzen et Schoonhoven, déclarèrent qu'elles s'en tenaient à leur premier vote, sans admettre aucune concession¹. Au second tour de scrutin, elles ne se départirent pas de leur opiniâtre résistance, tandis que les nobles ainsi que les députés de Dordrecht et de Rotterdam se montraient d'autre part disposés à revenir sur le consentement qu'ils avaient donné à la voix délibérative du prince. La pressante intervention du Grand Pensionnaire empêcha néanmoins que le projet de transaction ne fût abandonné, et un troisième tour de scrutin fut réclamé, malgré l'heure avancée de la soirée.

De Witt, toujours maître de lui-même, essaya de terminer le débat, en faisant reconnaître que les restrictions, d'ailleurs très-limitées, mises aux pouvoirs du prince d'Orange comme conseiller d'État, étaient conformes au droit commun, et ne pouvaient être sérieusement contestées. Il représenta que le différend ne portait dès lors que sur la concession demandée par le parti républicain, et qui avait pour but de soumettre ultérieurement la nomination d'un capitaine général au vote unanime des États de Hollande. De Witt invoqua les résolutions qui servaient de précédents à cette disposition du projet, et signala les dangers qui pourraient résulter d'un choix aussi important, s'il n'était pas subordonné à l'accord commun. Le Grand Pensionnaire rappela solennellement que s'il fallait renoncer à obtenir cette garantie, « il n'y avait plus qu'à laisser la résolution des États à la grâce de Dieu ». Les quatre villes dissidentes n'en refusèrent pas moins de se laisser convaincre et de s'associer au vote. Pour ne pas paraître céder, le pensionnaire de Haarlem, Fagel, réclama la lecture de sa protestation contre l'Édit perpétuel, qu'il déclarait révocable, à défaut de l'entrée du prince d'Orange au conseil d'État. Le pensionnaire de Rotterdam, de Groot, lui rappelant la part qu'il avait prise au vote de cet Édit², l'accusa de vouloir se rendre parjure. Van Beuningen intervint pour mettre fin à cette altercation. Il était une heure après minuit, et le Grand Pensionnaire fit ajourner le vote définitif au lendemain, dans l'espérance que la nuit porterait conseil.

Le prince d'Orange attendait avec impatience la résolution de

¹ 23 mai 1670.

² L. man. Groot à Wicquefort, 22 février 1673.

l'assemblée; il avait passé la soirée chez son confident d'Odyk, et avait envoyé ses serviteurs aux abords de la salle des États, pour être informé sans retard de leur résolution. Il avait hâte d'obtenir la satisfaction qui lui était promise, et quand il apprit qu'elle courait encore risque d'être ajournée, il se montra disposé à mettre un terme au zèle compromettant de ses plus fougueux partisans. Soit d'après son avis, soit spontanément, ceux-ci, cédant à une meilleure inspiration, renoncèrent à tenir en échec la majorité de l'assemblée, et se contentèrent de faire leurs réserves, dont les députés d'Amsterdam n'étaient pas autorisés à se départir¹.

Le samedi 24 mai 1670, la résolution qui depuis deux mois divisait les États de Hollande, fut votée au moins à titre conditionnel : pour la rendre définitive, il devrait suffire que les villes dont le consentement était encore tenu en suspens, le fissent connaître ou même se contentassent de n'envoyer avant la fin du mois aucune protestation. La ville de Haarlem se décida la première quelques jours après, mais en déclarant qu'elle serait déliée de sa promesse, si l'entrée du prince dans le conseil d'État était retardée par suite de négociations avec les autres provinces. De Witt s'empressa de signaler cet exemple aux trois autres villes qui s'étaient jointes à Haarlem : Amsterdam, Enckhuysen et Schoonhoven; il leur adressa avec instances un dernier appel² auquel elles se rendirent, et le consentement unanime de l'assemblée fut ainsi obtenu.

Le Grand Pensionnaire se chargea lui-même d'aller en donner communication au prince d'Orange, et le conduisit dans le comité des conseillers-députés de la Hollande, devant lesquels il dut jurer, selon l'usage, qu'il n'avait sollicité ni corrompu aucun membre des États, pour obtenir séance. En même temps, de Witt s'empressa de soumettre aux États généraux le projet de conciliation voté par les États de Hollande. Les députés d'Utrecht et d'Overijssel n'étant pas autorisés par les États de leurs provinces, il les invita instamment à se faire donner les instructions nécessaires, et sans attendre qu'elles leur eussent été adressées, ayant obtenu leur consentement conditionnel, il demanda aux États généraux de se prononcer le

¹ L. man. de Witt à Dykvelde, 26 mai 1670.

² L. circulaire de Jean de Witt, 26 mai 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 138, notes Chais Van Buren.

jour même. Le député d'Utrecht, Renswoude, n'osant conclure sans l'ordre des États de sa province, attendit la dernière heure de sa présidence de semaine qui finissait à une heure après midi, pour laisser son fauteuil au député de Zélande qui devait le remplacer, et celui-ci déclara le prince d'Orange admis dans le conseil d'État, conformément aux propositions des États de Hollande ¹.

Une fois la résolution prise, le samedi 31 mai, à onze heures du matin, le greffier des États généraux, Ruysch, alla chercher le prince avec trois députés de Hollande, de Zélande et de Groningue, qui avaient été chargés de l'accompagner pour l'introduire. Le prince, « ayant eu soin de prendre la main sur eux », afin d'entrer le premier dans la salle du Conseil, alla s'asseoir sur une chaise de velours à bras qui lui était réservée, en face de celle qui appartenait au stathouder de Frise, trop jeune encore pour venir l'occuper. « Il entendit la lecture de sa commission, prêta son serment de fidélité, et témoigna sa reconnaissance pour les États généraux par un compliment qui fut bien accueilli. La séance une fois levée, deux députés du conseil d'État le reconduisirent à son palais, avec la même solennité. »

L'entrée du prince au conseil d'État avec une voix délibérative était pour lui une victoire dont il pouvait d'autant plus se glorifier, qu'elle lui avait été disputée. « Ce premier pas que ses amis lui avaient fait faire », écrit Pomponne ², « était considéré par eux comme le pouvant mener à tout ce qu'ils voudraient entreprendre dans la suite pour son élévation. » D'autre part, le parti républicain avait perdu les avantages qui auraient pu lui permettre de faire servir cette nomination à une réconciliation politique. Une fois assuré du consentement de toutes les provinces à la séparation des charges de stathouder et de capitaine général, de Witt avait commis l'imprudence de laisser engager des différends contre lesquels il aurait dû à tout prix se prémunir. Du moment où l'*Acte d'harmonie* avait rendu incompatibles les charges civiles et militaires, en y mettant pour condition l'entrée du prince d'Orange au conseil d'État, les prérogatives de ses nouvelles fonctions devaient lui être intégralement reconnues. Contester son droit de suffrage

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 141.

² POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 103.

sans lequel ses pouvoirs auraient été inférieurs à ceux des autres membres du Conseil, c'était reprendre ce qui avait été donné. Sans doute le prince d'Orange, en se faisant reconnaître premier noble de Zélande, à l'insu des États de Hollande, avait ouvertement manifesté son impatiente ambition, et justifié les soupçons qu'elle faisait naître; mais du moment où son entrée au conseil d'État permettait de rétablir la bonne entente, il fallait en profiter pour conclure un traité de paix avec le parti orangiste. En ne sachant pas conserver intact l'accord des États de Hollande d'où dépendait la stabilité du gouvernement républicain, de Witt avait laissé rouvrir la brèche par laquelle le fils de Guillaume II devait bientôt passer pour se rendre maître du pouvoir. « Je crois, à mon grand regret », lui écrivait le président des conseillers-députés, d'Asperen, « que nous avons posé la première pierre d'un édifice menaçant pour notre liberté et pour nos familles ¹. »

Malgré les apparences de concorde, la rivalité des partis était à peine suspendue par une trêve. La défiance des adversaires du prince d'Orange était chaque jour plus marquée, tandis que ses partisans, « empressés d'adorer le soleil levant ² », témoignaient des exigences sans cesse croissantes. Le conseil d'État ne voulut pas permettre que l'intitulé des résolutions et des lettres portât : « Son Altesse et le Conseil », et qu'on reproduisit ainsi la formule qui était en usage, quand les princes d'Orange siégeaient comme stathouhers. De son côté, le fils de Guillaume II ne renonçait pas à recouvrer les privilèges de ses ancêtres. Profitant de l'absence du Grand Pensionnaire de Hollande appelé à Groningue pour y régler les différends de cette province, il réclama un droit de séance aux États généraux, à l'occasion du rapport de Wassenaar d'Obdam qui venait rendre compte de son entrevue avec le roi de France à Dunkerque. Sa demande était appuyée sur les termes de sa commission de conseiller d'État, qui, littéralement conforme à celle de son père, portait « qu'étant invité de comparaître à l'assemblée des États généraux comme à celle du conseil d'État, il pourrait prendre séance dans ces conseils ».

Six provinces opinèrent pour le droit de séance ³; mais les députés

¹ L. man. d'Asperen à de Witt, 7 juin 1670 : Archives du royaume.

² L. man. Bampfield à de Witt, 26 mai 1670.

³ 6 juin 1670.

de Hollande s'y opposèrent, jusqu'à ce que les États de leur province qui n'étaient pas en ce moment réunis, eussent été consultés. « Nous sommes décontenancés », écrivait d'Asperen à de Witt ¹, « ne sachant pas quel est votre avis. » Le Grand Pensionnaire hâta son retour, et son intervention empêcha un nouveau conflit. Il fit décider que le prince d'Orange ne devait être admis dans les États généraux qu'à titre de conseiller d'État, et quand le Conseil y était mandé, sans être en droit de se prévaloir des termes de la commission qu'il avait reçue. Elle était en effet copiée par inadvertance sur celle de Guillaume II, auquel elle reconnaissait le droit de séance, parce qu'à l'époque où le dernier prince d'Orange se l'était fait délivrer, il avait la survivance des charges de son père Frédéric-Henri, comme stathouder et capitaine général.

« J'ai appris par votre missive », écrivait de Witt à son frère ², « l'impertinence de la tentative qui a été faite pour introduire par surprise le prince d'Orange dans l'assemblée des États généraux, sur la raison la plus abusive du monde. L'affaire semble maintenant tout à fait arrêtée, et personne, excepté les députés de Zélande, n'a osé la soutenir contre moi, de telle sorte que je ne prévois pas que les provinces soient disposées à tirer le bâton contre la Hollande, de même que je ne remarque pas que les députés de Hollande aient témoigné aucune faiblesse qui puisse nous diviser. » Trois semaines plus tard, le Grand Pensionnaire informait son cousin Jean de Witt, ambassadeur en Pologne, « qu'aucun des députés de Hollande, pas même ceux de Haarlem, n'ayant paru disposé à appuyer la demande qui avait été faite en faveur du prince, et qui ne pouvait être justifiée, il y avait lieu de croire qu'il n'en serait plus question ³. »

L'entrée du fils de Guillaume II au conseil d'État, loin de servir à un rapprochement, n'avait donc été que le prélude d'hostilités déjà renouvelées. Le patronage que de Witt s'était flatté d'exercer, en faisant de l'héritier des anciens stathouders le pupille des États de Hollande, avait complètement déçu son attente, et il se trouvait réduit à abandonner l'œuvre qu'il avait entreprise, sans pouvoir en profiter.

¹ L. man. d'Asperen à de Witt, 7 juin 1670.

² L. man. Jean de Witt à Corneille de Witt, 20 juin 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 142.

³ L. man. de Witt à son cousin, 11 juillet 1670.

Une fois nommé conseiller d'État, le prince d'Orange, désormais entré dans la vie publique, ne pouvait rester soumis à la direction même nominale des commissaires préposés à son éducation¹. D'ailleurs, depuis qu'il avait été émancipé par ses tuteurs², il se considérait comme affranchi de toute surveillance. Il ne s'était pas contenté de congédier son précepteur³, en lui faisant dire par son valet de chambre qu'il n'avait plus à attendre de lui aucun service. Il tenait également à distance le gouverneur que les États lui avaient donné, ne le voyant plus qu'aux heures des repas, et le décourageait tellement par les témoignages de son aversion, que de Ghent, qui remplissait cette charge, était impatient de s'en démettre. La dignité des États de Hollande n'était déjà que trop compromise; ils ne pouvaient en faire plus longtemps bon marché, et ils invoquèrent eux-mêmes la nomination du prince d'Orange comme conseiller d'État, pour mettre fin aux pouvoirs que leurs députés exerçaient auprès de lui, dans la commission chargée de son éducation⁴. De Witt s'était acquitté de cette tâche avec une exemplaire fidélité, et en avait fait recueillir tous les bénéfices à l'héritier de la maison d'Orange, n'y trouvant pour lui-même qu'un mécompte désormais irréparable.

L'intervention des puissances étrangères, « qui ne manquaient pas de souffler le feu⁵ », rendait les divisions intérieures encore plus dangereuses. Elles encourageaient ces contestations domestiques avec un empressement menaçant pour l'indépendance des Provinces-Unies. Au moment où le roi de France repoussait les tentatives de rapprochement faites par les États généraux, tandis que le roi d'Angleterre paraissait se désintéresser de la Triple Alliance et ne cherchait que des prétextes de querelle avec ses nouveaux alliés, Louis XIV et Charles II faisaient tous deux au prince d'Orange des avances dont ils s'étaient jusqu'alors abstenus: ils semblaient ainsi vouloir l'engager dans leur cause contre celle de la République.

L'un des correspondants habituels du Grand Pensionnaire, Bampffield, lui signalait ce danger, en lui rendant compte⁶ des menées de la veuve de Buat, l'ancien agent du parti orangiste

¹ L. de Witt à Valkenier, 20 juillet 1670.

² Octobre 1668. — Voir t. II, ch. ix, p. 78.

³ L. Wicquefort, 13 novembre 1668.

⁴ Résol. États de Hollande, 26, 29 juillet 1670.

⁵ L. man. Bampffield à de Witt, 26 mai 1670.

⁶ *Ibid.*, 16 juin 1669.

compromis dans une conspiration avec l'Angleterre, et dont le Grand Pensionnaire avait exigé la condamnation avec une si implacable rigueur. « Madame Buat », lui écrivait-il, « a passé secrètement en Hollande; elle est femme d'esprit, ulcérée contre le gouvernement et particulièrement contre votre personne. Elle a été vue journellement à Paris par tout ce qu'il y a de considérable, tant les hommes que les dames, et comme elle a eu des intrigues dangereuses pendant la guerre avec l'Angleterre, il y a toute apparence humaine qu'elle en a encore avec la France, en faveur du prince d'Orange. De son côté, l'Angleterre fera tout ce qu'il est possible, sous main, par conseil et par assistance secrète, pour remettre les affaires du prince dans leur entier, en vous plaçant dans la nécessité d'y contribuer et de le souffrir malgré vous, parce qu'elle y croit son intérêt engagé, l'État pouvant par ce moyen être plus immédiatement et plus sûrement mis dans sa dépendance. »

Ces prévisions étaient justifiées. Louis XIV ne pouvait manquer d'encourager la discorde, en vue d'affaiblir la République dont il voulait se venger. Les contestations auxquelles l'entrée du prince d'Orange dans le conseil d'État venait de donner lieu lui parurent une occasion favorable pour prendre parti en sa faveur. Le prince d'Orange avait habilement pressenti les dispositions du roi de France et fait savoir indirectement à Pomponne quel prix il attacherait à un compliment du roi son maître sur le succès qu'il venait d'obtenir. Louis XIV, heureux de contenter son désir, chargea son ambassadeur de l'informer « qu'il ne lui avait pas témoigné ses sentiments, dans la crainte que cette déclaration ne fût exploitée contre lui, ajoutant que si le prince d'Orange en jugeait autrement, il ne manquerait pas de lui écrire ¹ ». En même temps, il le faisait féliciter « d'avoir ainsi gagné un degré, pour parvenir bientôt à d'autres plus grands, c'est-à-dire à l'établissement de la même autorité que ses pères avaient possédée dans l'État, avec tant de justice et de mérite ». Conformément aux instructions qui lui étaient données, le marquis de Pomponne fit sa visite au prince d'Orange. Celui-ci la reçut et la rendit, « avec tous les témoignages de sa joie, de son respect et de sa reconnaissance ² »;

¹ L. Louis XIV à Pomponne, 13 juin 1680.

² L. Pomponne, 19 juin 1670 : Archives aff. étr.

il remit ensuite à l'ambassadeur une lettre de remerciements pour le roi de France. Louis XIV s'étant empressé d'y répondre, le prince d'Orange lui écrivit aussitôt ¹, pour l'assurer qu'il serait toujours prêt « à témoigner, par ses actions et par son zèle pour le service du roi de France, la même passion que ses pères avaient eu l'avantage de signaler tant de fois pour l'honneur et pour l'intérêt de ce royaume ».

De son côté, Charles II affectait une astucieuse sollicitude pour les intérêts de son neveu, dont il avait paru ne prendre aucun souci, à l'époque de la Triple Alliance. Pour encourager les espérances du parti orangiste, il invita le prince d'Orange à passer en Angleterre, donnant comme prétexte à ce voyage le désir qu'il avait de le recevoir comme chevalier de l'ordre de la Jarretière, et de régler avec lui le paiement de la dot de sa mère. Il comptait surtout mettre à profit la présence de son neveu à sa cour, pour le rendre suspect au Grand Pensionnaire, et ne laisser ainsi aucune chance de succès aux dernières tentatives de réconciliation entre le parti républicain et le parti orangiste.

Cet appel ne pouvait manquer en effet d'éveiller les inquiétudes de Jean de Witt. Les dépêches secrètes qu'il avait reçues de Paris l'informaient des projets de trahison du roi d'Angleterre à l'égard de la République. L'ambassadeur des Provinces-Unies auprès de la cour de France, ainsi qu'il en rendit compte l'année suivante aux États généraux ², avait fait savoir au Grand Pensionnaire, dans une lettre chiffrée, que Charles II avait abandonné le parti de Leurs Hautes-Puissances, moyennant les subsides qu'il avait reçus. Le secrétaire de l'ambassade, Rumpf, communiquait également ses soupçons à de Witt, et lui signalait le voyage du prince d'Orange « comme méritant réflexion en ce temps si sombre de fâcheuses conjonctures ³ ». D'ailleurs, la conduite si hostile à la République que le gouvernement anglais affectait de tenir depuis la conclusion de la Triple Alliance, justifiait toutes les appréhensions. Persuadé que le roi d'Angleterre ne se rapprochait du prince d'Orange que par suite d'un accord avec le roi de France, le Grand Pensionnaire craignait qu'un jeune homme de vingt ans ne fût accessible à des offres qui tenteraient son ambition, et ne consentit à devenir le complice

¹ L. du prince d'Orange à Louis XIV, 19 juin 1670 : Archives aff. étr.

² L. man. Groot aux États généraux, 20 novembre 1671.

³ L. Rumpf à de Witt, 11 avril 1670.

de l'ennemi de son pays, pour parvenir au souverain pouvoir ¹.

Cette défiance, à laquelle le prince d'Orange devait donner plus tard un si éclatant démenti, semblait jusqu'alors justifiée par la dissimulation dont il avait déjà donné plus d'une preuve, non moins que par les intrigues de ses partisans avec Charles II, pendant le cours de la dernière guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Aussi, quand l'envoyé de Charles II, le comte d'Ossery, beau-frère du ministre anglais Arlington et gendre de l'ancien ambassadeur des États à Londres, Beverwaert, vint chercher le neveu du roi d'Angleterre à la Haye, ce fut vainement qu'il essaya de persuader à de Witt que Charles II serait le protecteur de la République, si elle se laissait gouverner par le prince d'Orange. Le Grand Pensionnaire ne se montra pas disposé à tenir compte de ces avances, qui lui parurent à bon droit peu sincères ². Il se contenta d'alléguer l'engagement que les États avaient pris d'attendre pour délibérer sur la nomination d'un capitaine général, que le prince d'Orange eût accompli ses vingt-deux ans, et fit entendre qu'il trouvait préférable de lui laisser faire dans le conseil d'État son apprentissage des affaires publiques.

De Witt ne se départit pas de cette réserve, lorsque les députés des provinces les plus favorables au fils de Guillaume II voulurent profiter de l'avis que le jeune prince donnait aux États généraux de son prochain départ, pour demander que les ambassadeurs de la République à Londres reçussent l'ordre de lui communiquer toutes leurs négociations. Il fit décider par l'intervention des États de Hollande qu'aucun droit de participer à l'ambassade ne lui serait reconnu, et les députés des États généraux qui furent chargés de féliciter le prince sur son voyage durent se contenter de l'inviter, « en termes de politesse », à recommander les intérêts de la République au roi son oncle ³.

Après avoir offert un festin et une fête aux principaux membres du gouvernement, le prince d'Orange s'embarqua à la Brille, avec une suite nombreuse dont faisaient partie les jeunes nobles qui représentaient les premières familles de la République. Dès son

¹ L. man. Wicquefort, 31 janvier 1671. — WICQUEFORT, t. IV, p. 122, notes Chais Van Buren.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 58.

³ L. man. de Witt à Van Beuningen, 3 octobre 1670.

arrivée ¹, la cour d'Angleterre lui prodigua les démonstrations destinées à le flatter et à le séduire : les divertissements, les banquets, lui furent offerts; il reçut les honneurs royaux à Oxford et à Cambridge, et son anniversaire de naissance fut solennellement célébré à Londres. Charles II n'épargna ainsi aucune prévenance pour le gagner à ses intérêts; mais il ne tarda pas à le trouver, disait-il lui-même, « trop passionnément hollandais et protestant, pour garder l'espérance de l'employer à l'exécution de ses desseins contre les Provinces-Unies ² ». — « Les caractères de l'oncle et du neveu », écrit Pomponne ³, « étaient peu faits pour les rapprocher. L'humeur du Roi, libre, ouverte et familière, était toute portée aux plaisirs. Le prince au contraire, d'un naturel sérieux et réservé, éloigné de toute apparence de vice, et mettant à profit les recommandations de sa grand'mère, la princesse douairière d'Orange, n'entrait dans les divertissements du Roi qu'autant que la seule complaisance l'y obligeait. Sa sagesse et sa retenue semblaient les condamner, et par là il plaisait extrêmement aux Anglais, qui louaient en lui des inclinations opposées à celles qu'ils blâmaient dans leur roi. Mais ce qui les touchait encore davantage, c'étaient son assiduité et son exactitude à remplir tous les devoirs de la religion, et à faire paraître son grand zèle pour les protestants. La faveur populaire qu'il savait ainsi se concilier, pouvait faire craindre au roi d'Angleterre que son neveu ne devint un jour le plus dangereux ennemi de sa famille. »

Informé de l'attitude prise à Londres par le prince d'Orange, Louis XIV prit soin de dissuader Charles II de toute confiance, en lui représentant combien il serait dangereux de faire des révélations à un prince « dont l'extrême jeunesse devait faire craindre l'indiscrétion, et dont les vrais sentiments lui paraissaient si peu sûrs ⁴ ». Docile à des conseils qui répondaient d'ailleurs à ses propres impressions, le roi d'Angleterre laissa repartir son neveu ⁵, après un séjour de trois mois, sans lui avoir fait connaître son traité d'alliance avec Louis XIV.

¹ 11 novembre 1670.

² L. Colbert de Croissy, 7 décembre 1670.

³ POMPONNE, *Memoires man.*, p. 117.

⁴ L. Louis XIV à Colbert de Croissy, 2 novembre 1670.

⁵ 25 février 1671.

Toutefois le bon accueil que le prince d'Orange avait trouvé auprès de son oncle suffisait pour donner confiance à ses partisans, qui entreprirent une nouvelle campagne. Ils réclamèrent impérieusement son rétablissement dans les charges de ses ancêtres, comme un gage donné au roi d'Angleterre, dont l'alliance si chancelante pourrait dès lors être raffermie. Van Beuningen, revenu de Londres à la Haye, renouvela les démarches qu'il avait déjà faites pour obtenir son entrée au conseil d'État. « Rien ne peut s'ajouter », écrit Pomponne ¹, « aux bons offices que M. Van Beuningen a rendus au prince d'Orange. Dans le rapport qu'il fit aux États de son ambassade en Angleterre, il assura que les Provinces-Unies avaient ressenti les meilleurs effets du crédit que le prince avait employé en leur faveur auprès du Roi, en ajoutant que l'on devait avoir désormais plus d'égards pour ses intérêts, et abandonner les passions de quelques particuliers qui lui étaient contraires. »

Les États généraux accueillaient favorablement ces communications et désiraient y conformer leur conduite. Aussi témoignèrent-ils leur mécontentement au Grand Pensionnaire, qui avait tenu quelque temps secrètes les lettres que l'ambassadeur Boreel lui avait écrites d'Angleterre, pour lui signaler les moyens propres à raffermir la fidélité de Charles II. Ils en furent instruits par l'une des dépêches qui leur étaient adressées, et soupçonnant qu'il s'agissait des mesures à prendre pour l'élévation du prince d'Orange, ils exigèrent que de Witt leur communiquât cette correspondance. En outre, pour manifester au Grand Pensionnaire leur déliance de sa conduite, ils enjoignirent à Boreel de leur en transmettre immédiatement les copies, avec défense expresse d'y rien changer ².

De Witt ne se laissa pas troubler. Il apaisa les plaintes, et par son adresse jointe à sa fermeté, il éluda les difficultés. Prévenu des démarches que Charles II se préparait à faire en faveur du prince d'Orange, il alla rendre visite à la princesse douairière. Cet entretien lui permit de la convaincre du tort que le prince se ferait, même parmi ses amis, s'il sollicitait l'intervention du roi d'Angleterre, malgré les résolutions de la Hollande, qui n'admettaient pour les charges publiques aucune recommandation des souverains étran-

¹ L. Pomponne, 8 janvier 1671 : Archives aff. étr.

² *Ibid.*, 12 février 1671.

gers¹. D'après son opinion, « le prince d'Orange devait tenir de la seule affection des États ainsi que de leur reconnaissance pour sa maison, les avantages qu'il pouvait espérer avec le temps² ». La princesse douairière, ne voulant pas compromettre les intérêts de son petits-fils, modéra l'impatience de ses partisans, et le Grand Pensionnaire de Hollande fit encore une fois prévaloir la politique de résistance. Elle était d'autant mieux justifiée que les concessions faites au roi d'Angleterre en faveur de son neveu n'auraient pas rompu les traités de Charles II avec Louis XIV. « Si M. de Witt », écrivait de Lionne à Pomponne³, « fait résoudre quelque chose pour l'avantage du prince, celui-ci en profitera, sans que cette condescendance forcée soit capable de rien changer dans l'esprit du roi d'Angleterre sur des résolutions qui sont déjà prises par d'autres plus grands motifs. »

La prudence du Grand Pensionnaire n'en était pas moins impuissante à conjurer les périls de la situation intérieure, désormais inévitables. Les deux partis restaient sous les armes, prêts à reprendre l'offensive dans des conditions inégales. L'un était aux prises avec les difficultés, les jalousies et les défaillances qu'il faut surmonter pour rester maître du gouvernement; l'autre était encouragé par les passions et les espérances que donne la lutte entreprise pour la conquête du pouvoir, quand la victoire qui reste à gagner semble prochaine. Leur rivalité une fois réveillée détruisait l'œuvre de pacification que de Witt avait espéré rendre durable. Elle était d'autant plus funeste, qu'elle renaissait au moment où la plus dangereuse coalition allait menacer l'indépendance de la République, et lui enlever le bénéfice des traités par lesquels le Grand Pensionnaire croyait avoir mis à l'abri de tout péril sa sécurité extérieure.

C'était contre les redoutables ressentiments du roi de France qu'elle était réduite à se défendre. Louis XIV ne pouvait en effet pardonner aux Provinces-Unies d'avoir mis obstacle à sa tentative d'annexion des Pays-Bas. Empêché par le traité d'Aix-la-Chapelle de s'en rendre maître, à moins d'entrer en lutte avec l'Angle-

¹ L. Pomponne, 19 février 1671.

² *Ibid.*, 12 février 1671.

³ L. de Lionne à Pomponne, 27 février 1671.

terre et avec la Suède, il ajourna contre l'Espagne l'exécution de ses projets, et comptant bien la réduire à l'impuissance de lui résister par la soumission qu'il imposerait à ses protecteurs, il résolut de frapper le premier coup sur ceux qui avaient prétendu imposer des limites à sa toute-puissance. Une autre passion que celle du conquérant offensé contribuait en outre à faire de Louis XIV l'ennemi des États généraux; c'était le ressentiment d'un roi absolu, habitué aux adulations de ses sujets, contre une république qui, en donnant un droit d'asile à la liberté de la presse, le laissait exposé aux pamphlets et aux attaques des gazettes de la Haye, d'Amsterdam, de Haarlem ¹. Déjà, à l'occasion d'un libelle intitulé : *la Conversion de madame de La Vallière*, et publié quelques années auparavant, Louis XIV avait témoigné combien il tenait « à obtenir une prompte satisfaction de telles insolences ² ». De Lionne ne cessait de renouveler ces plaintes, en dénonçant à Pomponne ce qu'il appelait « des licences de harengères ³ ».

De Witt avait soin de répondre que les États ne manqueraient pas de châtier l'audace et de punir la malice de leurs novel-listes, toutes les fois que leurs gazettes débiteraient des choses préjudiciables à l'honneur et à la réputation d'un grand roi ami et allié de cet État; il annonçait même ⁴ que celui dont on se plaignait avait été privé pendant un mois du droit d'imprimer; mais en même temps, il cherchait des excuses ou des faux-fuyants. Il alléguait que les gazetiers ne faisaient que copier ce qui leur était envoyé de Paris, et qu'ils n'étaient d'ailleurs le plus souvent justiciables que des magistrats municipaux, en leur qualité de bourgeois de villes privilégiées. Il ajoutait, avec un grand bon sens, « qu'il trouvait plus d'inconvénients que d'avantages à faire examiner de plus près les écrits incriminés, parce qu'alors les magistrats pourraient être rendus responsables des nouvelles publiées, contre lesquelles ils s'abstiendraient d'ordonner des poursuites ⁵ ». Pomponne avait la sagesse de donner au roi de France le conseil de « supporter ce qu'il ne pouvait empêcher ⁶ »;

¹ Voir t. I^{er}, p. 26 et 288.

² L. Louis XIV à d'Estrades, 28 mai 1666.

³ L. de Lionne à Pomponne, 4 juillet 1670.

⁴ L. de Witt à de Lionne, 10 janvier 1669.

⁵ *Ibid.*, et l. Pomponne, 10 juillet 1670.

⁶ L. Pomponne, 31 juillet 1670.

mais cette résignation était intolérable à l'orgueil de Louis XIV, et la dignité royale lui semblait intéressée à ne pas laisser de telles offenses impunies.

La rivalité commerciale de la France contre la République rendit de nouveaux conflits inévitables. La cour de France n'avait pas suivi longtemps les traditions du cardinal de Richelieu, qui, pour enrichir le royaume par l'exportation des produits français, et leur ouvrir les marchés du dehors, avait favorisé le commerce étranger. Le tarif qu'il avait établi accordait aux habitants des Provinces-Unies qui envoyaient leurs marchandises en France, le droit d'être traités comme sujets du Roi, à l'entrée et à la sortie du royaume. Ce privilège donnait un grand essor aux transports maritimes, qui faisaient leur principale richesse. Mais quand Colbert eut entrepris de créer une marine marchande, un système tout différent prévalut, et un droit de soixante sous par tonneau fut imposé à tous les vaisseaux de la République qui sortiraient des ports français. Atteintes ainsi dans leur trafic maritime, les Provinces-Unies avaient trouvé dans l'industrie une nouvelle source de prospérité, la qualité et le bon marché de leurs marchandises leur permettant d'assurer en France un large débouché à leur commerce de draps, de toiles, d'étoffes de laine et de rubans, au préjudice des produits de provenance française.

Impatient de leur enlever ces bénéfiques, Colbert prit ses mesures pour enrichir l'industrie nationale par un brusque changement de régime. Après avoir fondé les grandes compagnies de la Baltique et de la Méditerranée destinées à rivaliser avec le commerce hollandais, il résolut d'encourager les manufactures du royaume, en les mettant à l'abri de toute concurrence. Dans cette vue, il avait, dès l'année 1664, fait doubler l'impôt sur la plupart des marchandises étrangères, et le tarif qui fixait ces nouveaux droits venait d'être suivi d'édits qui ne faisaient que les accroître. Au lieu de vingt-huit livres, la pièce de drap en payait quarante, et des denrées telles que le sucre raffiné étaient doublées de valeur par l'impôt. De telles mesures fiscales équivalaient à un système de prohibition, et étaient ruineuses pour la République.

Pour les faire cesser, il fallait négocier, et pourvoir dès lors à la vacance de l'ambassade de France. Elle s'était prolongée depuis la

mort de l'ambassadeur ordinaire Boreel ¹, qui d'ailleurs ne rendait guère depuis longtemps aucun service à ses maîtres, et s'était tenu à l'écart des négociations, pendant la dernière ambassade de Van Benningen. Sa succession avait été plus d'une fois offerte sans être acceptée, les mauvaises dispositions ouvertement témoignées par la cour de France faisant prévoir l'échec des négociations. Après s'être inutilement adressés à l'un des nobles de leur assemblée, Daniel de Werkendam ², au trésorier général des Provinces-Unies Conrad Burgh ³, au cousin du Grand Pensionnaire dernièrement envoyé en Pologne comme ministre plénipotentiaire ⁴, et au fils de l'ancien ambassadeur Boreel ⁵, les États de Hollande, auxquels le droit de présentation appartenait, proposèrent au choix des États généraux, d'après les conseils de Jean de Witt, Pierre de Groot, ambassadeur des Provinces-Unies en Suède ⁶. C'était donner la préférence à celui de leurs diplomates qui pouvait trouver à la cour de France le meilleur accueil.

De Groot ⁷ appartenait à une ancienne famille de Delft, qui depuis cinq cents ans ⁸ avait occupé les premières charges municipales. Hugues de Groot, son père, plus connu sous le nom de Grotius, l'un des hommes les plus remarquables de son siècle, avait été victime des discordes civiles qui firent perdre la vie au Grand Pensionnaire de Hollande, Olden-Barnevelt. Délivré de sa captivité par le dévouement de sa femme, Maria de Reygersberg, qui le fit évader de la prison de Loevestein dans une caisse de livres, il avait été obligé de quitter sa patrie, et s'était retiré en Suède, où ses services furent recherchés avec empressement par la reine Christine. Envoyé en ambassade à Paris, il obtint facilement les bonnes grâces de Louis XIII, et fut fêté par toute la France savante.

Son fils, à l'éducation duquel il avait veillé, malgré l'exil, justifia les espérances paternelles. D'une apparence faible et chétive, il boi-

¹ Octobre 1668.

² Résol. États de Hollande, 6 décembre 1668, et 1. Wicquefort, 13 décembre 1668.

³ L. Wicquefort, 4 avril 1670.

⁴ *Ibid.*, 5 août 1669. Voir t. II, chap. ix, p. 7.

⁵ *Ibid.*, 4 avril 1670.

⁶ Résol. États de Hollande, 5 avril 1669.

⁷ Voir *Notice sur de Groot*, par Cornets de Groot. La Haye, Belinfante, 1847.

⁸ L. Groot à Wicquefort, 21 février 1673.

tait un peu, par suite d'une chute; mais, écrit l'un de ses contemporains¹, « la nature, qui avait été une marâtre pour son corps, s'était montrée une mère pour son esprit ». Élevé à l'Université de Leyde, il était venu achever ses études en France auprès de son père, et avait été reçu docteur en droit à Orléans. Il ne s'était marié qu'à trente-sept ans², et avait épousé Agathe Van Rhijn, qui lui apporta, avec la fortune, tous les dons destinés à rendre la vie heureuse³. « Je l'aimais par-dessus toutes choses », écrivit-il en exil, vingt ans plus tard, quand il l'eut perdue⁴; « elle m'a servi infatigablement, en me prodiguant sa complaisance et sa tendresse : je peux dire que jusqu'à sa maladie, qui a fait le commencement de mon affliction, je n'ai senti que passagèrement tous les maux de la vie. »

Après avoir été pendant quelques années conseiller de l'électeur palatin, de Groot était entré au service de son pays, en obtenant l'importante charge de pensionnaire d'Amsterdam⁵, qui le rendait membre des États de Hollande. Il ne la quitta que pour être envoyé ambassadeur en Suède⁶, et assura à Stockholm la conclusion définitive de la Triple Alliance. Un an plus tard, il apprenait presque en même temps qu'il était proposé par les députés de Hollande pour l'ambassade de France, et qu'il était nommé par les bourgmestres et conseillers de Rotterdam pensionnaire de cette ville⁷. Il était indécis sur le choix qu'il devait faire⁸. Sa nomination à la charge de pensionnaire de Rotterdam, sa ville natale, lui faisait recouvrer l'héritage paternel, dont son père avait été dépouillé par le stathouder Maurice d'Orange. D'autre part, sa désignation comme ambassadeur de France, si flatteuse qu'elle fût pour son ambition, lui avait déjà valu des mécomptes. Elle avait été contestée par

¹ *Plaidoyer man. de M. de Middelhagh*, pour de Groot. — BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 764, note d.

² 1652.

³ *Burman in Syllog*, t. III, p. 746, cité par HEEMSKERK, *der Nederlandsche diplomatie*. — DE GIDS, p. 374.

⁴ L. Groot à Wicquefort, 4 juillet 1673. — BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 762.

⁵ 1660.

⁶ 18 février 1668.

⁷ L. de Witt à Groot, 9 avril 1669, et l. des bourgmestres de Rotterdam à Groot, 7 mai 1669. De Groot était nommé pensionnaire de Rotterdam, en remplacement de Rudolffy Van Niedeck, nommé conseiller à la haute cour, et qui fut plus tard (20 août 1672) l'un des candidats à la charge de Grand Pensionnaire.

⁸ L. Groot à de Witt, 22, 29 mai 1669.

quelques provinces. Quand plus tard l'accord s'était fait en sa faveur dans l'assemblée des États généraux, les députés d'Amsterdam, obéissant aux inspirations de son ennemi personnel, Valkenier, avaient refusé de lui garantir, après son retour de France, la première charge vacante dans la cour de justice, qu'il aurait voulu se faire réserver¹. Néanmoins il était trop indifférent à ses intérêts personnels, pour les faire entrer en balance avec l'intérêt public.

Aussi se montra-t-il docile aux conseils du Grand Pensionnaire de Hollande, qui, malgré les avantages de sa présence dans l'assemblée des États de la province, où il aurait été l'un des plus utiles auxiliaires du parti républicain, faisait céder toute considération à la nécessité de son prompt départ². En acceptant l'ambassade qui depuis un an lui était offerte³, il ne mit aucune condition à son consentement, et n'exigea même aucun supplément de traitement, malgré les dépenses onéreuses d'un séjour à la cour de France, où « je débourse un tiers de plus qu'on ne me donne », écrivait-il dix-huit mois plus tard, à la veille de son retour à la Haye⁴. Il n'avait d'autre pensée que celle de remplir un impérieux devoir, et d'autre désir que celui de rendre un grand service à sa patrie.

Son refus aurait pu être justifié par les avis qui lui signalaient les obstacles opposés au succès de son ambassade. Les communications du comte d'Estrades que de Groot avait reçues pendant le voyage que d'Estrade venait de faire à la Haye⁵, les déclarations encore moins rassurantes du marquis de Pomponne⁶, lui laissaient peu d'illusions sur les dispositions de Louis XIV à l'égard des Provinces-Unies. Les États généraux se montraient d'ailleurs si alarmés, qu'il suffisait des moindres incidents ou des nouvelles les plus invraisemblables, pour leur faire craindre une rupture. Ils avaient déjà pris ombrage de l'offre faite dès l'année précédente par le comte d'Estrades⁷, qui leur avait demandé de renoncer à la compagnie dont il avait le commandement, mais sans donner suite à cette intention. Leurs appréhensions se renou-

¹ Résol. États de Hollande, 4 décembre 1669.

² L. de Witt à Groot, 28 mai 1669.

³ Résol. États de Hollande, 16 mai, et Résol. États généraux, 21 mai 1670.

⁴ L. Groot à Wicquefort, 3 février 1672.

⁵ Octobre 1669. WICQUEFORT, t. IV, p. 25 et p. 248.

⁶ L. Pomponne, 24 octobre 1669.

⁷ L. man. d'Estrades, et l. Pomponne, 6 juin 1669 : Archives aff. étr.

velèrent, quand le prince de Tarente, ayant abjuré la religion réformée, se démit de toutes les charges qu'il possédait, telles que celles de lieutenant général de la cavalerie et de gouverneur de Bois-le-Duc, malgré les instances qui lui étaient faites pour les conserver¹. Incrédulés aux motifs qu'il alléguait pour justifier sa résolution, ils se persuadèrent qu'il ne voulait pas rester engagé à leur service, pour obéir aux ordres secrets, ou au moins aux désirs du roi de France.

Les États s'effrayaient en outre du rassemblement des troupes nombreuses que Louis XIV avait réunies, et qu'il exerçait au camp de Saint-Germain. Leurs inquiétudes parurent tout à coup justifiées par l'alerte qui fut donnée à de Groot, pendant qu'il traversait la France. « L'ambassadeur des Provinces-Unies s'étant mis en route », écrit Pomponne dans ses mémoires², « rencontra dans la forêt de Senlis des régiments en marche : c'étaient les troupes qui avaient quitté le camp. Surpris et inquiet de ce mouvement d'un corps d'armée, il en demanda la destination. Quelques officiers, ayant appris qu'ils avaient affaire à l'envoyé des États généraux, répondirent pour se divertir que c'était l'armée du Roi qui allait à Maestricht. Il prit la chose plus sérieusement qu'elle n'avait été dite, et dès le même jour donna avis de ses craintes à ses maîtres. » A la Haye, quoiqu'on fût en pleine paix, on ne douta guère que Louis XIV ne recommençât la guerre, et ne renouvelât contre les Provinces-Unies la brusque invasion des Pays-Bas espagnols qu'il avait entreprise trois ans auparavant. En recevant la communication qui lui était adressée par de Groot, de Witt accourut auprès de l'ambassadeur de France. « Ce fut la première et la seule fois », observa Pomponne, « qu'il me parut quelque embarras dans l'esprit et dans le visage de ce ministre toujours maître de lui, et toujours égal dans les affaires les plus grandes et les plus difficiles. » Pomponne s'empressa de le rassurer, en lui déclarant « que si l'ambassadeur des Provinces-Unies avait rencontré l'armée en corps, c'est qu'elle retournait dans ses garnisons, après la levée du camp ».

Il est difficile de supposer que Pomponne ait pu faire un récit

¹ L. man. de Witt au prince de Tarente. WICQUEFORT, t. IV, p. 210, notes Chais Van Buren. POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 108.

² POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 109, et l. Pomponne, 28 août 1670.

imaginaire, quoique de Groot ait tenu à se défendre d'avoir été dupe d'une mystification. « Je ne fus aucunement alarmé des nouvelles inquiétantes qui m'étaient données en route », écrivait-il ¹ à l'un de ses plus intimes correspondants, Wicquefort, après son arrivée à Paris, « me fiant trop à la justice du Roi et à la saison trop avancée qui ne permettaient pas de commencer une rupture de cette nature. On a pourtant dit à la cour que j'avais tellement pris l'alarme, que j'avais envoyé un exprès pour avertir mes maîtres; mais j'ai répondu à ceux qui me l'ont conté, que c'était avoir une fort mauvaise opinion de moi, que de croire que j'en eusse une si mauvaise du Roi. » Toutefois, quelles que fussent les premières communications adressées à de Witt, celles qui les suivirent ne pouvaient manquer de justifier les inquiétudes du Grand Pensionnaire. Si les troupes rencontrées par de Groot ne menaçaient pas Maestricht, elles n'en étaient pas moins dirigées sur la Lorraine, dont la brusque invasion mettait les Provinces-Unies à la merci de Louis XIV, et les menaçait d'une agression contre laquelle leur ambassadeur allait essayer vainement de les prémunir.

Arrivé à Paris à la fin d'août ², après un voyage rendu plus pénible par les souffrances de la goutte, de Groot n'y trouva pas Louis XIV, qui avait été faire un séjour à Chambord. Il se mit en rapport avec le secrétaire d'État, de Lionne, pour lui demander de se montrer favorable à la mission de conciliation qu'il venait remplir. De Lionne, sans vouloir toutefois le décourager, ne lui dissimula pas combien sa tâche serait difficile ³. Sa maladie ayant retardé l'audience qu'il n'avait pu jusqu'alors obtenir ⁴, les députés d'Amsterdam, persistant dans leur hostilité à son égard, se montraient déjà disposés à réclamer son rappel ⁵. Enfin, après trois mois de séjour, il put faire son entrée solennelle dans la capitale, avec une suite de vingt-cinq carrosses à six chevaux. Le lendemain, il se rendit en grande pompe à Saint-Germain, où il fut reçu tour à tour par le Roi, la Reine et le Dauphin ⁶.

¹ L. Groot à Wicquefort, 12 septembre 1670. — Wicquefort, t. IV p. 148, notes Chais Van Buren.

² *Ibid.*

³ L. de Lionne à Pomponne, 17 octobre 1670.

⁴ L. Groot à Wicquefort, 17 octobre 1670.

⁵ L. man. de Witt à Groot, 2 octobre 1670.

⁶ L. Groot aux États, 21 novembre 1670.

Les premières difficultés qu'il avait à régler étaient celles du commerce. Les impôts établis par Colbert sur les produits manufacturés des Provinces-Unies leur fermaient le marché français. Pour se le faire rouvrir, elles avaient à choisir entre deux partis, les ménagements ou les représailles. Dans l'espérance de faire écouter ses plaintes, de Groot écarta jusqu'aux apparences de menaces. Fidèle aux instructions du Grand Pensionnaire ¹, il représenta à de Lionne qu'il était chargé de supplier Louis XIV de cesser ses rigueurs contre le commerce des Provinces-Unies. De Lionne lui demanda aussitôt si c'était un droit ou une grâce qu'il réclamait, ajoutant que les États généraux n'avaient pas disposé le roi de France à leur accorder des faveurs. De Groot ne se laissa pas déconcerter. Le ministre de Louis XIV lui ayant déclaré que s'il voulait faire prendre d'autres mesures, il devait commencer par lui prouver que la France perdrait plus qu'elle ne gagnerait aux taxes dont il se plaignait, de Groot exposa à de Lionne que le système d'impôts établi par Colbert obligerait les autres pays à user d'une réciprocité qui serait funeste au commerce français. Il lui avoua que si les États généraux n'y avaient pas encore eu recours, c'était par déférence pour le Roi leur allié; mais il ne lui dissimula pas que la France leur imposerait la nécessité de prendre ce parti, si elle continuait à vouloir interdire l'accès de leurs marchandises. Enfin il lui signala les pertes qu'elle éprouverait, quand elle ne trouverait plus un débouché à son commerce, tandis que les Provinces-Unies pouvaient se passer des importations françaises, parce que c'étaient des produits de luxe qui, avec les vins et les eaux-de-vie, en représentaient la plus grande partie.

De Lionne évita avec soin de s'engager dans une réfutation où il craignait d'être à court d'arguments; il invita de Groot à aller trouver Colbert, qui se garda de lui donner audience. Sans se décourager, l'ambassadeur de la République entreprit d'éclairer directement Louis XIV, et lui fit remettre ² un mémoire dans lequel il développait avec une grande supériorité de vues et une remarquable élévation de langage les considérations qu'il avait soumises à de Lionne. Il y défendait la liberté du commerce, comme intéressant

¹ L. Pomponne, 27 juillet 1670.

² 10 octobre 1670.

la félicité des peuples, en ouvrant de nouvelles sources au travail et à l'industrie de l'homme, et en lui assurant, soit par la facilité des échanges, soit par le bas prix résultant de la concurrence, les avantages de la vie à bon marché. Il la rattachait avec une grande élévation de pensées aux vues de Dieu, « qui par sa providence divine », écrivait-il, « ne voulait pas donner seulement tout ce qui pouvait servir à sa créature, mais le lui voulait encore donner par un moyen propre à établir une amitié et une société universelles dans toutes les parties du monde, en diversifiant la nature des terres et des climats ». — « C'était », ajoutait-il, « vouloir troubler cet ordre, qu'empêcher les sujets d'un royaume de jouir de ce qui croît ailleurs, et de pouvoir revendre en échange les produits de leur sol ou de leur travail. »

Louis XIV était trop impatient de satisfaire ses ressentiments, et Colbert se montrait trop opiniâtrément résolu à mettre en pratique son système de protection commerciale, pour tenir compte des considérations de la philosophie et des raisonnements de l'économie politique. Le roi de France, en recevant le mémoire de l'ambassadeur des Provinces-Unies, lui fit savoir qu'il y répondrait, lorsqu'il en aurait pris connaissance. Quant à la réponse transmise par de Lionne, elle se résuma dans ces mots : « que Sa Majesté était dans l'exécution du traité, et ne voulait rien changer aux mesures qu'elle avait prises touchant le commerce ¹ ». Il ne restait plus aux Provinces-Unies qu'à se faire justice à elles-mêmes. Persuadés par les premières dépêches que de Groot avait adressées à de Witt, qu'il fallait renoncer à obtenir du roi de France aucune satisfaction ², les États de Hollande, prenant les devants, avaient déjà pressé les États généraux de mettre en interdit le commerce français, jusqu'à ce que l'accès de la France cessât d'être fermé au commerce des Provinces-Unies.

Sous l'impulsion du Grand Pensionnaire ³ désabusé sur la politique de ménagements qu'il avait longtemps recommandée ⁴, les difficultés opposées par quelques-unes des provinces qui hésitaient

¹ L. Groot, 28 novembre 1670.

² *Ibid.*, 17 octobre et 7 novembre 1670. — L. de Witt à Groot, 13 novembre 1670 : Archives du royaume.

³ L. de Witt à Groot, 4 décembre 1670.

⁴ POMPONE, *Mémoires man.*, p. 118.

encore sur les mesures énergiques à prendre, furent enfin levées. Dans les premiers jours de l'année 1671¹, les États généraux firent publier un placard qui prohibait les eaux-de-vie de France, frappait le sel d'un droit de vingt-cinq pour cent, taxait le sirop étranger à un sou par livre, afin d'atteindre ainsi les raffineries de sucre français, et faisait payer aux marchandises de France, telles qu'articles de luxe, d'ameublement et d'habillement, un impôt de cinquante pour cent. Ne voulant donner aux mesures qu'ils se croyaient obligés de prendre, d'autre caractère que celui de représailles, les États s'engagèrent à ne pas les appliquer, si le roi de France renonçait aux nouveaux tarifs qui ruinaient le commerce de la République.

Louis XIV, affectant néanmoins de se considérer comme provoqué par la résolution qu'ils avaient prise, fit mettre aussitôt par arrêt du conseil² de nouveaux impôts écrasants « sur les harengs et les épiceries » qui entreraient dans le royaume. En outre, pour atteindre le commerce de transport des Provinces-Unies, il défendit de laisser sortir sur leurs vaisseaux aucun chargement de vins et d'eaux-de-vie de France, alléguant pour prétexte que les États généraux refusaient de laisser entrer ces produits sur leur territoire³. C'était une infraction directe au traité d'alliance et de commerce conclu depuis 1662 entre les deux pays, et qui stipulait⁴ la liberté de trafic réciproque pour les marchandises et denrées dont le transport n'était pas défendu aux sujets du roi de France. « L'honneur d'un si grand monarque », écrivait de Witt à de Groot⁵, « semble être intéressé à cette affaire, pour qu'il ne soit pas flétri du nom de violateur de sa parole confirmée par sa signature et son sceau. » Les remontrances aussi bien que les offres de concessions laissaient Louis XIV indifférent. Il semblait même se plaire à menacer les États des mesures les plus violentes. L'avis donné aux principaux marchands de Paris et des villes maritimes de prendre livraison des marchandises françaises embarquées sur les bâtiments des Provinces-Unies faisait craindre à de Groot⁶ que la

¹ Résol. États généraux, 2 janvier 1671.

² 7 janvier 1671.

³ L. Groot, 16 janvier 1671.

⁴ Articles 19 et 20.

⁵ L. man. de Witt à Groot, 15 janvier 1671.

⁶ L. Groot, 30 janvier 1671.

saisie de tous les navires de commerce portant leur pavillon ne fût imminente. Les États généraux, d'après les dépêches de leur ambassadeur, n'avaient plus qu'à s'attendre aux dernières extrémités.

Ils ressentirent de nouvelles alarmes, quand le roi de France leur annonça son dessein de visiter ses frontières de Flandre au printemps de l'année 1671, avec une armée de trente mille hommes qui devait camper à Ath et à Dunkerque ¹. En même temps, Louis XIV faisait savoir au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne que l'Espagne n'avait rien à craindre pour les Pays-Bas. Les États généraux, informés indirectement de ces déclarations qui leur semblaient dangereuses pour eux-mêmes, avaient vainement cherché à obtenir des promesses rassurantes que le roi de France prit soin d'éluder ². Les communications qu'ils recevaient de Madrid et de Bruxelles augmentaient leurs inquiétudes, et leur faisaient redouter une déclaration de guerre.

Le grand pensionnaire de Witt, prévoyant qu'une rupture était inévitable, ne voulait pas laisser les Provinces-Unies exposées sans défense à une dangereuse surprise. Dès l'année précédente, il signalait la nécessité de nouvelles levées, et déclarait que les États devaient redoubler de précautions. A mesure que le danger se rapprochait, il leur conseillait l'audace au lieu de la prudence. Après s'être concerté avec l'ambassadeur d'Espagne et avec les ministres de l'Empereur, il les encourageait à prendre l'offensive, trouvant préférable d'aller au-devant des périls de la guerre, plutôt que d'attendre une ruine certaine ³. « Cet avis aurait peut-être été le meilleur », écrivait plus tard Pomponne ⁴; « les places du royaume étaient ouvertes, les troupes du Roi n'étaient pas encore grossies de celles qu'il fit lever ensuite en Italie, en Suisse, en Allemagne et dans ses États; il n'avait pas d'armée navale à la mer, et les ports de France étaient dégarnis. » L'amiral Ruyter mandé d'Amsterdam, et secrètement consulté, garantissait le succès d'une descente sur les côtes de France, et l'occupation de l'île d'Olonon qui fermerait aux vais-

¹ L. Groot, 6 mars 1671.

² L. de Lionne à Pomponne, 12 décembre 1670; et l. Pomponne, 2 janvier 1671.

³ L. Pomponne, 16 avril 1671.

⁴ POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 128.

seaux français les rivières de la Loire, de la Garonne et de la Charente¹.

Les projets du Grand Pensionnaire étaient trop hardis pour ne pas rencontrer une insurmontable résistance², et ceux qui y opposaient les conseils de la temporisation se faisaient plus aisément écouter. Aussi Pomponne s'empressait-il de rassurer la cour de France, et de Lionne ayant fait allusion dans l'une de ses lettres³ à la fable de la Fontaine dans laquelle les rats tiennent conseil pour mettre une sonnette au cou du chat, il lui répondit que « cette comparaison ne manquerait pas d'être justifiée, tant s'évanouiraient vite les résolutions de tous les donneurs d'avis, dès qu'il s'agirait d'attacher le grelot⁴ ». D'ailleurs le roi de France, intéressé à gagner du temps, prit soin d'abuser de Groot par des assurances tardives de politique pacifique, auxquelles l'ambassadeur des Provinces-Unies se laissa prendre. Après avoir obtenu de Louis XIV la permission de l'accompagner à Dunkerque pendant son voyage en Flandre⁵, de Groot le devança pour venir rendre compte aux États de ses négociations⁶. Il leur rendit confiance, en leur laissant espérer que le roi de France ne se montrerait pas intraitable, et qu'il serait vraisemblablement obligé de tenir compte des souffrances de ses sujets, auxquels les tarifs prélevés en France sur les produits étrangers et imposés dans les Provinces-Unies aux produits français faisaient supporter une perte de 35 millions par an. De Groot signalait en outre « la pénurie des finances et l'insuffisance des armements maritimes, » comme autant d'obstacles qui devaient empêcher que la guerre ne fût entreprise, au moins à courte échéance.

Ses prévisions paraissaient confirmées par les occupations offensives des troupes françaises réunies en Flandre : Louis XIV les employait, sous la direction de Vauban, à des travaux de fortifications qui firent donner à ces opérations militaires le nom de cam-

¹ L. Pomponne, 7 avril 1671.

² *Ibid.*, 16 avril 1671.

³ L. de Lionne à Pomponne, 16 janvier 1671.

⁴ L. Pomponne, 22 janvier 1671 : Archives aff. étr.

⁵ L. Groot, 24 avril 1671.

⁶ Rapport de Groot, juin 1671. — WICQUEFORT, t. IV, p. 307.

pagne des brouettes ¹. Encouragés par cette apparente sécurité, les États généraux chargèrent de Groot de rapporter au roi de France les propositions les plus conciliantes, et de justifier auprès de lui la conduite qu'ils avaient tenue ². En même temps, le Grand Pensionnaire essayait de reprendre à la Haye avec Pomponne les négociations relatives à la succession de la monarchie espagnole. Il lui représentait que la Triple Alliance, à laquelle les Provinces-Unies ne cesseraient pas d'être fidèles, ne les empêchait pas de s'entendre avec la France pour régler le sort futur des Pays-Bas, en subordonnant cet accord à la mort du roi d'Espagne ³. Pour ménager un accueil favorable à ces propositions, de Witt pressait l'ancien ambassadeur de France auprès des États, le comte d'Estrades, avec lequel il avait toujours entretenu les relations les plus intimes, de mettre à profit son séjour à Dunkerque pour venir passer huit jours à la Haye. « Dans l'envie que M. de Witt a de me parler », écrivait d'Estrades ⁴, « il me dira des choses que je suis assuré qu'il ne dira pas à d'autres. »

La déception ne se fit pas attendre. Résolu à repousser toutes les avances, Louis XIV avait recommandé à son ambassadeur de « n'écouter aucun discours qui pourrait même tendre à ses avantages ⁵ ». Non-seulement il refusa à d'Estrades l'autorisation de se rendre à la Haye ⁶; mais encore il mit fin à l'ambassade de Pomponne, en l'envoyant à Stockholm pour détacher la Suède de l'alliance des Provinces-Unies ⁷. — « Le Roi, qui m'avait mandé à Dunkerque », écrit Pomponne ⁸, « me reçut avec cet accueil favorable qu'il est accoutumé de faire aux gens dont il est satisfait et dont il attend quelques services. Il me fit rendre compte de la situation de la République, de ses embarras, des avances qui avaient été faites pour une réconciliation et des réponses données pour les éluder. » Toutefois, pour retarder la rupture des relations diplo-

¹ L. Groot à Wicquefort : WICQUEFORT, t. IV, p. 343. POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 130.

² Résol. États généraux, 2 juin, 16 juin 1671.

³ L. Pomponne, 26 juin 1671 : POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 124.

⁴ L. d'Estrades man., juin 1671 : Archives aff. étr.

⁵ L. Louis XIV à Pomponne, 27 février 1671.

⁶ L. Louis XIV à d'Estrades, 30 juin 1671.

⁷ L. Louis XIV à Pomponne, 8 juin 1671.

⁸ POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 131.

matiques, le roi de France le chargea d'annoncer en même temps que son rappel la nomination qu'il avait faite de Courtin pour lui succéder. Il l'invita à déclarer aux États généraux « qu'en faisant choix du ministre qui l'avait déjà représenté à la Haye, il continuait à leur témoigner sa bonne volonté ». — « Il croyait », écrivait de Lionne, « que de telles assurances devaient être propres à endormir ces gueux ¹, » et l'ambassadeur de France eut soin de renouveler ces protestations de bienveillance, dans l'audience solennelle de congé qui lui fut donnée par les États généraux ².

Elles ne purent toutefois faire illusion au grand pensionnaire de Witt. Dès qu'il fut informé du rappel du marquis de Pomponne, il vint le trouver ³, afin de ne pas paraître désespérer encore du rapprochement que Courtin pourrait ménager ⁴; mais il ne lui en manifesta pas moins toutes ses inquiétudes. Pomponne ayant essayé de les dissiper, « en le rassurant sur le voyage de quelques mois qu'il allait faire en Suède », de Witt ne lui dissimula pas « qu'il se croyait autorisé à ne pas le croire ⁵ ». L'éloignement de Courtin, qui, malgré sa nomination, ne vint jamais occuper l'ambassade, acheva de désabuser les plus confiants. Le roi de France cessa d'être représenté à la Haye. Il se contenta d'y garder comme agent ⁶ un sujet de la République, Bernarts ou Bernard, qui continua sa correspondance jusqu'à la déclaration de guerre et même après la rupture, mais sans être investi d'aucun pouvoir diplomatique.

Les informations transmises par l'ambassadeur des États généraux, dès son retour à Paris ⁷, démentirent les dernières espérances de pacification qu'il avait témérairement données. De Groot ne tarda pas à reconnaître la fourberie ou la crédulité de ceux qui l'avaient persuadé que la France n'était pas en mesure d'entreprendre une nouvelle guerre. Ses dépêches ne cessèrent de signaler les armements et les négociations de la France, en ne laissant plus aucun doute sur l'accord de Louis XIV et de Charles II;

¹ L. Lionne à Pomponne, 1^{er} juillet 1671.

² 30 juin 1671. — Pomponne partit de la Haye le 9 juillet 1671.

³ L. Pomponne, 25 juin 1671.

⁴ L. man. de Witt à Groot, 30 juillet 1671.

⁵ L. Pomponne, 2 juillet 1671.

⁶ L. Bernard, 20 août 1671 : Archives aff. étr.

⁷ Septembre 1671.

elles annonçaient que les Provinces-Unies seraient attaquées par la France, au printemps prochain. Ne croyant pas pouvoir détourner le cours des événements, sur lesquels la diplomatie ne lui paraissait plus avoir aucune prise; éprouvé en outre par des crises de maladie qui lui enlevaient parfois « la liberté de lire, d'écrire et même de parler ¹ », de Groot réclamait instamment son rappel ². Les États lui demandèrent de rester à son poste, tant qu'il pourrait remplir sa charge ³. Il obéit à cette invitation, tout en leur écrivant que sa présence ou son absence ne serait plus d'aucun avantage ni d'aucun préjudice pour la République ⁴.

Le Grand Pensionnaire ne pouvait toutefois se résigner à considérer les négociations comme inutiles, et cherchait à convaincre de Groot des dernières chances qui permettaient d'espérer la conservation de la paix. « La seule chose », écrivait-il à son beau-frère Deutz ⁵, « qui pourrait plaider en faveur de l'opinion contraire à l'attente d'une rupture, c'est qu'à la cour de France aussi bien qu'auprès des ministres français près des autres cours d'Europe, on professe trop ouvertement ce dessein, et qu'il est convenu qu'il n'y a rien de plus opposé à toutes les maximes politiques et à l'usage de la France, que d'avertir si longtemps avant le coup ceux sur lesquels on a l'intention de tomber. » S'il avait cette illusion, elle fut de courte durée.

Vainement les États généraux essayèrent-ils une dernière fois, soit d'intimider, soit de fléchir le roi de France. Leurs alternatives de réprésailles et de négociations n'étaient plus que de vains expédients, et ne pouvaient servir qu'à constater leur impuissance, en les exposant à de nouvelles humiliations. Après avoir inutilement renouvelé leurs réclamations contre les impôts que Louis XIV avait établis, et qui leur étaient si préjudiciables, ils entreprirent de continuer à outrance contre le commerce français une guerre de tarifs ⁶ qui obligerait Louis XIV à se montrer plus traitable. Ils espéraient atteindre ainsi dans sa source la richesse

¹ L. Groot à Wicquefort, 25 novembre 1671.

² L. Groot aux États généraux, 24 juillet 1671.

³ Résol. États de Hollande, 28 juillet 1671.

⁴ L. Groot, 7 août 1671.

⁵ L. de Witt à Deutz, 20 novembre 1671. WICQUEFORT, t. III, p. 351, notes Chais Van Boren.

⁶ Résol. États de Hollande, 15 juillet, 12, 15, 21 août 1671. — Résol. États généraux, 2 novembre 1671.

de la France, en lui faisant perdre le bénéfice si considérable de ses exportations dans les Provinces-Unies. Ils se persuadaient notamment que l'interdiction des vins ferait subir aux propriétaires des vignobles un préjudice irréparable, et propagerait dans un grand nombre de provinces du royaume un mécontentement qui finirait par vaincre l'opiniâtreté de Colbert. Ils ne tardèrent pas néanmoins à reconnaître ¹ qu'ils ne pouvaient compter sur les plaintes des sujets du roi de France, pour le détourner des rigueurs systématiquement suivies à leur égard. S'ils s'étaient flattés de lui imposer un changement de politique, ils ne pouvaient plus se dissimuler la vanité de leurs espérances.

Les négociations ne pouvaient leur être plus favorables que les mesures de rigueur. Ils cherchèrent toutefois à les reprendre, en profitant de la nomination de Pomponne comme secrétaire d'État aux affaires étrangères. Le grand ministre de Louis XIV qui avait si habilement dirigé la politique étrangère du règne, Hugues de Lionne, « épuisé par le travail et par l'abus des plaisirs ² », venait d'être emporté par une mort imprévue ³ qui l'empêchait de recueillir la récompense de ses derniers succès diplomatiques. Ce fut à Pomponne que le roi de France réserva son héritage. Louis XIV envoya à Stockholm un gentilhomme de sa chambre, pour lui remettre ⁴ la lettre qui lui annonçait sa nomination. Il en reçut la nouvelle, a-t-il écrit dans ses mémoires ⁵, avec un détachement chrétien qui lui fait honneur, « sans se laisser éblouir des faveurs de la fortune, et en se préparant plutôt à en supporter les disgrâces ⁶ ». De Witt s'empressa de lui écrire ⁷, pour le féliciter dans les termes les plus choisis, et lui demander de concourir au rétablissement de l'amitié que les deux nations avaient autrefois jugé leur être si nécessaire, en l'assurant que les États n'avaient de leur côté d'autre désir que celui d'y répondre.

¹ L. Groot, 20, 27 novembre 1671.

² GAILLARDIN, *Histoire de Louis XIV*, t. IV, p. 35.

³ 1^{er} septembre 1671.

⁴ 24 septembre 1672.

⁵ POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 154.

⁶ Pomponne, victime de la jalousie de Colbert et de Louvois, fut éloigné des affaires publiques après la paix de Nimègue, et resta dans la retraite pendant douze ans (1679-1691), jusqu'à la ligue d'Augsbourg.

⁷ L. de Witt à Pomponne, 25 septembre 1671. COMBES, *Mélanges historiques*, 1873, p. 365.

« Ce sera », ajoutait-il, « un ouvrage digne de la main d'un ministre né dans une famille qui a produit tant de grands personnages, et dans lequel j'ai toujours remarqué des inclinations si pacifiques, qu'il n'y a rien que je n'ose m'en promettre. » Dans l'espoir qu'en revenant de Suède en France, Pomponne passerait par la Haye, les États donnèrent l'ordre au Grand Pensionnaire de lui demander une conférence ¹; mais ils apprirent tristement qu'il se rendait en France par Munster et Cologne, d'après les ordres du Roi, et qu'il éludait ainsi toute entrevue ².

Ils n'avaient plus d'autre ressource qu'un appel direct à Louis XIV, soit pour rentrer en grâce auprès de lui, soit pour connaître avec certitude sa résolution de les attaquer, afin de pouvoir réclamer le secours de leurs alliés. Ils lui adressèrent une lettre solennelle ³ dans laquelle ils lui faisaient part de leurs craintes, en lui déclarant qu'ils ne pouvaient croire à l'agression dont ils étaient menacés, tant qu'ils n'auraient pas reçu la communication préalable des griefs qui leur étaient imputés. Après s'être défendus contre les accusations d'avoir manqué à leur traité d'alliance avec la France, ils témoignaient une fois de plus leur désir de mettre fin aux vexations réciproques dont le commerce des deux pays avait à souffrir. Ils justifiaient leurs armements en invoquant le besoin de se défendre, et offraient de désarmer, si le roi de France voulait les assurer qu'ils ne devaient appréhender de sa part aucune attaque. Enfin, ils protestaient de l'empressement avec lequel ils se tenaient prêts à lui donner la plus entière satisfaction, sans vouloir toutefois renoncer aux engagements qu'ils avaient pris avec leurs autres alliés.

L'envoi de cette lettre souleva des objections. Elle paraissait réduire les États à faire amende honorable, et quelques-uns des membres de leur assemblée demandèrent qu'elle fût transmise à de Groot, sous forme d'instructions auxquelles leur ambassadeur devrait se conformer dans sa prochaine conférence avec Louis XIV. D'autres députés représentèrent qu'il importait de faire au roi de France une communication publique, afin de déjouer les intrigues auxquelles celui-ci avait recours, en faisant croire aux autres puissances que les Provinces-Unies étaient disposées à lui abandonner

¹ L. Bernard à Louvois, 24 décembre 1671.

² *Ibid.*, 7 janvier 1672.

³ L. des États généraux à Louis XIV, 1^{er} décembre 1671.

les Pays-Bas, et à trahir ainsi la Triple Alliance. Ne voulant pas laisser accréditer le bruit de secrètes négociations engagées par le Grand Pensionnaire, les États généraux décidèrent que de Groot serait chargé de demander une audience royale, pour remettre à Louis XIV la lettre qu'ils lui adressaient. Le roi de France ne se pressa pas de le recevoir, mais fit aisément prévoir la réponse qu'il lui réservait. Il commença par notifier aux États sa sentence dans leur différend avec le Danemark, qui avait été remis à son arbitrage, « et sembla prendre plaisir à leur donner tort sur tous les points ¹ ». En outre, malgré les pressantes sollicitations de l'ambassadeur des États, il lui fit attendre son audience jusqu'aux premiers jours de l'année suivante ².

De Groot, parti de Paris en cortège de gala à six heures du matin, arriva à Saint-Germain à neuf heures. Il commença par s'expliquer avec Le Tellier, en lui représentant les malheurs qui résulteraient d'une rupture, même pour la France, et les engagements que les Provinces Unies seraient obligées de prendre avec les ennemis du royaume. Le Tellier, qui n'avait à cet égard aucune inquiétude, étant instruit des alliances dont Louis XIV s'était assuré, éluda toute réponse, en alléguant que le Roi n'avait pas annoncé qu'il fût résolu à déclarer la guerre aux États. Une demi-heure après ce premier entretien, de Groot était introduit auprès de Louis XIV, et se trouvait obligé, par suite de ses infirmités, de se faire porter en fauteuil jusqu'à la salle des gardes. « Je dis au Roi », écrivit-il, « que mes maîtres demandaient à n'être pas plus maltraités que les criminels vulgaires qui savent au moins quel crime on leur impute. » « Leur conscience », ai-je ajouté, « est si tranquille, qu'ils ne doutent pas de pouvoir se justifier; ils sont prêts à réparer toute offense involontaire; le Roi peut obtenir toutes les satisfactions équitables qu'il va demander à une guerre incertaine, au lieu de se les faire donner par la seule puissance de son nom. Après avoir ainsi commencé l'entretien, je présente la lettre des États; le Roi l'ouvre et dit avec colère qu'elle est très-inutile, puisqu'elle a déjà été communiquée aux cours d'Europe, et qu'il en a lui-même la copie. Je réponds que les délibérations des États sont publiques, et qu'il en aurait eu le premier connais-

¹ L. Groot, 28 décembre 1671.

² 4 janvier 1672.

sance, s'il m'avait accordé plus tôt son audience. Le Roi s'étonne que les États lui demandent compte de ses armements, ceux des États ayant été la cause des siens. Je lui affirme que les États ne désirent rien tant que désarmer, et être les premiers à le satisfaire. Le Roi répond pour clore l'audience, qu'ayant commencé les armements, il les terminera, et prendra ensuite une résolution dictée par le soin de sa gloire et de ses intérêts¹. »

La dépêche que Louis XIV envoya aux États généraux, deux jours après sa réponse faite à de Groot², fut encore plus hautaine et menaçante. Il y joignait l'ironie à l'arrogance : « S'il est vrai, comme vous le reconnaissez », leur écrivait-il, « que la justice soit la règle de nos actions, et que vous soyez satisfaits de l'examen que vous avez fait des vôtres, vous ne devriez prendre aucune inquiétude. » Il terminait en se prévalant de ses alliances, et en adressant cette provocation altière du fort au faible : « Nous vous dirons que nous augmenterons notre armement par terre et par mer, et que lorsqu'il sera en l'état où nous avons projeté de le mettre, nous en ferons l'usage que nous estimerons convenable à notre dignité, dont nous ne devons compte à personne. »

Cette réponse témoignait suffisamment que Louis XIV était résolu à se passer de tout prétexte pour déclarer la guerre. Les États généraux pouvaient au moins en tirer parti auprès des cours d'Europe, en les inquiétant sur les projets de conquêtes du roi de France; ils se hâtèrent de l'envoyer à leurs ambassadeurs en Angleterre, en Suède, en Espagne, et les invitèrent à la rendre publique³. Ils n'avaient plus à garder de vains ménagements, de Groot leur faisant savoir « qu'ils ne pouvaient désormais rien espérer des négociations⁴ », et ils étaient réduits à attendre une rupture qui ne pouvait plus être ni évitée, ni reculée.

Louis XIV était en effet résolu à détruire la république que son aïeul Henri IV avait si puissamment contribué à fonder. Elle avait jusqu'alors grandi sous le patronage de la France, et semblait être devenue l'une de ses colonies. Les relations commerciales s'étaient promptement multipliées entre les deux pays, et faisaient circuler

¹ L. Groot aux États généraux, 8 janvier 1672.

² L. Louis XIV aux États, 6 janvier 1672.

³ Résol. États généraux, 14 janvier 1672.

⁴ L. Groot, 11 janvier 1672.

de nombreux voyageurs hollandais jusque dans le midi de la France. D'autre part, la France était en quelque sorte représentée en Hollande par une tribu d'émigrés français de tout rang et de toute condition. Les uns venaient s'y enrichir par les gains du commerce qui leur promettaient une rapide fortune, ou bien y trouvaient, comme Descartes, la sécurité favorable à l'étude. D'autres, tels que le cardinal de Retz, Saint-Évremond, le prince de Tarente, s'y étaient réfugiés à la suite des troubles de la Fronde, dans lesquels ils s'étaient compromis. La seule ville d'Amsterdam comptait plus de deux mille Français établis et mariés. Des acteurs français donnaient des représentations à la Haye¹. Cette population de nouveaux venus avait acclimaté la langue, les usages et les goûts de la mère patrie. Traiter la république des Provinces-Unies comme une ennemie qu'il fallait abattre et détruire, c'était donc méconnaître et compromettre les intérêts de la France.

Louis XIV n'allait pas les sacrifier impunément à l'impatience de sa vengeance. La guerre de Hollande, en préparant l'élévation du prince qui devait être son plus redoutable ennemi, devait en effet justifier les prévisions du Grand Pensionnaire : de Witt ne se trompait pas, quand il dénonçait à de Groot² « les dangereux effets que la rupture imminente avec le roi de France avait déjà produits, et les suites préjudiciables qui en résulteraient pour ses intérêts, le feu qui couvait pour le prince d'Orange ayant ainsi été allumé, et ne paraissant pas désormais pouvoir être éteint ». En dédaignant les inspirations d'une sage politique, Louis XIV allait porter aux Provinces-Unies un coup qui était destiné à l'atteindre lui-même ; mais il tenait trop à leur faire expier la Triple Alliance, pour ne pas donner à tout prix libre cours à ses ressentiments, sans prévoir qu'il aurait un jour à s'en repentir.

Les relations des Provinces-Unies avec l'Angleterre leur préparaient une triste surprise, qui ne devait pas leur être moins funeste. Charles II, dont l'hostilité était d'autant plus dangereuse qu'elle était mieux dissimulée, avait jusqu'alors gardé les apparences de bon vouloir, dans ses rapports avec l'ambassadeur ordinaire de la République, Jean Boreel, et ne s'était pas montré moins bien disposé

¹ De Thou, 10 mai 1657, 23 février 1658 : Archives aff. étr.

² L. de Witt à Groot, 10 décembre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 312, notes Chais Van Buren.

pour Van Beuningen, chargé auprès de la cour de Londres d'une ambassade extraordinaire. Craignant les avertissements que tous deux pourraient donner à leurs maîtres, et dont ceux-ci profiteraient pour favoriser dans son royaume des dissensions intérieures, il ne s'était pas départi à leur égard de ménagements dont il s'excusait auprès de Louis XIV¹. Boreel et Van Beuningen s'étaient laissés prendre à ces trompeuses avances. Jusqu'à la veille de la déclaration de guerre, Boreel ne cessa de donner aux États les assurances d'une paix mensongère². Van Beuningen n'avait pas gardé moins d'illusions. De retour à la Haye³, il représenta aux États généraux « qu'en arrivant à Londres, il ne trouvait pas la cour fort bien intentionnée, mais que le voyage du prince d'Orange en Angleterre avait été très-favorable aux intérêts de la République ». L'animosité de la nation anglaise contre la France lui paraissait d'ailleurs une garantie suffisante contre de vaines craintes⁴. Il manifestait cette confiance au moment même où le roi d'Angleterre, satisfait d'avoir assuré l'intégrité des Pays-Bas, s'était entendu avec Louis XIV pour le démembrement des Provinces-Unies.

Le roi de France se réjouissait de cet aveuglement, que son ambassadeur à la Haye lui signalait avec une satisfaction empressée. « Van Beuningen », écrivait Pomponne⁵, « est tout rempli de la fumée d'avoir gouverné la cour de Londres. J'eus la complaisance, il y a quelques jours à peine, d'essuyer de très-ironiques compliments qu'il affecta de me faire, sur la manière dont l'Angleterre est tournée en notre faveur. » De Lionne enviait à Pomponne le malicieux plaisir que celui-ci pouvait ainsi se donner. « Je voudrais bien être un quart d'heure à la Haye », lui écrivait-il⁶, « pour rire de toute ma force avec vous, sur tout ce qu'un aussi habile homme croit avoir fait de merveilles en Angleterre pour le service de ses maîtres. » « Mais », ajoutait-il, « la pauvre dupe enragera bien quand il verra le dénouement de la comédie où il a joué si longtemps un si pauvre personnage. »

¹ L. Colbert de Croissy à Louis XIV, 14 juillet 1670.

² L. Boreel, février 1671.

³ Décembre 1670.

⁴ L. Pomponne à de Lionne, 1^{er} janvier 1671.

⁵ *Ibid.*, 22 janvier 1671.

⁶ L. de Lionne à Pomponne, 9 janvier et 16 janvier 1671.

Pour s'éclairer, le Grand Pensionnaire, depuis le retour de Van Beuningen, avait vainement recommandé à l'ambassadeur Boreel de s'employer à « découvrir les engagements que Charles II pourrait avoir pris avec Louis XIV, en vue de laisser le roi de France libre d'agir ¹ ». Les communications adressées par l'ambassadeur des États en France achevèrent de l'abuser. Quoique de Groot, peu suspect de partialité pour Charles II, ne dissimulât pas qu'il y avait peu à attendre d'un tel allié ², il ne pouvait croire que les États eussent à craindre son agression. « Si le roi d'Angleterre ne nous fait aucun bien », écrivait-il, « du moins ne nous fera-t-il pas beaucoup de mal, aimant trop les louis d'or pour faire le premier, et redoutant trop son peuple pour hasarder l'autre ³. » La conviction d'un diplomate aussi accrédité rassurait les inquiétudes du Grand Pensionnaire. Après avoir conclu la Triple Alliance depuis trois ans seulement, de Witt ne pouvait se persuader que sa grande œuvre diplomatique fût destinée à n'avoir qu'une durée éphémère ⁴. Confiant dans les assurances que de Groot lui donnait, il comptait sur la nation et sur le Parlement pour empêcher Charles II de sacrifier à l'alliance française les intérêts de son royaume ⁵.

Les manifestations de l'opinion publique et les votes du Parlement semblaient lui donner raison. La nation anglaise repoussait avec inquiétude et indignation une nouvelle guerre contre les Provinces-Unies. Non-seulement elle en craignait les dépenses et la considérait comme fatale au commerce, mais encore elle trouvait redoutable pour l'indépendance de l'Angleterre une union avec la France, qui rendrait Louis XIV maître de l'Europe. Elle s'alarmait en outre d'une alliance qui encouragerait inévitablement Charles II à des entreprises menaçantes pour la religion protestante et pour la liberté politique ⁶.

Le Parlement témoignait les mêmes défiances et les mêmes craintes, et le gouvernement se croyait obligé d'en tenir compte. A l'ouverture de la session, le garde des sceaux, Bridgman,

¹ L. man. de Witt à Boreel, 30 janvier 1671.

² L. Groot à de Witt, 20 novembre 1670.

³ L. Groot à Wicquefort, 20 février 1671.

⁴ L. Pomponne, 1^{er} janvier 1671.

⁵ L. man. de Witt à Groot, 5 mars 1671 : Archives du royaume.

⁶ L. de Wit à Beverningh, 3 mars 1671.

demanda les fonds nécessaires aux armements qui devaient être opposés à ceux de la France. Inquiet du voyage de Louis XIV en Flandre, le Parlement s'empressa de voter des crédits montant à huit cent mille livres et destinés à l'équipement d'une flotte de cinquante vaisseaux. Les États généraux étaient convaincus qu'il ne les laisserait pas détourner de leur destination, et ne se doutaient pas que la libéralité de Louis XIV eût déjà mis d'autres subsides à la disposition de Charles II. La Triple Alliance leur paraissait donc hors d'atteinte, malgré le désir que Charles II pouvait avoir de la rompre, tant que le Parlement s'en ferait le gardien et tiendrait, par le vote de l'impôt, le gouvernement anglais dans sa dépendance.

La politique qui leur était imposée devait être dès lors celle des ménagements dont ils étaient intéressés à ne pas se départir, pour empêcher que le roi d'Angleterre ne fit partager à la nation ses sentiments d'hostilité contre la République. L'orgueil britannique n'avait pu manquer d'être offensé par l'explosion de joie populaire et de fierté patriotique que l'expédition de Chatham avait provoquée dans les Provinces-Unies. Les livres, les libelles, les tableaux, les médailles, tout avait été mis en œuvre pour perpétuer les souvenirs de la victoire qui avait mis fin glorieusement à la guerre contre l'Angleterre. Le livre ayant pour titre *Belgium gloriosum*, la Gloire de la Belgique, publié en latin et en hollandais par le pasteur Jacobus Lydius, avait eu un grand retentissement. Un tableau au-dessous duquel se détachait une orgueilleuse inscription et qui représentait Corneille de Witt, commissaire des États sur la flotte, couronné par la victoire, en face des bâtiments anglais incendiés à Chatham, ornait l'hôtel de ville de Dordrecht¹. Le vaisseau *le Royal Charles*, qui avait été capturé, était amarré dans la rade d'Helvoetsluys, près de l'embouchure de la Meuse, comme pour y servir à une exposition publique. Les États généraux s'étaient contentés jusqu'alors d'empêcher que l'arrogante témérité du capitaine Van Brakel ne justifiat les récriminations du gouvernement anglais. L'ambassadeur d'Angleterre ayant dénoncé la conduite que celui-ci avait tenue²,

¹ Voir t. I^{er}, ch. vi. p. 412.

² 1669.

en arborant sur le pavillon de la République les cornettes et bannières anglaises dont il s'était emparé à Chatham, les États généraux s'étaient empressés de lui ordonner de rendre ces trophées, et les avaient renvoyés à Londres.

Charles II, qui ne cherchait qu'à trouver des occasions de conflit avec les États généraux, les accusa de continuer les provocations. Dans une lettre qu'il écrivait à Temple après le retour de l'ambassadeur anglais à Londres, le Grand Pensionnaire cherchait vainement à atténuer la portée donnée aux griefs du roi d'Angleterre. « Je souhaiterais », écrivait-il ¹, « que de part et d'autre il n'eût point paru de libelles, de vers, de médailles qui eussent pu déplaire, et qu'on ne songeât plus aux accidents d'une guerre dont la mémoire devrait être abolie à jamais. J'avoue volontiers qu'en ce pays, on se donne trop de licence en certaines choses, quoique pourtant, après une recherche très-exacte, l'on n'ait pu trouver que les libelles dont on se plaint par delà aient été imprimés dans cette province. Vous, Monsieur, et tous ceux qui vous ressemblent, vous êtes au-dessus de ce que vous nommez à bon droit des bagatelles, et vous ne vous arrêtez qu'aux véritables intentions de l'État, dans lesquelles le Roi trouvera toujours tout le respect qu'il pourra désirer. »

Le roi d'Angleterre ne tint aucun compte de ces explications, et réclama encore avec plus de hauteur une prompt satisfaction donnée à ses plaintes. De Witt s'en montra étonné autant qu'offensé. Il rappela que tous les États, monarchies ou républiques, avaient toujours consacré leurs victoires par des tableaux et des médailles. « Il semble », écrivait-il à Van Beuningen ², « que le gouvernement anglais, pour nous faire de tels reproches, ait un parti pris d'inimitié. Nous ne comprenons pas qu'un souverain étranger prétende faire la loi à une république libre. Les médailles n'ont pas d'ailleurs le caractère offensant qu'on leur attribue, et les figures qui y sont représentées n'ont aucune apparence de ressemblance qui puisse en faire l'effigie du roi d'Angleterre. Il n'est pas vrai davantage qu'on montre le *Royal*

¹ L. de Witt à Temple, 21 octobre 1670.

² L. man. de Witt à Van Beuningen, 14 novembre 1670.

Charles pour de l'argent, ou qu'on en ait fait un cabaret pour y boire au succès de la guerre future, ce dont nous n'aurions pas à nous féliciter. »

Une délibération secrète s'engagea dans les États de Hollande sur les concessions qui pourraient être faites. Malgré l'opposition des nobles et de plusieurs villes qui, écrit Pomponne ¹, « ne voulaient pas se dépouiller pendant la paix des marques de la gloire acquises pendant la guerre », les États décidèrent, mais sans débat et sous forme de conversation ², « qu'il fallait user de tempéraments avec l'Angleterre ». Les exemplaires de certains libelles furent saisis, le moule de quelques médailles fut brisé, et les États firent retirer les armes du *Royal Charles*, dont le nom fut changé ³. En donnant connaissance de ces bons procédés à l'ambassadeur de la République à Londres, Boreel, le Grand Pensionnaire lui recommandait de les faire valoir comme autant de témoignages d'une politique de conciliation, tout en craignant qu'ils ne rendissent l'Angleterre plus exigeante ⁴.

Pour empêcher que le Parlement ne leur tint compte de ces avances, Charles II cherchait à leur imputer de secrètes propositions d'entente faites à la France. Le Grand Pensionnaire se croyait d'autant plus intéressé à faire justice de telles accusations, qu'elles étaient surtout destinées à l'atteindre, de Witt, disait-on ⁵, ayant envoyé un affidé à la cour de France, afin de l'armer contre l'Angleterre. Quelques mois plus tard, il s'en expliquait avec l'ambassadeur des Provinces-Unies dans les termes les plus énergiques, et dont la vivacité ne lui était pas habituelle. « Ayant conjecturé », lui écrivait-il ⁶, « que les discours immodérés qu'on dit là-bas avoir été tenus par un ministre pouvaient bien s'appliquer à moi, j'ai appris depuis, par votre dernière missive, et non pas sans étonnement, l'effronterie que les novellistes français ont apportée dans cette affaire, et la légèreté avec laquelle ces discours ont été accueillis. Quant à ce que j'aurais écrit directement ou indirectement

¹ L. Pomponne, 29 novembre 1670.

² L. man. de Witt à Van Beuningen, 14 novembre 1670.

³ *Ibid.*, 14 novembre 1670.

⁴ L. man. de Witt à Boreel, 6 mars 1671.

⁵ L. Bernard, 4 février 1672 : Archives aff. étr.

⁶ L. de Witt à Boreel, 20 novembre 1671. WICQUEFORT, t. III, p. 315, notes Chais Van Buren.

tement à Paris, et signé d'un autre nom dans deux lettres successives, ou peut-être davantage, pour représenter au roi de France quelques points qui pourraient servir de base à un traité plus étroit au préjudice de l'Angleterre, je vous prie de faire savoir, en confondant les inventeurs de ces faussetés par une affirmation expresse, que jamais de pareilles lettres ne pourraient être fournies. Quoique de pareils mensonges, d'après leur nature même, ne puissent être réfutés que par une dénégation formelle (car on ne peut pas prouver la négative), je peux cependant y opposer une dépêche qui a été écrite par moi au sujet de la nomination de M. de Pomponne comme ministre d'État¹. Ainsi que vous le remarquerez, j'ai ajouté à mon compliment combien j'espérais que M. de Pomponne, avant son départ de Suède, trouverait moyen de préparer les choses pour une alliance générale entre la France d'un côté, et l'Angleterre, la Suède et cet État comme étroitement unis de l'autre côté, ce qui à mon jugement prouve surabondamment que je n'ai eu aucune pensée de renouveler l'amitié avec la France au préjudice de l'Angleterre. » Le Grand Pensionnaire ajoutait avec une pointe d'ironie bien justifiée : « Il serait à souhaiter que du côté de l'Angleterre, on traitât aussi peu avec la France, au préjudice de cet État, que le contraire existe du côté de Leurs Hautes Puissances, tandis que c'est l'habitude d'imputer aux autres les fautes qu'on commet soi-même. »

Les États généraux ne pouvaient mieux prouver à Charles II leur sincérité, qu'en lui adressant de nouvelles propositions d'alliance qui étaient surtout destinées à rassurer le Parlement². Sans se laisser rebuter par les témoignages de son mauvais vouloir, ils lui représentaient « qu'à moins de vouloir les réduire à se mettre dans la dépendance du roi de France, le roi d'Angleterre devait s'entendre avec eux pour assurer la défense des deux pays, et consentir à l'obligation réciproque de rompre contre l'ennemi qui attaquerait l'un ou l'autre des alliés³ ». Au lieu d'accueillir favorablement ces ouvertures, Charles II déclarait que les États généraux devaient commencer par lui offrir des subsides⁴. De Witt

¹ Voir t. II, chap. x, p. 122.

² L. man. de Witt à de Groot, 5 mars 1671.

³ L. des États généraux au roi d'Angleterre, 4 mars 1671.

⁴ L. Boreel aux États généraux, 27 février 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 229.

n'était pas disposé à les accorder. « Ce que nous avons de mieux à faire », écrivait-il à l'ambassadeur Boreel ¹, « c'est d'employer notre argent en vaisseaux et en soldats pour nous défendre. » Les États généraux refusèrent de céder à ces exigences ². Ils étaient informés d'ailleurs que Charles II ne s'en contenterait pas, et qu'ils n'avaient rien à attendre de l'Angleterre, à moins de lui remettre les villes de la Brille et de Flessingue, qui lui livraient par mer l'entrée des Provinces-Unies ³.

Tout espoir d'obtenir l'alliance anglaise leur fut enlevé par le rappel définitif du chevalier Temple. En quittant la Haye, après l'invasion de la Lorraine par Louis XIV, Temple avait reçu l'ordre d'y laisser sa femme et sa maison, afin de confirmer ainsi l'assurance de son retour que le Grand Pensionnaire ne cessait de réclamer ⁴. Trouvant ses instances importunes, Charles II informa les États généraux que Temple ne devait plus revenir à la Haye, et qu'il se proposait de lui donner bientôt un successeur. « Sa Majesté en souhaite un », écrivait Arlington à l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne, ⁵ « qui ait plus de fermeté que lui pour obliger les Hollandais à le satisfaire sur plusieurs points par rapport au commerce, au lieu de se donner la peine d'inventer de nouveaux moyens pour l'embarrasser dans des engagements politiques, à son désavantage. » Le Grand Pensionnaire découragé écrivit à Temple pour lui faire part de ses tristes impressions. Dans la lettre qu'il lui adressait, il lui témoignait sa reconnaissance des bons rapports qu'il avait eus avec lui, pendant son séjour à la Haye, ainsi que des visites qui lui avaient été faites par madame Temple depuis son départ, et donnait libre cours aux regrets qu'il avait de ne pouvoir plus jouir de l'honneur de sa conversation ni de la douceur de sa correspondance. « Croyez », lui disait-il en terminant, « qu'une des choses que je souhaiterais avec le plus de passion, ce serait de vous revoir ⁶. »

¹ L. man. de Witt à Boreel, 30 janvier 1671 : Archives du royaume.

² L. de Witt à Boreel, 20 février, 6 mars 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 233-234, notes Chais Van Buren.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 231.

⁴ L. de Witt à Boreel, 30 janvier 1671. — WICQUEFORT, t. III, p. 232, notes Chais Van Buren.

⁵ L. Arlington à Godolphin, 6 juillet 1671.

⁶ L. de Witt à Temple, 14 juillet 1671.

En rappelant Temple, Charles II ne se proposait pas seulement de signifier aux Provinces-Unies qu'elles n'avaient plus à compter sur la Triple Alliance; il cherchait surtout à se ménager l'occasion d'une rupture. Il avait envoyé un yacht de la marine anglaise, le *Merlin*, chercher la femme de l'ambassadeur, qui jusque-là n'avait pas eu la liberté de venir rejoindre son mari. Le capitaine Caron, chargé de la ramener, reçut l'ordre de passer à travers la flotte des Provinces-Unies qui croisait dans la Manche, et de faire feu sur les vaisseaux les plus rapprochés, jusqu'à ce qu'il les eût obligés soit à amener leur pavillon, soit à canonner son yacht. Ces instructions avaient été communiquées à l'ambassadeur de France, qui écrivait à Louis XIV¹ : « Le capitaine devra user toute sa poudre, pour donner bonne matière de se quereller. »

Un conflit était inévitable, la prétention de faire baisser pavillon à toute une flotte devant un simple yacht ne pouvant se justifier, ni résulter des traités existants. En se rendant en Hollande, le yacht traversa l'escadre des États, sans pouvoir exécuter l'ordre qui lui avait été donné, à cause de la violence du vent qui le contraignit à s'éloigner². Mais il n'en fut pas de même au retour. Le 24 août 1671, le yacht portant à son grand mât le pavillon royal retrouva la flotte qui était à l'ancre, à six lieues des côtes de Zélande et à seize lieues des côtes d'Angleterre. Il envoya de loin quelques décharges d'artillerie au vaisseau-amiral: celui-ci, que le mauvais temps avait couché sur le flanc, n'ayant pu y répondre immédiatement, le lieutenant-amiral Van Ghent, persuadé qu'il s'agissait d'un salut à échanger, remplaça Ruyter pour rendre les salves d'usage; mais il reçut en réponse une décharge de boulets. Surpris d'un tel procédé, il envoya l'un de ses officiers à bord du yacht, pour demander des explications. Le capitaine anglais lui fit savoir que s'il avait tiré à boulets, c'est que le pavillon des États n'avait pas été amené, déclarant qu'il avait l'ordre de le faire baisser à la flotte des Provinces-Unies, partout où il la rencontrerait. L'officier qui reporta cette réponse au lieutenant-amiral Van Ghent lui apprit que madame Temple était à bord du yacht. Van Ghent, qui avait été souvent reçu à la Haye chez la femme de l'ambassadeur anglais,

¹ L. Colbert de Croissy à Louis XIV, 10 août 1671.

² *Ibid.*, 25 et 27 août 1671.

prit le prétexte d'aller la saluer pour s'entretenir lui-même avec le commandant du yacht. Arrivé à bord, il représenta au capitaine Caron qu'il ne pourrait céder à sa prétention, à moins d'un ordre expressément donné par les États, sachant d'ailleurs de lui faire reconnaître qu'elle n'était pas justifiable, et qu'elle devrait en tout cas être soumise à l'examen des deux gouvernements¹. Craignant peut-être d'avoir outre-passé sa consigne, et peu soucieux de se compromettre, le capitaine crut devoir prendre conseil de madame Temple, dans l'espérance qu'elle le dissuaderait de pousser plus loin la provocation. « Il entra dans sa chambre », écrit Temple à son père en lui faisant connaître cet incident², « et lui demanda ce qu'elle désirait qu'il fit en cette occasion. Quoiqu'elle s'aperçût que le jeu ne lui convenait guère, elle lui répondit qu'il n'avait qu'à suivre ses instructions, comme il le jugerait à propos, sans avoir aucun égard pour elle ou pour ses enfants. » Néanmoins, après avoir encore lancé un boulet sur l'un des petits vaisseaux de l'escadre³, le capitaine anglais crut préférable de continuer pacifiquement sa route, en se contentant de la démonstration qu'il avait faite.

La cour d'Angleterre, dont le plan était arrêté à l'avance, témoigna une feinte indignation contre le lieutenant-amiral Van Ghent, mais en se réjouissant secrètement d'avoir fait naître ce différend⁴. Tandis que l'ambassadeur des États, Boreel, alléguait timidement qu'il n'y avait peut-être qu'un malentendu à éclaircir, Charles II lui déclarait qu'il imputait la conduite tenue par Van Ghent à un dessein prémédité. Il se proposait de persuader ainsi à la nation anglaise qu'elle était offensée, et espérait bien qu'en mettant en jeu son amour-propre, il l'entraînerait facilement à se prononcer pour la guerre. Le capitaine du yacht, loin d'être désavoué, fut emprisonné à la Tour comme coupable d'avoir consenti à laisser mettre en discussion le salut du pavillon qu'il devait exiger à ses risques et périls⁵, et l'on délibéra dans le Conseil pour savoir si l'on ne renverrait pas une frégate au milieu de la flotte des États, avec ordre de se faire saluer par tous les vaisseaux, et

¹ L. Ruyter et Van Ghent aux États généraux, 12 septembre 1671.

² L. Temple à son père, 14 septembre 1671.

³ L. Boreel, 28 août 1671.

⁴ BURNET, t. II, p. 204.

⁵ L. Arlington, 6 septembre 1671.

de les canonner en cas de refus, au risqué d'être coulée à fond¹. « Voilà », écrit tristement Temple à son père², « une aventure qui dissipe en fumée ce qui, depuis trois ans, faisait tant de bruit dans le monde, avait rétabli et préservé la paix générale, et donné à Sa Majesté Britannique l'arbitrage de toutes les affaires parmi nos voisins. Les ministres hollandais à la cour, si mauvais nez qu'ils aient, commencent à sentir la poudre. »

Les États généraux s'indignèrent de ces exigences, qui leur paraissaient aussi iniques qu'inacceptables, et résolurent d'y opposer un manifeste qui en ferait justice. Les membres de leur comité de la marine furent chargés de s'entendre avec les commissaires des amirautés pour leur en soumettre le projet. Conformément aux conclusions de ce rapport, les États déclarèrent qu'aux termes des traités invoqués par le gouvernement anglais, « le salut du pavillon serait réglé à l'avenir comme il avait été réglé par le passé », et ne devait dès lors être réclamé que dans les mers britanniques où il était rendu à titre de courtoisie, sans que l'Angleterre pût s'en prévaloir comme d'un aveu de ses prétentions à la souveraineté maritime. Pour prévenir tout malentendu, Ruyter fut chargé de préparer un règlement qui déterminerait les saluts auxquels la flotte devrait se conformer en cas de rencontre des vaisseaux anglais ou français sur les côtes des Provinces-Unies, et qui les restreindrait à des salves, sans que le pavillon dût être descendu³.

Charles II répondit à cette communication des États généraux en nommant le chevalier Georges Downing ambassadeur extraordinaire à la Haye. Il ne pouvait faire un choix plus hostile à la République. Non-seulement Downing avait la réputation bien justifiée « d'être le plus grand querelleur des diplomates de son temps⁴ », mais encore il s'était signalé tour à tour au service de Cromwell et de Charles II par l'animosité qu'il avait constamment témoignée aux Provinces-Unies. « Il semble n'avoir d'autre mission », écrivait de Groot à de Witt⁵, « que celle de chercher un prétexte de rupture,

¹ L. man. Boreel à de Witt, 4 septembre 1671.

² L. Temple à son père, 14 septembre 1671.

³ 15 septembre 1671.

⁴ L. Colbert de Croissy à Louvois, 10 décembre 1671.

⁵ L. Groot à de Witt, 22 janvier 1672.

au lieu d'un moyen d'accommodement. » Ses négociations ne pouvaient donc être qu'illusoires, et d'après les instructions qui lui furent données¹, elles ne devaient servir qu'à préparer une déclaration de guerre.

Toutefois, Charles II, dont les armements n'étaient pas encore complétés, mit habilement à profit la crédulité de l'ambassadeur de la République, pour essayer, malgré toutes les apparences contraires, de rassurer encore une fois les États. Downing, avant de quitter Londres, chargea Boreel d'assurer ses maîtres « que s'il avait eu auparavant le malheur de négocier avec la République dans des circonstances fâcheuses, il allait le réparer d'après les nouveaux ordres qu'il avait reçus, protestant qu'il n'irait à la Haye qu'avec un esprit pacifique, et dans le dessein de raffermir l'entente entre les deux nations² ». En même temps, le roi d'Angleterre fit informer les États généraux³ « qu'averti de l'agression dont la France les menaçait, il envoyait Downing à la Haye pour offrir sa médiation à la République, qu'il la proposait également à Louis XIV, et que s'il ne réussissait pas à la faire accepter, il n'en remplirait pas moins tous les engagements de la Triple Alliance ». « Les États ont reçu des lettres de leur ambassadeur en Angleterre », écrit l'agent français resté à la Haye⁴, « portant qu'il avait fait de nouvelles instances au roi de la Grande-Bretagne pour savoir les vraies intentions de Sa Majesté, sur quoi Sa Majesté avait répondu que si cet État était attaqué au préjudice du dernier traité d'alliance, elle l'assisterait, ce dont on est si réjoui ici que c'est incroyable. »

Le Grand Pensionnaire ne pouvait désormais partager cette confiance. Après avoir longtemps entretenu l'espérance d'opposer le Parlement au roi d'Angleterre, il apprenait que le Parlement était mis à l'écart. Ne voulant pas lui demander de nouveaux subsides, afin de ne pas s'exposer à la résistance qu'il prévoyait, Charles II l'avait prorogé⁵, et n'allait plus le réunir pendant dix-huit mois⁶.

¹ L. Colbert de Croissy à Louis XIV, 31 août, 5 novembre 1671.

² L. Boreel, 27 novembre 1671.

³ *Ibid.*, 1^{er} décembre 1671.

⁴ L. Bernard, 3 décembre 1671 : Archives aff. étr.

⁵ Août 1671.

⁶ Le Parlement ne fut plus réuni jusqu'au 30 octobre 1672, où il fut encore ajourné jusqu'en février 1673.

Il était dès lors embarrassé pour avoir à sa disposition les fonds qui lui manquaient; mais il ne resta pas longtemps à court d'expédients pour se les procurer. Les profits pécuniaires qu'il avait déjà tirés de l'alliance française ne lui paraissant pas suffisants, il obtint de Louis XIV¹ l'autorisation de faire servir à l'équipement de sa flotte la somme qu'il avait reçue pour la levée d'un corps auxiliaire de six mille hommes qu'il fut dispensé de mettre sur pied. En outre, les subsides que le Parlement lui avait accordés l'année précédente ne lui permettant pas de combler le vide de ses finances, il eut recours à une espèce de banqueroute pour compléter ses préparatifs de guerre.

Le 2 janvier 1672, une proclamation royale annonça que l'Échiquier, c'est-à-dire le trésor public, suspendait ses paiements pendant un an, moyennant la promesse faite aux prêteurs de leur tenir compte de l'intérêt à 6 pour 100 qui leur était dû. Par cet acte inique, une somme d'environ 37 millions (un million et demi de livres sterling) fut mise à la disposition du gouvernement. La faillite de plusieurs maisons de banque, la ruine d'un grand nombre de rentiers furent les suites de cette infidélité du Roi à ses engagements financiers. Non-seulement il porta ainsi au crédit commercial de l'Angleterre une dangereuse atteinte, mais encore il compromit le prestige de la majesté royale, et commença à creuser l'abîme qui devait s'élargir entre la cour et le pays.

Une fois assuré des ressources nécessaires à l'exécution de ses desseins, Charles II ne se crut plus obligé de les dissimuler. Après avoir demandé une audience solennelle aux États généraux², « Downing se rendit à leur assemblée avec une suite qui comprenait plus de cent personnes. Il commença par se plaindre des offenses faites au Roi son maître, pour lesquelles il réclamait une prompte et entière réparation, ce qui causa une grande surprise. Le député de Gueldre, de Ghent, qui présidait la séance, répondit que l'amitié de l'Angleterre avait toujours eu un grand prix pour les Provinces-Unies, et qu'elles étaient résolues à observer les traités conclus entre les deux nations. Il ajouta que si Charles II prétendait être offensé,

¹ L. Louis XIV à Colbert de Croissy, 23 septembre 1671.

² 9 janvier 1672.

les États tâcheraient de donner toute satisfaction raisonnable, lorsqu'ils connaîtraient les particularités des offenses qui leur seraient signalées¹. » Downing ne trouva pas cette réponse suffisante et demanda une seconde audience. Les États généraux lui firent savoir qu'ils nommeraient des commissaires chargés de suivre avec lui les négociations. Au lieu de se contenter de ces témoignages de bon vouloir, Downing remit aux États² un mémoire hautain dans lequel il formulait de nouvelles exigences. Non-seulement il prétendait obtenir le prompt et énergique châtiment de la conduite que le lieutenant-amiral Van Ghent avait tenue, en refusant de baisser devant un yacht anglais le pavillon des Provinces-Unies, mais encore il réclamait une déclaration qui reconnaîtrait dans tout l'Océan le droit du roi d'Angleterre à la souveraineté maritime. Il exigeait ainsi que les États généraux fussent désormais tenus de faire baisser leur pavillon, même celui d'une flotte entière, devant les navires de guerre anglais, quels que fussent leur nombre et leur rang. C'était leur demander de se reconnaître les sujets de Charles II. Les conférences qui commencèrent aussitôt entre Downing et les députés des États ne purent les mettre d'accord, malgré les arguments péremptaires que ceux-ci lui opposaient et qui ne laissaient aucun doute sur l'interprétation des traités fallacieusement invoqués par le roi d'Angleterre.

Downing, reconnaissant que la discussion ne pouvait lui être favorable, signifia son refus de laisser mettre en discussion un droit qu'il était, déclarait-il, chargé de faire reconnaître, prétendant « que le roi d'Angleterre n'y tenait pas moins qu'à sa couronne ». Impatient de brusquer le dénouement, pendant que les conférences duraient encore, il annonça brusquement³ qu'il venait de recevoir des instructions pour demander ses passe-ports. Dans cette extrémité, les États généraux cherchèrent à sauver la République par un dernier sacrifice, si dur qu'il leur parût. Leur ambassadeur Boreel, dont l'aveuglement était incurable, ne cessait de leur représenter qu'en cédant sur le salut du pavillon, ils désintéresseraient de la guerre la nation anglaise, attachée à la paix par

¹ L. man. Bernard, 14 janvier 1672 : Archives aff. étr.

² 12 janvier 1672.

³ 3 février 1672.

hostilité contre la France. Il leur faisait en même temps espérer que de nouveaux avantages accordés au prince d'Orange pourraient les réconcilier avec le roi d'Angleterre. Il les avertissait qu'à défaut de cette double satisfaction, le traité entre la France et l'Angleterre, auquel il avait jusqu'alors refusé d'ajouter foi, produirait tous ses effets ¹.

Les États de Hollande et les États généraux se laissèrent encore prendre à ces illusions ². Le Grand Pensionnaire leur représenta ³ qu'à la veille de la rupture imminente avec la France, aucune concession qui pourrait rattacher l'Angleterre à l'alliance de la République ne devait paraître regrettable. Il proposa dès lors de faire savoir à Downing que les États généraux consentiraient à accorder le salut du pavillon, tel que le roi d'Angleterre le réclamait, en ajoutant « qu'ils le considéraient comme une marque de déférence pour un puissant monarque allié fidèle de la République, et qu'ils entendaient l'accorder, sans le rendre préjudiciable à la liberté du commerce et de la navigation ». Pour garantir à la République le bénéfice d'une condescendance poussée ainsi jusqu'aux dernières limites, de Witt, fidèle à la politique qui avait inspiré toutes ses dépêches à l'ambassadeur Boreel ⁴ chargea celui-ci de déclarer que les États généraux ne prendraient aucun engagement de ce genre, sans être assurés par le roi d'Angleterre de l'exécution de la Triple Alliance, et sans avoir obtenu préalablement sa promesse d'assistance, dans le cas où la France attaquerait les Provinces-Unies. Charles II devait renoncer à donner le change sur ses intentions, si de telles avances ne pouvaient obtenir de sa part une réponse favorable.

Downing n'hésita pas à la refuser. Il déclara que les offres étaient trop tardives, et alléguant que ses pouvoirs d'ambassadeur venaient d'être révoqués, il partit de la Haye, n'osant pas y rester exposé à la vengeance du peuple, qui le considérait comme l'ennemi de toute alliance entre l'Angleterre et la République ⁵.

¹ L. man. Boreel, 29 et 30 janvier 1672.

² Résol. secrètes Hollande, 3, 4 février 1672. Résol. secrètes États généraux, 3 février 1672.

³ Manuscrit Vivien, 4 février 1672.

⁴ L. de Witt à Boreel, 20 novembre, 4 décembre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 311, notes Chais Van Buren.

⁵ L. Temple à son frère, 23 mai 1672.

Cette précipitation était contraire aux vues du roi d'Angleterre. Charles II craignait que les États, une fois persuadés qu'ils n'avaient plus aucun ménagement à garder, ne hâtassent l'équipement de leurs vaisseaux, et ne prissent les devants par une déclaration de guerre suivie d'une prompte attaque¹. Pour gagner du temps, désavouant le procédé de son ambassadeur², il poussa la dissimulation jusqu'à le faire emprisonner et à lui retirer sa charge. Boreel se laissa abuser par cette disgrâce temporaire, qui lui permit d'entretenir les illusions des États. Quoiqu'il n'osât pas se dispenser de leur faire connaître les exigences croissantes de Charles II³, il tenait à leur persuader qu'un ambassadeur extraordinaire aurait assez de crédit pour rendre le Roi plus traitable⁴, et il s'opiniâtrait à écrire⁵ que l'arrivée de cet envoyé pourrait faire suspendre les engagements de la cour d'Angleterre avec la cour de France.

Les États ne voulurent pas rester sourds à ce dernier appel. Ils espéraient encore que leurs instances serviraient à rattacher la nation anglaise à l'alliance avec les Provinces-Unies, et pourraient mettre ainsi obstacle à une déclaration de guerre⁶. Après avoir offert l'ambassade extraordinaire à Beverningh, qui, n'en attendant aucun succès, la refusa, ils firent choix de Meerman⁷, qui les avait déjà représentés à Londres. Ils le chargèrent de renouveler leurs offres relatives au salut du pavillon, et de faire savoir qu'ils iraient même jusqu'à congédier l'amiral Van Ghent pour le remplacer par l'amiral Tromp, cette dernière concession ayant été accordée malgré la résistance des États de Hollande⁸. Ils remirent en outre à Meerman la lettre qu'ils adressaient à Charles II, et dans laquelle⁹ ils lui faisaient part des résolutions qu'ils venaient de prendre en faveur du prince d'Orange, en le nommant capitaine et amiral général¹⁰, espérant que cette satisfaction donnée

¹ L. Arlington à Downing, 8/18 février 1672.

² L. Charles II aux États généraux, 13 février 1672.

³ L. man. Boreel, 6 février 1672 : Archives du royaume.

⁴ *Ibid.*, 12, 16 février 1672.

⁵ *Ibid.*, 1^{er} mars 1672.

⁶ L. Bernard, 15 février 1672.

⁷ Résol. Hollande, 3 mars 1672.

⁸ WAGENAAR, t. XII, p. 479.

⁹ L. des États généraux à Charles II, 11 mars 1672.

¹⁰ Voir t. II, ch. XI, p. 223.

au neveu du roi d'Angleterre pourrait empêcher une rupture. Pour aider au succès des négociations ¹, ils autorisèrent, mais trop tardivement, l'emploi de sommes considérables « destinées directement à la bourse du Roi ». Ils attendaient de ces négociations, à défaut de l'assistance de l'Angleterre, sa neutralité et sa médiation. « Les Hollandais », écrit-on à Condé ², « sont ahuris de la résolution que l'ambassadeur d'Angleterre a prise de s'en aller, et ils ont envoyé des exprès à Londres, avec bien des soumissions. On ne sait pas encore ce que tout cela produira. »

Pour ne pas s'exposer à un nouvel affront, les États avaient prescrit à Meerman d'attendre le succès de ses premières démarches, avant de se faire reconnaître comme ambassadeur extraordinaire. Meerman ne s'en hâta pas moins de réclamer son audience, et se fit accompagner par Boreel ³. Il déclara à Charles II que les États l'avaient chargé de demander l'exécution des traités, et de s'entendre avec lui pour le salut du pavillon. Le roi d'Angleterre, éludant toute réponse, se contenta de témoigner son étonnement de ne pas recevoir un mémoire signé. Les deux ambassadeurs s'empressèrent de remettre aux commissaires anglais, Arlington et Lauderdale, celui qu'ils avaient rédigé, et leur demandèrent d'en faire eux-mêmes un examen préalable ⁴. Ceux-ci leur répondirent avec hauteur qu'ils n'étaient pas chargés de dresser des actes diplomatiques, et au jour fixé pour la conférence, sans tenir compte de l'engagement par écrit qui réglait le salut du pavillon tel qu'il avait été demandé, ils rompirent l'entretien, en déclarant que le temps des négociations était passé ⁵.

C'était sa défection que Charles II entendait ainsi signifier aux États généraux. Tous les efforts tentés par le grand pensionnaire de Witt pour prévenir cette rupture avaient échoué, et l'alliance contractée quatre ans auparavant par les Provinces-Unies avec l'Angleterre allait être suivie d'une déclaration de guerre. La ligue qu'elles avaient voulu opposer à Louis XIV ne pouvait plus les protéger, et elles étaient à leur tour menacées par la vengeance du roi

¹ L. Lisola à de Witt, 1^{er} décembre 1671.

² L. man. Gomez Diaz à Condé, 12 février 1672 : Archives de Chantilly.

³ 18 mars 1672.

⁴ 20 mars 1672.

⁵ 21 mars 1672.

de l'État, et une coalition qui se mettrait à sa tête, pour résister à l'envahissement de la France, et pour empêcher l'établissement d'une monarchie absolue. Les Français, qui ont toujours été si jaloux de leur liberté, et qui ont toujours été si attachés à leur constitution, ne se laisseront jamais enlever ces deux avantages sans se défendre. Ils ont donc résolu de se donner un roi, et de se donner une constitution, qui leur assurât ces deux avantages, et qui leur assurât en même temps la tranquillité et la prospérité de leur pays.

Le roi, qui est le chef de l'État, et qui est le représentant de la nation, doit être élu par la nation elle-même, ou par ses représentants. Il doit être élu pour un certain nombre d'années, et il doit être rééligible. Il doit être élu par une assemblée nationale, qui est composée de députés de tous les ordres de l'État. Cette assemblée nationale doit être libre de choisir le roi, et de le révoquer, si elle le juge à propos. Elle doit aussi avoir le droit de donner ou de retirer la confiance au roi, et de le destituer, si elle le juge à propos. Le roi, qui est élu par la nation, et qui est responsable devant elle, doit être élu pour un certain nombre d'années, et il doit être rééligible. Il doit être élu par une assemblée nationale, qui est composée de députés de tous les ordres de l'État. Cette assemblée nationale doit être libre de choisir le roi, et de le révoquer, si elle le juge à propos. Elle doit aussi avoir le droit de donner ou de retirer la confiance au roi, et de le destituer, si elle le juge à propos.

La constitution, qui est la loi fondamentale de l'État, doit être établie par la nation elle-même, ou par ses représentants. Elle doit être établie pour un certain nombre d'années, et elle doit être révisable. Elle doit être établie par une assemblée nationale, qui est composée de députés de tous les ordres de l'État. Cette assemblée nationale doit être libre de choisir la constitution, et de la réviser, si elle le juge à propos. Elle doit aussi avoir le droit de donner ou de retirer la confiance au roi, et de le destituer, si elle le juge à propos.

La constitution, qui est la loi fondamentale de l'État, doit être établie par la nation elle-même, ou par ses représentants. Elle doit être établie pour un certain nombre d'années, et elle doit être révisable. Elle doit être établie par une assemblée nationale, qui est composée de députés de tous les ordres de l'État. Cette assemblée nationale doit être libre de choisir la constitution, et de la réviser, si elle le juge à propos. Elle doit aussi avoir le droit de donner ou de retirer la confiance au roi, et de le destituer, si elle le juge à propos.

CHAPITRE XI

L'ISOLEMENT DIPLOMATIQUE ET L'IMPUISSANCE MILITAIRE.

LES ALLIANCES ET LES PRÉPARATIFS DE DÉFENSE.

- Sécurité trompeuse des États généraux. — Ils se laissent enlever l'alliance de la Suède. — Négociations de Van Haren. — Traité de neutralité de la Suède avec la France. — Engagements de l'empereur d'Allemagne avec Louis XIV. — Les princes allemands gagnés à l'alliance française. — Négociations des États généraux avec les princes de la maison de Brunswick. — Traité du roi de France avec l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne. — Inutiles efforts de Jean de Witt pour secourir la ville de Cologne contre l'électeur. — Les États généraux obtiennent l'appui de l'électeur de Brandebourg. — Négociations de leur envoyé, d'Amerongen. — Diversion diplomatique tentée par l'électeur de Mayence. — La conquête de l'Égypte proposée à Louis XIV. — Relations des États généraux avec la cour d'Espagne. — Ambassade de Beverningh à Madrid. — Traité d'assistance. — Conférences de Bruxelles. — Le Grand Pensionnaire et son frère y prennent une grande part.
- Les Provinces-Unies négligent le soin de leur défense. — Désarmement. — Contestations entre les États de Hollande et les États généraux sur le licenciement de quelques compagnies. — État de l'armée. — Impuissance militaire. — Rétablissement des grands commandements. — Le prince Jean-Maurice de Nassau et le feld-maréchal Wurtz. — Confiance imprudente du Grand Pensionnaire. — Il presse tardivement les préparatifs de défense. — Lenteur des délibérations. — Opposition de la Zélande. — Accord rétabli par de Witt. — Les mesures financières. — Essais infructueux d'impôts. — Les combinaisons de rentes viagères étudiées par de Witt. — Son rapport aux États de Hollande. — Emprunts successifs. — Ressources pécuniaires créées. — Résultats de l'administration financière du Grand Pensionnaire.
- Pacification des différends intérieurs entreprise par de Witt. — Fagel nommé greffier des États généraux. — Van Beuningen envoyé en ambassade à Londres. — Hoofdt bourgmestre d'Amsterdam. — Renouvellement des contestations. — Proposition de nomination du prince d'Orange comme capitaine général. — Résistance impolitique opposée par de Witt. — Les États de Hollande se divisent en deux partis. — Vote de l'instruction pour le capitaine général. — Désaccord au sujet du commandement à vie. — Transaction ménagée par de Witt. — Proclamation du prince d'Orange comme capitaine général. — Réjouissances publiques. — L'accord n'est rétabli qu'en apparence.
- Organisation de l'état-major de l'armée de terre. — Les députés au camp. — Le commandement de la flotte conservé à Ruyter. — Ses lieutenants-amiraux. — Corneille de Witt délégué auprès de lui par les États généraux. — La commission des affaires de la marine. — Elle est dirigée par Jean de Witt. —

Les armements maritimes. — L'effectif de l'armée. — Nouvelles levées. — De Witt ne cesse de les réclamer. — Les troupes de réserve. — Insuffisance des préparatifs de défense.

Dernières années de la vie privée de Jean de Witt. — Son veuvage. — Sa demeure. — Ses relations de famille. — Ses enfants. — Leur éducation. — Ce que devinrent après lui ses filles et ses fils. — Corneille de Witt à Dordrecht. — Emplois et dignités qui lui sont conférés. — Son caractère. — Ses relations avec Jean de Witt. — Sa femme, Maria Van Berkel. — Ses enfants. — Destinée commune aux deux frères.

Les États généraux ne s'étaient pas mis en mesure de détourner les dangers qui les menaçaient. Ils s'étaient trop facilement persuadé qu'ils n'avaient qu'à conserver les Pays-Bas à l'Espagne, pour garantir l'indépendance des Provinces-Unies. Croyant la sécurité de la République assurée, ils négligeaient de tirer parti de leurs ressources financières pour obtenir la protection et l'assistance de leurs alliés. Ils auraient voulu que l'Espagne payât les frais de leur défense, et le grand pensionnaire de Witt signalait tristement leur refus de consentir à des engagements pécuniaires. « J'en suis réduit à croire, » écrivait-il, « que Leurs Hautes Puissances ne consentiront à promettre des subsides à qui que ce soit, à moins que la guerre survenant, les troupes pour lesquelles les subsides seraient promis ne fussent mises tout de suite en campagne, et jamais en temps de paix, par la seule crainte d'une rupture, elles ne prendront à l'avance des résolutions efficaces pour faire à l'avance des sacrifices d'argent ¹. » — « Le caractère des Hollandais est tel », ajoutait-il dans une autre lettre ², « qu'à moins que le péril ne leur saute aux yeux, ils ne sont pas disposés à s'imposer des charges pour leur propre défense. » Il déclarait ³ « avoir affaire à des gens qui, libéraux jusqu'à la profusion quand ils devraient ménager, sont souvent économes jusqu'à l'avarice quand il faudrait dépenser ».

Les États ne se montraient pas moins parcimonieux pour gagner à prix d'argent, dans certaines cours, les principaux ministres qui auraient pu leur venir utilement en aide. Des services rendus à titre

¹ L. de Witt à Werkendam, 27 avril 1671, et l. man. de Witt à Beverningh, 9 mai 1671. — WICQUEFORT, t. IV, p. 261, notes Chais Van Buren.

² L. de Witt à Groot, 30 octobre 1670.

³ L. Wicquefort, 12 novembre 1671. Voir WICQUEFORT, t. IV, p. 328, notes Chais Van Buren.

vénal leur paraissaient suspects¹. Tandis que les rois de France et d'Angleterre entretenaient jusque dans l'assemblée fédérale des espions judiciairement convaincus de livrer des dépêches publiques², tandis qu'ils entouraient les députés d'un tel réseau d'intrigues, qu'il fallait par mesure de précaution interdire à ceux-ci de loger et de prendre leur repas dans des hôtelleries³, les États généraux trouvaient ruineux l'emploi des cadeaux et des libéralités qui, dans les mœurs diplomatiques du temps, étaient l'instrument efficace et souvent indispensable du succès des négociations. L'un de leurs ministres les plus clairvoyants, de Groot, n'hésitait pas, dans sa correspondance privée, à blâmer cette conduite. « Nous avons grand tort », écrivait-il à Wicquefort⁴, « de prétendre des bons offices de tout le monde, et de ne faire du bien à personne. Cette vertu sévère qu'on veut exercer chez nous est sans doute bien raisonnable; mais elle n'est pas de saison, et n'est bonne que pour ceux qui peuvent subsister d'eux-mêmes, sans avoir besoin de personne. La France est bien plus sage; elle donne partout, et elle achète partout ce qu'elle ne peut pas conquérir. »

Cette politique de malencontreuse économie qui devait coûter cher aux États généraux allait leur faire perdre l'alliance de la Suède que Louis XIV leur disputait, en la mettant aux enchères. La cour de Suède, pendant la régence d'un roi mineur, était livrée aux intrigues, et toujours prête à se donner au plus offrant. « Jalouse de prendre part aux affaires de l'Europe, elle jouissait du plaisir de se voir recherchée de toutes parts, sans dessein d'entrer avec personne dans un véritable engagement, et elle y trouvait son avantage⁵. » — « Quand on a fait quelque séjour à Stockholm », écrit l'ambassadeur de France Courtin⁶, « on connaît la vanité de ces Gascons du Nord, et l'on s'aperçoit facilement combien ils sont besoigneux. » Pendant son ambassade à Stockholm, le ministre des États généraux, de Groot, n'avait cessé de donner les mêmes com-

¹ L. de Witt à Boreel, 20 février 1671. *Ibid.*, p. 233.

² L. de Witt à Kann, 9 septembre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 196, notes Chais Van Buren. Lettres Wicquefort, 15 mai, 5 juin 1670.

³ L. Wicquefort, 2/4 octobre 1670.

⁴ L. Groot à Wicquefort, 13 mars 1671. Voir WICQUEFORT, t. IV, p. 337.

⁵ POMPONNE, *Mémoires*, man. p. 32.

⁶ L. Courtin, 23 mars 1672 : Archives aff. étr.

munications ¹. « Les choses sont dans une telle situation », écrivait-il ², « qu'il leur faut de l'argent et qu'il leur vienne du dehors, en sorte que celui qui le leur fournira, l'emportera sur celui qui ne le pourra faire. » Les Provinces-Unies allaient reconnaître à leurs dépens combien cette prévision était justifiée.

La participation de la Suède à la Triple Alliance avait entretenu les illusions des États généraux, et les premiers refus qu'elle avait opposés aux offres pécuniaires de Louis XIV avaient achevé de les rassurer. S'abandonnant à une sécurité trompeuse, ils rappelèrent de Stockholm Pierre de Groot ³, pour l'envoyer comme ambassadeur en France, et sans tenir compte de ses conseils, ils se contentèrent d'être représentés auprès du gouvernement suédois par leur résident ordinaire, Nicolas Heinsius, dont ils ne pouvaient attendre aucun service. Fils du grand philologue du dix-septième siècle, Heinsius, voué dès son jeune âge à la poésie latine, célèbre par ses éditions de Virgile, d'Ovide et de Claudien, « était plus appliqué à tourner en beaux vers latins une pensée brillante qu'à surveiller les démarches des ministres des autres cours ⁴ ». Satisfait d'occuper depuis seize ans le même poste diplomatique qu'il devait à la protection de la reine Christine, et qui lui valait un traitement annuel de quatre mille florins, il tenait à le conserver en donnant dans ses dépêches les avis les plus rassurants, « sans avoir aucun crédit à la cour de Stockholm, ni aucune connaissance de ce qui s'y passait ⁵ ».

Persuadés que l'assistance de la Suède leur était nécessaire pour assurer le salut des Pays-Bas et pour venir ainsi en aide à la monarchie espagnole, les États généraux exigèrent impérieusement de l'Espagne ⁶ le paiement des sommes qu'elle avait promises au gouvernement suédois, aux termes des conventions qui avaient complété la Triple Alliance. Grâce aux instances pressantes et habiles de leur ambassadeur en Espagne, Beverningh ⁷, ils obtinrent même le traitement anticipé des subsides qui devaient servir à l'envoi du

Voir t. II, chap. ix, p. 15.

² L. de Groot à Witt, 31 juillet 1668.

³ Mai 1669.

⁴ BASNAGE, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 162.

⁵ L. Groot à Wicquefort, 17 avril 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 341.

⁶ Résol. États généraux, 5 septembre 1670. L. des États généraux à la reine d'Espagne, 22 septembre 1670.

⁷ *Verbaal* Beverningh, avril et mai 1671.

contingent suédois, en cas de renouvellement de la guerre entre l'Espagne et la France, et ils se persuadèrent dès lors qu'ils pouvaient disposer de la Suède, aux frais du gouvernement espagnol. Leurs prévisions ne devaient pas tarder à être trompées. La Suède ayant reçu de l'Espagne tout ce qu'elle pouvait en attendre, et ne comptant pas sur l'assistance pécuniaire des États généraux, rechercha les subventions de la France.

Pour les obtenir, le Grand Chancelier fit demander à Louis XIV de renvoyer à Stockholm son ancien ambassadeur, le marquis de Pomponne, et déclara au résident français que si la France voulait « traiter d'après les anciens procédés, il voyait toutes les apparences d'un grand succès¹ ». Louis XIV fit l'accueil le plus empressé à cette ouverture inattendue. Appelé en Flandre, où le roi de France faisait une tournée militaire, Pomponne fut informé de sa nomination d'ambassadeur en Suède, et dut retourner à la Haye pour y prendre congé des États généraux². Des instructions scrupuleusement préparées par de Lionne³ lui firent connaître les négociations qu'il devait suivre auprès du gouvernement suédois : il était chargé d'obtenir, moyennant les subsides de la France, et à l'aide des gratifications qu'il était autorisé à distribuer, la coopération d'un corps d'armée de seize mille hommes destiné à intervenir contre les princes de l'Empire qui entreprendraient de porter secours aux Provinces-Unies.

Arrivé à Stockholm⁴, Pomponne entra en conférence avec le grand chancelier Magnus de la Gardie, qui, resté fidèle à l'alliance française, accueillit avec faveur ses propositions. Celui-ci avait un puissant adversaire dans le Grand Trésorier, Stein Bilk, qui recevait les inspirations de l'ambassadeur d'Espagne, don Fernando Nuñez⁵. Les commissaires nommés par le Sénat s'alarmèrent des projets de destruction de la République; inquiets des ambitieux desseins de Louis XIV, ils commencèrent par chercher des délais et des tempéraments. Pour favoriser le dénouement des négociations, Pomponne, après avoir usé d'une habile lenteur, consentit

¹ L. Rousseau à Lionne, 13 avril 1671.

² L. Lionne à Pomponne, 7 mai 1671. — Voir t. II, chap. x, p. 120.

³ Instructions de Pomponne, 8 juin 1671 : Archives aff. étr.

⁴ 8 août 1671.

⁵ L. Pomponne, 12 septembre 1671.

à ne pas exiger de la Suède une rupture avec les États généraux, et renonça à une prétention qui aurait opposé un obstacle insurmontable à tout accord.

Une fois cette difficulté écartée, le Grand Chancelier crut pouvoir avec confiance faire appel au Sénat. Mais dans une séance solennelle à laquelle le jeune roi Charles XII vint assister ¹, la discussion qui s'engagea faillit tout remettre en question. « Il fallut », déclara le Grand Chancelier à Pomponne ², « livrer de grands combats pour réduire les sénateurs qui étaient contraires aux propositions françaises. » La promesse d'assistance du corps d'armée de 16,000 hommes, qui devait être envoyé en Allemagne dès la première réquisition du roi de France, finit par être accordée. Elle restait subordonnée à l'allocation d'un subside fixe de 600,000 écus, et Pomponne n'avait pouvoir de les offrir que dans le cas où la Suède mettrait en campagne son contingent, à défaut duquel il s'en tenait à l'offre de 200,000 écus. Après des conférences inutilement continuées pendant une semaine, ne pouvant tarder plus longtemps à venir prendre possession de sa charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, Pomponne voulut, avant son départ de Stockholm, faire arrêter définitivement par le Sénat les clauses éventuelles du traité ³ : il fut néanmoins obligé de consentir à en laisser différer la signature jusqu'à ce que le successeur qui lui était désigné, Courtin, eût reçu les ordres du Roi pour achever la négociation, ou pour la rompre ⁴.

L'alliance de la Suède avec la France était donc tenue en suspens, et les États généraux pouvaient encore garder l'espoir de la faire échouer. Le grand pensionnaire de Witt ne fut pas pris au dépourvu, en apprenant qu'elle était à la veille d'être conclue. Les lettres que l'ambassadeur de la République, de Groot, lui écrivait avant de quitter Stockholm ⁵, lui avaient donné connaissance des négociations secrètes de la cour de France. Aussi n'avait-il cessé d'inviter les États généraux à prendre leurs mesures pour conserver l'alliance qui menaçait de leur échapper. Il fallait, sans plus

¹ 20 novembre 1671.

² L. Pomponne, 28 novembre 1671.

³ 2 décembre 1671.

⁴ L. Pomponne, 28 novembre, 3 décembre 1671.

⁵ L. Groot à de Witt, 8 décembre 1668.

de retard, pourvoir à la vacance de l'ambassade. A défaut de Van Beuningen qui la refusait, Corneille de Witt consentait à l'accepter. « Mais il encourut la jalousie de quelques députés de l'assemblée de Hollande, ennemis de sa personne et de sa maison : ceux-ci représentèrent avec une envieuse ironie contre la ville de Dordrecht dont le Grand Pensionnaire et son frère, le secrétaire du conseil d'État Slingelandt et l'ancien greffier des États généraux Ruysch, étaient tous originaires, qu'on semblerait vouloir lui donner le privilège de produire seule de grands hommes, et ils demandèrent que le choix fût attribué à d'autres villes ¹. » Les États de Hollande ne trouvèrent aucun candidat à présenter. Corneille de Witt, rebuté une première fois, ne se laissa pas tenter par de nouvelles offres. Les États généraux s'adressèrent dès lors à Van Haren, député de la Frise, qui avait acquis les titres les plus sérieux à leur confiance ².

Membre de la Grande Assemblée de 1650 qui avait changé le gouvernement des Provinces-Unies, et dans laquelle il siégeait dès l'âge de vingt-quatre ans, Van Haren avait déjà occupé plusieurs postes importants. Nommé successivement grand maître des domaines et membre du conseil d'État, il avait été chargé, pendant la guerre du Nord, de négocier la paix entre le Danemark et la Suède, et choisi par les États de Frise comme leur député ordinaire aux États généraux. Après avoir accompagné le grand pensionnaire de Witt au Texel, pendant la seconde guerre d'Angleterre, il avait été envoyé en mission auprès de l'électeur de Brandebourg. Son ambassade en Suède allait lui permettre d'employer au service de son pays les ressources d'une intelligence supérieure et d'un patriotisme éprouvé.

Les instructions qu'il reçut ³ lui recommandaient de faire connaître au gouvernement suédois les motifs de plaintes et d'inquiétudes que la France avait donnés aux Provinces-Unies, en mettant leur commerce en interdit, et en les menaçant d'une rupture prochaine. Il devait représenter que c'était la Triple Alliance qui avait exposé les États généraux aux ressentiments de Louis XIV, et qu'elle donnait dès lors à la République le droit d'invoquer le secours de ses alliés. Pour l'obtenir, Van Haren était autorisé à promettre des

¹ L. Bernard, 31 juillet 1671 : Archives aff. étr.

² *Ibid.*, 15 décembre 1671.

³ Résol. secrètes États généraux, 25 novembre 1671.

subsides destinés à être au moins l'équivalent des offres pécuniaires du roi de France, et il reçut le pouvoir d'offrir une somme de 720,000 écus répartis en 180,000 écus par semestre. Les États généraux prenaient ainsi à leur charge les derniers termes des subsides de guerre que la cour de Madrid avait promis à la Suède pour la conservation des Pays-Bas, et dont l'Espagne ne semblait guère en mesure de pouvoir continuer le paiement¹. Ces propositions, si tardives qu'elles fussent, faillirent réussir et préparer un changement de scène, en rompant les engagements de la Suède avec le roi de France. Louis XIV, d'après les pressants conseils de Pomponne, résolut de les prévenir, en donnant à son nouvel ambassadeur à Stockholm, Courtin, l'autorisation de satisfaire les exigences du gouvernement suédois, et il le chargea de doubler le subside offert à la Suède, en le portant à 400,000 écus².

Van Haren ne désespéra pas néanmoins d'assurer le succès de l'ambassade qui lui était confiée³. Dans ses conférences avec les commissaires du Sénat chargés de négocier avec lui, il leur représenta les préparatifs d'agression de Louis XIV, les dangers que son ambition et son mépris des traités faisaient courir à toute l'Europe. Il fit valoir l'alliance que les États généraux avaient conclue avec l'Espagne, celle qu'ils négociaient avec l'électeur de Brandebourg, invoqua l'opposition de la nation anglaise à l'alliance de Charles II avec Louis XIV, et pressa la régence de Suède de ne pas se désintéresser d'une cause qui était la sienne. Secrètement instruit⁴ des conclusions du rapport favorables à la signature du traité avec la France, il obtint que les envoyés d'Espagne, de Brandebourg et de plusieurs princes allemands fissent auprès des commissaires une démarche pressante, pour les dissuader du parti qu'ils avaient déjà pris. En même temps, profitant de la latitude qui lui avait été laissée, pourvu qu'il ne fit usage de ses pouvoirs qu'à la dernière extrémité, il s'empressa de leur offrir, comme prix de l'intervention de la Suède, 720,000 écus par an payables en une seule fois et par avance. Quand, le lendemain⁵, les commissaires rendirent compte au Sénat

¹ L. Courtin à Louis XIV, 16 janvier 1672.

² L. Louis XIV à Courtin, 29 janvier 1672.

³ L. man. Van Haren, 16 janvier, 10 février 1672. L. Bernard, 10 février 1672 : Archives aff. étr.

⁴ 1^{er} mars 1672.

⁵ L. Courtin à Pomponne, 18 mars 1672.

de cette proposition, les partisans de la France parurent déconcertés. Le Grand Chancelier, qui avait pris l'habitude de s'éloigner dans les circonstances difficiles, se préparait à partir pour la campagne. Les défenseurs de la Triple Alliance reprenaient confiance. Le Sénat se montrait disposé à accepter les offres de Van Haren, et cherchait des prétextes pour se dégager à l'égard de la France. « Je n'ai pas cru », écrivait Courtin ¹, « que je dusse m'embarquer plus avant avec des gens qui ne font aucun cas de leurs paroles et de leurs écrits. »

Van Haren semblait pouvoir compter ainsi sur les chances de succès les plus inattendues ². Ses espérances auraient été peut-être justifiées, s'il avait pu s'assurer par quelques largesses des dispositions du Grand Chancelier. Il se plaignit plus tard ³ « de n'avoir pas été chargé de lui faire des compliments réels, quoique ce fût seulement d'un tel moyen qu'il pût attendre auprès de lui de bons offices ». En outre, il n'avait pas reçu les pouvoirs suffisants pour régler définitivement les différentes satisfactions relatives au commerce et à la navigation que la Suède prétendait se faire accorder par les Provinces-Unies. Ne pouvant y faire droit, sans avoir demandé et obtenu l'autorisation des États, il s'était contenté de promettre que « la réponse serait telle qu'on la pourrait désirer ⁴ ». Ces délais permirent à l'ambassadeur de France de recevoir de nouvelles instructions : elles lui prescrivaient de ne laisser le choix aux commissaires qu'entre l'un ou l'autre de ces deux mots de réponse auxquels il devait conformer sa conduite : « Signer ou partir ⁵. » Le Sénat ayant été de nouveau réuni ⁶, Van Haren essaya vainement d'obtenir que la Suède s'en tint à la neutralité. Grâce aux pressants conseils du Grand Chancelier, l'ambassadeur français réussit à faire sanctionner le traité, tel qu'il avait été précédemment conclu avec le marquis de Pomponne ⁷. Trois semaines plus tard ⁸, il était ratifié à Versailles et devenait définitif.

« Il faudra », écrivait tristement l'ambassadeur des États ⁹,

¹ L. Courtin à Pomponne, 16 mars 1672.

² L. Groot à Wicquefort, 4 mars 1672.

³ L. man. Van Haren à de Witt, 4 mars 1672.

⁴ L. Courtin, 9 mars 1672.

⁵ *Ibid.*, 30 mars 1672.

⁶ L. Van Haren, 6 avril 1672.

⁷ 14 avril 1672.

⁸ 6 mai 1672.

⁹ L. Van Haren, 23 mars 1672.

« que nous nous suffisions à nous-mêmes pendant la première campagne. » Van Haren n'avait réussi qu'à contrecarrer les démarches de l'ambassadeur du roi de France, sans avoir pu les faire échouer. Courtin, en annonçant son succès, reconnaissait lui-même¹ « que les difficultés avec lesquelles il avait été jusqu'alors aux prises, n'étaient que des fleurs en comparaison des épines qu'il venait de rencontrer ». Néanmoins, en évitant la rupture de la Suède avec les Provinces-Unies, Van Haren, malgré l'insuccès apparent de son ambassade, avait rendu aux États généraux un service signalé. Il leur avait assuré la continuation des relations diplomatiques avec la cour de Stockholm, qui devait lui permettre de ménager prochainement en faveur de la République un revirement de la politique suédoise.

La défection de la Suède n'en complétait pas moins l'isolement des Provinces-Unies. C'était là le but que Louis XIV n'avait cessé de poursuivre dans toutes ses négociations. Il avait réussi à l'atteindre par les engagements soit de neutralité, soit d'assistance, qu'il avait obtenus d'une part de l'empereur d'Allemagne et des princes allemands, d'autre part de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster.

Les États généraux étaient abandonnés par l'Empereur, malgré, les péripéties que l'alliance française avait traversées à Vienne, et dont ils n'avaient pas su profiter. Léopold I^{er} n'avait demandé à entrer dans la Triple Alliance qu'en vue de garantir à l'Espagne la possession des Pays-Bas. Du moment où ce n'étaient plus les Pays-Bas, mais les Provinces-Unies que Louis XIV menaçait, il ne se souciait pas de se compromettre pour les assister, malgré les démarches pressantes de leur envoyé Hamel Bruyninx. Il préférait s'assurer la tranquillité de ses États menacés non-seulement par l'invasion des Turcs, mais encore par la révolte des Hongrois qu'il venait de réprimer en ordonnant les plus sanguinaires exécutions. Toutefois, le refus hautain qui avait été opposé par Louis XIV aux démarches du comte de Windisgratz, en faveur du duc de Lorraine dépossédé de ses États par le roi de France², et les encouragements secrètement donnés par la politique fran-

¹ L. Courtin, 12 avril 1672.

² Voir t. II, chap. IX, p. 31.

caise aux troubles de la Hongrie, avaient indisposé et irrité la cour de Vienne ¹. Pendant que les négociations traînaient en longueur, les relations entre les deux cours avaient failli être interrompues par la rupture éclatante survenue entre l'ambassadeur de Louis XIV, le chevalier de Gremonville, et le premier ministre de Léopold I^{er}, le prince Léopold de Lobkowitz, duc de Sagan ². Leur réconciliation, qui valut à Gremonville les excuses publiques du prince Lobkowitz ³, permit à l'ambassadeur de France de surmonter les obstacles opposés à tout projet d'alliance par les exigences de la cour de Vienne. Moyennant la satisfaction donnée à l'Empereur au sujet de la garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle que Léopold I^{er} avait promise à l'Espagne, Gremonville obtint la signature d'un traité de neutralité destiné à rester secret ⁴. L'Empereur s'engageait à ne donner aux États généraux aucun secours, pourvu que le roi de France, s'il les attaquait, s'abstînt de porter la guerre sur le territoire de l'Empire.

Le cercle de plus en plus rétréci dans lequel Louis XIV cherchait à renfermer les Provinces-Unies complétait leur investissement. Tandis qu'il leur enlevait l'alliance de la Suède, et empêchait l'Empereur de leur venir en aide, il s'assurait le concours de la plupart des princes allemands qu'il prenait à sa solde. La collection de leurs quittances originales, conservée dans un précieux recueil ⁵, donne la liste de ses pensionnaires. Il avait à sa disposition le collège électoral de l'Empire. Indépendamment de ses négociations et de ses conventions avec l'archevêque de Mayence, l'archevêque de Cologne, le duc de Brandebourg, il avait rattaché à ses intérêts tous les autres électeurs, l'électeur évêque de Trèves Charles-Philippe Van Legen, l'électeur de Saxe Jean-Georges II, l'électeur de Bavière Frédéric-Marie, auquel il avait promis secrètement ⁶ le mariage de sa fille avec le Dauphin, l'électeur palatin Charles-Louis, dont la fille venait d'épouser en secondes noces le duc d'Orléans. Le duc de Wurtemberg Eberhard III, le duc de Neubourg Philippe-Guillaume, auquel Louis XIV avait fait restituer la

¹ L. Gremonville, 17 mars 1671.

² *Ibid.*, 26 juin 1671.

³ *Ibid.*, 24 août 1671.

⁴ 4^{er} novembre 1671. Le traité fut ratifié le 18 décembre 1671.

⁵ *Bibl. nationale*. Man. français, 11147 et 11148. Voir DEPPING, *Études sur la famille palatine*, p. 53.

⁶ Traité du 17 février 1670.

citadelle de Juliers, et dont il avait appuyé les prétentions au trône de Pologne; les évêques de Spire et de Strasbourg, avaient été également circonvenus ou subventionnés par le roi de France.

Ses promesses et ses largesses trouvaient moins facile accès auprès des princes de la maison de Brunswick-Lunebourg. L'aîné, Georges-Guillaume, duc de Zell, et son plus jeune frère Auguste, duc-évêque d'Osnabruck, marié à la princesse Sophie, protectrice et correspondante de Leibnitz, et dont le fils devint roi d'Angleterre sous le nom de Georges I^{er}, avaient pris parti depuis longtemps en faveur des Provinces-Unies. Ils leur étaient venus en aide non-seulement pendant la seconde guerre de la République contre l'Angleterre, mais encore pendant l'invasion des Pays-Bas espagnols par Louis XIV. Toutefois les États généraux n'avaient pas su conserver leur assistance, en satisfaisant à des exigences pécuniaires qui leur semblaient trop onéreuses. Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, ils refusaient aux deux princes de Lunebourg les subsides exagérés que ceux-ci réclamaient pour garder sous les armes un contingent de troupes disponibles¹. Ils essayèrent de les rendre plus accommodants², par l'entremise d'un agent qui avait depuis longtemps gagné leur confiance, le capitaine de cavalerie Brasset, gendre du bourgmestre d'Amsterdam Hoofdt³. Pour ménager le succès de leurs négociations, ils s'empressèrent d'appuyer l'un des princes de la maison de Brunswick, Rodolphe-Auguste, duc de Brunswick-Wolfenbittel, dans ses réclamations contre leur turbulent voisin l'évêque de Munster, avec lequel il avait des contestations de voisinage. La maladresse des députés⁴ qui les représentaient dans les conférences destinées à régler ce différend, leur enleva le mérite d'une médiation qu'ils avaient provoquée, et dont ils ne surent pas profiter, par suite de vaines querelles de préséance.

Peu s'en fallut même qu'au lieu de gagner à leur cause le duc de Wolfenbittel, ils ne se l'aliénassent bientôt après, en se montrant favorables à la ville de Brunswick, dont le duc menaçait les privilèges, et qui leur avait fait appel⁵. Sans oser la secourir, ils

¹ L. Wicquefort, 14 mars 1670.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, 20 décembre 1670. Voir WICQUEFORT, t. IV, p. 258, notes Chais Van Buren.

⁴ Ripperda, député de Gueldre, et Werkendam, député de Hollande.

⁵ Mai 1671.

envoyèrent un ordre de rappel à ceux de leurs officiers qui avaient accompagné le duc au siège de la ville, où le prince d'Orange faisait ses premières armes. Ces divers incidents furent habilement exploités au profit de la France par l'un des meilleurs agents de la diplomatie française, Gourville, dont Louis XIV avait su employer le crédit auprès des princes de Lunebourg. Le duc de Zell, « voulant justifier sa réputation de fidélité à sa parole ¹ », refusa néanmoins de prendre avec le roi de France des engagements contre la République, et le duc de Wolfenbuttel garda la même réserve. Mais le duc de Hanovre, Jean-Frédéric, converti à la religion catholique et marié à la fille de la princesse palatine Anne de Gonzague, n'hésita pas à conclure avec Louis XIV un traité ², qui, sous l'apparence de la neutralité, lui garantissait sa coopération. Moyennant un subside de dix mille écus par mois, il permit aux troupes françaises le passage sur son territoire. Trois mois plus tard ³, le duc-évêque d'Osnabruck, sur lequel les Provinces-Unies croyaient pouvoir compter, se laissait également gagner par l'envoyé de Louis XIV, M. de Verjus, qui le détachait de leur cause.

Les États généraux n'avaient qu'à attendre une hostilité déclarée et plus dangereuse encore de leurs deux autres voisins, l'évêque de Munster et l'archevêque de Cologne, dont le roi de France allait faire non-seulement ses alliés, mais encore ses auxiliaires. L'évêque de Munster ne s'était jamais réconcilié sincèrement avec les Provinces-Unies, et ne perdait pas de vue les projets de conquête qu'il n'avait pu faire réussir pendant leur dernière guerre avec l'Angleterre. Arrêté par l'intervention de Louis XIV, il comptait profiter des ressentiments du roi de France contre les États généraux, pour donner libre cours à sa turbulente ambition. « Il a obtenu des États de son pays une somme considérable », écrivait-on au grand pensionnaire de Witt ⁴, « sous prétexte de fonder une université à Munster, et il l'emploiera à faire des levées de soldats, plutôt qu'à payer des professeurs et hommes savants pour lesquels il n'a pas les mêmes penchants que pour les premiers. »

¹ POMPONE, *Mémoires man.*, p. 455.

² 10 juillet 1671.

³ 23 octobre 1671.

⁴ L. man. à de Witt, 18 juin 1669 : Archives du royaume.

Toujours prêt à intervenir dans les querelles qui pouvaient être favorables à l'agrandissement de son évêché, il avait habilement profité des démêlés survenus dans son voisinage entre le comte et la comtesse de Bentheim ¹, pour prendre parti contre le comte de Bentheim et mettre garnison dans son château. Les États généraux, qui s'étaient déclarés en faveur de la comtesse de Bentheim, craignirent que l'évêque ne cherchât ainsi une occasion de rupture, et se crurent obligés de mettre les frontières des Provinces-Unies en état de défense. De faux avis leur ayant fait croire qu'un corps de troupes épiscopales les menaçait, ils firent partir précipitamment plusieurs compagnies qui tenaient garnison dans la Hollande ². Cette alerte n'étant pas justifiée, les États de Hollande, qui tenaient à ménager l'évêque, reprirent imprudemment confiance. Le Grand Pensionnaire blâma même l'envoi des troupes qui avait été ordonné en son absence par le conseil d'État, et demanda leur rappel. Vainement le prince Jean-Maurice de Nassau, en résidence à Clèves, d'où il pouvait surveiller l'évêché de Munster, avait-il signalé les préparatifs militaires de l'évêque ³ : il ne put obtenir qu'on l'obligeât à désarmer, avant que les rois de France et d'Angleterre fussent en mesure de le secourir.

Les États se contentèrent d'envoyer auprès de lui l'un de leurs députés, d'Amerongen, qui appartenait à la noblesse de la province d'Utrecht, en le chargeant de les éclairer sur ses dispositions. Dès son arrivée à Munster, d'Amerongen trouva l'évêque dominé par l'envoyé français, de Verjus, et il annonça que le pays était couvert de troupes prêtes à marcher. Intéressé à donner le change, l'évêque avait envoyé à la Haye le président de son conseil de guerre, Bentinck, en le chargeant de protestations pacifiques qui firent illusion aux États ⁴. D'après les conseils du Grand Pensionnaire ⁵, ceux-ci ne se refusèrent pas aux négociations.

L'évêque ne les avait engagées que pour gagner du temps. A l'insu des États généraux, ses plénipotentiaires signèrent avec

¹ 1669.

² BASNAGE, t. II, p. 125, 1670.

³ L. du prince Maurice de Nassau à de Witt, 2 juillet et 2 octobre 1669.

⁴ L. man. d'Amerongen au prince d'Orange, 27 mars 1671.

⁵ L. man. de Witt à d'Amerongen, 4 décembre 1670, et l. man. d'Amerongen à Dyckveldt, 4 décembre 1670.

l'envoyé de Louis XIV deux traités ¹ : l'un, destiné à être rendu public, promettait sa neutralité ; l'autre, qui devait rester secret, garantissait sa coopération active, et l'obligeait à mettre en campagne un corps d'armée dont le chiffre était fixé à neuf mille hommes, moyennant les plus larges subsides et l'attribution de quelques places. L'évêque de Munster ne cessait toutefois de demander des conventions qui lui fussent encore plus avantageuses, et l'année suivante Louvois écrivait ² : « Si le Roi se laissait aller à ses premiers mouvements, il répondrait qu'il en a trop fait et n'en veut pas faire davantage. » Toutefois, ne trouvant jamais aucune précaution superflue, Louis XIV consentit ³, moyennant deux mille écus par mois, à subventionner l'évêque de Paderborn, coadjuteur de l'évêque de Munster : il l'empêcha dès lors de susciter à celui-ci l'opposition de son chapitre, et ne laissa pas à Jean de Witt le bénéfice des secrètes intelligences que le Grand Pensionnaire s'était ménagées. Ne pouvant plus se dissimuler le danger qui les menaçait, les États généraux firent renforcer les garnisons des places frontières, tandis que leur redoutable voisin, ne se croyant plus contraint à aucune dissimulation, se vantait « de pouvoir bientôt, comme un nouvel Hercule, sa massue à la main, assommer la République sous ses coups ⁴ ».

En même temps qu'il s'assurait la coopération de l'évêque de Munster, Louis XIV avait fait de l'évêché de Cologne le poste avancé qui lui permettait d'envahir aisément les Provinces-Unies ⁵. Obligé de respecter la neutralité des Pays-Bas, pour ne pas compromettre son alliance avec l'Angleterre, il ne pouvait s'ouvrir un autre passage, et si de Witt avait pu faire tenir compte de ses prévoyants conseils, le roi de France l'aurait trouvé fermé. Maximilien-Henri de Bavière, électeur archevêque de Cologne et évêque de Liège, paraissait d'autant plus disposé à accueillir les offres de Louis XIV, qu'il avait pour conseillers l'évêque de Strasbourg, François Égon de Furstemberg, et son frère Guillaume de Furstemberg, dont le roi de France s'était assuré les précieux services ⁶. L'électeur de Cologne

¹ Traités du 28 juillet 1671. MIGNET, t. III, p. 293.

² L. Louvois à Luxembourg, 22 avril 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, la Haye, 1760.

³ 7 avril 1672.

⁴ L. man. d'un bourgmestre de Cologne, novembre 1671. BASNAGE, t. II, p. 249.

⁵ L. Groot à de Witt, 3 janvier 1671.

⁶ SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. II, p. 432, édition 1829.

entretenait d'ailleurs à l'égard des États généraux les sentiments les plus hostiles, et de nouvelles contestations de voisinage n'avaient fait que réveiller son ancienne animosité¹. Il ne leur pardonnait pas l'occupation de la ville de Rhyneberg, que les Provinces-Unies avaient enlevée aux Espagnols pendant la guerre de l'indépendance, et qu'il prétendait se faire rendre, quoiqu'elle eût cessé d'appartenir à son évêché depuis le quinzième siècle. Mis brusquement en demeure de la restituer², les États généraux, sagement conseillés par de Witt, se prêtèrent aux négociations engagées par le ministre de l'électeur, Bouchorst, et quelques mois plus tard³ ils lui offrirent pleine satisfaction, moyennant la conclusion d'une ligue défensive. Mais l'électeur leur fit déclarer par l'évêque de Strasbourg « qu'il n'était plus temps d'en parler⁴ », ne leur laissant plus ainsi aucun doute sur les engagements qu'il négociait avec la France.

Le danger de cet accord si menaçant pour la sécurité de la République aurait pu être conjuré par les États, s'ils avaient su conserver à la ville de Cologne son indépendance qu'elle défendait contre l'électeur, en lui opposant ses privilèges de ville impériale. Pour empêcher qu'elle ne passât sous sa domination et ne fût livrée au roi de France, le Grand Pensionnaire, empressé de tirer parti de ce conflit, s'était fait autoriser par les États de Hollande⁵ à faire entrer secrètement dans la ville quelques ingénieurs et quelques officiers, entre autres le colonel de cavalerie Bampfild, qui avait toute sa confiance, et le maréchal des logis de l'armée Pain et Vin. Un régiment de 1,500 hommes, dont Bampfild reçut le commandement, fut levé aux frais des États, afin de repousser toute attaque, dans le cas où l'électeur voudrait prendre l'offensive⁶.

En même temps, les États eurent recours aux négociations pour le désarmer. Tandis qu'ils se faisaient représenter auprès de lui par d'Amerongen, ils envoyaient à Cologne deux commissaires, Van Sypesteyn, parent du Grand Pensionnaire, et Van der Tocht, l'un

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 175.

² Octobre 1670.

³ Mars 1670.

⁴ WICQUEFORT, p. 284.

⁵ *Ibid.*, p. 175.

⁶ L. man. de Witt à Groot, 19 mars 1671.

des députés de leur assemblée ¹, et adressaient à l'Empereur l'appel le plus pressant en faveur de Cologne, qui en qualité de ville impériale avait droit à sa protection. L'électeur, ne voulant pas précipiter une rupture avant que ses traités avec la France fussent signés, accepta la médiation du commissaire de la cour de Vienne, le marquis de Grana, mais n'en continua pas moins ses préparatifs d'attaque, en concentrant autour de Cologne des troupes grossies par les déserteurs français que Louis XIV laissait passer à son service ². Pour convaincre les États du péril qui les menaçait, Bampfield se rendit à la Haye, et leur fit savoir que les ressources dont les magistrats disposaient pour la défense de la ville n'étaient pas suffisantes. Ceux-ci réclamaient instamment de nouveaux renforts, et leur demande, énergiquement appuyée par de Witt, fut soumise aux États généraux. Les députés de Hollande, auxquels les députés de cinq autres provinces se rallièrent, témoignèrent le plus grand empressement pour secourir Cologne; ils se déclarèrent disposés à y envoyer sans retard treize compagnies d'infanterie et trois cornettes de cavalerie. Cette intervention, si elle eût été décidée à temps, aurait porté un coup irréparable aux projets de Louis XIV, et le salut de la République pouvait encore en dépendre.

Ce furent malheureusement des dissidences domestiques qui empêchèrent que Cologne ne fût secourue. La Zélande, voulant se venger de l'opposition de la Hollande aux prétentions renaissantes du parti orangiste ³, refusa de consentir à l'envoi des troupes, tant que les États de Hollande n'auraient pas fait payer aux blés étrangers un impôt dont elle comptait largement profiter, en s'assurant ainsi à meilleur prix la vente des récoltes qu'elle produisait. La Hollande ne pouvait se soumettre à ces exigences fiscales; en élevant le prix du pain payé par ses habitants, elle aurait changé à leur détriment les conditions de la vie à bon marché qui leur permettaient de supporter le poids des impôts. Vainement le Grand Pensionnaire eut-il recours aux raisonnements les plus péremptaires, pour représenter l'iniquité et le péril d'une contestation si fatale aux intérêts de la République. La Zélande

¹ L. Bernard, 8 mai et 30 juillet 1671 : Archives aff. étr. — ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. 1^{er}, p. 342.

² L. man. d'Amerongen à Renswoude, mai, juin 1671.

³ Novembre 1671. Voir t. II, ch. XI, p. 214.

resta inflexible, et persévéra dans son intraitable opposition.

Les défenseurs de la ville, se croyant abandonnés, se résignaient à se soumettre, et Corneille de Witt, envoyé à Cologne sur un yacht hollandais, n'eut qu'à constater leur découragement. L'électeur essaya d'en tirer parti, pour faire accepter par leurs magistrats des propositions préliminaires aux termes desquelles le régiment du colonel Bampfild sortirait de la ville et y serait remplacé par des troupes du cercle de la Basse-Saxe. Le bourgmestre commença par éluder ces offres. Convaincu néanmoins qu'elles ne seraient pas longtemps repoussées, de Witt tenta un dernier effort pour rendre confiance aux magistrats et aux habitants. Assaillie par les plaintes des autres provinces, la Zélande fut obligée de céder, et le Grand Pensionnaire réussit enfin à obtenir dans l'assemblée des États généraux un accord trop longtemps tenu en suspens. Il en profita pour conclure avec les ministres de l'Empire et de l'Espagne un projet d'après lequel les États devaient envoyer dans Cologne deux nouveaux régiments, tandis que l'Empereur y joindrait quinze cents hommes d'infanterie, et le roi d'Espagne trois régiments de cavalerie. Cette convention, qui pouvait être efficace, fut trop tardive pour changer le cours des événements. Le parti qui dans Cologne était gagné aux intérêts de l'électeur et du roi de France ne resta pas inactif, et la nomination d'un nouveau bourgmestre qui lui était acquis, Van den Heuvel, assura le succès de ses manœuvres. Dès que celui-ci fut entré en fonction, il appuya ouvertement les propositions de l'électeur, demandant le départ des régiments hollandais et invoquant la garantie du roi de France qui devait suffire à la ville pour la conservation de ses privilèges. Ces conseils finirent par être écoutés par les habitants, qui craignaient d'être réduits à la dernière extrémité, avant que les renforts qu'on leur annonçait fussent arrivés. Les conditions de l'accord furent précipitamment réglées¹, et le roi de France, en faisant éloigner les troupes des États généraux, s'assura ainsi du côté du Rhin la libre entrée du territoire des Provinces-Unies. « En ne mettant pas des troupes dans Cologne », écrit Chamilly à Condé², « les États ont manqué depuis trois mois le parti qui pouvait les tirer d'affaire. »

¹ 2 décembre 1671.

² L. Chamilly à Condé, 29 janvier 1672 : Archives de Chantilly.

Cet obstacle une fois aplani, Louis XIV s'empressa de prendre les mesures diplomatiques qui complétaient ses préparatifs de guerre. Déjà depuis six mois, il avait conclu un premier traité¹, par lequel il se faisait accorder dans l'évêché de Liège non-seulement le passage des vivres, mais encore les magasins nécessaires aux approvisionnements et aux munitions des troupes françaises, moyennant la promesse d'un subside de dix mille écus par mois. Il avait en outre promis à l'électeur de lui restituer Rhyneberg et de lui remettre Maëstricht, dès que ces places seraient enlevées aux Provinces-Unies. Par un second traité², qui était un traité de ligue offensive, l'électeur s'engagea à mettre sur pied un corps auxiliaire de dix-sept à dix-huit mille hommes, et se chargea de l'entretenir avec un nouveau subside de vingt-huit mille écus par mois. Quatre mille hommes de l'armée française qui lui prêtèrent serment et prirent l'écharpe électorale³, furent mis à sa disposition pendant les quatre premiers mois de la campagne, et vingt mille hommes devaient être envoyés à sa défense, s'il était attaqué. Moyennant cette promesse d'assistance, et en payant à l'électeur quatre cent mille livres, le roi de France obtint par un dernier traité⁴ la cession habilement dissimulée de la ville de Nuys, qui, située au confluent de la rivière de l'Erft et du Rhin, le rendait maître d'une importante position stratégique. Sous prétexte d'échange avec les soldats français qui d'après un plan arrêté à l'avance avaient déserté pour s'enrôler dans les troupes électorales, et auxquels le roi de France accordait l'autorisation de rentrer à son service, quatorze cents Suisses, sous les ordres d'un officier de leur nation, le colonel Stoppa, vinrent occuper la place qui devait servir de base aux opérations de l'armée française.

Pour assurer le succès de ces négociations, Louis XIV ne s'était fié à aucun autre qu'à Louvois. Celui-ci s'était rendu à Cologne pour préparer la soumission de la ville par ses conférences avec les magistrats municipaux, leur annonçant publiquement la coalition de la France et de l'Angleterre contre la République, pour les empê-

¹ Traité d'Hildesheim, 11 juillet 1671. MIGNET, t. III, p. 292. Voir mémoire envoyé au prince Guillaume de Furstenberg, par Louvois, 22 août 1671. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, 1760, t. , p. 12.

² Traité de Bruhl, 2 janvier 1672. MIGNET, t. III, p. 705.

³ ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 345.

⁴ 19 janvier 1672. MIGNET, t. III, p. 706.

cher d'attendre aucune assistance de la part des États généraux. En outre, il s'était mis à Bruhl en relations directes avec l'électeur et son principal ministre, l'évêque de Strasbourg, pour assurer la prompte exécution des clauses du traité qu'il avait voulu conserver secret, mais que Bampffield communiquait au Grand Pensionnaire¹. Les préliminaires de l'invasion des Provinces-Unies, dont l'ambassadeur des États à Paris², de Groot, donnait également connaissance à de Witt, étaient ainsi réglés, et l'armée française pouvait en toute sécurité se mettre en route pour ses premières étapes.

Entourés d'ennemis et abandonnés par ceux qui auraient dû les défendre, les États généraux ne s'étaient pas découragés. De Witt n'avait cessé de signaler aux cours étrangères le danger qui les menaçait. « La France », déclarait-il au correspondant des ducs de Brunswick-Lunebourg, Wicquefort³, « ne peut devenir plus puissante qu'elle est, sans qu'elle devienne redoutable à tout le reste de l'Europe, et après la conquête des Provinces-Unies, il n'y aura rien qui la puisse empêcher de tout dominer ». Tandis que le Grand Pensionnaire reprenait, mais vainement, avec la Suisse et avec le Danemark les négociations relatives à des levées de troupes et à une assistance militaire, il obtenait la promesse d'un concours efficace à Berlin et à Madrid.

L'électeur de Brandebourg et la reine régente d'Espagne se préparaient à venir en aide à la République, afin de la protéger contre l'invasion du roi de France, et ce fut à ces deux alliances qu'elle dut son salut. Pour réussir à les conclure, les États généraux trouvèrent le plus utile auxiliaire dans le baron Lisola, ministre de l'Empereur à la Haye, resté opiniâtrément fidèle à leur cause. Il avait été l'un des premiers à s'inquiéter du sort qui menaçait les Provinces-Unies⁴, et à mesure que le danger se rapprochait, il demandait au Grand Pensionnaire de nouvelles conférences⁵. « J'ai quantité de choses à vous dire de la dernière importance », lui écrivait-il⁶; « je sais quelles sont vos occupations, et je n'ose les

¹ L. man. Bampffield à de Witt, 8 janvier 1672.

² L. man. Groot à de Witt, 8 janvier 1672.

³ L. Wicquefort, 24 octobre 1671.

⁴ Voir t. I, chap. VII, p. 420.

⁵ L. man. Lisola à de Witt, décembre 1671 et janvier 1672.

⁶ *Ibid.*, 18 janvier 1672.

interrompre ; mais je sais aussi que si importantes qu'elles soient, un quart d'heure de temps entre vous et moi sera aussi utilement employé qu'à toute autre chose. » L'indépendance des Provinces-Unies lui paraissait la meilleure garantie contre l'asservissement des autres États, et il cherchait à leur assurer des protecteurs, pour défendre l'Europe contre le péril d'une monarchie universelle.

Nul ne pouvait leur donner une plus utile assistance que l'électeur de Brandebourg. Frédéric-Guillaume avait acquis parmi les princes allemands une suprématie incontestée, depuis qu'à la suite de sa guerre heureuse contre le roi de Pologne, Jean-Casimir, il avait joint aux États qu'il possédait dans l'Empire la souveraineté de la Prusse ducal qu'il tenait auparavant en fief de la Pologne ¹. Ses possessions s'étendaient désormais du duché de Clèves en deçà du Rhin jusqu'au delà de la Vistule. Ambitieux et persévérant, Frédéric-Guillaume ne voulait rester dans la dépendance ni de l'Empire d'Allemagne ni de la France, et se préparait à jouer, fût-ce l'épée à la main, le rôle d'arbitre. Tandis qu'il faisait de la cour de Berlin le rendez-vous des négociateurs de l'Europe, il donnait ses soins assidus au recrutement, à l'entretien et au commandement de ses troupes, et faisait de sa principauté une puissance militaire, préparant ainsi à ses descendants les destinées qui ont fait la grandeur de la Prusse.

Les Provinces-Unies ne semblaient guère jusqu'alors pouvoir compter sur son concours. Les bons rapports entre les deux gouvernements étaient depuis longtemps troublés par une jalousie et une défiance réciproques ². Frédéric-Guillaume ne cessait de se plaindre des garnisons qui avaient été mises dans plusieurs places de son duché de Clèves, telles qu'Emerick, Orsoy, Wesel. Les États les avaient conquises sur les Espagnols et refusaient de s'en dessaisir, parce qu'elles les rendaient maîtres du cours du Rhin, et garantis-saient ainsi la sécurité de leur territoire. Frédéric-Guillaume se considérait en outre comme l'ennemi du parti qui gouvernait les Provinces-Unies. Au moment où, par le traité de Clèves ³, il se disposait à les secourir contre l'évêque de Munster pendant leur seconde guerre contre l'Angleterre, ses ministres annonçaient que

¹ 1657.

² Voir t. I, ch. iv, p. 250.

³ 25 février 1666.

tout en les assistant contre leurs ennemis du dehors, il donnerait par son entrée en campagne le signal d'une révolution intérieure au profit de son neveu, le prince d'Orange. « Aussitôt que l'électeur fera marcher ses troupes », écrivaient-ils, « le Grand Pensionnaire de Hollande aura peu à dire, parce qu'on s'occupera de lui enlever l'autorité et la puissance qu'il s'est arrogées ¹. »

Cette hostilité déclarée empêchait de Witt de se montrer favorable à un traité que l'électeur voulait d'ailleurs subordonner au paiement de nouveaux subsides, et surtout à la restitution des places du Rhin. Une alliance conclue à ces conditions lui paraissait plutôt onéreuse que profitable à la République. Aussi quand d'Amerongen fut tardivement chargé d'aller représenter à Berlin les Provinces-Unies ², son départ resta-t-il différé jusqu'à la fin de l'année 1671, quoique sa présence auprès de l'électeur parût nécessaire pour réparer le temps perdu ³. « C'est pourquoi », écrivait l'agent français resté à la Haye, Bernard ⁴, « on a fini par lui envoyer l'ordre de faire toute diligence. »

Les préventions qui faisaient tenir Frédéric-Guillaume à l'écart allaient être démenties par sa généreuse intervention en faveur de la République. Dès que Louis XIV l'avait instruit de ses projets contre les Provinces-Unies, dont les premières communications lui furent transmises par l'un des plus habiles agents de la diplomatie française, Verjus, comte de Crécy, il avait manifesté ses appréhensions ⁵. Vainement le roi de France croyait-il l'avoir lié à sa cause, depuis qu'il avait obtenu de lui l'engagement ⁶ de ne mettre aucun obstacle à son invasion dans les Pays-Bas. L'électeur n'en essaya pas moins de ménager une médiation, en chargeant son résident auprès de Louis XIV, M. de Crockow, de lui demander quelles satisfactions les États généraux pouvaient lui accorder, et en promettant de les lui faire donner. De Lionne coupa court à toute négociation, en déclarant que le Roi ne prétendait rien obtenir de la part de ceux dont il voulait abattre la

¹ Rapport de l'envoyé Blaspiel, 29 novembre 1666. Voir Johan de Witt, Von Peter, dans *Historische Zeitschrift von Sybel*, 1865, p. 150.

² 21 août 1671.

³ L. man. Beverningh à Fagel, 11 novembre 1671.

⁴ L. Bernard à Lionne, 11 novembre 1671.

⁵ L. de l'électeur à Crockow, 25 mai, 4 juin 1670.

⁶ 15 décembre 1667.

puissance, et il ajouta que les conventions arrêtées par le Roi avec ses alliés ne lui permettaient plus aucun accommodement ¹.

L'électeur, se trouvant ainsi éconduit, n'eut plus d'hésitations sur la politique qu'il devait suivre, malgré les menaçantes représentations du nouveau ministre que le roi de France avait envoyé à Berlin ², Bernard de la Guiche, comte de Saint-Géran. Frédéric-Guillaume n'en tint aucun compte ³, et resta inébranlable dans la résolution qu'il avait prise, quoique ses principaux conseillers, notamment son premier ministre le baron de Schwerin et la nouvelle électrice, Dorothee, princesse de Holstein ⁴, missent tout en œuvre pour l'en dissuader ⁵. Les encouragements du comte Dohna, neveu de la princesse douairière, et ceux du baron de Pelnitz, grand écuyer de l'électeur et colonel de ses gardes, « homme aussi éveillé que j'ai connu de ma vie », écrit de Guiche ⁶, « et qui entre merveilleusement bien en affaires », empêchèrent Frédéric-Guillaume de céder à aucune défaillance. L'opinion publique le poussait d'ailleurs à se rapprocher des Provinces-Unies. « Ses généraux, Otto Spaar, Eller », écrivait d'Amerongen ⁷, « ne se contentaient pas de boire à la santé des États et au bon succès de leurs armes, mais encore témoignaient le désir de pouvoir offrir à la République leurs services et leurs soldats. » Non-seulement l'électeur ne consentit pas à conclure avec Louis XIV un traité de coopération ou même de neutralité, mais encore il lui fit savoir, après en avoir donné avis préalable à l'envoyé de la République ⁸, « qu'il serait peut-être obligé d'accorder aux Provinces-Unies, si elles étaient attaquées, l'assistance qu'il leur avait antérieurement promise par le traité de Clèves ⁹, par suite de l'intercession du roi de France, sans que celui-ci pût ainsi trouver à y redire ¹⁰ ».

Les hésitations des États avaient jusqu'alors prolongé les négoc-

¹ L. Louis XIV à Colbert de Croissy, ambassadeur à Londres, 10 février 1671.

² Janvier 1672.

³ L. Louis XIV au comte de Saint-Géran, 13 février 1672. Voir DROYSSEN, *Histoire de la politique prussienne*, p. 383, 389.

⁴ Il avait perdu sa première femme, sœur du stathouder Guillaume II, Louise, princesse d'Orange.

⁵ BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 201.

⁶ DE GUICHE, *Mémoires*, t. II, p. 8.

⁷ L. d'Amerongen à Renswoude, 3 février 1672.

⁸ *Ibid.*

⁹ 25 février 1666. Voir t. I, chapitre vi, p. 374.

¹⁰ L. Louis XIV au comte de Saint-Géran, 13 février 1672.

ciations. Ils s'en étaient tenus à des avances faites à l'électeur, en acceptant d'être les parrains d'un de ses fils auquel ils offraient, avec de riches présents, une pension de quatre mille livres, et en se montrant même disposés à lui rendre Orsoy. Ils refusaient néanmoins de lui abandonner les autres forteresses qu'ils occupaient dans le duché de Clèves, et lui marchandèrent les subsides¹, se faisant ainsi reprocher de traiter avec lui, « comme s'il s'agissait d'acheter un poisson bouilli² ». D'Amerongen se tira de ces difficultés avec une rare habileté³, et l'envoyé de l'électeur à la Haye, Romswinkel, lui vint en aide pour les aplanir par des concessions réciproques. L'électeur se contenta de demander que son alliance avec la République fût tenue secrète, en la déguisant sous l'apparence d'une promesse de neutralité. Aux termes du traité qu'il conclut à Cologne sur la Sprée⁴, il promit de fournir aux États généraux 20,000 hommes, avec un corps d'artillerie; il devait en prendre le commandement et les faire camper dans la Westphalie. Les États généraux s'obligèrent de leur côté à pourvoir par moitié à la levée et à la solde de ce corps d'armée, moyennant 79,543 rixdalers par mois, et l'électeur recut à Hambourg une première somme de 22,000 thalers⁵.

Après s'être ainsi engagé à secourir les Provinces-Unies, Frédéric-Guillaume compléta les services qu'il leur rendait, en cherchant à faire entrer d'autres princes dans leur alliance. Ses envoyés dans toutes les cours d'Europe furent chargés de surveiller et de déjouer les manœuvres de la diplomatie française. Le résident des États généraux à Vienne, Hamel Bruyninx, écrivait avec raison⁶ : « On a les yeux fixés sur l'électeur; on tient sa conduite pour décisive, tant par rapport à sa personne et à sa puissance, qu'à cause de sa position dans l'Empire; on trouve que c'est lui qui doit surtout protéger la sécurité de l'Allemagne. » D'Amerongen se félicitait à bon droit de l'assistance qu'il avait su ménager à la République abandonnée ou trahie par ses alliés, tout en

¹ L. de l'électeur à Romswinkel, 29 mai 1671.

² Pamphlet *le Grand Diable blanc*. Duncaniana, 1672. Bibl. royale de la Haye.

³ L. d'Amerongen, 28 février 1672.

⁴ 26 avril/2 mai 1672.

⁵ 17 mai 1672.

⁶ L. Bruyninx, mai 1672.

regrettant qu'elle n'eût pas plus tôt appelé à son aide un si utile auxiliaire. « *Sero sapiunt Phryges*, » la sagesse vient tard aux Troyens, écrivait-il à ses amis, et il ajoutait avec une pieuse reconnaissance : « C'est ici l'ouvrage du Seigneur, et c'est un miracle aux yeux des hommes ¹. »

Les négociations des États généraux avec l'électeur de Brandebourg avaient encouragé en leur faveur les bonnes dispositions de l'archevêque de Mayence, en le détachant peu à peu de Louis XIV, qui n'avait pas été bien servi auprès de lui par son résident l'abbé Gravel. L'archevêque de Mayence, Jean-Philippe de Schœnborn, en sa qualité de premier électeur, était directeur des affaires fédérales et archichancelier de l'Empire. Il entretenait depuis longtemps des rapports suivis avec les princes allemands, afin de conclure avec eux une ligue défensive à laquelle il avait rattaché les électeurs de Trèves et de Saxe ², et essayait ainsi de conjurer les dangers de la domination française qui menaçaient l'Allemagne. Dans cette vue, il avait accordé son patronage aux projets politiques dont l'initiative avait été prise par le grand philosophe du dix-septième siècle, Leibnitz, que les plus hautes spéculations de la pensée ne rendaient pas indifférent aux événements de son temps.

Dans l'espoir de détourner le désastre des guerres européennes que l'ambition de Louis XIV rendait imminentes, en offrant au roi de France un dédommagement qui pût le tenter, Leibnitz lui proposait la conquête de l'Égypte destinée à lui assurer la domination de la Méditerranée. Les considérations les plus persuasives étaient habilement groupées dans le mémoire qu'il lui avait soumis ³. Pour flatter l'animosité de Louis XIV contre les Provinces-Unies, il lui représentait que la conquête de l'Égypte qu'il appelait la Hollande de l'Orient dépouillerait la République de sa puissance, en lui enlevant son commerce, sa navigation et sa suprématie coloniale. Il signalait avec éloquence la grandeur d'une entreprise qui avait tenté tous les conquérants, que Philippe-Auguste avait conçue, et dont saint Louis avait vainement poursuivi l'exécution. « Elle devait », écrivait-il, « faire acquérir au roi de France, avec

¹ L. man. d'Amerongen, février 1672. BARNAGE, t. II, p. 201.

² Rapport de l'abbé de Gravel, 3 octobre 1671.

³ GROVESTINS, *Guillaume III et Louis XIV*, t. II, p. 254-261.

une gloire immortelle et une conscience tranquille, une victoire certaine dont il profiterait pour faire reconnaître sa prééminence à toute l'Europe et en devenir l'arbitre. »

Le principal conseiller de l'électeur de Brandebourg, le baron Christian de Boinebourg, l'un des hommes d'État les plus éminents de l'Allemagne, se chargea de préparer les voies à cette entreprise qui semblait destinée à séduire un grand roi. Elle était moins chimérique qu'on peut le supposer, si l'on considère que cent vingt-six ans plus tard, le même projet devait être repris par Bonaparte, qui se flattait de trouver en Égypte la clef de l'empire du monde. Absorbé par ses préparatifs d'invasion des Provinces-Unies, Louis XIV ne se montra pas disposé à accueillir ces propositions. L'électeur de Mayence dut reconnaître tristement qu'il devait renoncer à l'y rendre favorable. Il ne s'occupa plus dès lors qu'à intéresser l'Allemagne au sort de la République, et se disposa à lui venir en aide par les négociations, pendant que l'électeur de Brandebourg la défendrait par les armes.

Ces deux alliances, si tardives et si insuffisantes qu'elles fussent, venaient utilement en aide aux Provinces-Unies. L'électeur de Mayence, qui jouissait d'un grand crédit à la cour de Vienne, pouvait détacher l'empereur Léopold de l'alliance française, et les dispositions manifestées par l'électeur de Brandebourg menaçaient en outre Louis XIV d'une dangereuse diversion qui pourrait couper à son armée les communications avec la France. N'ayant pu garantir militairement la sécurité des Provinces-Unies par l'occupation de la ville de Cologne qu'il avait vainement réclamée, le grand pensionnaire de Witt avait au moins employé toutes les ressources de la diplomatie pour la défense de leur cause.

Il avait complété cette œuvre de prévoyance, en assurant aux États généraux l'alliance de l'Espagne, qui devait fermer à Louis XIV le passage des Pays-Bas, et rendre les Provinces-Unies inaccessibles à l'invasion française sur la plus grande étendue de leurs frontières. Par un singulier contraste, les inimitiés des deux pays qu'une guerre de quatre-vingts ans semblait avoir rendus irréconciliables se transformèrent dans un engagement d'assistance réciproque, et cette alliance allait être opposée à la France, qui, après avoir affranchi les Provinces-Unies de la

domination espagnole, les menaçait à son tour de la conquête.

Les États généraux s'étaient déjà rapprochés étroitement de la cour de Madrid, pour lui conserver la possession des Pays-Bas. Toutefois, le gouvernement espagnol n'avait guère tenu compte aux États généraux de leur intervention en sa faveur, et ne leur pardonnait pas de l'avoir obligé par la paix d'Aix-la-Chapelle à faire l'abandon au roi de France d'une partie de ses conquêtes. Leurs énergiques réclamations relatives aux subsides qu'ils voulaient obtenir de l'Espagne, pour en faire bénéficier la Suède comme prix de la participation du gouvernement suédois à la Triple Alliance, avaient achevé d'irriter les conseillers de la reine régente, et la cour de France s'était flattée de faire accepter à Madrid les propositions d'échange des Pays-Bas. Aussi les envoyés des Provinces-Unies à Bruxelles, Vrybergen et Van der Tocht, y avaient-ils inutilement prolongé leur séjour, sans réussir à faire prendre les mesures de défense destinées à protéger les provinces espagnoles contre une nouvelle attaque.

Sans se décourager, les États généraux, sous l'impulsion active du Grand Pensionnaire, cherchèrent des auxiliaires pour reprendre les négociations dans des circonstances plus favorables. Deux hommes d'État, le comte de Monterey à Bruxelles et Beverningh à Madrid, contribuèrent plus particulièrement à en préparer le succès; ils réussirent à faire sortir le gouvernement espagnol de sa léthargie. Nommé gouverneur des Pays-Bas en remplacement de l'incapable et indolent connétable de Castille, don Inigo de Velasco, le comte de Monterey, grand d'Espagne, était le second fils de l'ancien ministre de Philippe IV, don Louis de Haro, qui avait négocié le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne. Quoiqu'il fût à peine âgé de vingt et un ans, il s'était signalé dès son entrée en charge par ses mérites accomplis, que rehaussait le prestige de sa bonne grâce, et il se flattait de pouvoir par son indomptable énergie, conserver à l'Espagne la partie de ses possessions qui n'avait pas été conquise par la France. Convaincu que le sort des Pays-Bas dépendait de l'indépendance des Provinces-Unies, il signalait aux États généraux les dangers de l'agression du roi de France, les pressait de pourvoir à la sécurité de la République, et les encourageait à prendre des mesures de

défense, en leur donnant l'exemple des préparatifs militaires ¹.

Les États s'empressèrent de mettre à profit auprès de la cour d'Espagne les dispositions du nouveau gouverneur. Leur résident à Madrid, le baron Reede van Renswoude, qui était redevable de cette charge aux sollicitations de son père, député de la province d'Utrecht, venait de mourir ², sans leur avoir rendu aucun service diplomatique : « ses dépêches ne valaient pas le port », écrivait un contemporain ³. Les États de Hollande se préoccupèrent de le remplacer par un ministre qui justifierait leur confiance, et ils proposèrent aux États généraux la nomination de Beverningh ⁴. « Le poste d'ambassadeur d'Espagne étant vacant », lui écrivait de Witt ⁵, « les États sont obligés de choisir le sujet le plus distingué pour le remplir. Aussi Leurs Nobles Puissances m'ont-elles chargé de vous prier de vouloir bien rentrer au service du pays, en vous laissant donner une ambassade extraordinaire à cette cour, aidant ainsi par votre vigilance à maintenir la paix que vous avez signée à Aix-la-Chapelle, et à faciliter les alliances ainsi que les mesures nécessaires pour la conserver. »

Beverningh se souciait peu de s'éloigner, et préférait rester dans l'assemblée des États de Hollande, comme député de la ville de Gouda. De Witt, persuadé que le succès des négociations avec la cour de Madrid pouvait dépendre de son ambassade, eut recours aux démarches les plus pressantes pour vaincre ses hésitations ⁶. Beverningh n'en continuait pas moins à repousser ses avances ⁷. Quatre mois plus tard, Temple écrivait ⁸ : « Les États de Hollande voudraient bien engager M. de Beverningh à accepter cet emploi, mais je crains que ce projet ne réussisse pas. » Toutefois les États de Hollande, encouragés par les conseils du Grand Pensionnaire, ne se laissèrent pas rebuter. Ils offrirent à Beverningh toutes les garanties qui pouvaient le satisfaire. Non-seulement ils lui accordèrent la liberté de son retour, en ne lui demandant d'accepter

¹ L. Monterey, 26 août. Résol. États généraux, 29 août 1670.

² Novembre 1669.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 78.

⁴ Résol. États de Hollande, 8 février 1670.

⁵ L. man. de Witt à Beverningh, 10 février 1670.

⁶ *Ibid.*, 17, 23 février 1670.

⁷ *Ibid.*, 1^{er} mars 1670.

⁸ L. Temple au chevalier Godolphin, 3 juillet 1670.

l'ambassade que pour une durée de temps limitée, à titre d'ambassadeur extraordinaire; mais encore ils ne lui associèrent aucun collègue, « en considération de sa conduite éprouvée, de sa vigilance et de son travail infatigable ». Ils se chargèrent en outre de compléter son traitement aux frais de la province, en le portant à cent caroli en or, ou quarante écus par jour ¹. Ils obtinrent ainsi son consentement, et s'empressèrent de proposer sa nomination aux États généraux, qui la confirmèrent sans retard ².

C'était à Bruxelles qu'il importait de commencer les négociations, afin de ménager à la République l'appui et le concours du comte de Monterey. Aussi les États généraux, avant de faire passer Beverningh en Espagne, l'envoyèrent-ils auprès du gouverneur des Pays-Bas ³. Dès la première entrevue qu'il eut avec lui, il gagna sa confiance. Le comte de Monterey lui fit connaître les ressources militaires et financières dont il pouvait disposer, ne lui cacha pas qu'elles étaient insuffisantes, et lui recommanda d'appuyer auprès du gouvernement espagnol les demandes d'argent qu'il ne cessait d'adresser. Il lui promit en même temps de lui assurer pour le succès de l'ambassade qui lui était confiée, le bon vouloir de l'archevêque de Tolède, don Pascal d'Aragon son oncle, et du comte d'Ayola son beau-père, tous deux conseillers de la Reine régente.

De retour à la Haye ⁴, Beverningh rendit compte de ses conférences avec le comte de Monterey ⁵, et reçut des États généraux ⁶ l'instruction diplomatique à laquelle il devait se conformer. Elle était détaillée en cinquante articles et réglait les différentes parties de la négociation. Beverningh était chargé de recommander à la cour de Madrid les intérêts du commerce de la République, et de l'associer à la guerre de tarifs que les Provinces-Unies avaient déclarée à la France, en représailles des impositions et des prohi-

¹ Résol. États de Hollande, 1^{er} août, 2 octobre 1670. L. Wicquefort, 9 octobre 1670 : Archives aff. étr. Voir, sur l'ambassade de Beverningh, VAN DIJK, *Étude sur les relations diplomatiques des Provinces-Unies avec la France et avec l'Espagne, de 1668 à 1672*. Utrecht, 1851.

² Résol. États généraux, 18 octobre 1670.

³ *Ibid.*, 4 novembre 1670.

⁴ 28 novembre 1670.

⁵ L. Wicquefort, 20 novembre 1670 : Archives aff. étr.

⁶ Résol. États généraux, 29 novembre. Résol. États de Hollande, 3 décembre 1670.

bitions auxquelles leurs marchandises et leurs denrées avaient été soumises. Les mesures à prendre pour la conservation des Pays-Bas dont les États généraux faisaient dépendre leur propre sécurité, étaient le principal objet de son ambassade. Beverningh devait dès lors représenter au gouvernement espagnol la nécessité de s'assurer, en cas d'attaque, le concours de la Suède par le paiement des subsides qui lui restaient dus, et par la garantie de ceux qui lui étaient promis pour mettre en campagne le corps de troupes qu'elle devait fournir. Il était en outre chargé d'obtenir que l'Espagne prit des engagements pécuniaires avec les princes de la maison de Brunswick-Lunebourg, et obligeât l'Empereur à promettre au moins la neutralité. Les États généraux, en paraissant se préoccuper d'assurer dans l'intérêt de l'Espagne la sécurité des Pays-Bas, comptaient ainsi se servir du gouvernement espagnol, soit pour payer les défenseurs dont ils pourraient eux-mêmes avoir besoin, soit pour faire garantir la conservation de la paix. Dans cette pensée, ils avaient recommandé à leur négociateur « d'entretenir correspondance avec les autres ambassadeurs étrangers, notamment avec ceux d'Angleterre et de Suède, et même avec le nonce auquel il devait faire les civilités observées par les autres ministres ». La nécessité de ménager aux Provinces-Unies l'assistance de l'Espagne, pour les préserver des périls auxquels elles étaient désormais exposées, allait donner aux négociations de Beverningh une importance décisive, et étendre encore la portée de ses instructions.

Parti de la Haye le 6 décembre 1670, l'ambassadeur de la République débarqua en Espagne six semaines plus tard¹, et fut empêché par son mauvais état de santé de faire à cheval son entrée publique à Madrid. A peine arrivé, il fut aux prises avec les difficultés que les hésitations du gouvernement espagnol opposaient au succès de sa mission diplomatique². Elles étaient prévues avec une remarquable perspicacité dans la lettre que de Lionne adressait à Pomponne³. « La négociation de Beverningh », lui écrivait-il, « sera rendue difficile par la vive appréhension qu'auront les ministres d'Espagne que, dès que le Roi leur maître voudra soutenir les Hollandais, Sa Majesté

¹ 19 janvier 1671.

² POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 116.

³ L. de Lionne à Pomponne, 5 décembre 1670.

ne fasse tomber sur la Flandre tout ce qu'elle aurait préparé contre les Provinces-Unies. Ils considèrent pourtant qu'en laissant ruiner celle-ci, ils n'auront que la grâce du Cyclope, d'être mangés les derniers, ce qui les met dans d'étranges embarras, quelque résolution qu'ils veuillent prendre. »

Deux partis, dont le marquis de Castel-Rodrigo et le comte de Peñaranda étaient les chefs, se disputaient le pouvoir¹. D'un côté, le marquis de Castel-Rodrigo prétendait gouverner sous le nom de la reine régente, Marie-Anne d'Autriche, et, en cas de vacance du trône, il aurait voulu faire passer l'héritage de la monarchie à l'empereur d'Allemagne. D'autre part, le comte de Peñaranda, attaché au fils naturel de Philippe IV, don Juan, était résolu à défendre la succession au trône d'Espagne contre toutes les prétentions étrangères. Malgré cette divergence d'opinions, ils se montraient tous deux également favorables à la conservation des Pays-Bas. Toutefois le marquis de Castel-Rodrigo, par hostilité et jalousie contre le nouveau gouverneur, le comte de Monterey, n'était pas disposé à accueillir ses propositions belliqueuses, et préférait détourner le danger par les ménagements qu'il conseillait de garder avec le roi de France. Au contraire, le comte de Peñaranda inclinait à repousser les offres de transaction faites par Louis XIV, pour le règlement pacifique des contestations relatives aux nouvelles frontières de la France et des Pays-Bas : il aurait préféré le renouvellement d'une guerre qui aurait obligé les Provinces-Unies à prendre ouvertement parti pour l'Espagne.

Les États généraux redoutaient également ces deux écueils et manœuvraient pour les éviter. Ils ne pouvaient se dissimuler que la paix serait remise en question, si la cour de Madrid repoussait la proposition faite par Louis XIV de soumettre à l'arbitrage de l'Angleterre et de la Suède les différends auxquels l'interprétation du traité d'Aix-la-Chapelle donnait lieu. Le gouvernement espagnol déclarait qu'il ne pouvait accepter cette médiation, parce que le roi de France prétendait en exclure les États généraux. Vainement ceux-ci représentaient-ils que du moment où les Provinces-Unies y avaient elles-mêmes renoncé, l'Espagne ne pouvait exiger leur participation. « Pour ce qui est de nous », écrivait de Witt² à l'am-

¹ MIGNET, t. III, p. 635.

² L. de Witt à Gamarra, 5 août 1670.

bassadeur d'Espagne à la Haye, don Estevan de Gamarra; « bien que nous estimions beaucoup l'honneur que la Reine régente fait à MM. les États, nous jugeons néanmoins qu'il nous importe, et bien plus encore à Sa Majesté, que l'on passe par-dessus cette considération, et qu'on ne songe qu'à sortir d'affaire au plus tôt, et à faire régler, sans perdre de temps, les différends qui ne sont pas encore ajustés, afin de conjurer les dangers d'une nouvelle rupture. En l'état où sont les affaires présentement, il vaut mieux aller au solide, que s'amuser à un point d'honneur apparent, pendant que l'intérêt nous appelle ailleurs. »

La cour de Madrid n'en chercha pas moins de nouveaux détours pour éluder l'arbitrage, et le Grand Pensionnaire n'épargna ni les représentations, ni même les menaces de contrainte¹, pour mettre un terme à des délais aussi inutiles que dangereux. « C'est aux ministres de Sa Majesté », écrivait-il, « qu'il appartient de décider si, en s'opiniâtrant contre leurs propres intérêts, ils veulent la précipiter et se précipiter eux-mêmes, à leurs risques et périls, dans d'inévitables malheurs². » Beverningh appuyait énergiquement ces remontrances, mais ne pouvait en faire tenir compte. Ses mémoires restaient sans réponse. « A peine peut-on se rencontrer », écrivait-il³, « et les entretiens se bornent à la lecture de quelques lignes entrecoupées, dont il est impossible de comprendre ni le sens ni la liaison. » Toutefois, quand la cour de Madrid fut convaincue qu'elle ne pouvait rien attendre de l'Angleterre, dont l'entente avec la France était de plus en plus évidente, elle reconnut son impuissance, et prit le parti de la soumission, en donnant à l'arbitrage un consentement longtemps différé⁴.

Il était encore plus facile d'imposer à l'Espagne une politique de concessions qu'une politique de résistance, et il fallait presque lui faire violence pour l'obliger à défendre les Pays-Bas contre une nouvelle invasion. La cour de Madrid n'était pas disposée à payer les frais d'une nouvelle guerre, et entendait les laisser à la charge des États généraux, en leur représentant que les Provinces-Unies

¹ L. man. de Witt à Beverningh, 29 décembre 1670, 13 janvier 1671.

² *Ibid.*, 13 janvier 1671.

³ L. Beverningh à Fagel, 18 mars 1671.

⁴ 10 avril 1671. Mémoire de l'ambassadeur d'Espagne aux États généraux 4 mai 1671.

étaient désormais plus menacées que les Pays-Bas par la conquête française. Vainement Beverningh reprochait-il aux conseillers de la Reine régente d'oublier que si les Espagnols laissaient entamer le territoire des Provinces-Unies, « ils se trouveraient désormais entre l'enclume et le marteau ¹ ». Gêné par son ignorance de la langue espagnole, « qu'il avait le malheur de ne pas connaître », écrivait-il à de Witt ², et obligé de demander presque toujours à traiter les affaires par écrit, il s'irritait de ne pouvoir faire cesser les tergiversations opposées à sa demande de subsides et de troupes, et il écrivait au connétable de Castille ³ « qu'en continuant à garder le silence, le gouvernement espagnol l'obligerait à prendre son congé ». Ses instances, auxquelles les ministres de l'Empereur joignirent leurs bons offices, lui valurent néanmoins la satisfaction qu'il réclamait. Le jour même où la Reine régente l'informa qu'elle consentait, en acceptant l'arbitrage, à régler ses derniers différends avec le roi de France, elle lui fit savoir que le président du conseil des finances avait reçu l'ordre de continuer les paiements réclamés par la Suède, et elle lui donna l'assurance « que pour la défense des Pays-Bas, le gouvernement espagnol ferait même plus qu'il ne pouvait, tant pour son propre intérêt que pour la satisfaction des Provinces-Unies ⁴ ».

Les États généraux craignaient tellement de donner le moindre prétexte à une agression, qu'au lieu de demander une alliance, ils se contentèrent d'un engagement d'assistance réciproque, « les esprits n'étant pas disposés à aller plus loin ⁵ ». Pour le faire conclure plus aisément, le Grand Pensionnaire proposait ⁶ que le comte de Monterey, en sa qualité de gouverneur des Pays-Bas, fût chargé de se concerter avec les commissaires des États généraux, et il demandait dès lors que les négociations fussent continuées à Bruxelles. Une fois cette proposition accueillie par le gouvernement espagnol, Beverningh put se considérer comme déchargé d'une mission qu'il avait heureusement remplie, et pour laquelle de Witt

¹ L. Beverningh à de Witt, 18 mars 1671.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, 1^{er} avril 1671.

⁴ 10 avril 1671. L. Beverningh, 15 avril 1671.

⁵ L. de Witt à Beverningh, 21 avril 1671. Voir SCHOTEL, *Notice sur Beverningh*, p. 22.

⁶ *Ibid.*

lui transmettait les plus flatteuses félicitations ¹. Impatient du retour ², il s'était déjà fait autoriser à quitter Madrid, dès que le gouvernement espagnol lui aurait accordé une réponse favorable ³. Un mois après l'avoir reçue, il obtint son audience de congé ⁴, dans laquelle il recommanda à la Reine régente les intérêts des États généraux, et s'embarquant pour la Hollande, il laissa ses pouvoirs au secrétaire Valkenier, après avoir assuré le succès des négociations qui lui avaient été confiées.

Il ne restait plus qu'à compléter l'œuvre de son ambassade. Les conférences transférées à Bruxelles et à la Haye suivirent régulièrement leur cours, sous la direction du Grand Pensionnaire de Hollande, qui sut aplanir les dernières difficultés relatives à l'exécution de l'engagement d'assistance réciproque. Aucune réserve n'y avait été mise par les commissaires ⁵ chargés de le rédiger en articles et de le soumettre aux États; mais quand ceux-ci eurent donné lecture de leur rapport, les députés d'Utrecht se refusèrent à garantir l'intégrité de la monarchie espagnole, en cas de guerre entre la France et l'Espagne, et ne voulurent s'engager qu'à sauvegarder au profit de l'Espagne la possession des Pays-Bas. Ils finirent cependant par céder aux pressantes représentations des États de Hollande, dont le Grand Pensionnaire se fit l'interprète ⁶, et le projet d'accord fut confirmé par le vote des députés de toutes les provinces ⁷.

Les négociateurs espagnols le tinrent encore en échec pendant deux mois. Le nouvel ambassadeur de la cour de Madrid, don Emmanuel de Lyra, ne témoignait plus les dispositions conciliantes de son prédécesseur, don Estevan de Gamarra, qui venait de mourir. Après avoir vainement cherché des moyens dilatoires dans de puérides querelles d'étiquette diplomatique ⁸, il déclara que l'Espagne se contenterait d'offrir aux Provinces-Unies, en cas d'invasion, un corps de troupes auxiliaires, et se refuserait à prendre

¹ L. de Witt à Beverningh, 5 mai 1671.

² L. man. Beverningh à Groot, 15 avril 1671.

³ Résol. États généraux, 5 mai 1671.

⁴ 5 juin 1671.

⁵ De Henkelom, Merens, Odyck, Van den Holec, Van Viersen et Pallandt.

⁶ Résol. secrètes États de Hollande, 17, 23 juillet 1671.

⁷ Résol. secrètes États généraux, 3 octobre 1671.

⁸ WICQUEFORT, t. IV, p. 332.

un engagement qui lui interdirait une paix séparée avec la France.

Pour ne pas retarder la conclusion du traité, les États généraux renoncèrent à contester cette dernière clause; mais ils réclamèrent énergiquement la promesse donnée par l'Espagne de les assister avec toutes ses forces, ne fût-ce qu'auxiliairement, c'est-à-dire sans rompre avec la France¹. Le bon vouloir de l'un des négociateurs, le marquis de Louvignies, commandant en chef des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, avec lequel de Witt s'était ménagé les meilleurs rapports, leur vint utilement en aide pour favoriser ce compromis. Le 17 décembre 1671, les commissaires des États généraux et l'ambassadeur d'Espagne échangèrent au nom de leurs maîtres la déclaration d'assistance réciproque, qui devait être ratifiée dans un délai de deux mois.

Louis XIV n'avait négligé ni les avances ni les menaces pour mettre obstacle à ces négociations. Il les avait laissées s'engager, dans l'espoir qu'elles lui donneraient un motif de rompre la paix d'Aix-la-Chapelle, dont il profiterait pour achever la conquête des Pays-Bas. Mais quand il eut reconnu que s'il attaquait les possessions espagnoles, il ferait revivre la Triple Alliance, ne voulant pas braver une nouvelle coalition, il renonça à toute agression contre l'Espagne. N'ayant plus dès lors en vue que la guerre contre la République, il mit tout en œuvre pour enlever aux Provinces-Unies l'alliance qui avait pour elles un si grand prix. Pour en détourner le gouvernement espagnol, il chargea son ambassadeur à Madrid, M. de Bonsy, archevêque de Toulouse, de faire entendre qu'il avait reçu des États généraux des offres relatives aux Pays-Bas, et de déclarer qu'il s'engagerait volontiers à n'accepter aucune proposition concernant leur partage, au moins jusqu'à la majorité du jeune roi d'Espagne². Ainsi que l'écrivait plus tard Louvois à Condé³, il savait bien « que les prétextes ne lui manqueraient pas pour se dégager ». La communication transmise à la Reine régente par l'ambassadeur français valut à celui-ci de tels témoignages de satisfaction, qu'il se flatta d'avoir fait renoncer le gouvernement espagnol à tout projet d'accord avec les États généraux⁴. Après s'être ainsi laissé abuser, il

¹ Résol. secrètes États généraux, 14 novembre 1671.

² L. Louis XIV à M. de Bonsy, 11 avril 1671. Archives aff. étr.

³ L. Louvois à Condé, 1^{er} novembre 1671 : Archives de Chantilly.

⁴ L. Bonsy, 29 mai 1671.

demanda à revenir dans son diocèse, et ne tarda pas à être remplacé par le marquis de Villars.

Instruit des conférences tenues à Bruxelles, Louis XIV n'attendit pas l'arrivée à Madrid de son nouvel ambassadeur, pour s'opposer aux mesures du comte de Monterey, qui voulait fermer au commerce français les Pays-Bas, en même temps que les Provinces-Unies ¹. Le roi de France prétendait d'ailleurs empêcher le gouvernement espagnol de traiter avec les États généraux, en faisant appuyer ses représentations par celles du roi d'Angleterre, qui envoya en Espagne un ambassadeur extraordinaire, le comte de Sunderland ². Il chargea le marquis de Villars de se concerter avec lui, pour réclamer de la cour de Madrid une alliance offensive contre les Provinces-Unies, l'autorisant toutefois, si elle ne pouvait être obtenue, à se contenter d'une promesse de neutralité ³. Louis XIV appuyait ces démarches diplomatiques par la lettre qu'il adressait directement à la reine régente d'Espagne pour l'assurer de ses bonnes dispositions, « au sujet desquelles il s'en remettait à la vive voix de son ambassadeur ⁴ ». Il se heurtait, sans s'en douter, à une résolution désormais irrévocable qui rendait ses avances inutiles : le jour même où le marquis de Villars donnait connaissance de ses instructions à la veuve de Philippe IV ⁵, l'engagement d'assistance entre les États généraux et l'Espagne était signé à la Haye.

La perspicacité de la diplomatie française avait été ainsi mise en défaut. Persuadée que la conquête des Pays-Bas par la France suivrait de près celle des Provinces-Unies, la Reine régente aimait mieux s'exposer éventuellement au risque de les perdre en prenant hardiment la défense de la République, plutôt qu'en rendre plus tard la perte inévitable, par une politique d'abstention ⁶. « Je trouve auprès des ministres beaucoup de faveur pour les États et de haine contre la France », leur écrivait de Madrid leur commissaire Mels ;

¹ Mémoires de Louis XIV à Dupré, chargé d'affaires à Madrid, 19 septembre 1671. L. du résident à Bruxelles, Sasburch, aux États généraux, 29 novembre 1671.

. Arlington au chevalier Godolphin, ambassadeur ordinaire à Madrid : 9 et 23 octobre 1671.

³ L. Louvois à Villars, 28 et 29 novembre 1671.

⁴ L. man. Louis XIV à la reine régente d'Espagne, 23 décembre 1671 : Musée des Archives nationales.

⁵ L. Villars, 23 décembre 1671.

⁶ L. résident Sasburch, 29 novembre 1671.

« l'un des conseillers de guerre s'est vanté auprès de moi de s'être levé en plein conseil pour déclarer qu'il tiendrait comme traîtres au Roi ceux qui n'auraient pas l'intention d'assister nos provinces et de faire avec elles une ferme alliance ¹. »

Voulant néanmoins épuiser toutes les mesures de conciliation avant de ratifier le traité qui venait d'être conclu, le gouvernement espagnol fit une dernière tentative pacifique, en transmettant l'offre de sa médiation aux ambassadeurs de France et d'Angleterre ². Ceux-ci n'y répondirent ³ que par les menaces d'une prochaine déclaration de guerre, « au moyen desquelles ils espéraient donner la dernière épouvante au gouvernement espagnol ⁴ ». Cette attente fut trompée. La Reine régente poussée à bout déclara fièrement qu'elle n'insisterait plus pour de nouvelles propositions, et qu'elle ferait dans cette circonstance tout ce que les traités lui permettaient ⁵. La ratification de l'engagement d'assistance réciproque qui avait été signé à Bruxelles, après avoir été vainement tenue en suspens par l'ambassadeur de France, fut envoyée au comte de Monterey et transmise aux États, qui la reçurent avec autant de joie que de reconnaissance ⁶. « On s'inquiète beaucoup à Paris de la déclaration de l'Espagne », écrivait l'ambassadeur de France, de Groot, « et l'on regarde le succès de la guerre comme moins assuré ⁷. »

Pour rendre plus étroite l'alliance entre les deux gouvernements, le comte de Monterey s'empressa de faire savoir aux États généraux que ses dernières instructions lui permettaient de compléter le traité, en consentant à l'interdiction de toute paix séparée, dans le cas de rupture avec la France ⁸ : ce nouvel engagement, qui fut échangé directement à la Haye entre le Grand Pensionnaire de Hollande et l'ambassadeur d'Espagne, rendit encore plus étroite l'alliance entre les deux gouvernements ⁹. « C'est là », écrivait à de Witt le marquis de Louvignies, « un ouvrage de votre main

¹ L. man. Mels, 20 janvier 1672.

² 10 février 1672.

³ 14 février 1672.

⁴ L. Arlington, 15 février 1672.

⁵ 19 février 1672.

⁶ L. Bernard à Pomponne, 18 février 1672 : Archives aff. étr.

⁷ L. man. Groot à de Witt, 26 février 1672.

⁸ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 18 février 1672.

⁹ 22 février 1672.

qui vous est si glorieux, et qui est en même temps si utile au repos public, que nous devons tous vous en donner l'honneur ¹. »

Il ne s'agissait plus que de fixer le contingent des troupes destinées à la défense réciproque. Cette convention était négociée entre le comte de Monterey et les commissaires que, dès le mois précédent, les États généraux avaient envoyés à Bruxelles : Corneille de Witt, frère du Grand Pensionnaire ; Vrybergen, député de Zélande au conseil d'État, et le rhingrave, lieutenant général de la cavalerie ². Le comte de Monterey leur promettait d'être bientôt en mesure de faire entrer en campagne un corps d'infanterie fort d'environ dix mille hommes, mais ne pouvait provisoirement s'engager qu'à l'envoi de trois mille cavaliers. Sur sa demande pressante ³, ils résolurent de mettre à sa disposition, dans les environs de Berg-op-Zoom, un corps auxiliaire de cinq régiments, sous le commandement de Frédéric de Nassau, seigneur de Zuylestein, auquel ils donnèrent l'ordre d'entrer dans les Pays-Bas au premier signal du gouvernement espagnol ⁴. « L'envoi de ces renforts dans les places limitrophes de nos frontières », écrivait de Witt à son frère ⁵, « doit faire espérer que les dispositions de la Reine régente seront encore rendues meilleures. »

Pour encourager son bon vouloir, les États généraux résolurent de se faire représenter à Madrid par un nouvel ambassadeur. Beveren, conseiller de Dordrecht, n'ayant pas accepté la nomination qui lui était offerte, ils firent choix ⁶ d'Adrien Paats, conseiller de Rotterdam, ami dévoué du Grand Pensionnaire de Hollande, savant jurisconsulte, diplomate habile, qui devait plus tard achever l'œuvre des négociations si heureusement commencée par Beverningh. Les États auraient voulu obtenir par son entremise la promesse d'une rupture de l'Espagne avec la France, en cas d'invasion des Provinces-Unies, moyennant le même engagement qu'ils offraient de

¹ L. Louvignies à de Witt, 14 janvier 1672.

² L. Bernard à Pomponne, 14 janvier 1672 : Archives aff. étr. Lettre de don Gomez Diaz à Condé, 19 janvier 1672 : Archives de Chantilly.

³ L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 7 février 1672.

⁴ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 13 mars 1672. Résol. secrètes États généraux, 12 mars 1672.

⁵ *Ibid.*, 13 et 17 mars 1672.

⁶ Mars 1672.

prendre, si les Pays-Bas étaient attaqués¹. Ils espéraient détourner ainsi les coups qui pouvaient leur être portés, persuadés que Louis XIV, une fois qu'il n'aurait plus de ménagements à garder avec l'Espagne, ne résisterait pas à la tentation de porter la guerre dans la Flandre et dans le Brabant. « Dans ce cas », écrivait de Witt à son frère², « à moins d'une éclatante infraction à la Triple Alliance, l'Angleterre et la Suède ne pourraient se dispenser d'assister l'Espagne, et en l'assistant, de nous assister nous-mêmes. » La cour de Madrid se refusa pour le moment à leur donner cette satisfaction³; elle ne voulait pas rendre ainsi inévitable l'invasion immédiate des Pays-Bas, lorsqu'elle croyait pouvoir sauvegarder ses possessions, en se contentant de s'opposer à la conquête des Provinces-Unies.

Quoiqu'elle ne consentit pas à une déclaration de guerre contre la France, il suffisait toutefois qu'elle s'engageât à secourir les États généraux pour faire cesser les périls de leur isolement diplomatique. « Je suis persuadé », écrivait de Paris leur ambassadeur de Groot⁴, « que la cour de Madrid attirera dans la même ligue beaucoup de princes, ceux-ci n'ayant jusqu'ici considéré notre État que comme divisé en soi, et dépourvu de toute alliance. » En outre, l'intervention de l'Espagne opposait à l'invasion française une barrière qui, sur une ligne de soixante lieues d'étendue, fermait l'accès de leur territoire. Tant qu'elles étaient inattaquables du côté des Pays-Bas, elles pouvaient encore échapper à la conquête dont elles étaient menacées, et trouvaient dès lors dans l'alliance espagnole la garantie la plus sûre de leur salut.

Néanmoins, ce n'étaient pas les alliances, ni les secours plus ou moins tardifs que la République attendait du dehors, qui pouvaient suffire à sa sécurité. Pour conserver leur indépendance, les Provinces-Unies devaient se défendre elles-mêmes. Leurs richesses qui donnaient prise à l'envie de tous les autres États, leur commerce dont l'Europe était tributaire, leurs flottes qui leur assuraient la domination maritime, ne les mettaient pas à l'abri d'une invasion. Les troupes leur manquaient pour la repousser, et loin de s'inquiéter de ce dénûment, les États de Hollande, depuis l'entreprise tentée

¹ Résol. États généraux, 22 février 1672.

² L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 11 mars 1672.

³ L'Espagne ne déclara la guerre à la France que deux ans plus tard, en 1674.

⁴ L. Groot à Wicquefort, 19 février 1672. WICQUEFORT, t. IV, p. 355.

contre leur pouvoir par le dernier stathouder Guillaume II, avaient plutôt cherché leur sécurité dans l'affaiblissement du pouvoir militaire, qu'ils considéraient comme dangereux pour la liberté politique. La vieille armée de la guerre de l'indépendance, illustrée par tant de batailles et tant de sièges, et qui depuis vingt-cinq ans n'avait eu aucun ennemi à combattre, s'était promptement désorganisée. L'imprudente confiance que le traité de la Triple Alliance donnait aux États généraux les avait rendus indifférents à l'entretien de leurs forces militaires.

Le Grand Pensionnaire de Hollande partageait lui-même cette trompeuse sécurité, qu'il devait payer de sa vie. Il n'aurait pu d'ailleurs arrêter le mouvement d'opinion publique qui exigeait le désarmement d'une partie des troupes dont l'entretien imposait aux États des charges trop onéreuses. Il s'en expliquait sans détour dans la lettre qu'il adressait à l'ambassadeur de la République en Suède, de Groot¹. « Le gain de la paix », lui écrivait-il, « a coûté à la République des millions qui sont cause qu'on entend à toute heure les plaintes de ses sujets, pour le payement des impôts. Il est donc facile de comprendre que les délibérations des États doivent nécessairement porter sur une diminution de leur armée, afin d'avoir moins de dépenses à faire, et de se mettre ainsi en état d'aider plus tard leurs alliés, s'il survenait une nouvelle guerre. » Persuadés qu'ils n'avaient rien à craindre pour eux-mêmes, les habitants des Provinces-Unies étaient impatients de jouir des bienfaits de la paix, et cédaient à cet entraînement pacifique qui dans les gouvernements de libre discussion suit presque toujours la lassitude des longs efforts et des grands sacrifices.

Des sept provinces, la Hollande était celle qui avait concouru le plus largement, par ses impositions et par ses emprunts, aux dépenses de la dernière guerre contre l'Angleterre, ainsi qu'aux armements destinés à protéger les Pays-Bas. Elle avait pris à sa charge une augmentation de la dette publique s'élevant à 15 millions, sans compter les avances qu'elle avait faites aux autres provinces, et qui montaient à plus de 650,000 livres. Il lui importait donc plus qu'à toute autre province de pourvoir à un prompt remboursement des rentes, ainsi qu'au dégrèvement des

¹ L. de Witt à Groot, 20 août 1668.

impôts. Aussi, une fois la paix d'Aix-la-Chapelle conclue, les États de Hollande avaient-ils proposé une large réduction de l'armée, qu'ils voulaient remettre sur le pied de paix ¹. Pour se conformer à leur demande, le conseil d'État fit voter par les États généraux le renvoi de 37,000 fantassins et de 4,600 cavaliers ². Ce licenciement, qui portait sur plus de la moitié de l'armée, assurait aux Provinces-Unies une économie de 3,214,172 livres par an ³, dont la Hollande bénéficiait pour plus de moitié ⁴.

L'exécution de ces mesures avait donné lieu entre les États de Hollande et les États généraux à des contestations qui faillirent rompre les liens de la confédération. Le différend se produisit à l'occasion du licenciement des compagnies d'anciennes troupes françaises restées depuis la guerre de l'indépendance au service de la République. Ces compagnies ne devaient être licenciées qu'à mesure des vacances survenues dans les emplois de leurs capitaines. Les États de Hollande, après avoir désintéressé les officiers qui les commandaient, ne se contentèrent pas de congédier sans retard celles de ces compagnies qui étaient restées à leur compte, en invoquant d'ailleurs l'exemple déjà donné par les autres provinces; ils prétendirent pouvoir fixer eux-mêmes le nombre des compagnies qu'ils licencieraient, sans être obligés de s'en tenir à la répartition fixée par le conseil d'État et adoptée par les États généraux. Au lieu de seize compagnies d'anciennes troupes dont ils étaient régulièrement déchargés, ils firent porter la réduction sur vingt-sept, en désignant même les onze compagnies de nouvelles levées qui seraient comprises dans ce licenciement supplémentaire ⁵. Ils alléguèrent à bon droit qu'en mettant à leur charge un deuxième régiment d'infanterie de marine dont les compagnies étaient de cent fantassins, tandis que celles des autres régiments ne dépassaient pas

¹ Résol. Hollande, juillet et août 1668. L. Wicquefort, 2 et 9 août 1668 : Archives aff. étr.

² Résol. États généraux, 23, 25, 26 septembre 1668.

³ Le compte de la solde se réglait toutes les six semaines. Le chiffre de l'économie portée aux documents officiels était pour chaque période de six semaines, de 370,870 livres.

⁴ Elle y gagnait annuellement 1,879,332 livres.

⁵ Résol. États de Hollande, 30 novembre 1668. Ces onze compagnies de nouvelles levées comprenaient une compagnie du second régiment de marine, trois compagnies du régiment du feld-maréchal Wurtz, et sept compagnies de la milice de Hollande.

soixante-cinq soldats, les États généraux leur avaient imposé sur leur contingent un excédant d'hommes qu'ils pouvaient congédier eux-mêmes à titre de compensation, en réduisant proportionnellement le nombre des compagnies qu'ils entretenaient. Néanmoins, en prenant cette initiative, ils se rendaient coupables d'une usurpation de pouvoir.

De leur côté, les États généraux, au lieu d'employer une politique de ménagements, allèrent avec une malencontreuse précipitation au-devant d'un conflit. Pour faire droit à la réclamation du conseil d'État¹, ils décidèrent que les ordres de licenciement ne pouvaient être donnés par les États des provinces, et autorisèrent le conseil d'État à défendre aux gouverneurs des places et aux colonels de laisser exécuter les mesures prises par les États de Hollande². Cette résolution fut adoptée à l'improviste, en présence d'un seul député de la Hollande, qui la laissa passer par inadvertance. Les États de la province se réunirent aussitôt³, pour se rendre en corps dans l'assemblée des États généraux, auprès desquels le Grand Pensionnaire se fit l'interprète de leur protestation. Ils représentèrent que leurs obligations fédérales étaient remplies, tant qu'ils entretenaient le contingent de troupes qui devait être à leur charge, et ils fournirent la preuve que l'effectif qu'ils payaient dépassait encore le contingent auquel ils étaient tenus. En outre, ils revendiquèrent pour les provinces le droit d'être seules maîtresses de faire exécuter à l'égard des troupes payées par chacune d'elles, les résolutions prises par l'assemblée des États généraux, et ils demandèrent dès lors qu'on renonçât à l'envoi du manifeste qui révoquait leurs ordres. Le conseil d'État réclama le droit d'être entendu pour contester leurs prétentions; mais les États généraux, ayant reconnu que le contingent des États de Hollande ne pouvait être augmenté, ne voulurent pas prolonger inutilement une querelle d'attributions, et leur accordèrent la satisfaction qui rétablissait l'accord.

En s'opiniâtrant à cette contestation, les États de Hollande auraient commis une faute inexcusable, s'ils n'avaient pas été habitués à craindre l'intervention des États généraux dans les

¹ 17 décembre 1668.

² Résol. États généraux, 19 décembre 1668.

³ 20 décembre 1668.

affaires militaires de la confédération. Ils se souvenaient des dangers que ceux-ci avaient fait courir à leur indépendance provinciale, en appuyant contre eux le coup d'État tenté par le dernier stathouder, Guillaume II; décidés dès lors à se tenir sur la défensive, ils prenaient leurs garanties, au risque de les exagérer. Le différend qu'ils avaient soulevé n'avait, en ce qui concernait les forces militaires, aucune importance; il ne portait que sur onze compagnies, et ne pouvait avoir d'autre résultat qu'une augmentation ou une diminution d'effectif de sept cents à huit cents hommes. Néanmoins, ce n'était pas impunément que les États de Hollande donnaient l'exemple de l'opposition faite par une seule province aux résolutions arrêtées en commun pour fixer le contingent militaire, et ils encourageaient ainsi la résistance qui leur fut plus tard opposée, quand ils firent eux-mêmes de vaines tentatives pour mettre la République en état de défense.

Quant à la réduction de l'armée qui ne donnait lieu à aucune contestation entre les provinces, elle était conforme aux usages constamment suivis jusqu'alors. Après la paix de Munster, 29,000 hommes seulement avaient été conservés sous les drapeaux, au lieu de 120,000. Les mesures qui venaient d'être prises abaissaient de nouveau l'effectif du chiffre de 74,000, auquel il avait été récemment porté, à celui de 32,640, dont 2,705 cavaliers et 29,935 fantassins, à l'entretien desquels une dépense annuelle de 6,119,000 livres était affectée.

Cette armée¹, dont les États devaient promptement reconnaître l'insuffisance, se divisait en 29 régiments d'infanterie et 10 régiments de cavalerie, sur lesquels 14 régiments d'infanterie et 5 de cavalerie étaient au compte de la Hollande. Les régiments d'infanterie se répartissaient en 404 compagnies d'infanterie et en 50 compagnies de cavalerie, dont la moitié était à la solde de la Hollande. Les régiments d'infanterie, forts de 1,000 à 1,100 hommes², comprenaient un nombre de compagnies qui variait de 13 à 15. Ces compagnies, au lieu de rester fixées à l'effectif de 100 hommes qui plus tard fut rétabli, n'étaient plus guère que de 65 hommes.

¹ Voir HARDENBERG, *Examen historique de l'organisation de l'armée des Provinces-Unies, depuis la paix d'Utrecht.*

² Cette force numérique était portée au double dans les régiments d'infanterie de marine.

Les régiments de cavalerie n'avaient ordinairement que 5 compagnies, dont chacune comprenait au plus 50 cavaliers¹. L'infanterie était armée de piques et de mousquets à mèche; chaque compagnie comprenait environ 36 mousquetaires et 25 piquiers. Les armes de la cavalerie étaient le sabre pour ceux des cavaliers qui portaient la cuirasse, et l'arquebuse pour les autres. Les cuirassiers et les arquebusiers formaient ordinairement des compagnies distinctes : quand ils étaient réunis dans la même compagnie, les arquebusiers étaient toujours les plus nombreux.

Les cadres d'un régiment d'infanterie comprenaient : un colonel qui recevait par mois 200 florins auxquels s'ajoutait son traitement de capitaine de la compagnie colonelle, un lieutenant-colonel payé 80 florins, un sergent-major payé 60 florins, un quartier-maître payé 25 florins, un prévôt payé 20 florins, et un pasteur payé 50 florins. Pour chaque compagnie d'infanterie, on comptait : un capitaine payé 100 florins par mois, un lieutenant, un porte-drapeau ou enseigne, un sergent, un caporal, un tambour et un chirurgien. La paye des fantassins était chaque mois de 16 florins par piquier et de 14 florins par mousquetaire. Chaque compagnie de cavaliers était commandée par un maître de cavalerie, qui disposait de trois domestiques et de quatre chevaux, et qui était payé 250 florins par mois; il avait sous ses ordres un lieutenant et un cornette, un quartier-maître, un trompette, un maréchal ferrant. Chaque officier recevait, outre sa solde, 25 florins pour la nourriture et l'entretien de ses chevaux; les cavaliers touchaient une paye de 28 florins².

Quoique le service obligatoire fût imposé à tous les habitants de dix-huit à soixante ans³, il était tombé peu à peu en désuétude. L'armée se recrutait, suivant l'usage du temps⁴, au moyen de levées, faites au compte des colonels et capitaines que les États généraux ou les États de chaque province nommaient à l'avance titulaires de leur régiment et de leur compagnie. Ceux-ci s'en rembouraient

¹ Les compagnies placées sous le commandement direct du colonel, et qui étaient dès lors désignées sous le nom de compagnies colonelles, comptaient un nombre d'hommes supérieur.

² Résol. États généraux, 5 décembre 1650.

³ Union d'Utrecht, art. 18.

⁴ Les levées se faisaient le plus souvent au son du tambour, le drapeau à la fenêtre d'un cabaret. L. Dolman à de Witt, 12 mai 1672.

sur le prix que les États leur payaient par homme ¹, en y ajoutant une prime ², dès que les troupes étaient disponibles. Quoique les États des provinces se fussent réservé la nomination de tous les officiers des compagnies, les colonels présentaient les capitaines, et à chaque création de nouvelles compagnies, les capitaines nommaient les lieutenants, sous certaines conditions de capacité militaire ³. Les commandants des régiments et des compagnies ne manquaient pas de tirer profit des droits qui leur étaient ainsi reconnus, malgré la défense qui leur était faite de recevoir aucune somme d'argent des officiers dont ils faisaient choix. Quant à la solde, elle était remise aux capitaines des compagnies, et quoiqu'elle fût fixée d'après un tarif invariable, ce maniement d'argent, auquel les États de Hollande auraient vainement cherché à mettre un terme ⁴, était la source de bénéfices préjudiciables aux intérêts publics. D'après un témoignage contemporain peut-être un peu suspect, ⁵ « une compagnie de cavalerie de Hollande rapportait dix mille livres de rente fort assurées ». Les commandements étaient en quelque sorte des prébendes dont on tirait revenu ⁶.

Aussi les abus de tout genre se multipliaient-ils, sans pouvoir être réprimés. Le comte de Guiche en a fait un récit qui trahit quelques exagérations, mais qui n'en est pas moins instructif. Étant à Berg-op-Zoom, écrivait-il dans ses mémoires ⁷, il apprit du maréchal des logis des deux compagnies de cavalerie qui y étaient cantonnées, qu'elles changeaient de garnison, sans que celui-ci cessât d'y tenir cabaret, moyennant 400 ou 600 livres qu'il remettrait au capitaine pour rester à son logis. L'assurance lui fut donnée que le plus grand nombre des cavaliers était également dispensé de se déplacer, en payant par mois une gratification de douze à quinze pistoles. « Je fus bien étonné », ajoute-t-il, « d'entendre parler d'une cavalerie composée de gens qui ne sortaient jamais de

¹ L'argent de levée était variable. En 1662, on payait 25 francs par fantassin et 20 écus (125 francs) par cavalier, outre les frais de transport.

² Le prix était de 40 florins (84 francs) pour une compagnie d'infanterie, et de 70 florins pour une compagnie de cavalerie.

³ L. Wicquefort, 8 décembre 1667 : Archives aff. étr.

⁴ Voir t. I, chap. iv, p. 233.

⁵ DE GUICHE, *Mémoires*, t. II, p. 9.

⁶ WICQUEFORT, t. III, p. 253, notes Chais Van Buren.

⁷ DE GUICHE, *Mémoires*, t. III, p. 66.

leurs maisons, et ayant voulu savoir si cet usage était suivi ailleurs, je me suis laissé dire que c'était la même chose, mais que le capitaine devait partager avec les autres officiers. »

Le mauvais choix des chefs de corps et de compagnies rendait inévitable un aussi dangereux laisser-aller. Suspects à cause de leur attachement au parti orangiste, mécontents d'un service ingrat qui laissait peu d'espérance à l'avancement, surtout depuis que toutes les places vacantes étaient promises aux capitaines et lieutenants réformés par suite de la réduction des troupes, les anciens officiers avaient, pour la plupart, donné leur démission. Ils étaient le plus souvent remplacés par des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, fils de bourgeois qui devaient leur nomination à leur parenté avec des membres des États, et n'avaient fait aucun apprentissage des affaires militaires ¹. Les uns, sûrs de l'impunité, pour augmenter leurs profits, ne tenaient pas au complet leurs compagnies; les autres, sans aucun souci de leurs devoirs, se faisaient remplacer, ou laissaient le commandement à des subalternes ². Les liens de la discipline s'étaient ainsi relâchés. Dans ses mémoires, le comte de Guiche raconte que pendant la dernière guerre contre l'évêque de Munster, une avant-garde de cavalerie commandée à huit heures du soir n'avait pu être mise à cheval qu'au point du jour, et il ajoute qu'un colonel chargé de la garde de la tranchée, auquel le prince Jean-Maurice de Nassau donnait l'ordre de sortir, l'avait fait attendre plus de deux heures, parce qu'il venait de recevoir une lettre de sa femme à laquelle il voulait répondre ³.

Les services militaires n'étaient pas moins désorganisés. La fourniture des vivres était restée en souffrance ⁴ : l'un des colonels de l'armée, Bampfield ⁵, se plaignait « que les troupes postées sur le Rhin à Rhyenberg, manquassent de provisions de bouche, de fromage, de beurre, et ne pussent acheter leurs vivres, même à prix d'argent ». Quant aux munitions, les États généraux se les étaient laissés enlever. Le marquis de Louvois avait en effet conçu et exécuté l'audacieux dessein d'en faire l'acquisition, et l'appât

¹ L. à Lionne, man., 22 janvier 1671 : Archives aff. étr.

² L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 24 mars 1672.

³ DE GUICHE, *Mémoires*, t. 1^{er}, p. 301 et 303.

⁴ L. man. Bonstetten à de Witt, 14 novembre 1671.

⁵ L. man. Bampfield à de Witt, 22 avril 1672.

du gain fit réussir cette spéculation, avant qu'elle fût découverte. Sous la surveillance du principal fournisseur des armées françaises, Berthelot ¹, et par l'entremise d'un banquier juif d'Amsterdam nommé Sadoc ², des expéditions considérables de poudre, de salpêtre, de plomb, de mèches, furent, sous de spécieux prétextes, transportées pour le compte du roi de France dans l'électorat de Cologne. Lorsque les États généraux commencèrent à se douter de cet étrange commerce, ils défendirent l'exportation des munitions de guerre; mais elles avaient déjà disparu en partie, et sur les pressantes recommandations de Jean de Witt, ils furent réduits à faire acheter toutes celles qui pouvaient leur être livrées dans les Pays-Bas.

Les fortifications ne laissaient pas moins à désirer; elles étaient pour la plupart abandonnées. Les bastions avaient été transformés en jardins, les fossés devenaient guéables faute d'entretien, des habitations s'élevaient autour des remparts, et les intérêts de la défense avaient été plus d'une fois sacrifiés aux convenances des régents des villes. En outre, les places fortifiées étaient trop nombreuses pour être entretenues ou réparées, et l'on n'aurait pu démanteler les plus petites, sans s'exposer aux soupçons de trahison : en effet, on se serait ainsi heurté aux habitudes de la tactique du dix-septième siècle, qui multipliait les forteresses pour épuiser par le grand nombre de sièges les forces de l'armée assaillante. Toutes les ressources de la défense faisaient donc défaut à la République. Elle cessait de compter comme puissance militaire. « Il semble que nous n'entendons plus la guerre », tel était le triste aveu d'un des correspondants du Grand Pensionnaire de Hollande ³.

Aucune mesure de réorganisation ne pouvait d'ailleurs être prise jusqu'à ce que les États eussent pourvu aux commandements supérieurs. La charge de commandant en chef était restée vacante depuis treize ans, à la suite de la mort du maréchal de camp de Brédérode ⁴, et le prince Guillaume-Frédéric de Nassau, grand maître de l'artil-

¹ Mémoire envoyé au prince de Furstenberg par Louvois, 22 août 1671. *Lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, p. 9.

² L. Sadoc à Louvois. L. Berthelot à Louvois. Dépôt de la guerre, n° 261.

³ L. Bampfield à de Witt, 22 avril 1672.

⁴ 1655. Voir t. I^{er}, ch. iv, p. 224.

lerie, mort depuis quatre ans ¹, n'avait eu aucun successeur. Les États généraux, après de longues contestations, reconnurent la nécessité de rendre des chefs à l'armée ². Six mois avant les premières propositions de licenciement, ils avaient fait choix de deux maréchaux de camp, le prince Jean-Maurice de Nassau et le général suédois Wurtz ³. Cette nomination fut complétée par celle de deux lieutenants généraux de la cavalerie, le rhingrave et le prince de Tarente ⁴. Le commandement de l'artillerie fut remis à l'un des nobles de la Hollande, gouverneur de l'Écluse, Van der Does de Noordwijck, et celui de l'infanterie à Frédéric de Nassau, seigneur de Zuylestein, président de la noblesse d'Utrecht et oncle paternel du prince d'Orange. Les plus anciens colonels, de Harsolte, Welderen, Aylva et de Hornes, furent également désignés, les deux premiers comme commissaires généraux de la cavalerie, les deux autres comme sergents-majors d'infanterie.

Le prince Jean-Maurice de Nassau, âgé de soixante-quatre ans, ancien capitaine général du Brésil, gouverneur de Wesel, lieutenant général de la cavalerie, avait vieilli au service de la République, à laquelle il allait encore consacrer glorieusement ses dernières années. Le commandement de l'armée lui semblait naturellement dévolu; mais son caractère trop doux et trop conciliant ne lui donnait pas l'autorité nécessaire pour se faire obéir. En outre, sa proche parenté avec le prince d'Orange le rendait suspect au parti républicain. Malgré la réserve qu'il avait gardée avec le parti orangiste, et malgré les assurances de bon vouloir que le grand pensionnaire de Witt ne cessait de lui donner ⁵, il n'avait pas réussi à désarmer l'ombrageuse défiance des États de Hollande.

A côté de lui, Paul Wurtz, baron d'Ornholm, originaire du duché de Sleswig, était un soldat de fortune qui avait acquis sa renommée militaire en commandant tour à tour les armées des rois de Suède et de Danemark; il avait été recommandé aux États généraux comme un grand homme de guerre par leurs envoyés dans le Nord, Amerongen et Ysbrandt, et avant de s'engager,

¹ 1664. Voir t. I^{er}, ch. VIII, p. 488.

² Résol. États de Hollande, 7 août 1667. Résol. États généraux, 19 janvier 1668.

³ Leur traitement fut fixé à 400 écus par mois.

⁴ Leur traitement fut fixé à 200 écus par mois.

⁵ L. man. de Witt au prince Jean-Maurice de Nassau, 9 août 1667 et 15 septembre 1674 : Archives du royaume.

il avait exigé que le commandement en chef lui fût attribué, sauf à le partager avec le prince Jean-Maurice de Nassau. Les États de Hollande, qui avaient insisté pour sa nomination, se proposaient, s'il y avait lieu, de l'opposer au parti orangiste ; mais l'armée, dans laquelle le prince d'Orange comptait un grand nombre de partisans dévoués, ne se résignait que difficilement à lui obéir : elle ne pouvait s'accoutumer aux ordres d'un chef qui rendait la discipline militaire trop inflexible ¹. Les difficultés dès lors inévitables que Wurtz rencontrait dans l'exercice de sa charge ² n'ayant pas tardé à le rebuter, il donna sa démission ³, et la maintint malgré les représentations des députés qui lui furent envoyés par les États de Hollande ⁴. Le Grand Pensionnaire, quoiqu'il ne se dissimulât pas les défauts de son caractère ⁵, réussit enfin à le faire revenir sur sa décision, en lui garantissant les satisfactions d'amour-propre qui devaient contenter ses exigences ⁶.

Le rhingrave comte de Salm, Frédéric Magnus ⁷, gouverneur de Maëstricht, avait été appelé à remplacer le prince Jean-Maurice de Nassau comme lieutenant général de la cavalerie. Malgré son grand âge et ses infirmités, il se recommandait par une infatigable bravoure ; mais préoccupé surtout de pourvoir aux moyens de défense de la place forte qui lui était confiée, il ne mettait pas un grand empressement à s'acquitter des obligations de sa charge.

Les États de Hollande, auxquels sa fidélité au parti orangiste le rendait suspect, avaient exigé que les États généraux associassent à son commandement le prince de Tarente, Henri-Charles de la Trémoille, qui avait brillamment servi dans l'armée des Provinces-Unies pendant la guerre de l'indépendance, et avait été nommé colonel d'un régiment de cavalerie par le stathouder Frédéric-Henri, dont il était le petit-neveu par sa femme ⁸. Après la paix de Munster, irrité de n'avoir pu faire reconnaître son titre de prince, qui lui donnait des

¹ L. Wicquefort, 14 juin et 21 juin 1668 : Archives aff. étr.

² Résol. États de Hollande, 6 avril 1668.

³ L. Pomponne, 13 novembre 1670.

⁴ L. Wicquefort, 13 novembre 1670.

⁵ L. de Witt à Groot, 15 novembre 1671.

⁶ L. Wicquefort, 1^{er} août 1671 ; et l. Bernard, novembre et décembre 1671.

⁷ Il était fils de Frédéric, comte de Salm, et d'Anne-Amélie, comtesse d'Espach. Marié à Marguerite, baronne de Tourneboëuf, il mourut le 7 octobre 1672.

⁸ 1641.

droits éventuels à la couronne de France, il s'était engagé dans le parti du prince de Condé, et malgré sa réconciliation avec le cardinal Mazarin, il était revenu en Hollande, dans l'espoir de s'y faire donner une grande position militaire. Il avait cherché à l'obtenir, non-seulement en se signalant dans la guerre contre l'évêque de Munster¹, mais encore en ne laissant passer aucune occasion de faire la cour aux députés de la province, ainsi qu'au Grand Pensionnaire. Nommé gouverneur de Bois-le-Duc, il avait prétendu à la charge de maréchal de camp, et les États de Hollande avaient cru le satisfaire, en lui donnant celle de lieutenant général de la cavalerie.

Mécontent d'être obligé de la partager avec le rhingrave, le prince de Tarente ne dissimula pas son dépit; il se rapprocha du prince d'Orange dont la restauration lui paraissait prochaine, et auquel il se flattait de faire épouser sa fille². Deux ans plus tard³, il envoyait sa démission de toutes ses charges, qui lui rapportaient plus de dix mille écus de revenu⁴. Le prétexte qu'il alléguait pour y renoncer était sa récente abjuration, quoique les États généraux ne considérassent pas sa conversion à la religion catholique comme incompatible avec son commandement; mais il ne voulait pas en réalité s'exposer à servir les Provinces-Unies contre le roi de France, dont il prévoyait la rupture avec la République. Le grand pensionnaire de Witt lui manifesta ses regrets en ces termes : « Informé de la résolution que Votre Altesse a prise de résigner ses emplois, je ne laisse pas de recevoir un déplaisir très-sensible de voir l'État privé des services d'une personne qui lui a témoigné tant d'affection pour le passé, et qui pourrait lui être si utile pour l'avenir⁵. »

L'état-major de l'armée était ainsi composé de chefs jaloux les uns des autres, et dont on ne pouvait attendre la réorganisation des troupes. L'un des officiers dans lesquels de Witt avait le plus de confiance, le colonel Bampfield, lui écrivait⁶ : « Je souhaiterais

¹ L. de Witt au prince de Tarente, février 1666.

² L. Wicquefort, 31 mai 1668 : Archives aff. étr. WICQUEFORT, t. III, p. 407, et t. IV, p. 209.

³ 1670.

⁴ Comme lieutenant général de la cavalerie, il avait 200 écus par mois, et autant comme colonel. Son régiment lui valait 4,400 écus par an, et son gouvernement lui en rapportait près de 5,000.

⁵ L. man. de Witt au prince de Tarente, 4 septembre 1670.

⁶ L. man. Bampfield à de Witt, 16 janvier 1669.

que tous ceux qui commandent dans votre armée fussent des César, des Annibal et des Gustave-Adolphe ; mais tels que plusieurs sont, un campement de trois mois leur sera bien utile pour leur apprendre les choses les plus nécessaires, avant de voir un ennemi. »

Le Grand Pensionnaire de Hollande se préoccupait assurément de cette impuissance militaire qui mettait l'indépendance des Provinces-Unies en péril ; mais il ne pouvait croire que leur sécurité fût en danger. Habitué à considérer la politique comme une science, il se persuadait que le roi de France ne sacrifierait pas ses intérêts à ses passions, et il se laissait rassurer par l'ambassadeur de la République en France, de Groot, qui lui écrivait ¹ : « Quand les ministres du Roi veulent m'intimider par le nombre des troupes françaises, je leur demande comment ils les nourriront, les frais d'une campagne ne pouvant être moindres de 13,700,000 florins pour quatre mois. » De Witt ne tarda pas toutefois à être désabusé, et à se repentir d'avoir conseillé la politique du désarmement. Une année ne s'était pas encore écoulée depuis le licenciement d'une partie de l'armée, qu'il demandait aux États généraux de la remettre sur le pied de guerre. Il fut le premier qui jeta encore à temps le cri d'alarme, mais sans réussir à se faire entendre. « Nul autre », écrivait Pomponne à Louis XIV, « n'avait fait paraître des dispositions plus pacifiques, et si j'en crois des gens instruits, nul autre ne témoigne à cette heure une plus grande énergie pour l'action. C'est en effet assez son esprit, et le temps qu'il donne à délibérer avant de prendre une résolution, est suivi de beaucoup de fermeté, quand elle est prise ². »

Les premières mesures de défense qu'il conseilla aux États généraux, et pour lesquelles il espérait obtenir le concours des États de Hollande, étaient, avec l'armement de quatre vingt vaisseaux de guerre, l'augmentation de quarante soldats pour chaque compagnie d'infanterie, et la levée de cinquante régiments, de façon à renforcer ainsi l'armée de cinquante mille hommes ³. En même temps, de Witt pressait les États de Hollande de faire choix d'officiers pour remplir les cadres des nouveaux régiments, en donnant la préférence aux officiers étrangers sur les officiers indigènes, afin

¹ L. de Groot, 27 novembre 1671.

² L. Pomponne à Louis XIV, 3 octobre 1669.

³ Wicquefort, t. IV, p 31, et L. Pomponne, 24 octobre 1669.

d'éviter les nominations auxquelles les intérêts de famille pourraient avoir la plus grande part¹. Il mettait tout en œuvre pour que les États eussent une armée en temps opportun : « Je peux vous assurer », écrivait Temple à Arlington², « qu'on ne les trouvera pas vraisemblablement sans verd³, le printemps qui vient. »

Pour répondre à l'appel du Grand Pensionnaire, les États généraux chargèrent le conseil d'État de leur soumettre les propositions de ressources extraordinaires destinées à pourvoir aux levées et aux armements⁴. Quand les États de Hollande en eurent connaissance, craignant de s'engager dans des dépenses trop onéreuses, ils ne voulurent consentir qu'à augmenter l'effectif des compagnies d'infanterie, en le portant de soixante-cinq à quatre-vingts hommes⁵. N'ayant à renforcer ni celles du régiment des gardes ni celles des deux régiments de marine qui faisaient partie de leur contingent provincial, et dont la force numérique était de cent hommes, ils acceptèrent, à titre de compensation, de lever quelques compagnies à leur compte. Les États généraux s'en tinrent⁶ à cet accroissement des forces militaires, qui ne leur donna qu'un renfort d'environ cinq mille hommes⁷. L'armée fut portée pour l'année 1671 de 31,600 hommes à 37,155 hommes, dont 34,555 fantassins et 2,600 cavaliers, moyennant une dépense de 18,037,722 livres.

« Le Grand Pensionnaire m'a dit, il y a deux jours », écrivait l'ambassadeur de France⁸, « que si son avis était suivi, on armerait plus puissamment, non que l'on eût le dessein d'aucune guerre, mais parce qu'il était de la prudence de se mettre en mesure de la soutenir, si elle arrivait. Il ajouta que si cet État était attaqué, il ne devait pas avoir moins de cent mille hommes, soit pour garnir le grand nombre de places qu'il a sur ses frontières, soit pour tenir un corps de troupes en campagne. » Ce n'était pas par bravade que

¹ L. Pomponne, 19 décembre 1669.

² L. Temple à Arlington, 24 décembre 1669.

³ Cette expression, tirée du jeu anglais de *sans verd*, dans lequel on paye un gage, si l'on a oublié le premier jour du printemps, en ne portant pas sur soi une feuille verte, signifie être pris au dépourvu.

⁴ Janvier 1670.

⁵ L. Pomponne, 3 octobre 1669.

⁶ Avril 1670.

⁷ WICQUEFORT, t. IV, p. 188.

⁸ L. Pomponne, 16 octobre 1670.

de Witt s'exprimait ainsi avec le marquis de Pomponne; sa correspondance avec les ambassadeurs de la République à Londres et à Paris met hors de doute sa pressante sollicitude pour les mesures de défense. « L'augmentation de l'armée et de la flotte », écrit-il à Van Beuningen, ambassadeur en Angleterre, « je le pense comme vous, non seulement tournerait à l'honneur de l'État et lui assurerait des avantages importants, mais encore pourrait empêcher une nouvelle guerre : j'emploierai tout mon pouvoir à en démontrer l'utilité et la nécessité ¹. » — « J'ai réussi à faire commencer de nouvelles délibérations sur les armements », annonce-t-il avec satisfaction à de Groot ², « afin de pouvoir résister à toute attaque, au commencement de l'année prochaine. »

Inquiets de l'invasion de la Lorraine dont Louis XIV venait de s'emparer par surprise, les États de Hollande ne se dissimulaient plus la nécessité d'importants armements, sans pouvoir encore se décider à tous ceux que le Grand Pensionnaire aurait voulu obtenir ³. Ils demandèrent aux États généraux la levée de dix régiments d'infanterie et de six régiments de cavalerie, formant un effectif de 17,000 hommes ⁴, l'augmentation jusqu'à concurrence de 15,000 hommes ⁵, du rôle de toutes les compagnies, qui seraient portées à cent fantassins et à quatre-vingts cavaliers, sans préjudice de l'artillerie et d'un train d'armée qu'ils étaient prêts à fournir sur leur contingent. Les députés de leurs amirautés se prononcèrent en outre pour l'équipement d'une flotte qui devait être composée de quarante-huit vaisseaux et frégates, avec douze brûlots ⁶. Les États généraux approuvèrent les propositions des États de Hollande, et chargèrent le conseil d'État de préparer un projet d'armement extraordinaire sur terre et sur mer, dont ils fixeraient la répartition entre les provinces ⁷. « Il ne faut pas dormir », écrivait à de Witt le colonel Bampfield ⁸, ajoutant par une réminiscence

¹ L. man. de Witt à Van Beuningen, 31 octobre 1670.

² L. man. de Witt à Groot, 25 septembre 1670.

³ Voir ch. xi, p. 195.

⁴ Résol. États de Hollande, 25 septembre 1670. L. de Witt à Groot, 21 octobre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 189.

⁵ 14,000 fantassins et 3,000 cavaliers. L. Pomponne, 20 novembre 1670 : Archives aff. étr.

⁶ Novembre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 216.

⁷ L. de Witt à Groot, 11 décembre 1670.

⁸ L. Bampfield à de Witt, 18 décembre 1670.

classique cette redoutable menace : « *Annibal erit brevi ad portas.* »

Les contestations qui survinrent tinrent le vote en suspens. Les provinces de Gueldre, d'Overyssel et d'Utrecht, qui ne se croyaient pas intéressées aux armements maritimes, ne se montraient pas disposées à les accorder, tandis que les États de Hollande en faisaient la condition de leur consentement aux levées de l'armée de terre. Pour concilier ces différends, le conseil d'État ne demanda pour la flotte que trois millions, dont la Hollande se contenta, tandis que six millions seraient affectés à l'armée. Il proposa en outre une nouvelle répartition, d'après laquelle les dépenses de l'armement naval ne seraient plus demandées qu'aux provinces maritimes, la Hollande, la Zélande, Frise et Groningue¹, moyennant l'augmentation des dépenses pour l'armée, qui serait supportée par la Gueldre, l'Overyssel et Utrecht. Les États généraux s'empressèrent d'appuyer cette transaction; elle fut d'autant plus facilement adoptée, que ces trois provinces y gagnaient un plus grand nombre de charges militaires mises à leur disposition.

L'opposition inattendue de la Zélande faillit rompre cet accord : elle fut prolongée pendant deux mois par les intrigues du substitut du prince d'Orange, d'Odyk, qui le représentait en qualité de premier noble dans l'assemblée des États de la province. D'Odyk s'était d'abord montré favorable aux armements², dans l'espoir de faire ainsi donner à son frère, capitaine de cavalerie, le commandement d'un des régiments qui seraient pris à la solde de la Zélande. La nouvelle répartition proposée par le conseil d'État mettant à la charge de la Zélande l'augmentation de la flotte, au lieu de lui faire supporter celle de l'armée, et ne laissant plus dès lors à cette province le choix de nouveaux colonels, d'Odyk se trouva déçu dans son attente, et sans aucun autre souci que celui de ses intérêts personnels, il s'obstina à refuser son consentement, malgré l'opinion favorable des principales villes de la province. Les États de Hollande se plaignirent énergiquement de cette conduite, et de Witt signala avec indignation « cet esprit de contradiction, qui, par une fatalité incroyable, tenait en suspens

¹ La Hollande pour les deux tiers, la Zélande, la Frise et Groningue pour un sixième.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 285.

la plus importante affaire, au grand scandale des amis du pays ¹ ». Les démarches tentées auprès du prince d'Orange ² levèrent cet obstacle. La princesse douairière étant intervenue auprès de son petit-fils pour lui dénoncer d'Odyk « comme un brouillon qui ne pouvait que ruiner entièrement sa cause ³ », celui-ci reçut l'ordre de se désister de son opposition, et au commencement du mois de mars 1671, le budget extraordinaire de la guerre fut enfin arrêté ⁴.

Le conseil d'État se rendit aussitôt dans l'assemblée des États généraux, afin de mettre toutes les provinces en demeure de pourvoir, sans plus de retard, aux dépenses nécessaires. L'ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, de Groot, les réclamait avec instances. « Il faut se faire considérer dans le monde, si l'on ne veut pas y être méprisé », écrivait-il à son correspondant habituel à la Haye, Wicquefort ⁵. « Qui se fait brebis, le loup le mange : il est temps de nous mettre en état pour subsister par nous-mêmes, ce qui est la seule sûreté qu'on trouve dans toute la politique. » Ces conseils paraissaient d'autant plus justifiés, que l'arrivée du roi de France dans ses nouvelles provinces de Flandre, où il réunissait un corps de troupes de 30,000 à 35,000 hommes, faisait craindre une invasion prochaine. Une flotte de 30 vaisseaux, montés par 8,000 marins et 2,800 soldats de marine, fut mise en mer. Deux corps d'armée qui devaient être chacun de 14,000 fantassins et 3,000 cavaliers furent destinés, l'un à la garde de l'Yssel et du Rhin, l'autre à la protection des Pays-Bas espagnols, d'après le plan de défense dont le Grand Pensionnaire aurait voulu assurer la prompt exécution.

En même temps, pour ne laisser aucune prise aux rivalités militaires, le conseil d'État faisait régler les contestations au sujet de la préséance à laquelle les officiers de cavalerie prétendaient, en cas d'égalité de grades. La préséance ne fut laissée qu'aux officiers généraux et aux colonels. Elle ne fut conservée aux lieutenants colonels et aux capitaines qu'en temps de campagne, et sans être

¹ L. man. de Witt à Groot, 12, 26 février 1671.

² Wicquefort, t. IV, p. 289.

³ L. Wicquefort, 28 février 1671.

⁴ L. man. de Witt à Groot, 5 et 12 mars 1671.

⁵ L. man. Groot à Wicquefort, 9 janvier, 20 février 1671. Wicquefort, t. IV, p. 158, 336.

réservée à ceux qui seraient ultérieurement nommés¹. Les troupes d'infanterie obtinrent ainsi, dans une certaine mesure, la satisfaction qu'elles réclamaient, et qui devait contribuer à garantir leur bon service.

Ces préparatifs de défense restèrent encore en partie illusoire. « L'affaire des levées », ainsi qu'écrivait Pomponne quelques mois auparavant², « se réchauffait ou se refroidissait, selon que les inquiétudes des États à l'égard de la France augmentaient ou diminuaient, et leurs craintes se changèrent encore une fois en confiance, quand le roi de France, après avoir employé ses troupes à des travaux de terrassements³, revint à Versailles. » La flotte fut rappelée dans les ports pour y rester désarmée pendant l'hiver; les régiments furent laissés dans les garnisons; on se contenta de réunir la cavalerie en détachements prêts à entrer en campagne, et les levées qui avaient été ordonnées restèrent incomplètes⁴.

Il fallut attendre la fin de l'année 1671, pour que le conseil d'État, se rendant compte de la situation qui s'aggravait et de l'imminence d'une rupture, prit l'initiative de nouvelles propositions⁵ instamment suggérées par de Witt. Le Grand Pensionnaire demanda un nouvel armement maritime, qui devait comprendre 72 vaisseaux, 24 frégates, 24 brûlots, moyennant une dépense évaluée à sept millions. En même temps, il représenta la nécessité urgente d'une levée de 20,000 hommes, à laquelle seraient employées 4,055,062 livres ajoutées au budget de la guerre⁶, sans préjudice d'un fonds de réserve de sept millions qui devait le compléter. Ces dépenses furent limitées par les États généraux à 48 vaisseaux et 25 brûlots, qui ne devaient coûter que 4,776,000 florins⁷, au lieu de 7,000,000, de façon à réserver l'excédant, qui serait employé à des levées supplémentaires pour l'armée de terre. Sous cette réserve, ces propositions furent adoptées par l'assemblée fédérale, qui les renvoya

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 290.

² L. Pomponne, 20 novembre 1670 : Archives aff. étr.

³ Avril et mai 1671. Voir t. II, ch. x, p. 118.

⁴ L. Bernard, 10 décembre 1671 : Archives aff. étr.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 291, 292.

⁶ Le budget de la guerre comprenait le budget ordinaire, qui était de 8,900,000 livres, et le budget extraordinaire, qui avait été porté à 6 millions : il s'élevait ainsi à environ 15 millions. WICQUEFORT, t. IV, p. 292.

⁷ DE JONGE, *Histoire de la marine néerlandaise*, t. II, p. 771.

aux délibérations des États des provinces. Le système de temporisation, « qui mettait en grand hasard le bien de la République ¹ », fut ainsi perpétué jusqu'à la veille de la déclaration de guerre.

Les États de Hollande avaient au moins mis ces retards à profit pour trouver les fonds destinés à payer les trente-trois millions auxquels les dépenses militaires étaient évaluées, et dont ils devaient fournir la plus grande part ²; ils furent redevables de ces ressources à la vigilance de leur premier ministre, et à son génie financier. Le crédit et l'argent disponible ne leur faisaient pas défaut, et ils étaient tenus de donner de patriotiques exemples aux autres provinces, qui, à l'exception de la Zélande, dont les finances étaient prospères ³, balançaient si difficilement leur budget, que plusieurs avaient laissé leur contingent fédéral s'arriérer, sans pouvoir le rembourser ⁴.

Pour subvenir à l'augmentation des dépenses militaires, les États de Hollande avaient le choix entre les emprunts ou les impôts. Les emprunts contractés pendant la dernière guerre contre l'Angleterre, avaient été d'environ 17 millions de florins, et tout en laissant la dette inférieure de plus d'un million au chiffre qu'elle atteignait avant la réduction ⁵, ils l'avaient fait monter à 5,580,956 florins, qui représentaient un capital de 125 millions ⁶. Obligés de la laisser s'accroître, sans pouvoir disposer de nouvelles ressources pour l'amortir, ils avaient été obligés de s'en tenir au fonds d'amortissement qu'ils avaient constitué en 1655, avec le produit des économies réalisées à cette époque par la réduction des rentes, et dont le Grand Pensionnaire n'avait pas voulu laisser changer l'affectation ⁷. Aussi répugnaient-ils à faire encore appel aux prêteurs par une nouvelle émission de rentes, éprouvant une honnête répugnance à reporter ainsi sur l'avenir les charges auxquelles ils devaient eux-mêmes pourvoir.

¹ L. man. Bampffield à de Witt, 4 décembre 1670.

² La Hollande contribuait jusqu'à 57 0/0 aux dépenses des Provinces-Unies.

³ La Zélande, pendant la dernière guerre d'Angleterre, n'avait emprunté que 900,000 livres, et ses dépenses annuelles ne montaient qu'à 930,000 livres, tandis que ses recettes produisaient 1,400,000 livres.

⁴ L. de Witt à Werkendam, 27 avril 1671, WICQUEFORT, t. IV, p. 261.

⁵ La dette de la Hollande était, avant la réduction, de 6,907,790 florins.

⁶ POMPONE, *Mémoires man.*, p. 8, et communications de M. Veegens.

⁷ L. de Witt aux régents de Schiedam, 11 septembre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 295.

Le Grand Pensionnaire aurait préféré dès lors l'établissement de nouveaux impôts, malgré le grand nombre de ceux qui pesaient sur les contribuables. A moins de la plus impérieuse nécessité, il ne croyait pas pouvoir augmenter l'impôt direct, qui se subdivisait en impôt foncier et en impôt sur le capital. L'impôt foncier était établi sur le revenu des terres et des maisons; l'impôt sur le capital prélevait tantôt le millième et tantôt le deux centième denier sur tous les contribuables dont la fortune dépassait mille florins, et il était si vexatoire, que depuis la paix de Munster il n'avait été levé qu'à titre exceptionnel, pendant la durée des deux guerres contre l'Angleterre, en 1653 et en 1666. D'ailleurs, à moins d'un remaniement qui aurait provoqué la plus dangereuse irritation, ni l'impôt foncier ni l'impôt sur le capital ne pouvaient être productifs, et l'impôt sur le capital n'avait jamais rapporté au trésor plus de douze cent mille livres ¹.

C'était donc aux impôts indirects qu'il fallait avoir recours; mais l'opposition des députés d'Amsterdam n'en permettait pas l'établissement. Ils refusaient de consentir à toute nouvelle taxe, tant qu'ils n'auraient pas obtenu la suppression de l'impôt du frêt (*last en veylgeldt*); c'était un impôt que les amirautés levaient sur l'entrée et la sortie des marchandises. L'amirauté d'Amsterdam était seule assez riche pour s'en passer, tandis que les autres ne pouvaient y renoncer sans être ruinées ². Les exigences des députés d'Amsterdam ne semblaient donc pas pouvoir être admises, et le grand pensionnaire de Witt s'efforçait de les y faire renoncer en ménageant une transaction, « la conservation de la concorde », écrivait-il ³, « étant conforme à mon humeur et à mon inclination, ainsi qu'aux devoirs de ma charge ». Il ne s'expliquait pas comment ceux qui étaient seuls de leur avis prétendaient, contre toute raison, faire changer de sentiment à tous les autres membres de l'assemblée. « S'ils ne s'en laissent pas dissuader », ajoutait-il tristement, « *meo judicio, actum erit de republica*, et je n'aurais plus qu'à me décharger sur la régence d'Amsterdam des malheurs qui me restent à prévoir ⁴. » Ses persévérants efforts ne restèrent point

¹ *Mémoires de Delacourt*, p. 471.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 290.

³ L. man. de Witt à Van Beuningen, 21 octobre 1670.

⁴ L. man. de Witt à Fagel, 12 octobre 1670.

inutiles, et un mois plus tard, il annonçait à Van Beuningen « que les difficultés pour lesquelles il lui avait demandé son entremise conciliante, étant à la veille d'être réglées, lui laissaient désormais l'espoir d'un prochain accord ¹ ».

Il se hâta d'en profiter pour obtenir le consentement des États ² à un impôt sur le blé, qui, en doublant les droits de moulin et de mouture ³, devait donner un produit d'un million sept cent mille livres par an ⁴. Le bas prix auquel le blé était vendu, et la modicité d'une taxe qui ne grevait les contribuables que d'un sou par semaine pour le pain de froment et de deux liards pour le pain de seigle, rendaient cet impôt facilement exigible. Mais les autres provinces ayant refusé de l'établir, même pour une année, les États de Hollande se crurent obligés d'y renoncer, afin de ne pas provoquer le mécontentement de leurs sujets ⁵. Ils ne furent pas plus heureux dans l'essai qu'ils firent d'un impôt sur le savon, et ce fut vainement qu'ils essayèrent de remanier l'impôt du vin pour le rendre plus productif, en l'établissant sous forme d'impôt direct sur les entrepôts et sur les débits. Les difficultés de perception ne permirent pas de mettre ces nouvelles taxes en recouvrement ⁶.

La nécessité des emprunts ne pouvait plus dès lors être éludée ; il restait seulement à trouver les combinaisons qui grèveraient le moins les finances publiques. Une proposition d'emprunt de trois millions à fonds perdu fut soumise aux États : les intérêts devaient être capitalisés au denier vingt-cinq, c'est-à-dire à quatre pour cent, pendant une période de quarante et un ans, sans préjudice pour les prêteurs du droit de retirer les fonds, après dix-huit, vingt-cinq ou trente-cinq ans, et avec faculté pour eux de les placer par groupes d'associés, au profit du survivant, comme dans un établissement de tontine. Quoiqu'une telle opération fût profitable non-seulement à l'État, qu'elle déchargeait de tout paiement pendant plusieurs années, mais encore aux prêteurs, qui économise-

¹ L. man. de Witt à Van Beuningen, 14 novembre 1670.

² Février 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 192.

³ Ces droits, qui étaient de 54 sous pour chaque sac, étaient élevés à 108 sous.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 192. C'est par erreur qu'il indique ailleurs, page 292, 3,500,000 livres, en confondant cette somme avec le produit d'autres impôts.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 193, 292.

⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 193, 292, 294.

raient ainsi leur revenu et le laisseraient déposé dans une sorte de caisse d'épargne, elle parut trop compliquée pour encourager les souscriptions, et n'eut aucun succès ¹.

L'emprunt sous forme de rente viagère parut préférable. Le grand pensionnaire de Witt tira parti de ses connaissances mathématiques et économiques pour le réaliser dans les conditions les plus avantageuses. Il avait étudié dans ses heures de loisir les questions qui s'y rattachaient ². Il ignorait sans doute les ingénieuses recherches de Pascal sur le calcul des chances de la vie humaine, qui, préparées dès 1654, ne furent publiées qu'en 1679, sous le titre de *Lettres à de Fermat* ³. Du moins, il s'était familiarisé avec l'étude du traité composé par le célèbre Huyghens, qui d'ailleurs pouvait avoir été aidé lui-même par les communications de Pascal. Ce traité, intitulé : *De ratiociniis in ludo alexæ* (le jeu de la chance raisonné), avait été traduit en latin par le professeur de mathématiques François Van Schoten, qui plusieurs années auparavant avait fait paraître l'ouvrage de Jean de Witt sur les lignes courbes ⁴. Il reposait sur cette proposition fondamentale « que toutes les chances des événements peuvent être représentées par des chiffres ». De Witt avait résolu d'appliquer aux finances de la Hollande les règles de cette probabilité. Avec le concours de Jean Hudde, ancien échevin et conseiller d'Amsterdam, curateur de l'Athenæum de la ville, il fit relever sur les registres de décès toutes les observations propres à établir la durée moyenne de la vie des rentiers auxquels les États de Hollande avaient servi des annuités viagères. Ses lettres à Van Beuningen ⁵, et la correspondance qu'il échangea avec son beau-frère Deutz ⁶, font connaître l'intérêt qu'il prenait à ces recherches.

Les avantages de la constitution de rentes viagères lui furent dès lors démontrés : en effet, ce système d'emprunt restreignait à

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 192, 193, 294.

² *Hendrick's Contribution to the history of insurance, with a restoration of the grand pensionary de Witt treaties of life annuities.* DE GIBS, 1867, article de M. Veegens.

³ De Fermat, l'un des plus grands géomètres français, était le correspondant de Descartes, de Pascal et d'Huyghens.

⁴ Voir t. I^{er}, ch. v, p. 313.

⁵ 28 janvier et 11 février 1667.

⁶ 1670.

la durée d'une génération celle de la dette publique, au profit de l'État, qui n'était plus obligé de faire peser sur l'avenir les charges du temps présent, et en même temps au bénéfice des particuliers, qui, par le placement aléatoire de leurs économies, pouvaient s'assurer le gain d'intérêts considérables. Les traditions de l'esprit de famille, qui s'étaient conservées intactes en Hollande, empêchaient de craindre que le capital, c'est-à-dire l'héritage des enfants, ne fût ainsi engagé par esprit d'aventure. C'était plutôt dans l'intérêt des enfants, et en vue de leur assurer un patrimoine, que le Grand Pensionnaire demandait la constitution des rentes viagères, et quand sa proposition eut été adoptée par les États, les tuteurs d'enfants orphelins furent expressément autorisés à faire profiter leurs pupilles de ce placement ¹.

Pour disposer les États en faveur du système d'emprunt qu'il préférait, de Witt tenait à leur démontrer que l'intérêt payé à plusieurs reprises pour la constitution de rentes viagères, depuis le denier six jusqu'au denier douze, c'est-à-dire depuis le taux de 16 1/2 jusqu'aux taux de 8 1/3 0/0, dépassait la mesure des avantages auxquels ces rentes devaient donner droit. À l'aide de savants calculs, il fit reconnaître qu'en les abaissant au denier seize, c'est-à-dire à 6 1/4 0/0 sur la vie des acquéreurs de rentes viagères en bas âge, l'État traitait ceux-ci aussi avantageusement que les acquéreurs de rentes perpétuelles, auxquels l'intérêt était payé au denier vingt-cinq, à raison de 4 0/0. Ces communications ayant été favorablement accueillies, il les développa dans un remarquable rapport dont il fit un véritable traité accompagné de pièces justificatives certifiées par son collaborateur Hudde. « Ainsi qu'il a été déclaré par des raisons ~~qui~~ sont parfaitement connues », écrivait-il, « il est bien préférable de négocier les fonds sur rentes viagères qui s'éteignent infailliblement d'après la nature, plutôt que sur annuités perpétuelles ou sur rentes rachetables. D'un autre côté, il est plus avantageux pour les particuliers qui emploient le superflu de leurs économies à l'augmentation de leur capital, de placer leurs fonds en rentes viagères plutôt qu'en annuités ou intérêts à 4 0/0; car bien que ces mêmes rentes soient vendues aujourd'hui à 7 1/7 0/0 (au denier quatorze), on y gagne proportionnellement beaucoup plus

¹ Résol. États de Hollande, 30 juillet 1671.

qu'à une annuité de 4 0/0 (au denier vingt-cinq). En conséquence, j'ai à soumettre respectueusement à Leurs Nobles et Grandes puissances la preuve irréfutable de mon assertion, et je dois en même temps déférer à leur désir d'avoir par écrit cette démonstration. »

Le rapport inséré dans le registre des résolutions des États¹ fut distribué aux membres de l'assemblée sous ce titre : *De la valeur des rentes viagères comparées aux rentes perpétuelles*². Il faisait honneur aux connaissances financières du Grand Pensionnaire de Hollande. En signalant le premier la méthode qui pouvait servir au calcul presque exact des rentes viagères, de Witt avait préparé l'œuvre de son illustre continuateur Halley, et c'est à lui que doit être attribuée la découverte des tables de mortalité auxquelles vingt-huit ans plus tard Halley donna le nom qui leur est resté.

Toutefois, les États de Hollande ne trouvèrent pas opportune l'application immédiate des propositions de Jean de Witt. Quoiqu'ils se montrassent favorables à la constitution de rentes viagères, ils n'osèrent pas abaisser le taux de l'intérêt auquel elles étaient payées. Ils le laissèrent au denier quatorze (7 1/7 0/0)³. Ils avaient déjà commencé par emprunter à ce prix deux millions de florins⁴; ils y ajoutèrent bientôt un million⁵, afin de rembourser les villes qui avaient avancé cette somme, en comptant vainement la recouvrer sur l'impôt du blé qui n'avait pas été perçu. Cette opération financière ayant réussi, deux nouveaux emprunts de trois millions de florins furent émis dans les mêmes conditions⁶, et suivis, à quelques mois d'intervalle, de deux autres de quatre millions⁷, sans compter un million emprunté en rentes perpétuelles⁸. Ces emprunts multipliés allaient en peu de temps élever la dépense du paiement des

¹ 30 juillet 1671.

² L'année suivante, ce rapport fut retiré de la circulation, les États s'étant trouvés obligés d'émettre des rentes viagères à un taux bien supérieur à celui que de Witt proposait. Aussi était-il resté à peu près ignoré jusqu'à ces dernières années, où il a été publié par M. Hendriks.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 294.

⁴ Résol. États de Hollande, 25 août 1671.

⁵ *Ibid.*, 6 octobre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 294.

⁶ *Ibid.*, 20 octobre et 26 novembre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 294.

⁷ *Ibid.*, 22 janvier, 5 mars 1672.

⁸ *Ibid.*, 24 décembre 1671.

rentes de 5,580,956 florins à laquelle elle avait été réduite ¹, à onze millions, dont une partie n'était due toutefois qu'à titre temporaire.

Pour ne laisser porter aucune atteinte au crédit de la province, les États de Hollande tinrent sagement à assurer le paiement des intérêts, en y affectant des ressources au moins équivalentes. Un droit de quatre sous par livre fut prélevé sur le prix de toutes les places des chariots et des barques ². Les voitures ainsi que les chevaux de luxe, et les yachts durent payer un impôt, qui de 20 florins pour une voiture à un cheval, montait à 100 florins pour une voiture à six chevaux. Une taxe de deux sous par tonneau de bière ³ fut établie. Ces deux impôts furent aussitôt affermés, et l'État obtint ainsi par avance toute la somme qui garantissait le service des emprunts.

Ces ressources n'étant pas suffisantes, le Grand Pensionnaire proposa une nouvelle réduction des rentes, en abaissant l'intérêt de 4 à 3 1/2 pour 100, de façon à faire profiter l'État d'un bénéfice annuel de 466,825 livres. Malgré ses raisonnements appuyés par les députés de Dordrecht, de Delft, de Rotterdam et d'Amsterdam, mais combattus par ceux de Leyde et d'Haarlem ⁴, les États de Hollande, craignant d'encourager pour l'avenir une plus forte réduction, s'arrêtèrent à une demi-mesure : au lieu d'abaisser le taux de la rente d'un demi pour 100, ils se contentèrent de retenir 5 pour 100 sur les intérêts : c'était réduire la rente à 3 3/4 au lieu de 3 1/2. Pour avoir à leur disposition les ressources qui leur étaient nécessaires, les États de Hollande se trouvèrent obligés de compléter cette différence par un prélèvement sur le fonds de l'amortissement ⁵, que le Grand Pensionnaire aurait voulu conserver tel qu'il l'avait créé ⁶, et qui fut réduit de 1,600,000 livres à un million ⁷.

Quand, au lieu de pourvoir aux préparatifs de la guerre, ce fut aux dépenses mêmes de la guerre qu'il fallut subvenir, les États ne

¹ Mémoire de Jean de Witt aux États de Hollande, août 1672.

² Août 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 294.

³ Octobre 1671.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 292, 295.

⁵ *Ibid.*, p. 297.

⁶ 1655.

⁷ WICQUEFORT, t. IV, p. 294.

purent s'en tenir aux emprunts, ni se contenter des impôts destinés seulement à assurer le paiement de la dette publique. Ils furent obligés de demander de nouveaux sacrifices aux contribuables. Des propositions leur furent soumises pour imposer les pipes, le tabac, jusqu'aux souliers et aux chapeaux ¹. Ils préférèrent le rétablissement du deux centième denier, qui fut imposé sur tous les biens meubles et immeubles, droits, actions, créances, navires, marchandises, argent, vaisselle, bijoux, meubles, traitements et gages ², en y comprenant même les rentes, au grand détriment du crédit de l'État ³. Les magistrats municipaux étaient rendus responsables du paiement, et par suite des difficultés de perception, sur la proposition faite par de Witt ⁴, les villes furent tenues de fournir l'avance, au compte des campagnes. Cinq semaines après avoir été décrété, l'impôt du deux centième denier fut doublé et triplé; en même temps, l'impôt foncier était élevé de moitié, et l'impôt personnel rétabli sous le nom de capitation, avec trois tarifs différents, suivant la fortune des contribuables ⁵. Il fallut même avoir recours plus tard ⁶ à un emprunt forcé en argent et en argenterie, avec intérêts fixés d'abord à 2 0/0, et ensuite à 4 0/0.

Les résolutions prises par les États de Hollande imposèrent aux autres provinces l'obligation de se soumettre aux charges qui leur étaient demandées, et permirent également au conseil d'État d'y faire contribuer les territoires appelés pays de la Généralité, parce qu'ils relevaient directement des États généraux ⁷. Les ressources ne manquèrent pas dès lors à la République pour supporter le poids des dépenses dont la guerre allait la grever. Tels furent les heureux résultats de l'habile direction que de Witt avait donnée aux finances de la Hollande, et qui auraient dû être l'un de ses titres les plus incontestables à la reconnaissance de ses concitoyens.

Il n'avait pas témoigné moins de sollicitude pour pacifier les différends intérieurs, sans avoir pu cependant les empêcher de renaître.

¹ Wicquefort, t. IV, p. 298.

² Résol. États de Hollande, 24 février 1672.

³ L. man. Groot à Wicquefort, 29 mai 1673: Archives du royaume.

⁴ Man. Hop, 18 mai 1672.

⁵ Résol. États de Hollande, 2 et 16 avril 1672.

⁶ Man. Hop, 1^{er} juin 1672.

⁷ Wicquefort, t. IV, p. 288.

Il s'était employé à mettre fin aux dissensions civiles, partout où elles se produisaient. Son intervention avait réconcilié les partis qui se disputaient le pouvoir dans la province de Groningue ¹ et dans celle d'Overyssel ². Il s'était surtout préoccupé de rétablir dans les États de Hollande l'union de tous les membres de l'assemblée, sans laquelle la direction du gouvernement de la République aurait cessé de lui appartenir. Il avait éloigné ses deux principaux adversaires, Gaspard Fagel et Van Beuningen, qui s'étaient détachés du parti républicain après l'avoir longtemps servi, Fagel avec une fougueuse ardeur, Van Beuningen avec une fidélité qui pendant longtemps ne s'était pas démentie.

Pour n'avoir plus à craindre, dans l'assemblée des États de Hollande, la résistance redoutable de Fagel, en sa qualité de pensionnaire de Haarlem, de Witt lui avait offert l'emploi de greffier des États généraux, rendu vacant par la mort de Nicolas Ruysch, l'un de ses plus intimes confidents. Il avait renoncé à appuyer la candidature de son cousin germain Vivien ³, malgré les pressantes instances de sa tante, Maria Van den Corput ⁴, et il avait fait écarter le candidat de la province d'Utrecht, Kinschott ⁵, qui fut nommé plus tard conseiller à la cour de Hollande.

Après avoir assuré le succès de la nomination de Fagel, en lui ménageant le patronage des États de Hollande ⁶, il fit étendre les prérogatives de sa charge, par le droit qui lui fut attribué d'assister à toutes les commissions de l'assemblée des États généraux ⁷. De Witt espérait acquérir ainsi assez de titres à sa reconnaissance, pour que celui-ci, devenu par ses importantes fonctions le second personnage de l'État, lui rendit les importants services qu'il

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 284. La lutte s'était engagée entre la ville de Groningue et les députés des campagnes désignées sous le nom des Ommelandes.

² Bernard, 6 octobre 1671. Les prétentions à la présidence des États de l'Overyssel du bailli Haerolte et du baron de Pallandt avaient divisé la province en deux assemblées rivales.

³ Vivien avait avec de Witt une double parenté, par sa mère Anthonia Van den Corput et par sa belle-mère Maria Van den Corput, remariée en secondes noces à M. Loten, toutes deux sœurs de la mère du Grand Pensionnaire.

⁴ L. Jean de Witt à madame Loten, sa tante, 10 octobre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 212.

⁵ Kinschott était le gendre d'un des députés d'Utrecht, Van der Hoolck.

⁶ Résol. États de Hollande, 5 novembre 1670. L. de Witt à Fagel, 10 octobre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 212.

⁷ L. de Witt à Fagel, 13 décembre 1670. WICQUEFORT, t. IV, p. 214.

attendait de son concours. Ses prévisions devaient être trompées. Fagel, que son portrait ¹ représente avec un large front, signe d'une grande puissance de travail, des lèvres plissées et une physionomie narquoise, était aussi rusé qu'ambitieux ². Tandis qu'il paraissait se rapprocher du Grand Pensionnaire pour obtenir la charge qu'il convoitait, il était bien plus préoccupé de se ménager la faveur du prince d'Orange, pour se faire pardonner la part qu'il avait prise à l'Édit perpétuel ³, et tout en dissimulant ses desseins par un hypocrite accord avec de Witt, il se préparait à prendre la direction du parti orangiste.

Le Grand Pensionnaire se flattait en outre d'assurer le succès de sa politique, en éloignant Van Beuningen, qui n'était pas encore parti de la Haye, pour aller prendre possession de son ambassade à la cour de Londres. Tant que le prince d'Orange n'était pas entré au conseil d'État, Van Beuningen, qui tenait à lui rouvrir l'accès au pouvoir de ses ancêtres, avait refusé de s'absenter ⁴. De Witt l'avait pressé vainement de se rendre en Angleterre, après l'entrevue de la duchesse d'Orléans avec Charles II, pour surveiller de près les négociations des deux cours de France et d'Angleterre. Van Beuningen avait répondu « que si le Grand Pensionnaire croyait cette affaire si pressante, il pouvait lui-même faire le voyage, ajoutant que, d'après son opinion, rien ne paraissait devoir tant le précipiter ⁵ ». Mais de Witt sut faire partager son opinion aux États, qui exigèrent impérieusement le départ de leur ambassadeur. Van Beuningen une fois tenu à distance, le Grand Pensionnaire de Hollande en profita pour regagner par d'actives démarches le concours et l'appui de la ville d'Amsterdam, dont la défection pouvait être le signal d'un changement de gouvernement. Quand Van Beuningen revint d'Angleterre ⁶, il trouva la régence de cette ville rattachée au parti républicain, dont il avait voulu la séparer.

La ville d'Amsterdam était partagée en deux factions rivales, celle de Valkenier et celle de Hoofdt, qui tous deux se disputaient

¹ L'estampe de ce portrait peint par Schouman, gravé par Houbraken, fait partie de la collection de la Bibliothèque nationale.

² L. man. Groot à Wicquefort, 5 juin 1674.

³ Voir t. 1^{er}, ch. VIII, p. 505.

⁴ *Mémoires du prince de Tarente*, p. 300.

⁵ L. Pomponne, 3 juin 1670.

⁶ Janvier 1671.

la charge de premier bourgmestre ¹. Valkenier s'était d'abord signalé parmi les défenseurs passionnés du parti républicain, en prenant, ainsi que Fagel, l'initiative de l'Édit perpétuel ². En outre, il n'avait cessé de prodiguer ses flatteries au Grand Pensionnaire de Hollande. A l'époque de sa dernière réélection, il avait été l'un des premiers à proposer l'élévation de son traitement, en renchérissant même sur le chiffre d'augmentation auquel les États s'étaient tenus ³. Malgré la réserve que de Witt était habitué à garder au sujet de ses intérêts personnels, il avait manifesté à Fagel ses sentiments de reconnaissance, en déclarant « lui être redevable de la satisfaction qu'il avait reçue ⁴ ». Ces bons rapports furent bientôt troublés par l'ambition de Valkenier, qui, craignant de rester au second rang dans le parti républicain, offrit ses services au parti orangiste, dans l'espérance d'en devenir l'un des principaux chefs. « Sombre et envieux, il était ardent à la poursuite du pouvoir et très-vif à trouver ce qu'il croyait utile pour se frayer la voie au gouvernement ⁵. »

De Witt, ne pouvant lui conserver sa confiance, lui avait opposé la candidature de Hoofdt, l'un des principaux membres du conseil d'Amsterdam. D'après le témoignage de Temple, « Hoofdt était un homme honorable, de nobles sentiments, qui tenait de ses ancêtres de grandes richesses. Il avait un caractère franc et ouvert, et joignait à beaucoup d'instruction une grande finesse d'esprit. Mais il perdait une partie de ces avantages par son insouciance, dont il aimait même à faire parade. Il se contentait d'avoir en main tout le pouvoir qu'on peut obtenir dans une ville, mais sans le rechercher ni en faire usage ⁶. » Le Grand Pensionnaire réussit à le faire nommer bourgmestre. « M. de Witt », écrit Pomponne ⁷, « reprend ainsi, par cette ville si importante dans les assemblées, le crédit qu'elle lui avait fait perdre depuis quelque temps. Le parti du prince d'Orange a maintenant le dessous ». — « Vous avez raison de juger, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser », écrivait encore Pomponne à de Lionne ⁸,

¹ 18 janvier 1671.

² Voir t. II, ch. VIII, p. 505.

³ *Ibid.*, p. 527.

⁴ L. man. de Witt à Valkenier, 15 août 1668.

⁵ TEMPLE, *Mémoires*, p. 348, 378. Edition 1754.

⁶ *Ibid.*, p. 378.

⁷ L. Pomponne, 3 février 1671.

⁸ *Ibid.*, 5 mars 1671.

« de la mortification qui en est résultée pour M. Van Beuningen. Bien qu'il se soit retranché du côté de la philosophie, sa philosophie n'impose jusqu'à cette heure à personne. Il professe assez publiquement qu'il veut jouir de la tranquillité du port où une espèce de tempête semble l'avoir jeté, et profiter du repos qu'il n'aurait jamais trouvé dans les affaires publiques, et qu'elles lui donnent en les quittant. Quoiqu'il tienne à tout le monde ces discours de stoïque, il ne trouve de créance à personne. »

Le succès que de Witt avait obtenu n'était guère qu'apparent et éphémère. Aussi Louis XIV se réjouissait-il des nouvelles rivalités qui lui paraissaient imminentes. « J'ai été bien aise d'apprendre », écrivait-il à Pomponne¹, « que, dans l'élection du nouveau bourgmestre d'Amsterdam, le parti de Van Beuningen ait succombé sous celui qui lui était contraire, et que de Witt soutenait ; car ce succès, augmentant pour l'instant l'autorité du Grand Pensionnaire et abaissant le crédit du prince d'Orange, ne servira qu'à rendre de Witt plus irréconciliable avec le roi d'Angleterre et avec ceux qui veulent l'élévation du prince. Cet incident ne peut manquer aussi d'augmenter l'aigreur et l'hostilité dans les personnes qui ont part au gouvernement des Provinces-Unies ; ainsi, de toutes les manières qu'on le considère, je ne le trouve que bon et avantageux pour mes intérêts. » Les exigences du parti orangiste, l'hésitation et la résistance du parti républicain, qui ne sut pas reconnaître à temps la nécessité de donner un chef à l'armée, en vue d'une guerre prochaine, allaient bientôt justifier ces funestes prévisions.

Les contestations se renouvelèrent à l'occasion de la pension demandée pour le prince d'Orange à titre de conseiller d'État. Les États généraux étaient disposés à en porter le chiffre à cinquante mille francs, dont les États de Hollande auraient payé la moitié². Ceux-ci, malgré la proposition des membres de la noblesse, ne voulurent accorder qu'une somme de vingt-cinq mille livres, qui était d'ailleurs conforme à l'avis du conseil d'État³. Ils prétendirent faire payer en partie la pension du prince d'Orange sur les fonds du budget fédéral affectés aux dépenses ordinaires de la guerre, ne voulant y contribuer eux-mêmes que pour cinq mille

¹ L. man. Louis XIV à Pomponne, 3 février 1671.

² L. Pomponne, 4 décembre 1670.

³ Résol. États de Hollande, 15 avril 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 298.

livres, et exigeant en même temps l'augmentation de la pension des deux maréchaux de camp. Le conseil d'État s'opposa à cette répartition ; les autres provinces, mal disposées pour le maréchal de camp Wurtz, suspect au parti orangiste, contestèrent la proposition d'élever le traitement des chefs de l'armée, et les États de Gueldre déclarèrent qu'ils n'y consentiraient qu'autant qu'une pension de cinquante mille livres serait donnée au prince d'Orange. Ces différends avaient déjà réveillé entre les provinces leurs anciennes rivalités, quand la nomination d'un capitaine général, en s'imposant aux États généraux avant le terme qu'ils avaient fixé, rompit l'accord si péniblement obtenu par le Grand Pensionnaire.

Aux termes de la convention conclue sous le nom d'*Acte d'harmonie*, qui avait ouvert au fils de Guillaume II l'accès du conseil d'État¹, le prince d'Orange ne pouvait être nommé ni même proposé comme capitaine général, avant ses vingt-deux ans accomplis, et il ne devait les atteindre qu'au mois de novembre de l'année 1672². Cette convention, qui avait eu principalement pour but de déclarer incompatibles la charge de stathouder et celle de capitaine général, garantissait la durée du gouvernement républicain, en ne permettant pas que le pouvoir militaire et le pouvoir civil fussent réunis dans les mêmes mains. De Witt se croyait dès lors intéressé à ne pas la laisser remettre en question, dans la crainte qu'on n'y portât la moindre atteinte. D'ailleurs, la grande jeunesse du prince d'Orange, son inexpérience présumée de la science militaire, les relations qu'il entretenait avec son oncle Charles II, au moment où le roi d'Angleterre négociait avec le roi de France une coalition contre la République, justifiaient à certains égards la défiance qu'on lui témoignait. Le Grand Pensionnaire ne pouvait consentir à lui laisser confier la défense de la patrie, avant qu'il eût mérité la confiance publique, et voulait qu'il commençât par accompagner l'armée en qualité de membre du conseil d'État, pour se préparer ainsi à la commander.

Cette politique de prudente expectative fut tenue en échec par l'hostilité des États de Gueldre, qui remit aux prises le parti

¹ 31 mai 1670. Voir t. II, ch. x, p. 97.

² Le 14 novembre 1672.

orangiste et le parti républicain. A l'occasion des différends relatifs à la pension du prince d'Orange comme conseiller d'État, les États de Gueldre lui avaient attribué le titre de capitaine et amiral général désigné. Les députés de la Hollande aux États généraux donnèrent à cette résolution un dangereux retentissement, en la dénonçant comme contraire aux engagements qui avaient été pris d'ajourner toute désignation en faveur du prince d'Orange avant ses vingt-deux ans accomplis, et ils obligèrent les députés de Gueldre à retirer du greffe de l'assemblée fédérale la délibération des États de leur province. Ceux-ci ne voulurent pas se laisser faire la loi; ils chargèrent leurs députés de représenter sans détour aux États généraux la nécessité de devancer la nomination dont ils étaient accusés d'avoir pris illégalement l'initiative¹.

Le parti orangiste répondit à cet appel avec un irrésistible élan qui entraîna toutes les provinces : celle d'Utrecht, quoique habituée à suivre la direction de la Hollande, s'associa elle-même au mouvement². L'espoir de détourner le roi d'Angleterre d'une défection chaque jour plus menaçante, en donnant satisfaction à son neveu, ne pouvait manquer d'encourager cette propagande. Le prince d'Orange se mit lui-même en avant. Il ne se contenta pas d'écrire au principal député des États d'Utrecht, d'Amerongen, qui venait d'être désigné comme ministre des États généraux auprès de l'électeur de Brandebourg, pour lui demander de ne pas s'éloigner avant d'avoir pris la direction de cette affaire, qui, disait-il, « faisait grand bruit³ ». Ne s'en tenant pas à cette démarche, il profita d'une visite que lui rendit le Grand Pensionnaire, pour représenter à de Witt qu'une fois entré dans sa vingt-deuxième année, il ne devait pas être réduit à attendre qu'elle fût achevée pour obtenir sa nomination comme capitaine général. Le Grand Pensionnaire lui opposa avec une inflexible opiniâtreté le texte de l'*Acte d'harmonie*, et ne lui cacha pas combien il était surpris de ses prétentions. Mais les États de Hollande, sur lesquels de Witt comptait pour éconduire le prince, trompèrent son attente, au moment où il se flattait de ramener

¹ Résol. États de Gueldre, 30 novembre 1671.

² L. de Renswoude à d'Amerongen. Voir BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 171.

³ L. man. du prince d'Orange à d'Amerongen, 7 décembre 1671.

les autres provinces à des dispositions plus conciliantes. « Ce qu'il y a de déplorable », écrivait-il¹, « c'est que ce soient les membres de la Hollande qui avec un zèle immodéré veulent, en brisant des conventions solennelles, aider à jeter les fondements de la servitude. »

Dans les premiers jours du mois de décembre², les députés d'Enckhuyzen se hasardèrent à demander inopinément la nomination immédiate du prince d'Orange comme capitaine général, et les nobles présents à la séance³ s'empressèrent d'appuyer leur proposition. Le Grand Pensionnaire, ainsi qu'il résulte de la curieuse lettre manuscrite qu'il écrivit à son frère⁴, ne se laissa pas déconcerter, et demanda, pour qu'il n'y eût aucune surprise, que la question fût mise à l'ordre du jour. Dans la séance de l'après-midi, il représenta énergiquement aux États que la proposition d'Enckhuyzen ne devait pas être prise en considération. Il la combattit comme dangereuse pour la République : d'après lui, on s'exposait à toutes les aventures, en se pressant d'abandonner le commandement de l'armée à un jeune prince qui n'avait pu encore donner aucune preuve de ses talents militaires. De Witt opposa d'ailleurs l'instruction qu'il avait reçue et le serment qu'il y avait prêté, en déclarant qu'il ne pouvait, sans y manquer, laisser mettre aux voix la dérogation à des résolutions antérieures prises d'un commun accord. L'autorité de sa parole coupa court pour le moment à toute discussion.

Les députés de Leyde et de Haarlem, qui s'étaient d'abord déclarés favorables à la résolution proposée par les députés d'Enckhuyzen, se contentèrent de faire savoir qu'ils consulteraient leurs régences. Toutefois, ils exigèrent l'ajournement des propositions de nouvelles levées, déclarant qu'ils refuseraient leur consentement à l'augmentation de l'armée, tant qu'elle n'aurait pas le prince d'Orange pour chef. « Parmi les députés des villes de Hollande », écrivait le correspondant français Bernard⁵, « il y en a, mais peu,

¹ L. de Witt à Paats, 13 décembre 1671, citée par Schotel dans sa brochure sur une vente de manuscrits à Amsterdam en 1847. WICQUEFORT, t. IV, p. 304, notes Chais Van Buren.

² Résol. États de Hollande, 4 décembre 1671, et l. man. Wicquefort au roi de Danemark, 12 décembre 1671, Bibl. royale de la Haye.

³ Duyvenvoorde, Asperen, Wassenaar, Werkendam et Offem, seigneur de Van der Does.

⁴ L. man. Jean de Witt à Corneille de Witt, 6 décembre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 301, notes Chais Van Buren.

⁵ L. Bernard, 18 décembre 1671 : Archives aff. étr.

qui sont déterminés par inclination pour la maison d'Orange, d'autres par ambition ou pour faire déplaisir à ceux qui ont présentement la direction des affaires. Quant au plus grand nombre, il juge qu'il faut donner un chef aux gens de guerre, en la conjoncture présente. Il n'y a pas jusqu'au feld-maréchal Wurtz qui n'ait déclaré qu'il servirait plus volontiers et avec plus de succès, si l'on mettait le prince à la tête de l'armée, parce que ses officiers auraient plus d'obéissance et ses soldats plus de courage. M. de Ruyter en a dit autant à l'égard des matelots, de sorte qu'il y en a qui jugent qu'il n'est pas seulement avantageux, mais qu'il est indispensable de faire cette élection. »

La nécessité de sortir promptement d'embaras obligea l'assemblée à prendre l'avis des conseillers députés, qui avaient plus spécialement les affaires militaires dans leurs attributions. Ceux-ci, dont cinq seulement assistaient à la délibération ¹, se prononcèrent à l'unanimité en faveur de la nomination du prince d'Orange. Ils invoquaient le souvenir du prince Maurice de Nassau qui avait été chargé du commandement en chef à l'âge de dix-huit ans, les intérêts d'une prompte satisfaction donnée au peuple, à l'armée, aux autres provinces, les espérances d'un rapprochement avec l'Angleterre ; ils représentaient que l'anticipation pour quelques mois d'une nomination aussi avantageuse au pays ne porterait aucune atteinte aux principales garanties de l'*Acte d'harmonie*.

La discussion ne pouvait plus désormais être évitée, et trois jours plus tard, elle reprit son cours avec la vivacité des passions qui divisaient l'assemblée ². Les nobles et les députés d'Amsterdam, de Leyde, d'Haarlem, d'Enckhuyzen, approuvèrent la proposition des conseillers députés à laquelle les députés des petites villes paraissaient presque tous disposés à se rallier. Mais les députés de Dordrecht, de Rotterdam, de Delft, de Hoorn, de Gouda et d'Alkmar, ainsi que ceux de Monnikendam et de la Briele, se prononcèrent contre toute dérogation aux conventions de l'*Acte d'harmonie*. Les députés de Dordrecht étaient ceux qui opposaient la plus énergique

¹ Boetselaar d'Asperen, Bosveldt, Van der Meer, Hooft, Van der Does, ainsi que le secrétaire Van Forrest. Résol. États de Hollande, 5 décembre 1671.

² Besoigne, 8 décembre 1671. L. Jean de Witt à C. de Witt, 10 décembre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 303, note Chais Van Buren. L. Bernard, 10 décembre 1671 : Archives aff. étr.

résistance. Le vieux père de Jean de Witt, Jacob de Witt, ne pouvant oublier qu'il avait été l'une des victimes de l'attentat du dernier stathouder, Guillaume II, leur faisait partager sa défiance ombrageuse. Ils protestèrent contre une concession qui, d'après eux, ne serait faite qu'aux exigences des prédicateurs et du bas peuple, et déclarèrent ne vouloir acheter par aucun esclavage l'alliance de l'Angleterre. Néanmoins, l'appui inattendu que la nomination du prince d'Orange rencontrait dans l'assemblée dont le parti républicain avait jusqu'alors pu disposer en maître, fit comprendre à de Witt qu'il ne devait pas rester intraitable. Il avait fini par reconnaître que l'intérêt public était engagé dans cette nomination. « On assure », écrivait-il à de Groot ¹, « qu'elle pourra produire dans l'État les heureux effets de la concorde, en donnant satisfaction aux autres provinces, en rendant confiance à la milice, en disposant le peuple à mieux supporter les impôts. » Conformément à sa proposition, et sur la demande pressante des députés de Zélande, les États de Hollande résolurent de mettre en délibération l'instruction destinée au capitaine général ².

Cette résolution laissait au parti républicain l'espérance de gagner du temps. Le Grand Pensionnaire se flattait encore d'éloigner, ou au moins d'atténuer le péril par les précautions qu'il prendrait pour empêcher un changement de gouvernement. Sous son inspiration, les commissaires des États de Hollande qui furent adjoints aux conseillers députés pour formuler un projet, demandèrent et obtinrent ³ que le capitaine général des Provinces-Unies fût obligé par serment à jurer le maintien de l'Édit perpétuel qui avait supprimé le stathoudérat dans la province de Hollande, et qui en avait interdit le rétablissement.

Après quelques jours d'examen ⁴, ils donnèrent également leur approbation aux principaux articles destinés à restreindre les attributions du commandant en chef de l'armée fédérale. Conformément à l'*Acte d'harmonie*, le capitaine général devait être déclaré inéligible à la charge de stathouder de toute autre province, et devait même s'engager à la refuser. Par surcroît de

¹ L. de Witt à Groot, 10 décembre 1671. WICQUEFORT, t. IV, p. 312.

² Résol. États de Hollande, 9 décembre 1671.

³ L. Bernard, 17 décembre 1671.

⁴ Résol. États de Hollande, Besoigne, 17, 18 décembre 1671.

précautions, les prérogatives du stathoudérat, c'est-à-dire la nomination aux charges municipales, l'intervention dans les affaires de la religion, de la justice, de la police et des finances, la médiation dans les différends entre les provinces, étaient exclues de ses attributions. Il n'avait même pas en compensation celles qui semblaient inséparables de sa charge. Il ne pouvait nommer directement les officiers de l'armée, et n'avait à leur égard qu'un droit de présentation, soit aux États des provinces, soit aux États généraux, suivant l'importance des grades : il ne disposait pas davantage du commandement des places fortes, qui ne lui était réservé que pour les places conquises. En outre, il n'était pas autorisé à délivrer directement les patentes, c'est-à-dire les ordres de marche pour les troupes sur le territoire des provinces. Enfin, son autorité restait subordonnée à celle des commissaires, qui en temps de guerre devaient représenter auprès de lui les États généraux : il était chargé d'exécuter les décisions qui seraient prises par eux à la majorité des suffrages, et devait se contenter du droit d'assister à toutes leurs délibérations, en donnant le premier son avis qu'il pouvait réitérer en cas de partage des voix ¹. Non-seulement la séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire était ainsi garantie, mais encore le pouvoir militaire ne devait désormais s'exercer que dans d'étroites limites qui mettaient obstacle à une domination princière.

Ces précautions déjà si restrictives, mais sur lesquelles on aurait pu facilement s'entendre, auraient dû paraître suffisantes. Au lieu de s'en déclarer satisfaits, les défenseurs du gouvernement républicain prétendirent limiter à une seule campagne la durée de la charge de capitaine général, que les partisans du prince d'Orange voulaient lui faire donner à vie. C'était à la fois provoquer un conflit avec les autres provinces, et rendre inévitables de nouvelles divisions dans les États de Hollande. Les animosités qui étaient assoupies plutôt qu'éteintes s'y réveillèrent, et l'assemblée se trouva de nouveau divisée en deux partis hostiles.

D'un côté, les nobles et les députés d'Enckhuyzen, de Haarlem et de Leyde réclamaient le commandement à vie comme indispen-

¹ *Formulaire de l'instruction de capitaine général*, VAN DER HOEVEN, *Vie de Jean et Corneille de Witt*, p. 324-328.

sable à l'autorité que le capitaine général devait exercer sur les troupes et à la bonne direction des affaires militaires. D'autre part, les députés de Dordrecht, de Delft et de Rotterdam le repoussaient, en déclarant que le prince d'Orange devait se montrer d'autant moins exigeant qu'il aurait déjà le bénéfice d'une nomination à laquelle son âge ne lui donnait pas encore droit. Ils représentaient en outre qu'on ne pouvait sans péril s'engager avec lui à titre permanent, avant qu'il eût fait ses preuves dans un commandement temporaire¹. Les députés d'Amsterdam, tout en se prononçant pour la nomination à vie, recherchaient des moyens de conciliation, en demandant que la question du commandement à vie fût ajournée jusqu'au terme légal fixé par l'*Acte d'harmonie*, pourvu que l'entrée en charge du prince d'Orange, ne fût-ce que pour la durée d'une campagne, ne souffrît plus aucun retard.

Le Grand Pensionnaire comprit qu'il ne pouvait se dispenser d'accepter cette proposition. Il craignait que le conseil d'Amsterdam n'envoyât dans l'assemblée des États Van Beuningen, qui, revenu de son ambassade de Londres, ne manquerait pas de lui disputer la direction du gouvernement². Aussi se hâta-t-il de mettre fin aux débats, en faisant transmettre aux États généraux l'instruction que les États de Hollande avaient préparée pour le capitaine général³. L'instruction une fois adoptée par les États généraux⁴, il demanda lui-même aux États de Hollande la nomination immédiate du prince. Il obtint ainsi que le commandement ne lui fût donné qu'à titre temporaire, sauf à lui être renouvelé pour la vie, quand la condition d'âge stipulée par l'*Acte d'harmonie* serait pleinement remplie⁵.

Les États généraux ne se montrèrent pas satisfaits, et adressèrent aux États de Hollande leurs représentations longuement développées, mais en ayant soin de s'en tenir à une lettre secrète, dans l'espoir de ménager plus aisément un accord⁶. Pour répondre à ce message, les États de Hollande se rendirent en corps⁷ dans l'assemblée fédérale, à laquelle ils communiquèrent la résolution qu'ils

¹ Besoigne, 21 décembre 1671. WAGENAAR, t. XII, p. 455.

² Manuscrit Bontemantel, 8 décembre 1671.

³ Résol. États de Hollande, 23 décembre 1671.

⁴ Résol. États généraux, 3 janvier 1672.

⁵ Résol. États de Hollande, 9, 13, 19 janvier 1672.

⁶ 19 janvier 1672.

⁷ 21 janvier 1672.

venaient de prendre, et dont ils ne voulaient plus se départir. Le lendemain ¹, ils confirmèrent cette notification par un manifeste dans lequel ils déclaraient « s'être avancés aussi loin qu'ils pouvaient aller », en anticipant de plusieurs mois la nomination d'un capitaine général, qu'ils se refusaient à rendre définitive avant les vingt-deux ans accomplis du prince d'Orange. Ils protestaient qu'en cas de refus des autres provinces, « ce ne serait pas à eux qu'on pourrait s'en prendre des malheurs publics ² ».

Néanmoins, peu s'en fallut que le prince d'Orange ne les obligeât à tenir compte des remontrances des États généraux, en refusant d'accepter la charge de capitaine général, dans le cas où sa commission serait restreinte à la durée d'une expédition ³. Assuré des dispositions des deux maréchaux de camp, qui, à son défaut, étaient résolus à décliner l'offre du commandement en chef, il fit prévenir les États de Hollande « qu'ils eussent à s'éviter la peine de lui envoyer des députés, parce qu'il serait bien peiné de les renvoyer avec un refus ⁴ ». Ses meilleurs amis cherchaient inutilement à le dissuader de ce qu'ils considéraient comme un coup de tête juvénile. Van Beuningen, qui, après avoir été le principal agent de la discorde, s'était rattaché au parti de la conciliation, lui conseillait, ainsi qu'écrivait un correspondant français ⁵, « d'accepter, à quelque prix que ce fût, ce que messieurs de Hollande avaient conclu. Mais il était obligé de lutter contre le crédit de Fagel, qui, pour pousser les choses à l'extrémité, encourageait les sentiments du prince que Van Beuningen parvenait difficilement à effleurer, le petit seigneur étant assez ferme et assez entier dans ses dispositions ⁶. »

Cette attitude du prince d'Orange ne pouvait manquer de réveiller les dispositions offensives des autres provinces, et faisait regretter à ses partisans les concessions auxquelles ils s'étaient prêtés. Les députés de Leyde représentaient que si la Hollande ne pouvait réussir à faire partager son opinion par les autres provinces, il

¹ Résol. États de Hollande, 22 janvier 1672.

² L. man. Bernard à Pomponne, 29 janvier 1672.

³ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 26 janvier 1672.

⁴ L. Bernard, 29 janvier 1672 : Archives aff. étr.

⁵ L. d'Aunoy, 29 janvier 1672 : Archives aff. étr.

⁶ Manuscrit Vivien.

était urgent qu'elle se conformât entièrement à leur désir, pour ne pas ruiner entièrement la République. Déjà, d'après le curieux manuscrit de Vivien qui complète si utilement le compte rendu des séances ¹, les députés de Delft et de Gouda adressaient au Grand Pensionnaire la sommation de faire procéder à une nouvelle délibération ². De Witt avait à craindre qu'une capitulation ne devint inévitable. Pour éviter d'être réduit à cette extrémité, il reconnut, sans hésiter plus longtemps, la nécessité d'une transaction. Il s'en expliqua avec son frère dans une lettre confidentielle conservée dans les archives de famille ³. « Par suite des dispositions manifestées par certains membres des États de Hollande, je n'ai pu faire autrement », lui écrit-il, « que de me mettre à l'œuvre, pour mener l'affaire à une fin favorable, avec l'approbation des députés de Dordrecht, d'Amsterdam et de Rotterdam, ce sur quoi je délibère avec Beverningh et Fagel. Nous avons arrêté un projet que j'ai accepté de communiquer aux députés de Hollande, afin de tâcher ensuite de le faire agréer par les États généraux. »

Ce projet, tel qu'il avait été suggéré par les membres du comité des affaires militaires, notamment par Ripperda de Buurse, avait pour but d'obtenir par anticipation un accord préalable sur l'instruction définitive qui serait donnée au capitaine et amiral général, quand le prince d'Orange aurait accompli ses vingt-deux ans : il ne lui laissait en qualité d'amiral général ⁴ qu'un titre honorifique qui lui serait reconnu dès maintenant à titre provisoire, mais qui ne lui donnerait, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucun pouvoir sur le commandant en chef de la flotte ⁵. C'était la meilleure garantie à prendre pour que la nomination définitive ne fût plus tenue en suspens ou en échec par de nouveaux débats. Dans cette vue, quatre provinces, la Gueldre, la Zélande, la Frise et Groningue, prirent les devants pour déclarer que dès maintenant

¹ Ce manuscrit, comprenant les notes de Vivien, pensionnaire de Dordrecht, et celles de Hop, pensionnaire d'Amsterdam, après avoir appartenu à Gérard Brandt, a été en possession de M. Tydeman, qui me l'a communiqué, et a été acheté, à la vente de sa bibliothèque, par M. Roogaards, d'Utrecht.

² Man. Vivien, 4 février 1672.

³ L. man. Jean de Witt à Corneille de Witt, 18 février 1672, tirée des papiers de famille de M. Hoog.

⁴ Voir le formulaire d'instruction pour l'amiral général. *Vie de Jean et Corneille de Witt*, par VAN DER HOEVEN, p. 321, édition hollandaise.

⁵ Résol. États généraux, 14 février 1672.

elles faisaient choix du prince d'Orange comme capitaine et amiral général à vie, dès qu'il aurait atteint l'âge légal, sans qu'aucun nouveau vote pût leur être réclamé. Deux autres provinces, Utrecht et Overysse, firent la même déclaration, en subordonnant toutefois leur consentement définitif à l'accord unanime des provinces, afin de ménager la Hollande¹.

A moins de s'engager dans une voie sans issue, dont ils ne pouvaient se dissimuler les périls, les États de Hollande étaient obligés d'accueillir la proposition de régler par avance les conditions d'entrée en charge du commandant en chef, quand il serait nommé à vie. Cinq jours après les premières ouvertures faites par le Grand Pensionnaire à leur assemblée², ils se réunirent le mardi 23 février 1672, et à quatre heures de l'après-midi, ils se mirent d'accord pour conclure. Ils commencèrent par reconnaître au prince d'Orange les pouvoirs de capitaine général limités à une expédition et subordonnés aux conditions qu'ils avaient déjà formulées³. Pour satisfaire les États généraux, non-seulement ils lui confirmèrent par une déclaration expresse toutes ses prérogatives de conseiller d'État⁴, mais encore ils lui attribuèrent le commandement de toutes les troupes, en y comprenant celui des milices payées par les villes qu'ils avaient d'abord proposé de lui refuser, et en n'exceptant que les compagnies de gardes du corps et de cavalerie qui seraient en garnison dans leur résidence⁵. Toutefois, ils ne voulurent pas consentir à le désigner encore, fût-ce nominale-ment, comme amiral général, afin de ne porter aucune atteinte même apparente aux pouvoirs de Ruyter, qui avait toute leur confiance. Ces dispositions une fois réglées, ils approuvèrent à l'unanimité le projet d'instruction définitive⁶, et mirent à l'ordre du jour de leur assemblée de novembre, pour l'époque où le prince d'Orange aurait accompli ses vingt-deux ans, sa nomination comme capitaine et amiral général à vie.

¹ L. Arlington à Godolphin, 15 février 1672. L. Bernard à Pomponne, 21 février 1672 : Archives aff. étr.

² Résol. États de Hollande, 17, 18 février 1672.

³ *Ibid.*, 23 décembre 1671. Voir ch. xi, p. 218.

⁴ *Formulaire pour l'instruction du capitaine général. Vie de Jean et Corneille de Witt.* Édition hollandaise, p. 328.

⁵ Résol. États de Hollande, 23 février et 5 mars 1672.

⁶ Elle était conforme à l'instruction qui s'appliquait au commandement temporaire.

Dès le lendemain ¹, les États généraux tinrent une séance solennelle à laquelle assistèrent tous les membres de l'assemblée fédérale, au nombre de trente-trois députés. Après s'être assurés du consentement du prince d'Orange désormais satisfait par les garanties prises en sa faveur pour un prochain avenir, ils lui donnèrent le commandement de l'armée à titre temporaire, et le proclamèrent capitaine général. Leur résolution lui fut solennellement communiquée par le greffier Fagel, qui l'invita à se rendre dans leur assemblée, pour recevoir l'investiture de sa charge et prêter serment de fidélité à son instruction. Le jour suivant ², il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Tandis que les acclamations de la joie populaire retentissaient au dehors, le président, Van Ghent, député de Gueldre, lui adressa une harangue qui lui rappelait les services de ses ancêtres et l'encourageait à continuer leur œuvre, en l'invitant à justifier ainsi les espérances publiques.

Les États de Hollande ne voulurent pas se montrer moins empressés. Ils se prêtèrent au désir du prince d'Orange, en réglant à 25,000 livres sa pension comme conseiller d'État, qu'ils n'avaient pas jusqu'alors votée à titre définitif ³. En outre, les nobles ainsi que les députés de onze villes firent enregistrer leur consentement anticipé à sa nomination comme capitaine et amiral général à vie ⁴. Enfin, l'assemblée se fit représenter auprès de lui par les commissaires chargés de lui porter les félicitations solennelles de tous ses membres ⁵. Le prince ne manqua pas de répondre à leurs prévenances. Il leur offrit ⁶, dans la grande salle de la cour qu'ils avaient mise à sa disposition, un festin somptueux dont le menu ⁷ a été conservé dans les récits contemporains ⁸, et qui se prolongea jusqu'à deux heures du matin. Le prince d'Orange le termina en portant un toast qui lui fut rendu, au bruit des fanfares militaires et

¹ Résol. États généraux, 24 février 1672.

² 25 février 1672. L. Bernard, 25 février 1672 : Archives aff. étr.

³ Résol. États de Hollande, 25 février 1672.

⁴ *Ibid.*, 26 février, 1^{er} mars 1672.

⁵ Man. Vivien, 26 février 1672.

⁶ 1^{er} mars 1672.

⁷ Le menu comprenait 600 pigeons, 110 dindons, 500 perdrix, 163 faisans, 800 alouettes, 4 sangliers, 40 agneaux, 16 veaux, 8 cerfs, 40 jambons, 500 livres de confitures françaises, 4 caisses d'oranges, 600 poires, 400 pommes, 250 pâtés grands et petits. Les vins étaient ceux du Rhin, de Chablis, d'Ay et de Frontignan.

⁸ Bibl. Duncaniana 1672, n^o 28, 579. Bibl. royale de la Haye.

des salves d'artillerie qui s'étaient le nouveau chef de l'armée. L'accord semblait heureusement rétabli; mais de part et d'autre la défiance et la rivalité subsistaient. En disputant trop longtemps au prince d'Orange le commandement de l'armée, de Witt avait perdu le bénéfice des concessions qu'il venait de lui faire. Le retard qui avait été mis à la nomination définitive du capitaine général, et les restrictions imposées à son autorité militaire, ne pouvaient manquer de perpétuer les griefs du parti orangiste, tout en ne donnant au parti républicain que des garanties passagères et plus illusoires que réelles.

Le Grand Pensionnaire sut au moins tirer parti de cette nomination, pour réparer le temps perdu, en ne laissant pas plus longtemps en suspens les mesures de défense qui avaient été retardées jusqu'à ce que le prince d'Orange eût été investi du commandement en chef. Il fallait se hâter de pourvoir à l'organisation de l'état-major de l'armée. Les États généraux avaient déjà désigné les députés au camp qui devaient représenter auprès du nouveau capitaine général les pouvoirs souverains de l'assemblée fédérale : les membres qui furent choisis pour faire partie de ce conseil de guerre¹ étaient : Corneille de Witt et Beverningh pour la Hollande, Ripperda de Buyrse pour la Gueldre, Crommon pour la Zélande², Schade pour Utrecht, Couvorden, seigneur de Stouvelar, pour l'Overyssel, Ysbrandt pour la Frise, et Gokkinga pour Groningue.

L'usage que les députés au camp firent de leurs pouvoirs ne donna qu'un vain prétexte aux récriminations des partisans du prince d'Orange. Celui-ci n'eut guère à se plaindre que des obstacles mis quelquefois aux mouvements de l'armée par suite des prérogatives réservées aux États des provinces pour le passage des troupes sur leur territoire³. Beverningh, dont les commissaires des États généraux acceptaient la direction, ne manqua jamais de soutenir et de faire adopter toutes les mesures que le capitaine général proposait. Sans cesser d'entretenir avec de Witt une correspondance assidue⁴, il se montra le conseiller le plus dévoué du prince d'Orange « pour

¹ Résol. États généraux, 23 janvier 1672. L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 26 janvier 1672.

² Crommon fut plus tard envoyé à Maëstricht et remplacé par Viersen.

³ L. Beverningh à de Witt, 9 mai 1672.

⁴ Cette correspondance a été publiée par M. de Jonge, dans le recueil intitulé : *Verhandeligen en onnitgegeven Stukken*, t. II.

lequel il ressentait une inclination croissante¹ », n'ayant d'autre préoccupation que celle de rester en constant accord avec lui, dans l'intérêt de la défense du pays. Le Grand Pensionnaire ne témoigna pas moins d'empressement pour satisfaire tous les désirs du nouveau chef de l'armée. Il lui écrivait avec une ponctuelle régularité et s'excusait quand il en était empêché par les affaires qui le surchargeaient². « Prenant soin de lui éviter toute contrariété³ », il ne se contentait pas d'intervenir pour que le choix des officiers présentés par le prince d'Orange fût confirmé, il obtenait souvent que des pleins pouvoirs lui fussent attribués pour les nominations militaires, et lui venait ainsi fidèlement en aide. Le capitaine général trouva dès lors autour de lui des auxiliaires plutôt que des rivaux d'autorité, et malgré les apparences contraires, l'unité du commandement ne fut pas compromise.

Le choix des officiers généraux que les provinces se disputaient ne put être réglé que par un tardif accord⁴. Les deux maréchaux de camp, le prince Jean Maurice de Nassau et Wurtz, furent confirmés dans leurs charges, avec un traitement exceptionnel de vingt mille florins⁵. Malgré son âge avancé, le prince Jean-Maurice se mit avec un empressement digne d'éloges sous les ordres d'un général de vingt-deux ans. Le rhingrave reçut, comme général, le commandement de la cavalerie, et deux lieutenants généraux lui furent adjoints : c'étaient Jean de Welderen, jusqu'alors commissaire général de la cavalerie, et le comte de Nassau-Sarbruck, qui s'était signalé à la bataille du Saint-Gothard gagnée contre les Turcs, et avait acquis une réputation de bravoure bien justifiée. « Il s'était toujours montré fort attaché aux intérêts du prince », écrit un contemporain⁶; « il n'avait de souplesse que pour lui, étant fier et hautain avec tout le reste ». Le commandement de l'infanterie fut donné à Frédéric de Nassau, seigneur de Zuylestein, oncle naturel du prince d'Orange, auquel les États de Hollande avaient retiré la charge de gouverneur de son neveu,

¹ L. Beverningh, 23, 27 avril, 17, 27 mai 1672.

² L. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.

³ *Ibid.*, 15 mai 1672.

⁴ Résol. États de Hollande, 2 avril 1672. Résol. États généraux, 12 avril 1672.

⁵ Résol. États généraux, 30 mars 1672. Résol. États de Hollande, 30 mars et 1^{er} avril 1672.

⁶ *Mémoires de M. de B.* Bibl. royale de la Haye.

quand ils avaient pris sous leur tutelle le fils de Guillaume II¹. Ses deux lieutenants généraux furent le comte Konigsmarck, Suédois d'origine, et Guillaume d'Aylva, « un second Mars »², qui avait déjà vaillamment servi sur mer comme sur terre, et appartenait à l'une des plus illustres familles de la Frise. Le comte de Hornes, sergent-major de l'armée, obtint la charge de grand maître de l'artillerie³. Le vicomte Jean Barton de Montbas, d'origine française, beau-frère de l'ambassadeur de Groot, fut choisi concurremment avec Steenhuyseh, seigneur de Heuwe, comme commissaire général de la cavalerie, malgré le mauvais vouloir que lui témoignait le prince d'Orange⁴, et qui fut si tristement justifié. Le colonel Kircpatrick et le comte de Styrum, proche parent du prince du côté de sa grand'mère, « brusque dans ses manières et farouche dans son accueil »⁵, reçurent la commission de sergents-majors de l'infanterie, et Moyses Pain et Vin, celle de quartier-maître général.

La flotte conserva le chef auquel elle était habituée à obéir avec une entière confiance. Les États généraux renouvelèrent à Ruyter ses pouvoirs de commandant en chef pour la campagne qui allait s'ouvrir⁶, et fixèrent son traitement à mille livres par mois⁷, lui accordant sur sa demande une compagnie de soldats pour sa garde. Ils choisirent comme lieutenants-amiraux Van Nès, Joseph de Ghent, dont le frère, Joachim Van Ghent, était lieutenant-colonel dans l'armée de terre, et qui trouva comme lui, la même année, une mort glorieuse au service de son pays; Adrien Banckert, Jean-Guillaume d'Aylva, qui fut ensuite détaché comme lieutenant général à l'armée de terre. Les deux premiers commandaient les escadres de la Hollande, Banckert celle de Zélande, et Aylva celle de Frise⁸.

Sur la proposition des États de Hollande, Corneille de Witt,

¹ 1666. L'année suivante, ils avaient, à titre de compensation, nommé Zuylestein lieutenant général. Voir t. I, chap. VIII, p. 500.

² *Mémoires de M. de B.* Bibliothèque royale de la Haye.

³ Elle était vacante depuis trois ans (1669) par le décès de Noordwijck. Van der Myle fut adjoint au comte de Hornes comme lieutenant général.

⁴ L. Montbas, 10 mai 1672.

⁵ *Mémoires de M. de B.* Bibliothèque de la Haye.

⁶ Résol. États généraux, 6 avril 1672.

⁷ *Ibid.*, 19 avril 1672.

⁸ De Liefde, Swears, Schram, Star et Corneille Evertz, l'un des derniers membres survivants de l'héroïque famille de marins de la Zélande, servaient sous leurs ordres comme vice-amiraux. Voir DE JONGE, *Histoire de la marine*, t. II, p. 298.

député au conseil de guerre, fut désigné comme député plénipotentiaire à l'armée navale ¹. Après avoir demandé le consentement de la régence de Dordrecht dont il dépendait, il accepta cette mission ², déclarant aux États de Hollande que « si périlleuse qu'elle fût, il était prêt pour leur obéir à employer, avec la bénédiction de Dieu, tous ses soins et tous ses efforts, pour l'exécuter avec zèle et fidélité ». Persuadé que l'appareil de la toute-puissance était nécessaire à son autorité, il obtint qu'on mit sous ses ordres un détachement de quatre-vingt-quatorze matelots avec une garde de douze soldats habillés en hallebardiers et portant sur leur costume les armoiries des États. Les deux députés qui étaient adjoints ³ n'ayant pas répondu à l'appel qui leur fut adressé ⁴, les États généraux, pour donner satisfaction à ses desirs, renoncèrent à leur choisir des successeurs. « Ils ont ainsi », écrit le Grand Pensionnaire à son frère ⁵, « voulu couper court aux suppositions de désaccord, de négligence ou de défiance qu'on pourrait en tirer, et convaincus que tout est bien régulier sur la flotte, ils ont tenu à témoigner combien le gouvernement est satisfait de votre conduite ainsi que de votre fermeté. » Corneille de Witt ne partagea dès lors avec aucun autre la mission de confiance qu'il avait reçue, et qu'il était digne de remplir.

Pour empêcher que les opérations navales ne fussent divulguées, les États généraux investirent de leurs pleins pouvoirs les commissaires qu'ils délèguèrent aux affaires de la marine, et les dispensèrent d'en rendre compte à l'assemblée fédérale et aux assemblées provinciales ⁶. Le président de semaine des États généraux, assisté du greffier, faisait partie de cette commission secrète dont les procès-verbaux se continuent du 19 mars au 13 août 1672. Le Grand Pensionnaire de Hollande en garda la direction, et ne cessa d'y donner les preuves de sa vigilante sollicitude. Sous son inspiration, toutes les dispositions furent prises pour garantir les ports et les côtes de la Hollande ⁷. En outre, l'équipement de la flotte

¹ Résol. États de Hollande, 2 avril. Résol. États généraux, 8 avril 1672.

² Résol. États de Hollande, 16 avril 1672.

³ Vrybergen et Gemmenink.

⁴ Résol. États généraux, 27, 28 avril, 6 mai et 14 mai 1672.

⁵ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 31 mai 1672.

⁶ L. man. Bernard, 3 mars 1672 : Archives aff. étr.

⁷ Résol. États de Hollande, 6 février, 13 et 16 avril 1672. Rapport de Jean de Witt aux États, 18, 24 février, 12 avril 1672.

ne se fit pas attendre plus longtemps. Sur le rapport du Grand Pensionnaire¹, les États de Hollande approuvèrent² la proposition de mettre en mer 48 vaisseaux et de lever 10,000 matelots : les États généraux s'empressèrent de ratifier une résolution³ en faveur de laquelle ils s'étaient déjà prononcés⁴.

Six semaines plus tard⁵, une nouvelle dépense de 2,196,000 florins était affectée à l'équipement de la flotte, qui devait être portée pour la prochaine campagne à plus de 130 bâtiments, dont 75 vaisseaux et frégates⁶. Le conseil d'État, ne se contentant pas de cet armement, réclamait encore la construction de 18 vaisseaux de réserve, qui, après avoir été d'abord ajournée⁷, finit par être décrétée⁸, avec le consentement pressé des États de Hollande⁹. Dans une longue lettre écrite à son beau-frère Hœuft, membre de l'amirauté de la Meuse, de Witt le pressait¹⁰ de faire compléter le contingent des escadres de Hollande; il l'invitait à prodiguer tous les efforts de son zèle, « afin que nous puissions », ajoutait-il, « mettre à exécution notre vieille devise nationale : *Vigilate Deo confidentes* ».

Les armements de terre ne purent être aussi prompts ni aussi efficaces, malgré les persévérants efforts du Grand Pensionnaire. Persuadé tardivement que la guerre avec la France était inévitable, dès les derniers mois de l'année précédente « il était d'avis de prendre les mêmes mesures que l'on emploierait, si elle était déjà commencée¹¹ ». L'armée, malgré les dernières recrues, ne comptait pas plus de 37,000 hommes, qui n'étaient pas tous sous les armes. La proposition d'un nouvel appel de 20,000 hommes était restée en suspens, par suite des divisions intérieures¹². Des

¹ Rapport de J. de Witt aux États de Hollande, 10 janvier 1672.

² Résol. Hollande, 23 janvier 1672.

³ Résol. États généraux, 4 février 1672.

⁴ Voir chapitre XI, p. 201.

⁵ Résol. États généraux, 28 mars 1672. DE JONGE, *Histoire de la marine néerlandaise*, t. II, p. 774.

⁶ DE JONGE, *Histoire de la marine néerlandaise*, t. II, p. 774. Voir chap. XII, p. 3.

⁷ Résol. Hollande, 14 et 29 avril 1672.

⁸ Résol. États généraux, 21 mai 1672.

⁹ Résol. Hollande, 24 mai 1672.

¹⁰ L. man. de Witt à Hœuft, 24 mai 1672. Collection Lotzy.

¹¹ L. Wicquefort, 11 novembre 1671 : Archives aff. étr., et WICQUEFORT, t. IV, p. 328.

¹² Voir chapitre XI, p. 208 et 215.

que les délibérations préliminaires pour la nomination d'un capitaine général eurent commencé à rétablir l'accord, cette levée fut acceptée par les États de Hollande ¹, et les États généraux y donnèrent leur approbation. La levée, à laquelle une somme de 4,300,000 florins était affectée, dut comprendre dans un délai de six à huit semaines dix régiments d'infanterie et douze de cavalerie, qui représentaient 14,000 fantassins et 6,000 cavaliers ². L'effectif de l'armée fut ainsi porté nominalemeut à 57,000 hommes, mais ne dépassa pas 52,000 ³.

Malgré les pressants conseils du Grand Pensionnaire, les États généraux s'arrêtèrent dans cette voie : une proposition du conseil d'État, qui demandait une seconde levée de 22,500 hommes, dont 19,600 fantassins, 900 cavaliers et 2,000 dragons ⁴, resta en délibération jusqu'au mois d'avril. Pour la faire voter, les États de Hollande déclarèrent qu'ils étaient décidés à y participer en prenant à leur compte 12,000 hommes, dont ils feraient un corps de réserve pour la défense de leur province, et dont ils auraient seuls le droit de disposer ⁵. Les États généraux, alarmés de cette proposition qui aurait porté atteinte à leur pouvoir militaire, finirent par donner leur consentement ⁶ aux nouveaux renforts qui leur étaient demandés, sans que les États de Hollande persistassent dans leurs prétentions ⁷. L'armée mise complètement sur le pied de guerre devait coûter 18 millions, et être forte de 80,000 hommes, que de Witt aurait voulu faire porter à 107,000 hommes ⁸.

Le Grand Pensionnaire ne cessa de s'employer pour que ces levées ne fussent ni tardives ni incomplètes. Il proposa aux États de Hollande ⁹ d'encourager les bons patriotes à s'y associer, en levant à leurs frais des soldats et des matelots pour le paiement desquels ceux-ci recevraient des brevets destinés à reconnaître les

¹ Résol. États de Hollande, 18 janvier 1672.

² Résol. Hollande, 13 février 1672. L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 11, 13 février 1672.

³ Voir t. II, ch. XII, p. 279.

⁴ L. J. de Witt à C. de Witt, 18 février 1672.

⁵ Résol. États de Hollande, 13 avril 1672. BASNAGE, t. II, p. 198.

⁶ Résol. États généraux, 25 avril 1672.

⁷ Résol. États de Hollande, 29 mai 1672.

⁸ L. Bernard, 3 mars 1672 : Archives aff. étr. Rapport de Witt, 28 mai 1672. Man. Hop.

⁹ Résol. États de Hollande, 16 avril 1672.

services qu'ils auraient rendus. Sa correspondance des mois de février, mars et avril 1672, et les lettres de l'un des agents du prince de Condé à Bruxelles, Don Gomez Diaz ¹, font connaître les relations qu'il entretenait pour presser au dehors, en Suisse, en Allemagne, en Danemark, en Suède, l'envoi des renforts attendus ², et empêcher que les démarches actives de la diplomatie française n'y missent obstacle. « J'espère », écrivait-il au duc Bernard de Holstein ³, « que je pourrai bientôt vous féliciter, quand vous me ferez la faveur de me faire savoir que vous avez sous la main les trois compagnies qui manquent encore à votre régiment, parce que ne doutant pas que Votre Altesse n'ait fait choix de bons officiers, je veux croire que ceux-ci s'acquitteront en peu de jours de ce qu'ils doivent à leur honneur et au service de la République. » Grâce à cet empressement, les ordres des États furent suivis d'une prompte exécution ; non-seulement la première levée de 20,000 hommes put être presque entièrement complétée, mais encore les mesures furent prises ⁴ pour que la suivante ⁵ ne fût plus retardée ⁶.

L'emploi des troupes de réserve fut également résolu, afin d'appeler à la défense du pays toute la population valide ⁷. Sur le rapport de Vivien, les États de Hollande renvoyèrent à l'examen des conseillers députés ⁸ la proposition d'armement général dont la ville d'Amsterdam avait pris l'initiative ⁹. Après un accord concerté avec les États généraux ¹⁰, les mesures d'exécution furent spécifiées dans un rapport du Grand Pensionnaire ¹¹, et les États de Hollande s'empressèrent de les voter ¹². Elles comprenaient l'enrôlement de soldats de la milice (*Waartgelders*), des bourgeois et des paysans.

La milice mise autrefois sur pied, mais bientôt après licenciée

¹ L. de Don Gomez Diaz, à Londres : Archives de Chantilly.

² Résol. États généraux, 5 mars 1672.

³ L. man. de Witt au duc de Holstein, 27 avril 1672.

⁴ Résol. États généraux, 13 avril et 14 mai 1672.

⁵ Celle de 22,000 hommes.

⁶ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 11 mars 1672, et voir ch. XII, p. 52.

⁷ Voir chapitre XI, p. 188.

⁸ 5 mars 1672.

⁹ 26 février 1672.

¹⁰ Résol. États généraux, 30 mars 1672.

¹¹ Rapport de Witt, 2 avril 1672.

¹² Résol. États de Hollande, 7 et 8 avril 1672.

comme suspecte par le second stathouder, Maurice de Nassau, était levée et soldée aux frais des villes¹. Elle devait comprendre 20,000 hommes, sur lesquels 10,000 seraient d'abord appelés au service. La Hollande, complétant tout de suite le contingent qu'elle devait fournir, en prenait à son compte 5,830, divisés en quarante-cinq compagnies, fortes chacune de cent vingt à cent trente hommes. La milice n'était pas seulement destinée aux garnisons; elle pouvait être également envoyée au camp, pour servir de renfort à l'armée².

Les États de Hollande reconnurent en outre la nécessité d'appeler à la défense du territoire les habitants des villes, et s'engagèrent à fournir un contingent de 5,325 bourgeois³. Sur la proposition du Grand Pensionnaire⁴, ils résolurent de les armer et de les exercer, en les organisant en compagnies d'arquebusiers où les remplaçants ne seraient pas admis; ils prescrivirent aux régents de pourvoir à leur équipement ainsi qu'à leurs munitions⁵. Les mêmes mesures furent prises par les États de Groningue, de Zélande et d'Utrecht, qui promirent de faire partir pour l'armée un renfort de 1,000 bourgeois. Les États généraux imposèrent le service militaire aux habitants des autres provinces, et envoyèrent d'importants détachements de compagnies bourgeoises garder les côtes sous le commandement du lieutenant-colonel de Bye, seigneur d'Albrantsward, grand maître de la cour du prince d'Orange⁶.

En même temps, les paysans furent mis en réquisition pour les différents travaux de retranchements⁷. Ils durent être exercés au tir au moins une fois par semaine, et furent répartis⁸ en vingt-huit régiments divisés par villages, dont les compagnies étaient d'environ quatre-vingts hommes. Aux termes de la résolution qui fut prise par les États généraux, et dont le Grand Pensionnaire rendit compte aux États de Hollande, les paysans de Gueldre et d'Utrecht,

¹ Au prix de 50 stuyvers par semaine.

² Résol. États de Hollande, 4 juin 1672.

³ Au prix de 70 stuyvers par semaine.

⁴ Résol. États de Hollande, 12 avril 1672.

⁵ L. man. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.

⁶ Résol. États généraux, 28 avril 1672.

⁷ Résol. États de Hollande, 5 mars 1672.

⁸ Résol. États généraux, 27 juin 1672.

d'Overyssel et de Hollande¹, furent réunis en différents détachements, au nombre de 12,000 hommes, sur lesquels 4,250 étaient levés par la Hollande, et dont une partie fut envoyée au camp².

Ce n'étaient donc ni les efforts qui avaient été épargnés, ni les préparatifs qui faisaient défaut, pour rendre la défense par terre moins insuffisante; mais le temps manquait pour tirer parti des ressources militaires, et pour donner au pays l'élan de la résistance. Le prix d'enrôlement des hommes mettait obstacle aux dernières levées : chaque cavalier coûtait 100 écus, et il fallait payer les fantassins 30 à 45 francs³. L'inexpérience des officiers et l'indiscipline des troupes ne cessaient en outre de provoquer les plaintes⁴. Tandis que les bourgeois répondaient encore avec assez d'empressement et de bon vouloir à l'appel des États, il n'y avait aucun service à attendre des paysans, qui refusaient de se laisser enrôler⁵. Un siècle plus tôt, il est vrai, dans leurs luttes avec les vieilles bandes du duc d'Albe, les villes des Provinces-Unies, et surtout celles de la Hollande, s'étaient signalées par l'héroïque intrépidité de leurs habitants; mais aussi, quels puissants motifs les faisaient agir! Pour elles l'indépendance de la patrie et la liberté de la conscience n'étaient pas seules en jeu : il s'agissait d'une question de salut pour chacun, qui s'imposait même aux plus indifférents. Les cruautés des Espagnols, qui avaient cherché à éteindre la rébellion dans le sang des victimes, sans merci pour les femmes ni pour les enfants, opposaient à toute réconciliation un obstacle insurmontable. En outre, les milices des villes étaient commandées par des chefs aussi expérimentés que valeureux. Peu s'en était fallu cependant qu'un grand nombre de places fortifiées ne se fussent rendues sans résistance.

Il en était tout différemment à la veille de la guerre qui allait mettre la République aux prises avec les deux monarchies les plus puissantes de l'Europe. La nation ne se sentait plus entraînée par

¹ Au prix de 50 stuyvers par semaine.

² Rapport de Witt, 17 mai 1672. Sur ces 4,250 paysans, 2,875 furent envoyés dans la Hollande du Sud, et 1,375 dans la Hollande du Nord.

³ L. man. Bampfield à de Witt, 9 mai 1672. L. man. Wittgenstein à de Witt, 8 juin 1672.

⁴ L. man. d'un agent français à de Lionne, 22 janvier 1672 : Archives aff. étr. L. man. Bampfield à de Witt, 16 juin 1672.

⁵ L. man. de Witt au prince d'Orange, 28 mai 1672.

la nécessité imposée à chacun de sauver, fût-ce au prix de tous les sacrifices, sa famille, sa fortune et sa vie. Une paix de vingt-quatre ans l'avait déshabituée de la guerre; les divisions intérieures l'avaient affaiblie; en outre, la recherche du bien-être qu'elle devait à la prospérité de son commerce et de ses finances ne pouvait manquer de l'amollir. Elle ne demandait qu'à jouir de ses richesses, sans faste et sans ostentation, à l'abri du foyer domestique; ses beaux villages, ses maisons de campagne splendidement ornées, ses riants jardins et ses musées que l'Europe pouvait lui envier, la rendaient indifférente au soin de sa défense. Elle croyait n'avoir rien à craindre pour sa sécurité, et oubliait que les peuples, comme les individus, ne peuvent se dispenser de lutter pour conserver l'existence.

Le service militaire tombé en discrédit était laissé à des troupes mercenaires, et si les vieillards avaient encore été témoins des derniers combats vaillamment livrés pour achever l'affranchissement de la patrie, les jeunes générations n'avaient appris que par la renommée les exploits de leurs ancêtres. « Est-il possible », écrivait tristement de Groot ¹, « que les neveux et descendants de ceux qui ont posé les fondements de notre liberté, ne soient prêts qu'à défendre si lâchement ce que leurs pères ont si glorieusement acquis? Il n'y a pourtant que des résolutions viriles et généreuses qui puissent nous garantir des desseins violents qu'on forme contre nous. » Il fallut que la République souffrit tous les maux de l'invasion et de la conquête, pour que l'esprit militaire se réveillât, et fit revivre tardivement les traditions d'une patriotique résistance. Ce fut seulement après avoir éprouvé au premier choc une subite défaillance, que les habitants des Provinces-Unies reprirent en quelque sorte possession d'eux-mêmes, et se trouvèrent en mesure de repousser l'agression sous le poids de laquelle leurs ennemis se préparaient à les accabler.

Tandis que l'orage qui grossissait au dehors contre la République amoncelait autour du Grand Pensionnaire de Hollande, comme autant de sombres nuages, les préoccupations de l'heure présente et les inquiétudes de l'avenir, Jean de Witt se recueillait pour goûter les dernières joies de famille qui lui restaient. Entouré de ses enfants, il s'était rapproché de son vieux père et de sa sœur

¹ L. Groot à Wicquefort, 5 février 1672. WICQUEFORT, t. IV, p. 354.

ainée, et trouvait dans les témoignages d'attachement des parents de sa femme un lointain souvenir de la vie heureuse d'autrefois. Après avoir perdu Wendela Bicker, celle qui faisait, comme il l'écrivait, « la vraie moitié de lui-même ¹ », il avait rappelé auprès de lui sa belle-sœur, Cornelia Bicker, mariée au riche Gérard Bicker Van Swieten, son cousin germain, qu'il avait fait nommer conseiller des domaines et grand veneur à la Haye. Les qualités les mieux appréciées à la direction d'un ménage la recommandaient à sa confiance, si l'on en juge par l'une des lettres qu'elle lui adressait. Elle s'excusait, écrivait-elle de Dordrecht à son beau-frère ², de n'avoir pu aller lui rendre visite à la Haye, en invoquant ses devoirs de mère, qui ne lui permettaient pas de quitter ses petites filles, et ses obligations de maîtresse de maison, qu'elle se plaisait à énumérer.

Pour assurer à ses enfants par la proximité du voisinage les bons soins permanents de leur tante, Jean de Witt quitta l'habitation où il avait passé sa vie conjugale ³, et prit à bail pour son compte et celui de sa belle-sœur deux maisons contiguës dont les jardins communiquaient. Elles appartenaient à la famille de son beau frère Diederik Hœuft ⁴, et avant d'être séparées, avaient servi de somptueuse résidence à l'ancien greffier des États généraux, Cornelis Muysch. Elles bordaient l'une des plus belles avenues intérieures de la Haye, le Kneuterdijk. Jean de Witt choisit la maison situé à l'angle de ce boulevard et de la petite rue qui y aboutit, la rue du Duc, ainsi nommée en souvenir du duc Erick de Brunswick, propriétaire de l'hôtel au seizième siècle. Elle est encore conservée avec le jardin qui en dépend, et devenue aujourd'hui, par un singulier changement de destination, le palais du fils du roi des Pays-Bas auquel appartient le titre de prince d'Orange, elle perpétue le souvenir de la fin tragique de celui dont

¹ L. de Witt à Temple, 6 juillet 1668.

² L. man. Cornelia Bicker à Jean de Witt, 18 septembre 1668.

³ Celle d'Hofstraat, auprès de Binnenhof. Voir t. I, ch. VIII, p. 520.

⁴ Après de Witt, la maison fut occupée par les fils de Mathieu Hœuft, frère de Diederik Hœuft. Leurs descendants y demeurèrent jusqu'en 1766. Le roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, après son retour de l'exil, y descendit, en 1813, et y fut reçu par le propriétaire, Collot d'Escury. — Voir *Notice sur la Haye*, par un habitant, 1853, et le remarquable article sur les habitations de Jean de Witt, par M. Veegens, dans le deuxième volume des *Communications de la Société pour l'étude de l'histoire de la Haye*, 1863.

elle devait être la dernière demeure. Le Grand Pensionnaire s'y fixa trois mois après la mort de sa femme, et l'une de ses lettres¹ fait connaître les embarras de l'emménagement, « dont les peines et les suites », ajoute-t-il, « pèsent sur sa belle-sœur ». Quinze jours plus tard, il avait complété son installation : « Nous nous trouvons maintenant », écrit-il, « tout à fait établis dans nos maisons du Kneuterdijk. » La bibliothèque et les beaux portraits de famille en faisaient le principal ornement.

Trois ans s'étaient déjà écoulés, quand Jean de Witt compléta cette réunion de famille². L'assistance de sa belle-sœur, Cornelia Bicker, obligée de veiller sur le nouvel enfant auquel elle avait donné naissance³, ne pouvait plus suffire au Grand Pensionnaire. En outre, le poids des affaires publiques, qui lui devenait chaque jour plus lourd à porter, ne lui laissait plus aucune part de son temps pour les obligations de la vie domestique. Il reconnut la nécessité de se décharger entièrement des soins de sa maison, en faisant ménage commun avec sa sœur aînée Johanna, qui demeurait loin de lui à Dordrecht, et dont il avait depuis sa jeunesse éprouvé le vigilant attachement. Au printemps de l'année 1672⁴, elle vint s'établir chez lui avec son mari Jacob de Beveren, seigneur de Zwyndrecht, ancien bourgmestre de Dordrecht, et qui venait d'être nommé conseiller député des États de Hollande. Le mariage de ses deux filles⁵ lui permettait de se consacrer entièrement à son frère. Dans les cruelles épreuves que la destinée de Jean de Witt lui réservait en partage, elle devait prouver qu'elle était la digne sœur du Grand Pensionnaire, et qu'elle n'avait pas l'âme moins fortement trempée.

Son vieux père, Jacob de Witt, qui était toujours resté auprès d'elle à Dordrecht, l'avait suivie à la Haye. Il était venu avec bonheur prendre place au foyer du fils dont il se glorifiait. Le beau-frère de Jean de Witt, mari de sa seconde sœur Maria de Witt, Diederik Hœuft, lui écrivait de Rotterdam⁶ : « Nous avons appris

¹ 25 septembre 1669.

² L. 15 octobre 1669.

³ Janvier 1671.

⁴ 3 juin 1672.

⁵ Elles avaient épousé, l'aînée, Alida, Corneille Pompe de Meerdewoort; la plus jeune, Lidia, Nicolas Van der Dussen.

⁶ L. Hœuft à de Witt, 1^{er} février 1672.

avec grand plaisir du mari de notre sœur, madame de Zwyndrecht, qu'elle doit venir, ainsi que votre père, demeurer avec vous dans votre maison. » Malgré ses quatre-vingt-deux ans, Jacob de Witt ne s'était pas désintéressé des affaires publiques; il avait continué à remplir sa charge de maître des comptes, dont il ne se démit qu'après la mort de ses fils, et tantôt confiant, tantôt inquiet, il suivait de près le cours des événements dans lesquels étaient engagées ses plus chères affections aussi bien que ses plus inébranlables convictions politiques. Comme pour se préparer aux coups du sort qui allait l'atteindre, il raffermissait son courage dans les pieux exercices de la foi; il composait un volume de poésies religieuses qui parut après sa mort sous ce titre : *Simple Expression de mes sentiments*, et dont la préface était ainsi conçue : « Homme chrétien, ne cherchez pas ici la poésie du monde, ornée de la pompe du langage; c'est la pure flamme du ciel. L'auteur a voulu sanctifier son esprit par la méditation. Entrez dans les mêmes dispositions, et vous atteindrez ce but. » Jacob de Witt compléta la dernière partie de l'ouvrage par des sentences qu'il écrivait tous les jours, après son repas du soir, et il les continua pendant quatre mois¹, jusqu'à l'avant-veille de sa mort, sans que la douleur du père ait jamais eu prise sur la résignation rigide du croyant.

La demeure de Jean de Wit était devenue le rendez-vous de sa famille. Ses lettres ne cessent de renouveler les invitations qu'il adressait à son dernier oncle survivant, André de Graëff², à son frère Corneille et à sa femme, à ses belles-sœurs, Elisabeth Bicker et Gertrude Bicker, mariées, l'une à Jacob Trip, l'autre à Pierre de Graëff, seigneur de Zuydpolsbroeck et d'Ipendam³. « Le plaisir que votre agréable présence a donné ici généralement à toute la famille, et particulièrement à moi-même », écrivait-il à sa jeune cousine, Alida de Graëff⁴, « m'oblige à vous remercier et à vous prier de ne pas nous priver trop longtemps du même plaisir, mais suivant la promesse faite et par M. le bourgmestre votre père, mon respectable oncle, et par vous-même lors de vos adieux, de nous faire l'honneur de revenir nous voir sous peu, et au plus tard vers l'hiver prochain. »

¹ 18 octobre 1673 — 8 janvier 1674.

² André de Graëff était le frère de la belle-mère de Jean de Witt.

³ L. Jean de Witt 18 février 1670, janvier, février, juin 1671.

⁴ L. man. de Witt à Alida de Graëff, 8 août 1671. Alida de Graëff était la fille de l'oncle de Jean de Witt, André de Graëff.

C'était en outre par une correspondance suivie que de Witt entretenait ses relations de parenté. Tantôt il y traitait des affaires privées de la nature la plus familière ou la plus intime; tantôt il s'y expliquait confidentiellement sur les affaires publiques. Il trouvait le temps d'envoyer des problèmes d'arithmétique à sa jeune cousine de Graëff, à laquelle il témoignait une grande prédilection. « J'espère jouir de nouveau », lui écrivait-il¹, « de la satisfaction d'observer et d'admirer les grands progrès qu'en peu de temps vous avez faits dans la science des chiffres, ce que je ferai, si j'y peux encore contribuer en quelque chose, avec un singulier contentement et plaisir, et à quoi je me prêterai de tout mon pouvoir. »

Toujours prêt à donner conseil, il s'associait aux préoccupations de sa sœur, Johanna de Zwynrecht, qui, à la veille de marier sa seconde fille, tenait à faire prendre des habitudes laborieuses à son futur gendre, Nicolas Van den Dussen. « Quand quelqu'un est tout à fait libre, et ne prend plaisir ni à la lecture ni à quelque occupation personnelle », écrivait-elle à son frère, « il faut qu'il cherche la compagnie, et quand cela se fait pour passer le temps, cela n'a pas lieu sans débauche, ce qui est triste pour la femme et pour la famille². » Pour ne pas laisser le jeune homme oisif, de Witt lui adressait un règlement de vie.

Si le Grand Pensionnaire prenait cet intérêt à toutes les affaires de famille, il réservait sa sollicitude pour l'éducation de ses trois filles et de ses deux fils. Elle lui paraissait une douce et lourde tâche, mais à laquelle il ne se trouvait pas suffisamment libre de donner tous ses soins. Ses deux fils, Jean et Jacob, dont l'un avait huit ans, et dont l'autre était encore au berceau quand il avait perdu sa femme, lui paraissaient trop jeunes pour qu'il les laissât s'éloigner, et il les conservait auprès de lui sous la garde de sa belle-sœur, Cornelia Bicker Van Swieten. Il acceptait volontiers pour ses filles l'hospitalité qui leur était offerte dans leur famille maternelle. L'une de leurs tantes, celle qui était mariée à Pierre de Graëff, les avait reconduites à Bois-le-Duc, après la mort de leur mère³, chez le médecin dont les soins leur étaient encore nécessaires, et de Witt

¹ L. Jean de Witt à Alida de Graëff, 8 août 1871. SCHOTEL, *Lettre sur les archives du royaume*, p. 10. La Haye, 1851.

² 15 juillet 1668.

³ L. de madame de Zwynrecht à Jean de Witt, 29 janvier 1665.

les avait accompagnées jusqu'à la moitié de la route. Le lendemain de son arrivée, sa fille aînée Anna lui écrivait : « Mon cher papa, après vous avoir quitté, nous avons continué notre voyage, et M. Fey nous a dit que nous étions presque guéries. Nous espérons partir à la fin de la semaine prochaine. » A leur retour de Bois-le-Duc, il laissa sa seconde fille, Agneta, à sa belle-sœur, qui lui demandait de la garder jusqu'aux fêtes de Noël, afin qu'il pût en profiter pour venir la rechercher ¹. Chaque année, il lui renvoyait sa nièce ², tandis que la plus jeune des trois sœurs, Maria, restait confiée à son autre tante mariée à Jean Deutz, et qui habitait également à Amsterdam. Pour payer leurs dépenses, leur père envoyait à leur oncle, Pierre de Graëff ³, une somme de six cents florins. Quant à sa fille Anna, de Witt l'envoyait de préférence chez sa sœur Johanna de Zwynrecht, et avant que celle-ci eût quitté Dordrecht pour venir demeurer avec son frère à la Haye, elle invitait si souvent sa nièce ⁴, que de Witt voulait rembourser les frais de ces fréquents séjours ⁵. Ses deux autres filles ayant été à leur tour passer quelque temps auprès de leur tante, il leur composait une lettre dans laquelle Agneta la remerciait de l'accueil qu'elle leur avait fait, ainsi que des bons conseils qu'elle leur avait donnés ⁶.

De Witt était heureux que ses filles allassent chercher quelques distractions en dehors de la maison paternelle, que son veuvage et ses occupations rendaient triste et solitaire : trois ans après la mort de sa femme, au commencement de l'année 1672 ⁷, il n'avait pas encore quitté ses vêtements de deuil, et les avait fait jusque-là conserver à ses enfants. Il ne voulait pas leur imposer sa douleur, et n'empêchait pas ses filles d'aller prendre part aux plaisirs de leur âge. Elles lui en rendaient fidèlement compte avec une joie naïve. Anna lui faisait part des invitations et des visites qu'elle recevait, à l'occasion des fêtes de Noël ; elle lui donnait des nouvelles de la vieille gouvernante qui avait élevé le Grand Pensionnaire, made-

¹ L. man. Anna de Witt à Jean de Witt, 23 octobre 1668.

² L. Agneta de Witt à Jean de Witt, mai 1671. Juillet 1672.

³ L. Jean de Witt à Pierre de Graëff, juillet 1672.

⁴ L. Jean de Witt à Anna de Witt, 16 septembre 1669, 18 février 1670, décembre 1670, décembre 1671.

⁵ L. de Witt à sa sœur de Zwynrecht, 12 décembre 1670.

⁶ L. d'Agneta à sa tante de Zwynrecht, 14 janvier 1671.

⁷ L. man. Anna de Witt à Maria de Witt, 13 juin 1672.

moiselle Van den Linden, et lui racontait ses parties de patinage sur le canal de Dordrecht, ses promenades sur la glace dans un traîneau à cheval conduit par le fils de Corneille de Witt, son cousin¹. Une autre année, elle lui écrivait² : « Nous avons été en soirée de famille prendre des gaufres, et nous avons bu deux fois à votre santé en rond. » Agneta ne se plaisait pas moins chez sa tante de Graëff, dont les filles étaient empressées à la fêter, soit à Amsterdam, soit à la maison de campagne d'IJpendam, auprès d'Utrecht. Elle demandait avec instance à son père l'autorisation de prolonger son absence³. L'année suivante, quand elle retourne chez sa tante Deutz, pour y recevoir les soins que sa santé réclame, elle est conduite à la kermesse, où elle s'amuse à plusieurs jeux, et elle informe son père que sa guérison prolongera son absence. Elle n'en paraît pas mécontente; mais en même temps, par un prompt retour de tendresse filiale, « elle réclame sa société sans laquelle tout plaisir lui paraît fade », écrit-elle, « et en attendant sa prochaine visite dont elle lui rappelle la promesse, elle lui baise très-humblement les mains⁴ ».

De loin comme de près, la surveillance de Jean de Witt ne faisait pas défaut à ses filles. Pendant leurs absences, il réclamait leur correspondance deux fois par semaine⁵. Sa fille aînée ayant gardé avec lui un silence de huit jours, le grand homme d'État, que le souci des affaires publiques ne rendait pas un père moins tendre, lui adressait doucement ses reproches, « ne pouvant s'expliquer quelles étaient les affaires multipliées et pressantes qui avaient pu l'empêcher de trouver une petite heure pour lui écrire quelques mots⁶ ». Dans une autre lettre⁷, il la félicitait de ses progrès en écriture et calcul, de la connaissance qu'elle acquérait de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que de ses bonnes et instructives lectures d'histoire, en français et en allemand, lui conseillant de profiter, pendant son séjour à Dordrecht, de la savante direction de sa tante. Sa seconde fille, Agneta, ne manquait pas de son côté de

¹ L. Anna de Witt à Jean de Witt, 10 décembre 1669.

² *Ibid.*, décembre 1671.

³ L. man. Agneta de Witt à Jean de Witt, 19 et 21 mai 1670.

⁴ *Ibid.*, 20 septembre 1671.

⁵ L. man. Jean de Witt à Anna de Witt, 13 février 1670.

⁶ *Ibid.*, 14 janvier 1671.

⁷ *Ibid.*, 23 décembre 1669.

faire savoir à son père ¹ « qu'elle s'exerçait à écrire, à danser, et à jouer de la guitare et du violon, l'assurant qu'elle emploierait bien son temps, pour être plus capable de lui plaire ». L'éducation de son fils aîné, qui n'était encore qu'un enfant, ne cessait pas de le précéder. L'ayant envoyé chez sa tante de Zwynrecht rejoindre pendant quelques jours sa sœur Anna, il recommandait à celle-ci de surveiller avec suite les premières études de son frère ².

A mesure que sa fille aînée grandissait, il se résignait plus difficilement à la laisser loin de lui, ne pouvant, lui écrivait-il, « se passer d'une aussi douce société », et quand la séparation se prolongeait, il l'invitait « à profiter de la première occasion pour revenir ³ ». Elle était entrée dans sa dix-septième année, quand un riche mariage lui fut proposé. Le Grand Pensionnaire s'y montra contraire; dans une longue lettre qu'il adressait à son beau-frère Deutz ⁴, il lui fait part des raisons pour lesquelles il ne peut y consentir. Quoique le nom de celui qui recherchait la jeune fille soit resté inconnu, il n'est pas sans intérêt de savoir quels étaient les motifs que de Witt donnait à l'appui de son refus. Il constatait d'abord qu'il avait consulté les membres de sa famille, sans leur faire connaître ses sentiments, dans la crainte que ceux-ci ne conformassent trop facilement leur avis au sien. Fort de leur assentiment, il continuait en ces termes : « Cette personne ne s'est appliquée à rien jusqu'ici, et ainsi on doit la considérer comme l'un de ces oisifs contre qui j'ai toujours une grande aversion, ayant appris par beaucoup d'exemples que de pareils gens, une fois mariés, et ne sachant que faire de leurs heures de loisir, se livrent aux mauvaises sociétés, et par la suite à une vie déréglée. En outre, j'ai toujours mis le principal bonheur en ce monde dans une société indissoluble contractée avec une personne d'une humeur agréable et conciliante, toutes les richesses de l'univers ne pouvant à mon avis compenser le chagrin qu'une humeur incompatible donne à tous ceux qui en souffrent. Je ne sais pas encore entièrement quel est le caractère qu'on pourrait rencontrer dans cette personne; mais j'ai reçu de mes aïeux cette leçon, qu'en affaire de

¹ L. Agneta de Witt à Jean de Witt, 19 mai 1670.

² L. Jean de Witt à sa sœur de Zwynrecht, 23 décembre 1669.

³ L. Jean de Witt à Anna de Witt, 18 février 1670.

⁴ 22 décembre 1671 SCHOTEL, *Lettre sur les archives du royaume*, p. 12. La Haye, 1851.

mariage, on ne doit pas s'allier à des enfants qui aient des parents dont le caractère ne plaît pas. J'ai moi-même très-bien connu le père et aussi en quelque sorte la mère, et je leur ai trouvé à l'un et à l'autre un caractère tel, que le fils ressemblât-il au meilleur des deux, j'aimerais mieux conduire mes enfants à l'église pour les y voir mettre sous terre, que les laisser s'unir par le mariage à quelqu'un dont on ne peut attendre plus de garanties. Ce que jusqu'ici j'ai remarqué dans sa conduite n'a pu me guérir de l'appréhension qu'il ne puisse effectivement trop tenir de ses parents, et en conséquence je juge qu'il est absolument de mon devoir de lui refuser d'entrer dans ma famille. » Jean de Witt avait goûté la douce expérience de la vie conjugale, et il voulait que le mariage donnât à sa fille la vie heureuse dont lui-même avait joui.

C'eût été une touchante scène d'intérieur à peindre, que le tableau de ces cinq enfants groupés auprès de leur illustre père, comme pour le consoler dans les jours de malheurs et d'épreuves, réunis autour du vieil aïeul qui voit revivre en eux sa forte race, ayant à côté d'eux la tante dévouée qui leur sert de seconde mère. Il semble que les inimitiés et les haines devraient expirer au seuil de ce paisible foyer sur lequel la foudre va s'abattre.

Voici les trois jeunes filles qui plus tard se marièrent, Anna avec Herman Van den Honert, bourgmestre de Dordrecht; Maria¹ avec Guillaume Hooft, bourgmestre de Delft; Agneta avec Simon Van Teresteyn d'Halewyn, également bourgmestre de Dordrecht, compromis vingt ans plus tard dans des négociations de paix avec la France², enfermé par l'ordre de Guillaume III, comme prisonnier d'État, à Loevestein, où il retrouva les souvenirs de la captivité de son grand-père Jacob de Witt, et d'où il put s'échapper, pour se retirer à Surinam, après la mort de sa femme. D'après les portraits de famille, Agneta est pâle et a les yeux éteints; sa faible constitution demande les plus grands ménagements. Maria paraît aussi délicate de santé que sa sœur, et son visage reflète la douceur de son caractère. Anna a plus de grâce que de beauté; elle recherche les leçons de son père, et l'amour des plaisirs de la jeunesse ne l'empêche pas d'avoir des goûts sérieux d'étude. Dans l'une des lettres qu'il lui adresse, Jean de Witt la représente lui-même ayant auprès d'elle son rouet

¹ Maria était la plus jeune des trois filles.

² 1693.

d'ébène, et lisant la petite Bible en gros caractères avec fermoir en cuivre doré, qu'elle a demandée et reçue comme cadeau paternel¹.

Des deux fils, le plus jeune, Jacob, qui mourut à un âge peu avancé sans être marié, ne sait encore que jouer; l'aîné, Jean, âgé de dix ans, « assez mutin pour barbouiller quelquefois les lettres de ses sœurs², » enfant bruyant et tapageur, quoique souvent malade³, montre néanmoins beaucoup d'aptitude au travail, quand il veut bien s'y appliquer. C'est lui qui, en épousant sa cousine germaine Wilhelmina⁴, fille de son oncle Corneille de Witt, devait perpétuer jusqu'à nos jours la postérité directe du Grand Pensionnaire⁵. Il acquit par ses études et par ses voyages en Flandre et en Italie une remarquable érudition, qui lui permit d'enrichir sa bibliothèque de livres nombreux et bien choisis, dont le catalogue édité par le savant Brævius fut publié sous le nom de *Bibliotheca Wittiana*⁶. Il fit honneur à sa naissance par son mérite. L'un de ses contemporains⁷ le signale « comme un de ces hommes rares que les étrangers ont marqués sur leurs tablettes, et qu'on va voir comme une curiosité dans une ville ». Il se voua au culte de la mémoire de son père, et s'occupa avec une sollicitude émue, dont sa correspondance fait foi⁸, de réunir la collection de tous les documents relatifs à la mort du Grand

¹ L. Jean de Witt à Anna de Witt, 6 novembre 1670.

² L. Anna de Witt, 16 décembre 1669.

³ L. 16 décembre 1669, février 1670 et décembre 1671.

⁴ 1672.

⁵ Il eut deux fils, Jean et Cornelis. Jean, qui se convertit à la religion catholique, devint conseiller d'État et des finances du roi d'Espagne pour les Pays-Bas, se fixa à Bruxelles, et transmit sa charge à son fils Jean, qui mourut en 1783, sans avoir eu de fils. Cornelis épousa sa cousine Wilhelmina Van den Honert, fille de Anna de Witt, et l'un de ses fils, Herman Cornelis, mort en 1778, arrière-petit-fils du Grand Pensionnaire, eut une fille, Maria de Witt, qui épousa M. Hoog, et mourut en 1861, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, en laissant deux fils. Voir *De Wittiana, généalogie de J. et C. de Witt*, par M. SCHOTEL.

⁶ Ce catalogue, dont la bibliothèque de la Chambre des députés possède un exemplaire (E. 3202), indique que la vente de la bibliothèque du fils du Grand Pensionnaire eut lieu après sa mort, en 1701; la vente en dura quinze jours. On n'y trouve que peu de livres et manuscrits ayant appartenu au Grand Pensionnaire. Ceux-ci furent en partie compris dans la vente de la bibliothèque de son arrière-petit-fils, qui eut lieu à Amsterdam le 21 novembre 1791.

⁷ Man. de M. de B. Bibl. royale de la Haye.

⁸ Correspondance man. de Jean de Witt avec M. Limborch, professeur de philosophie à Amsterdam. Papiers de famille de M. Hoog, et archives de la maison d'Orange.

Pensionnaire ¹. Malgré les avances que le prince d'Orange parut lui faire ², il ne rechercha pas ses bonnes grâces, et se contenta d'occuper l'emploi de secrétaire de la ville de Dordrecht qui lui fut donné dès ses premières années de jeunesse : mort à trente-neuf ans, il resta à l'écart des affaires publiques, sans avoir eu la volonté ou l'occasion d'y prendre part.

Tels étaient les cinq enfants destinés à être bientôt des orphelins. Agé à peine de quarante-sept ans, leur père touchait au terme d'une vie à laquelle, dans ses dernières années, aucune amertume ni aucune angoisse ne furent épargnées.

A côté de lui, son frère Corneille de Witt, qui s'était également consacré au service de son pays avec un infatigable dévouement, jouissait sans réserve du bonheur de la vie privée. Régent de la ville de Dordrecht, curateur de l'Université de Leyde en remplacement de son père, il était en outre ruard ou gouverneur du district de Putten, dans la Hollande du Sud, où il exerçait à la fois les fonctions administratives et judiciaires, d'une part en qualité de surintendant des ponts et chaussées (*oppendykraaff*) et de président du collège des inspecteurs des digues (*heemsraden*), d'autre part comme bailli criminel ainsi que grand juge civil. Avant d'être envoyé une seconde fois sur la flotte comme plénipotentiaire des États généraux, il avait sollicité la survivance de sa charge de ruarp de Putten, au profit de son fils. Le Grand Pensionnaire s'était scrupuleusement récusé pour appuyer cette demande, « jugeant qu'il serait préférable que quelque membre notable de l'assemblée fit

¹ Cette collection est celle qui a été publiée sous le titre : *Gedenkwaardige Stukken wegens den Moordt der Heeren. C. en J. de Witt*. Voir TYDEMAN, *Bijvoegselen* sur le tome X de *Bilderdijk*, p. 239.

² L. de M. de Benthem à M. le comte de Dohna, 3 février 1687, papiers de M. Hoog. Voir *Magasin des sciences, des arts et des lettres*, t. II, p. 360. Cette lettre est ainsi conçue : « Monsieur, j'ai été surpris d'apprendre que le fils de feu M. de Witt fût dans notre pays. Son Altesse a des sentiments bien éloignés de ceux qui pourraient l'obliger de faire ressentir du mal aux enfants pour les fautes de leur père : ils seraient trop contraires à la charité chrétienne et à la générosité. Il pardonne tous les jours à tant de ses ennemis, et il n'a jamais témoigné de mauvaise volonté aux parents de M. de Witt, et quoique M. de Witt n'ait pas été dans les intérêts de Son Altesse, je peux vous dire, Monsieur, que je ne l'ai jamais vu plus touché que quand il apprit la tragique fin que Dieu permit qui arrivât à ces deux frères qui lui avaient été toujours opposés. Son Altesse le verra sans difficulté, et je m'offre volontiers à l'introduire dès qu'il sera de retour en ce pays. »

la proposition de son propre mouvement¹ ». L'initiative en fut prise par les députés d'Amsterdam, et les États de Hollande y firent un accueil favorable². Les conseillers et les maîtres des comptes et domaines de la province confirmèrent cette résolution³, en déclarant qu'en raison des grands services du père et par dérogation aux décisions qui interdisaient toute transmission d'emploi, l'héritage des fonctions exercées par Corneille de Witt passerait à son fils.

La gloire de son frère n'avait pas obscurci la sienne et n'avait fait qu'en rehausser l'éclat. L'expédition de Chatham, qu'il avait dirigée avec Ruyter et qui termina avec tant d'éclat la seconde guerre d'Angleterre par un coup d'audace, lui avait valu les témoignages de la reconnaissance publique. Peut-être n'avait-il pas été assez réservé dans la juste satisfaction qu'il devait ressentir de ses succès. Jean de Witt semblait lui reprocher doucement d'être trop disposé à se faire valoir, et l'invitait à moins parler au singulier dans sa correspondance officielle. « Vous dites, » lui écrivait-il⁴, « *j'ai levé l'ancre, et j'ai fait marcher la flotte*. Je pense avoir toujours, quant à moi, et surtout dans de pareilles circonstances, parlé au pluriel, en ayant soin de dire : *nous avons trouvé bon*, afin d'impliquer ainsi l'approbation du lieutenant-amiral ou du conseil de guerre, ce qui sans aucun doute sera toujours jugé plus modeste. »

Le caractère altier de Corneille de Witt avait besoin d'être adouci par les conseils de modération que son frère ne manquait jamais de lui adresser. Après sa nomination de plénipotentiaire des États à bord de la flotte, il s'était montré opposé au choix d'autres députés, ne voulant pas consentir au partage de ses attributions. « Dans le cas où les États généraux désigneraient comme commissaires des députés avec lesquels je n'aurais eu aucune relation et pourrais courir le risque de ne pas m'entendre », écrivait-il à son frère, « j'aimerais mieux quitter la flotte⁵. » Plus conciliant, le Grand Pensionnaire le blâmait de témoigner des dispositions

¹ L. man. Jean de Witt à Corneille de Witt, 5 avril 1672. (Cette lettre m'appartient; elle m'a été remise par M. Hoog.)

² Résol. États de Hollande, 16 avril 1672.

³ 11 mai 1672.

⁴ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 8 juin 1667.

⁵ L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 21 mai 1672.

aussi ombrageuses, et l'informait qu'il ne trouvait pas bon de faire connaître aux États sa résolution trop précipitée. Il l'engageait, « pour éviter de se compromettre et pour mieux servir le bien commun, à se faire au moins assister par des députés dont la nomination ne pourrait encourir sa défiance ¹ ».

Si Corneille de Witt était accessible à quelques sentiments d'orgueil, c'est que la haute opinion qu'il avait de lui-même lui paraissait justifiée par les services qu'il n'avait cessé de rendre à son pays, pour lequel il s'était montré toujours prêt à braver intrépidement tous les dangers et à faire sans hésiter le sacrifice de sa vie. Son visage semblait être le miroir de son âme ; il avait une expression de fierté un peu hautaine, qu'accentuait l'ovale allongé des traits de la figure, et les contours étroits du front ainsi que les plis resserrés de la bouche mettaient en relief l'opiniâtre énergie du caractère.

Les relations de Corneille de Witt avec son frère n'avaient pas cessé d'être intimes. Tandis qu'il était chargé des négociations diplomatiques à Bruxelles, il avait entretenu avec lui une correspondance qui fut continuée après son départ pour la flotte, pendant toute la durée de la campagne navale. Leurs lettres heureusement conservées ² permettent de suivre, presque jour par jour, le cours des événements, en même temps qu'elles complètent par d'irrécusables preuves les témoignages de leur attachement fraternel.

Plus heureux que le Grand Pensionnaire, Corneille de Witt avait conservé la fidèle compagne de sa vie privée, qui fut étroitement associée aux vicissitudes de sa vie politique. Maria Van Berkel avait toute sa confiance, et était restée pour lui, depuis vingt-deux ans de mariage, « sa toute bien-aimée », ainsi qu'il lui écrivait en tête de chacune de ses lettres. Passionnée pour la grandeur de son mari aussi bien que pour celle de son beau-frère qui lui témoignait la plus grande considération ³, elle leur avait servi souvent à tous deux de confidente et de conseillère. Corneille de Witt ne prenait aucune résolution importante sans la consulter, et subordonnait sa conduite aux avis qu'elle lui donnait.

¹ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 26 mai 1672. Voir chap. XI, p. 327.

² Lettres publiées par M. de Jonge, 1825. *Verhandelngen en onuitgegeven Stukken*, tome I.

³ Voir t. I, chap. VI, p. 356.

Lorsque le Grand Pensionnaire lui avait proposé, dans la seconde guerre contre l'Angleterre, d'aller représenter les États généraux sur la flotte qui devait attaquer les vaisseaux anglais dans la Tamise, il n'avait accepté cette offre qu'après l'avoir communiquée à sa femme, tenant à lui persuader « qu'il ne trouverait pas opportun de décliner cet emploi ¹ ». Il n'avait pas à craindre qu'elle ne l'en détournât. Inaccessible à toute défaillance, Maria Van Berkel devait se montrer digne, par son intrépide courage, de partager les cruelles épreuves réservées à son mari.

Le bonheur du père complétait pour Corneille de Witt son bonheur d'époux. Il avait, comme Jean de Witt, cinq jeunes enfants, dont deux fils, ses premiers nés, et trois filles en bas âge. L'aînée, Anna, qui n'avait encore que cinq ans, épousa, à quinze ans, Simon Muys Van Holy, bourgmestre de Dordrecht; la seconde, Maria, mourut sans avoir été mariée, et la troisième, Wilhelmina, qui venait de naître, réunit plus tard ² les deux familles par son mariage avec son cousin germain, fils de Jean de Witt, mais n'eut pas une assez longue vie pour jouir longtemps de son heureuse destinée ³. Les deux fils de Corneille de Witt, Jacob et Jean de Witt, l'un jeune homme de dix-neuf ans, l'autre enfant de douze ans, quand ils perdirent leur père, ne lui survécurent pas longtemps; ils moururent tous deux prématurément, le plus jeune à vingt et un ans ⁴, son frère à vingt-deux ans ⁵, au cours de ses voyages. Huit jours après la sanglante tragédie qui lui enleva son père, l'aîné des deux fils s'éloignait de son pays, « n'en pouvant plus supporter l'odieux séjour », ainsi qu'en fait mention le carnet de famille de sa mère. Après avoir passé en Brabant, il se rendit à Strasbourg, prit ensuite ses grades à l'Université de Padoue, trouva un accueil empressé à la cour de Savoie, et mourut à Vienne de la petite vérole. D'après le récit d'un contemporain, il avait annoncé ⁶, sans s'en douter, les malheurs de sa

¹ L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 11 mai 1667. VEEGENS, *Notice sur Wendela Bicker*.

² 1672.

³ Elle mourut à trente ans, le 7 février 1701, quinze jours après son mari. Voir la préface du catalogue de Brévins cité à la note 6 de la page 242.

⁴ 1681.

⁵ 1675.

⁶ Conrad Drost, poème manuscrit. Voir SCHOTEL, *Letter en Oudheidkundige*

famille et la ruine de sa maison, dans une représentation de la tragédie de Sénèque, la *Troade*, qui avait été jouée par les élèves de l'école latine de Dordrecht, devant les régents de la ville et les principaux habitants. Il y remplissait le rôle d'Astyanax tombant du haut d'une tour dans les cendres fumantes de Troie. « Qui l'aurait pensé », observe le témoin oculaire ¹, « que cette représentation serait un présage de ce que je verrais peu après arriver? Cette famille si puissante par sa grande autorité est devenue un lamentable exemple du fléau des révolutions! »

Le sort des deux frères si étroitement unis pendant leur vie, associés tour à tour aux mêmes grandeurs et aux mêmes infortunes, devait leur réserver le partage d'une même mort. « Les deux de Witt, successivement aimés et maudits, élevés et abattus ensemble », telle est l'inscription aussi touchante que fidèle tracée par un contemporain au-dessous de leurs portraits de famille ¹, et qui mérite d'être recueillie par l'histoire. Tous deux allaient être mortellement atteints par les coups qui semblaient destinés à détruire la République, et auxquels ils ne devaient pas survivre.

Avondstonden, p. 134, et GEDDES, *History of the administration of J. de Witt*, p. 35.

¹ Antonida Van der Goes, auteur d'un poème sur les coupes d'or données à Cornelle de Witt, Ruyter et de Ghent, en souvenir de l'expédition de Chatham, dans la seconde guerre d'Angleterre.

de la ville de la Seine de sa maison dans une résidence de la
 capitale de France, la France, qui avait été fondée par les Français
 de l'école latine de Bordeaux, devant les regards de la ville et les
 principaux habitants. Il y avait dans le site d'ailleurs tout
 un haut énoncé dans les autres familles de la ville. On
 l'avait peut-être, observé le même oculaire, que cette résidence
 était venue au premier de ce que le monde pouvait offrir. Cette
 famille si puissante par sa grande autorité et devenue en France
 table exemple de leur des résolutions.

Le sort des deux frères et sœurs était ainsi
 associé tout à leur aux mêmes dangers et aux mêmes infor-
 tunes. Ce fut leur destin le même d'une même mort, à la
 fin de l'été, successivement ainsi et mourir, dans et dans
 ensemble, telle est l'histoire de ces malheureux que l'on
 ne saurait jamais enlever de leur famille de famille, et
 qui même d'être réunis par l'histoire. Tous deux étaient
 merveilleusement attachés par les liens qui réunissent les
 dans la République et auxquels ils ne devaient pas survivre.

Handwritten notes or bleed-through from the reverse side of the page, including the name "Handwritten by..." and other illegible text.

Extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

CHAPITRE XII

L'INVASION ET LA RÉSISTANCE.

Préparatifs militaires de Louis XIV. — L'armée française et ses chefs. — Dernière audience de Groot. — Déclaration de guerre. — Actes d'hostilité du roi d'Angleterre. — Attaque de la flotte des Indes. — Agression de l'évêque de Munster et de l'électeur de Cologne.

De Witt conseille de prendre l'offensive. — Tentative d'attaque sur Nuys dans l'électorat de Cologne. — Elle échoue. — Projets d'expédition maritime sur les côtes de France. — Tentatives faites contre la flotte anglaise. — Mission de Corneille de Witt, délégué comme plénipotentiaire des États auprès de Ruyter. — Correspondance des deux frères.

Les États généraux réduits à la défensive. — La ligue de défense d'Utrecht inutilement réclamée par de Witt. — Insuffisance des armements et des levées de troupes. — Renforts envoyés au camp par le Grand Pensionnaire. — L'invasion. — Marche de l'armée française. — Attaque et prise des places du Rhin. — La ligne de l'Yssel gardée par le prince d'Orange. — Louis XIV se dirige sur le Rhin insuffisamment défendu. — Ordres et contre-ordres donnés à Montbas. — Passage du Rhin par l'armée française. — Nécessité de la retraite pour le prince d'Orange. — Dispersion funeste de l'armée. — Conseils inutiles du Grand Pensionnaire. — Le prince d'Orange ramène une faible partie des troupes en Hollande. — Positions occupées par les détachements de son corps d'armée.

La bataille navale de Solebay. — Ruyter et Corneille de Witt. — Corneille de Witt obligé de quitter la flotte. — Les Provinces-Unies mises à l'abri de l'invasion maritime. — Opérations de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster. — Ils s'emparent de l'Overysse. — Continuation des conquêtes du roi de France. — Fautes commises par Louis XIV. — L'expédition du marquis de Rochefort. — Muyden sauvée. — Louis XIV attend à Utrecht les offres de soumission.

La détresse des Provinces-Unies. — Les inondations. — Initiative prise par Amsterdam. — Mesures de défense résolues par les États de Hollande et conseillées par de Witt. — Son discours. — La Zélande repousse l'invasion. — Résistance d'Ardembourg. — Obstacles opposés à la conquête française. — Jugement porté à cet égard par Louis XIV.

Les alliances. — Relations diplomatiques des États généraux avec le Danemark, la Suisse, l'Espagne. — Traité entre l'Empereur et l'électeur de Brandebourg pour la protection du territoire germanique. — Assistance militaire promise aux Provinces-Unies. — Nécessité de gagner du temps. — Politique du Grand Pensionnaire. — Négociations avec Charles II et avec Louis XIV. — Premières ouvertures de paix faites par de Groot. — Son retour à la Haye. — Délibération des États de Hollande et des États généraux. — Vote des pleins pouvoirs.

— De Groot retourne au camp français. — Amsterdam se prononce pour la résistance. — La République peut se sauver par la paix ou par la guerre. — Services rendus par de Witt.

L'alliance offensive des deux grandes monarchies d'Europe, la France et l'Angleterre, rendait imminente l'invasion des Provinces-Unies. Elle semblait mettre à leur discrétion une république isolée de toute alliance, et qui était restée longtemps désarmée. Pour l'accabler, Louis XIV s'était ménagé toutes les ressources de sa diplomatie mises en œuvre par l'habileté d'un ministre tel que de Lionne. Ses finances pouvaient en outre pourvoir à toutes les dépenses, et Colbert lui promettait, pour la campagne qu'il préparait, cinquante millions au lieu de trente-cinq qu'il demandait. Les moyens d'attaque les plus formidables lui étaient en même temps fournis par Louvois. Il avait sous la main des troupes nombreuses dont l'attirail de guerre et la discipline ne laissaient rien à désirer.

L'ambassadeur des États généraux, de Groot, n'avait cessé de dénoncer les armements de la France dans sa correspondance avec le grand pensionnaire de Witt et avec le greffier des États généraux Fagel. Dès les derniers mois de l'année 1671, il écrivait de Paris : « On a donné ici des commissions pour cent vingt nouvelles compagnies de cavalerie. On fait de nombreuses levées en Italie, en Suisse ¹. » — « Quarante nouvelles commissions pour la cavalerie et cent pour l'infanterie ont été expédiées », ajoutait-il à la fin de l'année; « on rappelle tous les officiers français qui servent à l'étranger, on fait ferrer les souliers à glace, on construit une quantité de petits ponts en jonc et en roseau pour traverser les rivières ². » Quand, plus tard, la guerre devint inévitable, de Groot fit exactement connaître les préparatifs d'entrée en campagne. « Quatre cents nouvelles commissions », écrit-il, « sont envoyées pour établir un camp dans les Pays-Bas espagnols, et l'on fait passer des troupes en Catalogne, afin d'inquiéter au besoin l'Espagne. Cent nouvelles commissions sont préparées pour lever 5,000 cavaliers; 27,000 sont déjà montés, et l'on compte en avoir 40,000. Les corps d'armée réunis pour la campagne à Metz, pendant l'hiver, ont leur principal rendez-vous à Rocroy ³. »

¹ L. Groot, 9 octobre 1671.

² *Ibid.*, 20 et 27 novembre 1671.

³ *Ibid.*, 22 janvier, 4 mars 1672. VAN DUK, *Histoire de la diplomatie néerlandaise*, p. 69.

Les armements de mer étaient complétés avec le même empressement. Louis XIV ne se contentait pas de renforcer sa flotte par l'équipement de nouveaux vaisseaux, il s'occupait en même temps de la défense des côtes du royaume¹, en faisant achever la construction de cinq arsenaux, à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque et au Havre. Depuis quatre ans², Colbert avait mis à sa disposition tout un peuple de marins, en assujettissant les populations des ports au régime des classes, c'est-à-dire à l'inscription maritime, qui permettait de donner aux bâtiments de guerre 35,000 hommes d'équipage. La jeune noblesse, qui jusqu'alors avait négligé le service maritime, commençait à le rechercher. La flotte, qui en 1667 ne comprenait que 60 bâtiments, en comptait désormais 200, dont 120 vaisseaux, et était armée de 5,000 canons.

L'armée de terre, par suite de nouvelles levées, était portée jusqu'à 176,000 hommes³, et Louvois remettait à Louis XIV le compte exact des troupes destinées à entrer en campagne. C'étaient d'abord les corps d'élite. Ils comprenaient non-seulement le régiment des gardes-françaises qui avait pour colonel François d'Aubusson, duc de la Feuillade, et le régiment des gardes-suisse, tous deux évalués à 5,000 fantassins, mais encore les différentes compagnies de la maison du Roi, gardes du corps, gendarmes de la garde, cheveu-légers, mousquetaires et gendarmerie royale, représentant 2,900 chevaux, commandés par les plus illustres représentants de la noblesse française : Duras, le prince de Soubise, le marquis de Rochefort, Louvigny, frère du comte de Guiche et second fils du maréchal de Grammont. C'étaient ensuite les régiments de l'armée : d'une part, 40 régiments d'infanterie française, donnant un effectif de 56,000 hommes, et 12 régiments d'infanterie étrangère, s'élevant à 30,000 hommes; d'autre part, 78 régiments de cavalerie française, dont 2 régiments de dragons et 9 régiments de cavalerie étrangère, présentant en ligne plus de 25,000 chevaux⁴. A leur suite venaient l'artillerie de campagne et le régiment de fusiliers, avec le matériel de siège qui comprenait 97 bou-

¹ L. Groot, 27 novembre 1671 et 8 janvier 1672.

² 1668.

³ Relation de la campagne de Hollande pour le prince de Condé : Archives de Chantilly.

⁴ ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I^{er}, p. 346, et WICQUEFORT, t. IV, p. 384, d'après le rapport de de Groot. Voir pièce justificative I.

ches à feu, 72,000 boulets, 600 bombes, 15,000 grenades, et auquel s'ajoutaient trois équipages de pont, ainsi que deux redoutes flottantes pouvant transporter facilement trois mille hommes ¹. Quant aux services de l'intendance, sur lesquels Louvois n'avait cessé de porter sa vigilance, et qui n'exigeaient pas moins de « 258,900 rations à voiturer ² », ils étaient organisés de façon à pourvoir à tous les besoins des troupes. Avec une pareille armée d'opération, qu'on pouvait évaluer de 110 à 120,000 hommes ³, Louis XIV « avait une escorte qui lui permettait de s'en aller voyager tranquillement en Hollande ». C'est ainsi qu'il annonçait à Vauban l'ouverture prochaine de la campagne ⁴. Les principaux lieutenants du roi de France avaient une renommée militaire qui présageait infailliblement la victoire : c'étaient Condé, Turenne, Luxembourg et Vauban.

Louis de Bourbon, prince de Condé, le héros de Lens, de Nordlingue, de Fribourg et de Rocroy, rendu infidèle à la France par les dernières intrigues de la Fronde, avait été en quelque sorte reconquis sur l'Espagne par la paix des Pyrénées. Sa gloire avait éclairé d'un si brillant reflet les premières années du règne de Louis XIV, qu'elle n'avait pu être obscurcie par ses défaillances. Impatient de racheter ses fautes par de nouveaux exploits, il semblait destiné à enlever encore une fois la victoire par la sûreté de son coup d'œil aussi bien que par la hardiesse de ses manœuvres.

Henri de la Tour d'Auvergne appartenait, comme Condé, à une race princière, et se contentait fièrement de s'appeler le vicomte de Turenne, sans prendre le titre de maréchal général, qui lui avait été conféré dès l'année 1660, en récompense de sa fidélité et des services qu'il avait rendus comme vainqueur de la Fronde. Sa renommée militaire était telle, que Louis XIV lui-même s'excusait « de lui donner des ordres bien impudemment ⁵ ». Sachant tout calculer et tout prévoir, il n'avait pas de rival parmi les hommes de guerre de son siècle, pour la tactique d'une guerre savante. Sa

¹ Relation de la campagne de Hollande pour le prince de Condé : Archives de Chantilly.

² L. man. Louvois à Condé, 11 mai 1672. *Ibid.*

³ D'après l'indication du chargé d'affaires, Rompf, l'armée française ne comptait que 83,000 hommes.

⁴ L. Louis XIV à Vauban, 8 avril 1672. Dépôt de la guerre, n° 292.

⁵ L. Pellisson, 4 juin 1672.

prudence naturelle s'était enhardie par l'habitude du succès, et la rapidité de ses conquêtes n'était comparable qu'à la vigilance avec laquelle il savait les conserver.

A côté de Condé et de Turenne, François-Henri de Montmorency-Bouteville, devenu par son mariage duc de Luxembourg, s'annonçait comme l'héritier de leur gloire militaire. Né après la mort de son père, qui avait payé ses duels de sa vie, il avait trouvé dans Condé un protecteur à l'école duquel il acquit toutes les qualités qui font le grand général. « Rien de plus brillant », écrit Saint-Simon¹, « de plus avisé et de plus prévoyant que lui devant les ennemis ou un jour de bataille, avec une audace et en même temps un sang-froid qui lui laissait tout voir et tout prévoir, au milieu du plus grand feu et du danger le plus imminent. » De tristes ombres n'en obscurcissaient pas moins l'éclat de sa gloire naissante. Corrompu et dépourvu de tout scrupule, inhumain et fanfaron d'inhumanité, il était de ceux qui, avec l'intendant Robert, son digne émule en fait d'impitoyables rigueurs, allaient soulever dans les Provinces-Unies contre la France les mêmes haines que l'Espagne avait encourues pendant la guerre de l'indépendance.

A l'encontre de Luxembourg, Sébastien Leprêtre de Vauban a mérité d'être appelé par Saint-Simon « le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle² ». Il justifiait cet éloge par l'élévation de son caractère, qui rehaussait le mérite de ses rares talents, par sa probité rigide, par sa sollicitude pour la vie des soldats, dont il était « le plus avare ménager³ ». Justement apprécié par Louis XIV, qui le protégea dans ses débuts, élevé au rang de lieutenant général, et plus tard à celui de maréchal de France, il avait promptement acquis la réputation « du plus savant homme dans l'art du siège et de la fortification », et s'était fait connaître comme un inventeur de génie. La supériorité de ses plans, qu'il savait aussi bien exécuter que concevoir, permettait de tout attendre pour le service de la France des entreprises qui lui étaient confiées. Il complétait cette glorieuse phalange d'hommes de guerre dont Louis XIV avait l'heureuse fortune de pouvoir disposer, et qui devait rendre irrésistible le choc de ses armes.

¹ SAINT-SIMON, t. I, p. 454. Édition 1829.

² *Ibid.*, t. III, p. 434.

³ *Ibid.*

Plein de confiance dans le succès de la campagne à laquelle il s'était préparé avec une exemplaire sollicitude, le roi de France avait repoussé toutes les ouvertures de paix, sans vouloir toutefois précipiter la guerre, afin de se ménager les chances de la saison favorable. N'ayant plus désormais aucun intérêt à différer sa résolution, et voulant rendre plus facile sa rupture avec les Provinces-Unies, il tenait à presser le départ de leur ambassadeur. Aussi, dès que les premiers mois de l'hiver furent passés, quoique résolu à ne pas s'écarter de la courtoisie diplomatique, fit-il comprendre à de Groot, retenu en France par sa mauvaise santé, la nécessité de mettre fin à son séjour. Il chargea Pomponne, récemment arrivé de Suède pour recueillir la succession du comte de Lionne qui venait de mourir, d'avoir avec l'ambassadeur de la république une dernière conférence. Pomponne feignit dans cet entretien d'ignorer les projets du Roi, et se contenta de reprendre ses récriminations habituelles contre les États généraux; mais lorsque de Groot lui demanda en plaisantant si on leur faisait un crime de chercher à se défendre, il ne put s'empêcher de sourire. De Groot en prit occasion pour chercher à savoir s'il ne lui conseillait pas de partir. « Pomponne refusa de répondre, et protesta que ce ne serait pas le Roi qui lui donnerait l'ordre du départ; mais il n'en convint pas moins que l'ambassadeur de la république ne devait pas séjourner plus longtemps dans un pays où la guerre était imminente, ni s'exposer à manquer de modération vis-à-vis de ceux qui parleraient mal de ses maîtres ¹. » De Groot, en transmettant cette communication aux États généraux, obtint d'être autorisé à ne plus retarder son retour ², et dès que ses souffrances ne mirent plus obstacle à son voyage, il s'empressa de prendre son audience de congé.

Il se rendit à Versailles le 23 mars 1672, dès le matin, en grande cérémonie ³, et fut introduit dans la chambre du Roi. Elle était si remplie, qu'on avait peine à y circuler; les personnages les plus considérables du royaume s'y trouvaient réunis pour recevoir l'ambassadeur des États. Louis XIV, le voyant marcher difficilement sur les parquets du palais, lui dit ⁴, d'après une tradition conservée

¹ L. Groot, 29 février 1672.

² Résol. États généraux, 25 février 1672.

³ L. Groot, 25 mars 1672. VAN DIJK, *Histoire de la diplomatie néerlandaise*, p. 276.

⁴ GROVESTINS, *Guillaume III et Louis XIV*, t. II, p. 319.

dans la famille de Pierre de Groot : « Prenez garde, monsieur l'ambassadeur, le pas est glissant. » Le discours que de Groot adressa au Roi¹ était aussi remarquable par la modération que par la dignité du langage ; il y évitait toute récrimination, et sans faire allusion à une rupture désormais inévitable, il persistait à invoquer l'alliance entre les deux pays, au moment où le roi de France la sacrifiait à sa passion. Louis XIV lui répondit avec bienveillance qu'il préférerait ne pas l'entretenir des États généraux, mais qu'il conservait pour sa personne une estime particulière dont il lui donnerait les preuves en toute occasion. Pour lui faire attendre l'audience de la Reine, il fit jouer les eaux de Versailles, et ne cessa de lui témoigner les égards les plus pressés.

De Groot se mit presque aussitôt en route, et reçut pendant son voyage les honneurs auxquels un ambassadeur avait droit. Avant de quitter la France, il se donna la satisfaction de prédire au chancelier Letellier le changement de fortune auquel Louis XIV s'exposait par une guerre aussi injuste. « Je lui fis entendre avant de m'éloigner », écrivit-il plus tard², « qu'il ne devait pas croire que le Roi eût autant d'amis comme on le persuadait, qu'assurément sa puissance le faisait craindre, mais que si jamais on pouvait former un parti assez puissant pour lui opposer, qu'on verrait bientôt de quel côté pencherait la balance, et combien on serait réjoui de pouvoir affaiblir une puissance qui n'était déjà que trop formidable au reste de l'Europe. »

Dès que l'ambassadeur des Provinces-Unies eut passé la frontière, le roi de France fit paraître son manifeste dans lequel il leur déclarait solennellement la guerre³. Pomponne en donna préalablement connaissance au secrétaire d'ambassade des États généraux, Rompf, qui, exerçant la médecine à Paris, où il était marié, avait été autorisé à rester dans le royaume, et il le chargea de transmettre cette communication à ses maîtres⁴. Rigoureux observateur des usages diplomatiques, le roi de France ne tint aucun compte « du conseil de quelques courtisans qui trouvaient qu'il faisait ainsi trop d'honneur à un gouvernement composé de négociants et de marchands de fromage⁵ ». S'abandonnant plus que

¹ MIGNET, t. III, p. 708.

² L. man. Groot à Wicquefort, 17 novembre 1673.

³ 6 avril 1672.

⁴ L. Rompf, 8 avril 1672.

⁵ *Ibid.*

jamais à la présomption qui lui était naturelle, Louis XIV célébra d'avance la conquête qu'il allait entreprendre. Il fit frapper une médaille qui représentait un soleil dissipant par ses rayons les vapeurs d'un marais, avec cette légende qui faisait allusion à la protection que la France avait accordée à la république naissante : « *Evexi, sed discutiam.* » (Je les ai élevées de terre ; mais je les disperserai.)

Cette confiance n'était pas partagée sans réserve, ainsi que le témoignent un curieux mémoire de Condé et les lettres de madame de Sévigné. Condé, consulté par Louvois sur la guerre de Hollande¹, et invité « à lui transmettre sa réponse par le retour du courrier », lui écrivait en ces termes² : « Monsieur, j'ai appris par votre lettre l'honneur que me fait le roi de France de vouloir bien ouvrir mon avis sur la perspective qu'on lui a faite, ainsi qu'il est expliqué au long par le mémoire que vous m'avez envoyé. Encore qu'il me paraisse peu agréable de donner mon avis sur une chose d'une si grande importance, j'ai cru pourtant devoir obéir aux ordres que vous m'avez transmis de la part de Sa Majesté. J'ai fait un petit mémoire que je vous envoie. Je vous supplie de vouloir bien excuser auprès du Roi les défauts qu'il y trouvera, et de me faire la faveur de croire que je suis, Monsieur, votre très-affectionné à vous servir. LOUIS DE BOURBON. »

Dans ce mémoire ainsi annoncé³, Condé n'hésitait pas à déclarer qu'il lui aurait paru préférable de faire porter le théâtre de la guerre dans les Pays-Bas, au risque de provoquer directement les puissances protectrices de l'Espagne, dont l'intervention lui paraissait peu redoutable. La guerre contre les Provinces-Unies mises à couvert derrière les Pays-Bas lui semblait au contraire pleine d'aventures. « La situation de leur pays est très-difficile de soi », écrivait-il ; « les places y sont bonnes, et la plus grande partie sur la mer, dans des marais, ou sur d'extrêmement grandes rivières. Les endroits par où l'on peut les attaquer pour leur donner un coup mortel sont fort éloignés du pays du Roi. » Condé faisait craindre en outre les alliances inévitables qui leur viendraient en aide, les avantages que les États généraux trouveraient dans l'assistance de l'Espagne,

¹ *Mémoire* adressé par Louvois à Condé, novembre 1671 : Archives aff. étr.

² L. man. Condé à Louvois, 3 novembre 1671 : Archives aff. étr.

³ Correspondance de Hollande, vol. XCI : Archives aff. étr. Voir MIGNET, t. IV, p. 666.

le danger des défections diplomatiques, l'épuisement des vivres et des munitions, et sans aller jusqu'à prévoir l'obstacle que les inondations pourraient mettre à la conquête, il signalait « la fâcheuse nécessité à laquelle le Roi pourrait être réduit », faisant ainsi entrevoir de loin à Louis XIV l'écueil de l'entreprise.

« M. le prince est fort occupé de cette grande affaire », écrit de son côté madame de Sévigné; « il vint l'autre jour une manière de fou qui lui dit qu'il savait fort bien faire de la monnaie : Mon ami, lui dit-il, je te remercie; mais si tu sais une invention pour nous faire passer l'Yssel sans être assommés, tu me feras grand plaisir, car je n'en sais point ¹. » — « Nous allons avoir une rude guerre », écrivait-elle encore, en apprenant le départ de son fils pour l'armée; « j'en suis dans une inquiétude épouvantable. C'est la campagne la plus périlleuse dont on ait jamais ouï parler depuis le passage de Charles VIII en Italie; on l'a dit au Roi ². » — « L'Yssel », ajoutait-elle, « est bordé et défendu de deux cents pièces de canon, de soixante mille hommes de pied, de trois grosses villes, d'une large rivière qui est encore devant. Le comte de Guiche, qui sait le pays, nous montra l'autre jour la carte : c'est une chose étonnante... Il y aura cent mille hommes hors de Paris. Il y a quatre jours que je ne dis que des adieux. Tout le monde pleure son fils, son frère, son mari, son amant; il faudrait être bien misérable pour ne pas se trouver intéressé au départ de la France entière : voici une étrange guerre qui commence bien tristement. » Les premiers succès devaient promptement déjouer ces craintes, et ne laisser place qu'à l'enthousiasme de la victoire.

Ce n'était pas seulement contre la France, c'était également contre l'Angleterre que les États généraux devaient se défendre. Tandis que Louis XIV, jaloux de donner les dehors de la grandeur fût-ce même aux emportements de sa politique, déclarait en roi la guerre aux États généraux, Charles II la commençait par un guet-apens, sans souci de la majesté royale. Après avoir longtemps dissimulé ses projets de rupture, le roi d'Angleterre avait hâte de les mettre à exécution pour s'assurer la continuation des subsides du roi de France. La saisie de plusieurs vaisseaux hollan-

¹ L. madame de Sévigné, 27 avril 1672.

² *Ibid.*, 8 avril, 27 avril 1672.

dais conduits dans les ports du royaume, fut le prélude des hostilités, et Charles II annonça l'intention de ne pas s'en dessaisir, tant que ses différends avec la république ne seraient pas réglés. Loin de donner satisfaction aux plaintes de l'ambassadeur des États généraux, Meerman, il lui annonça sa résolution de considérer partout la marine des Provinces-Unies comme étant de bonne prise ¹. Deux jours après, cette scandaleuse menace était réalisée ².

Informé qu'une flotte de soixante-dix bâtiments escortés de six vaisseaux de guerre revenait de Smyrne, rapportant dans les Provinces-Unies une riche cargaison évaluée à un million et demi, Charles II résolut de s'en emparer. Il choisit pour cette œuvre de rapine sir Robert Holmes, qui au début de la dernière guerre contre la république s'était signalé par une entreprise du même genre sur les côtes de Guinée. Holmes reçut l'ordre de prendre sous son commandement les vaisseaux qu'il trouverait à Portsmouth avec ceux qu'il rencontrerait en mer, et partit avec douze frégates de guerre. Il se croisa avec l'escadre anglaise de sir Édouard Spragg, qui de concert avec les navires des États généraux venait récemment de détruire la marine des pirates d'Alger dans la Méditerranée. Ne voulant partager avec aucun autre les profits de la prise qu'il convoitait, Holmes le laissa s'éloigner, sans lui communiquer les instructions qu'il avait reçues. Le lendemain ³, il se trouva en vue du convoi, auprès de l'île de Wight. Mais les commandants de la flottille des États venaient d'être informés du danger : de petits bâtiments avaient été envoyés en toute hâte à leur rencontre par l'ambassadeur de la république alarmé de la déclaration qui lui avait été faite par le roi d'Angleterre, et ils s'étaient mis ainsi à l'abri d'une surprise.

Holmes commença par faire tirer un boulet sur le vaisseau du capitaine Adrien de Haas qui commandait l'escorte, afin de l'obliger, s'il ne baissait pas pavillon, à venir à son bord, tandis que son second, le comte d'Ossery, cherchait à faire tomber dans le même piège le capitaine du Boys qui conduisait l'avant-garde. Ce dernier, soupçonnant la ruse, ne quitta pas son bâtiment,

¹ *Verbaal* Meerman, 25 mars. L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 29 mars 1672.

² 27 mars 1672.

³ 22 mars 1672.

tandis que le capitaine de Haas, également défiant, chargeait son lieutenant d'aller demander des explications au commandant anglais. A peine celui-ci a-t-il mis le pied sur le pont, qu'il reconnaît les préparatifs d'une attaque. Il s'empresse de donner aux matelots qu'il avait laissés dans la chaloupe l'ordre d'aller avertir le capitaine. Les matelots, coupant la corde qui attachait leur chaloupe au navire anglais, se couchent sur leurs bancs, et malgré le feu des mousquets réussissent à s'éloigner. Aussitôt Holmes commence le combat, en attaquant avec son vaisseau armé de trente canons le bâtiment commandé par de Haas, dont l'artillerie était bien inférieure. Malgré cette inégalité, celui-ci repousse l'assaillant, et jusqu'à la fin du jour, il se défend avec le même succès contre un second vaisseau anglais; mais il est tué en faisant vaillamment son devoir. Pour cacher sa mort, le capitaine de l'avant-garde, du Boys, qui devait prendre le commandement à sa place, ordonne au lieutenant du bâtiment de laisser flotter le pavillon, et l'ennemi est obligé de se retirer après avoir perdu un vaisseau.

Le surlendemain, l'escadre anglaise, grossie d'un renfort de cinq frégates, engage de nouveau l'action, dès neuf heures du matin. Les vaisseaux hollandais repoussent cette seconde attaque avec le même succès; mais dans une troisième qui eut lieu le soir, pendant que le capitaine du Boys soutient le choc et perd une main en se défendant, le vaisseau du capitaine Van Nès est obligé de se rendre après la mort de son commandant, et les coups qui l'avaient transpercé le font couler bas. Holmes profite du désordre dont cette perte donne le signal pour pénétrer au milieu du convoi; mais il ne peut capturer que trois bâtiments, et la flotte, aidée par un vent favorable, favorisée en outre par l'obscurité de la nuit, échappe à sa poursuite¹. Le succès avait ainsi manqué à l'attentat, et l'opinion publique se prononça énergiquement en Angleterre contre l'ignominie d'une pareille entreprise, qui faisait rejaillir sur la nation la perfidie de son roi. La cour de France elle-même désapprouva cette violation du droit des gens. Quand la nouvelle en parvint au ministre de Louis XIV, qui se trouvait auprès d'un

¹ *Le Mercure hollandais*. 1672. Rapport fait aux États généraux, 26 mars 1672, et l. Jean de Witt à Corneille de Witt, 29 mars 1672, avec annexe du 27 mars.

des premiers princes d'Allemagne, il déclara publiquement que lorsque le Roi son maître ferait la guerre aux États généraux, il ne la ferait pas en pirate¹.

Charles II « avait jeté le masque² », ainsi qu'écrivait Jean de Witt à son frère, et il ne craignit pas d'avouer qu'il avait lui-même donné l'ordre de commencer les hostilités par cette honteuse surprise. Le jour même où la nouvelle de l'attaque de la flotte des Provinces-Unies se répandit dans Londres, ses commissaires furent chargés d'informer les ambassadeurs de la république Meerman et Boreel que le roi d'Angleterre avait résolu de rompre ouvertement avec les États généraux. En même temps, un gentilhomme du duc d'York vint avertir le secrétaire de l'ambassade que Meerman recevrait l'ordre de se retirer hors du royaume avec le même vaisseau qui l'y avait conduit³. La déclaration de guerre datée du lendemain fut publiée le surlendemain 27 mars 1672, à midi. Trois jours après, Meerman prenait son audience de congé, et laissait en Angleterre l'ambassadeur ordinaire Boreel, qui était autorisé à y continuer provisoirement son séjour. « Il ne nous reste plus rien à faire », écrivait-il à de Witt⁴, « si ce n'est de nous défendre avec vigueur, et de prendre même les devants, pour surprendre les Anglais par quelque brusque attaque ou par une invasion inattendue. »

Pour essayer d'en imposer à l'opinion publique au dedans et au dehors de son royaume, Charles II trouva bon de faire paraître un manifeste dans lequel il reproduisait contre les États généraux des accusations aussi vagues que frivoles, leur reprochant d'avoir cherché toutes les occasions de l'offenser et de lui nuire. Les États jugèrent qu'il ne leur convenait de répondre ni à ces emportements de langage, ni à ces violences de conduite, et n'opposèrent à ce réquisitoire royal aucune réfutation. Sans vouloir publier la justification qu'un des membres des États de Hollande avait été chargé de préparer⁵, ils laissèrent à un écrivain « qu'on a vu depuis », écrit Wicquefort, « occuper un emploi digne de son mé-

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 371.

² L. J. de Witt à C. de Witt, 29 mars 1672, avec pièce annexe, 27 mars.

³ *Verbaal* Meerman, 27 mars. L. Meerman à Fagel, 27 mars 1672.

⁴ L. man Meerman à J. de Witt, 29 mars 1672.

⁵ Résol. Hollande, 13 avril 1672.

rite », le soin de répondre aux calomnies du roi d'Angleterre, dans un ouvrage intitulé : *Réflexions sur l'état présent des Provinces-Unies*, qui faisait justice de tous les prétextes de rupture faussement invoqués ¹.

En même temps, les États généraux se firent un point d'honneur de mettre en contraste avec la brutale agression commise contre eux en pleine paix, leur respect scrupuleux des traités que le roi d'Angleterre venait de violer si audacieusement. En représailles de la saisie que Charles II avait faite de quelques-uns de leurs bâtiments et de la trahison par laquelle trois navires avaient été violemment enlevés à leur flotte marchande, ils avaient commencé par mettre l'embargo sur tous les vaisseaux de commerce anglais qui étaient dans leurs ports ². Malgré les conseils de Meerman qui ne voulait pas laisser impunie la mauvaise foi du gouvernement anglais, les États de Hollande représentèrent aux États généraux qu'aux termes du traité de Brèda, les sujets de la république et de l'Angleterre avaient, en cas de rupture, six mois entiers pour transporter leurs marchandises. Ils déclarèrent fièrement que si Charles II avait contrevenu à cette clause, la république n'était pas autorisée à l'enfreindre. Ils demandèrent dès lors que les bâtiments anglais eussent la liberté de se retirer. Les États généraux approuvèrent cette proposition ³, en rendant ainsi par leur probité la fourberie de leur ennemi encore plus choquante et plus odieuse. Le roi d'Angleterre s'en sentit lui-même humilié, et relâcha les bâtiments qu'il avait saisis, en refusant toutefois de rendre ceux qui avaient été enlevés à la flotte de Smyrne. Il les considérait, annonçait-il, « comme étant de bonne prise, à cause de l'intention qu'il avait de dénoncer la rupture, lorsqu'il les avait fait attaquer, cette intention devant tenir lieu d'effet ». La justice de sa cause pouvait être mesurée à un tel argument.

Ce n'était pas assez pour les Provinces-Unies de se trouver aux prises avec la France et l'Angleterre. Elles allaient avoir encore à repousser l'attaque d'autres ennemis, l'évêque de Munster et l'archevêque de Cologne, dont Louis XIV avait fait ses alliés. Néanmoins, avant de déclarer la guerre, les deux princes allemands

¹ Wicquefort, t. IV, p. 375.

² L. Bernard, 31 mars 1672 : Archives aff. étr.

³ Résol. États généraux, 14 mai 1672.

avaient attendu prudemment que le roi de France et le roi d'Angleterre leur eussent donné le signal.

L'évêque de Munster, après avoir signé avec Louis XIV son traité d'alliance offensive, n'en avait pas moins continué ses assurances pacifiques à l'envoyé de la république, d'Amerongen, auquel il renouvelait ses protestations de fidélité. Il déclarait seulement qu'il ne pourrait s'opposer au passage des troupes françaises dans ses États; mais en même temps, il pressait ses armements avec une activité infatigable, « et ses préparatifs étaient ceux d'un prélat qui songeait à toute autre chose qu'à dire son bréviaire ¹ ». Les États généraux, voulant être fixés sur ses dispositions, lui envoyèrent Jacob de Stouvelar, l'un des commissaires de l'armée, député de l'Overyssel. L'évêque le reçut avec courtoisie, l'invita à partager ses repas, mais le fit toujours accompagner par des gardes qui ne le perdaient pas de vue et le surveillaient jusque dans sa chambre. Quand il crut n'avoir plus besoin de ménagements, il le renvoya, en le chargeant d'une lettre qu'il écrivait aux États généraux pour leur dénoncer un complot préparé contre sa vie, et leur faire connaître ceux qui s'en seraient rendus coupables : c'étaient le grand pensionnaire de Witt, Hoofdt, membre du conseil d'Amsterdam, député de la Hollande au conseil d'État; Reigersberg, député de la Zélande aux États généraux, et Wurtz, l'un des maréchaux de camp. Cette accusation était aussi insensée qu'impudente; non-seulement les personnages qu'elle atteignait étaient les plus honorables de la république, mais encore il y avait entre eux de telles divisions, qu'il fallait n'avoir aucune connaissance des partis politiques dans les Provinces-Unies, pour leur imputer un projet qui aurait pu les mettre d'accord. Ne sachant quel prétexte de rupture invoquer contre les États généraux, l'évêque avait ainsi recours aux plus grossiers expédients. Il fit suivre sa lettre d'un manifeste, dans lequel il prétendait qu'il était obligé de se défendre contre une république « qui subornait les assassins pour attenter à sa vie, débauchait ses soldats, corrompait les gouverneurs de ses places et employait des incendiaires pour dévaster son diocèse ² ». C'était préluder à la guerre par une scène de comédie.

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 380.

² *Ibid.*

L'archevêque-électeur de Cologne, avant de se liguier avec l'évêque de Munster contre la république, ne négligea de son côté aucune précaution. Après avoir imposé la soumission à la ville de Cologne, il garda dans sa principauté les troupes françaises qu'il avait appelées à son aide, et dont il ne pouvait plus justifier la présence sur son territoire. Craignant que les États généraux ne lui en demandassent le renvoi, et qu'en cas de refus, ceux-ci ne se crussent autorisés à envahir ses États, il fit habilement passer à son service ce corps d'auxiliaires qui comprenait environ quatre mille hommes, et obtint du roi de France qu'ils prissent l'écharpe électoral¹. A l'aide de ce subterfuge, il mit son allié en possession de Cologne et d'autres villes, telles que Nuys, Keyserwert et Dorsten, dont Louis XIV se proposait de faire des magasins et des places d'armes. Toutefois, fidèle à la politique de dissimulation qui n'avait cessé de lui réussir, il envoya aux États généraux un manifeste dans lequel il s'engageait à ne pas enfreindre la paix et la neutralité². Il voulait éviter ainsi d'être pris au dépourvu par une attaque qui mettrait en péril sa principauté, tant que l'armée française n'était pas en état de le secourir. Dès qu'il se crut rassuré contre des craintes qu'il exagérât à plaisir auprès du roi de France, pour faire mettre à plus haut prix sa coopération³, il joignit ses troupes à celles de l'évêque de Munster⁴. Invoquant comme prétexte de rupture contre la république l'assistance que les États généraux avaient donnée à la ville de Cologne, et leur occupation de la ville de Rhyneberg, il leur annonça qu'il faisait cause commune avec les rois de France et d'Angleterre.

Surprises par l'attaque de tant d'ennemis, qui, selon l'expression de Temple, « retentissait comme un coup de tonnerre dans un ciel jusqu'alors serein⁵ », les Provinces-Unies semblaient destinées à être les victimes de l'iniquité triomphante. Elles n'en conservaient pas moins la foi dans le succès de leur juste cause. Pour la mettre sous la protection divine, les États généraux, sur la demande des

¹ ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 242.

² 16 avril 1672.

³ L. Luxembourg à Louvois, 12 avril 1672. Voir *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, 1760, t. I^{er}, p. 170, 178.

⁴ 27 mai 1672.

⁵ TEMPLE, *Mémoires*, t. II, p. 20.

États de Hollande, prescrivirent un jour de jeûne et de prières, qui fut fixé au premier mercredi de chaque mois ¹.

Néanmoins, ils ne pouvaient guère se flatter de résister à une agression désormais imminente, s'ils se résignaient à l'attendre sur leur territoire, au lieu de la prévenir. Ils n'avaient plus qu'une dernière chance de détourner ou au moins de suspendre le coup qui les menaçait, c'était de tenter une attaque dont ils prendraient eux-mêmes l'initiative. « Si l'on peut commencer », écrivait le Rhingrave à de Witt ², « par faire échouer en quelque part les desseins de l'ennemi, l'on commencera à battre d'une aile, surtout parmi la nation française, qui a plus de goût pour les feux de paille que pour les desseins de grande suite. » En manquant d'audace pour commencer les hostilités, les États généraux rendirent inutiles les hardis conseils du Grand Pensionnaire de Hollande.

Dès la fin de l'année précédente, de Witt, qui ne se méprenait pas sur l'importance stratégique de la ville de Cologne, avait pressé les États généraux ainsi que les États de Hollande d'empêcher que l'électeur ne s'en rendit maître, et ne se trouvât ainsi en mesure de la livrer à la France. Quand les États généraux eurent rendu inévitable la soumission de la ville, en lui faisant attendre trop longtemps le secours dont celle-ci avait besoin, il ne se laissa pas décourager. A peine les troupes françaises se furent-elles établies dans l'électorat de Cologne, qu'il ne craignit pas de conseiller énergiquement le parti de l'offensive. Dès l'année précédente, Louvois avait craint qu'une résolution aussi audacieuse n'entrât dans les desseins du Grand Pensionnaire : dans un mémoire qu'il adressait ³ au conseiller de l'électeur de Cologne, le prince Furstemberg, il signalait le danger d'une attaque précipitée qui emporterait sans coup férir les places dont les Hollandais voudraient s'emparer, sans que celles-ci pussent être secourues, et qui obligerait le roi de France à changer son plan de campagne. « J'ai pris la liberté », écrivait le Grand Pensionnaire à son frère ⁴, « de représenter à l'ambassadeur d'Espagne que la France, par la

¹ Résol. États généraux, 16 avril 1672.

² L. man. du Rhingrave à de Witt, 25 mai 1672 : Archives du royaume.

³ Mémoire de Louvois au prince de Furstemberg, 22 août 1671. Voir *Recueil de lettres*, t. I, p. 12.

⁴ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 8 mars 1672.

dernière réponse de son roi aux États, leur a donné des raisons légitimes d'attaquer de leur côté et de frapper le premier coup, aussitôt qu'ils trouveraient une occasion favorable. »

De Witt se proposait en effet de faire surprendre, dans l'électorat de Cologne, la ville de Nuys que le roi de France avait choisie pour y emmagasiner ses approvisionnements. Les premières communications qu'il avait faites de ce projet n'ayant été suivies d'aucune résolution, il les renouvela avec plus d'instances au lendemain de la déclaration de guerre¹. Sous son inspiration, les États généraux décidèrent² qu'on prierait le prince d'Orange d'ordonner au colonel Stecke de faire savoir s'il était encore possible de mettre le feu aux magasins de Nuys, en lui promettant une large récompense, en cas de succès. La tentative fut faite aussitôt, sous la conduite du maréchal de camp, le prince Jean-Maurice de Nassau. Un corps de dix-huit cents cavaliers et de six cents fantassins fut mis sous ses ordres, et il reçut l'ordre de le conduire à travers les avant-postes français.

Cette expédition tardive n'eut pas le succès qu'on en pouvait attendre, et le prince de Nassau fut réduit à informer le prince d'Orange³ qu'il avait trouvé l'ennemi sur ses gardes, sans pouvoir maintenir parmi ses troupes la discipline nécessaire pour dissimuler leur marche⁴. « J'ai été bien malheureux », lui écrivait-il, « de n'avoir rien pu faire pour le service de l'État, avec ce parti qui était assez considérable en cavalerie, vu que les ennemis avaient été avertis de nos desseins. J'ai marché toute la nuit pour arriver à la pointe du jour à la barrière, par où il fallait passer pour arriver dans les quartiers de l'ennemi. Ayant reçu l'avis qu'il n'y avait que cinq ou six cavaliers de garde à cette heure, je croyais pouvoir surprendre cette garde, sans faire de bruit et sans donner le signal aux quartiers de la cavalerie; mais elle avait déjà été avertie, non pas seulement à cette barrière, mais dans tous les quartiers des environs, par des paysans qui nous avaient vus. »

Le prince Jean-Maurice de Nassau n'en poussa pas moins sa marche rapide jusqu'à la petite ville de Huils, occupée par un déta-

¹ Man. Hop., 12 avril 1672.

² Résol. secrètes États généraux, 15 avril 1673. VAN SYPESTEYN, *De la défense du pays*, p. 61.

³ L. du prince Jean-Maurice au prince d'Orange, 27 avril 1672.

⁴ VAN SYPESTEYN, *De la défense du pays en 1672*, p. 60, 63.

chement français, et dont il prit possession. « J'appris », ajoute-t-il, « qu'il y avait à une demi-lieue de là, à une autre barrière du côté de Meurs, une garde de trois compagnies de cavaliers français, qui déjà était peut-être rejointe par les trois autres chargées de les relever. Je marchai droit pour les attaquer; mais en y marchant, l'infanterie aussi bien que la cavalerie se mit si furieusement à tirer aux poules et aux oies, que j'ai été moi-même bien trois ou quatre fois devant chaque compagnie défendre cette tirailleterie, sous peine de la vie. Cette désobéissance et cette tirailleterie ont été la cause que nous avons manqué ces compagnies; car comme elles entendirent cette tirailleterie, elles envoyèrent reconnaître, et ayant su que nous étions trop forts pour nous attendre, elles se retirèrent bien vite de nous. » L'attaque sur Nuys, qui ne pouvait aboutir à un résultat favorable qu'à l'aide d'une surprise, avait ainsi été manquée¹; mais le projet dont l'exécution venait d'échouer n'en avait pas moins été habilement conçu. S'il avait réussi, l'arsenal qui permettait à Louis XIV de préparer à l'aise la conquête des Provinces-Unies lui aurait été enlevé, et la prévoyante sollicitude du Grand Pensionnaire aurait pu, même à la dernière heure, changer l'issue de la guerre.

De Witt mit également tout en œuvre pour assurer aux États généraux, sur mer comme sur terre, les chances de succès qui leur restaient, si incertaines qu'elles fussent. Il se préoccupait surtout de prévenir la jonction des flottes de France et d'Angleterre. La nécessité de conjurer ce danger, en allant au-devant de l'ennemi, lui avait été signalée avant toute déclaration de guerre, dès le commencement de l'année 1672, par le pensionnaire de Zélande, Pierre de Huybert². « Il s'agira », lui écrivait de Huybert, « d'envoyer dans le canal une vingtaine de frégates accompagnées de vaisseaux de guerre et de brûlots, et de les diriger sur les ports de Brest et de la Rochelle. Pour le port et la baie de Brest, il y aurait bien la plus grande difficulté; mais on juge qu'elle pourrait être surmontée. Quant à l'attaque des vaisseaux français dans le port de la Rochelle, il n'y a qu'à la tenter pour réussir. Il est bien à considérer que peut-être avant ce temps, les Français n'auront fait encore aucun acte d'hostilité; mais si l'on regarde de près les

¹ L. Bernard, 23 avril 1672 : Archives aff. étr.

² L. man. Huybert à de Witt, 29 février 1672.

actions et menées de la France, la destruction de ses vaisseaux serait une entreprise qui pourrait supporter la touche de la justice : ce ne serait pas autre chose qu'arracher des mains de cette nation le fer qu'elle rougit maintenant, pour l'enfoncer dans nos entrailles. »

En effet, le projet était loin d'être inexécutable. « Le roi de France », d'après le témoignage de Pomponne ¹, « n'avait pas jusqu'alors d'armée navale à la mer ; les côtes étaient dégarnies de troupes, et le roi d'Angleterre n'était pas encore en mesure de joindre ses vaisseaux à la flotte française. » Aussitôt après la déclaration de guerre, de Groot, en faisant aux États généraux le rapport de son ambassade en France, renouvela les mêmes conseils ; il n'avait cessé de demander que les plus grands efforts se fissent par mer, en représentant que c'était là seulement où on les craignait ². « Il n'y a », ajoutait-il, « que la flotte qui puisse faire impression en France, nos troupes de terre n'étant considérées que comme défensives ³. » Il demandait qu'on l'employât contre les colonies françaises, et représentait qu'il suffisait de quinze frégates pour enlever à la France Cayenne, la Martinique, Saint-Christophe ⁴.

Si cette expédition paraissait trop lointaine pour être hasardée, il n'en était pas de même de l'attaque des ports français. Elle était hardiment encouragée par Ruyter, qui en garantissait le succès. « L'exacte connaissance que tant d'années de navigation avaient acquise à ce grand homme de mer, de nos côtes et de nos havres, de leur force et de leur faiblesse », écrit Pomponne ⁵, « lui faisait concevoir de grandes facilités pour les descentes, et il assurait les États généraux que cette diversion empêcherait le roi de France de mettre en campagne une partie de ses troupes, qui devraient être désormais employées à la défense des côtes de Saintonge et de Gascogne. » De Witt partageait cette confiance, et ne voulait pas attendre la rupture avec la France, pour commencer les hostilités. Il avait offert d'aller lui-même commander la flotte et

¹ POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 129.

² L. Groot à Wicquefort, 18 décembre 1671. WICQUEFORT, notes Chais Van Buren, t. IV, p. 348.

³ L. Groot, 8 janvier 1672. *Ibid.*

⁴ Résol. États généraux, 16 avril 1672.

⁵ POMPONNE, *Mémoires man.*, p. 128, et l. Pomponne à de Lionne, 9 avril 1671 : Archives aff. étr.

exécuter les ordres de l'État¹. « La résolution que veut prendre M. le Grand Pensionnaire », écrivait de Groot², « est sans doute fort généreuse, et pourra être de grand effet; mais il faut prendre garde qu'en défendant les bras et les jambes, on n'expose les parties nobles qui font subsister le corps. »

La résolution de Jean de Witt n'en paraissait pas moins inébranlable. Un mois avant la déclaration de guerre, il écrivait à son frère³ : « Nous sommes en droit d'attaquer et d'anéantir la flotte française, partout où l'on pourra la trouver. » Vingt jours plus tard⁴, il continuait à l'entretenir de ce projet : « Vous savez combien je pense sérieusement à détruire les vaisseaux ennemis à Brest, dans la rivière de Charente et ailleurs, avant qu'ils puissent se réunir avec la flotte anglaise. » — « Il faut », ajoutait-il, « que sous la garde de Dieu, nous puissions accomplir sur mer quelque action remarquable, avant la réunion des flottes de France et d'Angleterre. » Le succès de cette entreprise ne pouvait dépendre que d'une prompte exécution, et ce furent les lenteurs de l'équipement naval qui y mirent un obstacle insurmontable.

Empêché d'y donner suite par la déclaration de guerre de Charles II, qui ne permettait plus à la république le libre emploi de ses forces navales, le Grand Pensionnaire reprit hardiment contre l'Angleterre le projet d'agression auquel il était obligé de renoncer contre la France. Lorsque le rendez-vous de la flotte fut donné au Texel, dans les premiers jours de mai, il s'empressa de s'y rendre avec les commissaires des États généraux, afin de s'entendre sur le plan de la campagne maritime avec l'amiral Ruyter et avec son frère Corneille de Witt, député des États généraux à l'armée navale. Il fit aussitôt donner le signal de mettre à la voile. Après avoir surmonté le mauvais vouloir ou l'ignorance des pilotes, pour faire sortir les vaisseaux qui étaient en rade, il n'en fut pas moins obligé d'attendre que les vents contraires fussent passés, et permissent de prendre le large⁵. Les deux frères se séparèrent plutôt confiants qu'inquiets, pour aller continuer, l'un dans la direction du gouver-

¹ L. Bernard, 15 février 1672 : Archives aff. étr.

² L. Groot à Wicquefort, 4 mars 1672.

³ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 8 mars 1672.

⁴ *Ibid.*, 27 mars 1672.

⁵ 9 mai 1672.

nement, l'autre dans celle de la flotte, l'accomplissement de leurs devoirs patriotiques : ils ne devaient plus se revoir avant le jour fatal où ils se retrouvèrent l'un auprès de l'autre, pour partager la même mort.

La décision ¹ qui fut prise à bord du vaisseau amiral par les députés des États généraux pour les affaires maritimes ², en présence de Ruyter et du Grand Pensionnaire ³, enjoignit à l'armée navale de s'avancer vers la Tamise ; celle-ci reçut l'ordre d'y entrer, après avoir tout préparé pour un abordage, afin d'attaquer et de détruire les vaisseaux qu'on pourrait y joindre. Ce projet fut déjoué par de nouveaux retards auxquels il fallut se résigner pour attendre l'escadre de Zélande, et la flotte anglaise presque tout entière en profita pour quitter la Tamise ⁴, sans que le grand calme qui survint permit de suivre ses traces. Ruyter chercha inutilement à l'atteindre. « Le malheur a voulu », écrit Corneille de Witt à sa femme ⁵, « que nous n'ayons pas rattrapé la flotte anglaise, croyant la trouver dans les Dunes. Aujourd'hui, nous y avons été ; mais nous ne l'avons pas découverte ; aussi nous serons obligés d'aller à sa recherche. » Elle s'était dirigée du côté de l'île de Wight. Sur l'avis de Corneille de Witt, qui fit aux équipages les plus énergiques exhortations, le conseil de guerre résolut de l'y poursuivre sans relâche ; mais il apprit presque aussitôt qu'elle venait de faire à Portsmouth sa jonction avec la flotte française, et de se mettre ainsi à l'abri d'une attaque qui lui aurait été funeste ⁶.

Quoique trompé encore une fois dans son attente, le Grand Pensionnaire ne désespéra pas de faire violence à la fortune qui lui déroba le succès vainement attendu. Il se hâta d'écrire à son frère, dans deux lettres datées du même jour ⁷, pour l'informer que d'après les avis donnés par l'ambassadeur Boreel qui n'avait pas encore quitté l'Angleterre, plusieurs vaisseaux de la flotte anglaise

¹ 6 mai 1672.

² Corneille de Witt, Merens, Mauregnault, Starkembourg, Van der Dussen, de Wildt, Okersten et Song.

³ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 15 mai 1672.

⁴ 12 mai 1672.

⁵ L. man. Corneille de Witt à sa femme, 14 mai 1672.

⁶ L. Corneille de Witt aux États généraux, 20 mai 1672.

⁷ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 15 mai 1672.

étaient restés dans la Tamise, d'où le bâtiment *le Prince Royal*, fort de 120 canons, n'était pas sorti, et il le pressa de faire une tentative audacieuse pour les détruire. « Je trouve urgent », lui écrit-il, « de tout employer pour ravager les côtes de l'ennemi et s'emparer du fort de Sheerness, en même temps que pour ruiner et brûler les vaisseaux anglais qui ont été jusqu'ici retenus dans la Tamise. Nos frégates les plus légères pourraient ensuite remonter cette rivière et dévaster le pays, afin de jeter dans la consternation la capitale restée sans défense, et de provoquer les mécontents de Londres à se soulever, ce qui pourra réussir, si Dieu veut par sa sainte grâce faire un changement favorable dans les affaires. » — « Vous et M. de Ruyter », ajoute-t-il en terminant, « vous pourrez mieux juger ce qui sera utile dans les circonstances; dans tous les cas, j'espère qu'on ne perdra pas de temps à l'ouvrage, et que d'un moment à l'autre, nous apprendrons qu'un coup vigoureux aura pu réussir. »

Le conseil de guerre mit aussitôt le projet en délibération. Il était investi des pleins pouvoirs que le Grand Pensionnaire lui avait fait donner pour la direction de la flotte ¹, dans l'espoir que l'autorité de son frère, en qualité de plénipotentiaire des États généraux auprès de l'amiral en chef, assurerait enfin l'exécution de ses audacieux desseins. Mais la plus grande partie de la flotte anglaise ayant quitté la Tamise et pouvant fermer la sortie de la rivière, si celle des Provinces-Unies s'y aventurait, l'expédition devenait plus dangereuse qu'utile ².

Corneille de Witt ne crut pas néanmoins pouvoir négliger les pressantes recommandations qui lui étaient adressées. Avant d'avoir reçu la dernière lettre de son frère ³, qui se croisa avec la sienne, et dans laquelle Jean de Witt était obligé de reconnaître « que la jonction des flottes alliées changeait les mesures à prendre », il insista auprès du conseil de guerre pour que l'expédition dans la Tamise fût tentée, quels qu'en fussent les risques ⁴. En même temps, pour éviter les dangers qu'il redoutait, il fit garder par la flotte les abords de la rivière, pendant qu'une

¹ Man. Hop., 20 mai 1672.

² L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 19 mai, 23 mai 1672.

³ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 26 mai 1672.

⁴ L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 26 mai 1672.

escadre était envoyée pour en remonter le cours ¹. Cette escadre, composée de quinze vaisseaux les plus légers, de huit frégates et de quelques brûlots, fut confiée au lieutenant-amiral Van Ghent, qui pendant la dernière guerre des Provinces-Unies avec l'Angleterre avait dirigé l'expédition contre le fort de Chatham et détruit la flotte anglaise. Son nom semblait être un gage de victoire. Corneille de Witt se montrait impatient de l'accompagner; mais Ruyter le retint à son bord, dans la crainte d'être obligé d'engager la bataille, si la flotte ennemie se rapprochait.

Van Ghent, assuré que le retour ne pourrait lui être fermé, partit plein de confiance, espérant atteindre les sept vaisseaux anglais qui s'étaient montrés aux embouchures de la Tamise. Il les poursuivit jusqu'auprès du fort de Sheerness, à l'abri duquel ceux-ci se retirèrent, sans qu'il pût les contraindre soit à engager l'action, soit à s'éloigner. Il ne disposait pas des forces nécessaires pour attaquer et réduire le fort; n'osant pas s'avancer au delà, au risque de ne plus retrouver la route du retour libre devant lui, il prit à contre-cœur le parti de se retirer ². Les vaisseaux qu'il avait poursuivis étaient au moins séparés ainsi de la flotte anglaise, et ne pouvaient plus la rejoindre; mais sauf cet avantage, la dernière entreprise offensive à laquelle Jean de Wit avait opiniâtrément attaché ses espérances lui valait encore une fois un irréparable mécompte.

C'étaient les États de Zélande qui, par inimitié contre la Hollande, avaient fait échouer le plan de campagne du Grand Pensionnaire, sur mer comme sur terre. Ils ne s'étaient pas contentés de mettre obstacle à l'envoi des secours réclamés par les États de Hollande en faveur de la ville de Cologne, et qui auraient pu empêcher le roi de France de s'ouvrir l'accès des Provinces-Unies ³. En retardant le départ de l'escadre zélandaise, ils avaient encore empêché que le roi d'Angleterre ne fût attaqué par la flotte de la république jusque dans son royaume, et avaient ainsi fait perdre l'occasion d'une victoire à la suite de laquelle les États généraux auraient pu rester maîtres de la mer, et obliger les deux rois à la paix.

¹ 24 mai 1672.

² L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 26, 27, 29 mai 1672.

³ Voir t. II, chap. XI, p. 161.

« Il est bien déplorable », écrivait Corneille de Witt aux États généraux, « que par le retard des vaisseaux de la Zélande, contrairement aux ordres de Leurs Hautes Puissances, on ait fourni aux ennemis l'occasion de réunir leurs forces ». Le Grand Pensionnaire, qui ne se départissait jamais des ménagements les plus scrupuleux, blâma son frère d'avoir ainsi adressé publiquement des reproches à l'un des États confédérés, au lieu de s'en tenir à des communications confidentielles¹. Il ne s'en plaignit pas moins discrètement d'une conduite aussi inexcusable dans la lettre qu'il adressa au prince d'Orange². « Il est malheureux », lui déclarait-il, « que notre flotte n'ait pu joindre la flotte anglaise avant sa réunion avec la flotte française, ce qui aurait eu lieu avec le temps et le vent, d'après les calculs humains, si les vaisseaux zélandais, d'après les ordres réitérés de Leurs Hautes Puissances, étaient allés en mer et s'étaient réunis plus tôt au gros de l'armée navale. A présent, il y aura, d'après les apparences, une bataille hasardeuse et pénible; mais Dieu le Seigneur qui gouverne tout sait ce qui est le mieux pour l'État, et nous devons nous courber sous sa volonté avec obéissance. » Les deux frères signalaient ainsi l'écueil contre lequel s'étaient brisés les projets de guerre offensive qui auraient pu épargner à la république les désastres qui la menaçaient. L'un et l'autre n'avaient rien négligé pour les conjurer, et ce n'en était pas moins sur eux qu'allait retomber le poids des fautes qu'ils avaient vainement cherché à prévenir ou à réparer.

L'échec des entreprises destinées à prévenir l'agression de leurs ennemis réduisait les États généraux à se tenir sur la défensive; mais l'insuffisance de leurs ressources militaires et l'étendue des frontières qu'ils devaient protéger étaient des obstacles presque insurmontables au succès de la résistance.

L'incertitude du plan d'attaque, dont Louis XIV fit un secret impénétrable, tant qu'il n'eut pas commencé les premières opérations de guerre³, mettait les Provinces-Unies à sa merci. L'ambassadeur de la république à Paris, de Groot, avait dû se contenter de transmettre à ses maîtres les différents plans de campagne dont il entendait parler, sans pouvoir découvrir quel était celui auquel

¹ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 21 mai 1672.

² L. man. Jean de Witt au prince d'Orange, 28 mai 1672.

³ L. madame de Sévigné, 13, 16, 20 mai 1672.

le roi de France donnait la préférence. « Les uns disent », écrivait-il ¹, « que l'armée de nos ennemis ira d'abord à Maëstricht; les autres, sur le Rhin. Leur principal dessein pourrait bien être l'occupation de la ligne de l'Yssel, la prise d'Arnheim et l'entrée au cœur du pays. » Il avait ainsi été, longtemps à l'avance, clairvoyant dans ses prévisions. Néanmoins ses dernières communications donnèrent de nouvelles illusions au Grand Pensionnaire ², en lui faisant espérer que Louis XIV s'en tiendrait « à des démonstrations belliqueuses ». — « Le Roi », écrivait de Groot avant son départ de Paris ³, « n'aurait pas l'intention de faire une longue guerre; il veut sommer de se rendre les premières places qu'il rencontrera, les attaquer de toutes ses forces si elles résistent, passer la garnison au fil de l'épée, et obtenir ainsi la soumission des autres par la terreur. » Ce fut seulement à la veille de l'entrée de l'armée française sur le territoire des Provinces-Unies, que les avis d'un projet d'invasion jusqu'en Hollande furent sérieusement donnés à de Witt, et lui firent craindre le passage du Rhin ou de l'Yssel ⁴.

Ne croyant avoir qu'à protéger les villes fortes du Rhin et la place de Maëstricht contre l'attaque dont elles étaient menacées ⁵, les États généraux s'étaient préoccupés de les fortifier. Ils se proposaient de les mettre en état de soutenir un siège, dans l'espoir qu'en retardant ainsi l'invasion de Louis XIV, ils pourraient compléter leurs préparatifs militaires et donner le temps à leurs alliés de les secourir. Ce fut dès lors du côté des Pays-Bas espagnols et sur le Rhin qu'ils résolurent d'établir leur première ligne de défense.

Du côté des Pays-Bas, ils semblaient dispensés de pourvoir à la sécurité de leurs frontières que Louis XIV ne pouvait attaquer, à moins de déclarer la guerre à l'Espagne et d'envahir ses provinces. Mais l'Espagne craignait tellement de s'exposer aux coups du roi de France en prenant parti pour la république, qu'elle exigeait des États généraux leur protection armée en faveur des Pays-Bas. Aussi

¹ L. Groot, 27 novembre 1671.

² L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 8 mars 1672.

³ L. man. Groot, 25 mars 1672.

⁴ Avis donné à de Witt, 23 mai, 25 mai 1672 : Archives du royaume. L. J. de Witt au prince d'Orange, 15 mai 1672.

⁵ Voir lettres Donker, résident des États à Mayence, 12 avril, 6 mai 1672.

ceux-ci avaient-ils été obligés de mettre à sa disposition sur leurs frontières cinq régiments qu'ils promettaient de porter à treize, et dont ils donnèrent le commandement au lieutenant général de l'infanterie, Zuytlestein ¹. Leurs places du Nord-Brabant étaient garnies de troupes; Bois-le-Duc, Brèda, Berg-op-Zoom, étaient occupées par 2,500 hommes qui furent renforcés par des détachements de milice et de bourgeois ². Toutefois les garnisons réparties entre ces différentes places n'étaient pas suffisantes; les approvisionnements nécessaires faisaient défaut ³, et il n'y eut que Bois-le-Duc qu'on put rendre inattaquable, grâce au concours des compagnies bourgeoises qui travaillèrent aux remparts.

En dehors de cette ligne de villes fortifiées qui couvraient les frontières des Pays-Bas, la république avait fait de Maëstricht sa place d'armes. Malgré son isolement, et malgré son éloignement qui la mettait à cinquante lieues de Bois-le-Duc, Maëstricht était du côté du sud la clef des Provinces-Unies. Elle pouvait même servir aux États généraux de camp retranché pour prendre l'offensive contre le roi de France, si, avant de s'en être emparé, il s'engageait sur leur territoire. Elle contribuait en outre à garantir les Pays-Bas contre une nouvelle agression. Aussi, pour donner à l'Espagne une sécurité dont son alliance était le prix, les États généraux se croyaient-ils tenus d'entretenir dans Maëstricht une garnison qui dépassait les besoins de la défense et qui fut portée à 8,400 hommes renforcés par 1,000 cavaliers espagnols. Le commandement de la place était resté confié à Frédéric Magnus, rhingrave de Salm, vieilli au service de la république, et auquel, en raison de son âge, le gouverneur des Pays-Bas espagnols, le comte de Monterey, aurait préféré le maréchal Wurtz ⁴. Deux commissaires, l'un député aux États généraux, Martin de Crommon, l'autre député au conseil d'État, Jean d'Egmont Van den Neuburg, avaient été désignés pour l'assister. Malgré l'allégation de Pellisson ⁵, qui les représente comme pressés de se retirer à l'approche du danger, et retenus par le

¹ Résol. États généraux, 12 mai 1672.

² Résol. États généraux, 14 mai, 18 mai 1672.

³ Rapport des députés au camp, 26 mai 1672.

⁴ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 23 avril 1672.

⁵ L. Pellisson, 10 mai 1672.

rhingrave, ils étaient résolus, déclaraient-ils, à se faire enterrer dans la place plutôt qu'à la rendre ¹. Quant au rhingrave auquel Beverningh, sur la recommandation du Grand Pensionnaire de Hollande ², avait fait adresser les encouragements du prince d'Orange, il se montrait disposé à défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité.

Du côté du Rhin, les postes avancés des Provinces-Unies étaient Orsoy, Rhyneberg, Wesel, Emmerick, qui, situées dans le duché de Clèves, appartenaient à l'électeur de Brandebourg. Ces places qui commandaient le cours du Rhin auraient exigé de grandes réparations pour être en mesure d'opposer une longue résistance. Les ouvrages destinés à les défendre étaient restés inachevés ou tombaient en ruine; leur artillerie était insuffisante ou mal montée ³, et elles enlevaient à l'armée active près de 5,000 hommes, sans aucun profit. Pour tirer parti de cette ligne avancée de défense, il aurait fallu, d'après les conseils du prince d'Orange, réunir les forces militaires dans une seule place et choisir celle de Wesel qui paraissait la plus avantageuse pour cette concentration de troupes. En outre, si la résistance avait dû s'appuyer sur le Rhin, il aurait fallu envoyer l'armée d'opération sur les rives du fleuve, entre Rhyneberg et Wesel; elle aurait pu protéger ainsi les places fortes, et obliger l'ennemi à se retirer sur Maëstricht. Tel était le plan que le colonel Bampfild avait communiqué aux États généraux ⁴, et dont on avait été instruit en France longtemps à l'avance ⁵. Mais d'une part la crainte bien justifiée d'éloigner l'armée des frontières, au risque de rendre désastreuse une retraite, d'autre part la nécessité de surveiller, dans la province de l'Overysse, les mouvements menaçants de l'évêque de Munster, empêchèrent que ce projet ne fût mis à exécution, et les forteresses du Rhin durent se suffire à elles-mêmes, sans aucun espoir d'être secourues.

Ce fut dès lors sur le territoire des Provinces-Unies que l'armée dut attendre l'ennemi, en occupant la position de l'Yssel. Cette

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 386.

² L. J. de Witt à Beverningh, 27 avril 1672.

³ L. Bampfild, avril 1672, et I. Pellisson, 6 juin 1672.

⁴ L. Bampfild, 16 avril 1672. Résol. secrètes États généraux, 20 avril 1672.

⁵ L. man. Chamilly à Condé, 29 janvier 1672. Archives de Chantilly.

ligne de défense était fortement appuyée à ses deux extrémités. D'un côté, elle couvrait les places qui défendaient l'Overyssel, et rejoignait au nord, le long du Zuyderzée, les forteresses de Frise et de Groningue par une étroite chaussée que l'inondation pouvait rendre facilement inaccessible à l'ennemi ¹. A l'autre extrémité, elle se reliait par le Rhin au cours du Wahal, qui, défendu par le fort de Schenck réputé imprenable, et par la ville de Nimègue occupée par une garnison de 2,500 hommes, devait fermer l'entrée des Provinces-Unies par le sud. La ligne de l'Yssel pouvait dès lors être considérée comme la barrière principale contre l'invasion ², mais ne suffisait pas néanmoins pour assurer la sécurité des Provinces-Unies. Si elle venait à être forcée, elle les laissait entièrement à découvert, sans être appuyée à une seconde ligne assez rapprochée de la première pour arrêter l'ennemi, et mettre au moins la Hollande à l'abri de l'invasion.

Le Grand Pensionnaire n'avait pas attendu la rupture avec la France pour compléter cette œuvre de défense. L'ouvrage de Delacourt intitulé : *Maximes et réflexions*, dont Jean de Witt avait écrit lui-même deux chapitres, et dont il avait inspiré quelques autres, recommandait, dès l'année 1668, l'établissement d'une ligne fortifiée portée en avant d'Utrecht et appelée ligne de la Grebbe. Aucune mesure n'ayant été prise à cette époque, de nouveaux projets avaient été soumis à l'assemblée des États de Hollande ³, lorsque le danger était devenu imminent. Des négociations furent engagées avec les États d'Utrecht ⁴, pour fortifier à la fois la ville d'Utrecht et celle de Naarden auprès d'Amsterdam, en les reliant toutes deux par le cours du Vecht qui devait être mis en état de défense. « Vos considérations sur le retranchement de la rivière du Vecht et les fortifications d'Utrecht ont été très-appréciées », écrit Jean de Witt ⁵ à son frère, qui, en sa qualité de député au camp, s'occupait activement de l'exécution de ce projet.

¹ Résol. États généraux, 17 mai 1672.

² L. des maréchaux de camp au conseil d'Etat, janvier 1672. L. des députés au camp, 6 mai 1672.

³ 19 janvier 1672.

⁴ Résol. États d'Utrecht, 22 janvier 1672.

⁵ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 4 février 1672.

Après d'inutiles conférences ¹, les États de Hollande demandèrent aux États d'Utrecht de prendre leur part de ces dépenses, et pressèrent la conclusion d'un accord ², sans pouvoir obtenir que ceux-ci consentissent à subvenir aux frais des fortifications de Naarden. Le Grand Pensionnaire, préoccupé de la nécessité de prendre un parti sans plus de retard, chercha des moyens de conciliation ³, en offrant de s'en tenir à l'exécution d'un projet destiné à inonder les campagnes du voisinage ⁴. Le rapport des ingénieurs établissant que les dépenses dépassaient les prévisions, donna un nouveau prétexte au mauvais vouloir des députés d'Utrecht ⁵, et tous les travaux furent encore une fois ajournés ⁶. « Depuis des années », écrivait de Witt à Beverningh ⁷, « j'ai poussé à la prévoyance pour la sécurité de la Hollande en particulier, sans vouloir par là porter aucune atteinte à la défense de l'État en général. Il ne vous est pas inconnu que dans ce but on avait commencé les fortifications de Naarden ; mais par des rivalités tout à fait erronées, l'entreprise a été de nouveau renversée. » Les mesures de défense tentées par le Grand Pensionnaire de Hollande ne purent dès lors être suivies d'exécution, et eurent malheureusement le même sort que ses projets de guerre offensive : elles n'en sont pas moins la justification de sa conduite.

La ligne de l'Yssel, qui s'étendait du Zuyderzée jusqu'au Rhin, restait donc la seule qui pût donner un point d'appui à la résistance. Le fleuve n'étant pas assez profond pour servir de barrière contre l'invasion, il fallait établir sur certains points des retranchements, et y suppléer ailleurs par des inondations. Le prince Maurice de Nassau, en sa qualité de maréchal de camp, avait été chargé de la construction des ouvrages fortifiés. Il s'y employa avec une infatigable activité, et dès la fin d'avril, les travaux les plus urgents furent achevés, moyennant une somme de 35,000 florins ⁸ ; mais ils s'arrêtèrent à la jonction de l'Yssel et du Rhin, dont la rive gauche

¹ Résol. États de Hollande, 6, 24, 25 février 1672.

² *Ibid.*, 2, 4 et 5 mars 1672.

³ *Ibid.*, 2, 7, 13 et 16 avril 1672.

⁴ *Ibid.*, 27 avril, 7 mai 1672.

⁵ L. des commissaires des États de Hollande dans les archives du conseiller abius d'Amsterdam.

⁶ Résol. États de Hollande, 13 mai 1672.

⁷ L. J. de Witt à Beverningh, 9 juin 1672.

⁸ L. man. du prince de Nassau au prince d'Orange, 26 avril 1672.

ne fut mise que très-incomplètement en état de défense. Quant aux inondations, elles ne répondirent pas d'abord à ce qu'on pouvait en attendre, malgré les mesures prises par le prince d'Orange pour l'ouverture des écluses, qui, écrivaient les députés au camp¹, « devaient protéger le pays en l'inondant, mieux que six mille hommes n'auraient pu le faire ». La négligence du commandant de Doesburg laissa échapper les eaux dans les parages où il aurait fallu les retenir, et les grandes sécheresses qui survinrent rendirent guéables plusieurs passages du fleuve. « Le rivage s'élargit devant les retranchements que nous avons faits », écrit Beverningh au Grand Pensionnaire, avec une inquiétude croissante; « de tous côtés, il devient accessible et d'une descente très-commode pour l'ennemi². »

Il était dès lors indispensable d'employer à la garde de l'Yssel toutes les troupes disponibles, au lieu de les concentrer sur les positions qui paraissaient le plus menacées. Pour couvrir dans toute sa longueur cette ligne de défense, sur un parcours de seize à vingt lieues, il aurait fallu, d'après un écrivain contemporain³, employer une armée de cent mille, ou au moins de soixante mille hommes, à laquelle aucune des ressources de la guerre n'aurait manqué. Les troupes dont le prince d'Orange pouvait disposer étaient loin d'atteindre un tel effectif, et l'insuffisance de leur armement ajoutait à leur faiblesse. « Ce qui m'a surtout chagriné », écrit de Witt au prince d'Orange⁴, « c'est d'apprendre que l'armée de l'Yssel a été si longtemps dépourvue de poudre à canon, et que, dans ce moment même, elle manque encore d'affûts. Je supplie Votre Altesse de me faire savoir l'état où se trouvent les affaires, et ce que je peux faire pour lui fournir ainsi qu'à l'armée tout ce dont elle a besoin. » Beverningh lui répondit⁵: « J'espère que pour le moment, nous ne manquerons pas de poudre à canon. Quant aux affûts, je crains qu'il n'y ait jusqu'ici aucun remède; d'ici à quinze jours, nous en aurons à peine sept. J'en fais préparer six aujourd'hui. » L'artillerie restait ainsi démontée et mise en partie hors service.

¹ L. des députés au camp, 20 avril 1672.

² L. Beverningh à de Witt, 3 juin 1672.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 390.

⁴ L. de Witt au prince d'Orange, 15 mars 1672.

⁵ L. Beverningh à de Witt, 17 mai 1672.

Les intérêts de la défense étaient encore plus compromis par le petit nombre de troupes auquel l'armée mise en campagne était réduite. L'occupation de Maëstricht retenait 7,500 hommes; un contingent de cinq régiments d'environ 5,000 hommes était mis à la disposition du gouverneur général des Pays-Bas aux environs de Berg-op-Zoom; 3,500 hommes avaient été envoyés dans les autres places du Brabant septentrional; enfin il fallait ajouter aux garnisons des places du Rhin et de Nimègue, fortes de 7,500 hommes, celles de Frise et de Groningue, qui n'étaient pas moindres de 4,000 hommes, et celles d'Overyssel, qui en comprenaient environ 1,300. Cette répartition de troupes employait jusqu'à 30,000 hommes. Le corps d'armée disponible pour la défense de l'Yssel, quoiqu'il eût été grossi par de nouveaux renforts, ne dépassait pas dès lors 22,000 hommes, dont 14,400 fantassins et 7,600 cavaliers. Au lieu d'avoir ce corps d'armée sous la main, le prince d'Orange était encore réduit à le partager en différents détachements¹ échelonnés le long du fleuve. Ils se trouvaient trop éloignés les uns des autres pour être promptement réunis en cas de besoin, et dans la plupart des postes, ils étaient trop faibles pour résister avant d'être secourus. Aussi le prince d'Orange écrivait-il à Beverningh² : « Je suis en grande angoisse, apprenant l'approche de l'ennemi et n'ayant que des forces insuffisantes à lui opposer. Le seul moyen de salut est d'envoyer toutes les forces disponibles sur l'Yssel. Il faut écrire à la Haye, sans une heure de retard, pour qu'on envoie de Maëstricht, Bois-le-Duc, Bréda, Berg-op-Zoom et des places de Flandre autant de soldats qu'il est possible. Je crois aussi que le peu de cavaliers et de fantassins qui peuvent être encore en Hollande devraient être envoyés ici. Autrement, je ne vois aucune apparence de pouvoir barrer le passage de l'Yssel à l'ennemi. » Le prince d'Orange ne pouvait en effet méconnaître la difficulté de sa tâche. Sur un effectif de 52,000 hommes, il n'en avait jusqu'alors à sa disposition que 22,000, tandis que, pour l'attaquer, le roi de France pouvait en mettre en ligne 90,000.

¹ Ces détachements étaient postés à Deventer, à Zutphen, à Doesburg, à Ysselvoort et au Tolhuys, sur le Rhin. Le quartier général du prince d'Orange était à Nieuwerburg, entre Deventer et Zutphen.

² L. man. du prince d'Orange à Beverningh, 28 mai 1672, six heures du soir, citée par SCHOTEL dans la *Vie de Beverningh*.

Le Grand Pensionnaire de Hollande n'avait cessé de demander que de nouveaux renforts fussent envoyés plus tôt et en plus grand nombre rejoindre l'armée, et la lenteur des levées faisait l'objet de ses plaintes. Il signalait en outre la nécessité d'envoyer au camp vingt-huit régiments d'infanterie, au lieu de se contenter de seize, afin que l'armée active fût forte de 28,500 fantassins, et donnât avec la cavalerie un effectif de 35,000 à 36,000 hommes. Persuadé qu'elle était trop faible pour arrêter l'invasion, si elle restait divisée en détachements, il proposait de la réunir en un seul corps qui se porterait au-devant de l'ennemi. Dès que le danger avait paru s'éloigner des Pays-Bas, il avait déclaré que toutes les troupes disponibles devaient être envoyées à l'Yssel, et avait proposé de les faire appuyer par des barques armées qui protégeraient le cours de l'Yssel et du Rhin ¹. Il avait déjà fait mettre en route pour le camp ² deux nouveaux régiments ³, ainsi que des compagnies tirées des garnisons de Bréda et de Gornichem auxquelles il fit joindre des troupes de la milice d'Utrecht et dix-sept compagnies armées de paysans qui représentaient environ 4,000 hommes ⁴.

Il n'avait rien épargné pour que des forces militaires plus importantes fussent promptement mises à la disposition du prince d'Orange. Sur sa demande, les États de Hollande résolurent de lui envoyer quinze compagnies de leur milice provinciale, au nombre de 1,800 hommes ⁵. Le Grand Pensionnaire s'était en outre préoccupé depuis longtemps du rappel des cinq régiments qui avaient été envoyés sur les frontières des Pays-Bas, pour mettre les provinces espagnoles à l'abri d'une attaque du roi de France. Il n'avait pas attendu la déclaration de guerre pour en réclamer le renvoi. Dès le mois de mars, il déclarait à son frère Corneille de Witt, envoyé en mission à Bruxelles auprès du gouverneur général des Pays-Bas, combien il regrettait la destination donnée à ce corps de troupes. « J'ajouterai », lui écrivait-il,

¹ Rapports Jean de Witt, 31 mars, 6 avril, 13 mai, 26 mai 1672. Man. Hop.

² Résol. États de Hollande, 20, 21, 26 mai 1672, et l. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.

³ Ceux de Vrybergen et du marquis de Westerloo. Voir WICQUEFORT, t. IV, p. 391.

⁴ C'étaient ces premiers renforts qui complétaient l'armée du prince d'Orange et lui donnaient 22,000 hommes. Voir Pièce justificative 2.

⁵ L. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.

« que si j'ai facilité cet arrangement à l'intention de M. le comte de Monterey, c'est contrairement à mon propre jugement, persuadé que vous vous êtes déjà un peu avancé avec lui; car maintenant, j'aurais refusé l'envoi de tout secours jusqu'à nouvel ordre, nos desseins pouvant échouer et être mis hors d'exécution par le manque d'un bon nombre de troupes, qui se trouvent engagées sans aucune obligation, et d'après mon avis, sans aucune apparence d'attaque de ce côté, contrairement à l'intérêt de l'État¹. » De Witt ne trouvait pas une compensation suffisante à cet engagement dans l'envoi de 3,000 cavaliers espagnols promis par le comte de Monterey. Aussi, à la veille de la déclaration de guerre, faisait-il adresser à son frère une résolution, dans laquelle les États de Hollande invoquaient la nécessité de faire emploi de toutes leurs forces militaires pour la défense du territoire de la république². Corneille de Witt se rendit à la Haye pour obtenir un sursis à cet ordre de rappel, et pour empêcher ainsi que le comte de Monterey, se considérant comme abandonné et hors d'état de défendre les Pays-Bas, ne traitât avec le roi de France.

De nouvelles démarches, encouragées par le Grand Pensionnaire³, et appuyées par le prince d'Orange⁴ en même temps que par Van Beuningen, qui avait remplacé Corneille de Witt à Bruxelles, changèrent les dispositions du gouverneur des Pays-Bas espagnols. Pour témoigner aux États son bon vouloir, il dirigea sur Maëstricht 1,000 cavaliers⁵, et les fit suivre par un corps de cavalerie de 1,650 hommes, sous le commandement de ses deux meilleurs lieutenants, le marquis de Louvignies et de Villeneuve, se déclarant prêt à mettre ses bijoux en gages pour payer leur solde⁶. En outre, il consentit au départ du corps de troupes mis à sa disposition par le gouvernement espagnol, et dont la république ne pouvait plus se passer pour sa défense. Quand le danger se rapprocha, les États firent parvenir aux cinq régiments qu'ils rappelaient des Pays-Bas l'ordre de marcher jour et nuit, pour rejoindre l'armée et renforcer tardivement les détachements préposés à la garde de

¹ Résol. États de Hollande, 30 mars, 2 avril 1672.

² L. Bernard, 28 avril 1672. Archives aff. étr.

³ Man. Hop., 12 avril 1672.

⁴ Sous le commandement d'un officier napolitain, don Mario Caraffa.

⁵ Man. Hop., 29 mai 1672.

⁶ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 13 mars 1672.

l'Yssel¹. Deux seulement purent être mis en ligne avant la retraite de l'armée²; les trois autres et la cavalerie espagnole, formant une réserve d'environ 4,500 hommes, furent ralliés par le prince d'Orange quand il se replia sur la Hollande, mais sans avoir pu être opposés au premier choc de l'ennemi.

Le grand pensionnaire de Witt aurait désiré faire plus. La garnison de Maëstricht lui paraissait devoir être réduite sans aucun danger pour la sécurité de la place. Aussi aurait-il voulu remplacer une partie des troupes qui y étaient réunies, par des bourgeois de la ville³ et par des régiments d'infanterie espagnole qu'il demandait instamment au comte de Monterey⁴. Il se proposait d'augmenter ainsi, par un nouveau renfort de 5,000 hommes, le contingent des régiments rappelés des Pays-Bas, et de porter au moins jusqu'à 36,000 hommes l'effectif des troupes rassemblées sous les ordres du prince d'Orange. L'incertitude du plan d'attaque de Louis XIV tint en suspens la décision qui devait être prise, et quand l'ordre de départ fut tardivement donné à quelques-uns des régiments de la garnison de Maëstricht⁵, les progrès de l'armée française avaient déjà intercepté la route. Le prince d'Orange, même après avoir reçu une partie des renforts envoyés à l'armée⁶, fut dès lors réduit à ne pouvoir faire emploi, pour le commencement de la campagne, que d'environ 25,000 à 26,000 hommes⁷.

Pour rendre des chances à la résistance par l'augmentation de leurs troupes disponibles, les États généraux auraient eu besoin de gagner du temps, et c'était sur le siège prolongé de leurs places frontières que de Witt comptait pour arrêter l'ennemi⁸. Les coups précipités de l'attaque, en déjouant leur attente, les empêchèrent

¹ Résol. Hollande, 2 juin 1672. Man. Hop.

² Ceux de Golstein et de Pain-et-Vin, qui représentaient environ 2,000 hommes.

³ Rapport de J. de Witt, 12 avril 1672. Man. Hop.

⁴ *Ibid.*, 6 juin 1672.

⁵ Les régiments rappelés de Maëstricht étaient au nombre de cinq.

⁶ Les 1,800 miliciens de Hollande, et les 2,000 hommes appartenant aux deux régiments rappelés des Pays-Bas qui arrivèrent au camp.

⁷ Cet effectif, qui était de 25,800 hommes, aurait dû être de 30,450 hommes avec les trois régiments rappelés des Pays-Bas et les 1,650 cavaliers espagnols, qui ne purent rejoindre l'armée quand elle occupait encore la ligne de l'Yssel. Voir Pièce justificative 2.

⁸ L. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.

de compléter leurs mesures de défense, et la faiblesse de leur corps d'armée, insuffisamment renforcé, livra passage à l'invasion.

Dès les premiers jours du mois de mai, Louis XIV, qui avait devancé son départ de Paris, « pour éviter la tristesse des adieux¹ », rejoignit à Charleroi son armée, et lui donna le signal de l'entrée en campagne dont il avait dirigé les préparatifs avec autant de prévoyance que de précision². Il s'était fait accompagner du secrétaire d'État des affaires étrangères, Pomponne, et de Louvois, qui venait d'être nommé ministre d'État. Cent dix mille hommes, « formant l'armée la plus belle et la plus nombreuse qui ait jamais été en Europe³ », étaient prêts à se mettre en marche. « Il ne reste plus à Paris personne de qualité », écrit madame de Sévigné⁴; « quand on voit un homme dans les rues avec une épée, les petits enfants crient sur lui. » Il ne s'agissait plus d'une promenade militaire pareille à celle qui cinq ans auparavant avait eu lieu pour l'entrée des troupes françaises dans les Pays-Bas espagnols. « Les bagages des officiers et de la cour avaient été strictement limités⁵. » C'était une véritable expédition qui se préparait.

Les forces militaires dont le roi de France disposait semblaient devoir rendre inutile toute résistance. Tandis que le duc de Luxembourg était détaché au commandement des troupes auxiliaires, qui au nombre d'environ six mille hommes renforçaient celles de l'évêque de Munster et de l'électeur de Cologne, l'armée réunie sous le commandement en chef du Roi était divisée en deux corps, d'après un plan de campagne arrêté depuis l'année précédente⁶. L'un, de trente mille hommes, devait servir d'avant-garde; il avait été rassemblé à Sedan et mis sous les ordres du prince de Condé; l'autre, concentré à Charleroi et fort de quatre-vingt mille

¹ L. madame de Sévigné, 27 avril 1672.

² L. Louis XIV à Condé, 29 avril 1672 : Archives de Chantilly. L. Louis XIV à Louvois, mai 1672. *Recueil de lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 35.

³ L. Louvois à Bernard, 3 mai 1672.

⁴ L. madame de Sévigné, 6 juin 1672.

⁵ L. Pellisson, 18 mai 1672. Ordonnance de Louis XIV, 24 mars 1672, t. XXII. Bibliothèque du Dépôt de la guerre.

⁶ Mémoire de Louvois au prince de Furstemberg, ministre de l'électeur de Cologne, 22 août 1672. *Recueil de lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV*, page 3.

hommes, était commandé par le vicomte de Turenne, qui avait le titre de maréchal général, et devait rester nominalement sous les ordres du frère du Roi, le duc d'Orléans. A défaut des trois maréchaux, Bellefonds, de Créquy et d'Humières, qui au risque d'encourir la disgrâce royale ¹, avaient refusé d'être ses subordonnés, en prétendant être ses égaux, Turenne avait pour lieutenants généraux le comte de Soissons, colonel général des Suisses, le duc de Roannois, le duc de Lude, grand maître de l'artillerie, le duc de la Feuillade, le comte de Lorge, le marquis de Rochefort, et Gadagne. Le chevalier de Lorraine, triste favori du duc d'Orléans, Martinet lieutenant-colonel du régiment du Roi, réformateur de l'infanterie française, Montal, Genlis et Vitry, leur servaient de maréchaux de camp. Le marquis de Rana était colonel général des dragons, et le chevalier de Fourille maître de camp de la cavalerie légère qu'il avait été chargé de réorganiser. L'état-major du prince de Condé comprenait comme lieutenants généraux le comte d'Estrades et le comte de Guiche, auxquels un long séjour dans les Provinces-Unies avait donné une complète connaissance du pays; Saint-Abre et Foucault, et comme maréchaux de camp, le comte du Plessis-Praslin, le comte de Nogent, Magalotti et le marquis de Choiseul ². C'était l'élite de la noblesse du royaume; elle faisait honneur à la France.

Ne pouvant, à moins de provoquer l'Espagne, s'ouvrir à travers les Pays-Bas la route la plus courte et la plus facile, Louis XIV se trouvait néanmoins obligé d'y faire une pointe. Il demanda dès lors au comte de Monterey l'autorisation de lui livrer passage; celui-ci, n'osant pas lui opposer un refus, répondit qu'il était obligé d'en référer à la cour de Madrid. Le roi de France n'attendit pas la réponse, pour s'avancer le long de la Sambre et faire deux étapes sur le territoire espagnol. Quand le comte de Monterey lui envoya faire des représentations, il était déjà campé dans l'évêché de Liège, qui appartenait à l'électeur de Cologne, et dont celui-ci lui avait laissé la libre disposition pour l'entrée de ses troupes. Laissant derrière lui, entre Ath et Cambrai, un corps d'observation, sous le commandement de Nancre, il descendit la rive gauche de la Meuse,

¹ L. Louis XIV, 7 avril. L. Louvois à M. le maréchal de Créquy, 22 avril 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 210.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 385, et SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. IV, p. 351.

tandis que le prince de Condé parti de Sedan s'avancait sur la rive droite.

Aucune résolution définitive n'avait encore été prise sur le plan d'attaque. Louis XIV attendit la jonction de ses deux corps d'armée auxquels il avait donné rendez-vous à Viset, pour réunir son conseil de guerre ¹, qui eut un choix à faire entre deux avis, celui de Condé et celui de Turenne. Condé se prononçait pour le siège de Maëstricht, dont il croyait pouvoir promptement se rendre maître. Turenne, plus défiant, s'y opposa, craignant que le siège ne retardât trop longtemps la marche de l'armée. S'emparer de Maëstricht, c'était pour Louis XIV suivre les conseils de la prudence. Non-seulement la prise de cette place assurait une base d'opération, mais encore elle devait menacer les Pays-Bas, et empêcher l'Espagne de couper la retraite à l'armée française, en cas de revers; elle semblait ainsi destinée à mettre entre les mains du roi de France la clef des possessions espagnoles et des Provinces-Unies. Toutefois la ville était trop bien fortifiée et gardée par une trop nombreuse garnison, pour pouvoir être enlevée d'assaut. Si l'armée s'arrêtait pour en faire le siège, c'était donner aux États généraux le temps d'augmenter leurs forces et de compléter leurs préparatifs de défense. En outre, quoique la ligne d'attaque que Maëstricht fermait, celle du Brabant, fût la plus droite et la plus courte, elle aboutissait au Wahal qu'il fallait franchir pour entrer directement en Gueldre et en Hollande, et le Wahal, défendu par la largeur de son cours aussi bien que par l'importance des forteresses qui en commandaient le passage, opposait à l'invasion un obstacle difficile à franchir. C'était donc en dirigeant l'attaque d'un autre côté qu'on pouvait plus aisément s'ouvrir l'accès du territoire des Provinces-Unies.

D'après les conseils de Louvois, on résolut de renoncer à toute tentative pour s'emparer de Maëstricht. Néanmoins, pour tenir en échec la forte garnison de cette place et l'empêcher de faire un mouvement offensif, Turenne proposa d'occuper militairement dans le voisinage, au-dessus et au-dessous de Maëstricht, les petites villes de Maseyck et de Tongres qui faisaient partie de l'évêché de Liège. Le chapitre, faisant un vain essai de résistance, refusait de les remettre en invoquant la neutralité du territoire épiscopal; mais

¹ 19 mai 1672. L. Louvois à Condé, 17 mai 1672. Archives de Chantilly.

un prompt investissement en assura au roi de France la possession que l'électeur de Cologne lui reconnut par un secret accord ¹. Les fortifications de Maseyck furent rétablies, et par mesure de précaution, une arrière-garde de six mille fantassins et quatre mille cavaliers, formant un corps de dix mille hommes, fut laissée dans l'évêché de Liège, sous les ordres de Chamilly ². La garnison de Maëstricht était ainsi rendue inutile à la défense des Provinces-Unies, et l'armée ennemie restait en même temps maîtresse du cours de la Meuse, qui en cas de retraite lui conservait les communications avec la France. Louis XIV pouvait dès lors commencer avec sécurité la campagne d'invasion.

Après deux semaines d'attente, il fit changer à ses troupes la direction qu'elles avaient jusqu'alors suivie. Il s'éloigna de la Meuse pour se rapprocher du Rhin. Assuré de trouver dans les États de l'électeur de Cologne l'assistance qu'il s'était habilement ménagée, il vint camper au-dessous de Cologne, à Nuys, où les magasins de son armée avaient été largement approvisionnés, et il suivit la rive gauche avec Turenne, tandis que Condé reçut l'ordre de se porter sur la rive droite. L'armée française arriva, sans être inquiétée, à proximité des places que les garnisons des États généraux occupaient sur les bords du Rhin, et qui étaient pour les Provinces-Unies des forts avancés. D'après la proposition faite dès l'année précédente à Louvois par le duc de Luxembourg ³, l'ordre fut donné de les attaquer simultanément. Le même jour ⁴, Louis XIV, le duc d'Orléans et Turenne sur la rive gauche, Condé sur la rive droite, mirent le siège devant Orsoy, Rhyenberg, Burick et Wesel ⁵, « que les Hollandais, à moins d'être les plus pauvres gens du monde, semblaient devoir être préparés à défendre ⁶ ». — « J'ai estimé plus avantageux à mes desseins et moins commun pour la gloire », écrivait Louis XIV à Colbert ⁷, « d'attaquer tout à la fois quatre places sur le Rhin, et de commander actuellement en per-

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 388. L. Louvois à Condé, 26 mai 1672. Archives de Chantilly.

² L. Louvois à M. de Chamilly, 26 avril 1672. *Lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 213.

³ L. Luxembourg à Louvois, 12 avril 1672. *Ibid.*, p. 181.

⁴ 1^{er} juin 1672.

⁵ MIGNET, t. IV, p. 6.

⁶ L. Louis XIV à Condé, 21 mai 1672 : Archives de Chantilly.

⁷ *Oeuvres de Louis XIV*, t. III, p. 483.

sonne à tous les quatre sièges. J'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aie trompé l'attente publique. »

Les places qui pendant la guerre de l'indépendance avaient arrêté les plus grands hommes de guerre de l'Espagne, les Farnèse et les Spinola, allaient être pour le roi de France des conquêtes sans combat. La première des quatre forteresses attaquées fut Orsoy, qui, investie le 2 juin 1672, se rendit dès le lendemain. Elle était défendue par une garnison de 800 hommes commandés par un officier obscur, Mulard, et n'opposa aucune résistance. Les fossés manquant d'eau, la garnison n'osa même pas attendre l'assaut, quoique la place fût défendue par cinq bastions. Le gouverneur se contenta de faire tirer un petit nombre de pièces dont les boulets coûtèrent la vie à quelques officiers et volontaires de l'armée assiégeante, et dès que la tranchée fut préparée à l'aide de deux fausses attaques faites pendant la nuit, sans attendre le premier coup de canon, il fit ouvrir les portes ¹. La garnison n'en fut pas moins traitée comme prisonnière de guerre, et n'obtint même pas la protection du droit des gens. Sept soldats français qui en faisaient partie, et auxquels leur congé avait été refusé quand le roi de France les avait rappelés, furent inhumainement pendus; les officiers et les soldats des États généraux eurent à subir les mauvais traitements que l'ennemi n'épargna même pas à leurs femmes. C'étaient les préludes des cruautés et des rigueurs que la conquête allait appesantir sur les Provinces-Unies.

Rhynberg suivit l'exemple d'Orsoy, et quoiqu'elle fût en état de se défendre, elle rivalisa de soumission à l'égard de Louis XIV. Les assiégeants s'en tinrent à un engagement d'avant-garde entre cavaliers français et fantassins de la garnison envoyés en reconnaissance. La trahison précipita la reddition; le baron Daniel d'Osory, Irlandais de naissance, colonel de cavalerie, commandait la place sous les ordres du gouverneur nominal Van Bassen, qui y avait remplacé un officier énergique, Poleman, que le prince d'Orange avait rappelé au camp ². Gagné par l'un de ses parents ³ à la cause du roi de France, d'Osory avait entretenu des correspondances secrètes avec l'armée ennemie, et commença par négocier

¹ L. Pellisson, 3 juin 1672.

² Rapport de Witt, man. Hop., 12 avril 1672.

³ Le baron de Hovelick, conseiller de l'évêque de Strasbourg.

la capitulation, afin de donner un prétexte pour faire entrer les envoyés français, qui purent ainsi reconnaître l'état de la place. Après quelques jours de pourparlers, il reçut solennellement dans la ville le duc de Duras, qui lui promit au nom du Roi de laisser sortir la garnison avec armes et bagages, si la ville était mise à sa disposition. Le conseil de guerre s'étant réuni, le gouverneur, appuyé par deux courageux officiers, le capitaine Toulemonde et le porte-drapeau Winck, s'opposa énergiquement à la capitulation, en proposant de faire sauter les ouvrages extérieurs; mais d'Osory avait gagné tous les autres officiers, et la place se rendit, sans qu'un seul coup de mousquet eût été tiré¹. Les frégates armées de canons, qui auraient pu soutenir la résistance, furent arrêtées par l'artillerie française, abandonnées par leurs équipages et prises à la nage². La garnison forte de 1,500 hommes fut renvoyée avec armes et bagages à Maëstricht, et d'Osory payant d'audace l'y accompagna, s'exposant ainsi à la punition de son crime qui lui coûta la vie. Un régiment français remplaça la garnison de la ville, et le culte catholique y fut solennellement rétabli³.

Deux jours auparavant⁴, Burick avait été également occupée par l'armée française. Le gouverneur de la place, Heeckeren, seigneur de Peckendam, y remplit au moins son devoir, malgré le délabrement des remparts qui n'étaient garnis que de dix pièces de canon, et malgré l'insuffisance de la garnison qui ne comptait que 400 hommes. Au lieu de se laisser intimider, il exhorta les officiers à sacrifier leur vie, et n'épargna ni les promesses ni les menaces, pour obtenir le concours armé de la bourgeoisie. Résolu à tout tenter pour conserver la place aux États, il essaya de tromper l'ennemi sur le nombre restreint de défenseurs dont il disposait, en faisant transporter sur les murailles une grande quantité de mèches allumées qui pouvaient faire croire que la garnison s'élevait à seize cents hommes. Turenne averti de cette ruse par des déserteurs, et ne voulant pas prolonger un siège qui pendant deux jours lui avait coûté six cents hommes, pressa l'attaque. Le conseil de guerre reconnaissant qu'il ne pouvait

¹ 6 juin 1672.

² L. Pellisson, 3 juin 1672.

³ *Ibid.*, 11 juin 1672.

⁴ Juin 1672.

repousser l'assaut, résolut de demander une capitulation. Turenne s'en référa aux ordres du Roi, et avant de les avoir reçus, il exigea qu'on remit l'une des portes au régiment des gardes-françaises. En même temps, il fit féliciter le gouverneur sur l'énergie de sa résistance; mais Louis XIV ne tint pas compte à celui-ci de sa courageuse conduite, et fit savoir qu'il entendait que la garnison se rendit prisonnière de guerre.

Le lendemain, Wesel, située sur l'autre rive du Rhin, et qui était du côté de l'est la clef des Provinces-Unies, tombait au pouvoir du prince de Condé¹. La trahison des officiers et la lâcheté des habitants l'en rendirent maître, sans que la garnison, qui ne comptait pas moins de 1,500 hommes, eût fait aucun effort pour se défendre. Le gouverneur, Martin Van Zucchem, qui avait servi sous les ordres du stathouder Maurice de Nassau, et qui quarante-trois ans plus tôt avait contribué à mettre les États généraux en possession de cette place, avait été retenu à la Haye, où l'on se défiait de son grand âge². Il avait été remplacé par un officier inexpérimenté, Van Santem, qui, écrit Wicquefort³, « avait désappris le métier de capitaine qu'il avait longtemps exercé, sans apprendre celui de colonel qu'il était appelé à remplir ». Après une attaque de deux jours, il laissa surprendre, pendant la nuit, par le régiment d'Auvergne, le fort de la Lippe qui protégeait la ville, et qui aurait pu arrêter longtemps l'ennemi. Tandis que la frégate qui devait contribuer à le défendre s'éloignait, comme s'il n'y avait plus qu'à désespérer du sort de la place⁴, les habitants de Wesel virent avec stupeur, au point du jour, le drapeau du roi de France flotter sur les remparts. Aussitôt, ils commencèrent à jeter bas les armes qu'ils avaient prises pour venir en aide à la garnison, et les dames de la ville implorèrent du prince de Condé la faveur de pouvoir en sortir. Le prince leur répondit « qu'il ne pouvait se priver de ce qu'il y avait de plus beau dans son triomphe ». Les officiers, dont il s'était à l'avance assuré, profitèrent de cette réponse pour faire craindre à la population la vengeance de l'ennemi.

Intimidés par les menaces, les bourgmestres prirent les devants,

¹ L. Condé à Louvois, 31 mai 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 38.

² Rapport de J. de Witt, 12 avril 1672. Man. Hop.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 393.

⁴ L. Condé à Louvois, 3 juin 1672. *Recueil de lettres*, p. 41.

et se rendirent au camp du prince de Condé, pendant que l'officier chargé de la défense des avant-postes, le major Copes, faisait rentrer dans la ville le détachement qu'il commandait, et lui défendait de tirer sur l'ennemi. Le prince de Condé profita de cette retraite pour faire approcher ses troupes, et donna l'ordre de percer la digue qui retenait les eaux des fossés. La ville lui était dès lors livrée sans défense, et les clefs lui en furent envoyées. Toute tentative de résistance étant devenue inutile, le gouverneur consentit à la capitulation qui déclarait la garnison prisonnière pendant un délai de six semaines, après lequel elle était autorisée à se racheter; elle fut désarmée et renfermée dans l'église, tandis que l'ancien ambassadeur du roi de France auprès des États généraux, le comte d'Estrades, recevait au nom du Roi le commandement de la place¹. Van Santem sortit avec sept capitaines dont il avait réservé la liberté²; mais le prince d'Orange les fit arrêter comme traîtres, et donna l'ordre d'instruire leur procès, afin de rappeler les commandants au sentiment de leurs devoirs, qu'ils semblaient à l'envi méconnaître.

Louis XIV s'étant emparé de ces quatre villes, sans qu'aucune lui eût coûté un siège, se trouvait désormais maître des deux rives du Rhin. A l'aide d'un pont de bateaux, il réunit toutes ses troupes sur la rive droite, afin de n'être pas arrêté par le Wahal, qui était la branche du Rhin la plus large, et qu'il aurait été obligé de traverser, s'il s'était transporté sur la rive gauche. Il poursuivit ensuite sa marche le long du fleuve, afin de chercher plus bas un passage moins difficile à franchir. Deux places seulement pouvaient encore arrêter sa marche, Rees et Emmerick. Emmerick fut évacuée à l'approche de Condé, sur la demande faite aux États par l'électeur de Brandebourg, qui réclamait la neutralité de cette ville, dans laquelle les archives du duché de Clèves étaient renfermées. Rees, dont le siège devait être fait par Turenne, que Condé vint rejoindre, était l'une des forteresses des Provinces-Unies jadis les plus renommées. Le lieutenant-colonel Winbergen, membre de la noblesse de Gueldre, qui en était le gouverneur, n'avait sous ses ordres qu'une garnison de 400 hommes, mais n'en était pas moins résolu à se laisser enterrer sous les décombres de la place, avant de se rendre. La

¹ 5 juin 1672.

² L. Pellisson, 6 juin 1672.

lâcheté d'un de ses capitaines, Van der Hoeve, qui livra le fort dont dépendait la conservation de la ville, le mit à la merci de l'armée assiégeante. Winbergen refusait toutefois de signer une capitulation qui lui paraissait humiliante, et que Louvois prétendait lui imposer. La population lui fit violence, et il fut obligé de consentir à laisser la garnison prisonnière, en obtenant seulement qu'elle ne serait ni dépouillée, ni maltraitée ¹.

Neuf jours avaient suffi pour enlever aux Provinces-Unies tous les avant-postes qui fermaient à l'est l'entrée de leurs frontières. « On ne peut pas voir sans étonnement », écrivait Condé ² avec une noble simplicité, « de si grands et de si heureux succès en si peu de temps. » La perte de ces villes isolées n'entamait pas encore, il est vrai, le territoire de la république; mais la rapidité en quelque sorte foudroyante de ces conquêtes révélait l'irréremédiable faiblesse de la défense. Elle inspirait à l'armée française une confiance qui ajoutait encore des chances de victoire à son irrésistible agression. Condé, qui à Paris s'était montré inquiet sur le résultat de l'invasion, allait désormais jusqu'à parier cent mille pistoles qu'il passerait l'Yssel, sans perdre cent hommes ³. « Vous verrez que le Roi est si parfaitement heureux », écrit madame de Sévigné ⁴, « qu'il n'aura qu'à dire ce qu'il souhaite dans l'Europe, sans prendre la peine d'aller lui-même à la tête de son armée. On se trouvera heureux de le lui donner. Je vous assure qu'il passera l'Yssel comme la Seine. La joie des courtisans est un bon augure. La terreur prépare partout une soumission aisée. »

En effet, une contagieuse défaillance se manifestait de toutes parts dans les Provinces-Unies. Les députés envoyés au camp déclaraient « que l'état actuel des choses leur paraîtrait moins redoutable, sans le défaut de courage auquel ils ne pouvaient remédier ⁵ ». — « En apprenant l'approche de l'ennemi », écrit Beverningh à de Witt ⁶, « les officiers de la milice sont pris d'une

¹ Juin 1672. Voir *Introduction à la campagne de Turenne de 1674*, par le chevalier DE BEURAIN.

² L. Condé à l'évêque d'Autun, 7 juin 1672 : Archives de Chantilly.

³ L. Beverningh à de Witt, 10 juin 1672.

⁴ L. madame de Sévigné, 13 juin 1672.

⁵ Rapport des députés au camp, 11 juin 1672.

⁶ L. Beverningh à de Witt, 8 juin 1672.

telle terreur panique, que je m'effraye moi-même, quand je pense à ce qu'on peut attendre d'eux. » « Quant aux paysans », ajoutent les députés au camp ¹, « ils invoquent l'expiration du mois de leur engagement, et demandent à être congédiés, ce qui épargnera les frais que coûte leur entretien ². » — « On ne peut », déclare encore Beverningh ³, en apprenant les succès de l'armée française, « représenter ou faire comprendre à personne quel abattement et quelle confusion il y a dans les villes parmi les régents et habitants. Je sais que j'ai en Hollande la réputation de présenter les affaires comme trop mauvaises. Dieu veuille que ce soit vrai, et que je puisse être un faux prophète. Mais je trouve que c'est une sottise ridicule de ne pas voir venir et de ne pas appréhender le danger, en se faisant fanfaron. » De Witt, quoique moins accessible que tout autre aux inquiétudes, n'avait pu s'empêcher de dire en apprenant la prise de Wesel : « C'en est fait de la moitié de la république ⁴. »

Le prince d'Orange n'était pas lui-même à l'abri du découragement. « Je crains, en vérité », écrivait Beverningh ⁵, « que s'il ne se trouve pas secondé, il n'en vienne à quelque extrémité. » Cette extrémité que Beverningh faisait ainsi pressentir, c'était l'abandon de la ligne de l'Yssel. Le prince d'Orange s'y était jusqu'alors énergiquement opposé. Il écrivait à de Witt ⁶ « que le plus grand désastre qui pourrait arriver à l'État serait le passage de l'Yssel par l'ennemi », et quelques jours plus tard, il renouvelait à Beverningh la même déclaration, en termes aussi expressifs ⁷. Ses dispositions changèrent, dès que les forteresses du Rhin furent assiégées par le roi de France. Il n'attendit pas d'avoir reçu la nouvelle de leur capitulation, pour réunir un conseil de guerre, afin de savoir s'il devait renoncer à la garde du fleuve. Les officiers généraux, à l'exception du comte de Hornes, se prononcèrent pour l'abandon de la position ; ils faisaient valoir l'insuffisance des forces, l'étendue de la ligne de défense, le danger de la retraite en cas de passage forcé

¹ Rapport des députés au camp, 10 juin 1672.

² L. Beverningh à de Witt, 10 juin 1672.

³ *Ibid.*, 10 juin 1672.

⁴ Discours de J. de Witt aux États de Hollande, 4 juin 1672. Man. Hop.

⁵ L. Beverningh à de Witt, 10 juin 1672.

⁶ L. man. du prince d'Orange à de Witt, 15 mai 1672.

⁷ L. du prince d'Orange à Beverningh, 28 mai 1672.

par l'ennemi ¹. Quant aux députés au camp présents à l'armée ², ils décidèrent qu'il fallait surseoir à toute résolution, afin d'en référer au plus tôt aux membres du comité militaire des États généraux. Ils convoquèrent ceux-ci à Arnheim, où le prince d'Orange et Beverningh se rendirent pour prendre leur avis ³.

Le Grand Pensionnaire ne se contenta pas des instructions que les États avaient remises à leurs commissaires ⁴. Inquiet des dispositions manifestées par les officiers généraux, il s'adressa directement à Beverningh, pour l'encourager avec instances à combattre leur opinion, et à ne pas laisser changer le plan de campagne. « Je peux calculer », lui écrivait-il ⁵, « que vous devez avoir environ, avec les derniers renforts qui vous sont envoyés, 30,000 fantassins et cavaliers », faisant entrer ainsi en ligne de compte toutes les troupes qui étaient dirigées sur le camp, et sur lesquelles 4,500 hommes n'avaient pas encore rejoint l'armée d'opération ⁶. « En y ajoutant notre juste cause », continuait-il, « nous pouvons y puiser résolution et fermeté, et attendre avec confiance l'aide de Dieu tout-puissant. Aussi je veux espérer que si les officiers supérieurs expriment de nouveau des avis et des opinions pusillanimes, vous les repousserez sans hésitation, et avec les témoignages d'un sérieux mécontentement. Vous ne devez pas permettre que la proposition d'abandonner l'Yssel vienne à pénétrer dans le camp auprès des officiers inférieurs et des soldats; car à mon jugement, elle serait plus capable d'affaiblir l'armée, en la démoralisant, que les secours considérables qui vous sont arrivés et qui vous arriveront ne pourraient la fortifier. Je peux vous assurer que les États de Hollande sont unanimement d'avis qu'il faut attendre l'ennemi devant la rivière, et l'y arrêter les armes à la main. Tel a été aussi depuis longtemps l'avis des États généraux, des États de toutes les provinces, et telle a été l'attente de tous les bons habitants du pays, ainsi que vous l'apprendront les députés qui partent pour Arnheim. » Le Grand Pension-

¹ VAN SYPESTEYN, *De la défense du pays en 1672*, t. I, p. 107. Voir pièce justificative III.

² Beverningh, Ripperda, Schade et Gockinga.

³ L. Beverningh au greffier des États généraux, 4 juin 1672.

⁴ Résol. des États généraux, 4 juin 1672, quatre heures du soir.

⁵ L. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.

⁶ Voir chap. XII, p. 282.

naire résumait ainsi ce programme de défense dans son rapport aux États : « On est d'avis de rester à l'Yssel pour y vivre et y mourir ¹. » La résolution de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité fut dès lors adoptée sans difficulté ², et les commissaires des États ³ allèrent porter cette instruction aux députés au camp, qui y acquiescèrent, ainsi que le prince d'Orange.

Les États généraux approuvèrent la résolution de leurs commissaires ⁴, et firent connaître au prince d'Orange leur détermination de conserver la ligne de l'Yssel. Toutefois, obligés de tenir compte des événements malheureux qui se précipitaient, ils ne voulurent pas enchaîner sa liberté d'action, dans le cas où la retraite lui paraîtrait nécessaire par suite du changement des circonstances. Ils l'autorisèrent dès lors à prendre, en cas de besoin, avec l'avis des députés au camp, le parti qui lui paraîtrait exigé par les progrès de l'ennemi. De Witt, auquel la reddition des places du Rhin ne permettait plus de conserver la confiance qu'il avait jusqu'alors témoignée, avait fini par reconnaître qu'on serait peut-être obligé de rappeler les troupes, pour éviter de plus grands maux ⁵. « Dans le cas où Dieu tout-puissant voudrait continuer à nous éprouver, en laissant le malheur s'approcher plus près de nous », écrivait-il à Beverningh ⁶, « je ne pourrais faire autrement que penser avec vous qu'il faudrait faire lever le camp. »

L'armée des États généraux allait être réduite à cette nécessité par la marche en avant que le roi de France avait hardiment précipitée, avec un succès aussi complet que rapide. Maître de toutes les places du Rhin qui défendaient les deux rives du fleuve, Louis XIV avait à choisir la direction qu'il prendrait pour entrer dans le pays ennemi, en traversant l'une ou l'autre branche du fleuve. Depuis qu'il s'était éloigné de Maëstricht, il avait renoncé à forcer le passage du Wahal, et ne pouvait poursuivre ses conquêtes qu'en se décidant à passer, soit l'Yssel, soit la partie du fleuve qui conserve encore le nom du Rhin, pour prendre ensuite le nom du

¹ Rapport de J. de Witt aux États, 4 juin. Man. Hop.

² Résol. États généraux, 3 juin 1672, dix heures du soir.

³ Ils étaient assistés du greffier des États généraux, Fayel, et du secrétaire du Conseil d'État, Van Hingelandt.

⁴ Résol. États généraux, 3 juin 1672.

⁵ Man. Hop., 8 juin 1672.

⁶ L. de Witt à Beverningh, 10 juin 1672.

Leek. Il s'ouvrait ainsi l'entrée, soit du Weluwe, soit du Betuwe, qui sont comme les avenues de la Hollande.

En se portant sur l'Yssel, où le prince d'Orange avait concentré ses principales forces, Louis XIV pouvait écraser l'armée ennemie par la supériorité du nombre, et ne plus rencontrer devant lui aucune résistance. D'autre part, en se portant sur le Rhin, il trouvait un fleuve plus facilement guéable que l'Yssel et moins fortement défendu; en outre, s'il réussissait à en opérer le passage, il s'établissait au centre des Provinces-Unies, pouvant à son gré prendre à revers les places du Wahal avant de s'engager dans le pays ennemi, ou bien précipiter sa marche pour couper la ligne de retraite à l'armée du prince d'Orange. Ce fut donc sur le Rhin que Louis XIV se dirigea; mais il eut soin de menacer en même temps l'Yssel par l'envoi d'un détachement, qui, sous le commandement du comte de Roys, se rapprocha de Westerford, où le prince d'Orange avait son quartier général. Il déconcerta ainsi le plan de défense, en donnant jusqu'au dernier moment le change sur ses véritables desseins¹.

Les États généraux avaient continué à ignorer la direction qu'il devait prendre². Depuis que l'armée française avait quitté Maëstricht; les avis les plus contradictoires leur avaient été donnés. Tandis que le secrétaire de leur ambassade, Rompf, resté à Paris malgré la guerre³, leur avait fait savoir, dès le début de la campagne, qu'on devait fortifier le passage du Rhin au-dessous du Wahal, de Witt était persuadé que tout l'effort de l'attaque se porterait sur le Wahal contre Nimègue⁴. Au contraire, le rhingrave, gouverneur de Maëstricht, annonçait que le roi de France se dirigeait sur l'Yssel⁵.

Malgré les pressants conseils du Grand Pensionnaire, la surveillance des mouvements de l'ennemi avait été négligée. « Je ne peux vous cacher », écrivait-il à Beverningh⁶, « qu'on est très-étonné ici

¹ Mémoire de Louis XIV sur la campagne de 1672. ROUSSER, *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 352. — *Collection de lettres et mémoires du maréchal de Turenne*, t. II, p. 15. Paris, 1782.

² L. Beverningh à de Witt, 7 juin 1672.

³ L. Rompf, 12 juin 1672.

⁴ Man. Hop., 8 juin, 9 juin 1672.

⁵ L. du rhingrave, 25 mai 1672.

⁶ L. de Witt à Beverningh, 10 juin 1672.

qu'il y ait dans votre camp si peu d'informations, en considérant que les événements se passent dans le pays de Clèves, dont le premier maréchal de camp, le prince Jean-Maurice de Nassau, est stathouder ¹, dont les habitants, sans être ennemis de la France, sont dévoués à l'État, et où des centaines de soldats servant dans le camp appartiennent au sol comme paysans, de sorte qu'on pourrait les envoyer par douzaines là où le besoin s'en ferait sentir, les employer, sous prétexte de parler de la rançon des prisonniers, pour porter des messages au roi de France ou à ses généraux, et peut-être par ce moyen savoir tout ponctuellement et pertinemment. »

Quant au prince d'Orange, c'était sur l'Yssel qu'il attendait l'ennemi. Non-seulement l'Yssel lui semblait menacé par la diversion de l'évêque de Munster et de l'électeur de Cologne, qui au nord s'en rapprochaient avec leurs troupes commandées par Luxembourg, mais encore il croyait avoir à s'y défendre contre le choc de l'armée française. Le passage du Rhin n'entraînait pas dans ses prévisions. Il ne croyait pas que Louis XIV se hasardât à le traverser, le trouvant défendu à ses deux extrémités par la forteresse de Schenk et la place forte d'Arnheim, qui devaient lui faire craindre une double attaque. Aussi ne se préoccupait-il pas suffisamment de cette position, et en échelonnant ses troupes le long de l'Yssel, il négligea imprudemment l'aile droite de sa ligne de défense.

Il y avait envoyé deux régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie, donnant un effectif de 1,000 fantassins et de 600 chevaux, avec un contingent de 500 paysans. Ce détachement était mis sous les ordres du comte de Montbas, beau-frère de Pierre de Groot, Français d'origine, et qui était depuis longtemps au service des États ². Le grand pensionnaire de Witt l'ayant recommandé à Van Beuningen, ambassadeur de la République en France, à l'occasion du séjour que Montbas avait fait à Paris pour le soin de ses intérêts, celui-ci le signalait « comme un homme de courage et de bonne conduite qu'en ces temps-ci on devait plutôt rechercher que tenir à l'écart ³ ».

¹ Le prince Jean-Maurice de Nassau était stathouder du duché de Clèves pour le compte de l'électeur de Brandebourg.

² Voir, pour tout ce qui concerne Montbas, ses *Mémoires*, Cologne, 1673.

³ L. de Witt à Van Beuningen, 11 novembre 1666, et l. Van Beuningen à de Witt, 1^{er} juillet 1667.

Ses relations de famille avec le parti républicain lui avaient fait encourir la défiance du prince d'Orange, malgré les égards qu'il n'avait cessé de témoigner pendant ses premières années de jeunesse au jeune fils de Guillaume II, qui passait souvent chez lui des soirées dont les parties de jeu faisaient la principale distraction ¹. Par suite de cette hostilité, Montbas n'avait pu obtenir la charge de lieutenant général de la cavalerie, et avait dû se contenter de celle de commissaire général ². Soupçonné par le nouveau capitaine général d'avoir voulu rester à la Haye, pour y entretenir des intelligences avec les députés des États qui lui étaient hostiles, et faire imposer des restrictions encore plus étroites à ses pouvoirs militaires, il avait brusquement reçu l'ordre de retourner au camp, et y était resté sans emploi pendant plusieurs jours, avant de recevoir le nouveau commandement dont il était investi.

En ne mettant aucun obstacle au choix des conseillers députés qui envoyaient Montbas sur le Rhin ³, le prince d'Orange ne comptait évidemment lui réserver qu'un poste d'observation; s'il s'était agi de lui donner la principale position à défendre, il n'aurait pas manqué de s'opposer à cette nomination. D'ailleurs, les troupes mises sous les ordres de Montbas étaient insuffisantes pour repousser l'ennemi : il comptait à peine 1,600 hommes pour garder six ou sept passages guéables, sur une longueur de trois à quatre lieues, de Heussen à Tolhuys. Aussi Beverningh écrivait-il aux États de Hollande ⁴ « qu'on se trompait bien fort, si l'on croyait que les trois ou quatre régiments que l'on avait donnés à Montbas pussent empêcher l'armée française de passer dans le Betuwe ». Ses instructions laissaient en outre celui-ci dans l'incertitude sur l'emploi qu'il devait faire de ses troupes. L'ordre des députés portait ⁵ « qu'il eût toujours l'œil ouvert sur la ville de Nimègue, et qu'aussitôt qu'il verrait l'approche des Français par eau ou par terre, il se rendit dans la ville pour la défendre ». L'ordre du prince d'Orange, moins pressant, lui enjoignait « de se jeter dans Nimègue, lorsque cette place serait investie et actuellement attaquée ».

¹ GOURVILLE, *Mémoires*, t. II, p. 2, édition 1703.

² L. Bernard, 10 mars 1672 : Archives aff. étr.

³ 6 juin 1672.

⁴ L. Beverningh aux États de Hollande, 6 juin 1672.

⁵ 6 juin 1672.

Ne sachant dès lors s'il devait prendre les devants pour opérer sa retraite, ou bien attendre l'attaque de l'armée française avant de se jeter dans Nimègue, Montbas demanda au prince d'Orange des explications, mais ne reçut aucune réponse. Il s'adressa également aux députés : « Au nom de Dieu ¹ », leur écrivait-il, « envoyez-moi des ordres positifs et bien expliqués, et faites-les-moi parvenir en diligence. » Les députés lui répondirent ² : « Après avoir reçu la vôtre d'aujourd'hui, nous vous ferons savoir que M. le prince s'est chargé de vous donner des ordres plus positifs; mais comme il est embarrassé de toutes sortes d'affaires, nous vous avertissons que l'intention de Son Altesse est conforme à vos ordres d'hier, en sorte que vous n'attendiez pas qu'on vous attaque en votre quartier et qu'on vous force à la retraite, mais que voyant l'approche de l'ennemi, et qu'il y ait du danger pour la ville de Nimègue d'être investie ou assiégée, vous marchiez immédiatement sur cette place pour la défendre, usant du pouvoir que vos actes vous donnent. »

Pour obéir à ses instructions, Montbas devait donc se tenir à l'écart et se réserver pour la défense de Nimègue. Toutefois il devait être d'autant plus embarrassé sur le parti à prendre, que le jour même où les députés au camp lui écrivaient cette lettre, le maréchal Wurtz, qui passait l'inspection des lignes de défense, l'avait appelé auprès de lui ³, pour lui annoncer l'envoi de cinq régiments, dont trois d'infanterie, avec 500 cavaliers espagnols. Le lendemain, Montbas, ne trouvant pas ces renforts au rendez-vous qui lui avait été donné, et soupçonnant le prince d'Orange de vouloir le faire écraser par des forces supérieures, se crut autorisé à commencer sa retraite avec une précipitation regrettable, en faisant rapprocher son infanterie de Nimègue. Il en informa aussitôt les députés au camp en ces termes ⁴ : « Je fais retirer l'infanterie, et je demeure avec la cavalerie, ayant beaucoup de regrets d'être obligé de quitter mon poste si salutaire pour l'État; si les ennemis ne me pressent pas encore trop, je chicanerai quelques jours. »

La dernière lettre qu'il reçut du maréchal Wurtz ⁵ lui enleva toute hésitation sur la conduite qu'il croyait devoir tenir. Tandis

¹ 8 juin, au matin.

² 8 juin, au soir.

³ 8 juin 1672.

⁴ L. Montbas, 9 juin 1672, au matin.

⁵ 10 juin 1672.

que celui-ci lui apprenait tardivement¹, mais sans lui donner aucun ordre précis de rester à son poste, « que le prince d'Orange avait donné le commandement de Nimègue au lieutenant général de la cavalerie, Welderen, en le délivrant ainsi de cette peine-là », il lui expliquait d'autre part que la crainte d'une attaque sur l'Yssel, par suite d'une fausse alerte, avait fait retarder l'envoi des renforts qui lui étaient promis. Il déclarait d'ailleurs les réduire à trois régiments, dont un seul d'infanterie. En outre, dans un post-scriptum ajouté à cette lettre le lendemain dans la nuit², il ajoutait « qu'après avoir fait mettre ces régiments en route, le prince d'Orange se croyait désormais obligé de les rappeler ».

Découragé par un tel abandon, Montbas renonce à disputer le passage à l'armée ennemie, si elle tente de le forcer. Tant qu'il croit n'avoir qu'à repousser une attaque simulée, il remplit son devoir. Un détachement de deux escadrons, accompagné de cent dragons commandés par Saint-Abre, s'était montré aux abords du Rhin auprès de Tolhuys, dès le 10 juin, et avait imprudemment entrepris de traverser le fleuve, au risque de donner l'alerte. Aussitôt Montbas ordonne au colonel d'un des deux régiments de cavalerie qu'il avait sous ses ordres, Soutland, de repousser cette attaque, tandis qu'il va chercher son arrière-garde d'infanterie qui ne s'était pas encore éloignée à une grande distance. A son retour, il rencontre Soutland qui se retirait, sur la nouvelle prématurée du passage de toute la cavalerie française; il le ramène précipitamment avec lui, et oblige l'avant-garde ennemie à repasser le Rhin. Mais ne pouvant plus douter que toute l'armée française ne fût réunie auprès d'Elten, et convaincu trop facilement de l'inutilité d'une résistance, il donne par exprès l'avis de son départ au prince d'Orange. Pendant que ses troupes continuent à se diriger sur Nimègue, il s'arrête à Arnheim pour y prendre une nuit de repos, et se rend au quartier général à Dieren, où il est arrêté par ordre du prince d'Orange, qui en l'accusant de trahison comptait se décharger ainsi des reproches qu'il avait pu lui-même encourir³.

Ce ne fut pas néanmoins l'abandon plus ou moins blâmable

¹ L. du maréchal Wurtz à Montbas, 9 juin 1672.

² 10 juin 1672.

³ Voir t. II, ch. XIV.

que Montbas avait fait de son poste, qui ouvrit à l'ennemi l'entrée du pays. Le prince d'Orange put réparer à temps les suites de la faute qu'il lui reprochait. Il fit partir en toute hâte le maréchal Wurtz avec les deux régiments de cavalerie dont il avait annoncé l'envoi à Montbas¹, grossis de six autres compagnies détachées; il lui donna l'ordre de rallier le régiment de cavalerie de Soutland qui avait été laissé en arrière. En outre, il renforça cette division de marche par le régiment d'infanterie d'Aylva renvoyé par Montbas dans Nimègue, et qui reçut l'ordre de se remettre immédiatement en route. Enfin il y fit joindre quelques compagnies appartenant aux régiments qui avaient été rappelés des Pays-Bas espagnols. Le détachement de Montbas était ainsi renvoyé en partie à ses cantonnements, et recevait de nouveaux renforts qui auraient pu être facilement augmentés par l'appel des garnisons de Nimègue et d'Arnheim, dont la coopération aurait donné à la résistance un appui efficace. Au lieu de 1,600 hommes auxquels Montbas s'était trouvé réduit, pour s'opposer à l'ennemi, Wurtz en avait 2,000 à 2,500 à sa disposition. Mais la précipitation mise dans leur envoi, l'ignorance des positions à occuper, la négligence qui avait empêché de construire aucun retranchement, et surtout le défaut d'artillerie, ne permettaient guère d'en tirer parti pour une tentative sérieuse de défense.

L'armée française s'était mise en mesure de franchir le Rhin, en se concentrant rapidement derrière la colline d'Elten. Avant d'aller prendre les dernières instructions du Roi qui s'était avancé jusqu'à Rees, Condé se fit désigner par les espions qui le renseignaient, les passages que la sécheresse avait rendus guéables. L'un de ces gués se trouvait auprès d'une petite ville appelée Heussen; l'autre, vis-à-vis de Tolhuys (la tour du péage). Au passage de Tolhuys, le fleuve avait une largeur de cent quatre-vingts mètres et pouvait être passé à gué, sauf dans une longueur d'environ trente à cinquante mètres où l'on perdait pied. Toutefois la traversée guéable, dont la profondeur n'était que d'un mètre trente-trois centimètres, ne laissait qu'un étroit espace et ne pouvait donner accès de front qu'à cinq ou six cavaliers².

Après avoir été dès la veille reconnaître lui-même les bords du

¹ Ceux du colonel la Leck et de Haersolte.

² VANSYPESTEYN, *De la défense du pays en 1672*, t. 1^{er}, p. 69.

fleuve, afin de s'assurer de la résistance qui pourrait lui être opposée, Condé attendit Louis XIV pour donner les dernières instructions. Rejoint dans la soirée par le roi de France qui l'avait informé de son arrivée par un billet écrit de sa main ¹, il disposa l'armée en ordre de bataille. L'aile droite confiée à Foucault s'étendait du côté d'Arnhem; l'infanterie commandée par Saint-Abre resta au centre, tandis que l'aile gauche formant l'avant-garde se rapprocha de Tolhuys. C'était le passage qui, « à raison de la facilité de l'accès et de l'embranchement de la rive où l'on pouvait placer du canon balayant l'autre bord ² », avait été choisi par Condé comme point d'attaque. Le lendemain, le dimanche 12 juin 1672, au point du jour, les dispositions furent prises pour l'établissement d'un pont de bateaux protégé par une batterie. Wurtz, qui venait de remplacer Montbas, n'avait aucune pièce d'artillerie pour s'y opposer; il n'essaya même pas d'inquiéter les préparatifs de passage du fleuve et de les retarder, en tirant parti de la tour du péage, qui n'était, il est vrai, pourvue que de trois pièces de fonte, et qui fut seulement occupée par quelques soldats armés de mousquets.

Néanmoins Louis XIV et Condé n'étaient pas entièrement rassurés sur le succès de l'entreprise. L'insuffisance des matériaux empêchait de hâter la construction du pont, et le tir de la batterie française, en donnant l'alarme au prince d'Orange campé dans le voisinage, pouvait l'appeler à temps au secours de son lieutenant. Impatient d'engager l'action, Louis XIV avait fait donner l'ordre aux dragons de l'aile droite de tenter le passage, au gué d'Heussen. La rapidité du courant et le feu du détachement ennemi qui gardait le rivage les avaient obligés à une prompte retraite. Le roi de France parut dès lors désirer que le gué de Tolhuys fût exploré, dans l'espérance que la cavalerie pourrait s'y engager plus facilement qu'ailleurs. Le comte de Guiche, fils aîné du maréchal de Grammont, qui avait accompagné Condé dans sa dernière reconnaissance et qui commandait l'avant-garde, s'offrit pour aller s'en assurer.

Après s'être exposé à la disgrâce de Louis XIV pour avoir tenté d'être son rival, en faisant la cour à la duchesse d'Orléans, de Guiche était impatient de recouvrer la faveur royale par une action d'éclat.

¹ L. Louis XIV à Condé, écrite au camp près de Rees, le 11 juin, à midi : Archives de Chantilly.

² Relation man. de la campagne de Hollande, écrite pour le prince de Condé. *Ibid.*

Il se fit donner pour guide un paysan nommé Jean Peterson, et sans s'inquiéter du danger à courir, après avoir essuyé le feu de la tour, il revint déclarer que le passage était guéable. Il avait vu plus d'une fois, pendant son séjour en Pologne, la cavalerie traverser aisément les fleuves à la nage, et le succès allait justifier sa confiance. Condé, plus prudent, hésitait à la partager. Avant de rien aventurer, il tint à se rendre compte lui-même des chances de la tentative hardie qui lui était proposée, et il finit par se laisser convaincre.

L'ordre de traverser le fleuve est porté par de Guiche aux dix premiers escadrons de la brigade de Pilois, qui sont mis en ligne, à couvert d'une rangée de saules qui leur sert de rideau. De Guiche se jette à l'eau l'un des premiers, précédé des gentilshommes de sa maison. Il est accompagné d'une quarantaine de volontaires appartenant à la plus illustre noblesse de France, et se fait suivre par le premier escadron de cuirassiers¹, commandé par le major Langallerie². La précipitation est telle, que quelques cavaliers manquant le gué sont entraînés par le courant et se noient. Ceux qui atteignent la rive gauche sont repoussés dans le fleuve par les cavaliers ennemis. Le régiment du colonel la Leck, dont Wurtz avait pris le commandement, s'avance courageusement dans l'eau pour arrêter l'avant-garde française et fait une décharge meurtrière. Elle atteint mortellement une centaine de cavaliers et de volontaires, parmi lesquels Guitry, grand maître de la garde du Roi; le comte de Nogent, maréchal de camp et capitaine des gardes; le comte de Rochefort-Théobon³. Une confusion qui aurait pu devenir funeste est ainsi jetée dans les rangs des assaillants⁴.

« Il était encore incertain qui céderait des ennemis ou de nous », écrit le comte de Guiche dans la relation qu'il a laissée de cette journée⁵. Mais la cavalerie des États qui avait bravement commencé la résistance ne pouvait suffire à la prolonger. Ne se trouvant pas

¹ Ce régiment est aujourd'hui le 8^e cuirassiers. *Guillaume III*, par le comte DE LORT-SÉRIGNAN, p. 56, note.

² Relation de la campagne de Hollande, faite pour le prince de Condé : Archives de Chantilly.

³ Le duc de Coislin, le duc de Lesdiguières comte de Saulx, le jeune fils du marquis de la Salle, furent au nombre des blessés.

⁴ L. Pellisson, 25 juin 1672. L. madame de Sévigné, 3 juillet 1672.

⁵ *Mémoires du comte de Guiche*, p. 308, 425.

soutenue par les régiments restés à terre, elle est obligée de reculer devant les cinq escadrons français envoyés à la suite de l'avant-garde, sous les ordres du comte de Revel, et qui s'étaient formés en ligne compacte pour briser le fil de l'eau. La batterie établie sur la rive droite leur permet d'avancer, en dispersant par quelques volées de boulets les cavaliers ennemis engagés dans le fleuve, et en les empêchant de se reformer sur le bord. Sans essayer de revenir à la charge, ils se replient en désordre sur l'infanterie, tandis que les deux autres régiments de cavalerie qui n'avaient pas pris part à l'action, se retirent sans combattre. « On dit », écrit Beverningh à de Witt¹, « que nos troupes se sont tenues assez bien, mais qu'elles n'ont pas été en état de s'appuyer les unes les autres. »

Le passage une fois forcé, la gendarmerie française, commandée par Soubise et suivie de la maison du Roi, traversa le fleuve sans obstacle. En même temps, le prince de Condé mettant ses chevaux à la nage passait dans une barque, avec son fils le duc d'Enghien et son neveu le duc de Longueville. Il était accompagné de quelques autres seigneurs, MM. de Marsillac, de Bouillon, le marquis de Beringhen, premier écuyer du Roi. Arrivé sur la rive ennemie, il se trouva en face de l'infanterie hollandaise, qui, abandonnée par la plus grande partie de la cavalerie, s'était retranchée dans une position favorable, derrière les fossés, les haies et les barrières des prairies, auprès de la tour du péage, à mille pas environ du bord. Exposée à recevoir le choc de cinq à six mille chevaux que Condé pouvait lancer contre elle, cernée par des forces écrasantes, elle était réduite à un régiment, celui d'Aylva, grossi de quelques compagnies. Elle restait immobile, prête à demander quartier, lorsque les volontaires s'avancent avec impétuosité pour l'attaquer, ayant à leur tête le duc d'Enghien. Condé cherche vainement à les arrêter, jusqu'à ce qu'il ait reçu les renforts qui traversaient le fleuve; il ne les rejoint qu'à la portée du feu de l'ennemi, et essaye de prévenir les suites de leur imprudence, en sommant le régiment d'infanterie hollandaise de mettre bas les armes, sous condition qu'il aura la vie sauve².

Emportés par l'ardeur de la jeunesse et échauffés par le vin, le duc d'Enghien et le duc de Longueville, suivis de quelques com-

¹ L. Beverningh à de Witt, 12 juin 1672.

² *Mémoires du comte de Guiche*, p. 105-118, 2^e série, collection Petitot, t. LVII.

pagnons d'armes, se précipitent vers l'enceinte qui servait à l'ennemi de camp fortifié. Le duc de Longueville arrache le premier l'une des barrières, et aux cris de : Tue! tue! dirige son pistolet sur le premier fantassin qu'il trouve à sa portée. A ce moment, l'infanterie hollandaise, reprenant ses armes, fait une décharge à bout portant. Le duc de Longueville en est la première victime; le chevalier de Marsillac est tué à côté de lui, et le duc de la Rochefoucauld perd ainsi, en même temps que le plus jeune des fils qui portent son nom, celui que madame de Longueville lui avait donné dans l'entraînement d'un coupable amour. D'autres victimes sont également frappées : Tassé, neveu du maréchal de la Force¹; le marquis d'Aubusson, le marquis de Boury, le marquis de Beauveau, Brouilly, aide-major des gardes du corps. A côté d'eux, le prince de Marsillac, fils aîné du duc de la Rochefoucauld, sur lequel tous les coups semblaient s'abattre, est grièvement blessé; le comte de Vivonne, général des galères du Roi; Beringhen, son premier écuyer; le marquis de Termes, sont également mis hors de combat, « et voilà où se fit la tuerie », écrit madame de Sévigné dans l'une de ses lettres², où rien ne manque au récit complet de la journée³.

Condé lui-même, voyant son fils et son neveu engagés, s'était jeté dans la mêlée. Épargné jusqu'alors sur tous les champs de bataille, il reçoit sa première blessure : un coup de pistolet qui lui est tiré par l'officier Ossembrok lui brise le poignet gauche. Les assaillants reculent, et Wurtz, tentant un dernier effort, ramène à la charge les deux escadrons qu'il avait pu retenir auprès de lui, tandis que l'infanterie, se portant en avant, se prépare à une seconde décharge. Le combat était trop inégal pour se prolonger; l'avant-garde de la cavalerie française, entraînée par de Guiche, conduite par le comte de Revel, qui reçoit trois coups d'épée, s'élançe à toute bride au secours de Condé et de ses volontaires, pour les dégager. Elle fait plier la cavalerie ennemie, qui prend la fuite et entraîne Wurtz dans la déroute; elle pénètre ensuite dans les rangs de l'infanterie, qu'elle entoure de toutes parts, et à laquelle

¹ *Mémoires du comte de Guiche*, p. 105-118.

² L. madame de Sévigné, 3 juillet 1672. « La quantité de gens de qualité qu'il y a de morts et de blessés fait trouver aigus tous les progrès faits en Hollande », écrit-on à Condé. L. Gomez, 21 juin 1672 : Archives de Chantilly.

³ L. madame de Sévigné, 19 juin, 21 juin, 3 juillet 1672.

le chevalier de Vendôme qui à dix-sept ans faisait ses premières armes enlève un drapeau. Irrité par sa blessure, exaspéré par la mort de son neveu, le jeune duc de Longueville, Condé ne cherche plus à épargner ces derniers combattants. Ils sont bientôt à la merci de leurs vainqueurs, et parmi ceux qui survivent, le plus grand nombre est fait prisonnier : ce fut à grand'peine qu'à travers les barrières, quelques officiers et le reste des fantassins purent s'échapper¹.

Le soir, l'infanterie française traversait tranquillement le fleuve sur un pont de bateaux ; elle était suivie par l'artillerie et les équipages qui comprenaient sept à huit cents caissons pour les vivres, tandis que la cavalerie, dans la crainte d'un retour offensif du prince d'Orange, était restée en ordre de bataille sur la rive du fleuve dont elle avait pris possession. Le Roi, après avoir rappelé auprès de lui Turenne qui était resté au quartier général à Rees, rejoignit ses troupes sur l'autre bord, et embrassa publiquement le comte de Guiche, lui témoignant ainsi sa satisfaction de l'heureuse audace à laquelle le succès de l'attaque était dû : « il lui adressa en outre tout ce qu'il savait dire quand il voulait enchanter quelqu'un². » Il se rendit ensuite auprès de Condé, qui avait été transporté dans une maison de paysan, afin de se rendre compte par lui-même de la blessure qui pouvait mettre en danger une santé si précieuse pour l'État, « et donna les premiers moments aux mouvements de la nature, de l'amitié et de la considération qu'il avait pour M. le Prince³. » Deux heures après, Condé repassait le fleuve dans la barque qui lui avait servi à le franchir⁴, ayant auprès de lui le corps du duc de Longueville recouvert d'un manteau, et il recevait dans une grange les envoyés qui, venant offrir à son neveu le trône de Pologne, ne trouvaient plus devant eux qu'un cadavre. « Je ne saurais vous dire », écrivait-il à sa sœur⁵, « combien j'ai d'impatience de me voir auprès de vous, dans l'espérance que j'ai

¹ L. Pellisson, 14 juin 1672.

² *Mémoires du maréchal de Grammont*, père du comte de Guiche.

³ Mémoire de Louis XIV sur la guerre de Hollande. ROUSSET, *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 528.

⁴ L. madame de Sévigné, 20 juin 1672.

⁵ L. man. Condé à madame de Longueville, sans date : Archives de Chantilly. « J'entre plus avant que je ne pourrais le dire dans la douleur de ma sœur », écrit-il à l'évêque d'Autun, 1^{er} juillet 1672.

que ma présence adoucira quelque chose à votre affliction. C'est une chose, je vous proteste, que je souhaite avec une extrême passion, ne m'étant jamais trouvé plus sensible à quoi que ce soit, que là-dessus. »

Tel fut le passage du Rhin, célébré comme l'un des plus glorieux exploits du règne, et qui n'avait pas coûté deux cents hommes ¹. Louis XIV, « qui avait été vingt-quatre heures à cheval sans aucun repos, donnant ses ordres pour les moindres détails ² », aurait pu s'en attribuer le succès. Il eut cependant le mérite de n'en pas tirer vanité, dans le récit qu'il en a laissé. « J'étais », écrit-il, « présent à ce passage qui fut hardi, vigoureux, plein d'éclat et glorieux pour la nation ³. » La France s'en montra fière pour son roi, et se livra à un enthousiasme qui, dès le mois suivant, eut son écho dans la célèbre épître de Boileau ⁴. « Se jeter dans un grand fleuve comme des chiens après un cerf », écrit madame de Sévigné ⁵, « et n'être ni noyé, ni assommé en abordant, tout cela passe tellement mon imagination que la tête m'en tourne. »

Sans doute le passage du Rhin était moins audacieux et surtout moins héroïque qu'on ne le crut alors, puisqu'il avait été à peine disputé ⁶ : il n'en donnait pas moins au roi de France le bénéfice d'une grande victoire, en obligeant l'armée ennemie à abandonner sans combat la ligne de défense qui pouvait arrêter l'invasion. En apprenant que Louis XIV s'était ainsi ouvert l'entrée du territoire des Provinces-Unies, le prince d'Orange ne sut pas profiter de l'occasion qui lui était offerte d'attaquer l'armée française. « Elle aurait pu être mise en grand danger », ainsi qu'écrivait le comte d'Estrades ⁷, « parce qu'elle était coupée en deux, tant que le pont de bateaux n'était pas achevé. » Le prince d'Orange avait dès lors un coup hardi à tenter, soit en venant assaillir la cavalerie ennemie sur la rive gauche avant qu'elle s'y fût retranchée, soit en surprenant l'infanterie française sur la rive droite. Il parut,

¹ L. Pellisson, 14 juin 1672.

² Relation de la campagne du roi en Hollande, faite pour le prince de Condé : Archives de Chantilly.

³ *Mémoire de Louis XIV sur la campagne de 1672*. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I^{er}, p. 526.

⁴ BOILEAU, épître IV.

⁵ L. madame de Sévigné, 19 juin 1672.

⁶ L. Bussy-Rabutin, 26 juin 1672.

⁷ L. d'Estrades à Louis XIV, 18 juin 1672.

il est vrai, disposé à prendre ce parti énergique et peut-être téméraire, mais s'en laissa trop facilement détourner par des gens qui, ainsi qu'écrivit Wicquefort, « n'avaient pas tant de courage ni tant d'honneur que lui ¹ ».

Il ne pouvait plus hésiter à précipiter une retraite qui entraînait peut-être dans ses vues, depuis la prise des villes frontières, et dont la prévision expliquerait les mesures insuffisantes qu'il avait prises pour la défense du Rhin. Ce fleuve une fois franchi, l'Yssel ne pouvait plus servir de barrière contre l'invasion, et il fallait au plus tôt empêcher l'armée d'être prise à revers, au risque d'être écrasée sans pouvoir reculer. Le prince d'Orange se crut dès lors autorisé à faire usage des pleins pouvoirs que les commissaires des États généraux lui avaient laissés en cas de nécessité, et qui venaient de lui être confirmés par les États de Hollande ². Les ordres furent immédiatement donnés par le conseil de guerre pour le déplacement du camp. Il s'agissait de savoir quelle serait la route la meilleure à suivre, celle de mer ou celle de terre. La route de mer était celle du Zuyderzée, qui permettait à l'armée de se replier librement sur la Hollande. La route de terre était celle d'Utrecht; le prince d'Orange la préféra ³ comme étant la plus courte, afin de ne pas exposer ses troupes à être coupées avant d'atteindre à Kampen le lieu de leur embarquement, et il s'empressa de donner le signal du départ.

En abandonnant la ligne de l'Yssel, il avait sous ses ordres une armée qui, malgré l'infériorité de ses forces, pouvait encore arrêter l'ennemi. S'il n'avait pas reçu jusqu'alors les derniers renforts qui lui étaient envoyés ⁴, il était sûr de les rallier dans sa retraite, et en tenant compte des pertes d'effectif évaluées à 1,500 hommes, que le passage du Rhin lui avait fait éprouver, il pouvait disposer d'environ 29,000 hommes. D'accord avec les députés au camp, il n'en ramena guère avec lui que 12,000 pour la défense de la Hollande, se séparant ainsi de 16,000 à 17,000 hommes, dont il laissa

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 400.

² L. des députés au camp, 12 juin 1672.

³ L. Beverningh à de Witt, 12 juin 1672.

⁴ Des cinq régiments rappelés des Pays-Bas espagnols, il n'y en avait que deux qui fussent déjà arrivés au camp, ceux de Golstein et de Pain et Vin. Les trois autres s'étaient arrêtés à Arnheim, et la cavalerie espagnole était encore à une étape de distance.

8,000 dans les places fortes de l'Yssel, et dont il employa le reste à fortifier les garnisons d'Arnheim et de Nimègue¹.

C'était la plus grande faute qu'on pût commettre : elle devait avoir des conséquences bien plus funestes que le passage du Rhin. Le procès-verbal des députés au camp² explique comment cette résolution fut prise. Le prince Jean-Maurice de Nassau en eut l'initiative. Le 12 juin, dans l'après-midi, il écrit du quartier général de Dieren aux députés du camp qui se trouvaient à Zutphen, afin de leur annoncer le passage du Rhin et le départ du prince d'Orange qui venait de se rendre à Arnheim. « Il leur représente la nécessité d'abandonner le retranchement de l'Yssel, afin de ne pas avoir l'ennemi sur le dos; il leur demande des ordres, et leur propose de renvoyer la plupart des régiments dans les villes, en ne gardant avec lui que le reste de l'infanterie avec la cavalerie, pour en fournir un corps qui puisse tenir tête à l'ennemi. » Les députés étaient aux prises avec de grands embarras; aucune instruction ne leur avait été donnée pour se conduire en prévision d'une telle extrémité. Ils ordonnent aussitôt de renvoyer à Utrecht l'artillerie, sauf les plus grosses pièces qui seront embarquées à Kampen; ils distribuent les régiments d'infanterie en différentes garnisons, à l'exception de six qu'ils laissent avec la cavalerie à la disposition du prince d'Orange. Ils lui donnent aussitôt connaissance de cette répartition, en lui envoyant le quartier-maître général, Moÿse Pain et Vin. Le prince d'Orange les appelle le même jour auprès de lui à Dieren. Il leur témoigne son mécontentement de n'avoir pas été consulté, et pour le satisfaire, les députés au camp changent à son gré la distribution des garnisons destinées à la défense des places fortes.

Quant au corps de réserve qui était ramené par le capitaine général, celui-ci se contente de l'augmenter d'un régiment d'infanterie, mais en détache d'autre part trois régiments de cavalerie qu'il envoie dans les places de l'Yssel. Sauf les ordres qu'il donna ainsi pour substituer certains régiments à d'autres, le prince d'Orange ratifiait dès lors la décision des députés au camp. Il consentit ainsi

¹ Voir Pièce justificative 3, *État des troupes laissées dans les garnisons.*

² Ce procès-verbal n'existe plus qu'en sommaire depuis le 6 juin 1672. Il fait partie des Archives de la maison d'Orange. Voir VAN SYPESTEYN, *De la défense du pays en 1672*, t. I, p. 107 et suiv. : Appendice III.

à l'affaiblissement considérable de l'armée, qui réduisait si dangereusement les dernières forces dont la république pouvait disposer pour sa défense. Mais il devait faire l'apprentissage de la guerre, pour devenir un grand général, et l'éclat de la gloire militaire qu'il acquit plus tard ne peut être obscurci par l'inexpérience de ses débuts.

La dispersion de l'armée était d'autant plus désastreuse, que les 16,000 à 17,000 hommes détachés du corps principal, qui représentaient quinze régiments d'infanterie et trois de cavalerie, restaient en grande partie à la merci de l'ennemi. En effet, les places fortes sur lesquelles on les dirigeait étaient trop éloignées de la ligne de défense sur laquelle le prince d'Orange devait se replier, pour pouvoir utilement la protéger. Sauf Arnheim et Nimègue, ces places étaient d'ailleurs pour la plupart mal fortifiées, mal approvisionnées, et les députés au camp eux-mêmes¹ ne se faisaient aucune illusion sur la résistance qu'elles pourraient opposer, si elles étaient prises à revers par une armée maîtresse du pays. Vainement le colonel Bampfild avait-il proposé² d'employer au moins les trois régiments de cavalerie laissés en arrière par le prince d'Orange « à former avec deux ou trois régiments d'infanterie une colonne volante, qui aurait été chargée de tenir la campagne et d'inquiéter l'ennemi sans relâche ». Aucune mesure ne fut prise pour l'organisation de ce détachement qui aurait pu rendre de grands services.

Dans cette extrémité, le Grand Pensionnaire n'épargna pas ses conseils, pour empêcher que cette fatale imprudence ne fût commise. Dans sa correspondance journalière avec Beverningh³, il avait toujours recommandé la retraite directe de l'armée sur la Hollande. D'après son avis, « il était impossible de garder toutes les places; il fallait faire revenir en Hollande, par le Zuyderzée, le gros de l'armée avec ses chefs, tandis que la plus notable partie de la cavalerie prendrait ses quartiers aux frontières du Brabant, qui couvrent la Hollande et la Zélande⁴ ». C'était, d'après lui, le seul moyen de faire utilement un dernier effort de

¹ L. des députés au camp, 11 juin 1672.

² L. Bampfild à de Witt, 16 juin 1672.

³ L. de Witt à Beverningh, 6 juin, 10 juin, 12 juin 1672.

⁴ *Ibid.*, 12 juin 1672.

résistance. Il avait eu soin de représenter ¹ « que la province de Hollande, après s'être épuisée jusqu'aux derniers sacrifices pour le service de la république, sans avoir retenu aucune milice de l'État pour sa protection, était en droit, du moment où la situation du dehors n'était plus tenable, d'employer toutes les forces de l'Union pour se sauver elle-même, le salut des autres provinces ne dépendant que de sa conservation ».

Le conseil patriotique du Grand Pensionnaire trouva une insurmontable résistance dans l'égoïsme provincial qui est l'écueil ordinaire de tout gouvernement fédéral. La crainte d'être accusés de faire servir à la défense de la Hollande des régiments subventionnés par d'autres provinces empêcha les députés au camp de ramener avec eux toute l'armée, et le prince d'Orange n'osa pas les y obliger, parce qu'il reculait devant une décision qui aurait pu lui enlever l'appui des provinces qu'il était intéressé à se ménager. Une lettre de Louvois à Letellier met cette supposition hors de doute. « L'armée ennemie », écrit-il, « se dissipe tous les jours, tant par la terreur où sont les troupes, que parce que chaque province redemande ce qu'elle paye pour l'employer à sa défense ². » En effet, l'occupation des places de l'Yssel fut confiée aux régiments d'infanterie d'Overyssel, de Groningue et de Frise, tandis que le prince d'Orange ne ramena avec la cavalerie d'autres régiments que ceux de Hollande, de Gueldre et d'Utrecht ³. La ruine de la république faillit s'en suivre.

Une fois l'ordre de la retraite donné ⁴, le corps d'armée si réduit dont le prince d'Orange disposait se dirigea d'abord sur Arnheim, pour renfermer, s'il était possible, dans le Betuwe et retarder ainsi les progrès de l'invasion. Mais déjà l'avant-garde ennemie se montrait en vue de la ville, et il fallut se hâter de couper les ponts pour fermer le passage du Leck. Laissant dans la place d'Arnheim les trois derniers régiments d'infanterie rappelés des Pays-Bas ⁵, qui venaient seulement de le rejoindre dans sa retraite, et dont il

¹ L. de Witt à Beverningh, 10 juin 1672.

² L. Louvois à Letellier, 20 juin 1672. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, p. 368.

³ Voir Pièce justificative 3.

⁴ 13 juin 1672.

⁵ Ceux de Cassiopyn, Van Beveren, Van Scott.

aurait dû plutôt faire un renfort pour son corps d'armée, le prince d'Orange précipita sa marche sur Utrecht. Il avait à décider s'il s'y arrêterait pour opposer à l'ennemi ce qui lui restait de forces disponibles. La situation des lieux et les dispositions des habitants paraissaient peu favorables à une tentative de résistance. L'exécution des ouvrages combinés de retranchements et d'inondations qui devaient protéger la ligne d'Utrecht, après avoir été vainement conseillée par le grand pensionnaire de Witt, était restée en suspens. Les habitants s'abandonnant au découragement, et craignant de n'être pas épargnés par les vainqueurs, s'ils se défendaient, ne voulaient même pas se laisser défendre. Ils annonçaient qu'ils fermeraient les portes au prince d'Orange, tandis qu'ils les ouvriraient au roi de France, et pour rester maîtres de la ville, ils en avaient enlevé les clefs aux magistrats. Quand l'armée s'approcha, ils refusèrent de la laisser entrer, et consentirent seulement à l'approvisionner¹.

Les États généraux pressentant ces dispositions s'en étaient émus, et avaient paru disposés à rappeler en Hollande les troupes ramenées du camp. Mais les députés qui représentaient la province d'Utrecht dans l'assemblée fédérale, Van Weede et Van der Hoolk, avaient représenté qu'il ne convenait pas d'ajouter foi à des nouvelles plus ou moins authentiques, déclarant qu'en tout cas, on pouvait facilement inspirer d'autres sentiments à la bourgeoisie de la ville. Pour les satisfaire, les États généraux, se contentant d'autoriser le rappel en Hollande de l'artillerie et des compagnies de milice dont la plupart étaient à la solde des villes de cette province, avaient résolu que l'armée resterait cantonnée à Utrecht, à moins que les députés² au camp, auxquels ils déléguaient leurs pleins pouvoirs, ne reconnussent qu'ils ne pouvaient en faire un utile emploi³. Après avoir reçu le rapport dans lequel ceux-ci annonçaient que les troupes ne seraient pas reçues dans la ville⁴, les États généraux, ne tenant plus aucun compte des représentations

¹ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 18 juin 1672.

² Beverningh et Hop s'y trouvaient présents, ainsi que de Villiers, seigneur de Zeverter, membre du conseil d'État, et Slingselandt, secrétaire du conseil d'État, qui leur avaient été adjoints.

³ Résol. États généraux, 15 juin 1672.

⁴ Man. Hop, 13 juin 1672.

qui leur étaient faites par les députés de la province d'Utrecht, transmirent aussitôt au prince d'Orange l'ordre de la retraite ¹.

Le jour même où cette résolution était votée à la Haye, la ville d'Utrecht avait pris une attitude toute différente. Le peuple s'était indigné de la défaillance de la bourgeoisie. Dès qu'il avait vu l'artillerie s'éloigner, il ne s'était plus contenu, et avait fait entendre des menaces. Les États de la province, obéissant à cette impulsion, invitèrent le prince d'Orange à venir délibérer avec son états-major et les députés au camp sur la défense de la ville. La bourgeoisie se mit sous les armes, et faisant succéder à l'hostilité de la veille un bruyant enthousiasme, elle le reçut avec acclamations. Ce revirement d'opinion pesa sur la délibération des États de la province, et le 16 juin au soir, après de longues contestations, ceux-ci se décidèrent à la résistance. Le prince d'Orange donna l'assurance que dès le lendemain ses troupes prendraient position le long du canal et de la digue qui couvraient la ville ². « Si cette ville est résolue à se comporter courageusement », écrivait Beverningh aux États généraux ³, « je pense que votre intention n'est pas que nous l'abandonnions à toute extrémité. » La décision du conseil de guerre fut ajournée jusqu'au retour des commissaires qui allèrent chercher à la Haye de nouvelles instructions.

Pour gagner du temps, le prince d'Orange, qui désirait défendre la ville dans l'espérance d'arrêter les progrès de l'ennemi, se rendit, dès le lendemain matin ⁴, à l'assemblée des États d'Utrecht. Il demanda qu'on détruisit ou brûlât les faubourgs, et qu'on coupât la digue fortifiée, afin de rendre les abords inaccessibles. Les États d'Utrecht, par suite des hésitations des députés de la ville, ne purent se résoudre à ce sacrifice, et demandèrent qu'on se contentât de l'inondation d'une partie de la campagne. Le prince d'Orange et les députés au camp, se trouvant dès lors dégagés de toute incertitude, s'empressèrent de faire connaître leur résolution désormais irrévocable de hâter leur départ, malgré les protestations et les plaintes que les États d'Utrecht leur adressèrent ⁵. Ils

¹ Résol. États généraux, 16 juin 1672.

² L. Beverningh aux États, 16 juin 1672.

³ *Ibid.*, 15 juin 1672.

⁴ Résol. États d'Utrecht, 17 juin 1672.

⁵ *Ibid.*, 18 juin, 21 juin 1672.

rendirent ainsi à la république un service qui contribua à la sauver.

Quant aux États généraux, ils n'avaient su que tergiverser. En recevant la lettre de Beverningh qui leur apprenait que la ville d'Utrecht avait pris le parti de résister, ils avaient hésité à l'abandonner. Quand ils eurent entendu le dernier rapport des députés au camp, ils s'en référèrent au contraire aux premières instructions par lesquelles ils laissaient à ceux-ci pleins pouvoirs pour arrêter ou pour continuer la retraite; mais en se refusant à donner aucun ordre de retenir l'armée, ils paraissaient plutôt désirer son prompt retour en Hollande. Toutefois, pour ménager les États de la province d'Utrecht par une satisfaction apparente, ils envoyèrent dans la nuit au prince d'Orange un messenger chargé de lui notifier qu'ils n'avaient ainsi entendu rien préjuger sur sa décision. Le messenger n'arriva à Utrecht que lorsque l'armée qui s'était mise en route au lever du jour, le 18 juin, s'était déjà éloignée¹. Les États généraux ne pouvaient qu'approuver le prince d'Orange d'avoir ainsi pris les devants. En annonçant à son frère² le départ des troupes, le Grand Pensionnaire, pour justifier cette retraite, invoquait le refus de destruction des faubourgs de la ville.

La tentative d'employer les derniers débris de l'armée à la conservation d'Utrecht n'aurait servi qu'à consommer la ruine de la république, sans permettre de tirer parti de cette ligne de défense qui aurait livré de tous côtés passage à l'ennemi. Seule, la Hollande pouvait servir de retranchement contre l'invasion. Ce furent dès lors les États de cette province qui fixèrent à l'armée du prince d'Orange les dernières étapes où elle s'arrêta. Ils lui assignèrent les positions qui couvraient les frontières de leur territoire, et elle se partagea en cinq détachements pour les occuper.

D'après la lettre que le Grand Pensionnaire écrivait à son frère³, l'armée ne comptait plus « que sept régiments dévalisés dont les forces ne dépassaient pas 4,000 à 4,500 fantassins et 5,000 chevaux ». Il ne faut pas néanmoins s'en tenir rigoureusement à cette indica-

¹ L. Rochefort à Louis XIV, 20 juin 1672. *Recueil de lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 49.

² L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 20 juin 1672.

³ *Ibid.*, 20 juin 1672.

tion donnée dans le trouble des heures d'angoisse sur le sort du pays. D'après les documents tirés des lettres des commandants de chaque détachement, les sept régiments dont parlait de Witt n'étaient que les régiments d'infanterie, et ils se renforçaient de douze à quatorze régiments de cavalerie plus ou moins incomplets. En outre, les troupes évaluées par de Witt à 9,500 hommes se complétaient par la cavalerie espagnole forte de 1,650 chevaux, et par la plus grande partie des compagnies de milice ramenées du camp¹. Quoiqu'il en soit, les forces réunies s'élevaient à peine à 12,000 hommes², dont 6,700 cavaliers, 4,500 fantassins, et environ 800 à 900 soldats de milice. C'était le dernier corps de réserve qu'on pouvait opposer à l'invasion.

Les postes dont le salut de la Hollande dépendait furent assez habilement choisis pour suppléer à l'insuffisance du nombre. Les divisions chargées de les défendre comprenaient des régiments d'infanterie et de cavalerie renforcés par des escadrons espagnols³. Au sud, le maréchal de camp Wurtz fut envoyé à Gorcum ou Gornichen, qui reliait les frontières de la Hollande aux forteresses du Nord-Brabant, telles que Bois-le-Duc; 2,700 hommes étaient réunis sous ses ordres. Au nord, l'autre maréchal de camp, le prince Maurice de Nassau, à la tête de 2,000 hommes, était chargé de conserver le poste de Muyden, qui couvrait Amsterdam⁴. Au centre, le marquis de Louvignies, qui commandait la cavalerie espagnole, ayant à sa droite le détachement de Wurtz, occupa le poste de Schoonhoven avec 1,500 hommes⁵. A sa gauche, le comte de Hornes, qui avait à sa disposition 1,300 à 1,400 hommes, prit ses quartiers auprès de Gouda. Enfin la position principale qui reliait toutes les autres, celle de Nieuwerbrug, entre Woerden et Bodegrave, fut réservée au prince d'Orange. Il disposait du corps de troupes le plus important que le comte de Zuylestein commandait sous sa direction⁶ : il avait sous ses ordres 3,600 hommes, dont 1,400 fantassins, et pouvait ainsi soit renforcer partout les postes

¹ L'autre moitié de ces compagnies avait été envoyée sur les côtes, pour les protéger contre une descente de l'ennemi.

² Voir Pièce justificative 5.

³ *Ibid.*

⁴ L. du prince Maurice aux États de Hollande, 23 juin 1672.

⁵ L. Louvignies, 20 juin 1672.

⁶ Résol. États de Hollande, 20 juin 1672.

de défense, soit prendre lui-même l'offensive¹. Les compagnies de milice étaient réparties entre les différents détachements et réunies en grande partie au quartier général. Le champ de bataille était ainsi resserré, et en se resserrant, il devenait un vaste camp retranché couvert par cinq bastions, qui conservait un dernier asile à l'indépendance des Provinces-Unies.

Sur mer, la fortune de la guerre fut plus favorable à la république, et permit de conjurer le danger d'une invasion maritime, qui aurait rendu sa ruine inévitable. La jonction des deux flottes ennemies, qui n'avait pu être empêchée, assurait à celles-ci la supériorité des forces navales. La flotte anglaise comptait 105 voiles, dont 65 vaisseaux de guerre ou frégates, et 16 brûlots; elle était armée de 3,376 pièces de canon et montée par 22,442 hommes². La flotte française comprenait 67 voiles, dont 30 vaisseaux de guerre, 5 frégates et 8 brûlots; elle portait 1,784 pièces de canon, et avait à bord 10,744 hommes³. Les deux flottes réunissaient ainsi 172 voiles, et avaient à leur service 5,100 pièces de canon et 33,186 hommes. Elles étaient divisées en trois escadres : les deux escadres anglaises, appelées l'escadre rouge et l'escadre bleue, étaient commandées, la première par le duc d'York, grand amiral d'Angleterre, la seconde par le lieutenant-amiral Montaigu, comte de Sandwich. L'escadre française, appelée l'escadre blanche, mise en mer dès le mois d'avril, était sous les ordres du comte d'Estrées, vice-amiral de France, assisté de Duquesne comme lieutenant-amiral⁴.

La flotte des Provinces-Unies, en comptant même toutes les galiotes dont l'une avait été mise à la disposition du célèbre peintre de marine Van den Velde, ne dépassait pas 133 voiles⁵, dont 61 vaisseaux de guerre, 14 frégates, 36 brûlots. Elle était armée de 4,484 pièces de canon, avait à bord 20,738 matelots et 5,500 soldats de marine, et comprenait trois escadres. L'amiral en chef Ruyter s'était réservé celle du centre, et les escadres des deux ailes de bataille étaient commandées par les lieutenants-

¹ L. Pellisson, 30 juin 1672.

² E. SUE, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 367.

³ *Ibid.*, p. 343.

⁴ Archives de la marine. Ordres du Roi, 1672. — 4 avril 1672.

⁵ État de la flotte au 7 juin 1672, d'après le procès-verbal de Corneille de Witt. DE JONGE, *Histoire de la marine*, t. II, p. 774.

amiraux Van Ghent et Banckers. Corneille de Witt représentait les États généraux à bord du vaisseau amiral, et conformément à son désir¹, aucun autre commissaire ne lui avait été adjoint.

L'expédition tentée aux bouches de la Tamise par l'escadre du lieutenant-amiral Van Ghent contre les vaisseaux anglais qui s'y étaient réfugiés n'ayant pas eu le succès qui aurait pu illustrer les débuts de la campagne, il ne restait plus qu'un parti à prendre, c'était d'aller au-devant des deux flottes alliées qui s'étaient rejointes à Portsmouth. Corneille de Witt désirait impatiemment la bataille. « Il n'y aura suivant moi rien de mieux à faire », écrivait-il à son frère², « que de tenter la fortune de la guerre (le plus tôt serait le mieux), dès que je jugerai que l'action peut être engagée sans préjudice pour l'État, et avec apparence de succès, en attendant l'issue de Dieu tout-puissant. » Néanmoins il demandait des ordres, ne voulant pas s'exposer, en cas d'échec, à être accusé d'avoir hasardé témérairement les forces de l'État, et il se déclarait prêt à exécuter ponctuellement ses instructions, jusqu'au sacrifice de sa vie. Jean de Witt répondit à son frère³ en le félicitant d'être disposé à se porter au-devant de l'ennemi, et en remerciant Dieu du courage et de la fermeté qu'il témoignait. Les États généraux, après avoir hésité à lui donner l'autorisation d'attaquer, finirent par lui laisser leurs pleins pouvoirs⁴, et le Grand Pensionnaire l'encouragea à en faire promptement usage⁵.

Pendant plus d'une semaine, la flotte des États généraux se mit à la recherche des escadres ennemies pour les attaquer. Elle eut ainsi le temps de recevoir les derniers renforts qu'elle pouvait attendre, à défaut des dix-huit vaisseaux de réserve dont l'armement n'était pas encore achevé. D'intrépides volontaires appartenant aux premières familles du pays, Hasselaar d'Amsterdam, Van Berg de Naarden, Heemskerke, neveu de Van Beuningen, profitèrent de ces jours de retard pour arriver à bord; ils avaient équipé à leurs frais des escouades de matelots, et étaient résolus à se

¹ Voir t. II, chap. XI, p. 244.

² L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 19 mai 1672.

³ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 28 mai 1672.

⁴ Besaigne, 27, 31 mai 1672. Registre des affaires de la marine : Archives du royaume.

⁵ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 6 juin 1672.

signaler par des actions d'éclat. La poursuite de l'ennemi se continuait sans relâche. « Si Dieu nous accorde la continuation d'un vent favorable », écrit Corneille de Witt à son frère en termes d'une antique simplicité ¹, « j'espère que nous serons à l'ouvrage de bonne heure, en priant que le succès soit favorable au maintien de notre liberté et à l'honneur de l'État. »

La flotte alliée ne s'attendait pas à être attaquée. Elle avait jeté l'ancre à Solsbay, sur la côte orientale de l'Angleterre, entre Harwich et Yarmouth, et après avoir débarqué quelques équipages atteints de maladie, elle complétait ses approvisionnements, afin de tenter une descente sur les côtes de la Hollande. Malgré les avis donnés au duc d'York par le comte de Sandwich, l'un de ses lieutenants-amiraux, elle n'était pas en ordre de bataille, et ne se préparait qu'à fêter l'anniversaire de la naissance du roi d'Angleterre. Le mardi 7 juin 1672, au lever du jour, le capitaine français de Cogolin, placé en vedette, aperçut le premier la flotte des États généraux, et donna l'alarme. La confusion fut telle, que plusieurs vaisseaux anglais furent obligés de couper leurs câbles pour se mettre en ligne. Mais le vent qui s'était ralenti retardait l'attaque, et la surprise pour laquelle toutes les mesures avaient été prises par Ruyter fut ainsi manquée.

En présence de l'ennemi, Ruyter exhorta l'armée navale dont il avait le commandement, à faire vaillamment son devoir; il représenta énergiquement aux principaux officiers appelés à son bord l'importance de l'action qui allait s'engager : « C'étaient », leur déclara-t-il ², « le salut de la patrie, la liberté des Provinces-Unies, la fortune et la vie de leurs habitants qui dépendaient de ce combat, et il n'y avait que la valeur des équipages qui pût garantir la république contre l'injuste violence des deux rois qui l'attaquaient. » L'ordre de bataille, tel qu'il fut réglé, opposa sur les deux ailes de l'armée navale le lieutenant-amiral Banckers au comte d'Estrées, et le lieutenant-amiral Van Ghent au lieutenant-amiral Montaignu. Ruyter, monté avec Corneille de Witt sur le vaisseau *les Sept Provinces*, assisté par le lieutenant-amiral Van Nes, conserva la position du centre, pour faire face à l'escadre

¹ L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 6 juin 1672.

² BRANDT, *Vie de Ruyter*, p. 477.

rouge commandée par le duc d'York, qui était à bord du *Royal Prince*. Il donna lui-même le signal du combat, vers huit heures du matin, en venant attaquer le commandant en chef de la flotte ennemie, après l'avoir désigné à son premier pilote, Zegen, auquel il ne dit que ces deux mots : « Voici notre homme. » Le pilote ôtant son bonnet lui répondit sans s'émouvoir : « Monsieur l'amiral, vous allez le rencontrer », et il dirigea en droite ligne les *Sept Provinces* sur le *Royal Prince*. Les deux vaisseaux s'attaquèrent avec acharnement pendant plus d'une heure, et continuèrent le combat au milieu d'une épaisse fumée qui les enveloppait de ténèbres. Sur les neuf heures du matin, le grand mât du vaisseau amiral anglais fut abattu avec son pavillon rouge, et sans le calme, il aurait couru risque d'être abordé par des brûlots. Craignant qu'il ne fût bientôt désemparé, le duc d'York se résigna à l'abandonner, descendit dans une barque par le sabord de sa cabine, traversa à la rame les lignes de l'ennemi, et transporta son pavillon sur le *Saint-Michel*. Ce vaisseau fut encore tellement endommagé avant la fin de la journée, que le duc d'York fut contraint de passer avec son pavillon sur le *London*, où il continua courageusement le combat. Autour des *Sept Provinces*, la mêlée fut sanglante, et à peine le *Royal Prince* eut-il été contraint de se retirer, qu'il fut remplacé par d'autres bâtiments qui entourèrent le vaisseau amiral d'un cercle de feu, sans pouvoir néanmoins l'approcher, ni éteindre ses batteries.

Les autres navires de l'escadre de Ruyter ne furent pas moins engagés. Son fils, le capitaine Engel de Ruyter, qui depuis l'âge de quinze ans l'avait vaillamment accompagné dans toutes ses expéditions, faillit perdre son vaisseau, qui fut percé de six boulets et eut trois canons démontés; il reçut lui-même à la poitrine une blessure qui pendant trois jours le mit en danger de mort. Le lieutenant-amiral Van Nes, après avoir canonné l'ennemi pendant deux heures, fut éloigné de l'action par suite de l'abordage d'un des bâtiments de son escadre, celui du lieutenant-colonel Palms : quand il put se dégager, il répara le temps perdu, en s'attaquant au *Royal Catherine* armé de 80 canons et commandé par le capitaine anglais Jean Chicheley. Il dirigea l'un de ses brûlots sur le vaisseau ennemi, contre lequel il déchargea en même temps toutes ses batteries. Le brûlot fut détourné, et peu s'en fallut

qu'il ne fût poussé contre le vaisseau de Van Nes. Mais le *Royal Catherine* qui commençait à sombrer n'en fut pas moins obligé de se rendre. Van Nes envoya deux bâtimens pour le couler à fond ou le brûler, après en avoir recueilli l'équipage. Ses instructions furent mal exécutées, et pendant que les vainqueurs s'occupaient au pillage, ils laissèrent reprendre le navire anglais, qui leur échappa.

A l'aile gauche, le combat engagé entre Banckers et le comte d'Estrées ne fut pas soutenu par l'escadre française. Après un premier engagement, celle-ci s'éloigna du côté du sud pour rentrer dans le canal, et Banckers la poursuivit en l'inquiétant par des décharges continuelles, mais sans pouvoir la rejoindre d'assez près pour lui couper la retraite. Le roi de France s'était contenté de rendre ses vaisseaux spectateurs du combat, afin de laisser les deux grandes puissances maritimes épuiser leurs forces navales, sans que les siennes eussent à souffrir aucun dommage.

A l'aile droite, la bataille fut acharnée de part et d'autre. Le lieutenant-amiral Van Ghent fondit sur l'escadre bleue avec un tel élan, qu'il y jeta l'épouvante et le désordre; mais il fut arrêté dans sa course impétueuse par un boulet qui lui enleva la vie. Son escadre ne recevant plus le signal attendu arrêta le mouvement en avant qu'elle avait commencé. Mais l'ordre de cacher sa mort ayant été donné au capitaine des troupes de marine, Panhuys, qui était venu l'annoncer à Ruyter et à Corneille de Witt, son pavillon fut conservé sur son navire, et l'action reprit avec une nouvelle opiniâtreté. Le principal effort de l'attaque se porta sur le vaisseau du lieutenant-amiral de l'escadre anglaise, Sandwich, comte de Montaigu, qui montait le *Royal James*.

Les premiers coups lui furent portés par le capitaine Van Brakel, qui dans la dernière guerre contre l'Angleterre avait pris la plus grande part à la victoire de Chatham, et était impatient de se signaler par une nouvelle action d'éclat. Se détachant de l'escadre de Ruyter, au mépris de la discipline, et entraîné par son audacieuse bravoure, il ne craignit pas d'aller se mesurer avec un vaisseau de 102 canons, monté par 900 hommes, quoiqu'il n'eût pour l'attaquer qu'un bâtiment armé de 72 canons, et dont l'équi-

page n'était que de 300 matelots. Après s'en être approché, en se laissant canonner sans répondre par aucune décharge, il lui jeta ses grappins, et lui envoya ses bordées à bout portant. Les deux navires restèrent enferrés, et leurs équipages se confondirent dans une lutte corps à corps. Quand, par des efforts désespérés, après un combat d'artillerie qui avait duré une heure et demie, le vice-amiral Montaigu réussit à se dégager, il ne pouvait plus résister à un nouveau choc. Il réussit encore à couler bas trois brûlots qui s'avançaient pour le détruire. Mais lorsqu'il fut assailli par le vice-amiral Sweers qui avait remplacé de Ghent dans le commandement de l'escadre, il ne put empêcher qu'un nouveau brûlot hollandais, protégé par le feu du vaisseau ennemi, ne vint l'aborder : c'était le brûlot que commandait Van de Ryn, le hardi capitaine qui avait brisé les chaînes du *Rochester* dans l'expédition de Chatham. Le *Royal James*, dont les poudres étaient mouillées par les voies d'eau qui s'étaient déclarées, fut aussitôt réduit en cendres, et brûla sans sauter. Les matelots et les soldats de l'équipage se jetèrent à la mer, qui les engloutit presque tous. Le capitaine, quoique blessé, et le lieutenant furent sauvés, et conduits prisonniers à bord du vaisseau de Ruyter, qui les traita avec honneur. Quant au vice-amiral Montaigu, il partagea le sort de son bâtiment; la chaloupe dans laquelle il avait essayé de se sauver avec son fils, s'étant trouvée surchargée par tous ceux qui s'y étaient précipités, ne put tenir la mer, et disparut au milieu des flots¹.

Ce fut l'escadre du centre qui, après avoir engagé la bataille, en supporta le plus longtemps le poids. Ruyter et Van Nes ne cessèrent de combattre jusqu'au soir contre l'escadre du pavillon rouge, que le duc d'York, opiniâtre au combat, continuait à diriger. Ayant perdu de vue l'amiral Banckers qui poursuivait les vaisseaux français, séparé de son lieutenant-amiral Van Nes, auquel des forces supérieures barraient le passage, témérairement abandonné par le capitaine Van Brakel, Ruyter n'avait plus autour de lui qu'un yacht, avec la frégate du capitaine Philippe d'Almonde. Cet isolement faillit lui être fatal. Rejoint par l'une des divisions de l'escadre

¹ DE JONGE, *Histoire de la marine néerlandaise*, t. II, p. 300.

du pavillon bleu, le duc d'York entreprit de lui fermer la retraite, en faisant mettre les navires anglais en panne autour du vaisseau *les Sept-Provinces*, sur lequel il dirigea ses brûlots poussés par un vent favorable. Les chaloupes manquaient à Ruyter pour se garantir de leur redoutable approche, les siennes ayant été coulées à fond. Il se voyait menacé du sort dont le vice-amiral Montaigu venait d'être victime, quand le commandant du yacht et le capitaine de la frégate qui l'escortaient résolurent de se sacrifier pour le sauver. Ils firent avancer leurs bâtiments au-devant des brûlots, dont l'un s'accrocha aux flancs de la frégate; mais le feu ayant couvé, le capitaine d'Almonde eut le temps de se dégager. La hardiesse manqua au commandant du second brûlot anglais, et en s'apercevant que celui qui le précédait était devenu la proie des flammes, il n'osa plus exécuter les ordres qui lui avaient été donnés. Bientôt rejoint par son lieutenant-amiral qui avait fini par s'ouvrir la route à travers l'escadre du pavillon rouge, Ruyter n'eut plus rien à craindre. La division de l'escadre du pavillon bleu qui l'avait enveloppé, se trouvant menacée d'être prise entre deux feux, s'éloigna à toutes voiles, et l'infatigable Van Nes, après avoir dégagé le vaisseau-amiral, se porta au secours de son frère, le contre-amiral Jean Van Nes, qui à l'aile droite était encore aux prises avec la dernière division de l'escadre du pavillon bleu, restée en ligne de bataille, après le désastre du vice-amiral Montaigu. Il la dispersa et mit ainsi glorieusement fin au combat. La nuit qui survint empêcha d'achever la victoire, et si le lieutenant-amiral Bauckers, entraîné trop loin à la poursuite de l'escadre française, avait pu rallier la flotte avant le soir, la retraite des escadres anglaises se serait changée en déroute.

La durée du combat n'avait pas été moindre de douze heures. Ruyter déclara « qu'il n'avait jusque-là assisté à aucune bataille qui eût été aussi acharnée et aussi prolongée ». Son vaisseau avait brûlé 25,000 livres de poudre et tiré 2,500 coups de canon. Le lieutenant du *Royal-Jacques*, conduit prisonnier à son bord, rendit lui-même hommage à son intrépide vigilance. « C'est là à la fois », disait-il, « un amiral, un capitaine, un pilote, un matelot, un soldat; il suffit à tout ¹. »

¹ BRANDT, *Vie de Ruyter*, p. 483.

Le courage dont Corneille de Witt fit preuve ne fut pas moins digne d'admiration. Malade, atteint de douleurs articulaires aux bras et aux jambes, mais dominant les défaillances du corps par la fermeté de l'âme, il choisit sa place auprès de Ruyter à portée du timonier. Incapable de rester debout, il se fit apporter un fauteuil aux armes de la République; il s'y tenait assis comme un magistrat sur son siège, pour donner les signaux du commandement, et partager au poste d'honneur les dangers de l'équipage. Jaloux de représenter dignement la souveraineté des États généraux dont il était le délégué, il avait une escorte de douze gardes portant leurs halberdes; trois d'entre eux tombèrent blessés à ses pieds, trois autres furent tués; il fit jeter leurs cadavres à la mer. Indifférent aux boulets qui s'abattaient autour de lui, ayant fait par avance à son pays le sacrifice de sa vie, il demeura calme et immobile sur le pont jusqu'à la fin de la journée. Le lendemain, à cinq heures du matin, en écrivant à son frère pour lui rendre compte de la bataille, il terminait sa lettre par ces mots, qui donnent la mesure de son indomptable énergie: « Je suis d'avis qu'il faudrait au plus tôt recommencer; j'espère que Dieu nous donnera la force nécessaire pour continuer à outrance le service de ma chère patrie¹. »

Les pertes de l'ennemi suffisaient pour constater le succès des États généraux. Leur flotte avait désarmé le vaisseau-amiral monté par le duc d'York, détruit le vaisseau du lieutenant-amiral Montaigu, mis le feu à un vaisseau de quatre-vingts canons et coulé bas deux autres navires², en ne perdant elle-même que deux frégates et la plupart de ses brûlots. En outre, 2,500 hommes avec dix-huit capitaines avaient été tués ou blessés à bord des vaisseaux anglais, sans compter un grand nombre de prisonniers. L'Angleterre et les Provinces-Unies restaient veuves de deux grands hommes de guerre, Montaigu, comte de Sandwich, et de Ghent. Tous deux furent inhumés avec les hommages solennels qui leur étaient dus, l'un à Westminster, l'autre dans la cathédrale d'Utrecht, au-dessous du mausolée en marbre qui lui fut élevé aux frais de la République.

¹ L. Corneille de Witt à Jean de Witt, 8 juin 1672.

² L. man. C. de Witt à sa femme, 9 juin 1672.

Les États généraux et les États de Hollande reçurent du Grand Pensionnaire la communication des dépêches de Corneille de Witt, lui annonçant le résultat favorable de la bataille de Solshay. Après les avoir transmises en toute hâte au prince d'Orange et aux députés au camp, ils s'empressèrent d'envoyer à Ruyter et au frère du Grand Pensionnaire leurs félicitations et leurs encouragements. « Nous ne pouvons », écrivaient les États généraux à Corneille de Witt, sous la signature du président de l'assemblée Mauregnault et du greffier Gaspard Fagel ¹, « nous empêcher de vous faire connaître par les présentes notre satisfaction particulière de la mâle bravoure, de la grande vaillance et de la vigilante sollicitude déployées par vous dans la bataille contre les ennemis de l'État, et nous aimons à vous en exprimer tout notre plaisir. » Le même jour, les États de Hollande adressaient à Corneille de Witt la lettre suivante : « Nous avons appris avec une extrême satisfaction la bonne conduite tenue par vous dans l'emploi que vous avez fait des vaisseaux de l'État pour combattre les flottes ennemies; nous vous en exprimons nos éloges par les présentes, et nous vous prions de continuer dans cette voie pour le bien du pays ². » C'étaient les derniers témoignages de reconnaissance qu'il devait recevoir de sa patrie.

Peu s'en fallut qu'un nouveau combat ne donnât à la République une victoire qui l'aurait rendue maîtresse de la mer. Corneille de Witt et Ruyter auraient voulu profiter de la séparation des deux flottes alliés pour frapper un dernier coup. Aussi dans la nuit même qui suivit la bataille, la flotte des États généraux, forte de cent voiles, poursuivit-elle audacieusement les vaisseaux anglais. Le lendemain, 8 juin, dès la pointe du jour, elle les découvrit, et se disposait à les écraser par la supériorité de ses forces, quand le signalement de l'escadre française détruisit cet espoir. Ruyter n'en était pas moins résolu à engager l'action; mais une brume épaisse qui lui déroba l'ennemi opposa un nouvel obstacle au succès de l'entreprise qu'il s'obstinait vainement à poursuivre. Le conseil de guerre n'osa pas le laisser s'aventurer à une si lointaine distance des côtes, avant de l'avoir fait ravitailler, et lui

¹ L. des États généraux à C. de Witt, 9 juin 1672.

² L. des États de Hollande à C. de Witt, 9 juin 1672 : Archives de famille.

enjoignit de jeter l'ancre sur les côtes de la Zélande, en vue de la grande île de Walcheren, tandis que plusieurs bâtiments légers resteraient en mer pour surveiller les mouvements de l'ennemi.

Le grand pensionnaire de Witt s'empressa de répondre à l'appel de son frère, en hâtant l'équipement des renforts et l'envoi des munitions. En trois jours¹, les États de Hollande firent passer à leur armée navale 9,000 boulets et 100,000 livres de poudre. Pour ne pas laisser ralentir le service des approvisionnements, les États généraux obtinrent de leur côté que les directeurs de la Compagnie des Indes orientales missent à la disposition de la flotte toute la poudre de réserve de leurs magasins, et s'engagèrent à leur rendre la même quantité sur les premières livraisons qui seraient faites par les arsenaux de l'État. En outre, l'ambassadeur Van Beuningen, qui représentait les États généraux à Bruxelles auprès du comte de Monterey, reçut l'ordre d'acheter ou d'emprunter, pour le service de la marine, les provisions de poudre qu'il pourrait se procurer dans les Pays-Bas espagnols².

Les désastres de l'armée de terre, le passage du Rhin, et les progrès si rapides de l'invasion française, rendirent inutiles les nouveaux préparatifs d'armement naval. Malgré l'avis des députés d'Enckhuyzen qui parut trop hardi, les États de Hollande représentèrent aux États généraux la témérité de risquer une nouvelle bataille³, et firent tristement connaître à Corneille de Witt l'extrémité à laquelle ils étaient réduits. Aussi le Grand Pensionnaire écrivit-il à son frère⁴ « qu'on devait se contenter de surveiller l'arrivée des vaisseaux des Indes, dont la capture serait un coup terrible pour l'État, et se garder pour le moment d'éloigner la flotte, en évitant de l'exposer à une nouvelle rencontre avec l'ennemi ». Corneille de Witt n'en continua pas moins de remplir à bord du vaisseau-amiral sa charge de commissaire des États, jusqu'à ce que ses douleurs croissantes de rhumatisme et de goutte⁵ faisant violence à sa volonté lui eussent enlevé la

¹ 9, 10, 11 juin 1672. L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 10 juin 1672.

² Résol. États de Hollande, 8 juin 1672.

³ Man. Hop, 13 juin 1672.

⁴ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 13 juin 1672.

⁵ L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 20 juin 1672, post-scriptum.

liberté de ses mouvements. Ruyter, « qui n'avait cessé de vivre avec lui dans une union vraiment fraternelle et dans une amitié cordiale », ainsi qu'il en rendit publiquement témoignage quelques semaines plus tard¹, « aurait tenu à le garder auprès de lui, pour recevoir ses conseils ». Les États généraux, informés de sa maladie, l'autorisèrent à débarquer « pour prendre soin de sa guérison² ».

Accablé par les souffrances, Corneille de Witt s'empressa de profiter du congé qui lui était accordé : il monta à bord d'une galiote³, escorté de deux frégates, accompagné de sa garde de matelots et de soldats, et se fit conduire à Dordrecht. Pour répondre à la demande pressante des députés de cette ville qui craignaient l'attaque de l'armée française, il avait obtenu que Ruyter mit à leur disposition trois mille livres de poudre, à titre d'avance que ceux-ci s'étaient engagés à restituer. Par contre, il refusa de laisser tirer les salves d'artillerie qui lui étaient dues en sa qualité de commissaire des États, quand il quitta le vaisseau-amiral, et ne consentit à aucune dépense de munitions faite en son honneur⁴. Deux jours plus tard⁵, il rentrait dans sa ville natale, où sa femme l'attendait avec anxiété : impatient de hâter sa guérison pour se mettre de nouveau au service de sa patrie, il croyait pouvoir jouir dans sa famille d'un repos bien gagné : il ne prévoyait pas qu'en récompense de ses glorieux services déjà funestes à sa santé, la féroce ingratitude de ses concitoyens allait lui coûter la vie.

La nécessité de plus en plus pressante d'employer les munitions navales et les troupes de marine à la défense de terre ne permettait pas une nouvelle campagne navale. Les États de Hollande, après le retour de Corneille de Witt, se résignèrent dès lors à demander aux États généraux⁶ que la flotte fût réduite d'un tiers, de telle sorte qu'il ne restât en mer que quarante-huit vaisseaux avec dix-huit frégates, et ils firent approuver leur proposition⁷.

¹ L. Ruyter aux États généraux, 2 août 1672.

² Résol. États généraux, 21 juin 1672.

³ 22 juin 1672.

⁴ Les relations de Corneille de Witt avec Ruyter, et les provisions de poudre mises à sa disposition pour la ville de Dordrecht, furent autant de chefs d'accusation dans le procès qui lui fut intenté. Voir t. II, ch. xiv.

⁵ 24 juin 1672.

⁶ Résol. États de Hollande, 22 et 24 juin 1672.

⁷ Résol. États généraux, 24 juin 1672.

La bataille de Solsbay, malgré le désarmement qui la suivit, n'en avait pas moins sauvé la république. Non-seulement elle laissait intactes ses ressources maritimes, et permettait aux États généraux de les employer à la défense de leur territoire, mais encore elle avait obligé les flottes alliées à s'éloigner, et rendu ainsi inexécutable les projets de descente qui avaient pour but de faire passer la Zélande sous la domination anglaise. Elle avait dès lors empêché que la France et l'Angleterre n'accablèrent les Provinces-Unies sous le poids d'une double invasion à laquelle leur indépendance n'aurait pu survivre. En cas de suprême désastre, la flotte offrait désormais un inviolable asile aux habitants de la république ¹.

Les Provinces-Unies n'en paraissaient pas moins à la veille d'être conquises. Pendant que le roi de France, après le passage du Rhin, s'avancait sans obstacle jusqu'aux frontières de la Hollande, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster s'emparaient de l'Overysse comme d'une proie facile à saisir. Avec le contingent de six mille hommes commandés par Luxembourg, et que le roi de France avait mis à leur disposition ², ils pouvaient faire entrer en campagne 20,000 hommes, auxquels l'évêque de Munster avait joint une nombreuse artillerie et des obusiers qui n'avaient pas encore été employés pour la guerre de siège. L'évêque commandait lui-même ses troupes, tandis que l'électeur de Cologne, à qui son grand âge ne permettait pas la vie militaire, s'était fait représenter par l'évêque de Strasbourg. L'invasion des troupes ennemies qui envahirent le territoire de l'Overysse par le comté de Bentheim ³ ne rencontra aucun obstacle. La milice de la province, dont le commandement avait été confié à Aylva, n'avait pu être mise sous les armes. Les divisions intérieures, qui à peine pacifiées se renouvelaient sans cesse, empêchaient les États de la province réunis à Campen de prendre aucune décision. Elles favorisaient les progrès de l'ennemi, « qui trouvait des complices dans une partie de la noblesse et chez un certain nombre de régents des villes, intéressés à changer le gouvernement, pour empêcher que leur trahi-

¹ L. Luxembourg à Louvois, 30 août 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 121.

² Traités du 2 janvier 1672 avec l'électeur de Cologne, du 21 janvier 1672 avec l'évêque de Munster. MIGNET, t. III, p. 705, 707

³ 1^{er} juin 1672. L. Pellisson, 5 juillet 1672.

son ne fût découverte¹ ». D'ailleurs, au delà de l'Yssel, aucune forteresse ne fermait la frontière, et toutes les petites villes qui n'avaient pas de garnison se soumirent les unes après les autres, en demandant des sauvegardes pour être préservées du pillage. Ce fut à peine si la ville de Grolle fit une tentative de résistance, quoique ses remparts, les pièces de canon qui les garnissaient et ses 800 hommes de garnison lui permirent de se défendre. Dès que le bombardement commença, les habitants éperdus de terreur obligèrent le commandant Tongeel à demander aux assiégeants la libre sortie de ses troupes, qui lui fut accordée². L'évêque de Munster continua sa marche sur Borkelo, Lockem et Deutichem, dont il se rendit maître sans effort.

Ces premiers succès accompagnés de la nouvelle du passage du Rhin par l'armée française, et suivis de la retraite de l'armée ramenée en Hollande par le prince d'Orange, encouragèrent l'évêque de Munster à passer l'Yssel qui n'était plus gardé, et à tenter une entreprise plus difficile, en venant mettre le siège devant Deventer³. Cette ville était en mesure de le soutenir. « Elle me donne bon espoir », écrivait Beverningh à de Witt⁴. Suffisamment fortifiée, elle avait une nombreuse garnison qui comprenait 1,500 hommes de troupes, huit compagnies bourgeoises, 1,400 paysans, sous les ordres du colonel Dierick Stecke, gouverneur de la place. Une résistance énergique aurait suffi pour obliger les assiégeants à se retirer. Ils étaient déjà divisés les uns contre les autres. Le duc de Luxembourg ne pouvait plus s'entendre avec l'évêque de Munster, dont l'opiniâtreté lui faisait perdre patience, et l'évêque de Strasbourg, qui remplaçait l'évêque de Cologne, n'était guère mieux disposé à continuer la campagne avec son exigeant allié. « Il ne demande qu'à ramener ses troupes », écrit Luxembourg, « et à laisser M. de Munster tout seul suivre les visions dont il a la tête remplie⁵. »

Néanmoins les assiégés, trahis par leurs magistrats municipaux, ne purent mettre à profit la rivalité des assiégeants. Vaine

¹ WICQUEFORT, *Mémoires man. sur l'année 1672.*

² 9 juin 1672.

³ 18 juin 1672.

⁴ L. Beverningh à de Witt, 12 juin 1672.

⁵ L. Luxembourg à Louvois, 18 juin 1672.

ment les habitants, plus courageux qu'ailleurs, se montrèrent-ils intrépidement résolus à se défendre. L'égoïsme des régents, qui ne voulurent pas laisser détruire leurs maisons de campagne de l'autre côté de l'Yssel, permit à l'ennemi de trouver un abri pour établir ses batteries. En outre, la rupture du pont de bateaux et les obstacles mis à son rétablissement par le bourgmestre Nielandt, qui était de connivence avec l'évêque de Munster, enlevèrent à la garnison la liberté de faire des sorties. Enfin la défaillance du gouverneur, à qui le bombardement fit oublier ses quarante-sept ans de services militaires, rendit inutiles les vaillants efforts faits par les troupes et par les compagnies bourgeoises pour dégager la place. L'envoi de commissaires chargés de régler la capitulation fut décidé, malgré l'opposition de trois membres de la régence. Les négociateurs revinrent annoncer que moyennant la réunion de la ville à l'Empire, sous le gouvernement commun des deux princes allemands, ils avaient obtenu le libre exercice de la religion réformée et la conservation de leurs magistrats, ainsi que le respect des propriétés privées. Aucune garantie n'était prise en faveur de la garnison, qui, à l'exception des principaux officiers, devait rester prisonnière de guerre. Le conseiller Bochkolt, indigné de ce lâche abandon, refusa de ratifier la capitulation, appelant les bourgeois et les soldats aux armes. Ceux-ci, partageant ses généreux sentiments, résolurent de continuer la défense, et pour éviter d'être de nouveau trahis, ils cherchèrent à s'assurer de la personne du bourgmestre Nielandt, qui leur échappa par une prompte fuite. Cette courageuse tentative de résistance fut déjouée par les magistrats et les principaux officiers. Satisfaits des avantages qui leur étaient accordés, ils prirent leurs mesures pour que le soulèvement n'eût aucune suite, et pendant la nuit ouvrirent les portes de la ville à l'ennemi¹.

Le funeste exemple donné par Deventer fut suivi à Zwolle, où l'on aurait pu compter sur le succès de la défense, avec une garnison composée de cinq compagnies de cavalerie et de deux régiments d'infanterie commandés par deux officiers énergiques, les colonels Bampfield et Ripperda, dans lesquels les États avaient à bon droit pleine confiance. Soupçonnant les négociations enga-

¹ 22 juin 1672.

gées avec l'ennemi, et ne voulant pas en être les victimes, les deux colonels se rendirent à l'Hôtel de ville pour reconnaître les dispositions des magistrats. Ceux-ci, les voyant arriver, firent sortir le messenger par une issue dérobée, pendant que les deux officiers entraient par l'autre porte. Ayant trouvé des verres sur la table de la salle d'audience, Bampffield et Ripperda se doutèrent qu'une conférence secrète avait été tenue; lorsqu'on les invita à boire, ils déclarèrent qu'il fallait songer à autre chose, et qu'il s'agissait de combattre. Loin de répondre à leur appel, les magistrats les pressèrent d'abandonner les postes avancés, et de faire rentrer leurs régiments dans la ville. Les colonels, dont les soupçons étaient ainsi confirmés, leur demandèrent de s'engager à ne pas traiter avec l'ennemi avant qu'ils y eussent eux-mêmes consenti. La seule promesse qu'ils obtinrent fut la garantie de la liberté pour tous ceux qui signeraient la capitulation. Ne conservant plus aucun doute sur une défection désormais imminente, et résolu d'échapper au sort de la garnison de Deventer, Bampffield et Ripperda prirent le parti de se retirer pendant la nuit avec leurs troupes, afin de les conserver au service de la République; ils allèrent rejoindre le détachement avec lequel Aylva défendait l'entrée de la Frise¹. Les magistrats de Zwolle imposèrent dès lors aisément aux bourgeois l'obligation de rendre la ville². Pour décharger leur responsabilité vis-à-vis des États généraux, ils imputèrent au départ précipité de la garnison la capitulation qu'ils avaient préparée à l'avance.

Leur entente avec l'ennemi était si bien concertée, qu'ils avaient fait partir un messenger chargé d'une circulaire dans laquelle le greffier des États d'Overyssel, Rocklinck, usurpant l'autorité qui appartenait à cette assemblée, invitait toutes les villes de la province à faire leur soumission. Les colonels, en se retirant, interceptèrent la lettre qui était adressée aux magistrats de Steenwick, et eurent ainsi la preuve du complot. Toutes les villes s'empressèrent de répondre à cet appel, en faisant partir leurs députés pour Zwolle, avec pleins pouvoirs de reconnaître l'ennemi comme leur maître, sous les conditions qui avaient été offertes aux habitants de Deventer.

¹ 22 juin 1672.

² 23 juin 1672.

Le lendemain, il n'y avait plus dans toute la province que le fort d'Ommen qui n'eût pas reconnu la domination de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster. Le commandant Van Arkel et ses officiers, quoiqu'ils n'eussent que deux cents hommes sous leurs ordres, comptaient tirer parti de la situation avantageuse de cette place pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité; mais leurs soldats, dès qu'ils eurent appris la reddition de toutes les villes, se mutinèrent pour obtenir leur sortie du fort. Le drapeau qu'ils voulaient emporter leur fut arraché à grand-peine, et les officiers, réduits à s'enfuir en toute hâte, se retirèrent en Frise, à l'exception du commandant qui resta prisonnier¹.

Pour s'assurer la soumission de la province par un titre régulier, l'évêque de Munster, qui en convoitait la possession pour lui seul, avait chargé deux négociateurs de traiter avec la noblesse qui représentait les campagnes². Ses ouvertures furent accueillies favorablement, et les nobles en renvoyèrent l'examen à des commissaires³ auxquels le greffier des États fut adjoint. Mis en demeure de séparer l'Overyssel des Provinces-Unies, ils y donnèrent leur consentement, après s'être fait accorder les garanties qui leur étaient promises pour l'exercice de la religion réformée, le paiement des dettes de la province et la levée des contributions, mais sans pouvoir obtenir la conservation de leurs juridictions seigneuriales. Malgré le refus du consentement de quelques-uns des membres de la noblesse, le traité n'en fut pas moins conclu⁴, avec cette réserve qu'il ne serait pas rendu public.

Le roi de France n'en permit pas l'exécution. Il se réserva le partage de la province conquise, malgré le mécontentement de l'évêque de Munster, « dont les prétentions et les exigences lui paraissaient depuis longtemps insupportables⁵ », et mit garnison pour son compte à Hassen, et à Kampen qui lui donnait accès sur le Zuyderzée. Il restitua Deventer à l'électeur de Cologne,

¹ 24 juin 1672.

² 1^{er} juillet 1672.

³ D'Harsolte, de Pallandt, Mulert, Sloet.

⁴ 5 juillet 1672.

⁵ L. Louvois à Luxembourg, 22 avril 1672. *Lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 214.

laissa Zwolle commun aux deux princes, n'attribua à l'évêque de Munster que Groll et Breevort, en y ajoutant comme récompense une croix de diamants de 25,000 écus. Il se contenta de lui promettre l'abandon des autres villes que celui-ci avait déjà occupées ou pourrait conquérir avant la fin de la campagne ¹. Le morcellement de l'Overyssel entre plusieurs maîtres rendit encore plus lamentable le sort de la province. Craignant de ne pouvoir conserver longtemps sous sa domination ses nouveaux sujets, et ne se croyant pas dès lors intéressé à les ménager, l'évêque de Munster en fit ses victimes. L'émigration des habitants réduits à échapper par l'exil à l'oppression propageait en Hollande la consternation et le désespoir. « Nous croyions rêver, » écrit un contemporain ², « en apprenant qu'une province entière nous était enlevée d'un seul coup comme par un secret complot, et que les alliés du roi de France qui nous paraissaient le moins redoutables partageaient sa fortune. On ne rencontrait plus que des gens effarés de côté et d'autre, et s'écriant avec le plus grand découragement : Tout est trahison, nous sommes vendus; au premier jour, nous serons tous livrés. »

Les conquêtes du roi de France ne s'étaient pas ralenties. Il avait Turenne pour les continuer, à défaut de Condé, qui, réduit à l'inaction par sa blessure ³, s'était fait transporter à Arnheim, et était ensuite revenu dans son domaine de Chantilly, pour y achever sa guérison ⁴. Son commandement fut donné à Turenne; toutefois, par égard pour ses services et sa naissance, le Roi le laissa nominalemeut à son fils le duc d'Enghien ⁵, mais en faisant passer celui-ci dans le corps d'armée du duc d'Orléans, qu'il reprit lui-même sous ses ordres ⁶. Tandis qu'il retournait au quartier

¹ L. Pellisson, 26 juin 1672.

² SOET, p. 48. *Le Théâtre néerlandais* (Amsterdam, 1678), « dans lequel se voit le commencement et le progrès de la guerre que les rois de France et d'Angleterre, ainsi que les évêques de Munster et de Cologne, ont faite contre les Provinces-Unies ».

³ A sa blessure s'étaient jointes les souffrances d'un érysipèle et de la goutte. L. Pellisson, 21 juin, 15 juillet 1672.

⁴ Août 1672. I. Condé à Louvois, 12 août 1672. Condé rentra en France par les Pays-Bas espagnols, où il fut solennellement reçu. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 87-95.

⁵ L. du prince de Tarente à Condé, 4 juillet 1672 : Archives de Chantilly.

⁶ *Mémoire de Turenne sur la campagne de 1672*, p. 15.

général transporté à Émerick, pour surveiller lui-même tous les approvisionnements de vivres et se diriger ensuite sur l'Yssel, il chargea Turenne de poursuivre l'ennemi. Pour exécuter ses instructions, Turenne, dès le lendemain du passage du Rhin, fit partir ¹ le comte de Guiche en avant-garde, et se mit en route pour le rejoindre avec une partie de ses forces, en laissant son arrière-garde sous les ordres de son principal lieutenant, Saint-Abre. Il craignait que le prince d'Orange ne voulût tenter un coup d'audace, en rentrant par le pont de bateaux d'Arnhem dans la grande île du Betuwe, pour s'opposer pas à pas aux progrès de l'invasion, et dans cette prévision, il avait envoyé en toute hâte le comte de Guiche lui fermer le passage. Loin de se servir du pont de bateaux pour se porter en avant, le prince d'Orange s'était empressé de le rompre, pour empêcher que l'armée française ne le poursuivît dans sa retraite. Arrivé en vue d'Arnhem sans avoir rencontré aucune résistance ², le comte de Guiche, au lieu d'être obligé de combattre l'ennemi, n'avait plus dès lors qu'à surveiller ses mouvements : il envoya en reconnaissance un détachement de cavalerie, qui passa à gué le Leck, au-dessous de la ville, et engagea une escarmouche avec l'arrière-garde de l'armée des États.

A l'approche d'une des divisions du corps d'armée de Turenne ³, les habitants d'Arnhem parurent disposés à se défendre. La garnison, qui comprenait au moins 2,000 hommes, et qui avait à son service un grand nombre de pièces d'artillerie, pouvait soutenir un siège. On pointa le canon sur les remparts, et le seul coup qui fut tiré emporta le comte de Plessis-Praslin, maréchal de camp, fils du duc de Choiseul, maréchal de France. A peine Turenne eut-il fait établir deux ponts de bateaux pour transporter ses troupes, que les habitants et les soldats, croyant la défense désormais inutile, refusèrent leur service. On négocia la soumission de la ville, et elle fut offerte avec tant de précipitation, que les assiégés se rendirent avant que la capitulation fût signée ⁴.

Turenne n'attendit pas qu'Arnhem se fût rendu, pour rejoindre

¹ 13 juin 1672.

² *Mémoires du comte de Guiche*, p. 118. Collection Petitot, 2^e série, t. LVII.

³ 15 juin 1672.

⁴ 16 juin 1672.

son détachement commandé par un autre de ses lieutenants, Magalotti, qu'il avait fait redescendre sur le Wahal pour prendre à revers le fort de Knodsembourg situé vis-à-vis de Nimègue, et qui en était le poste avancé. La garnison, forte de 300 hommes, était commandée par un officier énergique, Verschoor, qui se montrait résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Elle dirigea un feu bien nourri sur les assiégeants, qui s'étaient aisément emparés de la contrescarpe, et leur fit perdre en peu d'heures quatre cents hommes, dont quarante-cinq officiers, parmi lesquels Magalotti fut grièvement blessé. Quand les munitions commencèrent à s'épuiser, le commandant du fort fit prévenir le gouverneur de Nimègue, et lui envoya son frère, qui passa le Wahal à la nage, pour aller lui demander les renforts nécessaires. Tandis que le gouverneur les faisait attendre, et ne laissait embarquer qu'à la dernière extrémité un détachement de six cents hommes, un faux signal déconcertait les projets de défense. Au milieu de la fusillade qui continuait, un tambour, soit par malentendu, soit par trahison, batti tout à coup la chamade. La garnison, déjà mécontente de n'avoir pas été plus tôt secourue, se crut abandonnée, et malgré les efforts que fit le commandant pour arrêter les suites de ce désordre, elle parut sur les remparts pour demander quartier. Ce fut en vain que celui-ci tenta, avec l'aide de ses officiers, de la ramener à l'obéissance; elle le contraignit d'envoyer au camp français des députés qui firent au moins conclure une capitulation avantageuse. Ils refusèrent de consentir à laisser la garnison prisonnière, et en invoquant la résolution que les officiers avaient prise de mettre le feu aux poudres si des conditions favorables étaient refusées, ils obtinrent qu'elle serait libre de se retirer à Groningue avec armes et bagages.

Une fois maître de Knodsembourg, Turenne tenait en respect la garnison de Nimègue, et avant de commencer le siège de cette place, il revint sur ses pas pour s'emparer de Schenck. Le fort de Schenck, situé à la pointe de l'île du Betuwe, à l'embranchement du Rhin et du Wahal, commandait le cours de ces deux fleuves, et pouvait intercepter les convois de vivres envoyés à l'ennemi. Sa situation en rendait la défense facile, malgré le mauvais état des fortifications¹. Pourvu de munitions de guerre, et

¹ Rapport de Vauban à Louvois, 26 août 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 107.

d'une garnison de 1,800 hommes, il pouvait longtemps repousser toute attaque. Il avait résisté pendant plus de neuf mois au stathouder Frédéric Henri, dans la guerre contre l'Espagne; mais il ne fut défendu que huit heures contre les troupes françaises. Le commandement en avait été donné par faveur à un jeune homme, Ten Hove, âgé à peine de vingt-deux ans, qui n'était pas encore capitaine, et auquel son père, bourgmestre de Nimègue et conseiller à la cour de justice de Gueldre, avait fait obtenir cet emploi qu'il était hors d'état de remplir. Aussi présomptueux qu'inexpérimenté, le jeune gouverneur avait pris l'engagement « de se défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang¹ ». Mais au mépris des conseils qui lui étaient donnés, il commença par renvoyer les frégates armées qui étaient sur le Wahal, et qui pouvaient empêcher l'ennemi de passer le fleuve à l'endroit le plus faible de la place. En outre, sous prétexte qu'il n'avait pas assez de troupes pour garnir tous les postes, sans prendre l'avis du conseil de guerre, il donna l'ordre de démolir un ouvrage avancé que le maréchal Wurtz avait fait construire. Turenne ne fut pas plus tôt arrivé devant la place², qu'il reconnut cette faute et en profita; il poussa les travaux en si peu de temps, que la garnison épouvantée demanda trois heures pour sortir de la ville. Turenne ne lui en accorda qu'une, et elle capitula sans avoir perdu un seul homme³. Le gouverneur, honteux de sa conduite, assailli de toutes parts par le reproche de trahison, s'en alla mourir les armes à la main dans la place de Coeverden, pendant le siège qu'en fit l'évêque de Munster.

En même temps qu'il se dirigeait lui-même sur Schenck, Turenne, pour compléter la soumission du pays, détacha de son corps d'armée une nouvelle avant-garde de 500 hommes, sous le commandement de son neveu, le comte de Lorge, et l'envoya occuper la rive droite du Wahal, jusqu'aux frontières de la Hollande. Le comte de Lorge n'eut qu'à se montrer, pour se faire ouvrir les portes de toutes les villes qu'il rencontra sur son passage. Les troupes françaises, ne trouvant aucune résistance, s'avancèrent jusqu'en vue de Voorn et de Saint-André, qui, malgré leur situation

¹ L. Ten Hove aux députés au camp, 12 juin.

² 18 juin 1672.

³ 19 juin 1672. L. Pellisson, 20 juin 1672.

favorable dans de petites îles formées par la rencontre du Wahal et de la Meuse, n'attendirent pas même l'attaque pour se rendre. Nimègue était ainsi entourée de toutes parts, et Turenne, après avoir empêché la place de recevoir aucun secours, pouvait en commencer le siège avec la plus complète sécurité. Il n'avait plus qu'à s'en emparer pour abattre le dernier rempart de la résistance et compléter ainsi l'isolement de la Hollande.

Louis XIV s'était réservé la soumission de cette province, qui aurait mis la République à sa merci; mais un retard de quelques jours suffit pour lui en faire manquer la conquête. Avant de l'entreprendre, il résolut de se transporter sur l'Yssel, dont il avait fait le but principal de ses opérations militaires, en se proposant d'y rejoindre et d'y écraser l'armée des États. La retraite précipitée du prince d'Orange sur Utrecht ne changea pas la direction que le roi de France s'était fixée. Avant de le poursuivre, il voulait par amour de la gloire, autant que par surcroît de précautions, faire tomber en son pouvoir les places de l'Yssel, et compléter ainsi les succès de la guerre de sièges où il venait de s'illustrer. Accompagné de Vauban, qui le rendait maître de toutes les villes qu'il assiégeait, il partit d'Emmerick le 16 juin, franchit sans difficulté le fleuve qui n'était pas défendu, et tandis que son frère le duc d'Orléans marchait sur Zutphen, il s'arrêta devant Doesburg. La ville, malgré sa garnison de 3,500 hommes, ne se laissa assiéger que pour se donner le temps de capituler¹. « Les régents étaient disposés à se sauver », écrivait Beverningh², « et c'était à désespérer de les faire résister. » Le commandant de la place, Cors, d'origine écossaise, était fidèle, mais peu énergique. La défense se borna à quelques décharges d'artillerie et à deux sorties d'infanterie qui coûtèrent la vie à quatre capitaines du régiment suisse³. Ce qu'il y eut de plus funeste pour les assiégeants, ce fut la mort de Martinet, qui commandait le régiment du Roi, et qui avait donné à l'infanterie française la nouvelle organisation dont Louvois avait tracé le plan : il fut avec deux de ses aides de camp victime du tir mal dirigé d'une batterie française. Le siège ne fut pas de longue durée. Le roi de France

¹ 21 juin 1672.

² L. Beverningh, 18 juin 1672.

³ L. Pellisson, 21 juin 1672.

fit apporter les fascines, donna l'ordre de continuer en plein jour la tranchée qui avait été ouverte dans la nuit, et la capitulation fut signée, sans que le bourgmestre et la garnison osassent prolonger la tentative de résistance ¹.

La ville de Zutphen, qui était défendue par 2,500 hommes de troupe, outre cinq compagnies de bourgeois, céda moins facilement, mais ne put échapper au sort des autres villes conquises. La défaillance des magistrats tint en échec les bonnes dispositions du gouverneur Swartembourg, et rendit inutile le courage des habitants. Une assemblée générale des délégués de la noblesse et de la bourgeoisie fut convoquée. Malgré les représentations énergiques de l'un des nobles, Schimmelpenning, le parti de la soumission rallia tous les suffrages; mais les officiers des compagnies s'empressèrent de protester contre cette délibération. L'un d'eux, nommé Jean Coulman, se signala surtout par sa courageuse opiniâtreté. A son appel, les compagnies bourgeoises se mirent en mesure d'arrêter les négociateurs chargés d'aller rendre la ville au roi de France, et les menacèrent de la mort des traîtres, s'ils s'aventuraient à sortir. Informé des divisions intérieures qui lui venaient en aide, Louis XIV pressa l'attaque avec les renforts d'artillerie envoyés par l'évêque de Munster. Les troupes françaises n'en furent pas moins vaillamment repoussées pendant quatre jours; mais le mauvais vouloir des régents, auxquels le gouverneur ne sut pas imposer son autorité, découragea les soldats qui se plaignaient de n'être ni payés ni nourris, et les compagnies bourgeoises ne purent suffire à la défense. Le duc d'Orléans reçut les magistrats de la ville, et exigea que la garnison se rendit prisonnière de guerre; cependant il tint compte des conditions que le roi de France avait offertes, en accordant le libre exercice de la religion réformée, et en conservant aux magistrats leurs charges municipales, triste récompense des services que ceux-ci lui avaient rendus ².

Quoique tout eût jusqu'alors réussi à Louis XIV, ses succès mêmes lui préparaient un écueil inattendu. Convaincu que les Provinces-Unies ne pouvaient désormais lui opposer aucune résistance, il

¹ 21 juin 1672.

² 25 juin 1672.

se crut dispensé de concentrer ses troupes, pour achever sans aucun retard l'œuvre de la conquête, en précipitant l'invasion de la Hollande. Il préféra s'assurer en quelque sorte la possession méthodique du pays, en ne laissant derrière lui aucune place au pouvoir de l'ennemi, et en faisant occuper par des garnisons toutes les villes conquises; au nombre de vingt-cinq à trente. D'après le témoignage d'auteurs contemporains, à défaut de tout document authentique, ce serait Louvois qui aurait contribué à faire prendre par Louis XIV cette funeste détermination¹. La mesquine préoccupation qui lui a été attribuée, celle de vouloir se faire des créatures, en nommant des commandants militaires dans les places occupées, ne peut, à défaut de toute preuve, être mise à sa charge. Le mobile le plus vraisemblable de sa conduite, c'est le dessein qu'il avait de fermer ainsi comme par une nouvelle zone militaire tout accès à l'intervention de l'électeur de Brandebourg et de l'empereur d'Allemagne. D'ailleurs, cette dissémination des forces de l'armée n'en laissait pas moins à la disposition du roi de France un corps d'opération de 40,000 hommes, qui même à la fin de la campagne ne fut jamais inférieur au chiffre de 20,000 à 23,000 hommes, et qui pouvait assurément suffire à la conquête de la Hollande, si Louis XIV avait su se hâter d'en faire emploi².

Ce ne furent pas les conseils qui manquèrent au roi de France pour porter à l'ennemi les derniers coups. Condé, éloigné par sa blessure du champ de bataille, mais toujours inspiré par son hardi génie, aurait voulu précipiter l'attaque. « Il apprenait dans son lit à Chantilly les succès de l'armée française et demandait sans cesse si le Roi était à Amsterdam³. » — « J'ai ouï dire à M. le Prince », écrit Pellisson⁴, « que s'il avait pu disposer d'un fort grand corps d'infanterie, l'ennemi n'en ayant que fort peu, il se serait rendu maître des avenues qui défendaient l'entrée de la Hollande, et qu'en les attaquant toutes à la fois par les digues qui y conduisaient, l'ennemi étant trop faible pour les conserver toutes, on aurait

¹ DÉSORMEAUX, *Histoire de Condé*. RAMSAY, *Histoire de Turenne*. LORT-SÉRIGNAN, *Guillaume III*, p. 106.

² ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 365. LORT-SÉRIGNAN, *Guillaume III*, p. 38, 105, 115.

³ DÉSORMEAUX, *Histoire de Condé*. LORT-SÉRIGNAN *Guillaume III*, p. 72.

⁴ L. Pellisson, 17 novembre 1673.

réussi à en emporter quelques-unes. » Si le projet échoua, c'est que Condé ne put en assurer l'exécution.

Une autre entreprise, pour le succès de laquelle il n'y avait qu'un coup de main à tenter, fut également suggérée à Louis XIV. Profitant de sa connaissance géographique d'un pays où il avait longtemps résidé en qualité d'ambassadeur, le comte d'Estrades, aussi impatient que le prince de Condé, recommandait au roi de France de poursuivre l'ennemi sans relâche. Il fallait, selon lui, que Louis XIV se hâtât de lui enlever sa dernière ressource, celle des inondations, en prenant possession de Mayden, qui lui livrerait les principales écluses du pays, et qu'il se rendît maître en même temps de Woerden, en s'avançant jusqu'à Leyde, de façon à mettre la Hollande à sa merci¹. Mais cette lettre, partie le 18 juin² de Wesel, dont le comte d'Estrades avait reçu le commandement, et soumise d'abord à l'appréciation de Pomponne, auquel elle était adressée, ne pouvait, à vingt lieues de distance, parvenir le même jour à Louis XIV, qui était déjà arrivé devant Doesbourg. Quand elle fut communiquée au roi de France, les mesures de défense étaient déjà prises en Hollande, et ne permettaient plus le succès de la tentative, qui, ainsi que l'espérait d'Estrades, « aurait été la plus belle campagne qu'on eût jamais faite ».

Peu s'en fallut toutefois que le hasard ne la fit réussir. Le jour même où le comte d'Estrades indiquait le plan de campagne que le roi de France aurait dû suivre, Louis XIV avait déjà fait partir une avant-garde, sous le commandement du lieutenant général marquis de Rochefort³. Mais il n'avait réuni sous ses ordres qu'un nombre de troupes insuffisant, et les instructions qu'il le chargea de suivre n'étaient pas celles qui venaient de lui être suggérées par le comte d'Estrades. Le marquis de Rochefort se mit en route avec 3,000 chevaux et 6,000 dragons; il était seulement chargé⁴ de surveiller et d'inquiéter la retraite du prince d'Orange sur Utrecht,

¹ L. d'Estrades à Pomponne, 18 juin : Archives aff. étr.

² Cette lettre est datée du 17 juin, dans le recueil des ambassades au comte d'Estrades, publié en 1718; mais l'original au dépôt des archives des affaires étrangères porte la date du 18 juin, qui est la seule authentique.

³ L. d'Estrades à Louis XIV, 18 juin 1672 : Archives aff. étr. Dans le recueil des lettres de d'Estrades, la lettre est datée du 17.

⁴ L. Louvois à Letellier, 20 juin 1672. Recueil de lettres pour l'Histoire militaire de Louis XIV, p. 221, et l. Pellissier, 25 juin 1672.

en lui coupant les communications avec le Zuyderzée. Les places qu'il rencontra sur sa route, loin de lui résister, lui envoyèrent des députés pour offrir leur soumission, et en arrivant à Amersfort ¹, il apprit à Louis XIV qu'Utrecht venait d'être abandonné. « Ayant exécuté », écrit-il, « ce qui lui avait été commandé », il reçut l'ordre d'entrer dans cette ville, qu'il occupa militairement en faisant observer par les troupes la plus rigoureuse discipline. « On trouve ici les choses si faciles », écrit-il, « qu'il ne faut que de l'audace pour en venir à bout ². »

C'était en effet par un coup d'audace qu'il aurait pu terminer la campagne, si la reconnaissance qu'il fit tenter dans le voisinage d'Amsterdam avait été plus heureusement conduite; mais elle ne lui avait pas été assignée comme le but principal de son expédition, et il ne parut pas en prendre grand souci. Un escadron de 150 dragons commandés par M. de Rannes ³ fut détaché de son avant-garde, sans aucun plan préconçu. Il se contenta de l'envoyer observer les postes avancés d'Amsterdam, sans se préoccuper de les faire occuper. Malgré sa faiblesse numérique, ce petit détachement faillit mettre Amsterdam en danger. La défense des abords de la ville, au delà d'un rayon très-restreint, était restée incomplète, et la confusion qui avait suivi la nouvelle de la retraite de l'armée n'avait pas permis de réparer cette négligence. Naarden, qui commandait l'accès d'Amsterdam par sa position avantageuse sur le Zuyderzée, avait été laissée sans commandant, et fut livrée par les bourgmestres ⁴. La garnison, qui n'avait pas été prévenue de la capitulation, put à peine s'échapper. Les cavaliers français la poursuivirent, et firent quatre-vingts prisonniers.

« Si l'on veut m'envoyer cinquante chevaux de plus, je pourrai prendre aussi facilement deux ou trois places », écrivait le commandant du détachement ⁵. Quelques-uns des éclaireurs s'avan-

¹ 19 juin 1672.

² L. Rochefort à Louis XIV, 20 juin 1672, sept heures du soir. Dépôt de la guerre, 276, n° 96. Rousser, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 369.

³ Rochefort indique, dans sa lettre à Louis XIV, M. de Rannes comme commandant du détachement. Pellisson (l. 21 juin 1672) et le prince Jean-Maurice de Nassau (l. au prince d'Orange, 22 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 251) indiquent l'un des aides de camp de Turenne, Mazel.

⁴ L. Pellisson, 21 juin 1672.

⁵ 20 juin 1672.

cèrent à deux lieues d'Amsterdam, jusqu'à Muyden, qui pouvait être considérée comme l'une des clefs de la ville ¹, parce qu'elle ouvrait le passage de la digue qui y conduisait. Muyden avait été abandonnée par ses magistrats et par ses habitants ², et appartenait au premier occupant. D'après un récit accrédité ³ par quelques historiens contemporains, quatre dragons français entrés dans la ville auraient été enfermés par une servante dans le château où ils avaient pénétré, et dont celle-ci avait enlevé le pont-levis. « Notre envoyé », écrivent les régents d'Amsterdam aux députés de la ville aux États ⁴, « n'a plus trouvé personne dans Muyden, à l'exception de deux ou trois Français. » Ce ne fut là en tout cas qu'un bien court délai. Le même jour, le prince Maurice de Nassau occupait la ville avec une division de l'armée des États, forte d'environ 2,000 hommes, et s'y mettait à l'abri de toute attaque. « Les ennemis apercevant nos troupes se sont retirés », écrit-il, « et nous les avons repoussés jusqu'à Naarden ⁵. » Dès le 20 juin à midi ⁶, les régents d'Amsterdam étaient informés de son arrivée, qui mettait désormais obstacle à l'exécution d'un coup de main, même s'il avait été sérieusement tenté.

Une fois maître de Muyden, le prince de Nassau ne pouvait manquer d'attacher la plus grande importance à la possession de Naarden, et devait être impatient de s'en ressaisir; mais une garnison française de six cents dragons et de onze compagnies d'infanterie ⁷ venait d'être envoyée dans la place, à portée des trois mille hommes qui occupaient Amersfort, et quand on considère que le premier détachement envoyé en reconnaissance ne comptait que cent cinquante dragons, il est permis de croire que c'était la lettre écrite par le comte d'Estrades à Louis XIV qui avait fait aussi

¹ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 20 juin 1672. GROVSTINS, t. II, p. 347. *Id.* aux États de Hollande, 23 juin 1672. VAN SYPESTEYN, *De la défense du pays*.

² L. des régents d'Amsterdam aux députés d'Amsterdam aux États de Hollande, 20 juin 1672. VAN SYPESTEYN, *ibid.*

³ Relation de la campagne de Hollande par le prince de Condé : Archives de Chantilly.

⁴ L. des régents d'Amsterdam, 20 juin 1672.

⁵ L. du prince Jean-Maurice de Nassau, 20 juin 1672.

⁶ L. des régents d'Amsterdam, 20 juin 1672.

⁷ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 23 juin, 30 juin 1672. Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 252-256.

promptement envoyer ces renforts. Heureusement pour la Hollande, Muyden était sauvée, et lorsque les troupes ennemies furent réunies en nombre suffisant pour s'en emparer, la position dont elles auraient eu si grand intérêt à s'emparer était mise hors leur atteinte. Plus tard, tous les efforts de l'attaque vinrent s'y briser. La ligne de défense gardée par les débris de l'armée des États généraux restait dès lors intacte; elle assurait à la république un retranchement que les inondations allaient rendre inexpugnable.

Louis XIV ne s'en flattait pas moins d'avoir déjà en son pouvoir tout le pays qu'il avait encore à conquérir, et dont Turenne lui faisait espérer la facile soumission¹. Avant de s'avancer pour en prendre possession, il fit publier une proclamation², par laquelle il promettait d'user d'indulgence envers les villes qui ouvriraient leurs portes, et menaçait de traiter sans merci celles qui tenteraient de lui résister. Il ne considérait plus qu'il avait des ennemis à combattre, mais seulement des rebelles à soumettre. La députation que les États d'Utrecht venaient de lui envoyer jusqu'à Doesburg où il était encore campé, encourageait sa présomption. Elle comprenait trois membres de leur assemblée, Tuyl de Seroskerke de Wallant, président des États, Jacob Van der Doës de Berkestein, et Van der Voorst, bourgmestre de la ville. Louis XIV leur offrit des conditions que ceux-ci se flattaient à peine d'obtenir. Il leur garantit la conservation de tous leurs privilèges avec le libre exercice de la religion réformée, et y ajouta la promesse que leur province ne serait pas distraite de la confédération des Provinces-Unies, mais qu'elle serait comprise dans les articles du traité de paix qu'il accorderait à la République.

Pour suivre plus facilement les négociations qui venaient d'être engagées avec les États généraux, le roi de France se rapprocha d'Utrecht et prit son quartier général au château de Zeyst, qui appartenait au confident du prince d'Orange, d'Odyk. Il fit ensuite son entrée solennelle dans la ville³, à la tête de neuf à dix mille

¹ L. Turenne à Louvois, 23 juin 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 552

² 27 juin 1672.

³ 5 juillet 1672.

hommes, dont faisaient partie des troupes d'élite, qui comprenaient vingt-deux compagnies du régiment des gardes françaises et deux compagnies des gardes du corps¹. Son frère le duc d'Orléans, et Monmouth, fils naturel de Charles II, l'escortaient au milieu d'un pompeux cortège; la présence du prince anglais, qui s'était fait accompagner d'un régiment, manifestait par un témoignage public l'alliance indissoluble des deux rois. La population catholique se montra disposée pour la première fois à faire fête au roi de France. Jusqu'alors, en dépit des prévisions du comte d'Estrades, et malgré l'état d'infériorité à laquelle elle se trouvait réduite par le système de tolérance dont elle devait se contenter, elle ne s'était déclarée nulle part en faveur de l'ennemi. Mais à Utrecht, elle s'associa au moins aux réjouissances religieuses avec lesquelles fut célébré le rétablissement solennel du culte dans la cathédrale, quand le cardinal de Bouillon vint la sanctifier.

Louis XIV, qui ne se sentait pas à l'aise dans une grande ville, n'y prolongea pas son séjour, et laissa à Utrecht, comme gouverneur, le duc de Luxembourg, qui ne devait épargner aux habitants aucun des maux de la conquête. Il retourna à Zeyst, et y attendit l'heure de dicter la loi aux vaincus. Cette confiance était partagée autour de lui, et semblait justifiée. « J'espère », écrivait Louvois à Letellier, « que nous saurons, sans plus de retard, à quoi nous en tenir sur nos voisins, et je suis bien trompé, ou ils viendront signer tout ce qu'on leur a demandé². »

Le passage du Rhin, l'entrée victorieuse de l'armée française dans le Betuwe, qui avait en quelque sorte disparu sous le flot de l'invasion, ses progrès rapides dans le Veluwe, qui avaient conduit Louis XIV jusqu'à Utrecht, tandis que des détachements d'avant-garde étaient dirigés sur le Zuyderzée, les rapides conquêtes de l'évêque de Munster au delà de l'Yssel, avaient démembré la république des Provinces-Unies; elle ressemblait à un échiquier dont toutes les pièces sont séparées les unes des autres, et ne peuvent plus se porter secours. Le pays de la Généralité, les trois provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel, étaient déjà au pou-

¹ *Relation man. de la campagne du Roi en Hollande, faite pour le prince de Condé* : Archives de Chantilly.

² L. 2 juillet 1672.

voir de l'ennemi; la Frise et Groningue isolées semblaient ne pouvoir échapper au même sort, la Zélande était cernée, et la Hollande, qui conservait encore à la confédération un reste de vie prête à s'exhaler, paraissait elle-même atteinte de mortelles défaillances. Ses habitants n'y trouvaient plus un abri assez sûr. Les familles les plus opulentes commençaient à en faire partir leurs femmes et leurs enfants, et à mettre ailleurs leurs trésors en sûreté; la plupart enterraient leurs richesses dans des caves et des puits. La population avait le vertige : « la frayeur était si grande », écrit Gourville dans ses Mémoires¹, « que les Juifs d'Amsterdam me firent dire qu'ils donneraient deux millions au prince de Condé, s'il voulait sauver leur quartier. » Le crédit public était tari dans ses sources. Après avoir valu plus de 100 pour 100 de bénéfices, les obligations de la province se négociaient difficilement à 30 florins pour 100; les actions de la Compagnie des Indes orientales, qui avaient facilement trouvé des acquéreurs à 572 florins, et sur le cours desquelles Condé, qui suivait de près le cours de la spéculation, se faisait soigneusement renseigner², étaient offertes pour 250 florins, et les valeurs de banque auxquelles la confiance publique avait donné jusqu'à 4 à 5 pour 100 de plus qu'à l'argent monnayé, étaient descendues à 4 ou 5 pour 100 au-dessous. « Chacun », écrit un auteur contemporain, Valkenier³, « semblait avoir reçu la sentence de mort; les métiers étaient arrêtés, les boutiques fermées, les audiences des cours de justice suspendues, les académies et les écoles en vacances. Par contre, les temples étaient trop petits pour y recevoir tous ceux qui venaient demander à Dieu le salut de la république. On disait que le gouvernement était sans avis, le peuple sans parole et le pays sans espoir. » Les soupçons de trahison répandus de toutes parts entretenaient la défiance et propageaient le découragement.

Les premières dépêches écrites par les commandants militaires justifiaient cette panique. Elles constatent qu'ils auraient été hors

¹ GOURVILLE, *Mémoires*, p. 450.

² On trouve à ce sujet, dans les Archives de Chantilly, la plus curieuse correspondance entre Condé et l'un de ses hommes d'affaires à Bruxelles, don Rodrigo Gomez Diaz.

³ VALKENIER, *Verwaerd Europa* (l'Europe troublée).

d'état de conserver leurs positions, s'ils avaient été obligés de les défendre contre une attaque précipitée. Au nord de la ligne de défense, le maréchal de camp Wurtz, et Louvignies, qui occupaient les postes de Gorcum et de Schoonhoven, dont dépendait la conservation de Rotterdam et de Dordrecht, demandaient instamment des renforts ¹, et le maréchal Wurtz déclarait « que la place de Gorcum était perdue s'il avait à repousser l'ennemi ² ». Au sud, le prince Jean-Maurice de Nassau, qui défendait à Muyden les abords d'Amsterdam, avait encore moins de confiance. Les paysans que le prince d'Orange lui avait envoyés pour être employés aux ouvrages des fortifications, s'étaient enfuis pendant la nuit ³. Ses troupes, qui étaient fatiguées, et auxquelles il pouvait à peine fournir les outils nécessaires ⁴, refusaient de travailler avec la bêche et la pelle, quoiqu'il promît un florin par jour. Elles se livraient impunément à l'indiscipline, et il en était réduit à demander un bourreau pour la rétablir ⁵. En outre, les armements lui faisaient défaut ⁶. Les pièces de canon dont il pouvait disposer, reposaient en partie sur des affûts haut d'un pied de « terre, très-bonnes », écrivait-il, « pour servir à boire des santés ⁷ ». Au risque d'exagérer ses plaintes, il trouvait que ses troupes, « si elles étaient privées d'une plus grande quantité de poudre et de balles, seraient livrées à la boucherie ⁸ », et il écrivait au prince d'Orange avec une douloureuse résignation ⁹ : « A moins de renforts, nous aurons le cou cassé, sans que vous deviez être étonné de l'apprendre. »

« Les grands et surprenants progrès que mes armées de terre avaient faits en si peu de temps », écrit Louis XIV dans son mémoire

¹ L. Louvignies, 22 juin. L. Beverningh, 22 juin 1672.

² L. Wurtz, 24 juin 1672.

³ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 20 juin 1672. GROVESTINS, t. II, p. 347.

⁴ *Ibid.*, 30 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 256.

⁵ L. du prince Jean-Maurice de Nassau aux États de Hollande, 23 juin 1672 : t. II. VAN SYPESTEYN, *De la défense de la république en 1672*. *Ibid.* au prince d'Orange, 30 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 256.

⁶ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 22 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, p. 231.

⁷ *Ibid.*, 23 juin 1672.

⁸ *Ibid.* aux régents d'Amsterdam, 23 juin 1672 : VAN SYPESTEYN, t. II.

⁹ *Ibid.* aux États de Hollande, 27 juin 1672 : Archives du royaume. VAN SYPESTEYN, t. II.

sur la guerre de Hollande ¹, « l'idée et les préjugés d'une ruine certaine et d'un bouleversement général de la république, le peu de fonds qu'il y avait à faire sur une armée nouvelle déjà fort dépréciée et commandée par un jeune homme sans expérience, toutes ces tristes et funestes réflexions mettaient les Hollandais hors de toute mesure, et leur faisaient tourner la tête. » De son côté, le Grand Pensionnaire confiait en ces termes à son frère les inquiétudes que lui donnaient le désordre et la confusion dont il était le témoin. « Que Dieu améliore ici l'état des choses qui va tous les jours de mal en pis. Puisse-t-il nous préserver de nouveaux malheurs ² ! » En même temps il signalait aux États de Hollande les défaillances de beaucoup de régents, qui, disait-il, « n'ont pas de cœur, et paralysent toutes les forces du gouvernement ». « Nous nous perdrons nous-mêmes », déclarait-il, « parce que nous nous faisons encore plus de mal que l'ennemi ne nous en fait. Si l'on n'y met pas bon ordre », ajoutait-il en terminant, « il n'y a plus ni espoir ni remède ³. »

Dans cette extrémité, ce furent les inondations qui opposèrent une insurmontable barrière aux progrès de l'armée française, et la République fut redevable de son salut à cette suprême ressource de la défense. La Hollande, dont le nom lui-même signifie pays creux ou abaissé, peut facilement être inondée. Elle est entrecoupée depuis la Meuse jusqu'au Zuyderzée par un grand nombre de rivières, de canaux, de lacs et de golfes, et le niveau des terres, qui en plusieurs endroits sont plus basses que les fleuves, ou qui sont même dominées par la mer, pendant la marée haute, oblige les habitants à multiplier les digues, pour empêcher le pays d'être submergé. Élevées au-dessus des prairies, entrecoupées de fossés, les digues servent de chaussées et tiennent lieu de routes. Elles communiquent entre elles, de distance en distance, par des écluses qui permettent d'introduire l'eau dans les terres pendant le flux, et qui, en se refermant pendant le reflux, laissent l'eau emprisonnée dans de petits bassins. A défaut d'écluses, et pour précipiter l'inondation, surtout en temps de sécheresse, il suffit d'ouvrir des coupures dans les digues, pour submerger les terres à la marée haute, en faisant

¹ *Mémoire de Louis XIV.* ROUSSER, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 531.

² L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 20 juin 1672.

³ Man. Hop, 20 juin 1672.

des barrages pour les empêcher d'être desséchées à la marée basse. Les écluses une fois ouvertes, et les digues une fois coupées, les seuls passages qui restent inaccessibles sont les plus hautes chaussées, sortes de ponts qu'il est facile de rompre ou de défendre¹.

D'une frontière à l'autre, la Hollande pouvait ainsi appeler les eaux à son aide contre l'invasion, et s'en servir comme d'une enceinte continue de retranchements. Au nord, il est vrai, le flux du Zuyderzée n'était pas assez fort pour qu'on pût le faire déborder; mais il restait un parti héroïque à prendre, celui de couper les digues, de façon à pouvoir, sans le secours des écluses, inonder entièrement toutes les terres, plus basses que la mer, même pendant le reflux. Les mesures qui devaient rendre les différentes parties de la Hollande inaccessibles à l'invasion avaient été étudiées à l'avance. Le gouvernement français s'en était préoccupé, et dès l'année 1670, il les avait soumises à l'enquête d'un envoyé dont les États avaient soupçonné la mission, et qui dut être précipitamment rappelé². Elles rentraient dans les traditions du patriotisme qui, un siècle auparavant, dans la guerre héroïque de l'indépendance, avaient sauvé Leyde, en rendant à l'Océan une partie des terres conquises sur la mer.

La nécessité d'avoir recours à ce plan de défense n'avait pas échappé au Grand Pensionnaire, et il en avait pressé l'exécution à laquelle les États d'Utrecht³ s'étaient opposés, ainsi qu'il s'en plaignit plus tard à Beweningh⁴. Sous son impulsion, les États de Hollande⁵ avaient fini tardivement par envoyer à tous les inspecteurs des digues les instructions qui leur enjoignaient de faire un prompt rapport, en se concertant avec les députés des villes dont le consentement devait être préalablement obtenu. De nombreuses délibérations font connaître avec les détails les plus précis, comment l'inondation devait être préparée dans chaque district; elles constatent qu'à la fin du mois d'avril, l'exécution des travaux les plus nécessaires était partout commencée, depuis

¹ GROVESTINS, *Histoire de la rivalité de Guillaume III et de Louis XIV*, t. II, p. 425.

² L. Lionne à Pomponne, 14 novembre 1670.

³ Voir t. II, ch. XII, p. 276.

⁴ L. de Witt à Beverningh, 9 juin 1672.

⁵ Résol., 13 avril 1672.

la Hollande du Nord jusqu'au Brabant, et qu'elle était poussée avec le plus d'activité du côté du Brabant, le long du Wahal et de la Meuse, sur toute la ligne où les États généraux s'attendaient à être attaqués ¹.

A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, le Grand Pensionnaire se hâta de faire exécuter les dernières décisions qui jusque-là étaient restées en suspens ². Dès les premiers jours de juin ³; les députés de Haarlem, de Leyde, d'Amsterdam, de Gouda, de Schoonhoven, d'Alkmaar, de Hoorn et d'Enckhuysen furent chargés de rendre compte à l'assemblée des États des dispositions destinées à faire entrer les eaux dans les terres par la levée des écluses ou la coupure des digues. Sur leur rapport, les instructions les plus précises et les plus urgentes furent données aux régents des villes, à la sollicitation du Grand Pensionnaire ⁴, et ceux-ci, dès le lendemain du passage du Rhin ⁵, reçurent l'ordre de précipiter les inondations. Une somme de cinquante mille florins était mise à leur disposition pour y pourvoir.

Ce fut Amsterdam qui répondit avec le plus d'empressement à ce suprême appel, et qui donna, la première, le signal patriotique sans lequel la république était perdue. Les régents de la ville avaient commencé par hésiter; au lieu de submerger la campagne, ils avaient fait savoir que dans le cas où les États passeraient outre, en faisant inonder les abords de la ville, ils s'y opposeraient par tous les moyens dont ils pourraient disposer. Le procès-verbal authentique de la séance du conseil ⁶ fait connaître la résistance dont il refusait de se départir.

« Le conseil dit qu'il ne peut comprendre que les députés d'Amsterdam aient laissé prendre par les États de Hollande la résolution d'inonder les environs de la ville. On peut bien, ce qui a été fait, tenir les eaux hautes et toutes prêtes, afin que, selon le besoin du pays, on puisse les faire déborder; mais on n'est pas encore arrivé à cette extrémité de mettre le pays sous l'eau, au grand préjudice

¹ Résol., 14, 18, 20, 21, 23, 28 mai 1672.

² Man. Hop, 9 juin 1672. WICQUEFORT, t. IV, p. 484.

³ 4 juin 1672.

⁴ Résol. États de Hollande, 8 juin 1672. Man Hop, 9 juin.

⁵ *Ibid.*, 12 juin 1672.

⁶ Résol. du conseil d'Amsterdam, 11 juin 1672. Man. Bontemantel.

des habitants et des campagnes, au moment où le foin est encore sur pied, et où le blé ne peut encore être coupé. Le bétail privé de nourriture mourra; les impôts ne pourront être payés, et les eaux venant à croupir pendant la chaleur amèneront la peste et d'autres maladies. On observe que l'ennemi n'a encore pris que les villes frontières, et les bourgmestres sont autorisés à suspendre l'exécution de la résolution des États, en arrêtant la coupure des digues. On donne lecture d'un rapport de Geelvinck, député de la ville aux États, qui fait savoir qu'il a accepté les fonctions de commissaire pour les inondations, et qui représente la nécessité de mettre le pays sous l'eau, par suite du péril imminent, l'ennemi pouvant être dans huit jours aux portes d'Amsterdam. Des paroles vives sont échangées; on s'étonne que Geelvinck ait perdu toute confiance. Quelques membres du conseil voudraient qu'il fût mandé pour donner des explications de sa conduite. »

Deux jours plus tard, le conseil d'Amsterdam, après avoir appris le passage du Rhin, était obligé de reconnaître que les craintes, qui lui avaient paru exagérées, n'étaient désormais que trop justifiées. Aussi décidait-il qu'il commencerait par s'entendre avec les députés de Gouda, pour élever les eaux du lac de Haarlem à leur plus haut niveau¹. Dans la séance du soir, l'appel énergique du bourgmestre Hœuft et du grand bailli Hasselaer, dont le fils venait de périr dans la bataille de Solsbay, trouvait un fidèle écho. Le comité des bourgmestres et anciens bourgmestres, qui comprenait douze membres, « considérant que l'inondation était moins funeste que l'invasion », envoyait prévenir les commissaires des États qu'il leur laissait pleins pouvoirs.

Le lendemain, la politique de temporisation semblait, il est vrai, rallier les suffrages, et les bourgmestres déclaraient qu'ils ne pouvaient prendre un parti aussi désespéré, sans l'avis des échevins et des conseillers réunis au nombre de trente². Mais le jour suivant, les dernières hésitations étaient vaincues, et le consentement définitif était donné. Le bourgmestre Van de Pol fit connaître la résolution prise par les États l'avant-veille; elle était pé-

¹ Résol., 13 juin 1672. Man. Bontemantel.

² Résol., 14 juin 1672.

remptoire, et enjoignait « de laisser entrer les eaux, comme condition du salut de la Hollande ». Les bourgmestres, après avoir d'abord décidé qu'ils enverraient chercher les conseillers, reconnurent, sur les instances pressantes de l'ancien bourgmestre Valkenier, qu'on devait se passer de leur avis, parce que tout ajournement, fût-il de quelques heures, pourrait avoir les suites les plus fatales. Il fut résolu, ainsi que le constate le mémorable procès-verbal de la séance du 15 juin, que les écluses seraient ouvertes et les digues coupées.

Les ordres furent signés par ceux des bourgmestres en charge qui étaient présents, Van de Pol, Outshoven et Rynst¹. Le conseil de ville, réuni au grand complet, finit par les approuver², après d'orageuses séances, dans l'une desquelles l'ancien bourgmestre Vlooswyck prit à partie le député Géelvynck, en le rendant responsable de la résolution des États³. Les ordres furent donnés pour détruire les bâtiments et les jardins attenants aux remparts, et qui auraient pu servir d'abri aux assaillants⁴. Les moulins ne furent épargnés que sur la promesse des meuniers d'y mettre eux-mêmes le feu, dès que l'arrivée de l'ennemi serait annoncée. Trois jours après⁵, l'entrée des eaux fut suspendue, « l'inondation ayant produit tout ce qu'on devait en attendre », d'après le procès-verbal des séances du conseil⁶. Le grand sacrifice était consommé. L'eau envahit de toutes parts les prairies et noya les récoltes; les maisons de campagne, qui étaient le véritable foyer domestique des riches bourgeois d'Amsterdam habitués à n'avoir dans la ville d'autres demeures que leurs comptoirs et leurs magasins, furent recouvertes par l'inondation, ou bien rasées et transformées en retranchements. Tout disparut : les plantes, les serres, les jardins exotiques, avec les collections de tout genre qui en faisaient l'ornement. Les terres elles-mêmes furent submergées, quand elles appartenaient aux régents de la ville, afin de faire supporter plus aisément aux habitants les plus pauvres toutes les pertes dont ils avaient à souffrir.

¹ Man. Bontemantel, 15 juin 1672.

² 19 juin 1672.

³ 17 juin 1672.

⁴ 20 juin 1672.

⁵ 23 juin 1672.

⁶ Séances 23 et 29 juin 1672. Man. Bontemantel.

« Le pays d'alentour étant inondé », écrivait le ministre de Charles II, Arlington ¹, « Amsterdam reste aux États pour s'y mettre à l'abri. »

En même temps les régents ne reculaient devant aucune dépense, et prenaient généreusement 700,000 florins au compte du budget de la ville. Les travaux des fortifications conduits par les plus habiles ingénieurs achevaient d'assurer la sécurité de la défense. Les remparts étaient protégés par vingt-six bastions garnis de canons; six régiments de bourgeois, de dix compagnies chacun, étaient sous les armes; les représentants des plus vieilles familles hollandaises, Hasselaar, Witsen Hoeuft, Bicker, les commandaient. Quatorze compagnies de soldats de milice avaient été enrôlées ²; seize cents marins débarqués de la flotte étaient chargés de défendre les digues. Plus de douze mille hommes, sous les ordres du colonel Van Beveren, furent ainsi réunis à la fin de juin dans les murs de la ville ³. Protégée en outre du côté de la mer par les frégates qui interceptaient l'entrée du Zuyderzée et par la flottille d'embarcation armée qui occupait le golfe de l'Y ⁴, sous le commandement de Lobs, conseiller député de la Hollande, assisté de Bontemantel ⁵, l'un des échevins de la ville, Amsterdam fut en peu de temps mise en état de défier toute attaque, et put être considérée comme imprenable.

Il ne fallait rien moins qu'un si puissant et si généreux exemple pour surmonter la résistance opposée aux inondations par la population des campagnes, qui préférerait la conservation des champs au salut de la patrie. Le soulèvement des paysans, qui au lieu de s'employer aux travaux pour lesquels ils étaient requis s'y oppo-
saient les armes à la main, avec la complicité plus ou moins avouée des administrations locales ⁶ et de quelques conseils de ville ⁷, rendait inutile l'intervention énergique des commissaires

¹ L'Arlington à Godolphin, 17 juin 1672.

² L. des régents d'Amsterdam au prince d'Orange, 8 juillet 1672.

³ *Ibid.*

⁴ Résol. États de Hollande, 18 juin 1672.

⁵ Bontemantel a laissé le précieux manuscrit des procès-verbaux du conseil municipal d'Amsterdam, qui a été mis obligeamment à ma disposition.

⁶ Notamment l'administration des eaux du district de Woerden. Résol. États de Hollande, 17 juin 1672.

⁷ Notamment le conseil de Gouda. Résol., 18, 23 juin 1672. L. des États de Hollande au prince d'Orange, 21, 22 juin 1672.

des États, Vivien, de Zwyndrecht, beau-frère de Jean de Witt, Van Arkel, Ruyl, Meernam ¹. Cette résistance empêchait d'arrêter à temps les progrès de l'ennemi et obligeait de reculer la ligne de défense en arrière de Woerden jusqu'à Nieuverburg. « Malgré tout ce que nous pouvons faire pour l'entrée des eaux », écrit de Witt ² à son frère, « c'est un travail qui reste encore en souffrance, et qui ne pourra être exécuté que par la contrainte. »

Les États n'hésitèrent pas à l'employer pour se faire obéir. Ils envoyèrent des compagnies de cavalerie qui dispersèrent les paysans, et donnèrent l'ordre de les arrêter ³. En même temps ils écrivirent au prince d'Orange pour l'inviter à les faire mettre au travail, fût-ce en les violentant, et pressèrent les commissaires d'y employer les soldats à défaut des paysans, sans tenir compte d'aucune réclamation ⁴. Tous les obstacles furent bientôt surmontés, et partout les écluses ouvertes ainsi que les digues coupées ⁵ transformèrent les plaines en marécages. Commencée le 15 juin, l'inondation était presque terminée le 20 juin. La Hollande allait désormais pendant deux ans rester submergée, attaquable seulement l'hiver dans les gelées, et jusque-là à peu près inaccessible; elle s'était en quelque sorte ensevelie sous l'eau. Tel fut le prix dont elle paya sa délivrance.

Dans ces tristes jours, loin de céder à aucune défaillance, les États de Hollande s'honorèrent par leur conduite patriotique. Dès le lendemain du passage du Rhin, en apprenant la fatale nouvelle par une lettre du bourgmestre de Nimègue, après les premiers mouvements de stupeur consignés au registre de leurs délibérations ⁶, ils avaient courageusement résolu de faire violence à la fortune contraire. Les difficultés de leur tâche ne purent les rebuter ni

¹ L. Van Arkel, 14 juin 1672. L. Vivien, 16 juin 1672. Man. Hop, 18 juin 1672.

² L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 18 juin 1672.

³ Résol. Hollande, 17, 18 juin 1672.

⁴ Résol. Hollande, 19 juin 1672.

⁵ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 20 juin 1672. GROVESTINS, t. II, p. 347. *Id.*, 23 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 252.

⁶ Résol. Hollande, 14 juin 1672.

les désespérer, et le grand pensionnaire de Witt, qui ne cessait de leur donner une infatigable assistance, leur fit prendre les mesures de défense les plus efficaces. « Dieu tout-puissant a ses moyens pour nous assister ¹ », écrivait-il à Beverningh ², « pourvu que les vaincus sachent reprendre courage, *donec redeat victis in præcordia virtus.* » Dans le discours qu'il adressait aux États, et dont le manuscrit d'un membre de l'assemblée a conservé le résumé, il leur signalait le danger avec une vaillante franchise, et les pressait d'opposer à l'invasion une indomptable résistance. Préoccupé de trouver à tout prix un asile à l'indépendance des Provinces-Unies, et craignant que la Haye ne pût être mise à l'abri de l'invasion, il leur demandait de chercher un refuge dans Amsterdam, en y transportant l'argent, l'artillerie, les munitions, en y donnant rendez-vous aux députés de la province, à ceux des États généraux ainsi qu'aux membres du conseil d'Etat, et en y fixant ainsi, avec le consentement des magistrats de la ville, le siège des pouvoirs publics. Il leur rappelait que la défense de Copenhague avait suffi pour sauver le royaume de Danemark de la conquête du roi de Suède, et leur conseillait de tirer parti de toutes les ressources que leur offrait une grande ville bien fortifiée, pourvue de munitions, et à qui la mer permettait de recevoir tout ce qui lui manquait. « Si c'étaient là des remèdes extrêmes », déclarait-il, « c'est qu'il fallait pourvoir à l'extrémité dont la République était menacée. »

Surpris par cette proposition, les députés de Hollande l'accueillirent d'abord avec hésitation ³, et attendirent quelques jours avant de la communiquer aux États généraux. Encouragés par les déclarations des ambassadeurs étrangers qui annonçaient l'intention de les suivre à Amsterdam, ils y firent transporter le matériel de leurs arsenaux ainsi que le trésor public, en donnant les instructions nécessaires à leur receveur général Pauw, et en le chargeant de se concerter avec le trésorier général de la confédération, Conrad Burg ⁴. Le conseil d'Amsterdam se prononça avec

¹ L. de Witt à Beverningh, 10 juin 1672.

² Man. Hop, 8 juin 1672; séance des États de Hollande, et WICQUEFORT, t. IV, p. 483.

³ Man. Hop, 9 juin 1672.

⁴ Résol. États de Hollande, 14, 16 juin 1672.

empressement en faveur de ce projet, et formula son opinion dans cette phrase fièrement laconique : « Le conseil juge qu'il est utile de donner suite à cette résolution, ne doutant pas que les assemblées du pays étant ici, on ne sache mettre bon ordre à la défense ¹. » Les mesures prises pour arrêter l'ennemi aux frontières de la Hollande suffirent néanmoins pour garantir la Haye contre toute surprise, et les inondations permirent au gouvernement de la république d'y attendre en sécurité des temps meilleurs.

C'était aux États de Hollande qu'il appartenait de pourvoir à sa défense, en disputant leur province à l'invasion. Les États généraux semblaient s'en être déchargés, en rappelant les députés qui les représentaient à l'armée. Il n'y eut plus que Beverningh qui resta accrédité auprès du prince d'Orange, conformément aux nouveaux pouvoirs dont il fut investi par les États de Hollande, auxquels l'autorité du pouvoir fédéral fut désormais dévolue pour toutes les mesures de défense. Ils firent assister les commandants des différents détachements qui gardaient l'entrée de leur territoire, par des commissaires chargés de l'exécution des ordres militaires ². En outre, ils délèguèrent à quatre députés de leur assemblée ³ leurs pleins pouvoirs « pour tout ce qui concernait la protection de la province ⁴ ». Ils répondirent ainsi à l'appel que les commissaires des États généraux leur avaient adressé ⁵, en les invitant à demander aux députés de toutes les villes de la Hollande la promesse qu'elles s'assisteraient jusqu'au dernier homme ⁶. Pour rester fidèles à cette consigne, ils rappelèrent dans leur assemblée les membres absents ⁷, et quelques jours plus tard, ils enjoignirent à tous les magistrats, qui, cédant à la panique, avaient abandonné les villes frontières de la province, d'y rentrer sans aucun retard, sous peine de châtimens sévères ⁸.

Les États de Hollande ne se montrèrent pas moins soucieux de

¹ Résol. conseil d'Amsterdam, 13 juin 1672. Man. Boutemantel.

² Résol. États de Hollande, 20 juin 1672.

³ Halling, Meerman, Geelvinck et Buiskens.

⁴ Résol. États de Hollande, 1⁴ et 15 juin 1672.

⁵ Cant, Fagel, Slingelandt.

⁶ Man. Hop, 11 juin. Résol. États de Hollande, 13 juin 1672.

⁷ *Ibid.*

⁸ Résol. États de Hollande, 27 juin 1672.

rétablir la discipline militaire. Ils mirent en jugement les officiers appartenant aux régiments du contingent de la province qui avaient rendu les places du Rhin¹, firent arrêter le colonel Daniel d'Osory, commandant de Rhyenberg, et rivalisèrent de sévérité avec les États généraux qui venaient d'ordonner des poursuites contre Montbas². Ils témoignaient ainsi qu'ils ne laisseraient impunies ni trahisons, ni défaiillances. Empressés également de pourvoir aux approvisionnements de l'armée, ils firent demander aux villes des brouettes, des pelles, des pioches pour les travaux des fortifications³, envoyèrent au prince d'Orange cinq cents mousquets et cinq cents canons de fusils⁴, donnèrent l'ordre à l'un des députés d'Amsterdam, Valkenier, de faire continuer jour et nuit dans les moulins de la ville la fabrication de la poudre⁵, en firent retirer de leurs vaisseaux cinquante mille livres, et demandèrent à l'amirauté d'Amsterdam de leur en fournir soixante mille à titre d'avance⁶.

Tandis que le prince d'Orange imposait par la fermeté de son commandement le service de fantassins⁷ aux régiments de cavalerie qu'il avait ramenés en Hollande, des renforts improvisés suppléaient aux vides laissés dans l'armée par suite de la dissémination des troupes envoyées dans les garnisons, après le passage du Rhin. Les États de Hollande ne se contentèrent pas de compléter la dernière levée de vingt-deux mille hommes décrétée au lendemain de la guerre⁸, et qui avait déjà fourni plusieurs régiments⁹. Ils résolurent en outre d'envoyer à l'armée la moitié de la population, en prescrivant la levée forcée d'un homme sur deux¹⁰. Craignant la résistance qu'une conscription aussi rigou-

¹ Résol. États de Hollande, 2 et 22 juin 1672.

² Résol. États généraux, 21 juin 1672.

³ Résol. États de Hollande, 13 juin 1672.

⁴ *Ibid.*, 20 juin 1672.

⁵ *Ibid.*, 18 juin 1672.

⁶ *Ibid.*, 21 juin 1672.

⁷ L. du prince d'Orange au prince Jean-Maurice de Nassau, 27 juin 1672.

⁸ Voir t. II, ch. XI, p. 229.

⁹ Notamment ceux qui étaient fournis par le duc de Lorraine et qui se trouvaient en Franche-Comté, au service de l'Espagne, ainsi que ceux qui avaient été levés par le duc de Courlande. L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 11 mars 1672, et résol. États généraux, 13 avril et 14 mai 1672. Voir t. II, ch. XI, p. 230.

¹⁰ Résol. États de Hollande, 12 et 16 juin 1672. Meerman fut nommé commissaire pour cette levée.

reuse devait provoquer, ils se contentèrent de prendre dans les régiments de paysans un homme sur quatre par chaque semaine pour le service, et consentirent à n'employer les compagnies bourgeoises que dans les garnisons des villes ou sur les côtes, pourvu que ces villes fournissent à leurs frais, à titre de compensation, de nouvelles compagnies de milice (*waartgelders*), qui feraient la campagne¹. Ils renouvelèrent, mais vainement², l'ordre de retour à la garnison de Maestricht, en lui enjoignant de se diriger sur Anvers; mais elle ne put s'ouvrir un passage en dehors de la place qui était bloquée. Ils prirent au service de la Hollande les régiments de Gueldre et d'Utrecht ramenés sur leur territoire³ après la retraite de l'armée, et qui ne pouvaient plus recevoir leur paye des provinces envahies.

L'emploi des troupes de mer, mises à leur disposition par les États généraux qui y préposèrent trois commissaires⁴, leur fut encore plus utile⁵. Les États de Hollande se hâtèrent d'en tirer parti, en rappelant les 2,000 soldats de marine qui formaient les deux régiments à la solde de leur province, sous les ordres des deux braves colonels Palm et Weede Van Walenburgh. Ils firent débarquer une partie des canonniers de la flotte⁶, et les envoyèrent servir dans l'armée de terre, avec des détachements de matelots commandés par d'intrépides capitaines, tels qu'Engel de Ruyter, fils de l'amiral, et Van Brakel. Pour compléter leurs précautions de défense, ils détachèrent d'importants renforts de paysans et de bourgeois, au nombre de 169 compagnies, qui furent envoyés à la garde des côtes de la mer du Nord et du Zuyderzée, sous les ordres du lieutenant général Van Velderen, dont le quartier général était établi au Helder. En même temps de nombreuses chaloupes armées de canons interceptaient l'entrée des fleuves, protégeaient sur toute son étendue la ligne de défense qui s'appuyait à la Meuse, au Wahal, au Leck, à l'Amstel, au Zuyderzée, et empêchaient que les troupes ennemies pussent avancer en bateau à l'aide des inondations. Sur

¹ Résol. États de Hollande, 17 et 27 juin 1672.

² *Ibid.*, 23 juin 1672. Voir t. II, ch. XII, p. 282.

³ Résol. États de Hollande, 20 et 30 juin 1672.

⁴ Mauregnault, Meerens et Van Viersen.

⁵ L. Luxembourg à Louvois, 30 août 1672. *Recueil de lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 121.

⁶ Résol. États de Hollande, 29 et 30 juin 1672.

l'eau comme sur terre, le passage était ainsi fermé à l'invasion. Le salut de la république, dont le prince d'Orange allait recueillir la gloire, avait donc été promptement et efficacement préparé par les États de Hollande, sous l'impulsion et la direction de leur Grand Pensionnaire. S'ils n'eurent pas l'honneur d'achever cette grande œuvre, le mérite n'en doit pas moins leur appartenir, et c'est leur premier ministre qui aurait dû en recevoir la récompense.

Leurs énergiques résolutions empêchèrent une ruine qui paraissait inévitable. Encouragés par leur assistance, les détachements qui gardaient les frontières de la province ¹ préservèrent de toute attaque les postes qu'ils occupaient ². C'étaient les seuls passages que l'entrée des eaux rendit accessibles à l'ennemi; une fois mis en état de défense, ils tinrent lieu de forteresses. Les quelques jours de répit imprudemment laissés aux États par Louis XIV leur avaient suffi pour réparer la détresse qui avait suivi l'invasion.

Tandis que la Hollande trouvait sa sécurité dans les inondations et dans toutes les mesures prises pour la résistance, la Zélande repoussait heureusement une tentative d'agression, et se mettait à l'abri de la conquête. Avant d'entrer sur le territoire des Provinces-Unies, Louis XIV, profitant des positions avancées que la paix d'Aix-la-Chapelle lui donnait dans les Pays-Bas, avait laissé dans la Flandre un corps d'observation, sous le commandement de Nancre, pour surveiller les mouvements des troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Dans les derniers jours de juin, de Nancre reçut l'ordre de rejoindre le comte de Chamilly resté aux environs de Maestricht, et qui demandait des renforts pour soumettre le Brabant hollandais. Au moment de se mettre en marche, il fut informé que la forteresse d'Aardenbourg, qui commandait la place importante de l'Écluse, et donnait accès dans la Zélande, était sans gouverneur et presque sans défenseurs. Confiants dans la protection du territoire espagnol qui couvrait la place, les États généraux dont elle dépendait directement, comme appartenant au pays de la Généralité, n'y avaient laissé que neuf petites pièces de canon avec une garnison de quarante hommes commandés par l'enseigne Élias Beekman.

¹ L. du prince Maurice de Nassau au prince d'Orange, 23 juin, 30 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 256.

² *Ibid.*, 6 juillet, p. 239.

Sans en donner aucun avis au comte de Chamilly, de Nancreé conçoit aussitôt le projet de commencer la conquête de la Zélande, en y préluant par la prise d'Aardenbourg. A la tête de cinq mille hommes, il traverse sans scrupules et sans obstacles le territoire espagnol, en passant le canal entre Gand et Bruges, et s'avance sur Aardenbourg, persuadé qu'une forteresse presque dépourvue de tout moyen de défense attendrait à peine l'arrivée des troupes françaises pour se rendre. Sa confiance allait être suivie d'une fatale déception. Les magistrats d'Aardenbourg, informés tout à coup par une lettre écrite de Gand ¹ qu'une forte colonne ennemie s'approchait, se rassemblent en toute hâte, pour se concerter avec le commandant militaire sur les mesures à prendre. La position paraissait si désespérée, qu'un des membres du conseil proposait de tenir ouvertes les portes de la forteresse. Mais l'enseigne Beekman s'oppose avec indignation à ce projet. L'un des échevins, Rooman, lui vient en aide, et la défense est décidée à l'unanimité.

Les bourgeois courent aux armes, cent soixante-cinq d'entre eux se joignent à la petite garnison, et deux cents défenseurs occupent les remparts protégés par des bastions et des demi-lunes, mais dont les fossés ont plusieurs passages guéables. Pendant qu'ils attendent l'ennemi, les femmes et les enfants leur apportent des mèches, de la poudre, du plomb, du fer haché, dont à défaut de boulets ils chargent les canons; ils y joignent des troncs d'arbres destinés à écraser les assaillants. De Nancreé, ayant fait une forte étape, n'arrive devant Aardenbourg, au commencement de la nuit, qu'avec son avant-garde composée presque entièrement de cavalerie. Après avoir sommé inutilement la ville de se rendre, espérant l'enlever par un coup d'audace, il ordonne l'assaut. Les cavaliers français mettent pied à terre, et s'élancent le sabre dans une main et les fascines dans l'autre, pour combler le fossé. Mais les défenseurs de la place, après deux heures de combat, les forcent à se retirer avec de grandes pertes.

De Nancreé attend l'arrivée de toutes ses troupes pour renouveler son attaque; elles le rejoignent dans la journée ¹. De leur côté, les défenseurs reçoivent un premier renfort, et quoiqu'il

¹ 26 juin 1672.

ne dépasse guère cinquante hommes, il suffit à les encourager. Dès que la nuit est venue, Nancre donne le signal de l'assaut. Quatre colonnes fondent sur la ville, pénètrent jusqu'à l'une des demi-lunes qu'elles réussissent à occuper, combient de fascines le fossé peu profond, et s'élancent sur l'enceinte principale. Mais le tir des défenseurs abat un grand nombre des assaillants ; les troncs d'arbres lancés contre eux brisent leurs rangs et y jettent la confusion ; ceux qui atteignent le rempart y trouvent la mort ou sont faits prisonniers. Un second assaut ne réussit pas mieux que le premier ; l'infanterie française, reculant en désordre et vainement ramenée à l'attaque par la cavalerie, offre à l'artillerie de la place une masse compacte dans laquelle de larges trouées sont plus d'une fois ouvertes.

En même temps, au bruit de la canonnade, le colonel Spindler, qui levait un régiment dans le voisinage, conduit au secours d'Aardenbourg une partie de la garnison de la place de l'Écluse ; d'autre part, un capitaine de vaisseau zélandais, Jean Mathuysen, fait débarquer deux cents hommes d'équipage qui chargent l'ennemi, et le mettent entre deux feux. Les défenseurs, sortant de la ville assiégée, prennent l'offensive, et la victoire est décidée. Au lever du jour, de Nancre découragé par ses pertes s'éloigne en toute hâte et se retire sur Ath. Il laissait derrière lui plus de cinq cents soldats, dont cinquante officiers tués ou blessés ; en outre, l'un de ses détachements, celui qui s'était logé dans les retranchements extérieurs de la place, coupé dans sa retraite par le canon de la forteresse, fut réduit à déposer les armes ¹. Les reproches ne lui furent pas épargnés par Louvois ². Son entreprise manquée prouvait que le vainqueur n'était pas invincible, en même temps que le courage des défenseurs d'Aardenbourg réveillait les vieilles traditions de la guerre de l'indépendance. « Il suffit, pour tout sauver, de suivre cet exemple », écrivait fièrement le pensionnaire de Zélande, Pierre de Huybert, en rendant compte d'un succès aussi inespéré ³.

Après avoir été d'abord accablée par l'humiliation des pre-

¹ *La République des Provinces-Unies en 1672 et 1673*, par le major KNOOP, p. 67-71, Bois-le-Duc, 1854.

² L. Louvois à de Nancre, 15 juillet 1672. ROUSSET, *Vie de Louvois*, t I, p. 375.

³ L. Pierre de Huybert, 27 juin 1672. STOPPELAER, *Vie de Pierre de Huybert*, p. 33.

miers désastres, la république des Provinces-Unies pouvait encore conserver l'espoir de n'y pas succomber. Une lettre écrite à la première nouvelle de l'invasion, quand le passage du Rhin semblait ouvrir toutes les avenues du pays, donne le touchant témoignage du patriotisme réduit aux abois, mais opposant encore au découragement une indomptable résistance. Elle était adressée aux États généraux par le secrétaire de l'ambassade de Madrid, Gilbert Mels¹. « Je vous écris avec les larmes de mon cœur plutôt « qu'avec de l'encre, non par pusillanimité ni par manque de « courage, mais par une souffrance aiguë qui me pénètre le cœur « et l'âme, parce que j'apprends que mes compatriotes traînent « dans la boue la gloire qu'ils ont conquise depuis cent ans; je « couvre nos défauts tant que je peux, en faisant entendre qu'il y « a eu trahison et infériorité de forces, et j'assure que bientôt on « entendra parler de quelque chose de nouveau. Je dis cela, « quoique de honte j'aimerais mieux me mettre dans un trou, et « perdre mille vies, plutôt que de voir souiller le lustre de notre « État. Si vous pensiez que je puisse être de quelque service, je « vous donnerais mes biens, ma vie et mon sang jusqu'à la dernière « goutte pour défendre mon cher pays. Bien que je ne sois pas « exercé dans les affaires militaires, je suis assez fort de corps « pour boucher une brèche et la défendre jusqu'au dernier soupir. » « Cette brèche à boucher », les inondations l'avaient fermée, en faisant de la Hollande une île entourée d'une mer inabordable.

Les projets de Louis XIV avaient été ainsi brusquement déconcertés. « Sa Majesté », écrivait Louvois², « sera dans huit jours en état d'envoyer piller la Haye et les villes de Hollande, qui dans la sécheresse où nous sommes ne sauraient s'inonder. » Il ne s'attendait pas à trouver tout à coup sa marche victorieuse arrêtée par un obstacle insurmontable. Son ambassadeur à la cour de Vienne, le chevalier de Gremonville, ne pouvait pardonner aux États de Hollande « l'audace » avec laquelle ils avaient eu recours à cette extrémité, pour résister à la conquête. « S'ils ne se fussent servis d'un élément aussi infidèle qu'eux », déclarait-il aux ministres de l'Empereur³, « il y a de l'apparence que présentement ils

¹ L. Mels aux États généraux, 6 juillet 1672 : Archives du royaume.

² L. Louvois à Letellier, 20 juin 1672.

³ BASNAGE, t. II, p. 372. Discours de M. de Gremonville au conseil d'État

seraient mis sous le joug; mais la rage obstinée de cette canaille se reconnaît principalement en ce que bien qu'ils voient évidemment que Dieu les punit, au lieu de s'humilier, ils s'aigrissent davantage, aimant mieux ruiner et détruire leur pays et leurs sujets, et s'exposer au danger d'être noyés, plutôt que de se soumettre à un si glorieux et triomphant vainqueur. » Louis XIV s'est bien gardé, pour sa gloire, de donner libre cours à de tels emportements, et quel que fût son mécompte, il a su noblement rendre hommage à ceux auxquels il devait l'imputer. « La résolution de mettre tout le pays sous l'eau fut bien un peu violente », a-t-il déclaré dans son mémoire sur la guerre de Hollande ¹, « mais que ne fait-on pas pour se soustraire à une domination étrangère? »

Toutefois, si les inondations, en arrêtant les progrès de l'invasion, empêchaient la république de périr, elle ne pouvait être délivrée que par les alliances et les négociations avec l'ennemi. Les alliances lui assuraient l'avantage d'une diversion nécessaire à son affranchissement, et les négociations lui donnaient le temps d'attendre l'assistance étrangère. Dès la déclaration de guerre de la France et de l'Angleterre, le Grand Pensionnaire avait invoqué l'impérieuse nécessité de trouver un appui au dehors, en représentant énergiquement aux États qu'on devrait sans plus de retard disposer les princes alliés à s'armer pour la défense commune, moyennant les subsides qu'on leur donnerait pour l'entretien de leurs troupes ².

L'Europe commençait à s'émouvoir; elle s'inquiétait des rapides victoires de Louis XIV et du redoutable agrandissement de territoire que la conquête des Provinces-Unies donnerait à la France. « On se montre jaloux du grand succès des armes françaises, auquel on cherche quelque remède suffisant et réel », écrit l'un des correspondants des États ³. « On espère que vous pourrez arrêter et repousser l'ennemi pendant quelques semaines, qui suffiront pour que l'armée ennemie s'évanouisse en fumée, et se consume elle-même. » Temple, qui dans sa retraite volontaire suivait avec sollicitude le cours des événements qu'il ne dirigeait plus, parta-

de l'Empereur, extrait de la *Vie de l'empereur Léopold*, par VIDA.

¹ ROUSSET, *Vie de Louvois*, t. I, p. 375.

² L. Bernard, 24 mai 1672 : Archives aff. étr.

³ L. man. Donker, 21 et 28 juin 1672.

geait la même opinion. Il comparait Louis XIV à un bon nageur qui se jette dans l'eau plein de feu et d'audace, de telle sorte que personne ne peut dire jusqu'où il ira; mais, ajoutait-il, « un fort courant, l'épuisement des forces ou un accident le repousseront en arrière ¹ ».

Pour échapper à son vainqueur, la république des Provinces-Unies ne pouvait se suffire à elle-même : ce fut du dehors que lui vint le bienfait de la délivrance.

La Suède, détachée de la Triple Alliance par Louis XIV, et prise en quelque sorte à sa solde, commençait néanmoins à s'alarmer; elle aurait volontiers laissé le roi de France humilier la république; mais elle ne voulait pas lui permettre de la détruire ². Elle considérait que la destruction des Provinces-Unies entraînerait celle du commerce de tout le Nord, et laisserait l'Angleterre maîtresse de la mer ³. Pressentant ces dispositions, les États généraux, dès qu'ils eurent reçu la déclaration de guerre de Louis XIV et de Charles II, firent présenter au sénat un mémoire qui réclamait, aux termes des traités, l'assistance du gouvernement suédois ⁴. Le sénat résolut d'écrire à Louis XIV pour offrir sa médiation ⁵; mais il s'en tint pour le moment à cette proposition, et l'ambassadeur des États généraux, Van Haren, resté fidèlement à son poste, ne pouvait s'empêcher de craindre « que les sympathies témoignées à la cause de la république par le Grand Chancelier ne fussent suivies d'aucune démonstration efficace ⁶ ».

Les Provinces-Unies comptaient plus sûrement sur l'alliance du Danemark, en faveur duquel elles étaient intervenues dans leur dernière guerre contre la Suède. L'accord de la France avec la Suède rapprochait de la république le roi Christian V; ses différends pécuniaires avec les États généraux ayant été soumis à l'arbitrage de Louis XIV, il renonça au jugement favorable qu'il pouvait sûrement attendre du roi de France. Des conférences auxquelles présida Schimmelpeninck, député aux États généraux, furent dès lors tenues à la Haye, pour arriver à un mutuel accord. Les

¹ TEMPLE, *Essai sur les gouvernements de l'Europe*, t. II, p. 225.

² L. Pomponne, 30 septembre 1672. Archives aff. étr.

³ L. Courtin, 29 juin 1672.

⁴ *Ibid.*, 13 mai 1672.

⁵ L. Pomponne, 24 mai 1672.

⁶ L. man. Van Haren, 20 juillet 1672.

États généraux ne se contentant plus de la présence à Copenhague de leur résident, Jacob Lemaire, s'y firent représenter par l'un des principaux membres des États de Hollande, Wijngaerden, seigneur de Werkendam; ils le chargèrent d'opposer aux démarches du ministre de France, le chevalier de Terlon, des offres de subsides destinées à hâter l'envoi de troupes auxiliaires, garanti par les traités d'alliance¹. Werkendam ne sut pas mettre ses instructions à exécution avec la promptitude qu'elles exigeaient, et deux mois après son départ, les États de Hollande² lui faisaient demander de renouveler un pressant appel auprès du roi de Danemark. Les différends furent réglés entre les deux États par un mutuel accord, et aucun obstacle ne sembla plus devoir s'opposer à la convention d'assistance militaire. Werkendam faisait espérer que le roi de Danemark se tiendrait prêt à faire sortir du Holstein un corps de dix mille hommes, pour les joindre aux troupes de l'électeur de Brandebourg, et il annonçait que tous les jours des soldats venaient s'offrir, pour entrer au service de la république³; mais quoiqu'elle se montrât favorable aux enrôlements, la cour de Copenhague se contentait de promesses, et devait encore pendant deux ans faire attendre aux Provinces-Unies une alliance offensive.

Les États généraux essayaient également d'engager la Suisse dans leur cause, et y pressaient leurs levées. Le comte de Dohna avait été choisi pour cette mission⁴, à raison des relations qu'il entretenait dans les cantons helvétiques, comme possesseur de la baronnie de Coppet et de la terre de Prangeau⁵. Il fut traité avec honneur à Berne et reçu en grande pompe à Zurich⁶. Les cantons protestants, par suite de la communauté de religion, se montraient disposés à se prononcer en faveur des États généraux; les prédicateurs de Berne faisaient prier pour l'Église réformée des Provinces-Unies, menacée ou persécutée par la France⁷. En même temps, les bons offices des ministres d'Espagne rendaient les can-

¹ L. Bernard, 23 mai 1671, et Résol. États de Hollande, 12 avril 1672.

² Résol. États de Hollande, 18 juin 1672.

³ L. man. Werkendam à de Witt, 11 juin 1672.

⁴ Avril 1672.

⁵ Elles lui avaient coûté deux cent mille francs.

⁶ L. man. Dohna, 3 mai 1672. Archives du royaume.

⁷ *Ibid.*, 12 mai 1672.

tons catholiques favorables. Les officiers qui étaient au service du roi de France reçurent l'ordre de ne prendre aucune part à la guerre contre les Provinces-Unies, « sous peine de perdre la tête et les biens ¹ ». Vainement, le régiment des gardes-suisse, qui se trouvait dans le corps d'armée du prince de Condé, invoqua-t-il cette défense, pour refuser d'aller faire le siège des places fortes du Rhin, et mit-il bas les armes, en prétendant faire respecter les capitulations conclues avec la confédération. Le prince de Condé eut raison de ces scrupules, en faisant environner les soldats suisses par le reste de ses troupes, et en les menaçant de ne leur accorder aucun quartier, s'ils ne se mettaient pas en marche. Ils obéirent, en déclarant qu'ils ne faisaient que céder à la contrainte.

Cette violence devait encourager les bonnes dispositions des cantons en faveur des États; mais ceux-ci ne pouvaient triompher de leurs hésitations, sans avoir recours aux plus grands ménagements. Pour obtenir des levées, leur résident à Francfort, Malapert, demandait qu'elles fussent faites en silence, plutôt qu'avec bruit et éclat ². Aussi, d'après ses conseils, les États retardèrent-ils le départ de leur envoyé en Suisse, Van Ommeren, qu'ils avaient choisi dès le mois d'avril, et pour éviter les difficultés, le ministre des États à Vienne, Bruyninck, demanda à l'Empereur l'autorisation de réunir sur le territoire de l'Empire les soldats qui pourraient être enrôlés dans les cantons ³. Il fallait renoncer à espérer que la diète, qui se réunissait à Aarau, encourageât ces enrôlements, et consentit à prendre parti contre le roi de France, dont les cantons tenaient à conserver ses subsides. Elle se contentait de vaines plaintes au sujet de l'emploi des troupes suisses hors du royaume, sans que Louis XIV tint aucun compte de ses réclamations.

Heureusement pour les Provinces-Unies, l'Espagne n'avait pas suivi l'exemple des autres États de l'Europe; malgré toutes les démarches du roi de France, elle s'était engagée hardiment à la défense de la république. Le corps auxiliaire qu'elle avait mis à sa disposition était venu utilement en aide aux États généraux, en leur permettant de fortifier les postes qui défendaient la Hollande, avec

¹ L. Donker, 12 avril 1672.

² L. man. Malapert à de Witt, 16 juin 1672.

³ L. Dohna à de Witt, 22 juin 1672.

des troupes d'élite commandées par des chefs expérimentés et dévoués¹. En outre, la cour de Madrid promettait à bref délai de nouveaux renforts, ordonnait de nouvelles levées, et complétait ses armements maritimes qui lui donnaient 35 galères et 40 vaisseaux de guerre. Mais les ressources militaires aussi bien que les ressources financières lui manquaient pour entreprendre une guerre contre la France. En dehors des troupes envoyées aux Pays-Bas, « il ne restait en Espagne que 3,000 hommes de pied et 1,500 chevaux, y compris le régiment des gardes² ». Aussi quoique l'Espagne, pour assister les États généraux en qualité d'alliée, usât largement de la liberté que ses traités avec la France lui laissaient, et dont la France avait également fait usage pour intervenir en faveur du Portugal, elle ne consentait pas à une rupture qui aurait rendu sa ruine inévitable, en détournant sur elle le choc de l'invasion française. Elle avait sauvé les Provinces-Unies, en les aidant à se défendre; mais elle ne pouvait les aider à reprendre l'offensive.

Les États généraux avaient néanmoins le droit d'espérer que leur alliance avec le gouvernement espagnol changerait les dispositions de l'empereur d'Allemagne, et ne lui laisserait pas prolonger les incertitudes d'une politique sans cesse vacillante. Les engagements que Léopold I^{er} avait dès l'année précédente pris avec Louis XIV, et par lesquels il s'était interdit de donner aucune assistance aux Provinces-Unies dans leur guerre avec la France, semblaient, il est vrai, mettre obstacle aux négociations; mais l'Empereur ne s'en était pas moins réservé la liberté de maintenir les traités antérieurs qui intéressaient sa propre sûreté et la défense de l'Allemagne. L'alliance du roi de France avec l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, l'entrée de ses troupes dans leurs États, enfin le traité que la Suède avait conclu avec la France et qui menaçait l'empire de l'invasion d'une armée suédoise, faisaient craindre à Léopold I^{er} le retour des grandes luttes terminées par le traité de Westphalie. Dans ces circonstances, ne se dissimulant pas les dangers de la neutralité qu'il avait promise au roi de France, il n'était plus disposé à se désintéresser du sort des Pro-

¹ L. du prince Maurice de Nassau au prince d'Orange, 26 juin 1672 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 254.

² L. Villars, 8 novembre 1673.

vinces-Unies, mais plutôt à les considérer comme le boulevard des Pays-Bas et le rempart de l'Empire. Les projets de Louis XIV laissaient place à beaucoup de suppositions alarmantes; on le soupçonnait de vouloir se faire élire à Aix-la-Chapelle roi des Romains, c'est-à-dire futur empereur. On écrivait de Paris¹ : « J'ai vu une rose de diamants de chapeau qui a été faite pour le roi, et qu'on a dit être de 1,300,000 livres. Il y en a un seul qui vaut 300,000 livres; il y a aussi une garde d'épée qui est garnie de pierreries de la couronne; cela fait dire que Sa Majesté a d'autres desseins que sur la Hollande. »

L'envoyé des États, Hamel Bruyninck, n'avait pas cessé d'entretenir ces inquiétudes. Malgré l'accueil peu favorable qu'il avait reçu, il ne s'était jamais découragé; ses relations intimes avec l'ambassadeur de la cour de Madrid, le marquis de Malagon, lui permettaient de donner plus de crédit à ses démarches. Il n'avait pas attendu l'invasion des Provinces-Unies pour demander, dès que l'armée française s'était mise en campagne, l'envoi d'un corps de troupes impériales dans le voisinage du Rhin, moyennant des offres de subsides. Il estimait que ce contingent devait être de 6,000 fantassins et de 6,000 chevaux, au paiement desquels les États généraux s'engageaient à participer². Peu s'en fallut que par une résolution hardie, d'après les conseils du Grand Pensionnaire³, l'ordre ne fût donné aux troupes impériales d'entrer dans l'électorat de Cologne pour se joindre aux troupes des États⁴ et prendre possession de la forteresse de Nuys, dont l'électeur avait fait une place d'armes mise à la disposition de Louis XIV.

L'active intervention du baron Lisola, ministre de l'Empereur à la Haye, qui s'était déclaré l'infatigable adversaire diplomatique de Louis XIV, vint utilement en aide à la république. Encouragé par la confiance que de Witt lui témoignait, il ne cessait de signaler, par ses écrits⁵ et dans ses correspondances⁶, les dangers dont l'Allemagne était menacée. Son long et remarquable mémoire du 30 décem-

¹ 11 mai 1672, man. de la Bibl. nationale, Blancs-Manteaux, n° 63.

² L. Bruyninck, 12 mai 1672. L. Gremonville, 12 mai 1672.

³ *Franz Von Lisola*, par GROSSMANN, p. 21. Vienne, 1873.

⁴ Voir t. II, ch. XII, p. 265.

⁵ *Les Politiques du temps*, Charleville, 1671. Voir *Lisola*, par GROSSMANN, p. 105.

⁶ Voir *Lisola*, par GROSSMANN, p. 10. Correspondance de Lisola avec le comte de Monterey et avec les ministres de l'électeur de Brandebourg.

bre 1671 ¹, dans lequel il invoquait la nécessité de se mettre en garde contre la France, pesa d'un grand poids dans les délibérations de la cour de Vienne pour le changement de la politique impériale en faveur des États généraux. D'après les considérations qu'il faisait valoir, le roi de France, après avoir écrasé les Provinces-Unies par la guerre ou les avoir réduites par la paix à l'impuissance, ne pourrait manquer de se rendre maître non-seulement des Pays-Bas espagnols, mais du cours du Rhin, et ferait également la loi au collège des électeurs. On devait donc empêcher les États de succomber dans une lutte inégale, qui mettrait l'Empire à la merci du vainqueur. Lisola énumérait tous les griefs qui pouvaient être opposés à Louis XIV, et faisait ouvertement le procès à son ambition. Il représentait en même temps les avantages d'une démonstration militaire, dont l'empereur profiterait pour se rapprocher plus étroitement de l'Espagne alliée des Provinces-Unies, et pour faire payer par les États généraux des armements que Léopold I^{er} pourrait employer contre les Turcs, s'il avait à repousser leur invasion; « autrement », déclarait-il, « l'Empereur se trouverait tôt ou tard isolé en Europe, et cet isolement précipiterait la ruine de l'Empire ».

Cet appel si persuasif ne tarda pas à être entendu. Quelques mois plus tard, sur la demande de l'envoyé des États, Lisola était autorisé à ouvrir des négociations avec le Grand Pensionnaire ², et dès leurs premiers entretiens, il lui faisait entendre que l'Empereur, sans vouloir encore s'engager contre le roi de France, pourrait intervenir pour défendre les Provinces-Unies contre l'agression de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster. « Il n'y avait », écrivait-il dans un nouveau mémoire ³, « qu'à considérer à Vienne si l'on aimait mieux la guerre dans l'empire et seul, ou bien sur le Rhin, avec l'alliance de l'Espagne et des Provinces-Unies. » — « Il ne faut pas employer le temps à délibérer, pendant que l'ennemi agit », ajoutait-il; « le moment est venu d'arriver à une conclusion; dans peu de temps, il sera trop tard. » En réussissant à convaincre l'Empereur de l'obligation d'une assistance armée en faveur des Provinces-

¹ Voir *Lisola*, par GROSSMANN, p. 11.

² Déclaration de Lisola, 21 avril 1672.

³ L. Lisola au chancelier Hoher, 27 mai 1672. *Lisola*, par GROSSMANN, p. 128.

Unies, Lisola allait prendre rang parmi les sauveurs de la république. Il ne devait pas mourir ¹ sans en avoir vu la délivrance.

Avant de se décider à suivre un parti énergique, l'Empereur voulut s'assurer des dispositions des princes allemands. Quoiqu'ils fussent circonvenus à prix d'argent par la diplomatie française ², ils commençaient à s'alarmer pour l'indépendance de l'Allemagne. L'électeur de Saxe, Jean-Georges II, inféodé depuis longtemps à Louis XIV, faisait négocier secrètement auprès des États généraux un prêt de cent mille écus, pour prix de sa coopération, et était devenu le plus ardent défenseur d'une politique belliqueuse. Ses fils faisaient ouvertement des levées pour les États ³. L'électeur-archevêque de Mayence, qui ne cherchait qu'à éloigner de l'Allemagne le fléau de la guerre, ne ménageait pas ses représentations à l'envoyé de Louis XIV, le marquis de Feuquières; il lui déclarait « que le roi de France, en continuant ses conquêtes, deviendrait aisément suspect par son excessive puissance, aussi bien que par la facilité avec laquelle il l'employait », et l'envoyé français, rendant compte des dispositions de l'électeur, ajoutait : « On ne saurait s'imaginer combien les uns font valoir la religion, et les autres la liberté germanique, comme si Sa Majesté en voulait à l'une ou à l'autre, ou à toutes les deux ensemble, sans que personne veuille s'apercevoir de l'artifice avec lequel on débite ces drogues dans les mêmes boutiques; il est difficile de juger l'effet qu'elles produiront avec le temps ⁴. »

Ce revirement d'opinion n'aurait cependant pas suffi pour entraîner l'Empereur, qui, étranger aux affaires militaires par éducation comme par caractère, avait une insurmontable répugnance à déclarer une guerre qu'il ne pourrait conduire. Léopold I^{er} s'en serait sans doute tenu à des négociations indéfiniment prolongées, si l'électeur de Brandebourg, en prenant les devants, n'avait en quelque sorte fait violence à ses hésitations.

L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, venait en effet de se mettre en mesure d'assister les Provinces-Unies par la jonction d'un corps d'armée de vingt mille hommes qu'il s'était engagé à leur

¹ Lisola mourut à Vienne, le 13 décembre 1674.

² L. man. Amerongen à Bruyninck, 3 juin 1672.

³ L. Donker, 28 juin 1672 : Archives du royaume.

⁴ L. Feuquières, 4 juin 1672. Voir *Guhrauer. Kurmainz in der epoche 1672.*

fournir, aux termes du traité récemment conclu à Cologne sur la Sprée¹. Les États généraux continuaient à être représentés auprès de lui par leur envoyé, d'Amerongen, qui ne cessait de servir leur cause avec un fidèle dévouement. Redouté comme négociateur par Louis XIV, il avait été rappelé à la demande du roi de France, comme sujet de la province d'Utrecht, après l'occupation de la ville par l'armée française². Inviolablement attaché à ses devoirs de ministre des États généraux, et ne voulant pas abandonner son poste, dans la crainte de leur laisser enlever leur nouvel allié, il ne tint aucun compte des ordres de retour qu'il recevait, et justifia vainement son refus d'y obéir. Menacé d'être traité comme rebelle et contumace, s'il conservait ses fonctions³, il laissa mettre ces menaces à exécution⁴. Condamné à payer une contribution de guerre écrasante qu'il ne put acquitter, il subit les impitoyables violences de son château détruit, de ses jardins et de ses bois dévastés, en opposant à ces épreuves une résignation à la fois religieuse et patriotique. « J'ai perdu tout ce que je possède », écrivait-il l'année suivante au prince d'Orange⁵; « je ne conserve qu'une femme affligée et plusieurs innocents petits enfants, qui à l'avenir auront à peine du pain; mais puisque Dieu tout-puissant le veut ainsi, il faut que je prenne le mal en patience. » Il supportait sans se plaindre le sacrifice de ses biens, prêt à offrir pour la patrie le sacrifice de sa vie⁶.

Le concours d'un négociateur qui défendait aussi courageusement les intérêts de son pays contribuait efficacement à rendre l'électeur de Brandebourg favorable à la république. La situation faite au prince d'Orange, qui, une fois nommé capitaine général, commençait à recueillir ainsi l'héritage paternel, ne pouvait manquer d'encourager son bon vouloir. En remerciant les États de la nomination de son neveu, l'électeur leur avait promis⁷ qu'il saurait s'en montrer reconnaissant. L'occupation par

¹ Voir t. II, ch. XI, p. 168.

² L. des États d'Utrecht à Amerongen, 23 juin 1672.

³ L. Luxembourg à Amerongen, 3 août 1672. BASNAGE, t. II, p. 352.

⁴ L. Louvois à Luxembourg, 12 août 1672.

⁵ L. Amerongen au prince d'Orange, 12 février 1673. — Il n'obtint que la promesse d'être dédommagé par des repréailles sur les biens que le comte d'Auvergne possédait à Berg-op-Zoom. L. Bernard à Louvois, 9 août 1672. *Recueil de lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 195.

⁶ L. Amerongen à l'électeur de Brandebourg, 12 juillet 1672.

⁷ SAMSON, *Histoire de Guillaume III*, t. II, p. 325.

l'armée française des places du Rhin qui lui appartenait dans le duché de Clèves, Orsoy, Wezel, Emmerick et Burik, dans lesquelles les États généraux tenaient garnison, semblait lui fournir l'occasion d'une rupture à laquelle il avait déjà présumé par le rappel de Crockow, son envoyé à la cour de Louis XIV. Il s'alarmait des dangers auxquels l'agrandissement et le voisinage d'une puissance aussi redoutable exposerait l'indépendance de l'Allemagne, et il était résolu à tout mettre en œuvre pour s'y opposer.

Vainement Louis XIV, inquiet de l'appel qui venait d'être adressé par l'électeur aux princes protestants de l'Allemagne et aux cours du Nord, tenta-t-il de l'intimider, en ayant recours à l'intervention d'un nouveau négociateur, Fromenteau, comte de la Vauguyon, qui le somma de s'expliquer « sur l'état dans lequel il désirait demeurer avec le roi de France ». L'électeur se montra inébranlable; en dépit de toutes les menaces, il répondit fièrement qu'il ne reconnaissait pas à Louis XIV le droit de lui demander des déclarations catégoriques, tandis qu'au contraire il attendait des explications et des éclaircissements sur l'entrée de l'armée française dans le duché de Clèves, où elle se conduisait comme en pays conquis¹. Le comte de la Vauguyon, après huit jours passés à Berlin², repartit, avant d'avoir reçu aucune réponse satisfaisante.

L'électeur de Brandebourg ne se croyait plus tenu à de vains ménagements, depuis qu'il s'était assuré la coopération de l'empereur d'Allemagne. Convaincu de la témérité d'une intervention à laquelle celui-ci ne consentirait pas à s'associer, il avait envoyé à Vienne, aussitôt après l'invasion des Provinces-Unies par Louis XIV, son beau-frère, le prince Jean-Georges d'Anhalt. Marié à la seconde fille de la princesse douairière³, et devenu ainsi, comme l'électeur, l'oncle du prince d'Orange, le prince d'Anhalt s'était toujours prononcé en faveur des États généraux, et était entré depuis longtemps en relations personnelles avec le grand pensionnaire de Witt⁴. L'électeur l'avait chargé⁵ d'obtenir directement de Léo-

¹ *Mémoires Pomponne*, t. I, p. 285.

² Du 15 au 24 juin 1672.

³ La princesse Henriette-Catherine.

⁴ L. Jean de Witt au prince d'Anhalt, 9 juillet 1666. *Mélanges historiques*, 1875, p. 272. Correspondance française du grand pensionnaire de Witt publiée par M. Combes.

⁵ 20 mai 1672.

pold I^{er} un traité d'alliance. Le prince d'Anhalt fut reçu avec un empressement de bon augure ; « sa présence et son affection pour les Hautes-Puissances », écrit aux États généraux leur envoyé, Bruyninck ¹, « sont d'une grande importance pour faire prendre une résolution qui vous sera agréable. » Ses représentations énergiques et persévérantes donnèrent à la cour de Vienne l'élan qui lui manquait.

La diplomatie française n'avait épargné ni l'intimidation ni les promesses, pour arrêter l'Empereur dans la voie où il paraissait disposé à s'engager. « Le général Souchet », raconte Bruyninck ², « offrant un grand dîner au prince d'Anhalt, l'un de ses domestiques vint le prévenir qu'un gentilhomme de la suite de M. de Gremonville demandait à lui parler. Il proposa à ses convives de le laisser entrer, ne voulant pas leur laisser croire qu'il eût à s'expliquer secrètement avec lui. Le gentilhomme annonça qu'il était chargé de la part de son maître de dire au général qu'ayant appris le dîner qu'il donnait, celui-ci s'était douté qu'on boirait à la prochaine guerre contre le roi de France, et qu'il lui faisait offrir quatre bouteilles de son meilleur vin, assurant la compagnie que le roi son maître ne s'inquiéterait pas le moins du monde du toast qui serait porté, et qu'on s'en repentirait bientôt en Allemagne, quand on verrait vingt mille Suédois entrer dans l'empire. » En même temps l'ambassadeur français employait les promesses, « comme de bons léuitifs, destinés à modérer la chaleur guerrière dont il s'inquiétait ³ ». Les instructions qui lui étaient adressées pour rassurer l'Empereur le chargeaient de garantir l'observation fidèle des traités de Westphalie et le respect du territoire de l'empire, « mais sans laisser perdre de vue les dangers de faire naître, à l'occasion d'une guerre particulière contre la Hollande, un trouble qui pourrait envelopper toute l'Allemagne ⁴. »

Le prince d'Anhalt avait rendu ces démarches inutiles, en prenant habilement les devants. Après s'être fait accorder une seconde audience de l'Empereur, il obtint un rescrit impérial qui ordonnait à son premier ministre, le prince de Lobkowitz, de con-

¹ L. Bruyninck, 9 juin 1672.

² *Ibid.*, 9 juin 1672.

³ L. Gremonville, 13 juin 1672.

⁴ L. Louis XIV à Gremonville, 25 juin 1672.

clure les négociations. Lobkowitz, resté fidèle à la politique française, chercha vainement, suivant son habitude, à les trainer en longueur. Pour couper court à de nouveaux délais, le prince d'Anhalt se mit en rapport direct avec l'Empereur, et lui représenta qu'il ne pouvait laisser échapper cette occasion de rallier autour de lui l'empire désuni. L'Empereur envoya aussitôt ses instructions expresses au prince de Lobkowitz, « qui fit les démonstrations du zèle le plus affecté, ne parlant plus que de son ardeur à donner un coup d'épéeon ¹ ». Dès le lendemain, les conférences commencèrent avec le président du conseil de guerre, Montecuculli, qui devait avoir le commandement des troupes; elles se tinrent auprès du lit du chancelier Hoher, qui était retenu chez lui par la goutte. Quatre jours après, Léopold I^{er} donna son plein assentiment aux conventions proposées. Pour s'entendre directement avec l'électeur, en même temps que pour déjouer les démarches contraires du chevalier de Gremonville, le prince d'Anhalt se hâta de repartir pour Berlin ², où les clauses d'une alliance défensive furent signées par l'ambassadeur de l'Empereur, le baron de Goes ³.

Aux termes de ce traité que Lisola s'empressa de communiquer au Grand Pensionnaire ⁴, et dont les ministres de l'Empereur donnèrent connaissance à l'envoyé des États ⁵, Léopold I^{er} et Frédéric-Guillaume renouvelaient leurs récents engagements. Ils s'obligeaient à maintenir le traité de Westphalie et la paix intérieure de l'empire, à combattre ceux qui y porteraient atteinte, à mettre leurs armées au service de cette cause, et à faire entrer dans cette ligue, qui durerait au moins dix ans, tous les princes dont l'adhésion pourrait être obtenue. Par les articles secrets, les deux alliés se promettaient de mettre sur pied chacun 12,000 hommes avant la fin du mois de juillet, et de réunir ainsi une armée de 24,000 soldats, avec les équipages nécessaires pour entrer en campagne, sous le commandement de Frédéric-Guillaume. Ce traité, qui avait pour but apparent la protection de l'Allemagne, était

¹ BASNAGE, t. II, p. 36, d'après PUFFENDORF, *Histoire de Frédéric-Guillaume*.

² L. Gremonville, 16 juin 1672. L. Bruyninck, 16 juin 1672. Voir DROYSEN, *Histoire de la politique prussienne*.

³ 23 juin 1672.

⁴ Lisola, 16 juin. Voir *Lisola*, par GROSSMANN, p. 32.

⁵ L. Bruyninck, 16 juin 1672.

destiné à venir en aide aux Provinces-Unies par la menace d'une diversion. Il permettait en outre à l'électeur de Brandebourg de mettre avec sécurité à leur disposition les 20,000 hommes qu'il s'était déjà engagé à envoyer à leur défense par le traité signé deux mois auparavant ¹, et qui venait d'être ratifié ².

Les plus mauvais jours semblaient passés. Le greffier des États généraux, Fagel, s'empressa d'écrire au prince d'Orange que les troupes de l'électeur, d'après les assurances données par ses ministres à la Haye, le baron de Pelnitz et Romswinckel, pourraient, dans une dizaine de jours, entrer dans l'évêché de Munster ³. En même temps il communiqua aux États généraux les nouvelles favorables qui leur annonçaient, avec l'arrivée de ce corps d'armée, le traité d'alliance que l'empereur d'Allemagne se disposait à conclure avec la république, et pour lequel Léopold I^{er} engageait sa promesse à son ministre plénipotentiaire Lisola ⁴. Les États accueillirent cette communication ⁵ comme le premier signal de leur délivrance.

Le grand pensionnaire de Witt se rendait compte du parti qu'il pouvait tirer de cette assistance dans l'intérêt de la république. Aussi n'avait-il pas attendu les progrès de l'invasion, pour déclarer à quelques ministres étrangers « que si l'armée française forçait le passage de l'Yssel, la province de Hollande serait contrainte de capituler, et tâcherait d'obtenir que le roi de France lui conservât la religion et la liberté, sans aucune considération des États et des princes voisins ⁶ ». Il jetait ce cri d'alarme, pour que l'écho en retentît au delà des frontières, et quoique la perte des places du Rhin ne fût pas suffisante pour mettre encore en danger le sort de la république, il déclarait déjà que c'en était fait des Provinces-Unies, afin de presser ainsi l'intervention étrangère, qui leur était promise.

La rapidité des conquêtes de Louis XIV ne lui laissait d'ailleurs d'autre politique à suivre que celle de la temporisation. La détresse à laquelle les Provinces-Unies étaient réduites, jusqu'à ce que les inondations eussent rendu des garanties de sécurité à la Hollande,

¹ 26 avril
2 mai 1672.

² 11 juin 1672.

³ L. Fagel au prince d'Orange, 1^{er} juillet 1672.

⁴ L. de l'Empereur à Lisola, 27 juin 1672. *Lisola*, par GROSSMANN, p. 32.

⁵ Résol. États généraux, 3 juillet 1672.

⁶ WICQUEFORT, t. IV, p. 420.

justifiait les propositions de paix à porter au vainqueur. Tant que la marche en avant lui était librement ouverte, le roi de France ne pouvait être arrêté que par l'espérance d'obtenir des États généraux un traité qui lui garantirait une partie de ses conquêtes. Négociateur, et profiter des négociations pour se mettre en état de résister, tel était le plan patriotique qui faisait honneur à la prévoyance du Grand Pensionnaire. Il ne se flattait guère de l'espérance d'obtenir la paix des deux rois ennemis. Sa pensée secrète se révèle dans la lettre qu'il adressait à son frère, quatre jours après la résolution qui fut prise de faire des offres de soumission. « Il a plu à Leurs Nobles Puissances », lui écrivait-il ¹, « d'envoyer une députation aux rois de France et d'Angleterre, pour recevoir de ceux-ci l'ouverture des conditions et propositions d'après lesquelles lesdits rois pourraient être disposés à traiter avec cet État. Je ne peux pas m'imaginer qu'il y ait une bonne issue, et je vous aviserai de ce qui suivra. »

Quoiqu'il ne s'abusât pas sur le succès des négociations, de Witt les considérait comme indispensables ; mais il craignait que le parti orangiste ne s'y opposât, afin d'assurer au jeune prince la prolongation de son commandement, qui dépendait de la continuation de la guerre. Malgré le concours des États de Hollande qu'il se flattait d'obtenir aisément, le Grand Pensionnaire prévoyait qu'il pourrait rencontrer dans les États généraux la résistance des autres provinces, et en particulier celle de la Zélande, suffisamment protégée par ses marécages contre l'invasion par terre, et moins disposée dès lors à suivre les conseils pacifiques. Aussi avait-il besoin de ramener à ses opinions le principal adversaire qui pouvait les combattre, Gaspard Fagel, greffier des États généraux, devenu l'un des chefs du parti orangiste. Dans cette vue, il provoqua l'entretien dont un auteur contemporain a rendu compte, quoique aucun autre document n'en puisse constater l'authenticité.

D'après ce récit ², en apprenant le passage du Rhin qui semblait livrer sans défense la république à l'invasion, de Witt, persuadé qu'on devait sans retard se mettre d'accord sur la conduite à suivre, alla trouver Fagel à quatre heures du matin ³. Il lui déclara, avec une consternation plus ou moins affectée, qu'il ne voyait aucun

¹ L. Jean de Witt à Cornille de Witt, 18 juin 1672.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 421.

³ 13 juin 1672.

moyen qui permit de garantir la république ni la province de Hollande du danger qui les menaçait. Fagel lui répondit que la république avait déjà été réduite à de plus grandes extrémités, et que si Dieu l'avait autrefois tirée de la tyrannie de Philippe II, il la préserverait de l'esclavage de Louis XIV, pourvu qu'on s'aidât soi-même, en prenant les mesures nécessaires pour arrêter l'ennemi. Il ajouta qu'on devait dès lors se garder d'abandonner le gouvernement, avant que le vaisseau fût échoué, et assura qu'il était prêt à tout tenter pour le faire entrer au port. Il ne pouvait plus dès lors se refuser aux tentatives de négociations qui entraient dans les vues du Grand Pensionnaire. En l'effrayant par un découragement qui selon toute vraisemblance était plus apparent que réel, de Witt avait rallié Fagel à ses projets, et le rendait plus traitable.

Quelques heures après cet entretien, dans la matinée du 13 juin, les États de Hollande se réunirent afin de pourvoir aux préparatifs de défense. Le bourgmestre de Leyde, Burgersdijck, fit aussitôt la première ouverture des propositions de paix, en représentant que la ville dont il était le premier magistrat ne pourrait opposer aucune résistance à l'invasion. L'envoi de négociateurs au roi de France fut mis en délibération. Aucun député ne s'y opposa. Les membres des États de Hollande s'étaient d'abord crus obligés de consulter les régences des villes; mais la résolution qu'ils avaient à prendre leur parut si urgente, qu'ils se décidèrent à passer outre ¹.

Il restait à obtenir l'approbation des États généraux. Fagel était entré dans les vues de Jean de Witt, en faisant les démarches nécessaires pour disposer les députés des autres provinces à partager l'opinion des États de Hollande ². Aussi la délibération préparée dès la veille par des commissaires fut-elle favorable ³. Dix-neuf députés, sous la présidence de Dykveldt député d'Utrecht, se trouvaient présents. Les députés de Zélande se contentèrent de déclarer qu'ils entendaient faire suivre les négociations avec le roi d'Angleterre aussi bien qu'avec le roi de France, dans l'espérance que Charles II, en sa qualité d'oncle du prince d'Orange, ménagerait les intérêts de son neveu. Seul, l'un des députés de la province

¹ Man. Hop., 13 juin 1672.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 423.

³ Résol. États de Hollande, 15 juin 1672.

d'Utrecht, Gisbert Van den Hoolck, malgré son grand âge, se déclara énergiquement contraire à toute proposition de paix. Aucune autre contestation ne se produisit, et ce fut dès lors par suite d'un accord commun qu'une double députation fut envoyée à Charles II et à Louis XIV.

Les États généraux déjà représentés auprès de Charles II par leur ambassadeur Jean Boreel, qui n'était pas encore revenu d'Angleterre, désignèrent pour le rejoindre Dykveldt et d'Halewyn : on s'en tint à une simple proposition pour le choix d'un troisième négociateur, qui devait être Van Gemmenick, député de Frise. Les deux plénipotentiaires envoyés par les États au roi d'Angleterre justifiaient leur confiance. Corneille Terestein d'Halewyn, conseiller à la cour de Hollande, « jurisconsulte éminent, dont l'esprit était cultivé par l'étude de l'histoire et des lettres anciennes, avait pour lui les avantages d'une imagination vive, d'un jugement solide, d'une résolution énergique, d'une parole sobre, mais pleine de feu, et d'une irréprochable sévérité de mœurs ¹ ». Weede Van Dykweldt, par sa participation aux affaires publiques dans l'assemblée des États, avait acquis une connaissance approfondie des relations avec les cours étrangères; il complétait les qualités d'Halewyn « par sa grande habileté, ses manières insinuanes, son caractère souple et délié ² », qui lui donnaient un facile accès auprès des ministres du roi d'Angleterre.

Dans l'espérance d'obtenir la médiation de Charles II auprès du roi de France, ou au moins sa neutralité, les États les chargèrent d'invoquer auprès de lui les intérêts de la religion protestante, et ceux de son neveu le prince d'Orange, persuadés qu'il s'en ferait le défenseur. Mais leur mission ne pouvait réussir; les secrets engagements du roi d'Angleterre avec Louis XIV opposaient au succès de leur ambassade un obstacle insurmontable. L'ambassadeur ordinaire, Boreel, auquel les États de Hollande s'étaient d'abord adressés pour s'assurer si les négociateurs seraient reçus ³, ne pouvait se résigner à désespérer du gouvernement anglais. Obligé de communiquer aux États la réponse dans laquelle Charles II leur

¹ BURNET, p. 254.

² *Ibid.*, p. 255.

³ Man. Hop., 13 juin 1672. Séance du conseil municipal d'Amsterdam, 15 et 16 juin 1672.

déclarait qu'il ne traiterait pas sans accord préalable avec la France, il faisait remarquer avec une naïve confiance que le roi d'Angleterre ne leur notifiait pas le refus de recevoir leurs envoyés. Il ne pouvait néanmoins s'empêcher d'ajouter : « Ce qui peut bien arriver de pire, c'est qu'on les renvoie, mais au risque de mécontenter beaucoup la ville de Londres », et il terminait par cet aveu : « On m'a invité aujourd'hui deux fois verbalement à m'en aller, et de nouveau on m'a réitéré par écrit cette invitation ¹. »

Le succès des offres de paix faites au roi d'Angleterre était subordonné au sort des négociations avec le roi de France. Pour y ménager un accueil favorable, les États généraux avaient eu soin de désigner les plénipotentiaires qui pouvaient lui être agréables, et dont le choix était destiné à désarmer ses ressentiments. Les deux principaux membres de la députation avaient tour à tour été chargés de missions et d'ambassades en France, où ils avaient réussi à se faire apprécier par Louis XIV et ses ministres : c'étaient Jean de Ghent, seigneur d'Oosterwede, appartenant à l'une des premières familles des Provinces-Unies, et Pierre de Groot, le dernier ambassadeur des États généraux auprès de Louis XIV, que les États de Hollande venaient de désigner comme l'un de leurs députés aux États généraux ². Tous deux pouvaient être suspects au prince d'Orange : celui-ci n'avait jamais dissimulé sa répugnance contre de Ghent, son ancien gouverneur; il avait encore plus d'animosité contre de Groot, l'un des principaux chefs du parti républicain, confident le plus intime de Jean de Witt, et contre lequel sa parenté avec Montbas, son beau-frère, accréditait d'injustes soupçons de trahison. Pour rassurer le prince d'Orange, les États généraux choisirent en même temps deux autres négociateurs à la fidélité desquels celui-ci pouvait se fier, Eck, député de Groningue, et d'Odyk, son principal conseiller, qui le représentait en Zélande comme premier noble de cette province. Après avoir demandé un sauf-conduit et une escorte, les plénipotentiaires se transportèrent sans retard auprès de Doësborg, au château de Keppel, qui était le quartier général du roi de France ³; mais pour remplir auprès de lui leur mission, ils n'étaient plus que

¹ L. Boreel, man. 21 juin 1672 : Archives d'Amsterdam.

² Résol. États de Hollande, 13 juin 1672.

³ 16 juin 1672.

trois, l'un d'eux, Eck, venant d'être désavoué par les États de Groningue.

Arrivés à minuit, ils communiquèrent dès le lendemain matin aux ministres de Louis XIV la lettre des États généraux dont ils étaient chargés, et qui lui demandait de faire connaître ses conditions de paix¹. Reçus par Pomponne et Louvois, ils furent invités à déclarer quelles étaient leurs offres. Ils répondirent que les États auraient cru manquer au respect qu'ils devaient au Roi, s'ils lui avaient fait offrir des conditions, au lieu d'attendre les siennes. Cette soumission apparente n'adoucit pas les rigueurs de Louis XIV. Deux heures plus tard, après avoir pris ses ordres, Pomponne et Louvois firent savoir aux ambassadeurs de la république que le roi de France se refuserait à négocier avec eux, tant qu'un plein pouvoir pour traiter et conclure ne lui serait pas représenté. En même temps ils leur firent entendre que Louis XIV, se regardant comme maître du pays qu'il avait déjà conquis, et se flattant de pouvoir s'emparer bientôt du territoire qu'il allait envahir, ne restituerait ses conquêtes que moyennant un équivalent convenable. Ils leur signifièrent que les États devaient l'indemniser des frais de la guerre, et donner en outre pleine satisfaction à ses alliés. A un langage si hautain, Pomponne joignit la menace, en déclarant que les États généraux n'avaient qu'à s'empressez de traiter, s'ils voulaient échapper à une ruine totale. Il semblait qu'il ne s'agissait plus que d'une capitulation à régler.

A la suite de cette réponse décourageante, de Groot, laissant de Ghent et d'Odyk au camp de Louis XIV, repartit précipitamment. Après s'être d'abord arrêté au quartier général du prince d'Orange qu'il mit au courant des négociations, il revint en toute hâte à la Haye pour demander des instructions précises et des ordres définitifs². Les États généraux et les États de Hollande l'attendaient avec impatience. Ils étaient d'autant plus embarrassés et anxieux, qu'ils étaient privés de la direction à laquelle ils étaient accoutumés. Le Grand Pensionnaire de Hollande ne pouvait plus en effet être leur guide et leur conseiller, au moment où leurs déli-

¹ 22 juin 1672. L. Louis XIV à Colbert de Croissy, ambassadeur en Angleterre, 23 juin 1672, et l. Groot à Wicquefort, 3 avril 3. 4. WICQUEFORT, édition Chais Van Buren, t. IV, p. 476.

² MIGNET, t. IV, p. 22.

bérations allaient mettre en jeu le sort de la république. Quatre jours avant le retour de Pierre de Groot, Jean de Witt, blessé dans un guet-apens, et mis hors d'état de continuer ses fonctions ¹, avait été obligé de se faire provisoirement remplacer par son proche parent, Vivien, pensionnaire de Dordrecht.

Le samedi 25 juin 1672 ², de Groot fait son rapport aux États de Hollande. Sur la demande des députés de la noblesse, il est invité à faire connaître ses sentiments; il représente les difficultés de la défense, le progrès des conquêtes du roi de France, la perte déjà consommée ou inévitablement prochaine des places de l'Yssel et de la ville de Nimègue; il annonce que Louis XIV est attendu à Utrecht, et ne tardera pas sans doute à forcer l'entrée de la Hollande. Il ajoute qu'en prenant le parti de traiter, on pourra espérer la conservation de la liberté, de la souveraineté et de l'union des sept provinces. Les membres de l'assemblée sont aussitôt consultés les uns après les autres, suivant leur tour d'opiner. Les nobles, dont Van Dorp, seigneur de Maasdam, et Wassenaar, seigneur de Duvenwoorde, se font les interprètes, après avoir remercié de Groot, se prononcent en faveur des négociations. Ils déclarent qu'il faut se contenter d'assurer l'indépendance de la république et souscrire à toutes les conditions qui permettront de la conserver saine et sauve. La ville de Dordrecht, à laquelle appartenait le droit de priorité dans les délibérations, demande que des pleins pouvoirs soient accordés aux négociateurs, afin qu'ils puissent obtenir d'abord une suspension d'armes, sans laquelle le salut de la Hollande sera mis en péril. Les députés de Haarlem, de Delft, de Leyde, se conformant à cette opinion, font valoir tour à tour la nécessité urgente d'un accommodement; les députés de Leyde demandent avec instances que les États de Hollande se rendent en corps dans l'assemblée des États généraux, pour leur faire prendre, sans retard, le parti qui semble désormais inévitable.

Cette proposition allait rallier tous les autres suffrages, lorsque les députés d'Amsterdam, Van de Pol et Guillaume Becker, l'un échevin, l'autre bourgmestre, y opposent un refus énergique. Enhardis par la sécurité que les inondations donnaient à leur ville,

¹ 23 juin 1672. Voir t. II, ch. XIII, p. 396.

² Résol. États de Hollande, 25 juin 1672.

ils s'étonnent de la précipitation et de la faiblesse des autres membres de l'assemblée, et ajoutent que dans une affaire aussi importante, ce sont les conseils des villes qui doivent donner à leurs députés le pouvoir de traiter. Ils déclarent qu'ils attendront d'en avoir référé aux conseillers d'Amsterdam, avant de faire connaître leur opinion. Ils terminent en signalant les obstacles qui seront mis à la conclusion de la paix, si, après l'avoir achetée du roi de France, il faut payer à ses alliés et au roi d'Angleterre la rançon de la république. Cette sortie impétueuse jette le trouble et l'incertitude dans toute l'assemblée. Les députés de plusieurs villes ¹, quoique favorables pour la plupart aux propositions de paix, hésitent à prendre la responsabilité d'un vote définitif, tandis que ceux d'Alkmaar font résolument cause commune avec les députés d'Amsterdam pour appuyer le parti de la résistance.

Une nouvelle délibération est demandée et recommence aussitôt. De Groot, pressé de donner une seconde fois son avis, persiste à représenter que la condition de salut de la république dépend de la continuation des négociations. Il conseille d'abandonner à Louis XIV Maestricht et toutes les villes qui font partie du pays de la Généralité, espérant qu'à ce prix, et moyennant une indemnité pour les frais de la guerre, Louis XIV laissera subsister l'indépendance des sept provinces. « Je suis persuadé », dit-il, « que le roi de France se contentera de moins, lorsqu'il verra qu'on lui offre beaucoup. » Pour ramener à son opinion le parti de la résistance, il fait connaître les projets de Louis XIV, qui attendra au besoin l'hiver pour s'assurer, à la faveur de la glace, l'accès de tous les postes défendus par les inondations, et qui pourra finir par s'emparer ainsi d'Amsterdam, « après quoi », déclare-t-il en terminant, « on ne devra plus s'attendre qu'à une entière soumission et à un dur esclavage ».

Les nobles invoquent cet avis pour réclamer un vote immédiat : dans le cas contraire, ils se croiraient obligés, disent-ils, « de demander un sauf-conduit pour eux, leurs femmes et leurs enfants. » Ils se déchargent de la responsabilité des malheurs qu'ils prévoient, si les États restent divisés et irrésolus sur la décision à prendre. Les députés de Dordrecht, de Delft, de Haarlem et de Leyde prennent

¹ Elles étaient au nombre de sept.

tour à tour à partie les députés d'Amsterdam, soit sur le ton de la prière, soit sur le ton de la menace. Les députés de Delft se plaignent de leur opiniâtreté, et leur reprochent d'oublier qu'Amsterdam n'est pas toute la Hollande, et que toute la Hollande n'est pas Amsterdam. Les députés de Leyde, résumant la délibération, déclarent que du moment où le temps ne permet pas de consulter les conseils des villes, sans s'exposer au danger d'un retard funeste, il faut se contenter de faire donner par la majorité de l'assemblée des pleins pouvoirs aux négociateurs.

Les députés d'Amsterdam restent inflexibles. Les propositions de paix leur paraissent inacceptables; ils déclarent avoir trop de confiance dans le patriotisme des conseils des villes de Hollande, pour craindre que ceux-ci ne s'entendent séparément avec l'ennemi, et pour donner l'exemple, ils offrent de se faire envoyer eux-mêmes comme délégués des États aux postes les plus menacés. Les députés de Rotterdam, d'Enkhuysen, de Hoorn, de Monnikendam, continuent à exiger soit l'unanimité des membres de l'assemblée, soit l'autorisation de leurs commettants. Les députés d'Alkmaar se refusent également à céder, et ne voulant pas s'aventurer à consentir sans ordre à une paix trop onéreuse, ils déclarent qu'ils aiment mieux mourir en combattant l'ennemi, plutôt que périr victimes de l'irritation populaire. On se sépare dès lors dans les mêmes incertitudes sur la conduite à tenir. Sur les pressantes instances du pensionnaire de Leyde, Burgersdyck, tous les membres se donnent cependant rendez-vous pour le lendemain soir, avec promesse de rapporter des instructions qui leur permettraient de prendre un parti définitif.

Le dimanche 26 juin 1672, entre huit et neuf heures du soir, la séance est reprise avec une solennelle anxiété¹. Les députés d'Amsterdam sont absents. Prévoyant sans doute que la majorité des membres de l'assemblée ne tiendra pas compte de leur opposition, ils se dispensent de prendre part à une résolution qu'ils se réservent de désavouer. Les députés de Hoorn et de Purmerende, qui avaient refusé de se prononcer; ceux de Schiedam et d'Edam, dont l'approbation semblait cependant assurée, sont inutilement tendus : le pensionnaire de Schiedam, Nieupoort, était retenu par

Résol États de Hollande, et man. Vivien, 26 juin 1672.

les habitants, qui avaient mis violemment obstacle à son retour, pour l'empêcher de conclure en faveur de la paix ¹. Par contre, parmi les membres présents, les députés de Rotterdam, qui s'étaient jusqu'alors abstenus, rapportent des instructions favorables, en dépit des violences populaires dont ils avaient été menacés, et les députés de Monnikendam, qui n'avaient pas encore fait connaître leur opinion, donnent également leur consentement. Ceux d'Alkmaar, qui avaient appuyé publiquement l'avis d'Amsterdam, reconnaissent eux-mêmes la nécessité de continuer les négociations. Tous les députés présents consentent ou se résignent à donner leurs pleins pouvoirs pour traiter. Seuls, les députés d'Enckhuysen s'y opposent, en représentant, mais vainement, que l'absence des députés de cinq villes, parmi lesquelles se trouvait la plus importante de la province, rend nécessaire un ajournement, au moins jusqu'au lendemain. A l'unanimité, moins leur voix, l'assemblée prend le parti de demander la paix au roi de France.

Cette résolution est aussitôt transmise aux États généraux, dont les députés s'étaient réunis au commencement de la nuit, et ne semblaient pas disposés à se mettre d'accord. Déjà les États de Zélande avaient envoyé dans la journée une députation aux États de Hollande, pour se plaindre de n'être pas consultés préalablement sur les négociations, et leurs délégués avaient déclaré qu'ils ne pouvaient y acquiescer sans leur aveu. Dans la séance des États généraux, les députés ordinaires de Zélande font la même réserve, et s'opposent à toute résolution. Les députés de Frise, sans se montrer contraires aux négociations, déclarent également qu'ils subordonnent leur consentement à l'approbation des États de leur province. Les députés de Groningue étaient absents. Les députés de la province d'Utrecht, Van der Hoolck et Schade, déclarent qu'à défaut d'ordres des États de leur province qui ne peuvent plus se réunir depuis que leur capitale est occupée par l'armée française, ils n'ont pas qualité pour donner leur suffrage, et ils se considèrent comme obligés de s'abstenir. Les députés d'Overyssel, dont la province était presque entièrement conquise, se contentent de déclarer qu'à défaut de la paix, tout est perdu. Seuls, les

¹ Séance des États de Hollande, 26 juin 1672. L. man. des députés d'Amsterdam au conseil d'Amsterdam, 27 juin 1672.

députés de Gueldre se décident à faire enregistrer expressément leur consentement¹.

Dans cet embarras, la Hollande, qui supportait les principales charges de la défense, et qui avait en quelque sorte la république sous sa garde, depuis que trois provinces étaient tombées au pouvoir de l'ennemi, n'hésite pas à passer outre, et réclame la conclusion de la délibération. Un dernier obstacle restait à surmonter. Toute résolution, avant d'être exécutoire, devait être formulée par le président; mais le député de Frise, Kann, qui préside l'assemblée, quitte son fauteuil pour ne pas conclure. Invités à le remplacer, comme présidents de la semaine précédente, le député d'Utrecht, Van der Hooik, et le député de Zélande, refusent de répondre à cet appel. Il faut dès lors qu'un des députés de la Hollande, Adrien Wassenaar, seigneur de Duvenwoorde, prenne la présidence: après avoir conclu au nom des États généraux, il remet aux négociateurs leurs pleins pouvoirs confirmés par le sceau de la république. Le greffier, Gaspard Fagel, refuse de les contre-signer, la délibération lui paraissant une atteinte aux droits de l'assemblée des États généraux, qui ne peut être valablement engagée par le vote de deux provinces: il se fait remplacer par son premier commis, Spronssen, afin de décliner la responsabilité des propositions de paix.

Les pleins pouvoirs donnés à de Groot et à ses deux collègues d'ambassade, de Ghent et d'Odyk, paraissaient illimités. Ils leur donnaient l'autorisation « de négocier, traiter et conclure ce qu'ils jugeraient nécessaire pour le service et le bien de la république », et les États s'engageaient expressément à ratifier les décisions de leurs plénipotentiaires. Il n'en était pas moins entendu, ainsi que de Groot avait demandé lui-même à en faire prendre acte dans l'assemblée des États généraux et dans l'assemblée de Hollande², « que le traité de paix était subordonné à la conservation et au rétablissement de la souveraineté des sept provinces, telle qu'elle existait avant la guerre ». Deux jours plus tard³, les États généraux, pour prévenir toute fausse interprétation,

¹ Résol. États généraux, 26 juin 1672. Man. Vivien et Hop.

² L. man. Groot à Wicquefort, 20 mars 1674.

³ Résol. États généraux, 28 juin 1672. L. man. Groot à Wicquefort, 20 mars 1674.

faisaient enregistrer expressément cette déclaration. Des indications étaient en même temps données aux négociateurs pour l'indemnité de guerre, et il en résultait qu'à toute extrémité elle ne devait pas dépasser douze millions. Dans l'état de détresse auquel la république était réduite, ces propositions semblaient être les moins onéreuses et les moins désastreuses qu'on pût offrir.

Dès le lendemain matin, de Groot fut invité instamment à hâter son départ¹. Les pensionnaires de Leyde et de Gouda, Pierre Burgersdyck et Jacob Van der Tocht, qui s'étaient montrés les partisans les plus décidés de la paix, le conjurèrent de se mettre en route, sans attendre l'expédition régulière de sa commission, qu'il ne tarderait pas à recevoir². Après s'être fait donner par les États de Hollande « la garantie de sa personne et de ses biens », dans la crainte des persécutions que le parti opposé à la paix pourrait exercer contre lui, de Groot quitta précipitamment la Haye pour retourner au camp de Louis XIV : il semblait emporter avec lui les destinées de son pays.

Des pouvoirs aussi étendus, dans des temps aussi difficiles, lui imposaient une lourde tâche à remplir. Comme si elle n'était pas assez ingrate, les menaces mêmes ne lui furent pas épargnées. Une scène d'emportement eut lieu avec un éclat retentissant, entre de Groot et le greffier des États généraux, Fagel, si l'on s'en rapporte au compte rendu qu'en donne un auteur contemporain, Wicquefort, avec lequel de Groot entretenait une correspondance suivie. « Vous pouvez bien partir », lui aurait dit Fagel, « et vendre votre patrie au plus haut prix que vous pourrez ; mais vous aurez de la peine à mettre l'acquéreur en possession. » — « Il vaut mieux », aurait répondu de Groot, « en sauver une partie que la perdre tout entière. » — « C'est en vain », avait ajouté Fagel, « que vous avez pris soin de la conservation de vos terres ; on les labourera pour y semer du sel, afin que jusqu'à la troisième génération, on ne puisse en jouir³ ». Quand même ce récit dramatique, qui n'est confirmé par aucun témoignage dans les lettres échangés entre de Groot et Wicquefort, pourrait sembler

¹ 27 juin 1672.

² L. man. Groot à Wicquefort, 20 mars 1674.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 425.

contestable, il n'en est pas moins vrai, d'après le plaidoyer auquel, quatre ans plus tard, de Groot dut son acquiescement¹, que Fagel le détourna, mais vainement, d'accepter une ambassade aussi dange-reuse. En outre, le prince d'Orange et Beverningh lui déclarè-rent, quand il repassa au camp, qu'ils ne voudraient pas avoir une commission pareille à la sienne. De Groot leur répondit par une parole qui l'honore : « L'État n'est pas encore si malheureux », leur dit-il, « de trouver des personnes qui veulent bien risquer leur vie pour son salut². »

Le service qu'il rendait à sa patrie, en consentant à négocier avec le vainqueur, était d'autant plus méritoire, qu'il aurait pu se laisser décourager par la détresse du pays, au lieu de consentir à se charger d'une tentative de négociations qui était la seule mesure à prendre pour gagner du temps, et sauver ainsi la république. Beverningh, après avoir d'abord paru désapprouver sa mission, ne pouvait s'empêcher de lui témoigner combien le succès de son ambassade paraissait désirable. « Les députés qui sont avec moi au camp sont très-alarmés », lui écrit-il après son départ; « je ne pourrai les empêcher de se décourager que par l'espoir d'un accommodement. Je vous prie donc de me donner directement connaissance de tout ce qui pourra être communiqué, afin que je leur remonte le cœur³. » Quant au prince d'Orange, avant d'invoquer, comme un texte d'accusation contre de Groot, les offres de paix faites à Louis XIV, il avait cherché à en profiter. Déjà la prin-cesse douairière avait présenté une requête aux États de Hollande, « afin d'obtenir la permission de prendre la sauvegarde du roi de France pour l'hôtel et les biens qu'elle avait à la Haye »; mais les États, ne voulant pas laisser croire qu'ils désespéraient de la république, avaient refusé de l'accorder⁴. En apprenant par de Groot les instructions qui lui avaient été données pour traiter avec Louis XIV, le prince d'Orange ne se montra pas moins soucieux que sa grand'mère de ses intérêts personnels⁵. Après avoir

¹ BASNAGE, t. II, p. 764.

² L. Groot à Wicquefort, 3 avril 1674. WICQUEFORT, édition Chais Van Buren, t. IV, p. 476.

³ L. man. Beverningh à Groot, 28 juin 1672 : Archives du royaume.

⁴ Résol. États de Hollande, 23 juin 1672.

⁵ L. Turenne à Louvois, 1^{er} juillet 1672 : *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 57.

réclamé le paiement du traitement militaire qui lui était dû¹, il écrivit aux États généraux pour être autorisé à demander également au roi de France des sauvegardes destinées à assurer la sécurité de ses domaines, et surtout celle de la seigneurie de Grave, qui lui paraissait exposée à une prochaine occupation de l'armée française. Les États de Hollande lui accordèrent cette autorisation « par tolérance », tandis que de Groot avait répondu à Louvois² qui lui offrait une garantie pour sa maison de campagne, « qu'il aimerait mieux voir le feu dedans, qu'être exempt des maux qu'on ferait souffrir aux moindres sujets des États³ ». En même temps, le prince d'Orange adressait au greffier Fagel une lettre⁴ dans laquelle il le chargeait de demander aux États généraux « qu'on lui permit de négocier avec le roi de France pour tous ses intérêts particuliers. »

Ce ne fut pas le prince d'Orange, ce fut la ville d'Amsterdam, qui, après avoir donné le signal de la résistance, se mit en travers des tentatives de paix. Le 28 juin 1672, le conseil de la ville s'assemblait pour entendre le rapport des députés aux États de Hollande, envoyé par le pensionnaire Hop. Ceux-ci revenus à la Haye depuis la veille faisaient savoir qu'en leur absence des pleins pouvoirs avaient été donnés à de Groot pour traiter. Le conseil s'empressa de les autoriser à faire une nouvelle remontrance⁵. Quelques-uns des conseillers, Valkenier, Backer, André de Graeff, Jean Corver, auquel fut adjoint le bourgmestre Henri Hooft, furent chargés en outre de préparer un projet de protestation. Le conseil en ayant été saisi déclara fièrement qu'au lieu de traiter pour la Hollande seule, « on devait concerter en commune harmonie avec les autres provinces de quelle façon l'on résisterait à l'ennemi avec courage et vigueur, en l'empêchant de faire un pas de plus dans ces provinces ». — « Nous avons trouvé bon », écrivaient le lendemain les bourgmestres à leurs députés aux États⁶, « de vous communiquer la résolution de la ville, prise à l'unanimité, à laquelle

¹ Résol. États de Hollande, 23 juin 1672.

² *Ibid.*, 28 juin 1672.

³ L. Groot à Wicquefort, 20 mars 1674. WICQUEFORT, édition Chais Van Buren, t. IV, p. 180 et 480.

⁴ 27 juin 1672.

⁵ Registre conseil d'Amsterdam, 23 juin 1672, man. Boutemantel.

⁶ 29 juin 1672.

les bourgmestres et les trente-six conseillers se sont associés. » En outre, le conseil ayant décidé ¹ qu'il se tiendrait en permanence se disposa à notifier au peuple, en cas de besoin, qu'il n'avait pris aucune part aux négociations. Sa résolution de résister suffit d'ailleurs pour satisfaire et tranquilliser les habitants. On annonça publiquement que tous les conseillers étaient décidés à se sacrifier pour le salut de la ville, de la religion et de la liberté, et qu'ils continueraient à les défendre jusqu'à la dernière extrémité ².

Cette résistance à outrance avait été sans doute encouragée par de patriotiques et éloquentes harangues, prêtées d'après plusieurs historiens du temps, sous forme un peu déclamatoire ³, au bourgmestre Valkenier et au grand bailli Gérard Hasselaar. Les députés d'Amsterdam communiquèrent cette énergique détermination à l'assemblée des États de Hollande. Ils protestèrent en outre, par la voix irritée de leur pensionnaire Hop, contre la résolution qui en leur absence avait donné à de Groot les pleins pouvoirs pour traiter ⁴, et le lendemain, ils essayèrent de rallier à leur protestation les députés qui n'avaient pas assisté à la dernière séance des États. Ils n'en restèrent pas moins isolés. En effet, les députés de Schiedam et d'Édam rapportaient le consentement donné aux négociations par les conseils de leurs villes. Quant à ceux de Purmerende et de Hoorn, malgré les instructions contraires qu'ils avaient reçues, ils se laissèrent facilement convaincre de la nécessité de traiter. Pour justifier contre d'injustes accusations de défaillance la résolution qui avait été prise par l'assemblée, les députés de Gouda et de Rotterdam, appuyés par les nobles et les députés de Dordrecht, de Delft et d'Haarlem, représentèrent que les plénipotentiaires n'étaient pas autorisés à laisser démembrer le territoire des sept provinces, ni même à disposer d'une somme illimitée, et qu'il s'agissait dès lors de sauver la république par la paix, au lieu de la laisser perdre par la guerre. Les députés d'Amsterdam, tenant compte de ces explications, adoucirent leurs plaintes; mais en dépit des pressantes interpellations

¹ Registre conseil d'Amsterdam, 29 juin 1672.

² WAGENAAR, *Amst. Geschiedenis*, l. XIX.

³ BASNAGE, t. II, p. 243.

⁴ L. man. des députés d'Amsterdam au Conseil d'Amsterdam, 27 juin 1672.

du pensionnaire de Leyde, Burgersdyck, ils exigèrent que leur opposition fût enregistrée¹.

Les intérêts de la république étaient heureusement servis par le parti favorable aux négociations, aussi bien que par le parti qui y était contraire. En effet, les négociations offraient un moyen de salut, si la paix pouvait être achetée à des conditions tolérables. En outre, il suffisait qu'elles fussent engagées, pour que la marche en avant de l'ennemi fût sinon arrêtée, au moins ralentie. Elles permettaient dès lors aux États généraux d'attendre les secours du dehors, grâce aux alliances qu'ils s'étaient ménagées, et de pourvoir à l'insuffisance des moyens de défense, s'il fallait renoncer à l'espoir d'un traité acceptable. Les négociations servaient donc à empêcher que la ruine des Provinces-Unies ne fût inévitable. D'autre part, la résistance qui y était opposée n'avait pas moins d'avantages. Elle donnait une garantie contre l'entraînement des concessions qui auraient dépassé la mesure des sacrifices auxquels la république pouvait se résigner, et elle empêchait que la paix à tout prix ne devint une nécessité à subir.

Si compromise que fût la situation, elle n'était donc pas irrévocablement perdue. Sans doute il avait suffi d'un mois pour mettre à la merci de Louis XIV la république naguère si florissante et si prospère, qui quatre années auparavant lui imposait son arbitrage. Il y avait peu d'exemples d'une chute aussi rapide, faisant écrouler au premier choc la puissance d'un État avec lequel les grandes monarchies de l'Europe étaient dernièrement obligées de compter. Mais la perte de la république, qui semblait jusqu'alors imminente, n'en était pas moins conjurée. Les inondations l'avaient empêchée de périr, et elle pouvait désormais attendre son salut, soit de la continuation de la guerre qu'elle s'était mise en mesure de soutenir, soit des propositions de paix qu'elle avait intérêt à négocier, ne fût-ce que pour temporiser. N'ayant pu prévenir les désastres qui venaient de l'accabler, le Grand Pensionnaire avait fait tout ce qui pouvait dépendre d'un grand homme d'État et d'un courageux patriote pour les réparer. Le gouvernement aux destinées duquel il présidait n'avait pu conjurer la tempête; mais il y avait vaillam-

¹ Séance du 28 juin 1672. États de Hollande, man. Vivien et Hop. WAGENAAR, t. XIV. L. députés d'Amsterdam au conseil d'Amsterdam, 29 juin 1672, archives d'Amsterdam.

ment résisté, et avait réussi à empêcher que le naufrage ne fût irréparable. Après avoir été ainsi à la peine, Jean de Witt ne devait pas être à l'honneur. Le pouvoir lui échappait, en même temps qu'une mort cruelle l'attendait. Il n'avait plus qu'à céder la place au prince d'Orange, et c'était au dernier descendant des stathouders que l'heureuse fortune de sauver la République devait être réservée.

CHAPITRE XIII

UN CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT. — LE RÉTABLISSEMENT

DU STATHOUDÉRAT ET SES SUITES.

Une restauration imminente. — Jean de Witt considéré comme l'ennemi du prince d'Orange. — Les malheurs publics lui sont imputés. — Ses vains efforts pour les prévenir et pour les réparer. — Vivien lui est adjoint dans sa charge de Grand Pensionnaire. — Assassinat tenté à la Haye contre lui. — Ses blessures. — Condamnation et exécution de Jacob Van der Graef. — Ses complices protégés par le prince d'Orange. — Corneille de Witt court les mêmes dangers que son frère.

Soulèvement général. — Rétablissement du stathoudérat en Zélande. — Sédition à Dordrecht. — Résistance de Corneille de Witt à l'abrogation de l'Édit perpétuel. — L'exemple donné par Dordrecht est suivi dans toute la province. — Les États de Hollande réduits à l'impuissance. — Proposition de changement de gouvernement. — Elle est appuyée par le conseil d'Amsterdam. — Réserves faites au sujet de la nomination des régents des villes. — Le prince d'Orange élu stathouder de Hollande et de Zélande, sous le nom de Guillaume III. — Les États généraux le nomment capitaine et amiral général à vie. — Félicitations qui lui sont adressées. — Lettre de sa grand'mère. — Il est solennellement investi de ses charges. — Grand rôle qui lui est réservé.

Les négociations. — Propositions transmises par de Groot à Louis XIV. — Exigences du roi de France. — Rapport communiqué par de Groot aux États de Hollande. — Délibérations. — Opinion du prince d'Orange. — Discours de Van Beuningen. — Refus d'accepter les conditions de paix du roi de France.

Démarches tentées auprès du roi d'Angleterre. — Négociations secrètes engagées avec Charles II par le prince d'Orange. — Offres qui lui sont faites. — Il les repousse. — Traité d'Heeswyck entre Louis XIV et Charles II. — Guillaume III se prononce pour la continuation de la guerre. — Déclaration des États généraux. — Les négociations secrètes continuent entre le prince d'Orange et le roi d'Angleterre. — Elles restent inutiles. — Lettre de Charles II au prince d'Orange.

Les opérations militaires. — Continuation des conquêtes du roi de France. — Prise de Nimègue. — Louis XIV arrêté par les inondations devant Bois-le-Duc. — Son retour en France.

Résistance opposée à l'évêque de Munster. — Siège de Groningue. — Il est obligé de le lever. — Fin de la campagne navale. — La Hollande préservée par la tempête du débarquement des troupes ennemies. — Les vaisseaux des Indes ramenés dans les ports. — Services rendus par Ruyter.

Organisation de la défense. — Mesures financières : les emprunts forcés. — Indications fournies par de Witt. — Augmentation des forces de l'armée. — Louis XIV rend les prisonniers de guerre. — Choix des commandants; réta-

blissement de la discipline. — Les pouvoirs donnés au prince d'Orange rendent confiance aux Provinces-Unies.

Nécessité des secours du dehors. — Assistance de l'Espagne. — Négociations avec l'Empereur. — Traité de la Haye. — Coopération de l'électeur de Brandebourg; sa jonction avec Montécuculli. — Insuffisance de cette intervention. — Elle n'en contribue pas moins à la délivrance de la République.

Les désastres publics, en provoquant l'irritation populaire bientôt poussée jusqu'au délire, ne pouvaient manquer de préparer et de précipiter un changement de gouvernement. Réduites à toute extrémité, les Provinces-Unies devaient nécessairement chercher un sauveur. Le prince d'Orange paraissait prédestiné à ce rôle; c'était celui qui avait appartenu à ses ancêtres. Il semblait devoir en hériter; il avait pour lui le prestige des souvenirs, qui sont une part de la vie des peuples. Il y joignait, avec l'attrait de la jeunesse, le don précoce du commandement. Tout en lui révélait celui qui sait se faire obéir, son impénétrable réserve, son sang-froid inaltérable, son invincible opiniâtreté, et jusqu'au style si bref et si concis avec lequel il donnait ses ordres, sans admettre qu'ils fussent ni méconnus, ni discutés. Le pouvoir qu'il exerçait comme capitaine général lui permettait aisément de s'élever à celui qu'il convoitait comme stathouder, tandis que les restrictions plutôt apparentes que réelles mises à son commandement semblaient le décharger de toute responsabilité dans les malheurs du pays. Il ne manqua pas de mettre à profit le bénéfice de cette situation. « Ceux qui avaient le gouvernement entre les mains », écrivait-il plus tard aux États de Zélande ¹, « avaient voulu nous exclure fort injustement des dignités que nos ancêtres ont possédées si avantageusement pour cet État, et après cela, ils avaient resserré dans des bornes si étroites la part qu'ils voulaient bien nous laisser comme par une grâce singulière, que nous étions dès lors incapable de rendre aucun service. »

Autour du prince d'Orange, le parti qui était resté fidèlement attaché à sa fortune, et qui se grossissait de tous ceux que le désir ou la prévision d'un changement de gouvernement lui ralliait, faisait brusquement valoir ses prétentions comme des droits. Il ne se contentait pas de réclamer pour le jeune prince l'extension de son

¹ L. du prince d'Orange aux États de Zélande, 18 mars 1875.

pouvoir militaire, en voulant que la charge de capitaine général lui fût conférée à vie et avec la plénitude des prérogatives dont elle devait l'investir. Il revendiquait en sa faveur le pouvoir civil, en prenant pour programme le rétablissement du stathoudérat, et se montrait impatient de lui rendre ainsi la puissance qui était le patrimoine de sa famille. On se plaignait avec véhémence de la défiance qui lui avait été témoignée dans l'instruction qui limitait ses pouvoirs de capitaine général, et l'on imputait les malheurs de la guerre à la part insuffisante d'autorité dont il était investi. « Il était temps », répétaient tous ceux qui recevaient le mot d'ordre des amis du prince, « de mettre Son Altesse hors de tutelle, en donnant à la république un chef, dont elle ne pouvait plus longtemps se passer; autrement il n'y avait pas de salut à espérer ¹. » La nécessité de réparer par l'unité d'action les désastres de la guerre était invoquée pour mettre fin au gouvernement oligarchique de la bourgeoisie hollandaise, et elle assurait tôt ou tard l'inévitable prééminence du parti militaire représenté par le prince d'Orange.

Il n'y avait qu'un homme qui pût se mettre en travers de ce torrent grossi par toutes les passions populaires. Seul, le grand pensionnaire de Witt avait jusqu'alors empêché que les États de Hollande ne fussent dépossédés de leur souveraineté par un changement de gouvernement. Depuis dix-neuf ans qu'il gouvernait la république, il avait su, par la fermeté de sa conduite et la supériorité de son intelligence, surmonter tous les obstacles, déjouer les manœuvres des partis, et conserver à sa province le gouvernement sans stathouder, tel que la Grande Assemblée de 1650 l'avait organisé. Scrupuleusement fidèle à son serment qui l'obligeait à n'y laisser porter aucune atteinte, il s'était fait de la résistance au parti orangiste le plus impérieux devoir de sa charge. Toutefois, loin de traiter le jeune prince d'Orange en ennemi, il ne lui avait pas ménagé les témoignages de respect et même d'affection. Il l'avait fait élever comme pupille des États de Hollande, et avait lui-même dirigé son éducation jusqu'à ce que les obstacles de tout genre qui lui avaient été suscités l'eussent obligé à y renoncer. A mesure que le jeune prince grandissait, il avait prévu que le commandement en chef de l'armée lui serait inévitable-

¹ SAMSON, *Histoire de Guillaume III*, t. II, p. 380.

ment réservé. Résolu à n'y mettre aucun obstacle, il avait voulu au moins lui interdire l'accès des pouvoirs de stathouder qui l'auraient rendu maître du gouvernement. L'Édit perpétuel, qui avait aboli le stathouderat en Hollande et interdit d'en proposer le rétablissement, l'Acte d'Harmonie par lequel les autres provinces s'étaient obligées à rendre incompatibles les charges de stathouder provincial et de capitaine général de la confédération, telles avaient été les barrières opposées par le parti républicain à toute tentative de restauration. Néanmoins de Witt ne s'en tenait qu'à une politique défensive. Il s'était laissé imposer l'Édit perpétuel plutôt qu'il ne l'avait conseillé, et s'était flatté de désarmer les partisans du prince d'Orange, non-seulement en le faisant nommer conseiller d'État avant ses vingt ans, mais encore en lui destinant, à l'expiration de ses vingt et un ans accomplis, le commandement en chef de l'armée. Malheureusement pour lui, il n'avait pas su se faire un mérite de cette politique de conciliation : quand les concessions étaient devenues inévitables, il les avait disputées, au lieu de hâter un accord, en donnant ainsi un nouvel aliment aux inimitiés et aux ressentiments du parti orangiste.

D'ailleurs les événements avaient trompé ses prévisions, et les désastres de la guerre ne pouvaient manquer d'entraîner la ruine du gouvernement qu'il dirigeait. Tous les coups, destinés à le faire succomber dans une lutte qui devenait chaque jour plus inégale, lui avaient été portés. Les progrès si rapides de l'invasion donnèrent contre lui le signal d'une explosion de haine implacable, en permettant d'exploiter, pour le perdre, la crédulité populaire. Malgré la résistance qu'il avait opposée au roi de France, il était accusé d'être devenu son complice, parce qu'il n'avait pu mettre la république à l'abri de la conquête, et il était représenté comme le chef d'un grand complot préparé depuis longtemps pour lui livrer les Provinces-Unies, afin d'empêcher que le prince d'Orange ne les gouvernât. Les pamphlets les plus odieux propageaient ces calomnies, tandis que les prédications de plusieurs ministres calvinistes retentissaient comme un appel aux plus violentes passions ¹. « J'ai éprouvé », écrivait quelques semaines plus

¹ Simon Simonides et Thaddæus Landmann à la Haye, Henri Dibbets à Dordrecht, Jacob Borstius et Jean Ursinus à Rotterdam, Samuel Grutherns à Haarlem, Goethals à Delft.

tard de Witt à Ruyter ¹, avec une douloureuse tristesse, « la vérité de ce qu'on appliqua autrefois à la république romaine : *Prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur* » (chacun veut s'attribuer la gloire du bon succès, mais les malheurs publics sont imputés à un seul.)

Le Grand Pensionnaire semblait en effet être seul responsable de l'invasion, tandis que c'étaient les États généraux, ou même les États de Hollande, qui avaient plus d'une fois éludé ou fait échouer ses propositions fréquemment renouvelées pour mettre la république en état de résister ². « Si un étranger venait demander pourquoi de Witt, le conseil du pays, n'avait pas pris de précautions, pourquoi les forteresses propres à la défense, n'avaient pas été suffisamment pourvues de forces », écrit l'un des contemporains qui savait lui rendre justice, Conrad Droste ³, « c'est que la discorde avait empêché l'exécution de tout ce qu'il proposait. S'il demandait de mettre sur pied une armée formidable, ou bien exigeait la nomination d'un capitaine général, s'il réclamait l'amélioration des remparts, s'il voulait mettre des provisions dans les arsenaux, toujours on l'en empêchait par différentes raisons. » On ne lui tenait aucun compte ni des limites de ses pouvoirs restreints à la province de Hollande, et qui ne lui laissaient d'ailleurs d'autre autorité que celle de la persuasion, ni des difficultés souvent insurmontables avec lesquelles il était aux prises, ni des services qu'il avait rendus et qu'il ne cessait de rendre.

Avant que la guerre fût déclarée, il avait instamment conseillé de surprendre l'ennemi, en lui portant les premiers coups. Son plan de campagne offensive était l'occupation de Cologne par un corps de troupes, et ensuite l'attaque des magasins français à Nuys. Il ne s'était pas moins énergiquement employé, mais sans plus de succès, pour empêcher la jonction des flottes française et anglaise : il aurait voulu la prévenir, en faisant entrer la flotte des États généraux dans la Tamise, où elle aurait pu renouveler l'audacieuse expédition de Chatham ⁴. Il avait montré la même prévoyance pour organiser à l'avance les mesures destinées à assurer le succès

¹ L. de Witt à Ruyter, 12 août 1672.

² Voir t. II, ch. XI, p. 196-200.

³ Conrad DROSTE, reste de *Mémoires* communiqués par M. SCHOTEL.

⁴ Voir t. II, chap. XII, p. 264, 266.

de la guerre défensive, et la province d'Utrecht aurait été préservée de l'invasion, si ses pressants conseils avaient obtenu « qu'on exécutât les travaux de fortifications et d'inondations qui devaient couvrir cette province, ainsi que celle de Hollande ¹ ».

Dès le commencement des hostilités, il avait recommandé la surveillance assidue des mouvements de l'ennemi, afin que l'armée chargée de garder la ligne trop étendue du Rhin et de l'Yssel pût être réunie au premier signal, pour s'opposer au passage du fleuve, et il se plaignait qu'on ne sût pas tirer un meilleur parti des moyens d'information qui auraient permis au prince d'Orange de disputer à Louis XIV l'entrée du pays ². Les premières nouvelles des conquêtes de l'ennemi ne l'avaient pas découragé. Il avait aussitôt reconnu qu'il fallait se contenter de défendre la Hollande, en rappelant au secours de la province toutes les troupes disponibles, et en la rendant inaccessible par les inondations, de façon à en faire un vaste camp retranché dont Amsterdam serait la citadelle. C'était ce fier programme de résistance qu'il traçait, en écrivant à Beverningh ³ cette mémorable dépêche, qui n'est pas l'un de ses moindres titres d'honneur devant la postérité : « Nous devons nous servir d'Amsterdam comme du cœur de l'état, pour porter secours à tous les membres, afin que, sous la garde de Dieu, nous disputions le pays à l'ennemi jusqu'au dernier homme, et avec une constance batave. »

Le Grand Pensionnaire avait ainsi supporté sans faiblir le poids de la tâche qui semblait devoir l'écraser, sans se laisser ni abattre, ni décourager par l'infortune et par l'injustice. « Je passe ordinairement toute la matinée depuis huit heures à la commission militaire des États généraux », écrit-il à Beverningh ⁴, « et je vous adresse ma correspondance en grande hâte, sans avoir pris aujourd'hui un seul repas, bien qu'il soit neuf heures du soir. Je prie Dieu tout-puissant de vous donner des forces, ainsi qu'à tous ceux auxquels la conduite des affaires est confiée. » Il était tellement surchargé de travail, que les États de Hollande résolurent de le soulager de ses occupations accablantes, en chargeant le commis Van den Bosch de prendre place à son bureau pendant les

¹ L. de Witt à Beverningh, 9 juin 1672. Voir t. II, chap. XII, p. 276.

² *Ibid.*, 10 juin 1672.

³ *Ibid.*, 9 juin 1672.

⁴ *ibid.* 4 juin 1672.

séances, pour entendre les avis des membres de l'assemblée et en faire le résumé. En même temps ils l'autorisèrent à faire rédiger les résolutions les plus importantes par son cousin et ami dévoué, le pensionnaire de Dordrecht Vivien ¹. Délégué comme commissaire auprès du maréchal de camp Wurtz, Vivien était absent de la Haye, et de Witt se hâta de le rappeler auprès de lui. « Les malheurs des temps nous accablent de tant d'affaires », lui écrivait-il ², « et nous avons si peu d'assistance à cause de l'absence de beaucoup de membres dans différentes commissions, que Leurs Nobles Puissances sont obligées de vous mander ici, tant pour coopérer de tout votre pouvoir aux intérêts du pays, que pour m'aider dans mon travail particulier. » Vivien n'arriva à la Haye que pour le remplacer, au lieu d'avoir seulement à l'assister. Quelques heures après lui avoir adressé la lettre dans laquelle il pressait son retour, de Witt, blessé dans un attentat dont il avait failli être victime, était obligé d'abandonner la direction des affaires publiques.

Les passions déchainées contre lui avaient armé le poignard des assassins. Le mardi 21 juin 1672, malgré la nuit déjà commencée, il travaillait dans son cabinet à côté de la salle des États, pour y achever sa tâche, « et terminer chaque jour les affaires du jour », suivant la maxime qu'il aimait à répéter et à mettre en pratique. A la même heure, dans le voisinage, quatre conjurés étaient réunis pour le faire tomber sous leurs coups. Les deux fils d'un conseiller à la cour de Hollande, Jacob et Pierre Van der Graef, s'étaient associé pour cette criminelle entreprise Adolphe Borrebagh, maître de poste de Maëstricht, et Corneille de Bruyn, marchand grainetier, lieutenant d'une des compagnies bourgeoises de la Haye. Profitant de l'éloignement de leur père qui s'était retiré à Delft pour y mettre sa fortune en sûreté contre l'invasion, ils avaient invité leurs complices à souper et s'étaient entretenus avec eux des malheurs publics, en les imputant au Grand Pensionnaire ³. Soit que leur projet fût prémédité à l'avance, soit qu'ils ne fissent que céder subitement à une inspiration criminelle, ils s'arrêtèrent devant

¹ Résol. États de Hollande, 20 juin 1672.

² L. de Witt à Vivien, 21 juin 1672.

³ Interrogatoire de Pierre Van der Graef, Archives du royaume, section judiciaire.

l'étang ou vivier qui borde le palais des États, sous les arbres de l'avenue qui y fait face. La lumière qu'ils aperçurent dans le cabinet du Grand Pensionnaire les décida, sur la remarque de Borrebagh, à profiter de l'obscurité et de la solitude pour l'attendre à son passage et le faire périr dans cette embuscade.

Troublés par la crainte, au lieu de l'attaquer tous quatre, ils tirèrent au sort pour choisir celui qui le frapperait le premier, et deux fois de suite le sort désigna de Bruyn. Pendant qu'ils délibéraient, Jean de Witt sortit de la cour intérieure du palais entre onze heures et minuit, pour regagner tranquillement sa demeure, qui était très-rapprochée. Il était précédé d'un de ses serviteurs, van den Wissel, qui portait un flambeau pour l'éclairer, et suivi de son clerc, Reinier Van Ouvealler, qui était chargé de son sac à dépêches. Les conjurés, protégés par l'ombre des arbres, occupaient le chemin qu'il devait suivre. Quand le Grand Pensionnaire eut franchi l'arcade de la prison, ils marchèrent à sa rencontre. Borrebagh commença l'attaque, en arrachant brusquement le flambeau des mains du serviteur qui le portait, pendant que Pierre Van der Graef, enlevant au commis le sac qui lui était confié, l'empêchait de secourir son maître; en même temps de Bruyn, obéissant à la consigne qu'il avait reçue, se précipita sur Jean de Witt et l'atteignit d'un coup de sabre sur le cou.

Quoique surpris et sans armes, le Grand Pensionnaire eut le courage et la présence d'esprit de saisir le meurtrier et de le terrasser. Ses complices vinrent aussitôt à son aide pour le dégager, et tandis que dans cette lutte corps à corps ils se meurtrissaient la main, ils firent à Jean de Witt de nouvelles blessures. Jacob Van der Graef lui porta par derrière un coup de couteau, qui, pénétrant dans l'épaule, le fit tomber à terre si violemment, que la tête porta et reçut une forte contusion. Les assassins, croyant qu'il était mort, se retirèrent en toute hâte, pendant que le Grand Pensionnaire, qui n'était qu'ensanglanté, avait la force de se relever et rentra dans sa maison. Les médecins des États, Van der Straeten et Helvetius, et les deux chirurgiens de Wilde, qui furent appelés aussitôt auprès de lui, reconnurent qu'aucune de ses blessures n'était mortelle. Il se mit au lit avec une fièvre ardente, entouré des soins que lui prodiguaient son vieux père, sa vaillante sœur

Johanna de Witt, mariée à Beveren, seigneur de Zwyndrecht, et sa fille aînée Anna. Toujours fidèle à ses devoirs, il surmonta ses souffrances pour écrire aux États de Hollande une lettre calme et simple, dans laquelle, remerciant Dieu de l'avoir sauvé d'une mort presque certaine, il leur racontait avec les détails les plus précis l'attentat auquel il avait échappé, et les pria de le dispenser de remplir sa charge jusqu'à son rétablissement ¹.

Les États de Hollande, en apprenant cette tentative d'assassinat contre le premier ministre de leur province, lui firent témoigner leurs tristes sympathies, auxquelles les principaux personnages de la république s'associèrent. Inquiets pour eux-mêmes, et craignant un vaste complot, ils prirent pour leur sûreté les précautions nécessaires, en mettant sur pied les compagnies bourgeoises, qui s'empressèrent de répondre à leur appel. Ils ne se montrèrent pas moins vigilants pour la poursuite et la punition du crime. Ils prescrivirent à la cour de Hollande toutes les recherches qui permettraient de découvrir les coupables, firent fermer les portes de la ville pour les empêcher de s'échapper, et promirent cinq mille florins à ceux qui les dénonceraient ².

L'un d'eux, Jacob Van der Graef, fils aîné du conseiller à la cour de Hollande, était déjà arrêté. Se croyant sûr de l'impunité, et préoccupé de ne donner aucun éveil, il avait achevé la nuit avec ses complices dans la maison du libraire Van Dyck, où les assassins s'étaient retirés pour faire panser la blessure reçue par l'un des conjurés, Van Bruyn. Le lendemain matin, empruntant à son hôte un manteau pour n'être pas reconnu, il crut pouvoir rentrer sans danger dans la maison paternelle; mais il la trouva gardée. Un médecin qui passait sur la promenade, au moment où Graef retournait sur ses pas pour s'assurer si de Witt était tué, avait entendu prononcer à voix basse ces paroles : « Graef! Graef! où êtes-vous? Venez vite. » Dès qu'il eut connaissance de l'attentat, il se rendit chez le Grand Pensionnaire, auquel il signala cet indice de crime, et les ordres furent aussitôt donnés pour que les abords de la maison du conseiller fussent soigneusement surveillés. Quand Jacob Van der Graef s'y présenta, croyant en trouver l'accès libre, il ne

¹ L. Jean de Witt aux États de Hollande, 22 juin 1672.

² Résol. États de Hollande, 22 et 23 juin 1672.

comprit pas les signes d'intelligence qui lui étaient faits par quelques-uns des bourgeois mis en faction, qui désiraient le faire échapper. Les taches de sang qu'il portait sur lui, et dont il ne se doutait pas, suffisaient pour le dénoncer. Après de vaines explications, il fut conduit à la conciergerie de la cour et ensuite à la prison, et confirma les soupçons de son crime, en conjurant les bourgeois qui l'escortaient de le laisser s'enfuir. Au troisième interrogatoire, il fut obligé de s'avouer coupable, et donna le nom de ses complices.

Il avait été déconcerté, quand on lui avait représenté son épée tombée de son fourreau, et ramassée à la place où l'attentat venait d'être commis. Il déclara « qu'il ne pouvait se rendre compte d'aucune raison qui l'eût porté à commettre cette tentative d'assassinat, sinon qu'il était abandonné de Dieu », et il en témoigna tout son repentir ¹. « Lorsque j'eus résolu d'assassiner le grand pensionnaire de Witt », avoua-t-il, « je demandai à Dieu de vouloir bien faire réussir mon entreprise, si le Grand Pensionnaire était un traître, mais de me faire perdre la vie s'il était un honnête homme ². » Il n'avait d'autre excuse que celle du fanatisme, et il fut condamné à mort. Sa jeunesse (il était encore étudiant à l'Université de Leyde), la considération dont jouissait sa famille, la fuite de ses complices qui avaient pu s'évader de la Haye, intéressaient à son sort, malgré l'indignation qu'inspirait ce lâche guet-apens.

D'après des récits plus ou moins contestables ³, qui ne sont confirmés par aucun témoignage, Jean de Witt aurait été pressé par des amis de solliciter des États la grâce du coupable, afin de regagner par sa clémence la faveur populaire qu'il avait perdue. Le Grand Pensionnaire, ne se départissant pas de son austère rigidité, se serait refusé à faire cette démarche, en disant que s'il pardonnait de bon cœur à son assassin, il n'en était pas moins obligé de laisser à la justice son libre cours, afin que la sécurité des autres régents ne fût pas compromise par l'impunité du crime. A ces suppositions on peut opposer une déclaration contraire ⁴, d'après laquelle

¹ Sentencé de condamnation de Jacob Van der Graef. Archives du royaume, section judiciaire.

² *Histoire de Jean et Corneille de Witt*, t. II, p. 440.

³ SAMSON, *Histoire de Guillaume III*, t. II, p. 259.

⁴ *Oudaan, Gedenkwaerdige Stokken*.

aucune demande d'intercession en faveur du condamné n'avait pu être adressée à Jean de Witt, « la fièvre continue qu'il eut pendant plus de huit jours n'ayant permis de l'entretenir d'aucune affaire ¹ ». Quoiqu'il en soit de ces allégations, le sursis à l'exécution de la sentence ne fut pas accordé, et Jacob Van der Graef mourut avec courage, mutilé par le bourreau de Haarlem, qui le manqua une première fois, avant de lui trancher la tête ². Le jour de l'exécution, il fallut faire garder l'échafaud, et prendre les mesures qui devaient empêcher la population de la campagne de venir tenter une émeute à la Haye. Le pasteur David Amya, qui avait visité Jacob Van der Graef dans sa prison, publia la relation de sa captivité et de son supplice, qui fut vendue en quelques jours à plusieurs milliers d'exemplaires; il y faisait un parallèle criminel entre l'assassin de Jean de Witt et l'ange de la Bible qui avait soutenu la lutte contre le patriarche Jacob ³. Les ennemis du Grand Pensionnaire se servirent de ce libelle pour faire considérer son assassin comme un martyr.

Les trois autres meurtriers avaient échappé à toute poursuite. Ils s'étaient réfugiés au camp du prince d'Orange, et y trouvèrent un asile, malgré les recherches des États, qui les désignèrent vainement au prince ainsi qu'aux chefs de l'armée. « Nous prenons cette affaire fort à cœur », lui écrivirent-ils, « et nous avons résolu de faire voir notre ressentiment aux auteurs d'un attentat commis sur la personne de notre premier ministre. » Ils allèrent même jusqu'à lui dénoncer la protection occulte qui semblait dérober les fugitifs à la justice. « Nous sommes informés », écrivaient-ils, « qu'ils se sont sauvés parmi les troupes de l'État qui sont campées à Bodegrave, ou en d'autres endroits que Votre Altesse sait bien ⁴ ». Ces soupçons étaient justifiés. Non-seulement les complices de Jacob Van der Graef ne furent pas inquiétés; mais encore quand deux mois plus tard ils purent profiter de l'amnistie générale pour rentrer dans leurs demeures, l'un d'eux, Borrebagh, conserva son emploi de maître de poste, et en obtint la survivance pour son fils, tandis que l'autre, de Bruyn, fut choisi par le

¹ Lettre de Jean de Witt à Ruyter, 2 août 1672.

² 29 juin 1672.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 492.

⁴ L. des États de Hollande au prince d'Orange, 22 juin 1672.

nouveau stathouder, comme l'un des magistrats municipaux de la Haye. La scandaleuse récompense de leur crime leur fut ainsi accordée.

Un secret mot d'ordre semblait avoir désigné les deux frères aux coups des meurtriers. Quatre jours après l'attentat ourdi à la Haye contre le Grand Pensionnaire, Corneille de Witt, qui avait été obligé de quitter la flotte par suite de ses douleurs articulaires, faillit également être la victime d'un assassinat. Le lendemain de son retour à Dordrecht¹, au commencement de la nuit, quatre inconnus, dont l'attitude était suspecte et menaçante, vinrent frapper à sa maison, en demandant à lui parler d'affaires importantes : l'entrée leur ayant été refusée à raison de l'heure tardive, ils tentèrent de la forcer. Mais la garde bourgeoise qui faisait le service de nuit fut prévenue à temps par les domestiques, auxquels une porte dérobée avait permis de sortir précipitamment pour donner l'alerte ; elle accourut en hâte et fit prendre la fuite aux malfaiteurs, qu'elle ne put arrêter.

Ces criminelles tentatives contre la vie du Grand Pensionnaire et de son frère devaient servir à précipiter le soulèvement général destiné à rétablir la charge de stathouder au profit du prince d'Orange. Cette révolution avait été habilement préparée par les fausses nouvelles qui étaient propagées pour entraîner la population aux derniers excès. « Le bruit de la mort du prince ayant été répandu à Amsterdam », écrivait l'envoyé de l'électeur de Brandebourg, Blaspiel¹, « le peuple se mit dans la plus grande agitation et voulait courir à la Haye pour tirer vengeance de ceux qui lui étaient signalés comme les ennemis de Son Altesse. »

La Zélande donna la première le signal du changement de gouvernement, et ce fut la ville de Ter Veere, dont le prince d'Orange était le seigneur, qui en prit l'initiative². Le jour même où les blessures reçues par Jean de Witt le mettaient hors d'état de continuer l'exercice de ses fonctions, les habitants de Ter Veere s'attroupèrent pour aller demander aux membres du conseil de la ville de se prononcer en faveur du prince d'Orange, et ceux-ci, intimidés ou complices, le proclamèrent stathouder. Le mouve-

¹ L. Blaspiel, 25 juin 1672.

² 21 juin 1672.

ment une fois commencé se communiqua à toute la province, sans rencontrer aucune résistance : presque partout le peuple ne faisait que prévenir les secrets désirs des régents, qui, sans oser rompre l'accord conclu avec les États de Hollande, étaient tout disposés à se laisser faire violence. La déclaration des États de Zélande en faveur du prince d'Orange était inévitable, quand le soulèvement de la Hollande la rendit superflue.

Quelques jours avaient suffi pour que l'exemple donné par les habitants de Ter Veere fût suivi par la ville de Dordrecht, qui plus que toute autre semblait intéressée à conserver une inébranlable fidélité au gouvernement des États. Elle était considérée comme le fief de Jean et de Corneille de Witt qui y étaient nés, et qui soit par eux-mêmes, soit par leurs parents et leurs amis, avaient été jusqu'alors les maîtres du conseil des régents. Sa défection devait donc porter au parti républicain un coup irréparable. Elle fut préparée par des soupçons perfidement accrédités contre les magistrats municipaux. Les députés envoyés aux États par le conseil de Dordrecht s'étant prononcés pour la paix, la bourgeoisie se laissa persuader que les conseillers négociaient déjà avec l'ennemi la capitulation de la ville. Elle leur fit demander s'ils étaient résolus à la défendre, dans le cas où elle serait attaquée. Ils répondirent qu'ils sacrifieraient leur fortune et leur vie pour résister à l'invasion.

Cette réponse ne suffit pas pour rendre confiance aux habitants. La visite des magasins fut exigée pour constater les moyens de défense. L'absence du gardien, chez lequel on alla chercher les clefs, donna un prétexte au cri de trahison qui fut répété de toutes parts. Vainement les magasins furent-ils ensuite ouverts, de telle sorte qu'on put s'assurer à l'aise qu'ils étaient suffisamment pourvus. La foule s'était rassemblée en manifestant les dispositions les plus hostiles, et les meneurs qui la dirigeaient donnent le signal de l'émeute, en faisant arborer deux pavillons au haut de la tour. L'un, de couleur orange, flottait au-dessus de l'autre qui était blanc, avec cette inscription : *Orange op* (dessus), *Wit onder* (dessous). Le nom patronymique de Jean de Witt signifiant *blanc* en hollandais, ce jeu de mots était destiné à servir de ralliement contre le Grand Pensionnaire et son parti. Pour obéir aux injonctions populaires, le conseil des régents est obligé de se réunir. Un

ouvrier arrête le bourgmestre Hallingh qui voulait s'échapper, et la hache à la main, le menace de lui fendre la tête, s'il oppose la moindre résistance aux volontés des habitants. N'osant pas rester fidèles à l'*Édit perpétuel* qu'ils avaient juré de maintenir intact, et craignant, s'ils consentaient à l'abroger, d'avoir à rendre compte aux États de la violation de leur serment, les régents se flattent de trouver un expédient : ils font annoncer à son de trompe qu'une députation est envoyée au prince d'Orange, pour le conjurer de se rendre sans retard à Dordrecht.

Ils choisissent deux bourgmestres, Jean Hallingh et Jean Van den Burg, le secrétaire de la ville, Arent Muys, deux membres du conseil, Graëf et Van der Velden, deux capitaines de la bourgeoisie, et deux bourgeois. Le peuple les conduit hors la ville en criant : « Vive Son Altesse ! Meurent les mauvais régents ! » Les députés arrivés à Bodegrave, au camp du prince d'Orange, lui font connaître la mission qu'ils ont reçue. Toujours attentif à ne pas se compromettre, le prince, qui tenait à se garantir contre toute accusation de complicité avec la sédition, commence par refuser de répondre à leur appel, en alléguant la nécessité de rester à son poste. Redoutant l'explosion de la colère populaire, s'ils ne peuvent annoncer son arrivée, les députés le pressent de se mettre en route, et il cède à leurs prières, en paraissant se laisser vaincre.

Le lendemain matin ¹, il fait son entrée solennelle, en compagnie des membres de la députation, auxquels s'était joint le beau-frère de Jean et Corneille de Witt, Jacob de Beveren, seigneur de Zwyn-drecht, conseiller député des États de Hollande. Les habitants escortent le jeune prince et le conduisent à l'hôtel de ville, où il se rend à pied et la tête couverte. Les régents le suivent chapeau bas, et l'invitent avec empressement à prendre séance dans le conseil ; mais ils se gardent de lui faire aucune ouverture, afin de le rendre responsable de la décision qui sera prise. Ils lui demandent s'il a quelque proposition à leur communiquer. Le prince, surpris de leur silence, dissimule son étonnement, et leur rappelle qu'il n'est venu qu'à leur demande, afin d'écouter ce qu'ils ont à lui dire. Ceux-ci, sans se départir de leur réserve, le remercient de l'honneur

¹ 29 juin 1672.

qu'il leur a fait en se rendant dans la ville, et l'invitent à en visiter les fortifications et les magasins, espérant ainsi donner le change à la foule. Mais au retour de cette tournée, les habitants, craignant d'être trompés, se pressent autour de son carrosse, et pour obéir au mot d'ordre qui leur a été donné par le pasteur Henri Dibbets, refusent de le laisser sortir, avant de s'être assurés du vote des régents.

Le prince s'étant contenté de déclarer qu'il était satisfait, les plus exaltés demandent à grands cris si les régents l'ont proclamé, déclarant qu'ils sauront bien lui faire rendre les charges de ses pères; pour obtenir une réponse, ils couchent en joue l'un des bourgmestres qui l'accompagnaient. Vainement celui-ci, se mettant à la portière, essaye de les calmer en criant : « Vive Orange ! » la foule irritée témoigne qu'elle ne se laissera pas abuser par de vains mots. Elle suit le prince jusqu'à l'auberge du Paon, où les régents lui avaient fait préparer un repas, et menace de les massacrer, s'ils ne représentent pas l'acte destiné à rétablir en sa faveur le stathoudérat¹. L'un des séditeux entrant dans la salle, et s'adressant au prince, lui dit : « Que Votre Altesse demande tout ce qui lui plaira, et nous ferons en sorte qu'elle l'obtienne. » Les régents obligés de céder, et n'osant pas quitter l'auberge, sans avoir consenti à la satisfaction qui leur était imposée, ordonnent au secrétaire du conseil de rédiger la résolution dans laquelle ils déclarent qu'au nom de la ville ils font choix du prince d'Orange comme stathouder. Le prince, qui ne se départissait pas de sa prudence, se crut obligé d'invoquer l'engagement solennel qu'il avait pris le jour de sa nomination comme capitaine général, en jurant obéissance à l'Édit perpétuel. Il fallut que les régents le fissent relever de son serment par les deux pasteurs qui s'étaient signalés dans le soulèvement de la journée, Dibbets et Verchem. Le premier acte de la révolution était accompli.

Dans cet entraînement auquel tous cédaient, il n'y eut qu'une seule tentative de résistance, et ce fut Corneille de Witt, qui, inaccessible à toute défaillance, s'opposa opiniâtrément aux impérieuses exigences de ses concitoyens. Lorsque la délibération qui prononçait le rétablissement du stathoudérat eut été signée par

¹ *Vie de Jean et de Corneille de Witt*, t. II, p. 447.

les dix-sept conseillers présents, on fit observer dans la foule qui restait ameutée, que sa signature manquait, et ses ennemis ne voulurent pas laisser échapper cette occasion de l'humilier. Il continuait à être retenu au lit par la maladie, et pour l'obliger à ratifier la résolution prise en son absence, on lui envoya le secrétaire de la ville, Muys, accompagné du capitaine de la bourgeoisie, Hoogewerf. Après avoir pris connaissance de l'acte dont la signature lui était imposée, Corneille de Witt demanda si la rédaction n'en pourrait être changée, « en y employant des termes moins positifs ». La réponse ayant été négative, il déclara qu'il aimerait mieux mourir sur son lit et avoir la tête brisée, plutôt qu'y donner son consentement¹. « Vous pouvez me trancher le cou avec l'épée que vous avez au côté », dit-il au capitaine de la bourgeoisie : « quant à moi, j'ai prêté serment à l'Édit perpétuel, je veux le tenir, puisque je n'en suis pas dispensé. » Le capitaine ayant protesté qu'il n'était pas venu pour être un assassin, il lui répliqua laconiquement : « Je ne peux pas signer, quoi qu'il arrive. »

Toutefois l'intervention de sa femme ébranle la fermeté de son refus, en mettant aux prises les sentiments du mari et du père avec ceux du citoyen. Maria Van Berkel, craignant que sa demeure ne fût envahie par la population attroupée devant la porte, et que le capitaine de la bourgeoisie pouvait à peine contenir, avait senti fléchir sa grande âme. Quoiqu'elle eût toujours fait preuve d'une intrépidité toute virile, au milieu des périls qui avaient plus d'une fois menacé son mari, elle le presse avec instances de céder. Corneille de Witt résistait encore à ses prières; pour avoir raison de son refus, elle lui déclare avec désespoir qu'elle n'a plus d'autre parti à prendre que celui de s'éloigner, se croyant tenue comme mère d'aller mettre en sûreté la vie de ses enfants. Vaincu par ses larmes, Corneille de Witt prend la plume dont sa main endolorie peut à peine faire usage; il écrit son nom et y ajoute ces deux lettres : V. C., qui voulaient dire : *Vi coactus*. (Contraint par la force.) Le secrétaire Muys lui en demande l'explication, et le supplie de les faire disparaître, pour ne pas donner un nouveau signal aux fureurs de la foule. « Je ne les retirerai pas », dit-il, « parce

¹ VAN WIJN, *Byvoegsels Wagenaar*, t. XIV, p. 60, 61, interrogatoire de Corneille de Witt. Voir chap. XIV, p. 505.

qu'autrement, je ne consentirais pas à signer ¹. » Pendant que sa femme les efface à son insu, prévoyant ce pieux subterfuge de la tendresse conjugale, il demande au secrétaire de dresser un procès-verbal de sa protestation, dont il se fit plus tard remettre la copie ². Il s'était mis en mesure, ainsi qu'il l'affirmait lui-même avec orgueil, de témoigner aux États ses maîtres qu'il n'était pas un parjure. Le lendemain, Vivien, qui s'était fait accorder par les États l'autorisation de retourner à Dordrecht pour s'employer, en sa qualité de pensionnaire de la ville, à y rétablir l'ordre, s'inspirait des pensées qui avaient été celles de Corneille de Witt, et signait l'acte de révocation de l'Édit perpétuel, mais ajoutait à la suite de son nom ces mots : *comme pensionnaire*, afin de constater ainsi qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres des régents, auxquels, d'après les obligations de sa charge, il était tenu d'obéir.

Le mouvement populaire de Dordrecht ne resta pas isolé, et fut comme une trainée de poudre qui propagea l'incendie. A Rotterdam, où le parti orangiste s'était ménagé la complicité des capitaines des compagnies bourgeoises, les désordres commencèrent par des violences exercées contre le pensionnaire Pierre de Groot, et contre l'un des députés de la ville, Van der Aa. Revenant de la Haye pour rendre compte aux régents de la délibération des États sur les négociations avec le roi de France, dont Pierre de Groot avait été chargé ³, ils furent tous deux dénoncés comme traîtres, et leur vie fut mise en danger, sans que les membres du conseil osassent ordonner aucune poursuite contre ceux qui les avaient assaillis. Cette impunité encouragea le complot préparé par les officiers de la bourgeoisie. A la première nouvelle de l'insurrection de Dordrecht, l'un d'eux, Jacob Vossnaar, voulant profiter de l'office religieux qui réunissait les habitants à la grande église, fit occuper par sa compagnie les avenues qui y conduisaient ⁴, et obligea tous ceux qui sortaient du prêche à se déclarer partisans du prince ou des États ⁵. Une assemblée se trouva ainsi improvisée pour

¹ *Aaantck Hop.*, 29 juin 1672.

² Procès-verbal de Muys remis à Corneille de Witt, 11 juillet 1671. VAN WIJN, *Byvoegsels, Wagenaar*, t. XIV, p. 61.

³ 25 juin 1672.

⁴ Mercredi 29 juin 1672.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 486, et *Mémoires* sur l'année 1672.

demander la nomination d'un stathouder; elle fut haranguée par le pasteur Borstius, et Naersen, l'un des régents gagné à la cause orangiste, s'offrit pour transmettre aux conseillers la volonté populaire, pendant que le drapeau orange hissé en haut du clocher de la ville annonçait le changement de gouvernement. Menacés du pillage de leur maison et de la mort, les conseillers se réunirent pour sanctionner la résolution à laquelle les bourgmestres Pesser et Vroesen opposèrent seuls une courageuse résistance. Le lendemain ¹, des députés furent envoyés au prince d'Orange pour lui notifier sa nomination, et le bourgmestre Vroesen, qui les accompagnait, ne craignit pas de lui dénoncer la violence faite aux magistrats. Celui-ci, mécontent sans doute de cette déclaration hardie, ou préoccupé de garder encore certains ménagements, les accueillit avec une froide réserve. Il les reçut auprès de son camp de Bodegrave, sans descendre de son carrosse, ayant Beverningh auprès de lui, et se contenta de répondre qu'il n'accepterait la charge de stathouder que pour le bien de l'État.

Les mêmes scènes se renouvelèrent ailleurs avec plus ou moins de violence. A Schiedam ², la population arbora le drapeau orange sur le clocher, et le bourgmestre Nieuwpoort fut menacé par des séditieux. A Haarlem, la bourgeoisie exigea des magistrats, qui n'opposèrent aucune résistance, la désignation du prince d'Orange comme stathouder. A Gouda, la maison du bourgmestre Reinier Kant fut assiégée par des femmes et des enfants. Les régents, pour satisfaire la population, s'empressèrent d'envoyer au prince leur pensionnaire, Van den Tocht, pour lui donner l'assurance d'un vote favorable qu'ils confirmèrent, en le recevant dans la ville où il se rendit à leur appel ³. A Delft, dont les habitants restaient fidèles à leurs magistrats, la population des campagnes et des ports du voisinage, enrôlée par des meneurs, s'assembla pendant la nuit, traversa les fossés sur des radeaux, escalada les remparts et fit irruption dans la ville aux cris de : *Vive le prince d'Orange!* Les magistrats épouvantés, n'ayant pas sous la main les compagnies bour-

¹ Jeudi 30 juin 1672.

² 27 juin 1672.

³ 30 juin 1672. Résolution de la ville de Gouda. VAN WIJN, *Byvoegsels Wagenaar*, t. XIV, p. 63.

geoises qui tenaient garnison dans l'un des postes fortifiés, détournèrent les violences qui les menaçaient, en donnant leur adhésion au rétablissement du stathoudérat ¹. Néanmoins, avant de la notifier au prince, ils chargèrent les bourgmestres d'aller prendre, à l'insu des insurgés, l'autorisation des États de la province, et de faire appel à leur protection.

Les États de Hollande se trouvaient désarmés et réduits à l'impuissance. Assaillis à la fois par les épreuves d'une invasion victorieuse et d'une révolution imminente, privés de la direction de leur Grand Pensionnaire retenu dans sa demeure par les blessures qui avaient failli lui coûter la vie, ils ne pouvaient plus ni arrêter ni ralentir un mouvement devenu irrésistible. L'union persévérante de tous les membres de leur assemblée aurait à peine suffi pour leur permettre de résister. Elle était déjà ébranlée par l'impatience de tous ceux qui se sentaient libres de manifester désormais leurs secrètes préférences, ou qui étaient intéressés à s'assurer par des témoignages de zèle tardif les bonnes grâces d'un nouveau maître. Ils étaient néanmoins arrêtés par la crainte du parjure, l'Édit perpétuel, auquel les députés avaient prêté serment, leur interdisant avec la plus grande rigueur toute proposition de rétablissement du stathoudérat. Aussi les députés des deux villes les plus favorables aux intérêts du prince d'Orange, Leyde et Haarlem, s'étaient-ils contentés de proposer l'extension de ses pouvoirs militaires; ils réclamaient pour lui la pleine indépendance du commandement, qui devait l'affranchir de toute sujétion à l'égard des députés au camp, et demandaient que la délivrance des patentes nécessaires à la marche des troupes cessât d'appartenir aux États des provinces ². Les États de Hollande se montrèrent disposés à faire ces concessions; ils espéraient encore qu'elles leur permettraient d'échapper aux nouvelles exigences qu'ils redoutaient. Mais cette satisfaction ne pouvait plus suffire aux partisans du prince d'Orange, et le jour même où elle leur fut accordée par un vote unanime ³, ils demandèrent le changement du gouvernement.

Ils y étaient encouragés par l'éloignement de Jean de Witt,

¹ L. à Bernard, 2 juillet 1672 : Archives aff. étr.

² *Manuscrit Vivien*, 20 juin, 24 juin 1672.

³ Résol. États de Hollande, 27 juin 1672.

et par le départ de Vivien rappelé à Dordrecht; ils n'avaient pas dès lors à craindre la résistance inflexible qui aurait pu leur être opposée. Au contraire, ils comptaient sur le pensionnaire de Leyde, Burgersdyck, qui, à défaut des pensionnaires de Haarlem et de Delft également absents, devait présider l'assemblée. Dès la veille¹, ils avaient eu soin de se rendre compte des dispositions avec lesquelles la motion impatiemment attendue serait accueillie. Les commissaires envoyés à la Haye par les régents de Rotterdam pour y transmettre aux États la résolution qui venait d'être prise par le conseil de la ville en faveur du rétablissement du stathoudérat, avaient demandé aux députés de Rotterdam, encore hésitants, de prendre les devants pour intervenir, et s'étaient mis en rapport avec Burgersdyck. Ce fut celui-ci qui à la fin de la séance invita les membres des États à examiner « si l'on ne pouvait pas donner à quelques députés la liberté de faire une proposition pour le bien du pays, quoiqu'elle dût être contraire aux résolutions ayant force de loi ». Cette proposition fut accueillie avec faveur. Le procédé qui permettait d'é luder le serment prêté à l'Édit perpétuel était désormais trouvé, et les députés pouvaient impunément s'affranchir des engagements qu'il leur imposait.

La séance du lendemain² fut assombrie par de funestes communications. Les rigueurs de la mauvaise fortune s'appesantissaient sur les États. De Groot venait de leur faire le rapport des conditions inexorables que Louis XIV prétendait leur faire subir, et qui ne leur permettaient plus d'acheter la paix qu'au prix de l'humiliation et du démembrement. Ils étaient aux prises avec les embarras d'un parti à prendre sur l'acceptation ou le refus de ces dures exigences, quand les nouvelles de la sédition de Dordrecht, du soulèvement de Rotterdam, et des violences exercées à Delft ainsi qu'à Haarlem, se succédèrent tour à tour comme les tintements lugubres de la cloche d'alarme, et achevèrent de répandre la consternation dans l'assemblée. L'heure était favorablement choisie pour hâter le dénouement de la révolution que les États allaient être obligés de sanctionner.

Encouragés par les premières ouvertures qui avaient été faites

¹ 30 juin 1672.

² Vendredi 1^{er} juillet 1672.

la veille à l'assemblée, les députés de Rotterdam prirent des mesures détournées pour provoquer la délibération qui ne pouvait plus être retardée. La motion fut faite par le bourgmestre Pesser, qui avait jusqu'alors été considéré comme l'un des principaux adversaires du parti orangiste¹. Il commença par déclarer qu'il avait, de la part de sa ville, une communication importante à faire pour le service du pays, que l'honneur et la loi ne lui permettaient pas de rendre publique, à moins qu'il n'obtint l'autorisation expresse d'en donner connaissance. Les nobles n'étaient présents à l'assemblée qu'au nombre de trois, MM. de Duvenwoorde, d'Asperen et Maasdam; ils affectèrent la surprise et réclamèrent des explications plus précises, mais en faisant entendre qu'il fallait se donner les uns aux autres pleine liberté de proposer toutes les résolutions réclamées par l'intérêt de l'État. Les députés de Dordrecht, ne voulant pas donner un démenti à l'inflexible résistance dont leur concitoyen Corneille de Witt venait de leur donner l'exemple, essayent vainement d'arrêter le courant; ils déclarent qu'ils ne se croient pas autorisés à laisser parler d'une affaire sur laquelle une loi fondamentale interdit toute délibération; mais leur voix reste isolée. Les députés de Delft font savoir qu'ils se croient libres d'opiner, s'ils y sont autorisés par le conseil de leur ville. Les députés de Haarlem, moins timides, se prononcent en faveur de la demande de Rotterdam, en représentant la nécessité de donner une prompte satisfaction au peuple, et le danger de la refuser. Plus hardis encore, les députés de Leyde renoncent aux ménagements que les membres de l'assemblée semblaient encore vouloir garder, et n'usent plus d'aucun détour. Le pensionnaire Burgersdyck représente en leur nom qu'il est inutile de dissimuler plus longtemps, et constate que la proposition de Rotterdam a pour but l'abolition de l'Édit perpétuel; il demande qu'elle soit dès lors mise en délibération, mais en ajoutant qu'il ne peut se prononcer sans avoir reçu les instructions des régents de Leyde, dont il n'est que le délégué.

Cette franche déclaration fait cesser toute incertitude, et les députés, procédant à un second tour de scrutin, n'hésitent plus à opiner ouvertement sur l'abrogation de l'Édit perpétuel. Les nobles

¹ WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672.*

se prononcent les premiers pour la dispense du serment. Le pensionnaire d'Haarlem, ne voulant pas se laisser devancer, demande qu'on se hâte de pourvoir à la nomination du prince d'Orange comme stathouder, afin d'éviter des retards qui ne peuvent être que préjudiciables. Les autres députés, plus circonspects pour la plupart, se tiennent sur la réserve; mais ils se mettent d'accord pour se dispenser du serment, et en relèvent également les magistrats des villes, afin de pouvoir les consulter. Pour éviter toute perte de temps, on convient que les résolutions des conseils des villes seront communiquées à la prochaine séance, qui est fixée au surlendemain, et pour laquelle tous les membres des États se donnent solennellement rendez-vous¹. « Il y a eu à l'assemblée une très-longue délibération touchant un grand point qui regarde Votre Altesse », écrit au prince d'Orange son principal confident, d'Asperen, président des conseillers députés². « Je pense que dans trois jours, Votre Altesse sera stathouder. Il y a déjà onze voix qui se sont prononcées, et le reste se prépare; dimanche prochain, toutes les voix seront acquises à Votre Altesse. En écrivant, vos affaires avancent en poste. »

Il restait à savoir quelle serait l'attitude de la ville d'Amsterdam, qui ne s'était pas encore prononcée. Vingt ans auparavant, elle avait opposé une énergique résistance au dernier stathouder, père du prince d'Orange, et était restée longtemps l'auxiliaire la plus fidèle du parti républicain; mais depuis que les habitants s'étaient passionnés pour la continuation de la guerre, ils réclamaient avec emportement un nouveau gouvernement, afin de mettre obstacle à toutes les tentatives de négociations. « Il est temps³ », écrivait-on d'Amsterdam à l'agent français Bernard, « que les magistrats renoncent à l'Édit perpétuel, parce que le peuple se trouve déjà dans la rue pour les y contraindre. » D'ailleurs, les régents, qui, dans la crainte d'un soulèvement populaire, venaient de se prononcer contre les pleins pouvoirs donnés à de Groot pour traiter avec Louis XIV⁴, étaient disposés à se laisser faire la loi plutôt qu'à résister. La plupart témoignaient

¹ Résol. États de Hollande, 1^{er} juillet 1672.

² 1^{er} juillet 1672. COSTERUS, p. 425.

³ L. man. à Bernard, 2 juillet 1672 : Archives aff. étr.

⁴ Voir t. II, chap. XII, p. 386.

les dispositions les plus favorables au prince d'Orange; ils y étaient encouragés par Van Beuningen et par Valkenier, devenu le plus fougueux partisan de la cause orangiste. Toutefois ils n'osèrent prendre l'initiative d'une proposition tendant au rétablissement du stathoudérat, et ils éludèrent l'envoi d'une députation au prince d'Orange, qui leur était demandé par le conseiller Outshoorn¹.

La prudente réserve du premier bourgmestre, Henri Hooft², appuyée par l'échevin Bontemantel et par André de Graeff, oncle de Jean de Witt³, fit prévaloir une politique de temporisation. Les députés de la ville aux États ayant demandé des instructions sur la conduite à tenir, le conseil leur fit savoir⁴ qu'ils devaient s'abstenir de toute ouverture, et ne les autorisa à donner un vote favorable qu'en cas d'unanimité de l'assemblée. Peu s'en fallut qu'André de Graeff, auquel ce message avait été confié, dénoncé comme l'un des complices du parti de la paix, et soupçonné d'être envoyé à la Haye pour ratifier les propositions du roi de France, ne fût la victime des violences populaires. Cette irritation se calma le lendemain, quand le conseil, apprenant que les membres des États s'étaient dégagés de leur serment et avaient laissé les régents des villes libres de se prononcer, mit fin à ses hésitations.

D'après le récit manuscrit de la séance, telle qu'elle a été reproduite par l'échevin Bontemantel qui y assistait⁵, aucun débat n'aurait eu lieu dans le conseil sur le vote qui révoquait l'Édit perpétuel, si « pour se singulariser », Valkenier n'avait pas proposé de nommer le prince d'Orange comte de Hollande, sans rien changer d'ailleurs à la résolution solennelle qui avait aboli la charge de stathouder. C'était rétablir le stathoudérat sous un autre titre et avec des pouvoirs bien plus étendus, qui auraient fait du prince d'Orange le souverain de la Hollande. Non-seulement Valkenier prétendait s'éviter ainsi l'embarras de révoquer l'Édit dont il avait été le principal promoteur, mais encore il se flattait de dépasser par son projet les propositions qui avaient été faites jusqu'alors par les partisans

¹ *Man. Bontemantel*, 29 juin 1672.

² BURNET, t. II, p. 326 et 329.

³ André de Graeff, dont la sœur avait épousé Jean Bicker, beau-père de Jean de Witt, avait lui-même épousé Elisabeth Bicker, sœur de Jean Bicker.

⁴ *Man. Bontemantel*, 1^{er} juillet 1672.

⁵ *ibid.*, juillet 1672.

les plus déclarés d'une restauration. Il y avait déjà rallié plusieurs conseillers, quand Bontemantel représenta énergiquement qu'on réveillerait ainsi les craintes et les inimitiés, le titre de comte paraissant menaçant pour la liberté du pays. Il ajouta que les membres des États qui étaient prêts à s'entendre pour la nomination d'un stathouder se diviseraient inévitablement, si une autre proposition leur était faite, et fit valoir la nécessité de leur union pour le salut de la république. Les régents d'Amsterdam, se laissant persuader, se contentèrent de donner l'ordre à leurs députés d'appuyer la demande de rétablissement du stathoudérat, et leur recommandèrent de n'épargner aucun effort pour obtenir un vote unanime.

Partout ailleurs, les conseils des villes se hâtèrent de donner leur assentiment à la proposition d'abrogation de l'Édit perpétuel, et quand les États de Hollande se réunirent le dimanche soir, 3 juillet 1672, ils n'avaient plus qu'à sanctionner le vote des régents. Tous les membres de l'assemblée, sauf ceux de Schiedam, qui n'arrivèrent qu'au cours de la délibération, étaient présents à l'ouverture de la séance. Ils étaient résolus ou résignés à reconnaître la nécessité de faire cesser l'inter règne de la maison d'Orange, qui durait depuis vingt ans. En l'absence du grand pensionnaire de Witt et de son suppléant Vivien, la délibération était conduite par le pensionnaire de Delft, Van der Dussen.

Une fois la discussion ouverte, aucune observation n'est faite sur la dispense du serment, qui est solennellement enregistrée¹. Le rétablissement du stathoudérat est aussitôt proposé par les députés d'Amsterdam; mais quoique tous les membres soient d'accord pour y adhérer, les pouvoirs qui doivent être donnés au stathouder provoquent un conflit d'opinions, et ce sont les députés jusque-là les plus favorables au prince d'Orange qui font leurs réserves. Haarlem et Leyde réclament la conservation des privilèges des villes, et demandent que le choix des magistrats municipaux continue à appartenir aux conseils. Leyde représente en outre que les États de Hollande ne doivent pas précipiter leur résolution, sans s'être entendus préalablement avec les États généraux, qui par l'Acte d'Harmonie avaient déclaré incompatibles les deux charges de

¹ Résol. États de Hollande, 3 juillet 1672.

stathouder et de capitaine général. Mais les députés d'Amsterdam, au nom desquels André de Graeff prend la parole, se prononcent contre toute restriction et tout ajournement¹. Ils font observer qu'il ne faut rien faire à demi, si l'on veut donner satisfaction au peuple, et ajoutent que le moindre délai met en péril l'indépendance du pays. « La personne du prince d'Orange », déclare l'un de leurs bourgmestres, « vaut bien une armée de vingt mille hommes². » Ils résument leur avis dans ces mots laconiques : « *Hodie constat, hodiè agatur*³. » (Aujourd'hui on est d'accord, c'est aujourd'hui qu'il faut agir.)

Malgré ces pressantes instances, les députés de plusieurs villes, entre autres ceux de Gouda, se montrent indécis, et quelques-uns, tels que ceux d'Alkmaar et de Purmerende, refusent péremptoirement de laisser le prince d'Orange maître des magistratures municipales. D'ailleurs, la nomination des régents n'étant pas comprise de plein droit dans les attributions légales du stathouder, et ne pouvant lui appartenir sans une résolution spéciale des États, les députés, pour se mettre d'accord, prennent le parti de considérer cette extension de ses pouvoirs comme une question réservée. Le stathoudérat était ainsi rétabli, sans que les libertés des villes fussent sacrifiées. Les députés qui représentaient le parti républicain pouvaient dès lors se flatter d'avoir à la dernière heure obtenu une transaction qui les mettait à l'abri d'une trop grande dépendance, mais qui ne devait être que bien éphémère.

Sauf la prérogative du choix des régents, les États reconnurent au nouveau stathouder toutes les dignités qui avaient appartenu à ses ancêtres. La résolution qui rétablit en sa faveur le stathoudérat le mit en même temps pour sa vie en possession de la charge de capitaine et amiral général de la province. Les États décidèrent qu'une députation, qui comprenait l'un des membres de la noblesse et les bourgmestres de dix villes de la province, lui serait envoyée pour lui offrir la première magistrature du pays, en même temps que pour le dispenser du serment par lequel il s'était engagé à la refuser. Le lundi 4 juillet 1672, à quatre heures du matin, la résolution de l'assemblée était enregistrée

¹ WAGENAAR, t. XIV.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 499.

³ *Man. Vivien*, 3 juillet 1672.

comme un vote définitif¹, aux termes de laquelle le prince d'Orange, qui n'avait pas encore vingt-deux ans accomplis, fut proclamé, sous le nom de Guillaume III, stathouder, capitaine et amiral général de la Hollande.

Deux jours auparavant, les États de Zélande, dominés par la volonté populaire, avaient pris les devants par le rétablissement du stathoudérat de leur province en faveur du fils de Guillaume III². Les autres provinces ne pouvaient suivre cet exemple; trois d'entre elles, la Gueldre, Utrecht et Overijssel, étaient en partie conquises, et leurs États ne pouvaient se réunir. Les deux autres, la Frise et Groningue, avaient conservé comme stathouder, sous la tutelle de sa mère, le jeune fils de leur ancien gouverneur, Henri-Casimir de Nassau. Quant aux États généraux, ils s'empressèrent de mettre en harmonie avec les nouveaux pouvoirs du prince d'Orange les attributions du commandement en chef, telles qu'elles devaient désormais lui appartenir. Le vendredi 8 juillet, sur la proposition des États de Hollande, sous la présidence du député Horenkom, en présence de vingt-cinq députés, ils reconnurent le prince d'Orange comme capitaine et amiral général de la république, nommé à vie, et ayant à ce titre sous ses ordres, avec le libre usage de son commandement, l'armée et la flotte des Provinces-Unies. En outre, ils lui attribuèrent, mais seulement pour la durée de la campagne, et sauf sur le territoire des provinces de Frise et de Groningue gouvernées par leur stathouder particulier, le droit de délivrer les patentes, c'est-à-dire la libre disposition soit des troupes et des milices employées aux garnisons, soit des compagnies bourgeoises et des paysans³. Cinq commissaires de leur assemblée, représentant les provinces qui n'étaient pas conquises par l'ennemi, et dont les députés pouvaient dès lors continuer à siéger dans l'assemblée fédérale, lui furent envoyés pour lui donner connaissance de la résolution qui joignait le pouvoir militaire, dans toute sa plénitude, au pouvoir civil dont il était désormais investi.

Aux félicitations officielles qui lui étaient adressées, se joignirent celles de sa grand-mère, la princesse douairière, heureuse

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 500.

² Résol. États de Zélande, 2 juillet 1672.

³ Résol. États généraux, 8 juillet 1662.

dans sa vieillesse d'avoir assez vécu pour voir le dernier descendant de la maison d'Orange recouvrer les charges qui avaient appartenu tour à tour à son mari Frédéric-Henri, et à son fils Guillaume II. « Je suis l'un de ceux », écrivait-elle à son petit-fils¹, « qui avaient fort tardé à vous souhaiter le bonheur de toutes les charges que cet État vous a données. Je vous plains que c'est en ce temps que tout est en trouble; mais j'espère que Dieu vous assistera. Je vous souhaite la patience et la constance de votre grand-père, et je ne doute pas, quand vous demanderez à Dieu son assistance, qu'il vous bénira en toutes choses. »

Le jeune prince recueillit également les témoignages de satisfaction et les encouragements que le vieux maître chargé de l'éducation religieuse de son enfance, Cornélius Trigland, lui fit parvenir de son lit de mort. « Je prie Dieu », lui écrivait-il², « pour que Votre Altesse reste sérieusement attachée, comme elle l'a toujours été, à la religion chrétienne réformée, et qu'elle suive les maximes de ses illustres prédécesseurs. Si je ne dois plus revoir votre personne, vous penserez que je vous ai servi avec toute fidélité, et que je vous ai appris le fondement du bonheur, celui avec lequel sont morts tous les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, et qui est réservé à Votre Altesse, si elle bâtit dessus. Je prie que Dieu vous donne tous les dons nécessaires pour exercer dignement vos charges, qu'il vous accorde de longs jours, et fasse votre salut, qu'il couvre votre tête au jour du combat, et qu'il vous couronne de gloire et de victoire, qu'il vous rende maître de vos ennemis et de ceux qui vous haïssent, qu'il vous fasse revenir en triomphe; et là-dessus, je baise vos mains avec tout respect. »

Le prince d'Orange accueillit avec sa réserve ordinaire le rapide changement de fortune qui lui rendait l'héritage de ses ancêtres. En recevant dans son camp de Bodegrave les députés des États de Hollande, il ne se départit pas de ses habitudes de circonspection, et se contenta de leur demander s'il était dispensé de son serment. Sur leur réponse affirmative, il les chargea de ses remerciements,

¹ L. de la princesse douairière d'Orange au prince d'Orange, 6 juillet 1672, appartenant à M. Hoog, communiquée par M. SCHOTEL. Voir t. II, chap. x, p. 74.

² L. de Cornelius Trigland au prince d'Orange, 20 août 1672, *Overdruk uit de Godgeleerde Bijdragen voor 1865*, publiée par M. SCHOTEL.

en leur promettant de faire usage de son autorité pour la délivrance du pays et le rétablissement de la tranquillité intérieure. Les députés des États généraux, qui quatre jours plus tard se présentèrent devant lui, le trouvèrent disposé à venir prendre possession de ses charges, et le lendemain de la résolution qu'ils étaient venus lui notifier, il se rendit dans l'assemblée de la confédération, pour y prêter un nouveau serment, en qualité de capitaine et amiral général nommé à vie. Il avait commencé par se faire recevoir comme stathouder par les États de Hollande. Dès les premières heures de la matinée, on l'avait introduit dans leur assemblée ¹, avec le cérémonial en usage pour ses prédécesseurs, sous la conduite de Vivien, qui remplissait les fonctions de Grand Pensionnaire, et de Duvenwoorde, l'un des membres de la noblesse, accompagnés des députés de Dordrecht, d'Amsterdam et d'Alkmaar. Invité à siéger dans un fauteuil de velours, au haut bout de la salle, au-dessus des sièges occupés par les nobles, il avait ensuite été conduit dans la cour de Hollande, afin d'y être reconnu comme chef de la justice. Avec autant de tact que de prudence, il s'abstint de tout discours, et le même jour, il repartit pour le quartier général ².

« Voilà le gouvernement du pays changé en moins de quinze jours », écrit à l'agent français Bernard l'un de ses correspondants de la Haye. « Tout dépend maintenant de la volonté du prince ; étant maître, il n'y a personne qui osera le contredire. C'est en lui que réside principalement aujourd'hui ce qui reste d'autorité chez les États ; il est souverain, sans le nom seulement ³. » Saint-Evremond avait prédit cette révolution à Jean de Witt. On lit dans ses œuvres ⁴ : « Il me souvient d'avoir dit souvent en Hollande et même au Grand Pensionnaire qu'on se méprenait sur le caractère des Hollandais. Ils appréhenderaient un prince avare, capable de prendre leurs biens, un prince violent qui pourrait leur faire des outrages ; mais ils s'accommodent de la qualité de prince avec plaisir. Les magistrats aiment leur indépendance, pour être en état de gouverner des gens qui dépendent d'eux, et le peuple est dis-

¹ 9 juillet 1672.

² WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*.

³ L. man. à Bernard, 9 et 11 juillet 1672 : Archives aff. étr.

⁴ SAINT-ÉVREMOND, *Discours sur les historiens français*, t. II, p. 217. Édition Giraud.

posé à se soumettre plus aisément à l'autorité d'un chef qu'à celle de magistrats qui pour lui sont à proprement parler des égaux. »

Ce chef ne pouvait être autre que le dernier descendant des princes d'Orange. Les Provinces-Unies, menacées d'être englouties par le flot de l'invasion, l'invoquaient comme un sauveur. Elles avaient confiance en lui, malgré sa jeunesse et son inexpérience militaire, sans être découragées par l'infériorité des forces qu'il pouvait opposer à leurs ennemis, et cette confiance fut justifiée avec éclat. A peine âgé de vingt-deux ans, n'ayant appris jusqu'alors la guerre et la politique que dans les livres, Guillaume III devait se révéler dans sa lutte contre Louis XIV comme l'un des grands généraux et l'un des premiers hommes d'État de son siècle. Soutenu à la fois par le patriotisme et par l'ambition, il allait opposer aux malheurs publics le plus intrépide courage, en même temps que la plus inébranlable fermeté d'âme, et c'est en ne désespérant pas de son pays que, à force d'opiniâtreté, il s'en fit le libérateur.

Le changement de gouvernement ne pouvait manquer d'encourager la résistance; mais il n'aurait peut-être pas suffi pour rompre immédiatement les négociations commencées avec Louis XIV. Ce furent les hautaines et intraitables exigences du roi de France qui obligèrent les États à renoncer aux tentatives de paix, pour ne plus chercher que dans la guerre la délivrance de la patrie. De Groot, aussitôt après s'être fait délivrer ses pleins pouvoirs, avait quitté la Haye ¹, et s'était rendu au quartier général du prince d'Orange, avant d'aller rejoindre à Rhenen les deux autres négociateurs qui lui étaient donnés comme collègues dans son ambassade, de Ghent et d'Odyk. D'Odyk, ne voulant pas, en sa qualité de Zélandais, se mettre en contradiction avec les députés de sa province, qui dans l'assemblée des États généraux s'étaient prononcés contre la continuation de l'ambassade envoyée au roi de France, se crut obligé de faire ses réserves, et de Groot n'eut plus que de Ghent pour l'assister ².

Les deux plénipotentiaires, invités par Louvois et Pomponne à donner connaissance de leurs offres, commencèrent par demander fièrement pour leur pays la conservation de la souveraineté, de la

¹ 27 juin 1672.

² L. Groot à Wicquefort, 3 août 1674. WICQUEFORT, t. IV, p. 479.

religion et de l'union des sept provinces, et proposèrent à Louis XIV la cession de Maëstricht ainsi que celle des places du Rhin, en s'engageant en outre au payement de six millions de livres pour les frais de la guerre. Louvois reçut ces premières ouvertures avec une dédaigneuse hauteur; il demanda si Maëstricht, que les États généraux auraient volontiers cédé pour ne pas s'exposer à la guerre, pouvait paraître une compensation suffisante pour les trois provinces dont le roi de France était déjà maître, et pour celles qu'il était prêt à conquérir¹. De Groot et de Ghent, malgré l'opposition d'Odyk, crurent dès lors devoir user de la latitude qui leur était laissée par leurs pleins pouvoirs. En échange des places que Louis XIV avait conquises dans les provinces d'Overysse, de Gueldre et d'Utrecht, ils lui offrirent non plus seulement Maëstricht et les villes du Rhin, mais encore toutes les villes dépendant directement du territoire des États généraux, qui étaient situées en dehors du territoire des sept provinces, tant en Flandre qu'en Brabant, telles que Bois-le-Duc, Breda, Berg-op-Zoom, et qui formaient comme la ceinture de la république : ils proposaient d'y ajouter une somme de dix millions. Louvois leur répondit qu'ils commençaient seulement à parler raison, et leur promit de transmettre leurs communications au roi de France.

Ces propositions rendaient Louis XIV maître de tout le pays qui séparait les Provinces-Unies des Pays-Bas espagnols, depuis la Meuse jusqu'aux bouches de l'Escaut. Elles préparaient ainsi inévitablement l'incorporation de toute la Flandre espagnole à la monarchie française², et assuraient au roi de France sa revanche contre la politique hollandaise, qui, quatre ans auparavant, avait triomphé dans la Triple Alliance. Le but poursuivi par les longues et habiles négociations de la diplomatie française était ainsi sinon atteint, au moins rapproché, et Louis XIV pouvait se préparer à reprendre dans un prochain avenir les grands desseins de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, pour reculer au nord les frontières de son royaume.

De telles concessions, malgré l'extrémité à laquelle elles réduisaient les États généraux, leur laissaient encore les chances d'un

¹ MIGNET, t. IV, p. 32

² *Ibid.*

heureux retour de fortune. Sans doute, si leurs propositions étaient acceptées, ils ne pouvaient plus échapper aux dangers du voisinage de la France, et perdaient les garanties territoriales de leur sécurité; mais ils comptaient sur la menace d'une invasion prochaine à laquelle les Pays-Bas espagnols englobés dans les possessions françaises se trouveraient désormais exposés, pour alarmer l'Angleterre, et la détacher des intérêts de la France. Les États généraux espéraient tirer ainsi parti de leurs sacrifices, pour reformer plus tard contre Louis XIV une nouvelle coalition, qui l'empêcherait de se rendre maître des Pays-Bas, et leur permettrait en même temps de recouvrer la partie de territoire qu'ils étaient obligés de lui abandonner.

Toutefois, le roi de France avait un tel avantage à profiter des conditions de paix qui lui étaient offertes, que Pomponne le dissuada énergiquement d'y opposer des exigences qui équivalaient à un refus. Les sentiments passionnés de Louvois, auxquels le roi de France donna la préférence, triomphèrent de ces sages conseils. Craignant de ne pouvoir donner suite à ses projets contre les Pays-Bas, à moins de rompre avec l'Angleterre, Louis XIV aima mieux compléter d'abord la ruine des Provinces-Unies, au lieu de se contenter de les abaisser et de les affaiblir. Il sacrifia ainsi l'agrandissement de son royaume à l'ambition de démembler et de déshonorer une république vaincue, en lui imposant des conditions qui ne pouvaient être plus dures, s'il en achevait entièrement la conquête¹.

Les deux ministres du Roi rejoignirent, d'après ses ordres, les négociateurs qui étaient venus les attendre auprès d'Utrecht, à Amerongen, dans le voisinage du château de Zeyst, dont Louis XIV avait fait son quartier général. Louvois leur annonça les conditions auxquelles les États généraux devaient se soumettre, pour se faire rendre quelques-unes des places dont le roi de France s'était emparé, et pour obtenir la conclusion de la paix. Louis XIV considérait comme insuffisant l'abandon qui lui était proposé du territoire dit pays de la Généralité, c'est-à-dire dépendant des États généraux, quoique cette cession dût le rendre maître de toutes les possessions de la république dans la Flandre et dans le Brabant².

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 433.

² L. Louis XIV à Colbert de Croissy, du camp de Zeyst, 1^{er} juillet 1672 : MIGNET, t. IV, p. 34; BASSNAGE, t. II, p. 244.

Il exigeait que les frontières des Provinces-Unies fussent reculées au delà du Wahal jusqu'au Leck. Il aurait ainsi étendu sa domination non-seulement sur la plus grande partie de la Gueldre, mais encore sur la grande île du Betuwe située au cœur du pays : il s'en serait assuré la possession, depuis le Rhin à la hauteur d'Arnheim, jusqu'au territoire de la Hollande qui aurait même été entamé par l'annexion du château de Loevestein aux conquêtes françaises.

Il prétendait en outre faire la part de ses alliés, en rendant à l'électeur de Cologne la ville de Rhynberg avec quelques parcelles de territoire, et en assurant à l'évêque de Munster la possession des principaux districts de l'Overyssel. Les États devaient enfin lui céder la ville de Delfzyl avec les paroisses qui en dépendaient, et il se proposait de les remettre au roi d'Angleterre¹, qui aurait ainsi à sa disposition comme les clefs de la province de Groningue. Il offrait aux États, à titre d'alternative, de se contenter des conquêtes qu'il avait faites, pourvu qu'on le dédommageât de celles qu'il aurait pu faire, par l'abandon du fort de Crèvecœur, de la ville et mairie de Bois-le-Duc, et de la place de Maëstricht. Il demandait ainsi aux États généraux de se dépouiller eux-mêmes.

Les autres obligations imposées par Louis XIV étaient destinées à achever la soumission de la république et devaient en faire la vassale de la France. S'il ne s'était agi que de l'exercice public du culte catholique, auquel Louis XIV voulait assurer la même égalité qu'au culte protestant, sa prétention aurait été assurément justifiée. Mais il avait d'autres exigences qui étaient intolérables. Il réclamait la révocation de tous les édits contraires au commerce français, sans admettre aucune compensation de réciprocité, la pleine liberté de circulation pour ses sujets qui ne seraient soumis à aucune visite ni à aucun droit de passage, et la conclusion d'un traité de commerce dans le délai de trois mois, qui réglerait les intérêts des compagnies orientales et occidentales de France et de Hollande : il comptait bien s'en servir, d'après les conseils de Colbert, pour détruire la puissance coloniale des Provinces-Unies. Il leur imposait en outre comme indemnité de guerre le ruineux tribut de vingt-quatre millions de livres. Enfin, pour appesantir sur la république les rigueurs d'une humiliation plus difficile à

¹ En échange de l'Écluse et de l'île de Walcheren qu'il s'était engagé à lui faire obtenir, et qu'il ne voulait pas lui livrer.

supporter que tous les sacrifices, le roi de France exigeait impérieusement l'envoi d'une ambassade solennelle qui lui présenterait tous les ans, en signe de dépendance, une grande médaille d'or, destinée par sa devise à le remercier humblement « d'avoir conservé aux Provinces-Unies l'indépendance que les rois ses prédécesseurs leur avaient fait acquérir ». La mesure des outrages était ainsi comblée.

Les députés des États ne purent dissimuler à Louvois leur consternation. Pour tenir compte des ordres de négocier qu'ils avaient reçus, ils se résignèrent à débattre les conditions qui leur étaient faites, quoiqu'elles leur parussent inacceptables. Les ministres du Roi leur ayant promis de leur rapporter une dernière réponse, ils allèrent la chercher au quartier général, au château de Zeyst, et en reçurent connaissance le même jour à dix heures du soir ¹. Les seules concessions accordées par Louis XIV étaient la diminution de l'indemnité de guerre, réduite de vingt-quatre millions à vingt et un millions, et la renonciation à l'île du Betuwe qu'il laissait aux Provinces-Unies, en consentant à leur donner comme frontière non plus la ligne du Leck, mais celle du Wahal, pourvu que toutes les villes fortifiées qui défendaient le passage de ce fleuve fussent mises en sa possession ou démantelées. Les députés des États ne purent rien obtenir au delà de cette satisfaction insuffisante et presque illusoire.

Malgré la nécessité urgente de conclure la paix, ils s'abstinrent de continuer les conférences. Dans la crainte de ne pouvoir plus aisément les rompre, ils éludèrent de nouvelles propositions, qui leur paraissaient plus compromettantes qu'avantageuses. « Je crois », écrivait plus tard de Groot ², « que c'est l'un des plus grands services que j'aie jamais rendus à l'État. » Les ambassadeurs se contentèrent de demander et d'obtenir de Louis XIV un sursis de cinq jours, qui leur permettrait d'aller demander aux États généraux une résolution définitive. Le lendemain ³, dès les premières heures du jour, sous la conduite d'un exempt des gardes françaises ⁴, de Groot repartit pour la Haye, accompagné par

¹ L. Groot à Wicquefort, 3 avril 1674. WICQUEFORT, t. IV, p. 479.

² *Ibid.*, 13 janvier 1673 et 3 avril 1674. WICQUEFORT, t. IV, p. 379, notes Chais Van Buren.

³ 1^{er} juillet 1673.

⁴ Il se nommait Rosamel. — L. Pellisson, 16 juillet 1672.

d'Odyk, qui n'avait aucune intention de retour, par suite des instructions que les États de Zélande lui avaient adressées. De Ghent resta seul auprès de Louis XIV, et les négociations furent dès lors suspendues.

Contrairement aux prévisions de Pomponne, Louvois était persuadé qu'elles seraient reprises. « J'espère », écrivait-il à son père, Letellier ¹, « que lundi au soir, nous saurons à quoi nous en tenir avec nos voisins, et je suis bien trompé, ou ils viendront signer tout ce qu'on leur a demandé. » Telle était l'opinion commune. « Ils ont ordre de faire tout ce que le Roi voudra », écrit Pellisson ², « et on leur sera fort obligé de ce qu'il ne demandera pas. » — « Le Roi reviendra comte de Hollande », écrit madame de Sévigné ³. « Mon fils », ajoute-t-elle dans une autre lettre ⁴, « dit que tout est soumis au Roi, que Groot est venu pour achever de conclure la paix, et que la seule chose qui soit impossible à Sa Majesté est de trouver des ennemis qui lui résistent. »

Louis XIV s'était d'abord montré accessible aux conseils de la modération, et peu s'en était fallu qu'il n'eût suivi l'heureuse inspiration du premier mouvement. « Les progrès que mes armes font chaque jour », écrivait-il à son ambassadeur à Vienne, le chevalier de Gremonville ⁵, « me mettent en mesure d'imposer aux États presque toutes les conditions que je voudrais, mais sur lesquelles je désirerais bien écouter autant ma propre générosité que ce que je peux par l'autorité et les justes droits de la victoire. » Il se laissa enivrer par le succès, sans prévoir la résistance désespérée du pays qu'il avait entrepris d'asservir. Dans son mémoire sur la campagne de 1672 ⁶, il n'hésita pas au moins à reconnaître sa faute. « Les propositions qu'on me fit », écrit-il, « étaient fort avantageuses; mais je ne pus jamais me résoudre à les accepter. » Il ne croyait pas néanmoins devoir s'en excuser, et expliquait sa conduite avec une fière arrogance qui ne manque pas de grandeur. « La postérité », déclare-t-il en terminant, « ajoutera foi si elle

¹ L. Letellier à Louvois, 2 juillet 1672. ROUSSER, *Vie de Louvois*, t. I^{er}, p. 378.

² L. Pellisson, 30 juin 1672.

³ L. madame de Sévigné, 27 juin 1672.

⁴ *Ibid.*, 8 juillet 1672.

⁵ L. Louis XIV à Gremonville, 25 juin 1672.

⁶ ROUSSER, *Histoire de Louvois*, t. I^{er}, p. 380.

veut aux raisons qui m'ont fait agir, et rejettera à sa fantaisie mon refus sur mon ambition et sur le désir de me venger des injures que j'avais reçues des Hollandais. Je ne me justifierai point auprès d'elle. L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étais. » La fortune allait pourtant cette fois cesser d'être sa complice, et elle lui préparait un écueil imprévu.

Revenu à la Haye, le jour même où il avait quitté le quartier général du roi de France, de Groot trouva les États de Hollande occupés à délibérer sur le rétablissement du stathoudérat. Il leur rendit compte aussitôt des conditions imposées par Louis XIV, et les pressa de prendre un parti, avant de laisser expirer le délai de cinq jours qui lui avait été accordé pour répondre. Il se contenta de remplir fidèlement son rôle de rapporteur, n'osant prendre la responsabilité de donner publiquement ses conclusions; mais il s'en expliqua en particulier sans scrupules, en déclarant qu'il ne serait pas le dernier à se prononcer pour la résistance. « J'aimerais mieux mourir », dit-il à Pierre Schaeap, conseiller d'Amsterdam, « plutôt que traiter un pareil accord avec la France¹. » Les membres de l'assemblée, désespérés par cette communication, n'osèrent se prononcer, sans avoir reçu les instructions des conseils des villes; ils prirent copie du rapport qu'ils venaient d'entendre, pour leur en donner communication. La délibération ayant été suspendue fut reprise le lundi 4 juillet 1672, et les deux partis, celui de la paix et celui de la guerre, se trouvèrent de nouveau en présence.

Le greffier des États généraux, Fagel, s'était employé sans relâche pour réveiller l'ardeur de la résistance. Il écrivait au prince d'Orange² : « La plupart des membres de la Hollande disent qu'ils aiment mieux mourir par l'épée. Les députés d'Amsterdam sont venus me dire aujourd'hui qu'ils se défendront jusqu'à la dernière extrémité, de telle sorte que je ne vois pas qu'on puisse arriver à aucun accommodement. Quant à ce qui me concerne, j'aime mieux souffrir dix fois la mort que de devenir le misérable esclave

¹ Voir séance du conseil d'Amsterdam, 3 juillet 1672. Rapport de Schaeap, *Man. Bontemantel*.

² L. Fagel au prince d'Orange, 1^{er} juillet 1672, manuscrit appartenant à M. Schotel.

de la France, et de laisser notre postérité en perdition de corps et d'âme. C'est ce que je dis à tous ceux que je vois. »

Malgré son intervention, les derniers efforts pour traiter avec le roi de France furent tentés par les députés de la ville, au nom de laquelle l'abrogation de l'Édit perpétuel avait été proposé. Le pensionnaire de Leyde, Burgersdyck, qui venait de se signaler par son dévouement à la cause du prince d'Orange, représenta « que, puisqu'il n'y avait aucun espoir de reprendre à l'ennemi ses conquêtes, on devait consentir à tous les sacrifices pour empêcher le roi de France de les continuer, si l'on ne voulait pas bientôt demeurer sans patrie, sauf à ne traiter que pour le compte de la Hollande ». L'impitoyable rigueur des conditions de la paix avait donné un autre courant aux opinions de l'assemblée. Le changement de gouvernement qui s'était accompli la veille ne pouvait manquer d'ailleurs d'encourager les partisans d'une guerre à outrance. Sans renoncer à de vaines espérances d'accord, la plupart des membres qui avaient réclamé avec le plus d'instances les pleins pouvoirs donnés à de Groot furent d'avis qu'ils ne pouvaient consentir à accepter le traité proposé¹.

Les députés d'Amsterdam, se prononçant encore plus énergiquement, s'en tinrent à une phrase laconique, en déclarant que « le plus tôt serait le mieux » pour rompre les négociations. Ils rapportaient de leur ville l'impression que leur avait laissée la dernière séance du conseil, dans laquelle les deux magistrats municipaux les plus opposés aux concessions, le bourgmestre Hooft et le bailli Hasselaar, avaient fait désavouer le secrétaire, Pierre Schaep, qui dans un entretien avec de Groot avait paru trouver bon que celui-ci traitât pour la Hollande, en laissant la Gueldre et l'Overyssel à la France, si cette extrémité ne pouvait être évitée. « Le conseil avait déclaré qu'il aurait mieux aimé ne pas entendre ce rapport, et quelques-uns épanchèrent leurs sentiments au sujet de pareils discours, en menaçant ceux qui les approuveraient d'ouvrir les fenêtres, pour crier au peuple qu'on le trahissait². » Pour éviter cette extrémité, les régents, sur la proposition d'un des membres du conseil, Geelvinck, avaient demandé qu'on commençât par con-

¹ Résol. États de Hollande, 4 juillet 1672.

² Manuscrit Bontemantel, 3 juillet 1672.

sulter le prince d'Orange ¹. Cette opinion, dont les députés d'Amsterdam se firent les interprètes, trouva un écho dans l'assemblée des États. On y décida à l'unanimité qu'avant de prendre un parti, on attendrait que le nouveau stathouder eût fait connaître son opinion.

Le lendemain, tandis que de Groot est vainement attendu au quartier général du roi de France ², le prince d'Orange fait savoir aux États, en quelques mots, que les conditions de la paix ne lui paraissent pas acceptables, et que les frontières de la Hollande pourront être facilement défendues, s'il reçoit des renforts ³. Les États, reprenant aussitôt leur délibération, écartent d'un commun accord les propositions du roi de France, mais décident néanmoins qu'ils demanderont aux États généraux de renvoyer de Groot à Louis XIV pour lui offrir un nouveau projet de traité, ou pour lui signifier, en cas de refus, la rupture des négociations ⁴. A la séance suivante ⁵, de Groot demande à faire préciser ses instructions. Il rappelle qu'il a usé des pleins pouvoirs qui lui ont été donnés, sans consentir à des exigences intraitables : il finit en réclamant pour la conduite des négociations, si elles doivent être continuées, l'assistance d'un des députés de l'assemblée. Les nobles, ainsi que les députés de Dordrecht, de Delft et de Leyde, offrent de lui adjoindre Van Beuningen.

Mis ainsi en demeure de se prononcer, Van Beuningen change tout à coup les dispositions pacifiques de l'assemblée, en refusant énergiquement toute participation à l'ambassade qui lui est proposée. Dans un discours d'une véhémence éloquente, et qu'un manuscrit contemporain a reproduit sommairement ⁶, il représente que la Hollande, loin de gagner à la continuation des négociations avec Louis XIV, ne peut qu'y perdre. « Elle entretient ainsi », dit-il, « le découragement parmi ses alliés, qui craignent de s'engager en sa faveur, tant qu'elle cherche à obtenir une paix qui les livrerait aux ressentiments du roi de France. Elle mécontente l'Espagne, à

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 544. — Manuscrit Bontemantel, 2 juillet 1672, et Archives secrètes d'Amsterdam.

² L. man. Louvois à Condé, 5 juillet 1672 : Archives de Chantilly.

³ Man. Hop, 5 juillet 1672.

⁴ *Ibid.*, 6 juillet 1672.

⁵ Man. Hop et Vivien, 7 juillet 1672.

⁶ Man. Hop, 7 juillet 1672.

laquelle la cession des villes de la Généralité paraît un commencement de conquête des Pays-Bas. En outre, on provoque l'irritation des autres provinces, qui ont le droit de se plaindre qu'on se passe de leur consentement pour traiter, et l'on rend la Hollande suspecte, en la faisant accuser de se mettre en dehors de l'Union. Enfin on donne un aliment aux séditions populaires, en laissant s'accréditer les soupçons de faiblesse ou de trahison, et l'on dissout ainsi les dernières forces de la république. »

Van Beuningen, après avoir troublé les députés par ces reproches, ne se montre pas moins habile pour ranimer leur confiance. Il insiste sur les ouvertures déjà faites au roi d'Angleterre, et invoque comme une grande force pour la république la sympathie que le peuple anglais témoigne au prince d'Orange; il donne l'espoir d'une médiation qui obligera Louis XIV à adoucir ses conditions, et que celui-ci ne pourra refuser, sans s'exposer à détacher Charles II de l'alliance française. Il continue en promettant l'assistance de l'Empereur, de l'électeur de Brandebourg, et des autres princes allemands qui ne peuvent souffrir que la France se rende maîtresse de la république. Il expose que les conquêtes de Louis XIV sont arrêtées par les inondations, et qu'elles l'obligent à affaiblir son armée par de nombreuses garnisons. Il fait reconnaître le danger d'abandonner à leur sort les provinces conquises, en observant que si la Gueldre et l'Overyssel sont laissées à la France, l'ennemi aura entre les mains les clefs de la Hollande. Dénonçant dès lors, comme inutile et dangereux, le renvoi d'un ambassadeur déjà suspect à la multitude, et dont la mission rendra les autres provinces plus défiantes que jamais, il conclut en demandant que la conduite des négociations soit confiée au prince d'Orange. « On dit », écrit du camp français Pellisson¹, « que Van Beuningen est entièrement contraire à la paix, et ne parle que des Romains, et du courage avec lequel ils défendaient leur liberté. » Les membres des États qui n'avaient pas encore fait connaître leur opinion cèdent à l'entraînement de ce discours, et se déclarent contraires à de nouvelles concessions.

Craignant de désavouer ainsi de Groot, la majorité de l'assemblée, pour témoigner qu'elle lui conserve sa confiance, décide

¹ L. Pellisson, 9 juillet 1672.

le lendemain ¹, sur le rapport de Vivien, qu'il continuera à remplir auprès du roi de France la mission diplomatique qui lui a été confiée; mais elle ne l'en charge pas moins de représenter à Louis XIV « l'insupportable dureté des conditions de la paix », qui ne permet pas de les accepter. Trois jours après ², les États généraux, à la séance desquels n'assistaient que dix-sept députés, se conforment à la proposition des États de Hollande, malgré la protestation des députés de Zélande, qui s'en tenaient à leurs premières instructions, aux termes desquelles il leur était interdit « de reconnaître tout ce qui avait été fait ». La délibération des États généraux est rendue inutile par le refus que de Groot oppose à la continuation de ses pouvoirs. Persuadé qu'il ne pouvait plus désormais rendre aucun service comme négociateur, menacé en outre par des assassins dont il avait failli être victime dans les rues de Rotterdam, il demande sa démission, qui lui est accordée ³. Les communications qu'il était chargé de transmettre sont adressées à son collègue d'ambassade, Van Ghent, qui reste accrédité auprès de Louis XIV, « pour surveiller le mieux possible les intérêts de la république ». Cette interruption des négociations avec le roi de France équivalait à peu près à une rupture.

Les tentatives de réconciliation avec le roi d'Angleterre étaient restées également stériles; elles avaient trouvé un obstacle insurmontable dans le traité conclu entre les deux rois, qui mettait Charles II à la solde de Louis XIV. Cependant l'espoir de détacher l'Angleterre de l'alliance française n'était pas tout à fait chimérique. Les négociations pouvaient encourager la nation anglaise à manifester son mécontentement, qui suffirait pour obliger Charles II et ses ministres à s'arrêter dans la voie où ils s'étaient engagés. Dans cette vue, sachant combien on s'inquiétait à Londres des progrès de la puissance française, les États généraux, aussitôt après le passage du Rhin par Louis XIV, avaient désigné deux de leurs députés, d'Halewyn et Weede Van Dykveld, pour se rendre en ambassade extraordinaire auprès du roi d'Angleterre. Ils les y envoyèrent rejoindre leur ambassadeur ordinaire, Boreel, qui, malgré la déclaration de guerre, n'avait pas encore reçu ses passe-

¹ 8 juillet 1672, man. Hop.

² Résol. États généraux, 11 juillet 1672.

³ *Ibid.*, 13 juillet 1672.

ports. Charles II s'empessa de rendre leur ambassade inutile, en prenant ses mesures pour les empêcher de mettre à profit l'accueil favorable de la population sur lequel ils comptaient. En débarquant, ils trouvèrent un gentilhomme du roi, venu à leur rencontre, et qui était chargé de les conduire au palais d'Hamptoncourt, où ils furent gardés étroitement, sans pouvoir communiquer avec personne, ni obtenir aucune audience. Quoique gardés à vue, ils réussirent, par l'entremise de leur secrétaire, Kingscot, à engager des négociations préliminaires avec le duc de Buckingham, qui commençait à manifester sa défiance contre le gouvernement français. Dès que le roi d'Angleterre en fut instruit, il s'empessa de désavouer son ministre, en assurant l'ambassadeur de Louis XIV qu'il avait fait honte au duc de Buckingham de s'être ainsi avancé, sans avoir commencé par se concerter avec le roi de France ¹.

Le prince d'Orange, prévoyant l'échec de l'ambassade envoyée à Londres, et désirant se rapprocher personnellement de son oncle, s'était de son côté mis secrètement en rapport avec le roi d'Angleterre. Avant que Charles II eût déclaré la guerre aux États généraux, il avait commencé à entretenir avec lui une correspondance secrète; il l'avait confiée à l'ancien gentilhomme de sa mère, Gabriel Sylvius, que Charles II venait d'envoyer dans les cours allemandes, pour essayer de les faire entrer dans l'alliance contre les Provinces-Unies. « Je l'ai chargé », écrivait le prince d'Orange au roi d'Angleterre, « de supplier Votre Majesté de me conserver un peu de part en ses bonnes grâces, n'ayant d'autres espérances à ma fortune que sur sa bonté ². »

Quoique Charles II ne se montrât pas disposé à se laisser détourner de ses projets par l'appel que son neveu lui adressait, le prince d'Orange ne se découragea pas. Il chargea d'une nouvelle mission Frédéric Reede, seigneur de Renswoude, lieutenant-colonel d'infanterie, qui jouissait de sa confiance, et qui pouvait d'autant mieux obtenir celle du roi d'Angleterre, que son père, Jean Reede, ancien

¹ L. Colbert de Croissy à Pomponne, 27 juin 1672. MIGNET, t. IV, p. 45.

² Telle est la première lettre de la curieuse publication de Costerus, parue le siècle dernier (1737), et dont l'authenticité a donné lieu à de nombreuses controverses, jusqu'à ce que les originaux de la plupart des pièces aient été retrouvés par M. Schotel, dans les papiers d'un des derniers descendants des deux frères de Witt, M. Hoog. Articles de MM. FRUIX et SCHOTEL, *Nieuwe Bijdragen voo Vaderland Geschiedenis*, nouvelle série, t. III et IV.

président des États d'Utrecht, avait déjà vingt-quatre ans auparavant représenté les États généraux auprès de Charles I^{er}. Il lui remit le mémoire suivant¹, écrit de sa propre main, qui jette quelques soupçons sur sa conduite, et qui justifie la défiance du parti républicain auquel, par son entente avec le roi d'Angleterre, il prétendait enlever la direction du gouvernement. « Dans le cas où Sa Majesté ne serait pas trop engagée avec la France, elle ne pourra jamais avoir une meilleure occasion que celle-ci pour avoir des États tout ce qu'elle pourrait prétendre, et si Sa Majesté me veut faire savoir ce qu'elle désire, je me fais fort à le lui faire procurer, en cas que ce ne soit directement contre les fondements de cette république, en dépit de M. le pensionnaire de Witt et de sa cabale, et par là ils auront le dessous, et moi et mes amis à qui Sa Majesté peut avoir entière confiance serons mis à la tête des affaires. Ayant dès lors les conditions qu'elle désire, Sa Majesté se pourra toujours fier à cet état, ne doutant pas quant à moi qu'elle ne soit entièrement assurée que je serai absolument attaché à ses intérêts, autant que mon honneur et la fidélité que je dois à cet état me le pourraient permettre, étant bien assuré que Sa Majesté ne le voudra pas autrement. Personne du gouvernement n'a aucune connaissance de cette affaire, et je supplie Sa Majesté qu'elle demeure secrète, en l'assurant que je saurai fort bien ménager la réponse que l'on me donnera, et que je n'ai aucun autre but en cette affaire que les intérêts de Sa Majesté. »

Ces avances ne laissèrent pas Charles II indifférent, et quoiqu'il ne se fût pas montré pressé d'y répondre, il ne voulut pas négliger d'en tirer parti. L'occasion lui paraissait favorable pour intervenir dans les négociations, sans donner ombrage au roi de France. En effet, Louis XIV venait de l'informer des offres de paix que les États généraux lui avaient transmises, et l'assurait qu'il ne voulait pas en tenir compte sans savoir son sentiment². Charles II profita de ces communications pour envoyer auprès du roi de France, avec ses pleins pouvoirs, lord Halifax, membre de son conseil privé, le duc de Buckingham et le comte d'Arlington,

¹ *Mémoire* copié sur la minute écrite de la main du prince d'Orange. COSTERUS, p. 435.

² Louis XIV à Colbert de Croissy, 22 juin 1672.

auquel il avait donné ses secrètes instructions. Après avoir pris soin de faire déclarer à son royal allié ¹ « qu'il ne songeait qu'à continuer la guerre, en amusant le public d'une espérance de paix pour empêcher qu'il ne se formât des ligues en faveur des Hollandais », il chargea ses ambassadeurs de découvrir les dispositions de son neveu, et de reconnaître si les deux rois pourraient trouver en lui un complice.

Les États de Hollande, se fiant aux assurances pacifiques données par le duc de Buckingham pendant son passage à la Haye, cédèrent aux conseils de Van Beuningen, qui malgré tant de mécomptes se faisait encore illusion sur l'alliance anglaise. Par une résolution secrète ², votée sur le rapport des commissaires pour la Triple Alliance, au nom desquels Hop, pensionnaire d'Amsterdam, prit la parole, ils se prononcèrent pour l'ouverture des négociations avec les ministres de Charles II. Les États généraux, auxquels ils transmirent leur délibération, y donnèrent aussitôt leur consentement, et se firent représenter par quatre nouveaux plénipotentiaires, Dykveldt, Van Beuningen, Beverningh et Gokkinga. Ils les envoyèrent au prince d'Orange, qui fut chargé de prendre conjointement avec eux la direction de ces conférences. Les instructions qu'ils leur donnèrent leur prescrivait de refuser toute cession de villes ou de provinces au roi d'Angleterre; mais elles les autorisaient à satisfaire en partie ses exigences pécuniaires, et à exploiter la vénalité bien connue de ses ministres, « en graissant un peu ceux qui seraient disposés à servir les intérêts de la république ³ ».

Sans prolonger leur séjour à la Haye, où ils avaient été accueillis par les acclamations populaires comme des messagers de paix, le duc de Buckingham et le comte d'Arlington se rendirent précipitamment auprès du prince d'Orange ⁴, au camp de Bodegrave, et y arrivèrent au commencement de la nuit ⁵. Guillaume III leur adressa aussitôt ⁶ les propositions auxquelles il espérait ménager

¹ L. Colbert de Croissy à Pomponne, 27 juin 1672. Voir MIGNET, t. IV, p. 45.

² Résol. secrètes États de Hollande, et man. Vivien, 5 juillet 1672.

³ Man. Vivien, 5 juillet 1672.

⁴ Halifax les y avait devancés.

⁵ 5 juillet 1672.

⁶ 6 juillet 1672.

un accueil favorable, et appela à ces conférences les commissaires des États généraux qui l'avaient rejoint. Les ambassadeurs anglais, avant de s'expliquer, demandèrent quelles offres ils pouvaient transmettre à Louis XIV pour le satisfaire. Le prince d'Orange les conjura d'obtenir que le roi de France se contentât de Maëstricht et des places du Rhin. Le duc de Buckingham promit de s'employer à cette négociation, et se chargea du mémoire que le prince d'Orange lui remit pour le roi de France¹, tandis que le comte d'Arlington, plus sincère, se gardait d'encourager les espérances de concessions². Après avoir quitté le nouveau stathouder, les deux ministres de Charles II se rendirent auprès de Louis XIV, qu'ils trouvèrent au château de Zeyst avec lord Halifax et le duc de Monmouth qui les y attendaient. Obligés de reconnaître qu'ils se feraient éconduire, en demandant au roi de France de modifier les conditions de paix signifiées à de Groot, ils se dispensèrent de lui communiquer les offres du prince d'Orange, et, préférant se mettre d'accord avec Louis XIV, s'empressèrent de négocier avec lui les préliminaires d'un nouveau traité³.

Pour rendre cette déception moins amère à Guillaume III, et le traiter en neveu de leur roi, ils lui firent un appel destiné à tenter son ambition. Ils lui envoyèrent deux des personnages de leur suite, Seymour, qui devint plus tard orateur ou président de la Chambre des communes, et Jermyn, neveu du comte de Saint-Albans, ancien confident de la Reine mère, en les faisant accompagner par le messenger du prince d'Orange, Sylvius. Aux termes des instructions qu'ils leur remirent, la souveraineté héréditaire des Provinces-Unies devait être offerte à Guillaume III, s'il consentait à livrer au roi d'Angleterre, comme gages du traité, les villes maritimes que Charles II réclamait, et si, loin de contester au roi de France ses conquêtes, il le mettait en outre en possession des dernières villes du pays de la Généralité, dont Louis XIV ne s'était pas encore emparé, telles que Bois-le-Duc et Maëstricht.

¹ Man. Vivien, 7 juillet 1672. Résol. secrètes États de Hollande, 7 juillet 1672. Rapport de Van Beuningen.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 442.

³ L. Louvois à Letellier, 9 juillet 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 223.

Le prince d'Orange leur répondit¹ qu'ils lui faisaient cette proposition vingt-quatre heures trop tard, parce qu'ayant la veille prêté serment de fidélité aux États de Hollande et aux États généraux, en qualité de stathouder et de capitaine général, il était incapable de le violer. Sans perdre son sang-froid, il les chargea d'une lettre pour Buckingham et Arlington, dans laquelle, déclinant leurs offres, il les remerciait des propositions faites en sa faveur. Mais quand les envoyés se furent retirés, il déclara à l'un de ses confidants² « qu'il aimerait beaucoup mieux aller passer le reste de ses jours à la chasse sur ses terres d'Allemagne, que de vendre, à quelque prix que ce fût, sa patrie à la France ». Guillaume III était trop fier pour ramasser, au prix de son honneur, un lambeau du pouvoir. Une fois les destinées de la république remises entre ses mains, il s'en fit le gardien. Assuré d'avoir la direction du gouvernement des Provinces-Unies, s'il sauvait leur indépendance, il aimait mieux tenter de rester un chef d'État, que se résigner à n'être plus que le vassal de souverains étrangers. Les résolutions des États de Hollande, nécessairement plus laconiques que les mémoires contemporains, n'ont pas gardé la trace de la réponse opposée par le prince d'Orange aux offres qui lui étaient adressées; elles constatent seulement, d'après le rapport de Van Beuningen, « qu'il s'en était montré fort surpris, ainsi que les commissaires des États », et qu'il avait écrit au duc de Buckingham et au comte d'Arlington pour leur demander « de faire connaître par écrit les conditions des deux rois, afin qu'on y réfléchit³ ».

Les plénipotentiaires anglais, désespérant d'obtenir la complicité du prince d'Orange, résolurent de le convaincre qu'il n'avait plus aucun ménagement à attendre des deux rois, et qu'il les trouverait inséparablement unis, soit pour achever la ruine de la république, soit pour lui faire subir les plus dures lois du vainqueur. Dans cette vue, ils allèrent retrouver Louis XIV, qui avait quitté Utrecht, en se dirigeant sur Bois-le-Duc; ils le rejoignirent au camp d'Heeswyck, auprès de Boxel, et se concertèrent aussitôt avec ses deux ministres, Pomponne et Louvois, pour resserrer par de nouvelles conventions les engagements du dernier traité d'alliance conclu

¹ 10 juillet. WICQUEFORT, t. IV, p. 447.

² TEMPLE, *Mémoires*, 2^e partie, p. 28 et 29.

³ Résol. secrètes États de Hollande, et man. Vivien, 12 juillet 1672.

entre les deux rois. Charles II et Louis XIV s'engagèrent réciproquement¹ à ne faire ni paix ni trêve avec les États généraux sans consentement mutuel, à se communiquer de part et d'autre les propositions qui leur seraient faites, et à subordonner la paix non-seulement aux conditions déjà remises à de Groot par le roi de France, mais encore aux satisfactions réclamées par le roi d'Angleterre, qui faisait enfin connaître le programme de ses exigences. L'abaissement du pavillon des Provinces-Unies devant celui de Charles II, exigé des flottes entières qui feraient la rencontre d'un seul navire anglais dans les mers britanniques, le remboursement des frais de guerre montant à vingt-cinq millions de livres, une redevance annuelle de 250,000 livres pour la pêche du hareng sur les côtes de la Grande-Bretagne, la reconnaissance de Guillaume III comme souverain de ce qui resterait des Provinces-Unies, après la part qui en serait détachée pour le roi de France et ses alliés, ou tout au moins, à défaut du titre de souverain, les pouvoirs de stathouder rendus perpétuels dans la famille du prince d'Orange, tels étaient les engagements que Charles II prétendait imposer aux États généraux. Pour en garantir l'exécution, le roi d'Angleterre exigeait qu'on lui remit l'Écluse, les îles de Walcheren, de Cadsand, de Goeree, de Voorn, qui devaient lui livrer l'entrée de la Zélande et de la Hollande.

Tandis que Louis XIV et Charles II se félicitaient de réduire la république aux dernières extrémités², en rendant leur accord indissoluble, le duc de Buckingham et le comte d'Arlington chargèrent Sylvius de se rendre auprès du prince d'Orange, afin de lui communiquer, avec le traité qui venait d'être conclu, les conditions auxquelles les États généraux devraient se soumettre pour obtenir la paix. Ils demandaient que sa réponse leur fût notifiée dans un délai de dix jours. Pour lui ôter toute espérance de désunir les deux rois, ils lui écrivirent : « Votre Altesse ne trouvera pas mauvais qu'ayant remarqué ce que MM. les députés des États envoyés aux deux rois ont fait pour leur donner de la jalousie l'un contre l'autre, comme si leur intention était de trouver leur compte à part, nous prenions soin de lui envoyer la copie de l'acte que nous venons de faire avec les commissaires de

¹ Traité d'Heeswyck, 16 juillet 1672.

² L. Louis XIV à Charles II, 16 juillet 1672.

Sa Majesté Très-Chrétienne, par lequel les États verront ce qui en est, et les mesures qu'ils auront à garder à l'avenir, dans leur désir de faire la paix ¹. »

Guillaume III faisait sa tournée d'inspection des postes fortifiés de la Hollande, quand Sylvius le rejoignit à Schoonhoven ². Comme il allait se mettre à table, Sylvius voulut le dissuader d'ouvrir, avant le dîner, le paquet de dépêches qu'il lui remettait, en lui faisant entendre « qu'il n'y trouverait pas grande satisfaction ³ ». Impatient de savoir à quoi s'en tenir, le prince brisa l'enveloppe : lorsqu'il eut pris connaissance de la lettre des deux ministres de Charles II, ainsi que du traité entre les deux rois qui y était joint, il faillit céder à un moment de colère, en jetant au feu les papiers qui lui étaient adressés. Mais il se ravisa, et comprenant combien les conditions stipulées à son profit pourraient le compromettre, si les États venaient à en être indirectement instruits, il se hâta de partir pour la Haye, afin de leur transmettre lui-même les communications qu'il avait reçues.

En apprenant son arrivée, les États généraux se réunirent en toute hâte ⁴. Après avoir entendu la lecture des propositions de paix qu'il leur fit connaître, les députés lui demandèrent son avis. Le prince d'Orange parut à dessein peu disposé à le donner, et rendit ainsi leurs instances d'autant plus pressantes. L'assemblée n'osait plus prendre un parti, et tenait à suivre celui qu'il lui indiquerait. Il n'hésita pas dès lors à déclarer ⁵ « que ne considérant pas comme acceptables les offres de paix, telles qu'elles résultaient de la lettre des ministres anglais, il trouverait préférable de se laisser mettre en pièces, plutôt que de souscrire aux conditions imposées ». Il dénonça en outre les dispositions prises en sa faveur « comme celles d'ennemis et non d'amis de sa personne ». L'examen des propositions fut aussitôt renvoyé aux commissaires qui avaient été déjà désignés, et avec lesquels le prince d'Orange fut chargé de conférer. Après les avoir transmises aux ministres des princes alliés de la république, le roi d'Espagne, l'Empereur et l'élec-

¹ L. des rois de France et d'Angleterre au prince d'Orange, 17 juillet 1672.

² 17 juillet 1672.

³ WICQUEPORT, t. IV, p. 454.

⁴ 20 juillet 1672.

⁵ Résol. États généraux, 20 juillet 1672.

teur de Brandebourg, qui en conseillèrent le rejet, les commissaires se prononcèrent à l'unanimité pour la continuation de la guerre.

Le lendemain, les États de Hollande, prenant les devants sur les États généraux¹, s'empressèrent de décider, conformément à la proposition déjà faite par les députés de Dordrecht², qu'ils s'en remettraient à l'opinion du stathouder et au rapport des commissaires. Ils étaient irrésistiblement entraînés à suivre la politique belliqueuse que le conseil d'Amsterdam ne cessait d'encourager par les plus énergiques manifestes³, et en faveur de laquelle les États de Zélande leur faisaient en même temps un pressant appel. Les États généraux ne pouvaient manquer de suivre cet exemple. Dans la soirée⁴, ils se réunirent et déclarèrent « que d'après le très-prudent avis du prince d'Orange, ils trouvaient les conditions proposées par les rois de France et d'Angleterre si dures et si insupportables, qu'ils ne pourraient jamais se résoudre à les accepter, malgré leur désir de voir la paix rétablie, mais qu'ils étaient obligés de défendre cet état et ses habitants jusqu'à toute extrémité, et d'attendre le soulagement qu'il plairait à Dieu de leur donner ». — « Le prince d'Orange », écrit l'ambassadeur Colbert de Croissy à Louis XIV⁵, « n'a pas seulement daigné répondre aux conditions sous lesquelles Votre Majesté et le roi d'Angleterre voulaient bien lui accorder la paix; mais il a envoyé un extrait des registres des délibérations des États généraux, pour faire connaître qu'ils refusent de s'y soumettre. »

Néanmoins Guillaume III continuait à se persuader qu'à force de ménagements, il finirait par avoir prise sur Charles II; aussi, s'obstinant dans ses illusions, avait-il demandé que les négociations avec l'Angleterre continuassent. Vainement envoya-t-il Van Beuningen⁶ rejoindre les ministres anglais, qui, en quittant Louis XIV, étaient venus s'embarquer à Anvers pour retourner à Londres. Vainement apprit-il que ceux-ci, après avoir éconduit Van

¹ Man. Hop et Vivien, 21 juillet 1672.

² Séance du conseil de Dordrecht, 14 juillet 1672.

³ Séance du conseil d'Amsterdam, 12 juillet 1672.

⁴ Résol. États généraux, 21 juillet 1672, sept heures du soir.

⁵ L. Colbert de Croissy à Louis XIV, 11 août 1672.

⁶ Man. Vivien, 21 juillet 1672.

Beuningen¹, n'étaient passés dans les Pays-Bas espagnols que pour essayer d'enlever aux Provinces-Unies l'alliance de l'Espagne. Sans se laisser rebuter par l'échec des dernières propositions qu'il leur avait fait adresser, il ne désespéra pas de rendre Charles II plus traitable, en renouant avec lui des relations directes, à l'insu des États.

Il s'y trouvait encouragé par les lettres que le roi d'Angleterre venait de lui adresser², en chargeant de cette correspondance son confident, Reede Van Renswoude. Dans la première lettre³, Charles II semblait s'excuser de ne pas lui avoir communiqué le traité d'Heeswyck qu'il venait de conclure avec le roi de France, et cherchait en outre à justifier cette convention par les allégations les moins sincères. Il prétendait n'avoir fait que se mettre en état de légitime défense contre les ennemis du prince d'Orange, qu'il signalait comme étant en même temps les siens, et n'épargnait aucune protestation pour l'assurer qu'il ne cesserait pas de servir ses intérêts. « Je vous prie d'être persuadé », ajoutait-il, « que j'ai la même tendresse et la même considération pour votre personne, tant en égard de votre propre mérite que du sang dont nous participons tous deux. Je n'ai mis en oubli non plus aucun des bons offices que votre père m'a rendus de son vivant, et dont les obligations me demeureront toujours gravées au fond du cœur. » Dans la seconde lettre⁴, il complétait ces vaines assurances par des promesses qui n'étaient pas moins mensongères, et s'exprimait en ces termes : « Si vous voulez suivre mes conseils, je ne doute pas que je ne vous mette en possession de cette puissance que vos ancêtres ont toujours recherchée. J'espère que votre ambition n'est pas moindre, comme étant mon neveu. »

Le prince d'Orange profita de ces ouvertures, pour essayer d'empêcher Charles II de ratifier le traité d'Heeswyck, en lui accordant tous les avantages que celui-ci pouvait désirer. Lorsque Sylvius retourna à Londres pour faire connaître publiquement au roi d'Angleterre la résolution des États généraux, qui rejetait les dernières conditions de la paix, il lui communiqua des propositions secrètes qui devaient être transmises de sa part à son oncle, et son

¹ L. Van Beuningen aux États, 23 juillet 1672. Man. Vivien, 28 juillet 1872.

² COSTERUS, p. 432-433.

³ 8-19 juillet 1672. Voir t. II, chap. XIV, p. 464.

⁴ 12-23 juillet 1672.

médecin, le docteur Rumpf, qui avait toute sa confiance, fut chargé de lui rapporter la réponse qui y serait faite. Le salut du pavillon, la propriété de l'île de Surinam, une subvention annuelle de cent mille livres pour la liberté de la pêche, une indemnité de quatre millions pour les frais de la guerre, la cession en gage de la ville de l'Écluse, et la souveraineté des sept provinces pour le prince d'Orange, telles étaient les satisfactions et les garanties offertes au roi d'Angleterre de la part de Guillaume III, sur la minute écrite de sa main, si Charles II consentait à conclure séparément un traité de paix avec les États généraux.

Le prince d'Orange dépassait-il ainsi les pouvoirs qui lui avaient été donnés? Ne se montrait-il si conciliant pour Charles II qu'en vue d'obtenir une royauté héréditaire, au lieu du stathoudérat qui lui paraissait insuffisant, mais sous la condition d'être reconnu comme souverain des sept provinces, sans avoir à craindre qu'elles fussent morcelées? Il ne dissimulait pas assurément combien il désirait acquérir ainsi un royaume, fût-ce en se mettant dans la dépendance du roi d'Angleterre, quand il écrivait à Charles II¹ « qu'au cas où Sa Majesté se voulût une fois résoudre à se détacher de la France, elle n'aurait qu'à commander de quelle manière elle voudrait qu'on se gouvernât ». Malgré les apparences contraires, le prince d'Orange ne s'en tenait donc pas à une politique de résistance intraitable, et savait se prêter aux concessions, pourvu qu'il en profitât. Quoi qu'il en soit, il convient de reconnaître que le plus grand danger qui menaçait la république était celui du démembrement, qui ne pouvait être évité que par la rupture de l'alliance anglo-française : en essayant par ses offres de séparer à tout prix Charles II de Louis XIV, le prince d'Orange ne servait donc pas moins les intérêts des Provinces-Unies que les siens.

D'ailleurs, le roi d'Angleterre rendit inutiles les avances persistantes de son neveu. Sans souci des intérêts de son royaume, préoccupé seulement de s'assurer les bénéfices de l'alliance française, il ne tint aucun compte des propositions que Sylvius lui avait transmises. Non-seulement il s'empressa d'en faire part à l'ambassadeur de Louis XIV, mais encore, en répondant à Guil-

¹ Copié sur la minute du *Mémoire* écrit de la main du prince d'Orange. COETERUS, p. 435.

laume III¹, il lui fit savoir que voulant rester fidèle à ses engagements avec le roi de France, il ne se départirait point de ses exigences, pour obtenir, outre la ville de l'Écluse, les autres places qu'il avait demandées en gage. « Je les réclame », lui écrivait-il, « pour ma propre sécurité, et également pour la vôtre. Je vous conseille de bien réfléchir à ce qui arrivera de vous, si je n'ai pas un bon pied dans le pays, pour vous assister contre les desseins et les intrigues de ceux qui, se trouvant désormais exclus du gouvernement auquel ils ont été habitués, sont tout disposés à appeler l'étranger à l'intérieur, pour vous renverser et être les maîtres. »

Tandis que Charles II dénonçait ainsi au prince d'Orange ses adversaires comme suspects de négocier avec le roi de France une secrète entente pour reprendre possession du pouvoir, c'était lui-même qui invitait Guillaume III à être son complice, en lui livrant les places qui mettraient à sa merci le sort des Provinces-Unies. Guillaume III refusa de se déshonorer par cette trahison. Ne pouvant plus se dissimuler que son oncle était irrévocablement résolu à faire cause commune avec le roi de France, il renonça pour le moment aux tentatives d'accord qu'il s'était flatté vainement de faire réussir auprès du roi d'Angleterre, depuis que le stathoudérat avait été rétabli en sa faveur. D'autre part, pour mettre fin ostensiblement aux démarches de son neveu, Charles II signifia leur ordre de départ² aux ambassadeurs des États généraux qu'il avait gardés à Hamptoncourt dans le plus complet isolement, comme s'ils eussent été ses captifs.

Il n'y avait plus que la convocation prochaine du Parlement qui pût obliger Charles II à changer de politique. Le roi d'Angleterre ne l'avait pas réuni depuis le mois d'avril de l'année précédente³, afin de n'avoir pas à lui demander un vote pour déclarer la guerre aux Provinces-Unies, et l'avait ajourné au 30 octobre 1672; mais il ne paraissait pas pouvoir se dispenser plus longtemps de le rappeler, pour se faire accorder les subsides nécessaires à la continuation de la guerre. En les refusant, le Parlement le désarmait. Le prince d'Orange gardait donc encore l'espoir d'imposer la paix à Charles II. Aussi, s'opiniâtrant dans ses projets avec une persévérance

¹ L. Charles II au prince d'Orange, 11 août 1672. COSTERUS, p. 435.

² L. Halewyn et Boreel aux États généraux, 12 août 1672.

³ La session avait été close le 22 avril 1671.

qu'aucun mécompte ne pouvait rebuter, renvoya-t-il en Angleterre son correspondant Reede Van Renswoude ¹. Charles II prit aussitôt des mesures qui rendirent cette nouvelle mission inutile. Il fit fermer les ports du royaume, sous prétexte de tenir secrets ses préparatifs de débarquement en Hollande, et le prince d'Orange fut ainsi privé de toute communication avec son envoyé. A peine celui-ci était-il arrivé, que le Roi lui manifesta d'ailleurs son étonnement de n'avoir reçu de son neveu aucune réponse favorable à ses dernières lettres. Ne voulant lui laisser aucune illusion, il lui fit représenter par le comte d'Arlington ² « que mieux aurait valu pour lui se dispenser de son voyage ».

En même temps, Charles II rendit encore plus complète la déception du prince d'Orange, en prorogeant le Parlement jusqu'au mois de février de l'année suivante. Enfin, pour ne laisser aucun doute à son neveu sur ses résolutions hostiles, il compléta son ministère, en donnant la charge de lord grand trésorier à l'ennemi déclaré de la république, lord Clifford ³, et en remplaçant le trop scrupuleux garde des sceaux, Bridgman, par l'entreprenant Ashley. Nommé lord chancelier sous le nom de comte de Shaftesbury, Ashley devait, l'année suivante, inaugurer devant le Parlement ⁴ ses fonctions ministérielles, en appliquant aux Provinces-Unies l'antique parole de haine de Caton, « *Delenda Carthago* », dont il prétendait faire le programme de sa politique. Tel était le dernier résultat des vaines espérances du prince d'Orange : la confiance qu'il s'était obstiné à mettre dans les dispositions du Roi son oncle n'avait pas cessé d'être trompée.

Ainsi le rétablissement du stathoudérat, malgré les assurances que les partisans de Guillaume III avaient si bruyamment données, n'avait pas réussi à rompre la redoutable coalition qui mettait en danger l'indépendance de la république. « L'Angleterre devient bien suspecte à ceux qui ont fait sur elle tant de fondement », écrivaient de la Haye les correspondants de l'agent français Bernard ⁵. C'était comme par dérision que Charles II écrivait à son

¹ Fin septembre 1672.

² 1^{er} octobre 1672.

³ L. Arlington, 20 septembre 1672.

⁴ 15 février 1673.

⁵ L. à Bernard, 12 et 24 juillet 1672 : Archives aff. étr.

neveu « qu'il serait resté, ainsi que le roi de France, en parfaite amitié avec les Provinces-Unies, si les députés de ces provinces n'avaient pas autant tardé à lui confier l'autorité dont ses ancêtres avaient si longuement et si dignement joui ¹. » Peu lui importait que Guillaume III eût été investi des charges qui venaient de lui faire recueillir l'héritage paternel; il continuait à exiger, au profit du roi de France plutôt qu'au sien, le démembrement des Provinces-Unies, sans être satisfait d'aucune concession, et sans se contenter des offres de soumission que son neveu lui faisait proposer. Le rétablissement du stathoudérat n'était dès lors qu'une déception pour ceux qui en avaient attendu un grand succès diplomatique.

Il ne suffisait pas davantage que le gouvernement fût changé, pour que les opérations militaires entrassent tout à coup dans une nouvelle phase. La nomination du prince d'Orange ne pouvait arrêter subitement les progrès de la conquête. Empêché de franchir le seuil de la Hollande couverte par les eaux, Louis XIV, malgré les négociations, ne suspendit pas la marche victorieuse de son armée. Il avait chargé Turenne de continuer la campagne dans une autre direction, afin d'achever la soumission de toute la partie du pays comprise entre la Meuse et le Wahal. Il espérait compléter ainsi, du côté du sud, l'investissement de la Hollande.

La place forte de Nimègue était en quelque sorte la clef de la position, et tout l'effort de l'attaque s'y porta. Protégée par des fortifications bien entretenues, suffisamment approvisionnée pour supporter un long siège, elle était défendue par une garnison de 4,000 hommes, et avait pour gouverneur un commandant énergique, Van Welderen, lieutenant général de la cavalerie ². « Nous espérons et prions », écrivait Jean de Witt ³, « dans l'attente qu'une constante et opiniâtre défense de Nimègue répare ce qui a été perdu en puissance et en réputation par la subite reddition des forts et villes du Rhin : la bourgeoisie et la garnison de Nimègue sont résolues à se défendre courageusement ⁴. » Telles étaient les espé-

¹ L. Charles II au prince d'Orange, 19 juillet 1672. Voir t. II, chap. xiv, p. 464.

² L. Beverningh à de Witt, 8 juin 1672. L. Pellisson, 15 juillet 1672.

³ L. de Witt à Beverningh, 9 juin 1672.

⁴ Man. Hop, 20 juin 1672.

rances patriotiques que le Grand Pensionnaire donnait aux États de Hollande, dans la dernière séance de leur assemblée à laquelle il assista. Elles furent promptement déçues. La forteresse de Grave, qui aurait pu inquiéter les assaillants par son voisinage, ayant été imprudemment abandonnée, avant que la garnison y eût été ramenée à temps pour la défendre¹, Turenne commença sans aucun obstacle l'investissement de Nimègue. La prise du fort de Knodsemburg, qui enlevait aux assiégés l'espérance d'être secourus du côté du fleuve, mettait la place à sa merci. Toutefois, n'ayant pu la faire capituler en la bombardant, il ne crut pas pouvoir se dispenser d'un siège régulier. Dès que les tranchées furent ouvertes, il multiplia les attaques contre les ouvrages avancés. Elles furent vaillamment repoussées par la garnison, sous la conduite du lieutenant-colonel Van Ghent, dont le frère aîné, le lieutenant-amiral Van Ghent, avait noblement perdu la vie dans le dernier combat naval, et qui fut lui-même mortellement frappé. L'assaut des remparts trois fois renouvelé ne réussit pas mieux aux assiégeants. La destruction de deux bastions par la sape et la mine leur livra enfin passage, et les colonels des régiments de la garnison², désespérant de la défense, imposèrent la capitulation au gouverneur³. Le siège, qui avait duré trois semaines, avait coûté à l'ennemi 1,300 hommes.

La prise de Nimègue permettait à l'armée française de se rapprocher de Bois-le-Duc, qui fermait l'entrée de la Hollande méridionale et du Brabant du Nord. Pour s'en ouvrir l'accès, Louis XIV résolut d'isoler cette place. Dans ce dessein, il fit appuyer la division de Turenne par celle de Chamilly, qui était restée dans le voisinage de Maëstricht, et les employa toutes deux à la soumission des dernières forteresses du Brabant, Heusden, Crèveœur, Bommel, qui n'opposèrent aucune résistance⁴. Le siège de Bois-le-Duc paraissait dès lors pouvoir commencer en toute sécurité, et Turenne se transporta devant la place, où il retrouva la division de Chamilly. Il fut rejoint par le roi de

¹ 3 juillet 1672. L. Pellisson, 9 juillet 1672.

² Uytenhoven, Cassiopin et Grenheim.

³ 9 juillet 1672. L. Turenne à Louvois, 9 juillet 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, t. I^{er}, p. 79, 81.

⁴ 10 juillet, 19 juillet, 22 juillet 1672.

France qui ramenait d'Utrecht une partie de ses troupes, et qui prit son quartier général dans le voisinage, à Boxtel. Quarante mille hommes environ étaient ainsi réunis dans le Nord-Brabant, et l'importance de ce corps d'armée, aussi bien que la présence de Louis XIV, semblait annoncer aux États généraux la continuation des conquêtes commencées. Le nouveau coup que le roi de France se proposait de frapper n'en fut pas moins manqué, et la ville de Bois-le-Duc échappa au sort dont il la menaçait. Elle était protégée par une garnison à laquelle un renfort de 1,800 soldats espagnols venait d'être envoyé, et le gouverneur Kirpatrick, dont la fidélité aussi bien que le courage donnait toute garantie, n'eut pas même à la défendre. Des pluies abondantes qui continuèrent pendant quatre ou cinq jours firent déborder les marais qui l'environnaient, et l'isolant au milieu des eaux, la rendirent inaccessible aux approches de l'ennemi, dont toutes les tentatives furent suivies d'échec.

Ne pouvant plus achever sa conquête, parce que la terre lui manquait sous les pas, ne pouvant d'autre part négocier, depuis que les propositions de paix avaient été rejetées par le prince d'Orange, Louis XIV n'avait pour le moment aucun intérêt à continuer lui-même une guerre réduite à l'observation et à la défensive, jusqu'à ce que l'hiver eût rendu les inondations inutiles. Il confia le commandement général de l'armée à Turenne, le gouvernement d'Utrecht, avec un corps de 15,000 à 20,000 hommes, à Luxembourg, qui fit cruellement subir au pays conquis tous les maux de l'invasion ¹, le gouvernement de la Gueldre au comte de Lorge, celui des places du Rhin au comte d'Estrades, et renvoya la division de Chamilly surveiller Maëstricht. Il partit ensuite du camp de Boxtel le 26 juillet avec les troupes de sa maison ², en se dirigeant sur les Pays-Bas espagnols qu'il avait demandé à traverser. Le député des États généraux de Ghent l'accompagnait, afin de reprendre les conférences, si les tentatives de paix pouvaient être renouvelées.

¹ L. Luxembourg, 24 juillet 1672. L. Stouppa à Louvois, 27 septembre 1672. *Recueil de lettres*, p. 116 et 124.

² Elles étaient sous le commandement du marquis de Rochefort, et furent ensuite renvoyées au siège de Maëstricht. (Campagne du roi en Hollande, 1672, archives de Chantilly.)

Après sept jours de route, le roi de France arriva à Saint-Germain¹. Il était rappelé par la nécessité de reprendre d'une façon ininterrompue la direction des négociations diplomatiques, pour contrecarrer les alliances qui venaient en aide aux Provinces-Unies, et le menaçaient d'une dangereuse diversion. Il voulait en outre revenir à sa cour, dans l'éclat de son triomphe, pour y jouir des adulations qui lui furent prodiguées. De nouvelles médailles furent frappées en son honneur; l'une d'elles² le représentait monté sur le char du soleil, passant avec rapidité dans ses douze demeures, figurées par douze des villes qu'il avait conquises. Paris manquait de ces monuments dont la Rome des Césars avait été enrichie par les empereurs; la capitale de la France eut son arc de triomphe, et la porte Saint-Denis fut destinée à perpétuer le souvenir des victoires du roi de France, tandis que la peinture faisait de la galerie de Versailles le poëme visible de la campagne qui venait d'illustrer son règne.

Louis XIV n'en était pas moins arrêté dans le cours de ses rapides succès. Le conquérant avait été obligé de reculer devant un obstacle auquel il ne s'attendait pas, l'irruption des eaux appelées à la défense du pays envahi. Partout tenue en échec devant une barrière qu'elle ne pouvait franchir³, l'armée française était obligée de rentrer dans ses cantonnements, jusqu'à ce que les gelées de l'hiver lui eussent rouvert l'accès qui fermait à l'invasion le dernier asile de l'indépendance de la république. Maîtresse des positions avancées d'Utrecht, d'Amersfoort, de Naarden, qui menaçaient la Hollande sur toutes ses frontières, elle reçut l'ordre de ne plus rien entreprendre. « Ne songez », écrivait Louvois à Luxembourg, « qu'à bien conserver les troupes qui sont sous votre commandement, pour livrer bataille à la suédoise, à Noël et à la Chandeleur⁴. »

Les inondations que le grand pensionnaire de Witt n'avait cessé de réclamer, auxquelles les États de Hollande avaient pourvu avec la plus grande diligence, et dont Amsterdam donnait le patriotique signal, servaient désormais d'inexpugnable rempart contre

¹ 1^{er} août 1672.

² BASNAGE, t. II, p. 233.

³ L. Louvois à Letellier, 9 juillet 1672. *Recueil de lettres*, p. 223.

⁴ L. Louvois à Luxembourg, 31 août 1672. *Ibid.*

l'invasion. Le prince d'Orange s'empressa de profiter des nouveaux pouvoirs qui lui étaient confiés, pour en assurer le prompt achèvement. Elles s'étendirent bientôt sur un vaste espace, et finirent par rejoindre Bois-le-Duc, dont la résistance contribuait à la sécurité du territoire de la Hollande. L'armée française fut ainsi tenue à distance, partout où elle aurait pu s'ouvrir un nouveau passage. « Il n'y avait », écrit un contemporain ¹, « aucune ville d'Europe qui fût présentement mieux fortifiée que la province de Hollande. » Ce n'était pas à une victoire gagnée, mais à un grand sacrifice accompli, celui du sol abandonné par les habitants, et submergé par les eaux, que la république était redevable des quelques mois de répit qui lui permettaient d'attendre des jours meilleurs.

Les provinces de Frise et de Groningue, envahies par les alliés du roi de France, l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne, et réduites à leurs propres ressources, s'étaient mises en mesure de se sauver elles-mêmes. La résistance invincible de la ville de Groningue leur avait valu la délivrance. La Frise, défendue par un corps de réserve d'environ 6,000 hommes, dont le commandement avait été confié à l'intrépide Aylva, assisté du colonel Bampfild, fut sauvée par l'énergique résolution des États de la province. Ils suivirent l'exemple donné par Amsterdam, firent ouvrir les écluses et percer les digues. Cette ligne d'inondations protégée par des retranchements élevés à la hâte rendit leur territoire inattaquable.

L'invasion ayant été ainsi détournée du cours qu'elle devait suivre, ce fut la province de Groningue qui en reçut le choc. L'évêque de Munster, laissant à Deventer l'électeur de Cologne, envoya son avant-garde, sous le commandement du commissaire général de ses troupes, Martel, occuper les postes avancés, qui du côté de la Frise orientale auraient pu arrêter sa marche. En même temps, il dirigeait sur le pays de Drenthe le détachement de cavalerie française qu'il avait conservé auprès de lui comme corps auxiliaire, et l'employait à investir ² la place de Coevorden, dont il ne pouvait se dispenser de prendre possession, avant de s'engager

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 560.

² 30 juin 1672.

dans l'intérieur du pays. Il suffit à l'évêque d'une semaine¹ pour s'en rendre maître, malgré la courageuse défense du gouverneur, le lieutenant-colonel de Burum, qui avait sous ses ordres une importante garnison à laquelle les habitants donnaient leur fidèle concours. Mais il fut abandonné par ses principaux officiers, qui, une fois la brèche ouverte, se prononcèrent pour la capitulation, et firent entrer l'ennemi par l'une des portes de la ville².

La prise de Coevorden découragea les tentatives de résistance; toutes les places se rendirent, à l'exception du petit fort de Boulange, situé dans les marais, et commandé par le courageux capitaine Prot. L'évêque de Munster ne trouvait plus désormais aucun obstacle pour se rapprocher de la ville de Groningue, devant laquelle il fut rejoint par l'électeur de Cologne, et dont il vint faire le siège avec un corps d'armée de 22,000 hommes. Les deux traîtres qu'il avait dans son camp, Broersma, ancien gouverneur de Coevorden, qui aurait livré cette place à l'ennemi, s'il n'avait pas été remplacé, et Schulembourg, ancien député aux États de la province, impatient de se venger de l'infamante condamnation qu'il avait encourue pour sa vénalité³, l'assuraient que la ville n'attendait qu'une sommation pour se rendre. Groningue une fois conquise, les deux forteresses qui commandaient les bouches de l'Ems, Delfzyl et Emden, étaient à la merci de l'ennemi, et l'entrée du fleuve eût été ouverte à la flotte anglaise, pour y débarquer un corps de troupes qui aurait assuré le complet succès de l'invasion. Groningue était ainsi l'un des derniers retranchements de la république.

Sa situation stratégique lui permettait de se défendre. Du côté du nord, elle pouvait opposer à toutes les attaques une ligne d'inondations infranchissable, qui lui permettait de rester en communication avec la Frise, et même, par le Zuyderzée, avec la Hollande. Elle était ainsi garantie contre un complet investissement. Les États de la province l'avaient mise sous la garde d'un gouverneur énergique, Charles Rabenhaupt, baron de Sucka, qui avait passé du service des princes d'Allemagne⁴ dans l'armée des États

¹ 4-12 juillet 1672.

² 12 juillet 1672.

³ Il avait été condamné, en 1661, comme convaincu de s'être laissé acheter par l'ambassadeur de Portugal.

⁴ Il était en dernier lieu au service du landgrave de Hesse.

généraux, et avait été nommé lieutenant général du stathouder de Frise et de Groningue, le jeune prince Henri Casimir de Nassau. Il pouvait employer à la défense de la ville 2,000 hommes d'infanterie sous le commandement du duc de Holstein, 400 cavaliers, et une artillerie qui comptait 200 canons de remparts. Les vivres et les munitions ne laissaient rien à désirer. La garnison était renforcée par 22 compagnies de bourgeois comprenant 2,000 hommes, et par une compagnie de 150 étudiants¹, qui pendant toute la durée du siège rendirent des services signalés. Les anabaptistes, auxquels leurs croyances religieuses défendaient l'usage des armes, se chargèrent d'éteindre les bombes et d'arrêter les incendies.

Fidèlement secondé par les habitants, qui étaient eux-mêmes encouragés par leurs femmes, Rabenhaupt repoussa avec la même fermeté les négociations insidieuses et les brusques surprises tentées par l'ennemi. Réduit à faire un siège régulier², sans pouvoir empêcher la garnison d'être secourue non-seulement par des convois de vivres et de munitions, mais encore par des renforts de troupes venues de Frise et de Hollande³, l'évêque essaya sans succès d'écraser la ville sous le feu de son artillerie, au moyen de bombes dont quelques-unes pesaient jusqu'à 600 livres. Arrêté⁴ devant les fossés des remparts que les batteries n'avaient pu renverser, il tenta vainement, à quelques semaines d'intervalle, deux attaques⁵ sur les retranchements et sur les postes fortifiés qui défendaient les écluses. Ne désespérant pas encore du succès d'un dernier assaut, il épuisa tous ses projectiles par une canonnade prolongée sans interruption pendant cinq jours⁶, sans pouvoir éteindre le feu de la place, ni épouvanter les habitants. Après six semaines de siège⁷, la nécessité de la retraite lui fut imposée⁸ par les pertes qu'il avait faites, l'abandon dans lequel le roi de France le laissait, et les craintes que le corps d'armée de l'électeur de

¹ La compagnie d'étudiants était commandée par Wickers.

² 22 juillet 1672.

³ Résol. États de Frise, 1^{er} août 1672. Résol. États de Hollande, 10 août 1672.

⁴ 31 juillet 1672.

⁵ 6 août, 19 août 1672.

⁶ 20-25 août 1672.

⁷ 19 juillet-26 août 1672.

⁸ 26 août 1672.

Brandebourg lui donnait pour la sécurité de ses États. Groningue s'était rendue imprenable par une défense qui équivalait à une éclatante victoire. Cette conquête une fois manquée, l'invasion des alliés de Louis XIV était arrêtée, et les deux provinces qui semblaient destinées à en être les victimes étaient conservées à la république.

Néanmoins, pour que l'héroïque résistance de la ville de Groningue ne restât pas inutile au salut des Provinces-Unies, il fallait que la flotte demeurât maîtresse de la mer. Elle avait été laissée sous les ordres directs de Ruyter, malgré la nomination du prince d'Orange comme capitaine et amiral général à vie. Réduite par suite du désarmement naval à 47 vaisseaux, 12 frégates et 20 brûlots, elle avait désormais pour mission de protéger les côtes contre une descente qui paraissait imminente. En effet, tandis que l'Angleterre abusait les États par des négociations fallacieuses, les escadres ennemies réunies à l'embouchure de la Tamise au nombre d'environ 160 navires, et portant à bord des troupes de débarquement commandées par le comte de Schomberg, se montrèrent tout à coup devant les bouches de la Meuse, à la hauteur de la Briele. Sans s'y arrêter, elles passèrent devant la plage de Scheveningue¹, où elles n'osèrent aborder, et prirent la direction du Texel. Ruyter s'en rapprocha en toute hâte, muni d'instructions² qui lui enjoignaient d'éviter une bataille, et de s'en tenir à la protection des côtes. En même temps le prince d'Orange donnait l'ordre au prince Maurice de Nassau d'envoyer au Texel, « en toute vitesse », un régiment de cavalerie³, pour venir en aide aux compagnies de bourgeois et de paysans qui y étaient réunies.

Ces mesures de défense appuyées par les batteries qui avaient été établies sur la côte faillirent être déjouées. Déjà la flotte anglo-française avait pris les devants, pour se transporter auprès du Helder, où son avant-garde était signalée en vue du rivage; mais s'étant attardée aux sondages, elle fut bientôt dispersée par une effroyable tempête, qui dura trois jours⁴, et fut suivie pendant

¹ 14 juillet 1672.

² Résol. États de Hollande, 3, 7 juillet 1672. Résol. États généraux, 13 juillet 1672.

³ Celui du colonel Joseph. L. du prince d'Orange, 14 juillet 1672.

⁴ Rapport des commissaires des États généraux au Helder et journal du temps, *le Courant d'Haarlem*, rédigé par le grand gazetier de l'époque, Abraham Castelein.

trois semaines des plus violentes rafales. Après avoir subi de grandes pertes, elle fut obligée d'aller se ravitailler dans les ports d'Angleterre. Cette retraite était pour les Provinces-Unies une délivrance, qui fut invoquée comme un témoignage de la protection divine et célébrée par des prières d'action de grâces. Rassurés contre la crainte d'un débarquement, les États généraux donnèrent l'ordre à Ruyter¹ de retourner à Schoonveldt, à l'embouchure de l'Escaut, où la flotte protégée par les bas-fonds de la Zélande n'avait à craindre aucune attaque.

Il fallut bientôt lui faire reprendre la mer, et ce furent les États de Hollande qui surent tirer parti des services qu'elle pouvait rendre, malgré les hésitations ou l'opposition des autres provinces et du prince d'Orange. Informés que le convoi des Indes, qui comprenait 14 vaisseaux chargés de 140 tonnes d'or dont la valeur représentait douze à treize millions, était signalé dans les parages de la mer du Nord, ils invitèrent instamment les États généraux à faire rapprocher la flotte de l'embouchure de la Meuse, afin qu'elle se trouvât à portée des vaisseaux attendus. Tandis qu'ils obtenaient, non sans peine, que des ordres de départ fussent transmis à Ruyter, ils apprirent par une lettre du commandant du convoi, Van Oberwecke, l'heureuse direction que celui-ci lui avait fait prendre. Il venait de le ramener par les côtes de l'Angleterre et de l'Écosse dans les bouches de l'Ems, auprès du fort de Delfzyl, et l'avait fait échapper aux dangers d'une rencontre. « Leur flotte des Indes », écrit Arlington¹, « a passé pendant la nuit à côté de la nôtre, qui ne l'a pas aperçue; ce retour, en les encourageant, pourra bien les empêcher de devenir plus raisonnables. »

Toutefois les vaisseaux des Indes n'étaient pas encore sauvés. Les bouches de l'Ems n'étant gardées par aucune force navale, la flotte anglaise pouvait y faire pénétrer des bâtiments légers et des brûlots pour les détruire, et venger ainsi le désastre de Chatham. En outre, leur chargement ne pouvait être débarqué sans danger auprès du fort de Delfzyl, dont le sort était lié à celui de la ville de Groningue, qui était encore assiégée : si elle était réduite à capituler, la capture du riche convoi ramené des

¹ L. Arlington, 19 juillet 1672.

Indes devenait inévitable. Aussi les États de Hollande proposèrent-ils aux États généraux de donner à Ruyter l'ordre d'aller à sa rencontre, pour le faire rentrer sous l'escorte de la flotte dans les ports de Hollande. Le prince d'Orange, à qui les États généraux communiquèrent leur résolution, fut d'avis qu'on ne pouvait à aucun prix hasarder l'armée navale. Sans s'opposer au départ de Ruyter, il conseilla aux États généraux de lui interdire de livrer bataille pour défendre le convoi des Indes, et ne se départit pas de cette opinion, malgré les représentations qui lui furent adressées ¹. Les députés de Zélande, exagérant les réserves qu'il avait faites, refusèrent même de consentir au déplacement de la flotte ². Il s'ensuivit des ordres et des contre-ordres ³ qui auraient pu être funestes, et qui donnèrent à l'amiral en chef les plus anxieuses perplexités.

Arrivé en rade du Texel, d'après les dernières instructions qu'il avait reçues, Ruyter s'avança jusqu'à l'Ems, tandis que le prince d'Orange, inquiet des nouvelles qui lui apprenaient la concentration de troupes de débarquement à Dunkerque, obtenait des États généraux que la flotte fût précipitamment rappelée sur les côtes de la Zélande ⁴. Les retards mis à dessein par les États de Hollande à cette délibération ⁵ empêchèrent heureusement qu'elle ne fût transmise à temps. Quand Ruyter en eut connaissance, il avait déjà ramené le convoi des Indes à la hauteur du Texel, où il le laissa en sûreté, pour venir ensuite reprendre, à Schoonveldt ⁶, aux bouches de l'Escaut, la position dont le prince d'Orange ne voulait pas l'autoriser à s'éloigner.

Trois semaines plus tard, la flotte, après avoir été plus d'une fois mise en mouvement par suite de fausses alarmes, rentra dans les ports. L'approche de la mauvaise saison ne permettant plus un retour offensif des escadres ennemies, il n'y eut que les frégates et les brûlots qui restèrent en mer pour défendre l'entrée des fleuves contre toute surprise ⁷. La course, qui avait été

¹ L. Arlington, 5 août 1672.

² Résol. États généraux, 7 août 1672.

³ *Ibid.*, 7 août, 11 août 1672.

⁴ *Ibid.*, 17 août 1672.

⁵ 11-17 août 1672.

⁶ 26 août 1672.

⁷ Résol. États généraux, 15 septembre 1672.

jusqu'alors interdite comme nuisible au recrutement de la marine, et que le prince d'Orange autorisa avec l'approbation des États généraux¹, servit à protéger la marine marchandé. La campagne navale commencée par la bataille de Solsbay, et terminée par l'heureux retour des vaisseaux des Indes, ne pouvait plus se prolonger; mais elle avait servi à assurer le salut des Provinces-Unies. Préparée par les soins assidus du grand pensionnaire de Witt, elle avait été glorieusement conduite par Ruyter, sans que le succès puisse en être attribué au rétablissement du stathoudérat.

L'œuvre de la délivrance n'en restait pas moins à accomplir, et c'était au prince d'Orange qu'il appartenait désormais de l'entreprendre. Elle paraissait presque insurmontable. Trois provinces, la Gueldre, l'Overyssel, et Utrecht, étaient détachées de la confédération, et sur la demande des États de Hollande², le droit de séance dans l'assemblée des États généraux fut retiré à leurs députés, qui ne pouvaient plus être considérés pour le moment que comme sujets du roi de France. Les ressources de la défense, auxquelles la Hollande presque seule devait désormais suffire, semblaient épuisées³, et ne pouvaient même plus subvenir à la solde arriérée des troupes⁴. Il fallut avoir recours à des emprunts forcés. On commença⁵ par prendre pour base l'impôt du 200^e denier porté au double de sa valeur, avec faculté donnée aux contribuables de s'en acquitter en orfèvrerie ou en argenterie, et moyennant l'intérêt de 4 0/0 garanti par l'État. Cette surcharge du 200^e denier ayant paru trop onéreuse, un second emprunt destiné à remplacer le premier fut exigé dans les mêmes conditions, et sous la forme d'un impôt prélevé sur l'évaluation de la fortune de chaque famille⁶. Pour le mettre en recouvrement, les États eurent recours aux indications fournies par le grand pensionnaire de Witt⁷, qui, bien qu'éloigné des séances des États, depuis l'attentat auquel il avait failli succomber, ne se désintéressait pas des affaires publiques. De 1672 à 1677, les emprunts forcés produisirent 34,606,783 florins.

¹ Résol. États généraux, 22 juillet, 17 août 1672.

² Résol. États de Hollande, 4 août 1672.

³ L. à Bernard, 25 juillet 1672 : Archives aff. étr.

⁴ Résol. États de Hollande, 14 juillet 1672.

⁵ *Ibid.*, 14 juillet 1672, et L. à Bernard, 25 juillet 1672.

⁶ *Ibid.*, 27 août 1672.

⁷ Man. Hop, 2 août 1672.

Les mesures militaires ne demandaient pas moins de sollicitude. Il fallait surtout pourvoir à l'insuffisance des troupes. Les levées de régiments étrangers difficilement complétés, le débarquement des dernières compagnies de soldats de marine et de matelots¹, n'auraient pu donner au prince d'Orange l'armée dont il avait besoin. Ce fut Louis XIV qui se chargea de la fournir à la république. Avant de rentrer en France, il prit une résolution qui devint funeste à ses intérêts. Vingt mille prisonniers au moins étaient en son pouvoir. Condé et Turenne auraient été d'avis qu'on les employât en France, aux travaux qu'on exécutait pour creuser le canal du Midi². Louvois mal inspiré conseilla de leur rendre la liberté. Il proposait néanmoins de retenir les officiers, et exigeait pour les soldats une rançon élevée dont les États de Hollande se plaignaient³, mais dont le roi de France finit par se départir⁴. Avec une générosité qui n'était pas exempte de bravade, croyant n'avoir rien à craindre de la puissance militaire d'une nation qu'il avait si facilement vaincue, Louis XIV se contenta, pour les simples soldats, de deux écus par tête, ne demandant même aucun prix pour le plus grand nombre. Il ne tarda pas à s'en repentir. « Je partis pour m'en retourner en France », écrivit-il dans son mémoire sur la guerre de Hollande⁵, « n'ayant à me reprocher que l'extrême indulgence que j'avais eue pour près de vingt mille prisonniers de guerre, en les renvoyant en Hollande, lesquels ont formé les principales forces que cette république a depuis employées contre moi. »

Ces renforts inattendus furent bientôt grossis par les déserteurs français gagnés à l'appât d'une plus haute paye. « Tous les jours », écrit le prince Jean-Maurice de Nassau⁶, « viennent se rendre des prisonniers de la garnison de Naarden, en sorte que, comme ils disent, nous aurons bientôt tout le régiment de la Reine et de M. de Turenne. J'envoie des billets pour les avertir qu'ils seront

¹ 3-8 juillet 1672.

RAMSAY, *Histoire de Turenne*. LORT-SERIGNAN, *Guillaume III*, p. 106.

² Résol. États de Hollande, 1^{er} et 4 juillet 1672.

⁴ L. Louvois, 23 juin, 15 juillet 1672. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I^{er}, p. 381.

⁵ ROUSSET, *ibid.*, t. I^{er}, p. 381.

⁶ L. du prince de Nassau, 13 août 1672. Archives de la maison d'Orange, t. III, p. 271.

pourvus de passe-ports et d'argent pour passer outre. » Les États généraux purent ainsi augmenter rapidement le nombre de leurs troupes; l'année suivante, il s'éleva au chiffre de 92,000 hommes, dont 12,000 cavaliers, 2,000 dragons et 78,000 fantassins¹.

L'effectif de son armée une fois complété, le prince d'Orange fit choix de nouveaux commandants² pour les forteresses qui restaient à la république dans le Nord-Brabant, appela auprès de lui les officiers qui avaient sa confiance, mais qui ne surent pas tous la justifier³, et éloigna du service ceux qui lui paraissaient attachés à l'ancien gouvernement, tels que le fidèle correspondant de Jean de Witt, le colonel Bampffield. Il se servit surtout de son autorité pour le rétablissement de la discipline. D'inflexibles rigueurs furent exercées à l'égard des principaux officiers qui avaient manqué à leurs devoirs, depuis le commencement de la guerre, et quelques-uns furent livrés au bourreau de l'armée⁴, sans que ces exemples de sévérité pussent encore de longtemps faire cesser non-seulement l'insubordination des soldats, mais encore le laisser-aller et la négligence de ceux qui les commandaient⁵.

Les pouvoirs donnés au prince d'Orange ne pouvaient manquer néanmoins de rendre aux défenseurs du pays l'élan patriotique qui jusque-lors leur avait fait défaut. Tandis que la confiance qui renaissait chaque jour faisait remonter les obligations de la province de Hollande de 30 florins à 93 florins⁶, les correspondants de l'agent français Bernard ne cessaient d'écrire⁷ « qu'il n'y avait plus qu'animosité témoignée pour continuer la guerre, en sorte qu'il n'était question de rien moins que d'essayer de reprendre Utrecht ». « Les bourgeois et les paysans », ajoutaient-ils, « demandent d'eux-mêmes à marcher sous les ordres du prince : ceux du Nord-

¹ État des guerres de la République de 1673. LORT-SERIGNAN, *Guillaume III*, p. 138.

² Langerack à Bois-le-Duc, Beveren à Gertruydenberg, de Weede à Breda, le comte de Kœningsmarke à Berg-op-Zoom.

³ Notamment le jeune fils du rhingrave, Charles de Salms, qui montra dans les entreprises dont il fut chargé l'insuffisance de ses qualités militaires, et se fit tuer l'année suivante au siège de Maëstricht. WICQUEFORT, t. IV, p. 502.

⁴ Notamment le capitaine Hinyossa et le baron d'Ossory, qui avaient fait rendre, l'un Wesel, et l'autre Rhyneberg.

⁵ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 26 octobre 1672, 16 février 1673 : Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 290-310.

⁶ Kluit.

⁷ L. à Bernard, 2, 10, 17 juillet 1672 : Archives aff. étr.

Hollande fourniront jusqu'à trente mille hommes, s'il le désire. » Le prince Jean-Maurice de Nassau, auquel la position maîtresse de toutes les autres, celle de Muyden, continuait à rester confiée, signalait dans sa correspondance avec le prince d'Orange ce réveil du patriotisme, avec un joyeux entrain de soldat, que son grand âge n'amortissait pas ¹. En confondant sa destinée avec celle du dernier descendant de ses libérateurs, la république semblait s'être interdit toute défaillance. Elle se sentait soutenue par les espérances que Guillaume III lui donnait; elle lui en tenait compte comme de services rendus, et dans les jours de grands dangers, ce sont les espérances qui font souvent le salut des peuples.

Toutefois, il ne suffisait pas aux Provinces-Unis de trouver un sauveur dans le prince d'Orange. Pour réussir à se sauver elles-mêmes, elles ne pouvaient se passer des secours du dehors qui leur étaient heureusement assurés. L'Espagne ne s'était pas contentée de leur venir en aide par les efforts de sa diplomatie; elle y joignait une assistance militaire de plus en plus efficace. Les heureuses négociations de Beverningh avaient été complétées par celles du nouvel envoyé de la république, Adrien Paats, conseiller de la ville de Rotterdam ². La cour de Madrid ne s'en tenait pas aux premiers renforts de 1,800 cavaliers qu'elle avait mis à la disposition des États généraux, elle donnait pleins pouvoirs au comte de Monterey pour disposer en leur faveur de toutes les troupes des Pays-Bas. Douze mille hommes ³, sous le commandement supérieur du comte de Marsin, furent envoyés tant à l'armée du prince d'Orange, que dans les villes de Nord-Brabant et dans les places fortifiées de la Zélande ⁴, malgré les plaintes et les remontrances des ministres du roi d'Angleterre. Vainement

¹ L. du prince Jean-Maurice de Nassau au prince d'Orange, 6 juillet : Archives de la maison d'Orange, t. III, p. 259. *Ibid.*, 29 août 1672. « Il y a deux jours, ils ont demandé 10,000 francs à la ville de Naarden, et en cas de refus, ils ont dit qu'ils brûleraient la ville. Le bourgmestre a répondu qu'il serait bien aise de voir sa maison la première en feu. »

² Voir t. II, chap. XI, p. 182.

³ Condé les évaluait, à la fin de l'année 1672, à 30,000 hommes. L. Condé à Louvois, 12 décembre 1672. *Recueil de lettres*, p. 145.

⁴ L. à Bernard, 8 juillet 1672 : Archives aff. étr. — L. Clifford à Godolphin, 11 juillet 1672. — WICQUEFORT, t. IV, p. 253.

ceux-ci vinrent-ils trouver le comte de Monterey à Anvers¹ : ils ne purent ni l'intimider², ni obtenir sa connivence par leurs perfides suggestions, dont les envoyés de la république à Bruxelles s'empressèrent de rendre compte aux États généraux³. La cour d'Espagne considérait désormais la défense des Provinces-Unies comme inséparablement liée à la conservation des Pays-Bas. Encouragée à prendre une attitude encore plus résolue⁴, quand, conformément à ses énergiques conseils⁵, les États eurent repoussé les propositions de paix de Louis XIV, elle se montra même favorable aux offres d'une alliance offensive, mais en fit cependant attendre encore toute une année la conclusion⁶.

Les négociations ne furent pas suivies avec moins de sollicitude auprès de la cour de Vienne. Grâce à l'entremise active de Lisola, elles réussirent, malgré le traité de neutralité signé par l'empereur Léopold I^{er} avec le roi de France. Après des conférences prolongées à la Haye pendant plusieurs semaines⁷, et dont la direction fut laissée au greffier des États généraux, Fagel, des engagements furent pris⁸, aux termes desquels l'Empereur traitant directement avec les Provinces-Unies devait leur fournir, moyennant subsides, un contingent de 24,000 hommes, au lieu de celui de 12,000 dont il était déjà convenu avec l'électeur de Brandebourg : il s'obligeait en outre à réclamer un armement général de l'Empire, qui ne tarda pas à être voté par la diète de Ratisbonne. La diplomatie française⁹ se flatta d'empêcher la ratification de cet accord, en manœuvrant à Vienne pour y faire accuser Lisola d'avoir outre-passé ses instructions¹⁰ : elle ne réussit qu'à faire tenir le traité en suspens. Après des contre-propositions longtemps

¹ 22 juillet 1672.

² L. Louvois à Letellier, 9 juillet 1672 : *Recueil de lettres*, t. I^{er}, p. 223. L. Arlington à Clifford, 25 juillet 1672.

³ L. Van Beuningen et Vryberguen aux États généraux, 23 juillet 1672.

⁴ L. Paets, 23 août 1672 : Archives du royaume.

⁵ Campagne du Roi en Hollande, 1672. Archives de Chantilly. Voir t. II, chap. XIII, p. 434.

⁶ 31 août 1673.

⁷ L. Lisola, 2 juillet, 27 juillet 1672. Voir *Lisola*, par GROSSMANN, p. 28-43.

⁸ Résol. États de Hollande, 25, 26 juillet 1672. Résol. États généraux, 27 juillet 1672. Les États généraux ratifient le traité de la Haye, le 25 août 1672.

⁹ 1^{er} août 1672.

¹⁰ L. Gremonville, 28 juillet, 4 août 1672. L. Louis XIV à Gremonville 8 août 1672. L. Louvois à Turenne, 7 août 1672. *Recueil de lettres*, t. I^{er}, p. 230

débatues ¹, il fut rendu exécutoire, mais seulement dans les derniers jours de l'année 1672 ².

Heureusement pour les Provinces-Unies, les négociations antérieurement conclues avec l'électeur de Brandebourg leur avaient déjà assuré le bienfait de l'intervention nécessaire à leur salut. Non-seulement Frédéric-Guillaume s'était engagé, par le traité de Cologne sur la Sprée ³, à leur fournir un corps de 20,000 hommes, mais encore il avait obtenu, par le traité de Berlin ⁴, la coopération d'un contingent de 12,000 hommes de troupes impériales dont il ne cessait de réclamer l'augmentation ⁵. Les plus pressants appels lui furent adressés pour hâter son assistance. « Il n'y a que Votre Altesse Électorale qui puisse nous aider », lui écrivait le prince d'Orange ⁶; « je l'assure que de mon côté je ferai tous mes efforts pour maintenir nos postes. »

Les dernières démarches du comte de la Vauguyon ⁷, ministre de Louis XIV à Berlin, échouèrent devant la résolution désormais irrévocable de l'électeur. « Le 6 août », écrit un contemporain ⁸, « on répandait dans Woerden un bruit qui remplit de joie les habitants désespérés, à savoir que beaucoup de troupes auxiliaires arrivaient d'Allemagne, ce qui ne servit qu'à confirmer le vieux proverbe : *Quod Germanorum auxilia sunt lenta!* » (Que les secours des Allemands sont lents à venir!) Tandis que les troupes impériales réunies à Egra, sur l'extrême frontière de la Bohême, commençaient leurs étapes, sous les ordres du meilleur général de l'Empire, le comte de Montecuculli, qui avait vaincu les Turcs au Saint-Gothard, l'électeur de Brandebourg alla prendre le commandement de son corps d'armée campé aux confins de ses États ⁹. Les contingents alliés manœuvrèrent dès lors pour se rapprocher,

¹ 22 novembre — 13 décembre 1672.

² 13 décembre 1672. Relation Lisola, 15 décembre 1672. *Lisola*, par GROSSMANN, p. 80. L'acte d'échange de la ratification du traité fut antidaté, et reporté au 22 novembre, date des contre-propositions faites aux États.

³ 26 avril, 2 mai 1672. Voir t. II, chap. XI, p. 168.

⁴ 23 juin 1672. Voir t. II, chap. XII, p. 371.

⁵ L. Bruyninck, envoyé des États à Vienne, juillet 1672. Résol. États de Hollande, 8, 12 juillet 1672.

⁶ L. du prince d'Orange à l'électeur de Brandebourg, 3 juillet 1672.

⁷ L. la Vauguyon à Louis XIV, 7 août 1672.

⁸ COSTERUS, *Historisch Verhaal*, p. 230

⁹ 28 août 1672.

comme s'ils voulaient, suivant un mot dédaigneux de Louvois, « venir se faire battre sur les bords du Rhin ¹ ». Les Provinces-Unies pouvaient attendre de leur jonction bientôt opérée ² un renfort d'environ 40,000 hommes bien équipés et bien commandés, qui devaient suffire pour mettre à son tour l'armée française en danger.

Les espérances données par leur prochaine arrivée, et dont l'envoyé des États à Berlin, d'Amerongen, se rendait l'interprète avec une joie patriotique ³, ne furent qu'insuffisamment réalisées. Par suite de la secrète entente que le gouvernement français s'était ménagée avec le prince Lobkowitz, premier ministre de l'Empereur ⁴, les deux corps d'armée se contentèrent de marches et de contre-marches de l'autre côté du Rhin, qu'ils n'osèrent franchir. D'autre part, le prince d'Orange ne parut pas se préoccuper de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer leur prompt coopération, au risque d'encourir ainsi les plaintes réitérées de l'électeur ⁵. Leur inaction empêcha que la Hollande ne fût immédiatement délivrée; mais leur tentative de diversion n'en suffit pas moins pour changer le théâtre de la guerre. Tandis que les alliés du roi de France, l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne, dont les États étaient désormais menacés par les troupes allemandes, se trouvaient réduits à se tenir sur la défensive, Louis XIV ne pouvait plus se dispenser d'employer Turenne à la garde du Rhin ⁶, et allait se trouver obligé de détacher en Lorraine un autre corps d'armée, sous le commandement de Condé ⁷. L'intervention de l'Allemagne lui imposait la nécessité de diviser ses forces, tandis que leur concentration lui aurait été indispensable pour achever la soumission des Provinces-Unies. Il allait être contraint d'interrompre sa conquête, jusqu'au jour

¹ L. Louvois à Luxembourg, 27 août 1672. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I^{er}, p. 283.

² L. Amerongen, 23 août 1672.

³ 12 septembre 1672.

⁴ Voir EVERAUX, note 1, *Abraham de Wicquefort et son procès* p. 72 et 73. Leyde, 1857. Ce fut la découverte de ces intelligences qui en 1674 fit arrêter, disgracier et condamner le prince Lobkowitz, dont les biens furent en partie confisqués.

⁵ L. man. Amerongen, 12 septembre 1672. BASNAGE, t. II, p. 375.

⁶ L. Louis XIV à Turenne, 22 août 1672. L. Louvois à Turenne, 23 août 1672.

⁷ L. Louvois à Turenne, 28 août 1672. *Recueil de lettres*, t. I^{er}, p. 232.

où il n'aurait plus d'autre parti à prendre que celui de l'abandonner. Les premiers secours extérieurs donnés à la république avaient ainsi servi à la dégager, en détournant le courant de l'invasion française, et c'était aux alliances que lui avait ménagées la politique prévoyante du grand pensionnaire de Witt, plutôt encore qu'au changement de gouvernement qui venait de s'accomplir, qu'elle allait être redevable de sa délivrance.

CHAPITRE XIV

LA RÉACTION ORANGISTE ET SES VICTIMES. L'ASSASSINAT DE JEAN DE WITT ET DE SON FRÈRE.

Le prince d'Orange ne trouve pas ses pouvoirs suffisants. — Ses partisans veulent lui faire reconnaître le droit de nommer les régents des villes. — Entretien entre Fagel et de Groot. — Séditions populaires. — Les États de Hollande font inutilement appel au stathouder. — Guillaume III cherche à les rendre suspects. — Poursuites exercées contre Montbas. — Son évasion. — Il offre ses services au roi de France. — Persécution dirigée par le prince d'Orange contre de Groot, qui est obligé de s'exiler.

Jean de Witt entouré de sa famille. — Il refuse de quitter la Haye. — Accusations accréditées contre lui; correspondance de Louvois et de Luxembourg. — Elle ne met à la charge de Jean de Witt aucune complicité avec l'ennemi. — Calomnies contre sa moralité et sa probité. — Son mémoire justificatif; les États y donnent leur approbation. — Son recours inutile au prince d'Orange. — Ingratitude de Guillaume III; sa réponse à la lettre de Jean de Witt.

Corneille de Witt est exposé aux mêmes inimitiés que son frère. — Sa vie domestique. — Sa correspondance avec sa femme, Maria Van Berkel, pendant la dernière campagne navale. — Ses services méconnus. — Son arrestation. — Il est accusé d'un complot contre le prince d'Orange. — Indignité de son dénonciateur Tichelaer. — Intervention des députés de Dordrecht en sa faveur. — Le prince d'Orange refuse de se prononcer. — Corneille de Witt transféré à la prison de la cour de justice.

Démarches inutiles de Jean de Witt pour l'élargissement de son frère. — Sa correspondance avec sa belle-sœur. — Sa visite au prince d'Orange; il offre sa démission de Grand Pensionnaire. — Son discours aux États de Hollande. — Sa nomination au Grand Conseil. — Mauvais vouloir du prince d'Orange. — Résignation de Jean de Witt. — Sa lettre à Ruyter. — Son remplacement par Fagel.

Continuation du procès de Corneille de Witt. — Sa captivité. — Sa correspondance avec sa femme. — Inutiles moyens de défense. — Ses juges et son procès. — Prétextes trouvés pour le soumettre à la question. — Procès-verbal de la délibération de la cour. — Derniers interrogatoires. — Dernières requêtes. — Corneille de Witt torturé. — Son attitude héroïque. — Son refus d'aveux. — Son inique condamnation. — Il refuse de l'accepter.

Jean de Witt mandé par son frère à la prison. — Entretien des deux frères. — Jean de Witt retenu prisonnier. — Complot de Tichelaer. — Tumulte populaire. — Les conseillers-députés et les mesures de défense. — Les compagnies de cavalerie commandées par le comte de Tilly. — Armement des compagnies bourgeoises. — Premiers pourparlers des conseillers-députés avec l'émeute. — Attitude séditieuse des compagnies bourgeoises. — Elles envoient des délégués à la prison. — Résistance courageuse du comte de Tilly. — Il reçoit l'ordre de se retirer.

Les assassins. — Verhoef à l'hôtel de ville. — La prison forcée. — Préludes du massacre. — Jean et Corneille de Witt entraînés au dehors par leurs meurtriers. — Leur assassinat. — Violences commises sur leurs cadavres. — Leur ensevelissement. — L'épouvante publique.

Les enfants de Jean de Witt mis en sûreté : son vieux père lui survit. — Fermeté d'âme de la veuve de Corneille de Witt. — Sentiments chrétiens et patriotiques de la famille. — Les papiers de Jean de Witt. — Justice lui est rendue.

Part de responsabilité encourue par le prince d'Orange. — Soupçons accrédités contre lui. — Appréciations contradictoires de ses sentiments. — Il se rend tardivement à la Haye. — Il ne veut exercer aucune poursuite. — Ses ménagements et ses faveurs pour les coupables. — Persécution contre les amis des victimes. — Dangers auxquels Ruyter est exposé. — Nouveaux pouvoirs donnés au prince d'Orange ; services qui lui sont rendus par Fagel. — Changement des régences. — Sujétion des États de Hollande. — Guillaume III libérateur des Provinces-Unies. — Décadence extérieure de la république. — Elle conserve un gouvernement libre, et en est redevable à Jean de Witt.

Guillaume III, avant d'avoir atteint l'âge de vingt-deux ans, avait été remis en possession du pouvoir de ses ancêtres, non-seulement pour réparer les malheurs de la guerre étrangère, mais encore pour rétablir la paix intérieure. Tandis qu'il se consacra glorieusement à l'œuvre patriotique de la défense, en profitant des mesures déjà prises pour arrêter l'invasion, il ne sut pas user de son autorité pour faire cesser les désordres populaires et en détourner les violences. Quoique les États de Hollande, aussi bien disposés en sa faveur que les États généraux, lui eussent remis sans réserve, avec la conduite des négociations, la direction des opérations militaires, et lui eussent ainsi donné tous les témoignages de leur confiance, il n'opposa aucune résistance aux emportements de la réaction politique, qu'il sembla plutôt encourager. Il aurait pu empêcher que le grand pensionnaire Jean de Witt et son frère ne fussent les victimes de la persécution et de l'assassinat : il ne fit rien pour les sauver, et laissa s'accomplir la tragédie qui allait ensanglanter les débuts de son stathoudérat.

Il ne se contentait pas de la satisfaction donnée à son ambition, et les pouvoirs dont il venait d'être investi ne lui semblaient pas suffisants, tant que la nomination des membres des conseils des villes, qui avait appartenu à ses prédécesseurs, ne lui était pas attribuée. Malgré le rétablissement du stathoudérat, le droit de se recruter eux-mêmes par leur libre choix avait été laissé aux régents. Les États de Hollande tenaient d'autant plus à leur conserver cette importante prérogative, qu'elle servait à constituer

l'oligarchie bourgeoise et municipale dont ils étaient eux-mêmes les représentants. En effet les régents choisissaient comme leurs délégués les députés des États, et si ceux-ci n'avaient pas voulu jusqu'alors en laisser la désignation au prince d'Orange, c'était pour ne pas le rendre maître de leur assemblée.

Les partisans de Guillaume III ne considéraient pas dès lors la révolution qui venait de s'accomplir comme achevée, tant qu'il n'aurait pas été chargé de pourvoir au remplacement des conseils des villes. Le stathouderat, tel qu'il lui avait été attribué par les États de Hollande, trompait leur espoir. Ils auraient voulu en faveur du nouveau stathouder, non pas le partage légal, mais la conquête violente du pouvoir. Leur dépit se manifesta dans l'entretien qui eut lieu entre de Groot et le greffier des États généraux, Fagel, qui recevait les confidences du prince d'Orange. Rencontrant de Groot dans la galerie qui conduit de la salle des États généraux à la salle des États de Hollande, Fagel, d'après le témoignage d'un auteur contemporain ¹, lui aurait adressé ces singulières paroles qui seraient inexplicables, si elles ne révélaient combien il regrettait que les États de Hollande eussent eux-mêmes régulièrement changé le gouvernement de la république : « Vous croyez sans doute », lui avait-il dit, « avoir fait un coup d'État par la nomination du prince d'Orange comme stathouder de la province ? Mais j'aurais souffert d'être mis en pièces, plutôt que d'y consentir. » « Il aurait mieux aimé », ajoute Wicquefort, « que le prince eût l'obligation de son avancement à la rage effrénée d'un peuple soulevé, plutôt qu'au choix légitime des députés de Hollande. »

Vainement les États offrirent-ils au prince d'Orange les gages de leur soumission, en déchirant le registre de l'Édit perpétuel dont ils remirent chaque feuillet aux députés des villes qui l'avaient signé ². Vainement les régents d'Amsterdam firent-ils brûler la minute de l'acte par lequel, cinq ans auparavant, ils s'étaient également engagés à maintenir intacte cette loi fondamentale de l'État ³. Leurs protestations de dévouement et d'obéissance, les ouvertures faites à Guillaume III par le bourgmestre de la ville, Hooft ⁴, en vue d'appuyer

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 500.

² Résol. États de Hollande, 8 juillet 1672.

³ Résol. conseil municipal d'Amsterdam, 11 juillet 1672. *Man. Bontemantel*.

⁴ *Ibid.*, 19 juillet 1672.

sa nomination comme comte héréditaire de Hollande, la proposition des députés de Dordrecht qui voulaient que les États l'invitassent à se marier et à se choisir un successeur provisoire avant son mariage, pour assurer ainsi l'hérédité de la dynastie des princes d'Orange, ne suffisaient pas à désarmer les passions populaires.

Assurées de l'impunité, elles se donnaient libre cours pour obtenir, par la violence et les séditions, le renvoi des régents suspects au parti orangiste. A Rotterdam, les capitaines des compagnies bourgeoises, s'étant constitués en conseil de guerre¹, réclamaient l'arrestation des principaux membres de la régence, accusés de trahison, entre autres Van der Aa et de Groot, avec l'exclusion de leurs descendants de toute magistrature : pour les soustraire aux fureurs populaires, il fallut les faire garder à vue dans l'hôtel de ville². A Gouda, les paysans voulant s'opposer aux inondations forçaient les portes de la ville, et tenaient les magistrats enfermés pendant plus de vingt-quatre heures³. Les soupçons de connivence avec l'ennemi, répandus de toutes parts, entretenaient la défiance et propageaient le désordre. A Schiedam, la fausse nouvelle que les subsides n'avaient pas été envoyés à l'électeur de Brandebourg, soulevait la foule, la chambre du conseil se remplissait de femmes irritées, le bourgmestre Pesser était rudoyé, et sa maison livrée au pillage.

La haine et la vengeance se déchainaient surtout contre la famille du Grand Pensionnaire. Tandis que son beau-frère, Deutz, l'un des plus riches habitants d'Amsterdam, ne s'y trouvant plus en sûreté, était obligé d'aller chercher un asile à Haarlem⁴, son cousin germain, Ascanius Van Sypesteyn, bailli de Brederode, chef des équipages de l'armée, était désigné par sa parenté aux inimitiés populaires. Le bruit s'étant répandu que le Grand Pensionnaire avait quitté la Haye pour venir lui demander l'hospitalité, sa maison était assaillie par quelques centaines de mutins qui la saccageaient, sans que les arquebusiers de la ville eussent pu arriver à temps pour la protéger⁵. A Dordrecht, Corneille de Witt, son beau-frère Beveren de Zwynrecht, le bourgmestre Halling et quatre autres

¹ 8 juillet 1672.

² WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*. L. man. à Bernard, 8 et 11 juillet 1672 : Archives aff. étr.

³ 16 juillet 1672.

⁴ 4 juillet 1672.

⁵ L. Bernard écrite d'Utrecht, 6 juillet 1672 : Archives aff. étr.

régents étaient menacés de mort, s'ils ne donnaient pas la démission de leurs charges. L'habitation du bourgmestre était mise au pillage, et les paysans réunis autour de la ville, au nombre de trois mille, voulaient se venger par de nouvelles violences, de l'inondation de leurs campagnes¹. « Les amis de MM. de Witt songent maintenant à quitter le pays », écrit-on à l'agent français Bernard². D'après un autre témoignage contemporain³, « il y avait des gens qui, considérant qu'une domination étrangère était bien moins intolérable qu'une anarchie, et que la tyrannie de la populace était la plus insupportable de toutes les dominations, auraient mieux aimé se soumettre à la France, que rester exposés à l'insolence d'une canaille soulevée et enragée ».

Les États de Hollande, qui s'étaient flattés de mettre fin aux dissensions civiles par le rétablissement du stathouderat, étaient déçus dans leurs espérances. Inquiets du sort qui continuait à menacer les membres des régences, ils résolurent d'inviter le prince d'Orange à remplir le rôle de pacificateur⁴. Pour répondre à leur appel, Guillaume III publia une lettre circulaire⁵, par laquelle il justifiait les magistrats des villes de toute accusation de trahison : il réclamait protection en leur faveur, ordonnait la mise en liberté de ceux qui avaient été arrêtés, et enjoignait aux habitants « d'avoir à s'abstenir, comme d'un attentat à l'autorité qui lui était confiée, de toute assemblée tumultueuse, ainsi que de toute violence ». Cette lettre, dénoncée aussitôt comme un écrit de complaisance, ou même comme une pièce falsifiée, ne put suffire pour intimider les perturbateurs. Les États tâchèrent d'y suppléer⁶, en publiant un placard contre les auteurs de troubles, et en décrétant de prise de corps les principaux chefs des séditeux, à Rotterdam, à Haarlem, à Dordrecht, ainsi que ceux qui avaient donné le signal de la résistance aux travaux des inondations.

Inquiets de la continuation des désordres, avant de se séparer pour quelques jours, ils adressèrent au prince d'Orange un nouvel

¹ L. à Bernard, 17, 21 juillet 1672 : Archives aff. étr. Résol. États de Hollande, 16, 23 juillet 1672.

² L. à Bernard, 9 juillet 1672 : Archives aff. étr.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 305.

⁴ Résol. États de Hollande, 4 juillet 1672.

⁵ 8 juillet 1672.

⁶ Résol. États de Hollande, 11 juillet 1672.

appel¹, et lui envoyèrent trois membres de leur assemblée, Van Beuningen, Van den Tocht et Van der Graef, pour le presser de continuer en son nom les poursuites qu'ils avaient eux-mêmes ordonnées. Guillaume III éluda cette demande, en leur répondant qu'il n'était pas en mesure de réprimer par des peines sévères des révoltes dont les principaux bourgeois étaient les chefs. Il leur conseilla de nommer des députés, auxquels ils donneraient leurs pleins pouvoirs pour aller rétablir l'ordre, partout où il serait troublé. C'eût été les destiner à une mort inévitable. Aussi les États, sans désapprouver le projet, déclarèrent-ils qu'il n'y avait que le prince qui pût l'exécuter, en se mettant lui-même à la tête de la députation : le stathouder leur opposa la nécessité de sa présence à l'armée.

De nouvelles instances, faites quelques jours plus tard², restèrent inutiles. Le prince d'Orange répondit que les troupes lui étant nécessaires pour la défense des frontières du pays, il ne pouvait les employer à l'intérieur, et que l'on ne devait dès lors prendre d'autre parti que celui de la douceur et de la modération. Il n'intervint que pour empêcher toute tentative de répression³, et craignant que les États ne s'adressassent au colonel Van Beveren, qui commandait la garnison d'Amsterdam⁴, il le déplaça pour le mettre à la disposition du feld-maréchal Wurtz. Il tenait à laisser les États de Hollande désarmés, et semblait jouir de leur impuissance, plutôt que s'en inquiéter.

Sa conduite justifiait les prévisions de ceux qui avaient toujours douté de sa sincérité. La publicité donnée à la lettre qu'il venait de recevoir du roi d'Angleterre⁵ confirmait ces soupçons. En écrivant confidentiellement à son neveu, pour continuer à l'abuser par la promesse des bonnes dispositions qu'il prétendait conserver pour sa personne, Charles II déclarait « que les insolentes et perpétuelles machinations dont le prince d'Orange avait à se plaindre de la part de ceux qui avaient eu naguère si grande part au gouvernement de la république, l'avaient obligé de se liguier avec le roi de France, à la seule fin d'abattre leur orgueil ». Il ne se contentait

¹ Résol. États de Hollande, 12 et 16 juillet 1672.

² *Ibid.*, 20 et 23 juillet 1672.

³ L. à Bernard, 19 juillet 1672 : Archives aff. étr.

⁴ Voir t. II, chap. XII, p. 350.

⁵ L. Charles II au prince d'Orange, 19 juillet 1672. Voir t. II, chap. XIII, p. 440.

pas de cette allégation mensongère, et ajoutait qu'il attendait, pour essayer de réconcilier le roi de France avec la république, « de voir les affaires en tel état qu'il ne serait plus au pouvoir de la même violente faction de détruire ou éluder ce qu'on avait fait pour le prince d'Orange ¹ ».

Guillaume III s'était facilement rendu compte du parti qu'il pourrait tirer de cette correspondance, pour précipiter la chute de ceux qu'il croyait avoir encore à craindre. Il prit ses mesures pour s'en servir contre eux, sans se compromettre. « Je vous envoie », écrivait-il au greffier des États généraux, Fagel, « la lettre qui vient de m'être écrite par le roi d'Angleterre; vous la communiquerez ou non, selon que vous le trouverez bon ². » Il savait bien que Fagel ne pourrait manquer de la rendre publique, au grand détriment de ses adversaires. Le prince d'Orange avait si astucieusement calculé la portée du coup qui les atteindrait, qu'un mois plus tard, le jour même de l'assassinat de Jean de Witt et de son frère, l'un des correspondants de l'agent français Bernard annonçait comme inévitables la reprise et le succès des négociations : « C'est maintenant », écrivait-il, « le roi de la Grande-Bretagne qui va songer à la paix, comme il a promis par sa dernière lettre à M. le prince d'Orange qu'il y travaillera auprès du roi de France, lorsque la faction qui lui est contraire sera hors de pouvoir de lui nuire ³. »

Pour achever de perdre ses adversaires, le prince d'Orange fit choix de victimes qu'il pourrait livrer à la haine populaire. Il s'était d'abord proposé de se décharger sur Montbas des désastres de la guerre, en faisant considérer comme une trahison préméditée l'abandon du poste qui lui avait été confié pour la garde du Rhin ⁴, quoique, d'après le rapport des députés au camp, sa retraite précipitée ne dût être attribuée « qu'à un malentendu ⁵ ». Soustrait à la juridiction du conseil d'État ⁶, dont il relevait comme officier

¹ L. 8-19 juillet 1672. COSTERUS, p. 432, et BASNAGE, t. II, p. 332. BASNAGE cite à tort cette lettre comme datée du 28.

² L. du prince d'Orange à Fagel, 29 juillet 1672, citée par Groen Van Prinsterer. Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 265.

³ L. man. à Bernard, 20 août 1672 : Archives aff. étr.

⁴ Voir t. II, ch. XII, p. 297.

⁵ L. des députés au camp, 11 juin 1672. Voir DE JONGE, lettres de Beverningh et de Jean de Witt, p. 454.

⁶ Résol. États généraux, 21 juin 1672.

général, pour être renvoyé devant un conseil de guerre, Montbas, après s'être vainement plaint que les garanties de défense lui eussent été enlevées ¹, fut dégradé de ses charges militaires et déclaré incapable d'exercer aucun commandement ². Le prince d'Orange n'étant pas satisfait de ce jugement, et ayant refusé de l'approuver, obtint du conseil de guerre ³ une nouvelle sentence, qui prononçait contre l'accusé un emprisonnement de quinze ans. Cette condamnation ne lui parut pas encore suffisante, et il la fit renvoyer à l'examen de jurisconsultes, en prétendant qu'à raison de l'accusation dont Montbas avait à répondre, ses juges n'avaient qu'à choisir entre l'acquiescement ou la peine capitale. Montbas ne pouvait plus dès lors douter du sort auquel il était réservé, « ayant des ennemis qui », ainsi qu'on écrivait dès le lendemain de son arrestation à Jean de Witt ⁴, « ne cherchaient que la perte de son honneur et de sa vie ». Il gagna ses gardiens, et parvint à s'échapper ⁵.

Impatient de se justifier, il s'adressa vainement aux États généraux ⁶, pour obtenir la nomination de commissaires qui lui donneraient des garanties d'impartialité, et devant lesquels il s'engageait à comparaître. N'ayant pu obtenir cette satisfaction, et poussé à bout par la confiscation de ses biens, oubliant tout souci de sa renommée, Montbas offrit tour à tour ses services au prince de Condé, avec lequel il se mit en rapport à Arnheim, aussitôt après son évasion ⁷, et au duc de Luxembourg, qu'il vint rejoindre à Utrecht, pour leur proposer à tous deux « de faciliter les moyens d'attaque ». « J'ai eu ordre de Sa Majesté », écrivait Louvois à Luxembourg ⁸, « de faire écrire à M. de Montbas qu'elle lui pardonnera, pourvu qu'en se rendant près de vous, il vous assiste de toutes les lumières qu'il peut avoir, tant pour incommoder les ennemis dans leurs postes, que pour semer la division parmi eux. » Montbas n'aurait pas eu à se faire pardonner d'avoir servi contre le roi de France, dont il était le sujet par sa naissance, si

¹ L. de madame de Montbas, 30 juin 1672 : Man. Hop.

² 23 juillet 1672.

³ 25 juillet 1672.

⁴ L. à Jean de Witt, 13 juin 1672 : Archives du royaume.

⁵ 28 juillet 1672. L. du prince d'Orange à Fagel, 29 juillet 1672.

⁶ Notes d'un régent de Delft, 30 septembre 1672.

⁷ Condé à Louvois, 12 août 1672. *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, p. 95.

⁸ L. Louvois à Luxembourg, 16 août 1672.

Louis XIV avait trouvé en lui un complice. Il ne fit cause commune avec les envahisseurs de la république, que pour se venger de la persécution dont il avait à se plaindre. Sa conduite n'en fut pas moins celle d'un traître, et lorsqu'il écrivit au prince d'Orange pour lui demander de lui accorder un combat singulier contre les quatre officiers généraux de l'armée qui avaient instruit son procès, ce fut à bon droit que celui-ci lui renvoya sa lettre par le bourreau de l'armée ¹.

Si Guillaume III s'acharnait à la perte de Montbas, en allant même jusqu'à persécuter sa femme réfugiée à Bruxelles ², c'est qu'en le frappant, il atteignait en même temps son beau-frère de Groot, à qui il ne pouvait pardonner d'être l'ami le plus dévoué de Jean de Witt et l'un des plus fidèles serviteurs du gouvernement des États. Vainement de Groot, qui n'avait pris aucune part au vote de l'Édit perpétuel ³, avait-il manifesté, pendant ses ambassades en Suède et en France, les dispositions les plus conciliantes pour la nomination du prince d'Orange, soit comme conseiller d'État, soit comme capitaine général ⁴. Vainement avait-il témoigné sa déférence pour le nouveau stathouder, en acceptant d'être membre de la députation des États de Hollande, qui avait été féliciter la princesse douairière des pouvoirs donnés à son petit-fils ⁵. Il n'avait pu désarmer des inimitiés devenues irréconciliables.

C'était surtout par sa grande situation que de Groot portait ombrage à Guillaume III. Investi de la confiance des États de Hollande et des États généraux, qui lui avaient donné leurs pleins pouvoirs pour négocier avec le roi de France, il venait d'être appelé à remplacer le Grand Pensionnaire éloigné par ses blessures de l'assemblée des États, et avait été chargé de le suppléer auprès des États généraux, « pour les affaires de la Triple Alliance, les affaires militaires et les affaires maritimes ⁶ ». L'autorité qui lui était ainsi attribuée, et la considération que Louis XIV n'avait pas cessé de

¹ 28 septembre 1672.

² L. man. Groot à Wicquefort, 12, 19, 22 décembre 1673, 16, 28, 22 janvier 1674.

³ *Ibid.*, 19 décembre 1673.

⁴ *Ibid.*, 8 janvier 1672, WICQUEFORT, t. IV, p. 350, et l. man. 22 février 1673, 22 janvier 1674. Voir BASNAGE, t. II, p. 767.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 500.

⁶ 18 juillet 1672.

lui témoigner, malgré la guerre engagée par la France contre la république, pouvaient faire craindre au prince d'Orange que de Groot n'obtint la reprise plus ou moins prochaine des négociations, tandis que la continuation de la guerre était nécessaire au nouveau stathouder pour l'affermissement de son pouvoir. De Groot s'était, il est vrai, prononcé contre les conditions impitoyables que Louis XIV avait prétendu imposer aux États; mais Guillaume III ne l'en considérait pas moins comme le principal représentant du parti de la paix, et il tenait à lui enlever le pouvoir de faire échec à ses desseins.

Pour détruire le crédit qui lui appartenait, Guillaume III s'efforça de le rendre suspect. Appelé dans l'assemblée des États généraux, pour y donner son opinion sur les offres de paix signifiées aux Provinces-Unies par le roi de France et le roi d'Angleterre ¹, il refusa de la faire connaître, à moins que certains membres qu'il désignerait ne reçussent l'ordre de sortir de la salle des séances. Quand les députés de Hollande se furent retirés pour en référer aux États de leur province, il déclara que « la personne qui l'obligeait à garder le silence n'étant plus présente, il pouvait s'expliquer, en conseillant le rejet pur et simple des propositions ² ». Invité expressément par les États de Hollande à désigner le député qu'il soupçonnait, le prince d'Orange, après d'apparentes hésitations, se décida à nommer de Groot ³; il fit savoir qu'il se croyait autorisé à justifier ses soupçons et à lui reprocher d'avoir dépassé les limites de ses pouvoirs, dans ses négociations avec le roi de France ⁴. Il encourageait ainsi les accusations de ses ennemis, parmi lesquels se signalait le greffier des États généraux, Fagel, qui, redoutant de trouver en lui un rival, lui avait suscité dans l'assemblée des États de Hollande comme principal adversaire, son neveu, Michel ten Hove ⁵, récemment nommé pensionnaire de Haarlem.

Si irréprochable que fût sa conduite, qui était conforme aux instructions des États de Hollande, de Groot, en apprenant la fuite de Montbas, se rendit compte des dangers qui le menaçaient lui-même. Quoiqu'il ne se fût jamais compromis par ses relations avec

¹ Voir t. II, chap. XIII, p. 434.

² Résol. États généraux, 21 juillet 1672.

³ Résol. États de Hollande, 22 juillet 1672.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 509.

⁵ Michel ten Hove fut Grand Pensionnaire de Hollande après Fagel, mais n'occupa cette charge que quelques mois.

son beau-frère ¹, il prévint que cette évasion l'exposerait inévitablement à des représailles politiques. Déjà le bruit de son arrestation avait couru. « On s'est saisi de M. de Groot, de sa femme et de ses enfants », écrivait-on à Bernard ², « et ils seront amenés ici prisonniers. » Heureusement pour lui, de Groot, qui avait, écrivait-il lui-même ³, « une aversion particulière contre les meurtres et les massacres, principalement contre ceux qu'on voudrait exercer sur sa personne », s'était mis hors l'atteinte de ses ennemis, en se retirant dans les Pays-Bas espagnols. « Dieu veuille pardonner le parti que j'ai été contraint de prendre pour ma sûreté à ceux qui en sont la cause », déclarait-il aux États de Hollande ⁴. Il terminait la lettre qu'il leur adressait, en les assurant « qu'il ne violerait jamais la fidélité dont il était tenu à leur égard, par des actions qui pourraient nuire à l'intérêt de sa patrie, et porter atteinte à sa propre réputation ». Il se gardait ainsi de laisser croire qu'il pût suivre le criminel exemple donné par Montbas, auquel il ne ménageait pas son blâme ⁵. Néanmoins, la persécution qu'il fuyait ne le laissa pas longtemps jouir du repos qu'il avait demandé à un exil volontaire. Cruellement atteint dans ses affections par la mort de sa femme ⁶, « qu'il aimait au-dessus de toutes choses, et dont la perte le rendait insensible à tous ses autres maux ⁷ » ; obligé de s'éloigner d'Anvers, où son séjour donnait ombrage au prince d'Orange ⁸, il chercha un asile à Cologne. Quatre ans plus tard, quand il crut pouvoir revenir à la Haye, la haine implacable de Guillaume III le fit poursuivre en justice, sans pouvoir toutefois empêcher son glorieux acquittement ⁹.

Les poursuites exercées contre Montbas, les iniquités commises à l'égard de Groot coïncidaient avec les attaques dirigées à outrance contre Jean et Corneille de Witt, restés tous deux à portée des coups de leurs ennemis dont ils allaient être les victimes. Empêché de continuer l'exercice de sa charge par l'attentat

¹ L. man. Groot à Wicquefort, 1^{er} août, 8 décembre 1673, 3 avril 1674.

² L. à Bernard, 25 juillet 1672 : Archives aff. étr.

³ L. man. Groot à Wicquefort, 13 janvier 1673.

⁴ L. Groot aux États de Hollande, 1^{er} août 1672.

⁵ L. man. Groot à Wicquefort, 12 décembre 1672, 5 décembre 1673.

⁶ 22 janvier 1672.

⁷ L. man. Groot à Wicquefort, 30 janvier, 6 mars 1673, et l. 4 juillet 1673, citée par Basnage, t. II, p. 762.

⁸ *Ibid.*, 4 juillet 1673.

⁹ 7 décembre 1676.

auquel il avait failli succomber, et réduit à une inaction qui ne désarmait pas la haine de ses adversaires, le Grand Pensionnaire était entouré de sa famille, dans son habitation du Kneuterdijk ¹, à proximité du palais des États et de la prison de la cour de justice. Son vieux père, sa sœur Johanna mariée à Beveren de Zwyndrecht, y demeuraient avec lui, ainsi que son autre beau-frère et sa belle-sœur Bicker Van Swieten, qui occupaient l'autre partie de la maison. Sa fille aînée, Anna de Wit, était auprès de lui, ainsi que ses jeunes fils, quand il rentra dans sa demeure, ensanglanté par les blessures qu'il avait reçues dans sa lutte contre ses assassins. Elle joignit ses soins à ceux de ses tantes, pendant tout le temps que dura la convalescence de son père. Quant aux autres filles du Grand Pensionnaire, comme par un secret pressentiment de sa fin prochaine, il voulut qu'elles lui fussent ramenées d'Amsterdam, où elles se trouvaient chez les sœurs de leur mère ². Dès les premiers jours de son rétablissement, il écrivait à son beau-frère, Pierre de Graeff ³, pour le prier de les reconduire à la Haye, en le prévenant qu'il les enverrait chercher à moitié chemin dans sa voiture; celui-ci n'ayant demandé qu'un délai de quelques jours pour les faire accompagner par leur oncle Bicker van Swieten, elles ne tardèrent pas à rentrer dans la maison paternelle ⁴, pour compléter la réunion de famille dont leur père ne devait plus longtemps jouir.

Quoique la carrière de Jean de Witt comme homme d'État semblât terminée par le changement du gouvernement dont il était le premier ministre, et qui disparaissait au milieu des malheurs publics pour faire place à celui du prince d'Orange, il ne pouvait échapper au sort qui le menaçait. Il l'attendait avec une sereine résignation : « J'aime mieux souffrir l'injustice que la faire », répondait-il à l'un de ses amis qui lui représentait la nécessité de sauver sa vie, en se vengeant de ceux qui voulaient le perdre. Il ne se montrait ni ému, ni indigné des passions soulevées contre lui, et répétait tristement, en montrant sa tête : « J'ai sur mes épaules de quoi

¹ Voir t. II, chap. XI, p. 234.

² Mesdames de Graeff et Deutz. Voir l. man. 13 juin 1672, d'Anna de Witt à sa plus jeune sœur Maria de Witt, qui se trouvait chez sa tante Deutz.

³ L. man. de Witt à Pierre de Graeff, 18 juillet 1672.

⁴ 26 juillet 1672.

payer¹. » Il était de ceux qui font à leurs opinions le sacrifice de leur popularité aussi bien que celui de leur vie, n'espérant d'autre satisfaction que le témoignage de leur conscience et la justice de l'histoire.

Ses amis lui avaient conseillé de se dérober par l'éloignement à ses persécuteurs, et le bruit de son prompt départ s'était déjà répandu². Cinq jours après l'assassinat tenté contre lui³, « ils l'avaient pressé de demander aux États la liberté de se retirer dans un lieu paisible où le repos pourrait aider à la guérison de ses blessures ». L'asile qu'on lui offrait était sans doute soit auprès d'Amsterdam, l'habitation d'Ipendam qui appartenait à son beau-frère de Graeff, soit auprès de Haarlem l'ancienne maison de campagne de son oncle, Van Sypesteyn, dans laquelle il avait passé d'heureuses journées de jeunesse⁴. Mais il n'avait pas tenu compte de leurs conseils. Trop fier pour laisser croire qu'il pût craindre le danger, il aurait désiré que les États prissent les devants, en lui proposant de se décharger, fût-ce provisoirement, de ses fonctions. Il les considérait comme un poste où le devoir le retenait, puisque le péril l'y menaçait. « Jacob Van den Bosch, qui fut depuis pensionnaire d'Amsterdam, et qui avait connaissance des avis donnés au Grand Pensionnaire, était si timide, qu'il n'en fit part à personne. De son côté, l'ami qui avait engagé de Witt à s'éloigner pour quelque temps ne put trouver aucun député qui eût assez de courage ou assez de crédit pour inviter les États à lui demander de se mettre en sûreté⁵. » Il fallut donc renoncer à l'espoir d'un congé qui aurait permis honorablement à Jean de Witt d'aller attendre loin de ses ennemis le rétablissement de sa santé et le retour de temps meilleurs. Le Grand Pensionnaire resta dès lors sur la brèche, jusqu'au jour où il devait laisser à ses ennemis la proie qu'ils convoitaient, celle de son cadavre.

Les accusations les plus odieuses signalaient comme traître ce fidèle et incorruptible serviteur de l'État. La correspondance échangée entre Luxembourg et Louvois, et publiée environ un

¹ DUCANIANA, 1672. — BILDERDYCK, note tirée des ouvrages pour et contre de Witt à propos de la prédiction de sa mort violente, et lettre inédite de Callières, ambassadeur de France à la Haye, écrite à la marquise d'Uxelles, 14 mars 1697. Bibl. nationale. Man. Gaignières 493, fol. 322.

² L. Bernard, 6 juillet 1672. Archives aff. étr.

³ 26 juin 1672.

⁴ Voir t. I^{er}, chap. II, p. 92, et chap. V, p. 310.

⁵ WICQUEFORT, t. IV, p. 525.

siècle plus tard¹, donne, il est vrai, une justification apparente à ces imputations mensongères; mais après examen, il est facile de reconnaître qu'elle ne porte aucune atteinte au patriotisme et à l'honneur de Jean de Witt. Le complot destiné à rendre le gouvernement au parti opposé au stathoudérat, moyennant un accord réglé avec l'ennemi, paraît avoir été, sinon inventé, au moins exagéré à plaisir par Luxembourg, qui était intéressé à y faire croire. Le 24 juillet, Louvois lui écrivait du quartier général devant Bois-le-Duc : « On ne peut mieux répondre que vous n'avez fait, à celui qui vous a parlé de la part de M. de Witt : continuez, et sans rien donner par écrit, laissez-lui entendre que le Roi oublierait volontiers la méchante conduite passée de son ami, et ne serait pas fâché de le voir remonter sur sa bête. Ajoutez que l'on entendra volontiers aux propositions qu'il faudra faire, pour qu'on lui donne le moyen de rétablir ses affaires, pourvu que, de son côté, il fasse faire au Roi une paix avantageuse. Si M. de Witt veut sur ce pied-là parler ou envoyer quelqu'un avec qui l'on puisse parler clairement, il sera très-bien reçu, et il peut s'assurer que personne n'aura connaissance de la négociation qu'il aura fait faire avec le Roi. »

Trois jours après, le maréchal de Luxembourg écrivait d'Utrecht à Louvois² : « Je verrai ce soir l'un des amis de M. de Witt, à qui j'offrirai tout ce qui dépendra de l'autorité que le Roi m'a donnée ici pour servir M. de Witt. Je crois que cela ne pourrait faire que de bons effets; cependant, vous me ferez savoir la volonté de Sa Majesté pour la conduite que je dois tenir en cela. J'ai fait comprendre à ceux qui sont bien intentionnés pour nous, que notre appui les relèverait et abattrait le prince d'Orange. » C'est sans doute pour se donner le mérite de les avoir persuadés, qu'il terminait sa lettre en ces termes, avec un ton de doute qui ne lui est pas habituel : « Ils m'ont quasi promis de me faire battre les ennemis, pourvu qu'il y eût des conditions réglées avec M. de Witt, ou même pourvu qu'ils vissent les choses en bon train là-dessus. »

Ces témoignages peuvent à bon droit paraître suspects. En effet, peu importait à Luxembourg que les communications qu'il adressait

¹ Campagne de Hollande en 1672 sous les ordres de M. le duc de Luxembourg, recueil de pièces copiées sur originaux, au dépôt de la guerre de la cour de France. La Haye, 1759. Voir GROVESTINS, *Guillaume III et Louis XIV*, t. II, p. 402.

² L. Luxembourg à Louvois, 27 juillet 1672.

fussent plus ou moins sérieuses; il savait qu'il ne pouvait mieux faire sa cour au tout-puissant ministre, qu'en se montrant auprès de lui un nouvelliste empressé. « Ne me mandez jamais les choses à demi », lui écrivait Louvois ¹, « et quelque peu de fondement qu'aient les affaires qu'on vous propose, faites-le-moi toujours savoir, le Roi ne pouvant être trop informé de ce qui se passe, de quelque nature que ce puisse être. » Pour se conformer à ses instructions, Luxembourg devait peu s'embarrasser dès lors de la véracité des nouvelles, au risque d'accréditer les bruits erronés qu'il recueillait. Ainsi dans la lettre même où il fait part à Louvois de ses entretiens mystérieux avec un ami de Jean de Witt ², il l'informe faussement que le Grand Pensionnaire a été arrêté à la Haye dans son logis. Quelques jours plus tard ³, au moment où Guillaume III n'était occupé qu'à renforcer son armée, il écrivait également à Louvois, sans aucun souci de l'exactitude, « qu'on venait de lui donner avis que le prince d'Orange avait cassé cent cinquante compagnies, tant de cavalerie que d'infanterie ». Il faut donc se défier de la sincérité des communications dont Luxembourg voulait se donner le mérite. En tout cas, les offres d'entente qu'il aurait reçues s'expliqueraient facilement par la situation qui était faite « aux magistrats, aux honnêtes gens et aux bourgeois ». En effet, d'après les informations d'un autre correspondant de Louvois, Stouppa, « ceux-ci cherchaient dans la paix avec la France une garantie, non-seulement contre les séditions populaires, mais encore contre la domination du roi d'Angleterre, qui aurait permis à Charles II de détruire la puissance de la république, en se rendant maître de tout son commerce ⁴ ».

Quoi qu'il en soit, dans aucune lettre de Luxembourg, Jean de Witt n'est signalé comme ayant pris personnellement la moindre part à ces négociations occultes. Cette correspondance constate même son refus de s'y employer, et contribue ainsi à compléter sa justification. « L'ami de M. de Witt qui est ici », écrit Luxembourg ⁵, « n'a pas encore de réponse, parce que ce n'est point au Grand Pensionnaire à qui il a adressé celui qui est allé à la Haye;

¹ L. Louvois à Luxembourg, 16 août 1672.

² L. Luxembourg à Louvois, 27 juillet 1672.

³ *Ibid.*, 12 août 1672.

⁴ L. Stouppa à Louvois, 8 août 1672, mémoire touchant l'état de la ville d'Utrecht.

⁵ L. Luxembourg à Louvois, 7 août 1672.

c'est à un cousin dudit sieur de Witt, qui est en petit voyage, d'où on l'attend tous les jours. » — « L'homme qui était allé trouver M. de Witt n'est pas de retour », avoue-t-il dans une autre lettre ¹, et dans la suivante, ² il enregistre cette déclaration qui achève de dissiper tous les doutes : « La vérité est que M. de Witt a toujours retenu l'envoyé que j'attendais. »

Ainsi, de l'aveu même du duc de Luxembourg, la conduite du Grand Pensionnaire ne peut donner prise à aucune accusation d'intelligence avec l'ennemi, et en admettant que des propositions lui aient été faites dans l'intérêt du rétablissement de son pouvoir, la preuve qu'il n'en a tenu aucun compte est irrécusable. A ce point de vue, sa conduite peut être comparée avec avantage à celle du prince d'Orange, qui avait entretenu une correspondance particulière avec son oncle Charles II, dans laquelle, pour obtenir la rupture de l'alliance du roi d'Angleterre avec le roi de France, il faisait stipuler en sa faveur la souveraineté des sept provinces ³. Quant à Jean de Witt, il n'a jamais cédé à la tentation de négocier secrètement avec Louis XIV, pour assurer un retour de fortune au parti républicain dont il était le chef, et auquel le gouvernement venait d'être enlevé. Après avoir tout mis en œuvre pour prévenir ou pour arrêter l'invasion, le Grand Pensionnaire ne se prêta à aucun projet d'accord avec les envahisseurs, Il était trop soucieux de ses devoirs, pour que les injustices dont il pouvait se plaindre l'y rendissent infidèle.

Il n'en était pas moins accusé de les trahir. Aucune attaque ne lui était d'ailleurs épargnée. Ses mœurs austères et irréprochables ne trouvaient pas grâce devant les calomnies qui lui imputaient des relations coupables avec la femme d'un des membres de la noblesse de la Hollande, Catherine de Zuydland, mariée à Wyngaerden, seigneur de Werkendam, envoyé comme ministre des États en Danemark ⁴. Quant à sa probité, elle n'était pas plus respectée que son patriotisme. La simplicité de sa vie, la modération de ses goûts, le désintéressement dont il n'avait cessé de faire preuve, en se contentant depuis longtemps d'un traitement insuffisant, n'avaient pu désarmer les implacables ressentiments de l'esprit

¹ L. Luxembourg à Louvois, 19 août 1672.

² *Ibid.*, 22 août 1672.

³ Voir t. II, chap. XIII, p. 437.

⁴ DUNCANIANA, 1672, 3^e volume.

de parti. Quoiqu'il n'eût placé sa fortune qu'en terres et en rentes publiques, afin de la confondre avec celle de l'État, il n'en était pas moins dénoncé comme coupable de détournements, et le bruit s'était répandu qu'il avait envoyé à Venise l'argent dérobé au trésor, pour aller vivre dans cette ville, après la conquête des Provinces-Unies.

Les nombreux pamphlets qui le désignaient à la haine de ses concitoyens étaient distribués publiquement sous ses yeux. Il n'y avait jusqu'alors opposé d'autre réponse que son dédain; mais dans l'un de ces libelles, intitulé : *Avis à tous les bons et fidèles habitants des Pays-Bas*¹, il trouva si expressément précisée la double accusation d'avoir livré sa patrie, en la laissant sans défense, et de s'être approprié chaque année une somme de 80,000 florins sur les fonds réservés aux correspondances secrètes, qu'il se crut obligé de rompre le silence. Déjà les États avaient pris les devants², en ordonnant à la cour de Hollande de commencer des poursuites judiciaires « contre l'auteur d'un écrit qu'ils n'entendaient pas laisser impuni ». Le surlendemain³, sur la demande du Grand Pensionnaire, ils invitèrent leurs conseillers-députés, chargés du maniement des finances de la province, à examiner ses comptes et à faire justice des injurieuses allégations du pamphlétaire.

Pour les confondre, de Witt crut devoir adresser lui-même sa justification aux États. « Quoique j'aie toujours été du sentiment », leur écrivait-il⁴, « qu'on ne pouvait mieux détruire ces sortes de calomnies qu'en les méprisant et en faisant voir qu'on n'y est pas sensible, cependant, comme il s'est produit cette fois contre moi une accusation formelle d'avoir détourné pendant l'exercice de ma charge les deniers destinés aux correspondances secrètes, et d'avoir ainsi volé l'État, ayant remarqué qu'il est dit de différents côtés que si ce fait n'était pas véritable, on en ferait voir la fausseté, n'étant pas en état, à cause de mes blessures, de comparaître en personne dans l'assemblée de Vos Nobles et Grandes Puissances, j'ai jugé à propos de leur donner les informations qui leur feront connaître la vérité. » Il commençait par démontrer que le crédit sur lequel

¹ L. à Bernard, 7 juillet 1672 : Archives aff. étr.

² Résol. États de Hollande, 11 juillet 1672.

³ *Ibid.*, 13 juillet 1672.

⁴ L. Jean de Witt aux États de Hollande, 20 juillet 1672. Résol. États de Hollande, 23 juillet 1672.

on l'accusait d'avoir détourné chaque année 80,000 florins ne dépassait jamais 24,000 florins, et qu'il n'en avait presque jamais employé plus de 6,000. Il prouvait d'ailleurs avec la même évidence que s'il avait eu la direction des correspondances secrètes, il n'avait jamais consenti néanmoins à recevoir ni à manier aucun denier pour satisfaire aux frais de ce service, « ayant toujours fait réflexion sur le naturel méfiant de la nation ».

En même temps, il fit remettre à son proche parent Vivien, qui le remplaçait, un long mémoire adressé aux membres de l'assemblée, et dans lequel la situation de sa fortune était mise au grand jour. Il s'y rendait fièrement justice, déclarant qu'il avait toujours fait les affaires de l'État, même aux dépens des siennes. Il représentait qu'il n'avait jamais possédé ni biens, ni argent, ni actions, ni crédit, pas même un sou hors des Provinces-Unies, et que de plus, son bien et son capital, comme celui de ses enfants, pour lesquels il venait d'acheter dans les derniers emprunts 1,200 livres de rentes viagères, étaient dans les comptoirs de la Hollande ¹. « Mon bien-être », ajoutait-il, « est ainsi intimement lié à celui de l'État, et je suis convaincu qu'il n'y a personne dans toute la république, qui ait identifié sa bonne et sa mauvaise fortune avec celle de l'État plus que je ne l'ai fait, de telle sorte qu'il est matériellement établi qu'il faut que je meure et que je tombe avec la Hollande. » Ce témoignage qu'il se rendait éloquemment à lui-même émut les États de Hollande. Ils s'empressèrent de demander aux conseillers-députés les conclusions de leur rapport, que ceux-ci n'avaient pas encore fait connaître ². Deux jours après ³, les conseillers-députés reconnurent à l'unanimité « que le Grand Pensionnaire n'avait jamais reçu de deniers pour les correspondances secrètes ». Le lendemain ⁴, les États enregistrèrent solennellement cette déclaration.

Toutefois, il n'y avait qu'une seule voix qui pût être entendue dans le tumulte des passions soulevées contre Jean de Witt, c'était celle du prince d'Orange. Aussi le Grand Pensionnaire s'était-il décidé à lui faire appel, afin d'opposer son témoignage aux iniques

¹ Ces rentes avaient été placées au nom des trois plus jeunes. (Collection Hoog, papiers de famille).

² Résol. États de Hollande, 20 juillet 1672.

³ *Ibid.*, 22 juillet 1672.

⁴ *Ibid.*, 23 juillet 1672.

accusations contre lesquelles il était obligé de se défendre. La lettre qu'il lui envoya ¹ n'a pas été retrouvée. Il l'avait communiquée à Beverningh, resté au camp avec le prince d'Orange, auprès duquel il invoquait son intervention. « Les odieuses calomnies qui se débitent tous les jours à mon sujet, tant dans cette province qu'ailleurs », lui écrivait-il ², « m'ont obligé d'en écrire aujourd'hui à M. le prince d'Orange. Je vous envoie copie de ma lettre, et je tiens pour assuré que vous vous intéressez à tout ce qui peut compromettre si cruellement ma réputation. En conséquence, je prends la liberté de vous prier d'employer vos bons offices auprès de M. le prince d'Orange, pour qu'il plaise à Son Altesse d'écrire, conformément à ma demande aux États de Hollande, au président et aux conseillers de la cour de justice. »

Ne pouvant supposer que le prince d'Orange, une fois maître du pouvoir, en profiterait pour satisfaire des inimitiés politiques, de Witt espérait que le nouveau stathouder s'empresserait de le justifier. Il comptait sur son équité en même temps que sur sa reconnaissance. Mais la sollicitude qu'il lui avait témoignée, en présidant à son éducation, et en lui donnant ses premières leçons de politique, n'avait été récompensée que par l'ingratitude. Vainement, depuis la nomination du prince d'Orange comme capitaine général, le Grand Pensionnaire lui avait-il donné le concours le plus empressé ³, ainsi qu'en témoigne sa correspondance, notamment quand il lui écrivait en ces termes ⁴ : « Je prie Votre Altesse de me faire part de la situation des affaires, et de ce que je puis faire ici, pour procurer à Votre Altesse et à l'armée de l'État les meilleurs moyens d'assistance, en ne négligeant pas d'employer toute mon application et toute mon ardeur pour y réussir. » Vainement avait-il cru à la sincérité des remerciements du prince d'Orange, quand celui-ci lui répondait dès le lendemain ⁵, « pour le prier de lui tendre une main secourable, afin d'obliger celui qui était et serait toujours son ami affectionné ». Sourd à la voix désespérée du grand ministre auquel il ne pardonnait pas de l'avoir longtemps tenu à l'écart de

¹ L. de Witt au prince d'Orange, 12 juillet 1672.

² *Ibid.* à Beverningh, 12 juillet 1672.

³ Voir t. II, chap. XI, p. 225, et chap. XII, p. 278.

⁴ L. man. de Witt au prince d'Orange, 15 mai 1672. (Collection Hoog, papiers de famille.)

⁵ L. man. du prince d'Orange à de Witt, 16 mai 1672. *Ibid.*

l'héritage de ses ancêtres, Guillaume III lui fit attendre pendant dix jours sa réponse, dont le retard prémédité était signalé par l'envoyé de l'électeur de Brandebourg¹.

Il comptait l'obliger ainsi à faire l'acte de soumission auquel il aurait voulu le réduire. Van Beuningen, ne se montrant pas indifférent aux malheurs de son ancien ami, malgré le changement d'opinions qui avait refroidi leurs relations, avait entrepris, d'après un auteur contemporain², de ménager une entente entre le Grand Pensionnaire et le nouveau stathouder. Il avait représenté au prince combien un si habile ministre pourrait lui venir en aide par son expérience des affaires publiques, au milieu des dangers auxquels la république était exposée. Mais de Witt ne se croyait pas autorisé à prendre des engagements, qui l'auraient rendu infidèle à la cause qu'il avait toujours servie. Il éluda, sans roideur comme sans faiblesse, les avances qu'il avait reçues, en protestant néanmoins contre tout soupçon, soit d'hostilité contre les intérêts du prince d'Orange, soit d'animosité contre sa personne. Guillaume III était d'ailleurs détourné de toute nouvelle démarche par ses conseillers les plus intimes, notamment par Fagel, qui tenait à recueillir sans partage la succession de la charge de Grand Pensionnaire, dont il attendait la vacance. Cette tentative de rapprochement n'eut dès lors aucune suite. Van Beuningen, dont l'entremise était devenue inutile, fut renvoyé continuer à Bruxelles la mission diplomatique qu'il remplissait auprès du gouverneur des Pays-Bas espagnols, et le prince d'Orange n'hésita plus à prouver au Grand Pensionnaire qu'il lui refusait toute protection.

La réponse tardive qu'il lui adressa fut adroitement calculée pour empêcher de Witt de la faire servir à sa défense. « Monsieur », lui écrivait-il³, « j'ai bien reçu la lettre du 12 du présent mois, avec le pasquin qui y était joint. Je n'aurais pas manqué d'y répondre plus tôt, si le grand nombre de mes occupations ne m'en avait empêché. Je peux vous assurer que j'ai toujours méprisé les bruits qui se débitent en cette matière, puisque non-seulement les miens, mais aussi moi-même, nous avons été atta-

¹ L. Blaspiel, 19 juillet 1672. *Historische Zeitschrift*, par SYBEL, 1865, 1^{er} vol., p. 413 et suiv.

² VICQUEFORT, t. IV, p. 526.

³ L. du prince d'Orange à de Witt, 22 juillet 1672.

qués plusieurs fois avec une licence et une avidité tout à fait débordées. Pour ce qui est des deux points dont vous faites mention dans la vôtre, à savoir des deniers de la correspondance secrète que vous avez maniée, et du peu de soin qu'on dit que vous avez eu de pourvoir l'armée de toutes les choses nécessaires, je ne peux vous dire autre chose là-dessus, sinon que du premier, je n'en ai aucune connaissance, et que MM. les députés de l'État, comme vous le marquez fort bien dans la vôtre, peuvent donner meilleur témoignage qu'aucun autre. Pour ce qui est du second, je n'ose ni ne peux douter que vous n'ayez eu soin des armées de l'État, tant par mer que par terre, ainsi que la constitution des temps et des affaires l'a pu permettre, et en telle sorte qu'elles aient été rendues capables de pouvoir résister à l'ennemi. Mais vous pouvez bien savoir vous-même qu'il est impossible de particulariser tout ce qui peut y avoir manqué, surtout à celle qui est par terre, et de constater soit le soin qu'on a eu de suppléer aux manquements qu'on y a trouvés, soit celui qu'on aurait pu et dû y apporter à temps, ou de déterminer à qui en a été la faute, parce que je suis distrait de tant d'affaires en ce temps fâcheux et malheureux, que cela a été la cause que je me suis engagé le moins qu'il m'a été possible à la recherche des choses passées. C'est pourquoi vous trouverez bien mieux la justification que vous désirez de moi dans les actions de prudence que vous avez faites. Je souhaiterais de tout mon cœur d'avoir quelque autre occasion pour vous témoigner que je suis votre affectionné ami.

GUILLAUME-HENRI, prince d'ORANGE. » Avec la dissimulation qui lui était habituelle, Guillaume III évitait de faire directement aucun reproche au Grand Pensionnaire ; mais il se gardait en même temps de le disculper, et en le laissant exposé à tous les soupçons, au lieu de lui venir en aide, il le livrait sans défense à ses ennemis.

Une autre victime allait leur être offerte en holocauste ; c'était Corneille de Witt, contre lequel d'implacables ressentiments étaient également déchainés. Depuis son retour de la flotte, il habitait sa maison de Dordrecht, retenu dans sa chambre et souvent dans son lit, par les douleurs articulaires dont il avait été atteint pendant la campagne navale à laquelle il venait de prendre une part si glorieuse. Il avait retrouvé, entourée de ses cinq enfants, la vaillante compagne de sa vie, Maria Van Berkel, dont la tendre sollicitude

égalait l'invincible fermeté d'âme. La correspondance suivie et presque journalière qu'il entretenait avec elle témoigne des soins qu'elle donnait à l'achat de ses meubles de bord dont son frère offrait de lui faire l'avance ¹, au paiement des fermages qui lui étaient dus ², à la préparation des médicaments dont il pourrait avoir à faire usage. « J'ai trouvé dans mon bagage », lui écrit-il ³, « une provision de baume, et mon domestique me dit avoir été assuré par vous que ce remède est fort utile pour étancher le sang; mais j'ignore comment nous en servir. » Il se défiait à tort de la prévoyance conjugale. En effet, un post-scriptum fait savoir ⁴ que l'indication relative à l'emploi du médicament n'avait pas été oubliée, et il ajoute : « Espérons que nous n'en aurons pas besoin; je ne vous en remercie pas moins de toutes vos précautions. »

La pensée des grands devoirs à remplir envers le pays est la note dominante de toutes ces lettres; elle adoucit les regrets de la séparation. Sachant combien sa femme partage sa courageuse confiance dans la victoire si ardemment désirée, il ne craint pour elle aucune atteinte de défaillance; il est sûr du bon accueil qu'elle fera à ses encouragements, quand il l'invite à la prière, en lui recommandant de s'en remettre à la grâce de Dieu ⁵. Pendant trois semaines ⁶, il ne cesse de lui faire part des manœuvres de la flotte, destinées à précipiter la rencontre que l'ennemi cherche à éviter. « Dieu soit béni », lui écrit-il en quelques lignes sur le vaisseau *les Sept Provinces*, après le combat dans lequel il vient de braver la mort; « je suis sorti sain et sauf de la terrible bataille d'hier, qui a duré toute la journée ⁷. » Le lendemain ⁸, il lui en fait un court récit, dans lequel il lui donne le bulletin des pertes éprouvées par la flotte anglaise, et s'oubliant lui-même, comme s'il n'avait été que le témoin de la victoire, il se contente d'écrire « que le résultat a été au grand avantage de la république ». Maria Van Berkel devait à son tour se montrer digne de son mari, en faisant honneur aux leçons d'héroïsme qu'elle avait

¹ L. man. Jean de Witt à Corneille de Witt, 20 mai 1672.

² L. man. Corneille de Witt à sa femme, 5 et 14 juin 1672. (Collection Hoog, papiers de famille).

³ *Ibid.*, 12 mai 1672.

⁴ *Ibid.*, 15 mai 1672.

⁵ *Ibid.*, 29 mai 1672.

⁶ *Ibid.*, 11, 12, 15, 26, 29, 30 mai et 3 juin 1672.

⁷ *Ibid.*, 8 juin 1672.

⁸ *Ibid.*, 19 juin 1672.

reçues, dans les cruelles épreuves qu'elle allait avoir à supporter.

Corneille de Witt avait, comme son frère, tout à craindre de la réaction politique dont le changement de gouvernement venait de donner le signal. Le parti orangiste ne lui pardonnait pas d'avoir résisté jusqu'à la dernière extrémité aux violences exercées contre lui pour le contraindre à signer l'acte de révocation de l'Édit perpétuel¹. Les preuves de dévouement et de courage qu'il venait de donner sur la flotte des États ne l'avaient pas mis à l'abri d'odieus soupçons. La haine et la calomnie avaient fait méconnaître ses services, en accréditant contre lui des griefs imaginaires. On allait jusqu'à lui imputer d'avoir empêché d'attaquer l'escadre française et de continuer le combat contre la flotte anglaise. Peu importait que pendant toute la durée de la bataille de Solsbay, il fût resté intrépidement exposé au feu de l'ennemi sur le pont du vaisseau amiral : on lui reprochait de s'être caché à fond de cale. On l'accusait en outre de détournement des munitions navales, pour avoir rapporté de la flotte, avec l'autorisation de Ruyter, trois mille livres de poudre, dont il avait refusé de laisser faire emploi pour les salves qu'il devait recevoir comme plénipotentiaire des États, en quittant le vaisseau amiral : il avait préféré mettre ces munitions à la disposition des magistrats de Dordrecht, afin de les faire servir à la défense de la ville².

Ses concitoyens, égarés par les mensonges qui dénaturaient tous ses actes, lui témoignaient une hostilité dont il avait tout à craindre. Une nouvelle sédition populaire ayant eu lieu à Dordrecht³ pour réclamer le changement des magistrats, son portrait conservé à l'hôtel de ville comme un trophée de victoire, et qui le représentait appuyé sur un canon pendant la glorieuse expédition de Chatham, fut mis en pièces : on en détacha la tête pour la pendre au gibet, en accompagnant ces violences de sanglantes allusions⁴. En même

¹ Voir t. II, chap. XIII, p. 404.

² L. Jean de Witt à Ruyter, 2 août 1672. Voir t. II, chap. XII, p. 325.

³ 14 juillet 1672.

⁴ L. à Bernard, 17 juillet 1672. C'est par erreur que Wagenaar reporte cette scène de sédition à une époque antérieure, d'après l'ouvrage de Valkenier qui en fait mention à la date du 13 mai 1672. Cette violence, si elle avait été commise quand Corneille de Witt était encore à bord de la flotte, ne serait pas restée impunie, et la correspondance presque quotidienne échangée à cette époque entre Jean et Corneille de Witt n'aurait pas manqué de la signaler.

temps les paysans de Gorée, persuadés faussement qu'il s'était réfugié dans leur île pour venir chercher asile sur la flotte et y mettre sa vie en sûreté, parcouraient la campagne, afin de découvrir sa retraite; ils annonçaient le projet de le tuer, et son ancien commis, sur lequel ils firent main basse, échappait difficilement à leur fureur¹.

Quelques jours plus tard, l'arrestation de Corneille de Witt compléta l'œuvre de vengeance qui se poursuivait sans relâche contre les deux frères, et ce furent les représentants de la justice qui se mirent eux-mêmes au service de l'iniquité triomphante. Le dimanche 24 juillet, dans l'après-midi, tandis que les magistrats municipaux et la plupart des habitants de Dordrecht étaient au temple, le procureur fiscal de la cour de Hollande, Jean Ruysch, se transporta chez Corneille de Witt, accompagné de ses archers. C'était en quelque sorte un enlèvement qu'il venait faire. Les bourgeois de Dordrecht n'étant justiciables que du conseil de la ville, d'après les franchises municipales qui leur avaient été accordées, il ne fallait rien moins qu'une surprise, pour soustraire à ses juges naturels l'un de leurs régents, ancien bourgmestre de leur ville, et qui était délégué par les États de Hollande pour administrer, dans le voisinage de Dordrecht, le district de Putten, avec le titre de Ruard ou gouverneur. Corneille de Witt n'opposa aucune protestation, et se livra à ses persécuteurs. Il envoya chercher sa femme au temple, où elle se trouvait avec ses deux fils; il rassura leurs inquiétudes, et après avoir embrassé ses enfants, monta dans son carrosse avec le procureur fiscal qui lui avait donné l'ordre de le suivre. Un yacht l'attendait sur la rivière et le transporta à la Haye. Arrivé le lendemain matin², il demanda vainement une voiture pour se faire conduire à la conciergerie de la cour de Hollande (la Castelnie), où il devait être gardé à vue. Il fut obligé de faire le trajet à pied, et le frère du premier ministre de la province, l'ancien plénipotentiaire des États généraux, qui trois mois auparavant³ quittait la Haye, avec l'escorte d'une garde d'honneur, y fut ramené comme un malfaiteur, escorté par des gens de justice, à la joie de la foule toujours avide du spectacle des grandes infortunes.

¹ L. du colonel Torsay, 19 juillet. Man. Vivien, 20 juillet 1672.

² 25 juillet 1672.

³ Avril 1672.

A peine avait-il été interrogé par les commissaires de la cour, qu'il s'empressa d'en prévenir sa femme, mais sans pouvoir lui donner aucun éclaircissement. « Très-chère », lui écrivait-il ¹, « je suis arrivé hier matin, environ à sept heures, avec la compagnie qui m'est venue prendre à Dordrecht. L'après-midi, les Messieurs de la cour m'ont examiné, et m'ont défendu de vous faire savoir la chose pour laquelle j'ai été arrêté, et de vous donner quelques particularités là-dessus. Je crois au moins que je peux vous communiquer que j'ai dit à Messieurs de la cour que je n'avais aucun doute qu'ils ne fussent persuadés de mon innocence, de sorte que vous pouvez être tranquille et vous confier à Dieu tout-puissant, qui, m'ayant protégé depuis si longtemps, ne m'abandonnera pas dans cette affaire équitable. » Sa femme n'avait pas attendu de recevoir sa lettre pour lui écrire, et dès le lendemain de son départ de Dordrecht, elle lui faisait passer les lignes suivantes, qui adoucirent les premières heures de sa captivité : « Très-cher, j'espère que vous serez arrivé assez commodément, et que vous trouverez les affaires en tel état, que vous serez bientôt de retour, et que Dieu tout-puissant vous gardera, votre affaire étant équitable. J'espère recevoir une lettre de vous. Votre très-affectueuse femme ². »

Son arrestation, dont la cause restait ignorée, faisait supposer « qu'il s'agissait d'une effroyable affaire ³ » ; elle accreditait le bruit d'un complot dont Jean de Witt aurait été complice. « On dit », écrivait-on ⁴, « que le Ruard a trémpé dans une trahison contre M. le prince d'Orange, que son frère M. le Grand Pensionnaire aurait voulu empoisonner. On fait prendre et saisir les plus importants et plus secrets papiers que ledit Pensionnaire avait déjà fait porter hors sa maison. Quant à lui, on le fait garder dans sa maison, et on tient que cette nuit, il sera, comme le Ruard, amené dans un lieu plus sûr. » Indifférent à ces rumeurs, et préoccupé surtout de savoir quelle était l'accusation intentée à son frère, Jean de Witt n'épargna aucune démarche pour en être instruit. Dès

¹ L. Corneille de Witt à sa femme, 26 juillet 1672. (Collection Hoog, papiers de famille.)

² L. Maria Van Berkel à Corneille de Witt, 25 juillet 1672.

³ L. man. d'Amerongen à Dykveldt, 23 juillet 1672.

⁴ L. à Bernard, 25 juillet 1672. Archives aff. étr.

qu'il en fut informé, il s'empessa d'en donner connaissance à la femme de l'illustre prisonnier, « priant Dieu de la consoler et de la fortifier dans ces jours d'alarmes ¹ ».

Sur la dénonciation d'un chirurgien, barbier du village de Pier-shil, nommé Tichelaer, on lui imputait une tentative d'assassinat contre le prince d'Orange. Tichelaer s'était présenté, il y avait environ deux semaines, le vendredi 8 juillet, chez Corneille de Witt. Introduit sur ses instances dans la chambre du Ruard ² qui était au lit, il était venu le trouver, disait-il, pour lui demander, en sa qualité de grand juge du district de Putten, la réparation des injustes procédures dont il se plaignait d'avoir été victime, dans un procès intenté contre lui par sa servante. Corneille de Witt lui avait promis sa protection, ajoutant qu'il n'aurait rien à lui refuser, si Tichelaer consentait à se faire l'instrument d'une entreprise dont il était disposé à lui confier le secret. Ayant reçu une réponse favorable, il avait repris la conversation en ces termes : « Vous avez bien entendu dire qu'on a fait le prince stathouder, que le peuple m'a contraint d'y consentir, et qu'il n'aura pas de repos jusqu'à ce qu'il l'ait fait souverain, ce qui causerait la ruine de l'État, parce qu'il arriverait sans doute que le prince, se mariant à la fille de quelque prince étranger, ferait tomber la république dans sa dépendance. »

Tichelaer lui ayant alors demandé ce qu'il désirait de lui, il lui avait répondu que s'il le soupçonnait d'être capable d'en donner connaissance à qui que ce soit, il le ferait périr sans retard. S'étant alors décidé à lui adresser des propositions criminelles, il l'avait invité à se rendre dans le camp du prince d'Orange, pour assassiner le stathouder. Après avoir concerté avec lui les moyens les plus sûrs de mettre ce projet à exécution, il lui avait promis la somme de treize mille florins, et la charge de bailli du district de Boyerlandt. Tichelaer n'avait pu obtenir que cette garantie lui fût donnée par écrit; mais Corneille de Witt s'était engagé par serment solennel, en levant les doigts, à lui payer la récompense du crime, et n'ayant sur lui que six ducats, les lui avait remis

¹ L. man. Jean de Witt à Maria Van Berkel, 26 juillet 1672. (Collection Hoog, papiers de famille.)

² Les fonctions remplies par Corneille de Witt lui faisaient donner cette désignation. Voir chap. xiv, p. 482.

comme arrhes de sa promesse. Pour lui faire surmonter son trouble, il l'avait encouragé en lui disant : « Il faut y réussir ou y mourir : l'État ne sera jamais bien gouverné, tant que le prince sera vivant; c'est pourquoi il faut l'ôter du monde à quelque prix que ce soit. » Il avait ajouté ces dernières paroles, sur lesquelles il comptait pour achever de donner confiance à son interlocuteur : « Je connais encore », lui avait-il dit, « plus de trente des principaux régents de l'État, qui emploieraient volontiers quelqu'un pour enlever la vie au prince; mais je vous ai préféré à tout autre, parce que je trouve en vous un homme d'exécution. »

Huit jours après cet entretien, Tichelaer en avait été faire la tardive révélation. Résolu, disait-il, à se décharger du poids de ses remords et à rompre le silence qu'il avait juré à Corneille de Witt de garder, il s'était rendu au quartier général du stathouder. Le maître d'hôtel du prince d'Orange, d'Albrantswaert, et son oncle naturel, de Zuylesteyn, lieutenant général de l'infanterie, avaient reçu ses premières communications, et l'avaient engagé à venir trouver le prince qui était parti pour la Haye. Il s'y était aussitôt rendu, mais sans pouvoir le rencontrer, en se faisant accompagner par d'Albrantswaert, qui l'avait conduit auprès des conseillers de la cour. Ceux-ci avaient désigné deux d'entre eux, Nierop et Gool, pour recevoir sa déposition¹. C'était sur leur rapport qu'un mandat de prise de corps avait été secrètement remis au procureur fiscal, pour faire comparaître Corneille de Witt devant la cour.

L'indignité de l'accusateur aussi bien que l'intègre renommée de l'accusé auraient dû suffire pour faire considérer sa dénonciation comme une impudente calomnie. Trois ans auparavant², Tichelaer avait été poursuivi au nom du Ruard agissant en qualité de grand bailli criminel, comme coupable d'une tentative de rapt et de viol sur la personne d'une jeune fille nommée Jeanne Eeuwouts, qu'il cherchait à séduire. L'année suivante, devant le tribunal du district de Putten, il avait été convaincu³ d'avoir prêté un faux serment, dans son procès avec sa servante Cornelia Pleunen, à laquelle

¹ Première déposition Tichelaer, 22 juillet 1672, et VAN WYN, *Byvoegsels Wagenaar*, t. XIV, p. 71, d'après *Authentique Stukken betreffende de Regtspleeging van C. de Witt, voor den Hove van Holland*.

² Août 1669. VAN WYN, *ibid.*, p. 77.

³ 14 mars 1670.

il refusait ses gages, par suite de prétendus comptes de maladie qu'il lui réclamait et que le tribunal avait refusé d'admettre. Les dépens ayant été mis à sa charge, il avait grossièrement injurié ses juges ¹, qui le condamnèrent à payer une forte amende, en même temps qu'à faire ses excuses à genoux. Il s'était vainement pourvu auprès de Corneille de Witt, comme grand juge du district, et le jugement ayant été confirmé ², le tribunal en avait ordonné l'exécution ³.

En accusant Corneille de Witt d'un crime capital, Tichelaer semblait donc n'avoir d'autre mobile que celui de la vengeance, et ne fût-ce qu'à ce titre, sa déposition avait un caractère de partialité qui devait suffire pour la rendre suspecte, ou même pour la faire récuser. L'invraisemblance de son récit, malgré les nouveaux développements qu'il y avait donnés ⁴, résultait d'ailleurs de ses propres déclarations. Comment avait-il attendu plusieurs jours pour révéler une proposition qui, disait-il, « lui avait fait horreur » ? En admettant que Corneille de Witt eût pu conseiller un tel attentat, était-ce à un inconnu qu'il se serait confié pour en faire son complice ? Tichelaer n'avouait-il pas lui-même qu'il était venu le trouver, sans avoir été appelé auprès de lui, et pouvait-on dès lors supposer que le Ruard l'eût choisi sans aucune préméditation, pour exécuter un tel crime ?

Aussi ce fut avec une fierté indignée que, dès ses premiers interrogatoires ⁵, Corneille de Witt protesta contre une telle dénonciation, et quand on le mit en présence de Tichelaer ⁶, il opposa un énergique démenti au récit de son accusateur. D'après ses explications, celui-ci n'était venu le trouver que pour essayer de le perdre, en lui tendant un piège dans lequel il avait vainement tenté de le faire tomber. En effet, parvenu à force d'instances, et après avoir été congédié une première fois, à se faire introduire auprès de lui, vers onze heures du matin, en manifestant le désir

¹ 6 août 1670.

² 3 sept. 1670.

³ *Vie de Jean et Corneille de Witt*, p. 507. Man. Vivien, réclamation des députés de Dordrecht et enquête faite à Dordrecht sur les antécédents de Tichelaer, le 1^{er} août 1672, à la demande de la femme de Corneille de Witt.

⁴ Articulation de Tichelaer, 26 juillet 1672.

⁵ Interrogatoires Corneille de Witt, 25 et 26 juillet 1672.

⁶ *Ibid.*, 27 juillet 1672.

de lui parler sans témoins, il avait, par cette demande aussi bien que par sa sombre physionomie, provoqué les soupçons de la femme du Ruard. Celle-ci, qui était sur ses gardes depuis l'attentat récemment tenté contre son mari¹, avait fait mettre en surveillance à la porte de la chambre son fils aîné Jacob et son valet Henri Smits. Tichelaer, après être entré en conversation d'une façon détournée, avait offert à Corneille de Witt de lui communiquer, à l'occasion des malheurs du temps, une affaire importante dont il ne pouvait donner connaissance qu'à lui seul. Le Ruard, justement défiant, lui avait répondu : « Si c'est quelque chose de bon que vous avez à me découvrir, je suis prêt à vous entendre et à vous appuyer autant qu'il est en moi ; mais si c'est quelque chose de mauvais, n'en parlez pas, car je ne manquerais pas d'en donner connaissance à la régence ou à la justice. » Tichelaer, se levant, s'était retiré brusquement, en disant : « Puisque vous ne voulez pas m'entendre, je garderai mon secret. » La visite n'avait pas duré plus d'un quart d'heure.

Ces détails si précis étaient confirmés par la déposition du domestique du Ruard, qui avait accompagné son maître à la Haye, et par les déclarations des servantes de la maison². Ils sont complétés dans une lettre adressée à Johanna de Zwyndrecht, sœur de Jean et Corneille de Witt, par sa fille mariée à Pompée Van Meerderwoort. « Tichelaer », lui écrivait-elle³, « s'est beaucoup plaint à mon oncle des malheurs du temps, et a dit que les choses n'iraient bien que quand Son Altesse serait mariée, mais pourvu que ce ne fût pas avec une étrangère. Il commença à dire qu'il savait bien un moyen de pacifier le pays en peu de temps. Mais mon oncle de Witt ne voulut pas en entendre davantage, lui disant : Allez-vous-en ; je ne m'occupe pas de ces vilénies, cela ne me regarde pas. Si Son Altesse se marie, je ne m'occupe pas de ce qui se passe ; partez d'ici, ne me dites pas de vilénies, car pour moi j'en donnerais connaissance. »

Corneille de Witt ne s'était pas contenté de renvoyer celui

¹ Voir t. II, chap. XIII, p. 400.

² Déposition de Henri Smits, 20 juillet. Déclaration des servantes, 27 juillet 1672.

³ L. man. de madame de Meerderwort à sa mère Johanna de Witt. (Collection Hoog, papiers de famille.)

qu'il considérait comme un émissaire suborné par ses ennemis. Aussitôt après avoir rendu compte de cet entretien à sa femme, ses douleurs l'empêchant d'écrire, il l'avait chargée d'adresser en son nom une lettre au secrétaire de la ville, Arendt Muys Van Holy, pour le mander tout de suite auprès de lui. Intéressé à ne négliger aucune précaution, il lui fit part de la visite qu'il avait reçue, et l'invita à en informer le bourgmestre de la ville. Il en prévint également son neveu, Pompée de Meerderwoort, et l'échevin de la ville, Gerard Van der Dussen ¹, afin qu'à défaut du bailli de la ville, qui était malade, ceux-ci avertissent son lieutenant ou substitut, Adrien Brillant ². Après avoir soigneusement recueilli tous ces renseignements ³, Jean de Witt se croyait autorisé à écrire « qu'il n'y avait lieu de rien appréhender dans cette affaire, sinon la malice des hommes ».

Fort du témoignage de sa conscience, Corneille de Witt refusait de récuser ses juges, et n'avait fait aucun usage de l'acte que son frère lui avait fait passer dès le lendemain de son arrestation, pour le mettre en mesure d'invoquer la juridiction de sa ville natale ⁴. Les députés de Dordrecht n'en protestèrent pas moins contre la violation de leurs privilèges municipaux, et sans doute, à la requête de leur pensionnaire Vivien, cousin germain des deux frères, ils prirent parti pour leur illustre concitoyen. Ils tinrent à le justifier d'un libelle diffamatoire qui l'accusait du détournement de la poudre de la flotte ⁵, et ne se contentant pas de rendre témoignage à son patriotisme, ils signalèrent aux États de Hollande l'injustice de son arrestation. Ils se plaignaient à la fois de la compétence et de la procédure de la cour, demandant le renvoi de leur ancien bourgmestre devant le tribunal de la ville, ou au moins l'incarcération de Tichelaer, qui jus-qu'alors était resté en liberté, sous prétexte de chercher des témoins ⁶.

¹ Il était le père d'un autre des neveux de Corneille de Witt, marié à la seconde fille de sa sœur Johanna de Witt, épouse de M. de Zwynrecht.

² L. de madame de Meerderwoort à sa mère Johanna de Witt. Déposition du lieutenant du bailli de Dordrecht, 1^{er} août 1672.

³ L. Jean de Witt à Ruyter, 2 août 1672. Voir chap. XIV, p. 491.

⁴ Règlement du 3 octobre 1666.

⁵ Voir chap. XIV, p. 481.

⁶ Man. Vivien, 27 juillet 1672.

Les États délibérèrent sur cette proposition ; mais par une lâche défaillance, ils n'osèrent pas réclamer l'élargissement de l'accusé. Ils s'en tinrent à la nomination de commissaires chargés de leur soumettre un prompt rapport sur le conflit de juridiction dénoncé par les députés de Dordrecht. Toutefois, sur la motion des députés d'Hoorn et d'Enckhuyzen, malgré le mauvais vouloir témoigné par les députés de Haarlem, ils demandèrent compte aux conseillers de la cour des ménagements jusqu'alors témoignés à l'accusateur, et qui étaient contraires aux usages judiciaires du temps¹. Ceux-ci étaient déjà saisis de la requête présentée par le vieux père de l'accusé, Jacob de Witt, qui réclamait l'emprisonnement de Tichelaer, pour l'empêcher de suborner des témoins contre son fils².

Il s'agissait surtout pour les conseillers de la cour de prendre un parti à l'égard de l'accusé. N'osant se décider par eux-mêmes, ils consultèrent le prince d'Orange. Ils auraient désiré, soit que Guillaume III leur permit de faire justice de l'accusation, en réprouvant ouvertement l'accusateur, soit qu'il les dessaisît par la nomination de commissaires, s'il voulait disposer à sa guise du sort de l'accusé. Mais le stathouder, qui n'avait aucune disposition à se montrer magnanime, était en même temps trop dissimulé pour commettre la moindre imprudence. Fidèle à sa politique de laisser-faire, le prince d'Orange répéta les paroles qui avaient été attribuées à Jean de Witt, lorsque le Grand Pensionnaire avait été invité à intercéder pour son assassin, Jacob de Graef, et déclara « qu'il fallait laisser à la justice son libre cours ». Le rapprochement était aussi injustifiable qu'injurieux et cruel ; cette parole fut reçue comme un ordre, et la cour, invoquant le consentement de Corneille de Witt, se déclara compétente³. Elle ne crut pas néanmoins pouvoir se dispenser de décréter l'arrestation de Tichelaer, et le fit enfermer dans la maison de détention criminelle appelée Porte de la Prison (*Gerangepoort*) ; mais elle déclara d'autre part qu'au lieu de laisser le Ruard à la conciergerie, elle devait lui faire subir la même captivité qu'à son accu-

¹ Résol. États de Hollande et man. Vivien, 29 juillet 1672.

² L. man. Jean de Witt à son beau-frère Pierre de Graef, 28 juillet 1672. (Collection Hoog, papiers de famille.)

³ 3 août 1672. Voir VAN WIJN, *Byvoegsels*. WAGENAAR, t. XIV, p. 73.

sateur. Corneille de Witt fut dès lors transféré¹ dans l'une des cellules de ce sombre édifice noirci par les années, percé d'étroites fenêtres garnies de barreaux de fer, et qui est encore conservé intact. Il allait y éprouver la cruauté de ses juges, avant de périr sous les coups de la fureur populaire.

Les démarches tentées en sa faveur par sa famille s'étaient vainement multipliées. Jean de Witt n'avait cessé de se préoccuper du sort d'un frère tendrement aimé, qu'il considérait comme la victime des inimitiés et des haines qu'il avait lui-même encourues. Il mit tout en œuvre pour le sauver. Sa correspondance presque quotidienne avec sa belle-sœur témoigne la sollicitude avec laquelle il s'occupa de la défense de l'accusé. Il recommandait instamment à Maria Van Berkel de lui envoyer tour à tour les déclarations de nouveaux témoins², le complément des attestations déjà produites, et la constatation des antécédents judiciaires de Tichelaer, dont il comptait se servir, « pour le signaler à la cour de justice comme un vaurien³ ». — « J'espère et j'aime à croire », lui écrivait-il⁴, « voir bientôt mise à jour la fausseté de l'accusation, de telle sorte que votre époux soit rétabli en sa liberté et son honneur, ce dont je prie le Tout-Puissant, à la protection de qui je vous recommande. » Après avoir rassemblé ainsi toutes les pièces à la décharge de son frère, il fit appel aux premiers avocats de la Haye⁵, pour avoir leur avis sur la procédure à suivre⁶. Leur consultation servit à préparer un volumineux mémoire judiciaire envoyé par la femme et les amis de l'accusé à la cour de justice⁷, et dans lequel, d'après un ouvrage contemporain⁸, on n'articulait pas moins de 404 articles pour sa justification.

Jean de Witt se préoccupait en outre de le disculper d'autres griefs qui lui étaient odieusement imputés. Dans cette pensée, il

¹ 6 août 1672.

² L. Corneille de Witt à sa femme, 26 juillet 1672.

³ *Ibid.*, 26 juillet, 28 juillet 1672.

⁴ *Ibid.*, 29 juillet 1672.

⁵ Limboreck, Goes, Bort, Moleschott et Van Nispen.

⁶ L. Corneille de Witt à sa femme, 8 août

⁷ *Vie de Jean et Corneille de Witt*, par VAN DEN HOEVEN, édition hollandaise, p. 403-405. SYLVIVS (suite d'AITZEMA, 1669-1679), *Saken van Staat en Oorlogh*, p. 401.

⁸ *Vie de Jean et Corneille de Witt*, traduction française.

s'adressa à Ruyter ¹, sachant quel était le poids de son témoignage, et avec quelle confiance il pouvait l'invoquer. En annonçant à l'amiral l'arrestation de Corneille de Witt, il l'informait des calomnies qui n'épargnaient pas la conduite de son frère sur la flotte, et contre lesquelles, mieux que tout autre, Ruyter pouvait défendre celui qui venait d'être, pendant la dernière expédition navale, son fidèle compagnon de dangers et de gloire. Il lui envoyait à cet effet un projet de lettre justificative, et ne voulant pas paraître lui demander ainsi un acte de complaisance, il lui recommandait « de faire tous les changements qui lui paraîtraient bons, s'il y avait dans cette déclaration quoi que ce fût qui s'éloignât de la plus pure vérité ² ». Ruyter, qui n'avait pas moins de grandeur d'âme que de courage, n'était pas disposé à abandonner dans le malheur ceux dont il avait recherché l'amitié dans des temps plus heureux. Aussi s'empressa-t-il de répondre à la demande du Grand Pensionnaire, en transmettant aux États de Hollande un message qui rendait une éclatante justice « à l'intrépidité de Corneille de Witt, aux services dont il lui était redevable, et à l'union vraiment fraternelle dans laquelle il avait vécu avec lui ³. » En même temps, il envoya à Jean de Witt une lettre particulière ⁴, pour compatir à ses épreuves. « Si votre frère », lui écrivait-il, « est aussi innocent sur tout le reste de ce qu'on lui impute, qu'il l'est en effet sur tout ce qui s'est passé sur la flotte, on lui fait une terrible iniquité. »

L'espoir de faire mettre l'accusé hors de cause devenait néanmoins chaque jour plus illusoire. Persuadé à bon droit que son frère était victime d'une vengeance politique, Jean de Witt s'adressa à celui qui seul pouvait l'y soustraire, et alla publiquement rendre visite au prince d'Orange. Obligé d'attendre la guérison de ses blessures, dont la plus profonde n'était pas encore entièrement cicatrisée, il avait profité de sa première sortie, le dimanche 31 juillet ⁵, pour se transporter au temple afin d'y remercier Dieu de son rétablissement. Le lendemain, il s'empressa d'aller trouver Guillaume III qui venait d'arriver à

¹ L. Jean de Witt à Ruyter, 2 août 1672.

² Voir chapitre xiv, p. 481.

³ L. Ruyter aux États de Hollande, 4 août 1672.

⁴ *Ibid.* à Jean de Witt, 4 août 1672.

⁵ L. à Bernard, Archives aff. étr. 2 août 1672.

la Haye. Il ne reste dans les documents contemporains d'autre preuve de cette entrevue que la lettre suivante écrite à l'agent français Bernard¹ : « Le Pensionnaire de Witt salua, lundi dernier, M. le prince d'Orange, à qui il fit protestation de n'avoir jamais rien fait, ni contre sa conscience, ni contre son honneur, mais que voyant le peuple mal satisfait de sa conduite, il suppliait Son Altesse de permettre qu'il se démit de sa charge, sur quoi M. le prince lui a répondu fort succinctement que c'était à lui-même de regarder ce qu'il croyait le plus à propos, et que pour sa démission, il ferait bien de la demander aux États de Hollande, ses commettants, le prince n'ayant nulle peine de la lui accorder. »

Rebuté par cette froideur, qui ne laissait place à aucune illusion, et invité à prendre sa retraite, loin d'être retenu par aucune instance, Jean de Witt comprit qu'il n'avait plus qu'un parti à prendre, celui de sa démission qu'il tenait en suspens depuis un mois². Impuissant à protéger son frère contre d'injustes poursuites, il espéra le sauver, en désarmant les ressentiments du stathouder par l'abandon de sa charge, et n'eut plus dès lors aucune hésitation à y renoncer. D'ailleurs, le sacrifice ne pouvait guère lui coûter. « Il voyait », écrit un auteur contemporain³, « ses desseins minés, les principes de sa manière d'agir détruits, et un si étrange changement de théâtre, qu'il ne pouvait plus représenter qu'un personnage muet ou ridicule, après avoir joué le premier rôle. » Il préféra céder de bonne grâce à la nécessité, en ne cherchant pas à prolonger inutilement l'exercice de ses fonctions, comme pour survivre au gouvernement dont il avait été le chef.

Portant encore la trace visible des souffrances que ses blessures lui avaient fait éprouver, il ne rentra dans l'assemblée des États, dont il était absent depuis cinq semaines, que pour donner solennellement sa démission. Après avoir informé ses amis de son projet désormais irrévocable, il vint pour la dernière fois reprendre sa place dans le fauteuil d'où il s'était si souvent levé pour servir

¹ L. à Bernard, Archives aff. étr. 7 août 1672.

² *Ibid.*, 2 juillet 1672.

³ WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672.*

par sa parole les intérêts de la république. Il fit aussitôt connaître sa résolution ¹ dans un remarquable discours publié ensuite sous forme de mémoire, et qui fut l'éloquente justification de son long ministère.

« Mes Nobles et Grands Seigneurs », leur dit-il, « il y a eu dix-neuf ans, le 30 juillet dernier, que j'ai pour la première fois prêté serment dans votre assemblée, en qualité de Grand Pensionnaire de la province de Hollande. Pendant ces dix-neuf ans, l'État a été exposé à de grandes guerres, et à d'autres calamités, qui, par le secours de Dieu, par la sagesse de Vos Nobles et Grandes Puissances, comme aussi par leur courage et leur conduite, avaient été, pour la plupart, heureusement terminées et avaient enfin cessé. Vos Nobles et Grandes Puissances savent très-bien avec quel zèle, avec quel travail et avec quelle étude je me suis appliqué, depuis plusieurs années, à détourner les occasions de mécontentement et de rupture que nous avons maintenant avec la puissante ennemie de cet État. Vous n'ignorez pas, Messeigneurs, combien de fois j'ai pris la liberté de vous représenter les malheurs qui pouvaient arriver dans la suite des temps, si l'on ne s'appliquait sérieusement à apporter de bonne heure les remèdes nécessaires au mal dont nous étions menacés. Mais Dieu, dont nous devons toujours adorer respectueusement la providence, si incompréhensible qu'elle soit, a permis que les affaires aient empiré, et que l'on en soit venu à cette guerre entièrement funeste, ruineuse et pernicieuse, quoique l'État en général, et la province de Hollande en particulier, aient eu assez de temps pour s'y préparer, et se pourvoir de tout ce qui était nécessaire à une vigoureuse défense.

« Les registres de cette assemblée et les souvenirs de ses membres donnent les plus amples témoignages de l'application et de la pressante sollicitude avec lesquelles j'ai exhorté Vos Nobles et Grandes Puissances, aussi bien que les autres provinces amies et alliées de la nôtre, à se mettre sur leurs gardes. Il faut leur rendre la justice qu'elles méritent. Elles ont pris tous les soins imaginables pour prévenir le mal qu'on craignait. Elles l'ont fait même avec autant de promptitude et de diligence qu'il a été possible, en un corps composé de tant de membres, et ainsi constitué, qu'il est

¹ Résol. États de Hollande, 4 août 1672.

ordinairement plutôt touché par la vue d'une pressante et présente nécessité, que par des exhortations fondées sur des dangers qu'on ait pu prévoir. Malgré tous leurs soins et leur application à détourner le mal, il a plu à Dieu, dans sa colère, d'envoyer sur cet État les calamités dans lesquelles il se trouve aujourd'hui enveloppé, et cela d'une manière si difficile à comprendre, vu la rapidité des conquêtes de l'ennemi et le peu de résistance de ceux qui commandaient dans nos places, que la postérité aura lieu de ne pouvoir le croire. Ce qu'il y a de plus affligeant dans une aussi triste conjoncture, c'est que ces malheurs et ces désastres si subits ont produit dans l'esprit du peuple et des habitants de cet État, non-seulement une crainte et une frayeur générales, mais aussi de sinistres impressions contre leurs magistrats, et surtout contre ceux qui ont eu en quelque façon plus de part que les autres au maniement des affaires.

« Quelque injustes que soient ces soupçons, je ne laisse pas de m'en trouver accablé dans mon particulier, quoiqu'il semble que j'en dusse être exempt, puisque n'étant que simple serviteur de l'État, je n'ai pu que suivre exactement les ordres de mes maîtres. Mais, soit qu'on croie que je ne me suis pas acquitté comme je devais des fonctions de ma charge, ou que des gens mal informés s'imaginent que j'aie eu part à ce qui n'a pas passé par mes mains, on se déchaîne d'une manière si furieuse contre moi, que je ne peux juger autre chose, en bonne conscience, sinon que mes services ne pourraient être désormais que préjudiciables à l'État, puisqu'il est très-certain qu'il suffirait que j'eusse été employé à mettre par écrit les résolutions que prendraient Vos Nobles et Grandes Puissances, pour que cela les rendit désagréables au peuple, qui par cette raison ne les exécutera pas avec autant de promptitude qu'il serait nécessaire pour le bien et l'utilité de la patrie. C'est pourquoi j'ai cru faire ce qui serait très-avantageux, que de supplier Vos Nobles et Grandes Puissances, comme je les en supplie très-humblement, qu'il leur plaise d'avoir la bonté de me dispenser de l'exercice de ladite charge. » Préoccupé, dans l'intérêt de son frère plus encore que dans le sien, de la situation qui lui serait faite, en rentrant dans la vie privée, il terminait en rappelant aux États qu'ils lui avaient réservé, par une promesse trois fois renouvelée ¹,

¹ Résol. États de Hollande, 6 août 1658, 15 septembre 1663 et 15 septembre 1668, et l. Wicquefort, 22 novembre 1663. Archives aff. étr.

la charge de conseiller dans celle des deux cours de justice où il voudrait prendre séance en cessant d'être leur ministre, et il leur demanda son admission dans le Grand Conseil.

Les États de Hollande, après avoir entendu son compte rendu et les conclusions qu'il y formulait, l'autorisèrent à se retirer de la salle des séances, et délibérèrent sur l'autorisation qu'il sollicitait d'être déchargé de son emploi. La plupart des membres de l'assemblée déclarèrent qu'ils auraient désiré que le Grand Pensionnaire continuât ses bons et fidèles services, en déclarant « qu'ils ne consentaient à s'en priver qu'en raison de la nécessité des temps ». Mais les députés d'Amsterdam, d'Haarlem, de Leyde, de Gornichen et d'Enckbuyzen, qui tenaient à faire leur cour au prince d'Orange, se contentèrent d'une acceptation laconique de la démission que Jean de Witt offrait aux États. L'assemblée n'en fut pas moins unanime pour sanctionner les engagements qu'elle avait pris, en lui garantissant sa nomination dans le Grand Conseil, et la majorité se montra disposée à lui accorder par un vote solennel le même témoignage de reconnaissance, qu'à l'époque où quatre ans auparavant, à l'apogée de son pouvoir, ses fonctions lui avaient été continuées. En outre, pour lui donner une dernière preuve de confiance ¹, elle le chargea de préparer un rapport sur les finances, qui permettrait aux États de se rendre compte des ressources dont ils pouvaient disposer. C'était un dernier appel qu'elle adressait à son expérience des affaires publiques et à sa sollicitude pour les intérêts de son pays.

Le lendemain, la réflexion rendit la plupart des membres plus circonspects, et les députés de Haarlem en vinrent même jusqu'à prendre ouvertement parti contre le Grand Pensionnaire. « La ville de Haarlem n'est guère favorable à sa démission », écrit-on à Bernard ², « par la raison que si les États lui permettaient de se retirer sans autre forme de procès, on serait obligé de le remercier de ses services et de sa bonne gestion, pendant le temps qu'il a été revêtu de sa charge; mais elle serait d'avis qu'il faudrait faire auparavant quelque examen sur bien des choses qui se sont passées, depuis qu'il a été fait Pensionnaire. On l'accuse en effet de n'avoir pas contribué à tout ce qui était nécessaire dans l'armée du prince

¹ Man. Vivien, 4 août 1672.

² L. man. à Bernard, 7 août 1672. Archives aff. étr.

d'Orange, outre qu'il aurait très-mal employé l'argent pour les correspondances secrètes ¹. » Sans tenir compte d'une hostilité aussi injustifiable, les États n'osèrent pas se passer de l'avis du prince d'Orange, et Beverningh fut chargé de lui soumettre la délibération, avant qu'elle fût définitivement arrêtée.

Le même jour, le prince d'Orange fit savoir qu'il la trouvait très-importante à examiner, et qu'il avait besoin d'y réfléchir ². Le lendemain, le prince déclara avec plus ou moins de bonne grâce qu'il ne s'y opposait pas, mais demanda que les félicitations accordées au Grand Pensionnaire en 1668 ne fussent pas renouvelées. L'assemblée se soumit docilement à cet avis, et s'en tint à la formule ordinaire des remerciements ³. Quant aux États de Zélande, ils n'épargnèrent pas à Jean de Witt un dernier outrage. Le Grand Conseil étant commun aux deux provinces, ils essayèrent d'empêcher qu'on ne le mit en possession de son siège ⁴, quoique d'après le roulement des nominations judiciaires, les États de Hollande eussent seuls le droit d'en disposer. Ils tinrent ainsi en suspens, jusqu'à la veille de sa mort, l'investiture de la charge qui lui avait été donnée à titre de retraite, et qui aurait été pour lui comme l'épave d'un grand naufrage.

La sérénité d'âme du Grand Pensionnaire fut à peine troublée par ces dernières atteintes de l'adversité et de l'injustice. Il avait trop souci de sa dignité, pour se plaindre des ressentiments que le prince d'Orange exerçait contre lui, en dissuadant les États de consigner dans leurs résolutions le témoignage public de leur reconnaissance. Il évita même, dans sa correspondance la plus intime, de faire aucune allusion au mauvais vouloir dont il avait souffert. « Monsieur et beau-frère », écrivait-il à ses plus proches parents ⁵, « j'ai demandé respectueusement, jeudi 4 de ce mois, aux États de Hollande, d'être déchargé des fonctions de Pensionnaire, et de prendre siège comme conseiller du Grand Conseil. Ces deux points m'ont été accordés à l'unanimité par Leurs Nobles Puissances

¹ L. Bernard à Louvois, 9 août 1672. *Recueil de lettres*, p. 174.

² Man. Vivien, 5 août 1672.

³ Résol. États de Hollande, et man. Vivien 6 août 1672.

⁴ L. des États de Zélande aux États de Hollande, 19 août 1672.

⁵ Lettre Jean de Witt à Hoeuft, mari de sa seconde sœur, et à Pierre de Graeff, mari de sa belle-sœur, 7 août 1672. *Almanach Holland.*, 1850, p. 66. Ces lettres appartiennent à M. Lotsij, allié de la famille de Witt par la famille Hoeuft.

avec un compliment très-courtois, et avec des remerciements en pleine assemblée. Mais comme ensuite je vins à apprendre qu'il serait agréable au prince d'Orange d'être consulté à ce sujet, et principalement en vue de la place de conseiller du Grand Conseil, pour la nomination de laquelle il était compétent comme stathouder de la province, j'ai demandé à M. le pensionnaire Vivien de mener l'affaire de cette façon, qu'avant de faire reprendre la délibération, l'avis de Son Altesse ait été demandé. Après avoir pris un peu de temps pour réfléchir, elle a déclaré hier qu'ayant vu et pesé ma demande, elle s'y conformait, et aucune autre observation n'ayant été faite sur ce sujet, ladite résolution a été, en seconde lecture, arrêtée bien définitivement. »

Jean de Witt était plus expressif, dans la lettre éloquentes par sa simplicité qu'il adressait à Ruyter. Elle était exempte d'amertume; mais il ne pouvait y contenir les accents d'une touchante tristesse. « Le peuple de Hollande », lui écrivait-il ¹, « ne m'a pas seulement chargé de tous les désastres arrivés à notre république; il ne s'est pas contenté de me voir tomber sans armes et sans défense entre les mains de quatre assassins. Mais lorsque par le bienfait de la Providence divine, j'ai échappé vivant de leurs mains et que j'ai pu guérir de mes blessures, il a pris une haine mortelle contre ceux de ses magistrats qu'il croyait avoir le plus de part dans la direction des affaires, et surtout contre moi, quoique je n'aie été qu'un serviteur de l'État. C'est ce qui m'a obligé de demander ma démission de ma charge de Pensionnaire. »

A côté de ce mélancolique retour sur l'ingratitude de ses concitoyens, il ne pouvait s'empêcher de ressentir la jouissance d'un repos bien gagné. « Je me trouve maintenant débarrassé d'une charge très-lourde et inquiétante, surtout dans ce temps de malheurs », écrivait-il à ses beaux-frères, dans la lettre où il leur faisait connaître sa démission ², « et j'ai mes raisons d'en remercier au plus haut point le Dieu tout-puissant. » Il se rappelait combien le pouvoir avait coûté cher à ses prédécesseurs. Oldenbarneveldt avait porté sa tête sur l'échafaud, victime de la résistance qu'il avait opposée à la domination du stathouder Maurice d'Orange.

¹ L. Jean de Witt à Ruyter, 12 août 1672. Voir ch. XIII, p. 393.

² *Ibid.* à ses beaux-frères, 7 août 1672. Voir chapitre XIV, p. 496.

Pauw n'avait échappé que par sa retraite aux injustes accusations contre lesquelles il n'aurait pu se défendre. Cats, accablé sous le poids des inquiétudes et des difficultés avec lesquelles il s'était trouvé aux prises, était tombé à genoux devant les États assemblés, pour remercier Dieu d'être déchargé d'un si redoutable fardeau. Ces exemples rappelaient à de Witt la triste prédiction qui lui avait été faite, quand à l'époque de sa première nomination, l'un des amis de son père lui avait conseillé de n'accepter les fonctions de Grand Pensionnaire, que « s'il trouvait indifférent d'être mis dans le cercueil en entier ou par morceaux ¹ ». Une fois sorti de charge, il devait espérer que sa démission servirait à conjurer les implacables rigueurs de la destinée à laquelle il n'allait pas néanmoins échapper.

En déposant le pouvoir dont il ne gardait plus d'ailleurs que les apparences, depuis que le rétablissement du stathoudérat avait fait passer la direction du gouvernement entre les mains du prince d'Orange, de Witt s'était au moins signalé jusqu'à la dernière heure par les services rendus à son pays. Il avait opposé les derniers obstacles à la conquête, par les mesures de défense qui avaient arrêté l'ennemi au seuil de la Hollande. Si sa retraite prématurée lui laissait le regret de n'avoir pas achevé l'œuvre de la délivrance, la consolation d'avoir tout mis en œuvre pour en préparer le succès pouvait lui rester.

Il s'agissait désormais de le remplacer. Cinq jours après sa démission ², le jour fut fixé pour l'élection de son successeur, et les États de Hollande résolurent de préparer l'instruction d'un nouveau Grand Pensionnaire, qui, avant d'être adoptée, fut soumise à l'approbation du prince d'Orange ³. Plusieurs députés étaient d'avis de diviser les attributions de sa charge, auxquelles un seul ministre ne paraissait plus devoir suffire. Ils auraient voulu donner la gestion des finances à un trésorier général, réserver à un secrétaire d'État les correspondances étrangères, et ne laisser au Grand Pensionnaire que la direction des affaires intérieures de la province. On ne tint pas compte de cette proposition, et la charge de Jean de Witt resta intacte, sauf la dignité de garde

¹ Voir t. I^{er}, ch. II, p. 110.

² Résol. États de Hollande, 9 août 1672.

³ *Ibid.*, 16, 18, 20 août 1672.

des sceaux et l'administration des fiefs de la province, qui en furent détachées, pour être données à l'un des députés des nobles, Duvenwoorde ¹. Après s'être mis d'accord sur l'instruction du nouveau Pensionnaire de Hollande ², les États décidèrent qu'ils se réserveraient la présentation de trois candidats, entre lesquels le prince d'Orange aurait à choisir. Cette désignation donna lieu à un scrutin qui, malgré les prévisions de l'agent français Bernard en faveur de Hop, Pensionnaire d'Amsterdam ³, répartit les voix entre Fagel, greffier des États généraux; Beverningh, député de Gouda; Van Beuningen, bourgmestre d'Amsterdam; Burgersdyck, Pensionnaire de Leyde, et Rudolphy Van Niedeck, ancien Pensionnaire de Rotterdam, conseiller au Grand Conseil.

Fagel obtint l'unanimité des suffrages, douze voix furent données à Beverningh, onze à Van Beuningen, huit à Burgersdyck, et six à Rudolphy Van Niedeck. Aux termes de la résolution des États, le prince d'Orange devait se prononcer entre les trois premiers. Il ne pouvait être tenté de donner la préférence à Beverningh ni à Van Beuningen, dont les anciennes relations avec Jean de Witt lui étaient suspectes. Il n'eut dès lors aucune hésitation pour choisir Fagel, auquel les États avaient donné le premier rang sur leur liste de présentation, et qu'il considérait en quelque sorte comme son fondé de pouvoir. Les États de Hollande confirmèrent par un vote définitif la désignation faite par le stathouder ⁴, et Fagel entra en fonction le lendemain de la sanglante journée dans laquelle le grand ministre auquel il succédait, mais sans pouvoir le remplacer, allait payer de sa vie les services rendus à sa patrie.

Contre la haine de ses ennemis, Jean de Witt n'avait plus à trouver d'autre asile que la mort, et ce fut son frère qui l'entraîna dans la catastrophe à laquelle tous deux succombèrent. N'ayant pu jusqu'alors se faire rendre justice, Corneille de Witt continuait à attendre en prison le bon plaisir de ceux dont son sort dépendait. A travers les deux fenêtres grillées de sa cellule, il pouvait apercevoir sur le Kneuterdijk la maison voisine de son frère, où son vieux père habitait, et dans laquelle il avait connu les

¹ Résol. États de Hollande, 16 et 23 août 1672.

² *Ibid.* et man. Vivien, 18 août 1672.

³ L. Bernard à Louvois, 9 août 1672. *Recueil de lettres*, p. 194.

⁴ Résol. États de Hollande, 20 août 1672.

grandeurs de sa famille, maintenant changées en cruelles disgrâces. Ses pensées ne devaient pas le ramener moins souvent vers sa paisible demeure de Dordrecht, où il avait laissé sa femme entourée de ses fils et de ses jeunes filles. D'après une tradition qui s'est conservée, mais qui ne peut avoir d'autre autorité que celle d'une légende, deux dessins, tracés de la main même de Corneille de Witt sur le panneau de l'une des chambres de l'étage supérieur de la prison, où l'on peut encore les voir, représentaient sa maison de Dordrecht et celle de son frère, souvenirs à la fois doux et tristes qui lui rappelaient des temps meilleurs.

Son emprisonnement n'avait rien enlevé à sa tranquillité d'esprit et à sa sérénité d'âme. Il avait emporté avec lui deux volumes qui ont été conservés comme précieux souvenir de ses dernières lectures. L'un, qui fait partie à Londres des collections du South Kensington Museum, était une édition Elzevir¹ des poésies d'Horace, sur lequel se trouve, au-dessous de son nom et de la date du 20 août 1672, une inscription à l'encre rouge, indiquant qu'il avait l'ouvrage en main le jour de sa mort. L'autre était un livre de comédies et de tragédies françaises imprimées à Paris en 1671, et qui contenait les pièces de théâtre suivantes : *la Femme juge*, *l'Imposteur ou le Tartufe*, *l'Avare*, *Monsieur de Pourceaugnac* de Molière, *les Intrigues amoureuses* de Gilbert, *Britannicus* de Racine. Ce livre, qui appartient à un bibliophile des Pays-Bas², porte cette inscription : « Le sieur Beveren Van Zwyn-drecht, beau-frère du sieur Corneille de Witt, lui ayant fait présent de ce livre, on l'a trouvé, après son massacre, dans la chambre où il a été retenu prisonnier l'an 1672³. »

S'abstenant de toute plainte, le prisonnier continuait à entretenir sa femme de ses intérêts pécuniaires, lui recommandant notamment de faire vendre les dernières récoltes de ses terres, et lui témoignait en même temps son désir impatient d'être informé de ses nouvelles, ainsi que de la santé des enfants. « Très-chère », lui écrivait-il en commençant sa lettre⁴, « quoique je ne puisse pas

¹ L'édition est de 1629.

² M. Ledeboer, à Deventer.

³ SCHOTEL, *De Wittiana*, Rotterdamsche courant, 11 juin 1879.

⁴ L. man. Corneille de Witt à Maria Van Berkel, 6 août 1672. (Collection Hoog, papier de famille.)

douter que Messieurs de la cour ne soient complètement persuadés de mon innocence, je suis pourtant retenu ici pour attendre avec résignation qu'il leur plaise de terminer mon affaire. Je vous prie d'être en paix, et d'attendre avec confiance une heureuse issue. Je reste, ma tendrement aimée, votre humble serviteur et affectionné mari. » Il terminait sa lettre par ce mot si expressif dans son laconisme : « En prison. »

Après avoir essayé tour à tour de lui préparer les moyens de défense les plus complets, et de lui assurer la protection du prince d'Orange non-seulement par ses démarches, mais encore par sa démission de Grand Pensionnaire, Jean de Witt était réduit à reconnaître l'inutilité de ses efforts. Il n'en témoignait pas moins à sa belle-sœur une confiance apparente. « Quoique nous éprouvions dans toutes ces menées, et de plus en plus, les effets de la calamité des temps », lui écrivait-il ¹, « nous croyons cependant avoir des motifs pour ne pas craindre que l'innocence ne soit opprimée et accablée, mais au contraire pour espérer que par la bonne grâce de Dieu, nous pourrons attendre une bonne issue. » — « Puisse le Dieu tout-puissant », ajoutait-il dans la dernière lettre ² de cette correspondance intime qui ait été conservée, « donner à tout ce que nous pourrons faire en faveur de mon cher frère une issue prompte et conforme à la justice, afin de rétablir l'honneur de la famille ! C'est pourquoi je lui demande pour vous sa protection et ses consolations. »

Toutes les tentatives faites en faveur du prisonnier semblaient se heurter à un parti pris de trouver un coupable. Corneille de Witt commençait à s'inquiéter, et à soupçonner la partialité de ses juges, dont jusqu'alors il ne s'était pas défié. Dans cette crainte, il interrogeait le geôlier ³, pour savoir si, ayant fait partie de tous les collèges de la province, il ne pouvait pas s'adresser à son frère, pour être entendu dans l'assemblée des députés de Hollande. Invité à rendre compte de cette demande de recours à la juridiction des États de sa province, il déclara avoir agi ainsi dans la pensée d'en tirer honneur pour lui-même, ajoutant que

¹ L. Jean de Witt à Maria Van Berkel, 7 août 1672. *Almanach Holland*, 1850, p. 62 et suivantes.

² *Ibid.*, 8 août 1672.

³ 9 août 1672.

« s'il hésitait à reconnaître la compétence de la cour de justice, c'était pour ne pas autoriser des précédents qui pourraient nuire aux privilèges des régents des villes ¹ ». Cette tardive réclamation n'empêcha pas l'instruction de suivre son cours, sans qu'on pût trouver à l'appui de la poursuite « ni présomptions, ni indices, ni preuves », ainsi qu'écrivait Jean de Witt à sa belle-sœur ².

Il aurait suffi que les juges fussent indépendants, pour que l'ordre de remettre Corneille de Witt en liberté fût immédiatement donné. Mais la crainte d'encourir les haines populaires, ou de mécontenter le prince d'Orange, les disposait presque tous à suivre d'autres inspirations que celles de leur conscience. Ils étaient réduits au nombre de six sur neuf. Deux d'entre eux, Fannins et Halewyn, étaient absents pour le service de l'État. Fannins était retenu dans la Hollande du Nord, comme commissaire du synode, et d'ailleurs il aurait été sans doute obligé de se récuser, comme cousin de Corneille de Witt par sa femme, Catherine Van Sypestejn. D'Halewyn, qui, par son caractère et par l'autorité qu'il avait sur ses collègues, aurait pu faire rendre justice à l'accusé, n'était pas revenu d'Angleterre, où il avait été envoyé en ambassade. Le troisième qui faisait défaut était Graef, père de l'assassin de Jean de Witt; il n'avait pas encore reparu à la Haye, depuis que son fils avait été condamné et exécuté. Quant à ceux des conseillers qui siégeaient à la cour, deux d'entre eux, Albert Nierop et Gool, avaient témoigné leur animosité contre le Ruard, dès le début de l'instruction, dans les premiers interrogatoires dont ils avaient été chargés; Goes ne donnait aucune garantie d'intégrité; Van Lier et Corneille Baan se montraient impénétrables.

Seul, le président Pauw, seigneur de Bennebroek, fils de l'ancien Grand Pensionnaire de la province, et dont l'oncle Pauw, seigneur de Ter-Horst, présidait depuis plusieurs années le Grand Conseil, pouvait être considéré comme favorable à l'accusé. Il n'oubliait pas qu'il devait sa charge à Jean de Witt ³, qui, pour complaire aux nobles de la province, l'avait fait préférer à Paets, l'un des principaux membres de la régence d'Amsterdam, dont

¹ Interrogatoire Corneille de Witt, 11 août 1672.

² L. Jean de Witt à Maria Van Berkel, 7 août 1672.

³ Pauw avait succédé à Dorp de Maasdan, en mai 1670. WICQUEPORT, t. III, p. 14. *Notes Chais Van Buren*. Voir t. II, chap. x, p. 86.

l'orthodoxie religieuse avait paru suspecte ¹. Mais « son ignorance juridique, qui enlevait tout poids à son opinion, ne lui permettait pas de diriger les débats », et il n'avait d'autre souci que celui de ne pas se compromettre. Il en était de même du procureur fiscal, Jean Ruysch, neveu du pensionnaire de Delft, Van der Dussen ², et cousin germain de l'ancien greffier des États généraux, Nicolas Ruysch, qui avait été l'un des plus intimes amis du Grand Pensionnaire. Ses bonnes dispositions ne pouvaient être profitables à Corneille de Witt, « parce qu'il était, par son incapacité comme par la faiblesse de son caractère, au-dessous des fonctions qu'il remplissait ³ ». — « Il y a un proverbe », écrivait un contemporain ⁴, « d'après lequel un homme en prison est toujours chargé, et c'est Tacite qui a dit : *Florentis domus amici afflictam deserunt.* » (Les amis de la maison, quand elle est florissante, l'abandonnent dans l'affliction.)

Les conseillers s'embarassèrent à dessein dans des chicanes de procédure, et la déposition du secrétaire de la ville de Dordrecht ⁵, Muys, leur permit de relever certaines contradictions avec les interrogatoires de Corneille de Witt, qu'ils s'empresèrent de lui opposer. La surprise et l'indignation l'avaient sans doute troublé dans ses premières réponses. Il avait commencé par déclarer qu'il ne connaissait pas Tichelaer, et s'était contenté de raconter qu'il avait reçu la visite d'un inconnu dont il avait donné le signalement, tandis que Muys, dans sa déposition, parlait de Tichelaer, comme si le Ruard le lui avait déjà désigné ⁶. En outre, on mettait à la charge de Corneille de Witt le silence qu'il avait gardé dans ses premiers interrogatoires, sur les témoignages d'hostilité manifestés par Tichelaer contre le prince d'Orange, tandis qu'il s'en était antérieurement expliqué avec Muys, dans la déclaration qu'il lui avait faite. L'accusé avouait, il est vrai, que Tichelaer avait commencé à l'entretenir des dangers qui résulteraient pour la

¹ L. de Witt au pasteur Clément de Rotterdam, 10 mai 1670.

² La famille Van der Dussen était alliée à celle de M. de Zwynrecht, beau-frère de Jean et Corneille de Witt. Voir chap. xiv, p. 488, note 1.

³ Wicquefort, t. IV, p. 780-785.

⁴ L. Costerus, 7 août 1672.

⁵ 28 juillet 1672.

⁶ Interrogatoires de Muys, 2 août et 11 août, et de Corneille de Witt, 11 août et 13 août 1672.

république du mariage du prince d'Orange avec la fille d'un souverain étranger, en lui offrant en même temps de lui communiquer un moyen de pacifier le pays. Mais il ajoutait que Tichelaer, auquel il avait aussitôt imposé silence, ne lui avait fait aucune ouverture d'un projet d'assassinat.

Les conseillers se préoccupaient encore de savoir si Corneille de Witt avait, soit de lui-même, soit sur l'invitation de sa femme, chargé le secrétaire de la ville, Muys, d'avertir le bourgmestre de la visite qu'il avait reçue, et si le substitut du bailli en avait été également informé, sur la demande de l'accusé ou sur l'initiative prise par le secrétaire de la ville. Ils s'étonnaient, en tout cas, de l'importance que Corneille de Witt avait donnée à une conversation, qui devait lui paraître n'avoir aucune portée, si elle était conforme à son récit. Obéissant aux suggestions de ses ennemis, ils paraissaient imputer l'empressement avec lequel le Ruard avait dénoncé la visite de Tichelaer, à son désir de donner le change sur les propositions criminelles qu'il lui aurait faites, sans considérer qu'il se serait bien gardé de donner l'éveil sur un projet d'attentat dont il aurait été l'instigateur et le complice. Telles étaient les invraisemblances et les obscurités auxquelles les conseillers de la cour paraissaient se complaire, environnant ainsi la vérité d'épais nuages, comme s'ils ne voulaient ou n'osaient la reconnaître.

Les pièces originales du procès permettent de constater qu'ils cédaient en outre à une tentation bien moins excusable, celle de mettre en cause Corneille de Witt comme judiciairement responsable de ses opinions politiques, quoiqu'ils n'eussent aucun compte à lui en demander. Le secrétaire de la ville de Dordrecht, Muys, et le capitaine de la bourgeoisie Hoogewerf, interrogés tous deux ¹, avaient fait connaître la scène de violence dans laquelle le Ruard, après une inutile résistance, s'était trouvé contraint de signer la révocation de l'Édit perpétuel. Corneille de Witt, en confirmant sincèrement et sans détours, dans trois interrogatoires différents ², le récit fait par les deux témoins, donna une arme contre lui, en rappelant à ses juges qu'ils avaient en face d'eux l'un des représentants les plus fidèles et les plus intraitables du parti républicain. Avec la courageuse fermeté qui lui était habituelle, il

¹ Interrogatoires Muys et Hoogewerf, 2 août 1672.

² Interrogatoires Corneille de Witt, 4 août, 11 août, 13 août 1672.

déclara qu'après avoir, en qualité de régent de Dordrecht, voté l'Édit perpétuel comme utile à la conservation de la liberté dans le pays, il n'avait pu donner librement sa signature à l'acte qui le révoquait. Il ajouta qu'ayant juré de l'observer, il se faisait honneur de n'avoir pas voulu manquer à son serment, tant qu'il n'en avait pas été dispensé. Il n'en protesta pas moins contre les sentiments d'animosité qu'on lui imputait à l'égard du prince d'Orange. Sans se laisser embarrasser par les questions captieuses qui lui étaient adressées, il déclara loyalement, mais en évitant toute affectation, qu'il n'avait jamais arrêté sa pensée sur ce qui pourrait arriver, en cas de mort de Son Altesse, mais que dans la situation présente des choses, il jugeait que cette mort mettrait la république dans la plus grande confusion.

Soucieux de gagner les bonnes grâces du nouveau chef de l'État, les conseillers tentèrent d'obtenir de l'accusé un acte de repentir de sa conduite, en lui demandant quels avaient été les effets de l'Édit perpétuel. Il répondit qu'il n'avait rien à leur en dire, ne voulant leur donner aucune explication qui aurait pu paraître un désaveu. De tels griefs ne pouvaient, sans un scandale trop apparent, être invoqués contre l'accusé. Aussi, pour rattacher à l'accusation des déclarations qui semblaient y être entièrement étrangères, les conseillers de la cour eurent-ils besoin de se montrer aussi souples qu'inventifs. Ils se crurent autorisés à tirer parti de ces témoignages, soit pour imputer à l'accusé des désirs de vengeance, soit pour se prévaloir contre lui de nouvelles contradictions. C'est ainsi qu'ils incriminèrent les paroles suivantes, que Muys et Hoogewerf prétendaient lui avoir entendu prononcer, quand on l'avait pressé de signer la révocation de l'Édit perpétuel : « Tuez-moi plutôt avec votre épée, et si vous ne le voulez pas, appelez les vagabonds et les vauriens du dehors qui s'en chargeront. » Ces paroles étaient relevées comme une provocation adressée aux partisans du prince d'Orange. Le démenti que Cornille de Witt y donnait, en déclarant n'avoir dit d'autres mots que ceux-ci : « J'aime mieux être poignardé dans mon lit, qu'être lapidé dans la rue par la canaille », était considéré comme une excuse.

En outre, les dépositions dont il reconnaissait d'ailleurs l'exactitude, et dans lesquelles Muys et Hoogewerf rappelaient la vio-

lence qui lui avait été faite, étaient rapprochées de la dénonciation de Tichelaer : celui-ci reproduisait dans les mêmes termes le récit que Corneille de Witt lui aurait fait de cette scène, tandis que l'accusé prétendait ne s'en être jamais expliqué avec lui. Au lieu de reconnaître que la notoriété publique suffisait pour avoir fourni à Tichelaer les renseignements qu'il avait donnés, les conseillers aimaient mieux croire que Corneille de Witt pouvait seul lui en avoir donné communication : ils s'opiniâtraient dès lors à en conclure que son entretien avec Tichelaer avait eu un caractère confidentiel, propre à accréditer les charges qui lui étaient imputées. Vainement Corneille de Witt avait-il déjà obligé son accusateur, mis en sa présence ¹, à se rétracter deux fois, dans les questions qui lui avaient été posées : un second interrogatoire, dans lequel il demandait une nouvelle confrontation, lui fut refusé. Tichelaer put dès lors confirmer ses déclarations, et contredire à l'aise celles du Ruard, sans être exposé à ce que celui-ci l'obligeât à se démentir ². Espérant contraindre l'accusé à se reconnaître coupable, les juges ne reculèrent pas devant l'emploi de la question préparatoire ³.

Le procès-verbal de leur délibération, heureusement conservé dans les pièces manuscrites du procès ⁴, permet de faire à chacun d'eux la part d'honneur ou d'ignominie qui lui revient. Le doyen des conseillers, Albert Nierop, se prononça le premier pour mettre Corneille de Witt à la torture. Guillaume Goes donna les mêmes conclusions. Frédéric Van Lier s'en tint au désir d'entendre encore les témoins qui avaient contredit sur certains points les déclarations de l'accusé, et promit de consentir à la question, si le désaccord persistait. Mathieu Gool ne s'arrêta pas à ces scrupules, si timides qu'ils fussent; il opina sans embarras et sans réserve comme les deux premiers conseillers. Seul, Corneille Baan protesta avec une inébranlable fermeté contre le cruel abus de pouvoir dont ses collègues voulaient rendre l'accusé victime. Il représenta énergique-

¹ 27 juillet 1672.

² Interrogatoires de Tichelaer, 11 et 13 août 1672.

³ Lundi 15 août 1672.

⁴ Ces pièces, extraites des papiers du conseiller Roland Van Kinschot, ont été publiées dans le recueil d'Utrecht intitulé *Werken van het Historisch Genootschap*.

ment que Tichelaer ne pouvait être considéré comme un témoin, et devait être traité comme un délateur. Il dénonça les preuves d'indignité, ainsi que les présomptions de partialité et de calomnie, qui imposaient à la cour le devoir de le récuser. Il s'indigna des ménagements qu'on avait gardés avec lui, et ne craignit pas d'en faire honte à ses collègues, en déclarant que si l'application de la torture leur paraissait nécessaire, c'était Tichelaer qui devait d'abord y être soumis.

Le président, Adrien Pauw de Bennebroek, votait le dernier. Honnête, mais faible et dépourvu de toute autorité, il se rallia à l'avis de Baan, se contentant d'observer qu'il ne trouvait aucune raison plausible d'en user rigoureusement avec l'accusé, et demanda timidement un sursis jusqu'au lendemain « pour plus mûre réflexion ». Les conseillers, partagés en nombre égal, durent procéder à un second tour de scrutin. Ce fut sans doute Van Lier, jusqu'alors indécis, qui se décida à passer outre, et d'après la laconique mention du procès-verbal, la torture fut votée à une voix de majorité. Tichelaer en fut dispensé, malgré la requête du procureur fiscal Ruysch, et sans avoir rien à craindre pour lui-même, il attendit avec une confiance qui allait être trompée, que les tourments arrachassent à sa victime l'aveu d'un crime imaginaire.

Toutefois le remords du cruel traitement qu'ils allaient faire subir à un innocent, semblait peser sur la conscience des juges. Ils parurent hésiter avant de l'y soumettre. Pour donner satisfaction au conseiller Van Lier, ils interrogèrent de nouveau le secrétaire de Dordrecht, Muys, ainsi que le capitaine de la bourgeoisie, Hoogewerf, et les confrontèrent avec le Ruard¹. Corneille de Witt et Muys ne purent faire concorder leurs souvenirs. Corneille de Witt déclarait avoir chargé Muys de dénoncer au bourgmestre de Dordrecht et au substitut du bailli de la ville l'entretien que Tichelaer avait eu avec lui, tandis que Muys prétendait les en avoir avertis spontanément. Cette contradiction n'avait aucune importance, du moment où Corneille de Witt, loin de chercher à tenir secrète la visite qu'il avait reçue, s'était empressé de mander Muys, pour lui en rendre compte. En outre, Muys et Hoogewerf restaient en désaccord avec l'accusé au sujet des

¹ Interrogatoire 17 août 1672.

paroles qu'ils lui attribuaient, lorsque la signature de l'acte de révocation de l'Édit perpétuel lui avait été imposée, bien que ces paroles, d'ailleurs plus analogues que dissemblables, n'eussent aucun rapport avec le procès qui lui était intenté. Ces derniers témoignages, si insignifiants qu'ils dussent paraître, n'en furent pas moins considérés comme des présomptions de culpabilité.

Vainement de nouvelles dépositions à la décharge de Corneille de Witt venaient-elles d'être produites ¹ par une seconde déclaration authentique des femmes de service de sa maison, attestant que le récit de l'entretien de Tichelaer avec le Ruard, tel qu'elles l'avaient reproduit, en conformité avec celui de l'accusé, leur avait été fait par le domestique de Corneille de Witt resté à la porte de sa chambre, avant que celui-ci fût rentré chez son maître, et eût pu dès lors se concerter avec lui. Vainement, sous le coup d'alarmes et d'angoisses qui n'étaient que trop justifiées par les dispositions menaçantes des conseillers, Jean de Witt fit-il préparer en toute hâte une seconde supplique signée par son père. Elle fut présentée à la cour par Jacob de Witt, au nom de la femme et des amis de son fils, qui y avaient joint un mémoire, dans lequel des arguments péremptoires étaient opposés à la continuation des poursuites et à l'emploi de la question préparatoire ². Les conseillers refusèrent de se déjuger, sans que Corneille Baan et le président Pauw pussent s'opposer à la décision prise par les quatre autres, et ce fut le bourreau qu'ils appelèrent à leur aide.

Peut-être ne prenaient-ils pas moins conseil de la peur que de la vengeance, et de toutes les passions la peur est la plus impitoyable. Déjà la haine populaire, irritée jusqu'au délire par la fausse accusation qui faisait croire à un attentat dont le prince d'Orange aurait été menacé, réclamait à grands cris une victime. Des femmes s'assemblaient à la porte du conseiller Nierop, qui s'était signalé par son hostilité contre l'accusé, et elles demandaient avec fureur l'exé-

¹ 16 août 1672.

² Cette requête, publiée par Sylvius (suite de l'ouvrage d'Aitzema), *Saken van Staat en Oorlogh*, p. 405, et par Van der Hoeven, *Vie de J. et C. de Witt*, édition hollandaise, p. 406, se retrouve dans les papiers criminels de la cour de Hollande, d'après les indications qui m'ont été obligeamment fournies par M. Hingman, premier commis aux archives du royaume.

cution de Corneille de Witt. « Il est enjoint à la cour de faire justice », écrit-on à l'agent français Bernard ¹, « et l'on tient que le Ruard sera condamné à mort. » Son évasion ayant été annoncée par le guetteur de nuit, cette nouvelle mensongère, que celui-ci semblait avoir été secrètement chargé de répandre, mit la foule en mouvement. Elle courut à la prison qu'elle tint assiégée pendant la fin de la nuit et la journée suivante ², menaçant de piller les maisons voisines, dans lesquelles elle se persuadait que le prisonnier avait trouvé asile. Prévenus de ce tumulte populaire, quelques conseillers de la cour se transportèrent, dès la matinée, à la maison de justice, et revinrent déclarer publiquement qu'ils avaient trouvé l'accusé dans sa chambre; mais les meneurs refusèrent d'ajouter foi à leur témoignage, et Corneille de Witt fut contraint de se montrer à travers les barreaux de la fenêtre, pour faire constater sa présence ³. Toutefois, pour disperser les rassemblements, il fallut qu'un poste fourni par la compagnie bourgeoise du quartier vint prendre la garde de la prison, dont la sédition allait bientôt se rendre maîtresse.

Ces manifestations menaçantes enlevèrent aux juges les derniers scrupules qui leur avaient fait jusque-là tenir en suspens la torture de l'accusé. Le 18 août, au soir, le geôlier vint lui annoncer qu'il avait reçu l'ordre de lui refuser son repas ordinaire, sans s'expliquer sur les motifs de cette défense, qui d'après les usages du temps était destinée à affaiblir les accusés, quand on les livrait au bourreau. Corneille de Witt se rendit compte du sort qui l'attendait. « Veut-on donc me torturer? » dit-il à son gardien. Ne recevant aucune réponse, il ne témoigna ni crainte ni faiblesse. Il était prêt à braver les supplices, avec la même intrépidité dont il avait fait preuve sur la flotte, pour braver la mort. Il appartenait à cette race de martyrs aussi bien armés contre la persécution politique que contre la persécution religieuse, et sur lesquels les tourments n'ont pas de prise.

Le lendemain matin, 19 août, il fut conduit dans la salle de la question, sombre et basse cellule dans laquelle le jour pénètre

¹ L. à Bernard, 19 août 1672. Archives aff. étr.

² Mardi 16 août 1672.

³ WAGENAAR, t. XIV, p. 152.

à peine, et qui semble avoir gardé la trace ineffaçable des souffrances dont son étroite enceinte a été souvent le théâtre. Le bourreau y attendait le patient; c'était celui de Haarlem, Jean Corstyaensz. Il venait de remplacer son père, qui avait été obligé de se démettre de son emploi, pour n'avoir pas abattu d'un seul coup la tête de Jacques de Graef, assassin de Jean de Witt. Il s'essayait pour la première fois à ses cruelles fonctions, et semblait en rechercher la féroce jouissance, ayant dit, huit jours auparavant, « que s'il était mis une fois derrière le Ruard, il le traiterait sans pitié¹ ». Cependant, quand il se trouva en présence de sa victime, dont la fière attitude était celle de l'innocence, ayant à sa merci cet honnête et illustre serviteur du pays, il ne put dissimuler sa confusion, « et lui demanda pardon de ce qu'il allait lui faire² ». Il l'invita à retirer une partie de ses vêtements, et Corneille de Witt ne lui opposant aucune résistance, le supplice de l'accusé commença.

Sa qualité de bourgeois et d'ancien bourgmestre de Dordrecht ne permettait pas qu'on lui fit subir la première épreuve des accusés, celle du fouet; mais le bourreau avait reçu l'ordre de ne lui épargner aucune autre rigueur³. Après l'avoir étendu sur le banc de la question, sans attendre, malgré ses observations, l'arrivée des conseillers, il emboîta les jambes du patient entre deux planchettes garnies d'une lame de plomb, et qu'une vis pouvait serrer jusqu'à briser les os. Surpris par la souffrance, Corneille de Witt ne put se contenir : « Coquin », s'écria-t-il en s'adressant à l'exécuteur, « est-ce bien à moi que tu oses faire subir ce traitement? Je vais te donner un soufflet. » — « Vous vous plaignez déjà », répondit le bourreau; « vous êtes pourtant réservé à bien d'autres épreuves. Avouez donc, car vous ne pourrez résister à la douleur. » Ce défi rendit au

¹ L. du bourreau à madame Corneille de Witt.

² Note annexée à la copie de la lettre du bourreau. Voir pour le récit de la torture de C. de Witt et pour celui du massacre des deux frères le recueil intitulé *Gedenkwaardige Stukken, wegens den Moordt der heeren C. en J. de Witt.* (Bibl. royale de la Haye.) On lit en tête de cette publication : « Qui veut connaître l'histoire de ce jour maudit ne peut se passer de ces pièces. » Cette collection de documents, restée longtemps manuscrite, a appartenu successivement à Gérard Brandt, à Wagenaar, à Scheltema, et en dernier lieu à M. Tydeman. Voir TYDEMAN, *BYVOEGSELS* sur le tome X de *Bilderdyk*, p. 239.

³ WAGERAAR, t. XIV, p. 154, récit de la torture d'après le manuscrit qu'il a consulté.

Ruand toute sa fermeté. Il se roidit contre la douleur, se contentant de répliquer : « Comment peut-on avouer ce qu'on n'a pas fait ? » Pour continuer la torture, le bourreau, garrottant l'accusé, lui attacha les bras en arrière, et lui suspendit aux orteils un poids de cinquante livres. Ce fut dans cette position qu'il le hissa, à l'aide d'une poulie, jusqu'à la hauteur du plafond. Brusquement balancé de côté et d'autre, les doigts des pieds presque arrachés par le poids qu'ils supportaient, en même temps que les secousses de la poulie meurtrissaient ses bras rendus plus sensibles par ses douleurs articulaires, Corneille de Witt était dans l'angoisse du supplice, quand les conseillers de la cour de justice, accompagnés du procureur fiscal, Ruysch, entrèrent tout à coup, en lui criant : « Avouez ! avouez ! »

Il avait devant lui ceux dont il avait plus d'une fois reçu les témoignages de déférence, et qui venaient maintenant assister au spectacle de ses tourments. Il leur fit entendre l'éloquente protestation de sa conscience. « Vous aurez beau déchirer mon corps par lambeaux », s'écria-t-il d'une voix ferme ; « là où il n'y a rien, vous ne pourrez rien m'arracher ». Indigné de l'insistance qu'ils mettent à le presser de s'avouer coupable, il les interpelle à leur tour : « Vous savez bien que je suis innocent », leur dit-il, « j'en appelle à témoin Dieu, qui sera mon juge et le vôtre ; c'est devant lui que je vous assigne ¹. » Les juges, ainsi provoqués, s'acharnent à sa perte, et sourds à toute pitié, prolongent encore son supplice. Ils le font descendre de la poulie, et attachent de nouveau sur le banc de torture. Des cordes garnies de nœuds lui lacèrent le corps en trois endroits ; tandis qu'elles allongent violemment ses membres, sa tête est étreinte entre quatre chevilles de fer. Loin d'être terrassé par de telles souffrances, Corneille de Witt y trouve une force indomptable, qui fait de lui le glorieux vainqueur de ses juges. Il leur déclare fièrement « que s'il avait pu concevoir le projet d'un assassinat, il ne se serait fié qu'à son bras pour l'exécuter, sans avoir besoin des services d'un misérable, tel que son accusateur ² ».

S'encourageant lui-même à défier héroïquement leur cruauté,

¹ *Stukken*, récit de la torture de C. de Witt.

² L. du bourreau à madame Corneille de Witt.

il se mit, suivant la version la plus commune, à réciter avec un noble orgueil les vers d'Horace qu'il venait peut-être de relire, dans le volume qui avait charmé ses heures de captivité ¹, et qu'il pouvait bon droit s'appliquer :

*Justum et tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni,
Mente quatit solida*²...

« Quant à l'homme juste et qui persévère dans son dessein, ni la fureur de ses concitoyens lui donnant des ordres injustes, ni l'aspect du tyran qui le menace, ne l'ébranlent dans la fermeté de son âme. » D'après d'autres auteurs ³, c'était pendant sa captivité que Corneille de Witt se plaisait à faire cette citation, et un témoignage qui ne peut guère être récusé, celui du bourreau ⁴, lui prête en présence de ses juges des paroles moins pompeuses, mais plus en harmonie avec ses sentiments religieux. Sa foi chrétienne l'avait raffermi contre la douleur, en rendant l'âme maîtresse du corps, et il en remerciait Dieu dans ces termes, qui ont un caractère authentique : « O mon Dieu, je proclame que vous êtes le grand Dieu, car je ne sens plus de souffrances. » Ceux qu'il avait rendus ainsi témoins de son invincible courage n'avaient plus d'autre parti à prendre, que celui de s'avouer vaincus. Ils se retirèrent, laissant le noble patient meurtri par les tourments qui avaient duré une heure et demie selon certains récits ⁵, et trois heures selon d'autres ⁶.

Il ne leur restait que l'humiliation et la honte d'avoir fait inutilement usage de la torture. Vainement l'un des conseillers donna-t-il l'ordre au bourreau de la tenir secrète, lui recommandant de laisser croire qu'elle n'avait été donnée que pour la forme ; l'exécuteur lui-même eut remords de cette dissimulation, et quelques mois plus tard, à la veille de mourir, n'ayant aucun espoir de récompense humaine, il se crut obligé en conscience de demander son pardon à la veuve de Corneille de Witt. La lettre dans laquelle il lui faisait le récit du supplice de son mari, et qui a été conservée

¹ Voir chapitre XIV, p. 500.

² HORACE, livre III, ode III.

³ *Stukken*, récit d'Oudaan.

⁴ L. du bourreau à madame Corneille de Witt.

⁵ *Duncaniana*, 3^e vol., 1672.

⁶ *Stukken*.

dans les archives de famille ¹, constatait qu'il ne l'avait pas épargné. Il y protestait que pour tous les biens du monde, il ne voudrait plus torturer personne, comme il l'avait torturé. « J'ai peur quand j'y pense », ajoutait-il; « et puisse Dieu me faire miséricorde! »

Cette déclaration, dont l'authenticité ne peut être contestée, est confirmée par les registres de la cour de justice. Malgré les soins qu'on prit de faire disparaître toutes les pièces du procès, l'ordonnance du paiement des frais du bourreau a pu être retrouvée; elle est ainsi rédigée à la date du 19 août 1672: « Pour avoir mis une personne à la poulie, 3 florins; pour l'avoir étendue sur le banc de torture, 3 florins; pour le voyage, 8 florins; pour deux jours de séjour, 6 florins; total: 20 florins. » Cette note tient lieu de toute autre pièce justificative; elle est le laconique certificat qui rend indélébile l'opprobre des juges.

Leur œuvre d'iniquité fut honteusement consommée. Le refus d'aveux fait par l'accusé, malgré la question préparatoire à laquelle il avait été soumis, ne permettait pas de le condamner à mort pour le crime qui lui était imputé. Aucun autre témoignage que celui de l'accusateur n'ayant pu être produit, il semblait dès lors qu'on ne pût se dispenser de proclamer son innocence. Mais les conseillers de la cour n'avaient pas le courage de faire, même tardivement, leur devoir; au lieu de lui rendre enfin la justice qui lui était due, ils n'osèrent pas refuser une dernière satisfaction à ses ennemis. Pendant qu'ils délibéraient, le greffier, Adrien Pots, leur représenta que deux anciens jugements de la cour pourraient leur servir de précédents pour prononcer une condamnation, sans qu'ils fussent obligés de la justifier. Ce fut sans doute à la majorité seulement qu'ils se décidèrent à suivre cet avis qui les tirait d'embarras; ils en profitèrent pour rendre un arrêt qui, tout en gardant un complet silence sur l'accusation intentée à Corneille de Witt, le déclarait déchu de ses charges et dignités, le bannissait à perpétuité de la province de Hollande, et le condamnait à payer les frais du procès, qui furent taxés depuis à 1966 livres ².

Le lendemain, samedi 20 août, dès huit heures et demie du

¹ Collection Hoog, papiers de famille.

² Mémoires man. Wicquefort sur l'année 1672.

matin¹, les conseillers firent annoncer au Ruard qu'ils allaient venir lui signifier sa sentence. Corneille de Witt demanda vainement qu'ils lui en fissent lecture à la barre de la cour. Sous prétexte de prévenir de nouveaux désordres populaires, ils se rendirent à la prison, pour lui donner connaissance de sa condamnation; elle était ainsi formulée: « La cour de Hollande ayant vu et examiné les pièces et documents qui lui ont été délivrés par le procureur fiscal de ladite cour, contre et à la charge de maître Corneille de Witt, ancien bourgmestre de Dordrecht et Ruard du pays de Putten, présentement détenu à la porte de la prison de la dite cour, et aussi son examen et ses confrontations, comme aussi ce qui a été délivré de la part dudit prisonnier, et ayant examiné tout ce qui pouvait servir à cette matière, déclare ledit prisonnier déchu de toutes ses charges et dignités, le bannit hors de la province de Hollande et de West-Frise, sans qu'il puisse jamais y rentrer à peine d'une punition plus sévère, et le condamne aux frais et déboursés de la justice, suivant la taxation qui en sera faite par ladite cour. Arrêté et conclu entre MM. Adrien Pauw, seigneur de Bennebroek, président; Albert Nierop, Guillaume Goes, Frédéric Van Lier, Corneille Baan, Mathieu Gool, conseillers de la cour de Hollande et de West-Frise, et prononcé à la porte de la prison de ladite cour, le 20 août 1672, moi présent, Adrien Pots. »

Corneille de Witt protesta énergiquement contre cette condamnation, et demanda qu'on lui en fit connaître les motifs. « Il faut », disait-il, « que tout le monde puisse savoir ce que j'ai fait. » Les conseillers persistèrent dans leur refus, et lui répondirent que la cour était dispensée de donner aucune raison. Ne pouvant contenir son indignation, il s'écria au moment de leur départ, et presque en leur présence: « Voilà des juges²! » Ce n'était pas une condamnation judiciaire, mais un arrêt de proscription politique que ceux-ci venaient de prononcer, comme pour se conformer à une injonction qui leur aurait été faite, ainsi que l'un deux, Van Lier, le laissait entendre plus tard, « en s'excusant de ne pouvoir tout dire³ ». En tout cas, en condamnant un innocent pour obéir servilement aux passions et aux haines populaires, ils les encoura-

¹ *Stukken*, récit Kinschot.

² *Ibid.*, récit en autographe de Jean Van der Wissel.

³ *Stukken*.

geaient au lieu de les apaiser, et préludaient ainsi par leur inique sentence au drame sanglant qui allait rendre les deux frères victimes de la même mort.

L'arrêt de bannissement venait d'être signifié à Corneille de Witt, quand la servante du geôlier se rendit à la maison de Jean de Witt, pour le demander de la part de son frère ¹. Contrairement à la donnée historique, d'après laquelle le Grand Pensionnaire aurait été appelé dans la prison comme dans un guet-apens, par un message supposé ², c'était le Ruard qui le mandait auprès de lui. Il voulait le consulter sur la conduite qu'il devait tenir, soit pour se soumettre à l'arrêt de la cour, soit pour le déférer au Grand Conseil ³. « Allez chez mon frère, et priez-le en mon nom de venir », avait-il dit au geôlier Van Bossi qui était monté dans sa chambre après la lecture de l'arrêt, pour le féliciter de son élargissement. Tel est le récit qui fut fait six mois plus tard par le geôlier lui-même à l'un des membres du Grand Conseil, Roland Kinschot ⁴. Il est confirmé, au moins indirectement, par le témoignage du serviteur de Jean de Witt, Van der Wissel, entendu ⁵ dans l'enquête à laquelle donna lieu l'assassinat des deux frères, et qui assistait à leur entretien, quand ils se trouvèrent dans la prison en présence l'un de l'autre. La déposition, dans laquelle il rendit compte de leurs paroles qu'il avait fidèlement recueillies, ne fait aucune allusion à l'étonnement qu'ils n'auraient pas manqué de manifester, si Corneille de Witt ne s'était pas attendu à recevoir la visite de son frère ⁶.

Le Grand Pensionnaire était entre les mains de son barbier ⁷, quand sa sœur Johanna de Zwynrecht, qui demeurait avec lui, vint lui annoncer l'arrivée de la servante du geôlier, et lui faire part de l'invitation dont celle-ci était chargée. Impatient de répondre à l'appel de son frère, il n'éprouva aucune hésitation pour se rendre auprès de lui, malgré les supplications de sa fille aînée Anna, et

¹ DE GIDS, 1867, article de M. Fruin.

² Jean de Witt conservait le titre de ses fonctions, malgré sa démission, jusqu'à ce qu'il eût été remplacé.

³ VAN DEN HOEVEN, *Vie de Jean de Witt*, traduction française, t. II, p. 526.

⁴ WAGENAAR, t. XIV, p. 164.

⁵ *Stukken*, récit fait par le geôlier à Kinschot, 15 février 1673.

⁶ Déposition Van der Wissel, 23 septembre 1672.

⁷ VAN WIJN, p. 85, *Byvoegsels WAGENAAR*, t. XIV.

les larmes de ses autres enfants épouvantés des dangers auxquels leur père pouvait être exposé¹. Habitué à braver le péril plutôt qu'à le craindre, il rassura leurs inquiétudes, et vers neuf heures du matin, il sortit de sa demeure où il ne devait plus rentrer. Il n'avait que quelques pas à faire, pour atteindre la prison. Peu s'en fallut que son vieux père, âgé de quatre-vingts ans, ne l'accompagnât. Jacob de Witt était occupé à lire dans le jardin de la maison qu'il habitait avec son fils, et qui s'étendait en arrière du Kneuterdijk, le long de Hertogstraet, pendant que Jean de Witt s'éloignait sans l'avoir prévenu, afin de lui éviter de nouvelles émotions². Il s'en plaignit plus d'une fois pendant la fatale journée, déclarant qu'il ne pouvait se consoler d'être séparé de ses fils, dont il aurait voulu partager le sort.

Par mesure de sûreté, et peut-être aussi dans la pensée de pourvoir aux formalités nécessaires à l'élargissement de son frère, Jean de Witt s'était fait suivre de ses deux clerks Bacherus et Ounewaller, ainsi que de son fidèle serviteur, Van der Wissel. Il avait donné en outre à son cocher l'ordre de venir l'attendre. Présument que son frère, après avoir été torturé, ne pourrait sortir à pied de la prison, il comptait le faire reconduire en carrosse dans une maison de campagne voisine de la Haye³, où l'exilé pourrait recevoir en toute sécurité les adieux de sa famille. Arrivé devant la prison, sans avoir remarqué aucun signe précurseur de sédition qui pût l'inquiéter, il y trouva les deux sentinelles du poste de la compagnie bourgeoise qui y montait la garde, depuis le jour où le faux bruit de l'évasion de Corneille de Witt avait soulevé la populace⁴. La porte lui ayant été ouverte, il se dirigea aussitôt vers la chambre qui lui fut indiquée, gravit jusqu'au troisième palier l'escalier tournant qui y conduisait, et s'arrêta à l'entrée d'un corridor où il franchit le seuil de la cellule. Quelle rencontre et en quel lieu ! Quatre mois auparavant, les deux frères s'étaient quittés au faite des honneurs. Ils se revoyaient dans une prison,

¹ WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*.

² *Stukken*, récits divers.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 529. C'était sans doute la maison de campagne de Loosduynen, à proximité de la Haye, qui appartenait à son vieil oncle de Veer, bailli de la Haye, ou bien celle de son beau-frère de Zwyndrecht, qui était située dans le bois, à côté de la ville.

⁴ Voir chap. XIV, p. 509.

l'un sorti tout meurtri des mains du bourreau et sous le poids de la plus injuste condamnation, l'autre qui portait encore les cicatrices de l'attentat dans lequel il avait failli perdre la vie, et venait d'être obligé, comme par expiation des malheurs publics, de déposer ses pouvoirs de Grand Pensionnaire, dont il n'avait usé que pour le bien de son pays.

Habités tous deux à une certaine solennité d'attitude, et n'ayant fait aucun signe pour qu'on les laissât seuls, ils semblaient se mettre en garde contre toute expansion. D'après les témoignages du geôlier et du serviteur de Jean de Witt, qui, en compagnie de ses deux clercs, furent les témoins de leur entrevue, Jean dit à Corneille : « Comment allez-vous, frère? Je ne vous ai pas revu depuis votre retour de la flotte. » Corneille lui répondit : « Et moi, je ne vous ai pas revu depuis votre blessure et votre maladie ¹. » Interrogé aussitôt par le Grand Pensionnaire sur les conclusions et les motifs de la sentence rendue contre lui, il fit ressortir que par une illégalité flagrante, elle ne mettait aucun fait à sa charge, et n'énonçait que l'arrêt de bannissement. Relevant ensuite d'autres irrégularités de procédure ², après avoir fait en quelques mots le récit de son supplice et protesté de nouveau de son innocence ³, il annonça à son frère son intention de s'adresser au Grand Conseil. Celui-ci essaya vainement de l'en dissuader. Tout retard mis à la délivrance de son frère lui paraissait périlleux, sans être compensé par l'espoir de lui faire rendre la justice que les passions politiques lui refusaient. Il lui représenta d'ailleurs qu'un appel ne pourrait être valable, la cour prononçant en dernier ressort dans les causes criminelles. Corneille insista, les vices de forme de l'instruction de son procès et de l'arrêt de condamnation lui paraissant rendre recevable un pourvoi juridique. La récente nomination de son frère comme membre du Grand Conseil lui donnait sans doute confiance dans la juridiction qu'il se croyait en droit d'invoquer.

Avant de prendre un parti, Jean de Witt voulut se faire représenter l'arrêt de la cour. Il envoya son premier clerc, Bacherus,

¹ *Stukken*, récit fait par le geôlier à Kinschot, 15 février 1673.

² Notamment le refus qui lui avait été fait d'une seconde confrontation avec son accusateur.

³ Déposition de Van der Wissel, 23 septembre 1672.

le demander au greffe. Celui-ci trouva devant la prison des groupes menaçants. A peine s'était-il éloigné, « en proie à un grand tremblement et avec une figure de mort », suivant le récit d'un témoin oculaire ¹, « qu'il fut poursuivi aux cris de : Où est ce coquin ? Il ne faut pas non plus qu'il échappe. » Gardant son sang-froid, Bacherus se mêla à la foule au lieu de se presser, et ceux qui le poursuivaient le dépassèrent, sans le reconnaître. Ne le voyant pas revenir, le Grand Pensionnaire commença à s'inquiéter. Son second clerc, Ounewaller, venait de lui apprendre que son carrosse avait été renvoyé par les meneurs qui s'attroupaient autour de la prison, afin de s'opposer à l'élargissement de Corneille de Witt, en criant qu'on voulait leur enlever le traître, pour le reconduire en triomphe. Se reprochant déjà l'appel téméraire qu'il avait adressé au Grand Pensionnaire, le Ruard craignit d'avoir préparé la perte de celui qui lui avait été si cher pendant sa vie, et qui pouvait être encore l'appui de sa famille après sa mort ². Il le pressa de repartir, promettant de s'en référer à l'avis que Jean de Witt lui transmettrait, après avoir examiné à loisir l'arrêt de la cour.

Cédant à ses instances, le Grand Pensionnaire consentit à s'éloigner, après être resté auprès de son frère environ une heure, tandis qu'il n'aurait pas vraisemblablement prolongé l'entretien, s'il n'avait été mandé à la prison que par surprise. Il descendit dans le vestibule, et à dix heures et demie, se fit ouvrir la porte, accompagné de son second clerc et de son serviteur ³. Au moment où il allait franchir le seuil, il fut arrêté par les sentinelles qui croisèrent leurs mousquets devant lui ⁴. « Personne ne doit sortir », lui dit brutalement l'un des deux gardes, en le repoussant. — « Pourquoi pas ? » répliqua Jean de Witt. « Vous savez bien qui je suis. » D'autres, parmi ceux qui étaient de service, accoururent en disant : « Vous ne sortirez pas sans ordres. » — « Quels ordres vous faut-il donc ? » demanda-t-il. — « Ceux de notre officier », lui répondit-on. Le cri : « Tirez, tirez », partit aussitôt de la foule. L'un des bourgeois déchargea son arme ; mais le coup manqua. Sans se soucier

¹ *Verhael van t'Ombrengen der Heeren J. et C. de Witt.*

² WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672.*

³ Récit fait par le géolier à Kinschot, 15 février 1673.

⁴ *Stukken*, p. 31, 32.

du péril, Jean de Witt aurait peut-être tenté de s'ouvrir bravement un passage, si le geôlier effrayé ne l'avait pas fait rentrer de force dans la prison, dont il referma précipitamment la porte.

Le Grand Pensionnaire avait été si violemment repoussé, qu'il tomba ; quand il se releva, le geôlier remarqua que ses traits étaient bouleversés, comme si la vision de sa mort prochaine lui était apparue dans toute son horreur. Promptement remis de son émotion, il demanda à être ramené auprès de son frère. Une dernière lueur d'espoir lui fit illusion, quand le lieutenant du poste, Gérard Asselyn, libraire, accompagné du bourgeois Van Os, qui l'avait arrêté à la porte de la prison et paraissait regretter de ne l'avoir pas laissé sortir, se fit conduire auprès de lui, et promit d'intervenir auprès du capitaine de la compagnie, pour lui faire rendre la liberté. Mais il ne revint pas, les autres bourgeois qui étaient de garde l'ayant retenu. Ne perdant pas encore confiance, Jean de Witt interrogea le geôlier pour savoir si la prison avait une autre issue. Il reçut une réponse négative, et se laissa aller à dire plusieurs fois : « Je voudrais être sorti d'ici ; comment en sortirai-je ? » Il était à son tour prisonnier, et n'avait plus qu'à se résigner au sort qui l'attendait, en se consolant au moins par la pensée de partager celui de son frère.

La fureur populaire n'attendait qu'un mot d'ordre pour se déchaîner. Dès la veille, les plus sinistres menaces avaient été publiquement proférées¹. Des placards sanguinaires venaient en outre d'être affichés. A sept heures et demie du matin, on pouvait lire les deux quatrains suivants sur la porte de la Nouvelle Église² : « Lucifer crie de l'enfer : — Corneille de Witt doit venir promptement ; mais il faut d'abord que sa tête soit abattue. Son frère est aussi un coquin, il faut le faire venir avec lui. — Lucifer crie de l'enfer : — Quand les de Witt viendront-ils ? Les bourgeois crient de la Haye : — Attendez-les ce soir⁴. » De son côté, Tichelaer, retenu en prison jusqu'à ce que la sentence de Corneille de Witt lui eût été signifiée, avait eu le temps d'y conférer

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 529. *Stukken*, p. 18, 32, 33.

² WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*.

³ *Stukken*, récit d'Oudaan.

⁴ WAGENAAR, t. XIV, p. 158.

avec l'ennemi déclaré du Ruard, le conseiller Nierop¹. Dans un entretien entendu par le commis de l'avocat fiscal, Ruysch, qui en fit plus tard le récit, Nierop avait donné connaissance à Tichelaer de l'arrêt qui allait être prononcé, en regrettant de n'avoir pu obtenir d'autre peine que celle du bannissement. « C'est à vous », lui avait-il dit à voix basse, « qu'il appartient maintenant d'ameuter le peuple, en faisant croire qu'on a voulu épargner un coupable, et dérober ses complices à la justice. » Il l'exhortait ainsi à préparer un soulèvement, de façon à faire massacrer l'un des deux frères dans sa prison, avant qu'il en sortit, et l'autre dans sa demeure, où l'on croyait qu'il serait resté.

Empressé d'exécuter ces instructions perverses, Tichelaer préférait de telles menaces, que le geôlier effrayé s'adressa, mais vainement, aux conseillers, pour leur demander de ne pas le relâcher, avant que Corneille de Witt eût été mis en liberté et soustrait ainsi à sa vengeance. Ceux-ci le rassurèrent, en déclarant qu'ils sauraient bien maintenir l'ordre². Pour mettre obstacle à l'élargissement du prisonnier, jusqu'à ce qu'il pût en faire sa victime, Tichelaer, dès que la porte de la prison lui eut été ouverte, se nomma aux bourgeois qui étaient de faction, en annonçant que Corneille de Witt allait le suivre. « Messieurs », leur dit-il, « le Ruard vous est échappé; il est banni de la Hollande, et puis c'est tout³ ». Ceux-ci s'écrièrent : « Cela ne se passera pas ainsi, ou le diable s'en mêlera; nous tirerons bien auparavant un coup de fusil. » Après avoir ainsi donné le premier éveil, Tichelaer arrêta les passants qu'il rencontra dans la cour intérieure du palais (le Binnenhof), en leur annonçant que Corneille de Witt venait d'obtenir la vie sauve, et n'avait été livré au bourreau que pour la forme. Il ajoutait que les juges l'avaient reconnu coupable, puisque lui-même, qui était son accusateur, n'avait encouru aucune peine, et dénonçait comme un scandale une condamnation qui, disait-il, était équivalente à l'impunité. Il encourageait ainsi tous ceux qui s'ameutaient autour de lui à se faire eux-mêmes justice.

Ces propos, circulant de groupe en groupe, entretenaient l'irritation populaire, lorsque Tichelaer fut informé tout à coup par une

¹ WAGENAAR, t. XIV, p. 457, *Omstand Verhaal van den Moord den Witten*.

² *Stukken*, récit Tichelaer.

³ L. à Louvois, 21 août 1672. *Recueil de lettres*, p. 200.

personne qui l'aborda, que Jean de Witt était venu rejoindre son frère dans la prison. Comprenant aussitôt qu'il pouvait facilement faire d'un seul coup deux victimes, il précipite l'accomplissement du forfait qu'il s'était chargé d'accomplir. Il quitte le cabaret où il s'était attablé avec d'autres scélérats de son espèce, entre autres un nommé Van der Mosel, « qu'il embrassait publiquement avec de grandes démonstrations d'amitié ¹ », et se montre à la fenêtre de la conciergerie de la cour, pour haranguer la foule en ces termes, dont les récits de la journée font foi ² : « Ce chien va bientôt sortir avec son frère qui est auprès de lui ; retenez-le, il en est temps ; vengez-vous des coquins. » — « A l'assassin ! Trahison ! Nous en aurons deux », hurlaient ceux qui l'écoutaient, pendant que les bourgeois répondaient à ces vociférations en criant : « Aux armes ! » Ce fut le signal d'une course à toute vitesse, « à laquelle se mêlaient jusqu'à des femmes munies de bâtons ou de pierres ³ », et tous les abords de la prison furent bientôt cernés par des bandes dont les deux frères pouvaient entendre les sinistres clameurs.

Il n'y avait plus que l'emploi de la force publique légalement requise qui pût les sauver. C'était aux conseillers-députés qu'il appartenait d'en disposer, le pouvoir exécutif leur étant délégué par les États de Hollande. Six d'entre eux seulement étaient présents à la Haye le 20 août 1672, et les uns par leur inaction, les autres par leur intervention, allaient être responsables du massacre qu'ils auraient pu empêcher. Ils avaient pour président ⁴ Philippe Jacob Boetselaer, seigneur d'Asperen. Son père, ami et confident de Guillaume II, avait été compromis dans le procès de corruption fait au greffier des États généraux Muysch, et exclu de l'ordre de la noblesse. Lui-même s'était marié à la fille de Muysch ⁵, dont la seconde fille avait épousé Buat, l'ancien agent du parti orangiste, qui avait payé de sa vie ses menées avec le roi d'Angleterre ⁶. D'Asperen s'était efforcé de faire oublier

¹ *Stukken*, récit d'un témoin oculaire.

² *Ibid.*

³ L. à Bernard, 20 août 1672. Arch. aff. étr., et *Recueil de lettres*, p. 205.

⁴ Il avait succédé trois ans auparavant, 1669, à Winnenum (voir t. II, ch. x, p. 14), et siégeait depuis neuf ans (1663) dans l'assemblée des États, comme membre de la noblesse.

⁵ AMELOT DE LA HOUSSAYE, *Mémoires historiques et littéraires*, t. II, p. 223, édition 1727, et *Staatkundig Nederland*, t. II, p. 131, article *Muysch*.

⁶ Voir t. I, chap. VI, p. 395.

cette parenté compromettante, en se rattachant bruyamment au parti républicain, par calcul d'ambition¹; mais dès qu'il avait considéré une restauration comme inévitable, il s'était mis au service du prince d'Orange, qui le nomma plus tard son maître d'hôtel. Appelé par les importantes fonctions dont il était investi, à jouer le premier rôle dans les événements de la journée, il allait, soit par faiblesse de caractère, soit plutôt par entraînement de parti, ou peut-être par secret désir de venger la mort de son beau-frère Buat, se rendre coupable de forfaiture à tous ses devoirs.

Aucun des conseillers députés ne sut d'ailleurs remplir les siens. Seul, Bosveldt de Haarlem resta à son poste; mais ce fut pour partager avec d'Asperen la même complicité de défaillance. Les autres disparurent dans l'après-midi, pour se dérober, par frayeur du danger, à la mission qui leur avait été confiée. Ainsi en agirent Beveren, seigneur de Zwyndrecht, beau-frère de Jean et de Cornéille de Witt, qui, craignant sans doute d'être trop suspect pour pouvoir les protéger utilement, aima mieux se montrer pusillanime, en se tenant à l'écart; Gilles Valkenier, d'Amsterdam, qui s'était signalé depuis longtemps par son hostilité contre le grand pensionnaire de Witt; Adrien Bogaert, de Delft; Pesser Van Velsen, de Schiedam. Le procès-verbal officiel de leur première séance de la journée du 20 août, le seul qui ait été conservé, constate qu'ils s'étaient tous réunis le matin, pour délibérer sur l'envoi de munitions à Groningue². D'autres mesures plus pressées à prendre s'imposèrent bientôt à leurs préoccupations. Les premiers frémissements du tumulte populaire, qu'ils entendirent dans la salle de leur comité, leur donnèrent l'alarme, et ils vinrent aussitôt en rendre compte aux États de Hollande, qui étaient réunis pour donner un successeur à Jean de Witt³.

Après avoir entendu le rapport fait par d'Asperen, les États, à la séance desquels plusieurs membres manquaient, entre autres Beverningh et Van Beuningen, retenus, l'un au camp, l'autre en mission diplomatique à Bruxelles, s'empresent de délibérer sur les précautions destinées à garantir la tranquillité publi-

¹ Voir t. II, chap. x, p. 83.

² Procès-verbaux man. des conseillers-députés, séance du 20 août 1672. Archives du royaume.

³ Voir chap. xiv, p. 498.

que¹. Pour donner suite à la proposition des nobles², ils chargent les conseillers-députés de mettre sous les armes les trois compagnies de cavalerie auxquelles la garnison de la Haye était réduite, et de s'entendre avec les magistrats de la ville pour réunir les compagnies bourgeoises les plus sûres. Ils se hâtent ensuite de dépêcher un courrier au prince d'Orange, dont le quartier général était éloigné de la Haye d'environ huit lieues, pour lui demander de venir le plus tôt possible rétablir l'ordre par sa présence, et d'envoyer en même temps sans aucun retard des troupes de renfort. En outre, sur la proposition de Cornelis Hop, pensionnaire d'Amsterdam, ils déclarent qu'ils resteront en permanence, pour aviser aux ordres les plus urgents à donner.

La petite troupe de cavalerie, dont les États de Hollande pouvaient disposer, fut mise sous les ordres d'un officier d'élite. C'était le comte Claude de Tilly³; il appartenait par une branche collatérale à la famille du grand capitaine de la guerre de Trente ans, et était venu s'engager au service des États généraux, qui lui donnèrent le commandement en chef de leur armée, après la mort de Guillaume III. Les trois compagnies, qui avaient pour capitaines, outre le comte de Tilly, M. de Steenhuyzen, et son fils qui portait le titre de seigneur de Malde, furent envoyées prendre position, l'une dans la Cour extérieure du palais des États (le Buytenhof), où était le poste de garde ordinaire de la garnison, les deux autres à l'entrée de l'avenue appelée le Kneuterdijk, sur la Place, afin de protéger les abords de la prison par les deux côtés où elle était accessible. L'ordre leur fut donné de maintenir leurs communications, en gardant libre le passage à travers la voûte de la prison, qui joint la Cour à la Place. Elles ne comptaient pas plus de trois cents hommes, et manifestaient des dispositions qui

¹ Résol. États de Hollande, 20 août 1672, man. Vivien.

² Les nobles présents à la séance étaient Wassenaar de Duwenroorde, Wassenaar d'Obdam Dorp de Maasdam, Van Schagen et Heenvliet.

³ Claude Tserclaes, comte de Tilly, était originaire des Pays-Bas espagnols, et avait été élevé dans la religion catholique. Sa femme était Anne-Antoinette d'Aspremont, d'une famille lorraine. Il se signala dans tous les combats qui eurent lieu jusqu'à la paix d'Utrecht, fut nommé en 1709 maréchal de camp et commandant en chef de l'armée des Provinces-Unies. Il mourut gouverneur de Maëstricht en 1723. (Voir *Notice historique sur le feld-maréchal de Tilly*, par RUSSEL. Maëstricht, 1867.)

pouvaient faire craindre leur défection. Le détachement qui s'était dirigé dès le matin sur la Cour extérieure du palais, ayant rencontré la compagnie bourgeoise la plus indisciplinée, s'était écarté pour la laisser passer. En même temps, les cavaliers ayant entendu pousser le cri qui servait de ralliement aux séditeux : *Orange op, Witte onder*, ce qui signifiait par un jeu de mots : *Orange dessus, blanc dessous*¹, avaient levé leurs chapeaux, en répondant : « Nous ne pensons pas autrement². »

Toutefois, il suffisait d'un chef tel que le comte de Tilly, aussi fidèle qu'énergique, pour que la discipline militaire ne courût aucun risque. Les États l'avaient investi de pleins pouvoirs. Aux termes de leur résolution, les conseillers-députés étaient chargés « de donner les ordres, et de prendre les mesures nécessaires pour que les compagnies de cavalerie se trouvant actuellement en garnison à la Haye fussent employées contre les attroupements et rassemblements, à cette fin non-seulement d'empêcher, par les moyens les plus vigoureux, les violences et insolences qui pourraient être commises, mais encore de séparer et de dissiper la foule, avec consigne, en cas où la douceur ne suffirait pas, de faire feu sur les mutins et récalcitrants, et de les obliger à la retraite, en employant la force des armes pour rétablir partout la tranquillité³ ». L'exécution immédiate de ces ordres aurait pu dissiper la sédition, en permettant l'élargissement des captifs; mais les conseillers-députés se crurent autorisés à les modifier. Ils enjoignirent à la cavalerie de se tenir seulement sur la défensive et à la portée de la prison, en attendant une nouvelle résolution des États. « On n'osait pas », écrivait-on à l'agent français Bernard, « tout en voulant engager la troupe contre le peuple, s'exposer à la hasarder, dans l'appréhension d'un désordre général qui aurait fait piller, ruiner et tuer tout ce qui était dans ce lieu⁴. »

L'armement des compagnies bourgeoises, au nombre de 1,200 à 1,500 hommes⁵, avait commencé à intimider les conseillers-

¹ Voir t. II, chap. XIII, p. 401.

² *Stukken*, récit Verhoef. Le récit de Verhoef fut fait le 16 octobre 1674, à Voorburgh. — VAN DER HOEVEN, *Vie de J. et C. de Witt*, p. 423, édition hollandaise.

³ Résol. États de Hollande, 20 août 1672.

⁴ L. à Bernard, 20 août 1672. Archives aff. étr. et *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, t. I^{er}, p. 206.

⁵ WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*.

députés. Malgré les recommandations des États, elles avaient été toutes mises indistinctement sous les armes. Réparties au nombre de six dans les différents quartiers de la ville, elles étaient désignées par la couleur de leur drapeau. La première, la compagnie orange, blanche et bleue, qui avait fourni le poste de garde de la prison, vint occuper la Cour extérieure (le Buiytenhof); c'était celle qui se montrait la plus pacifique. Les quatre autres, plus ou moins chancelantes et suspectes, prirent position sur la Place et sur l'avenue du Kneuterdijk. La dernière, celle du drapeau bleu, qui comprenait les artisans des faubourgs, et dont les dispositions semblaient le plus menaçantes, fut tenue à l'écart sur le canal du Singel, de l'autre côté du palais des États. Pour mettre leur responsabilité à couvert, les conseillers-députés se crurent obligés de conférer avec les magistrats municipaux. Trop confiants, l'ancien bourgmestre de la ville, Jean Mas ¹, colonel de la bourgeoisie, et le pensionnaire du conseil, Jacob Van den Hoeven, déclarèrent que la paix publique serait rétablie, si quelques officiers de la bourgeoisie se rendaient auprès de Corneille de Witt et de son frère, sous prétexte de les garder, jusqu'à ce que le prince d'Orange eût fait connaître ses ordres ². Les conseillers-députés communiquèrent cette proposition à la cour de justice, qui y donna son consentement, et ils en rendirent compte aux États de Hollande, en vue de les rassurer.

Tandis que ces propositions tenaient lieu des mesures énergiques qu'il aurait fallu prendre, l'agitation se propageait dans les rangs de la bourgeoisie. Se défiant de leurs camarades, quelques bourgeois de la compagnie orange, blanche et bleue, voulurent s'assurer de la présence des prisonniers. Ayant vainement tenté de se faire ouvrir la porte extérieure de la prison, ils s'introduisirent dans la cour, par un mur mitoyen, et accompagnés de deux officiers, douze d'entre eux passèrent par les guichets intérieurs, dont le geôlier fut contraint de leur livrer l'entrée. Six se détachèrent de ce groupe avec l'un des officiers, pour se faire conduire dans la chambre des deux frères. Ils furent reçus avec une politesse qui désarma leur irritation. « Jean de Witt leur dit qu'il avait toujours eu confiance

¹ Il était devenu le trésorier du conseil, en quittant ses fonctions de bourgmestre. (Article de M. Fruin de Gids, 1867, n° 186.)

² WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*.

dans la bourgeoisie, et qu'il ne ferait aucune difficulté, pour aller aveuglément avec elle au milieu de tous les périls, employant encore beaucoup de paroles persuasives et gracieuses pour les toucher¹. » Ils se retirèrent satisfaits; mais leurs déclarations ne purent réussir à apaiser le tumulte qui continuait au dehors. Les bourgeois des autres compagnies, ne voulant pas rester inactifs, faisaient des perquisitions dans les maisons voisines, pour s'assurer s'ils ne trouveraient pas des passages secrets qui pourraient favoriser une évasion; un maçon, nommé Klaptas, montait sur le toit de la prison, afin d'être tout prêt à tirer, s'il voyait l'un des deux frères chercher à s'enfuir².

Maitres de leurs inquiétudes, et préoccupés seulement du soin de se les cacher l'un à l'autre, Jean et Corneille de Witt se montraient résignés au sort qui les menaçait. Tandis qu'ils se faisaient servir le frugal repas³, que Jean de Witt avait eu le sang-froid de demander au geôlier confondu par son insouciance du danger⁴, la servante épouvantée vint leur annoncer qu'au dehors, les bourgeois se montraient de plus en plus irrités. « Que veulent-ils donc? » demanda Corneille de Witt avec une fière impassibilité. — « Vous tuer », ne put-elle s'empêcher de dire. « Si c'est à moi qu'ils en veulent », répondit-il, « qu'ils viennent, je suis ici⁵. » Il ne gardait plus d'autre espoir que celui du salut de son frère.

Ils achevaient tous deux de diner, lorsque vers deux heures, l'avocat fiscal Ruysch se présenta tardivement⁶. Il introduisit auprès d'eux les officiers de la bourgeoisie préposés à leur garde, d'après les ordres des magistrats municipaux de la Haye et des conseillers de la cour⁷. Pour justifier leur présence, Ruysch alléguait que Corneille de Witt, n'ayant pas encore acquiescé à l'arrêt de la cour, devait être provisoirement retenu sous la surveillance de ceux auxquels cette mission était donnée. Jean de Witt en conclut qu'on ne pouvait, quant à lui, l'empêcher de sortir, et se dispo-

¹ *Stukken*, récit du geôlier à Kinschot.

² WAGENAAR, t. XIV, p. 166, et *Stukken*, p. 18, 26, 33.

³ C'était le repas que le geôlier avait préparé pour lui-même; il acheva de cuire le poulet qu'il allait manger, et y ajouta un autre plat. *Stukken*.

⁴ *Stukken*, récit du geôlier à Kinschot.

⁵ WAGENAAR, t. XIV, p. 166.

⁶ *Stukken*, p. 44, et BASNAGE, t. II, p. 313.

⁷ Voir chap. XIV, p. 525.

sait déjà à quitter la chambre, espérant qu'une fois remis en liberté, il pourrait assurer la délivrance de son frère : il fut retenu par les officiers de la garde bourgeoise qui accompagnaient l'avocat fiscal. Celui-ci, qui ne pouvait invoquer aucun prétexte pour prolonger sa captivité, fut réduit à lui dire : « Prenez encore un peu de patience, monsieur, car le peuple est trop exalté ¹. » Il se contenta de faire élargir son second clerc, Onewaller, et son serviteur Van der Wissel, qui ne consentirent à le quitter que sur son ordre, après avoir reçu ses recommandations pour mettre ses enfants en sûreté ².

Ruysch s'empressa de les accompagner, et déserta lâchement son poste. Il laissait dans la prison les officiers qui l'avaient accompagné, et sur lesquels il se déchargeait ainsi du sort des deux frères. Ceux-ci, après son départ, tentèrent de les gagner à leur cause. Ils les firent asseoir à leur table, et leur offrirent un verre de vin, pendant que Jean de Witt, dont la présence d'esprit était imperturbable, employait son talent de persuasion à les convaincre de l'innocence du Ruard. Ses explications, accompagnées de ses pieuses remontrances, leur concilièrent bientôt les dispositions de ceux auxquels ils étaient confiés ³, mais sans que le bon vouloir de leurs gardiens pût désormais suffire à les sauver.

Toutefois, le temps gagné était déjà un commencement de salut, et la ferme attitude du comte de Tilly pouvait encore faire croire que la sédition serait tenue en échec. Il manœuvrait habilement, afin de disposer ses cavaliers en cercle autour de la compagnie orange, blanche et bleue, qui avait la garde de la prison, et sur laquelle il croyait pouvoir compter, s'il parvenait à l'isoler des autres. Pour tenir celles-là à l'écart, il les refoulait pas à pas, à distance de la Place qu'il voulait dégager, malgré la résistance des bourgeois qui cherchaient à pénétrer dans les rangs des cavaliers, en les serrant de près, pour empêcher la liberté de leurs mouvements ⁴. Les plus violents espérèrent l'intimider, en feignant de vouloir décharger leurs mousquets. Mais le comte de Tilly, poussant bravement son cheval au-devant d'eux, et s'adressant à leurs

¹ Manuscrit de Dordrecht.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 530.

³ *Duncaniana*, 3^e volume. 1672.

⁴ *Stukken*, récit d'un témoin oculaire.

officiers, leur demanda s'ils voulaient remplir la Haye de sang et de carnage, ajoutant qu'ils pourraient bien s'en ressentir eux-mêmes les premiers ¹. Les officiers, se souciant peu de s'exposer, se hâtèrent de répondre que telle n'était pas leur intention, et se contentèrent d'inviter le comte de Tilly à se retirer avec sa troupe. Celui-ci opposa à cette sommation un refus hautain, et continua de rester opiniâtrément à son poste.

Les instigateurs du complot, reconnaissant qu'ils ne pourraient avoir aucune prise sur lui par la crainte, eurent recours à un subterfuge pour l'éloigner. Le bruit s'était répandu depuis le matin que, sous le prétexte habituel de la trahison des régents, deux mille paysans s'étaient mis en marche sur la Haye, pour s'y livrer au pillage et y renouveler les violences qui venaient d'être commises à Delft ². Aussi les États de Hollande avaient-ils enjoint à leurs conseillers-députés de s'entendre avec les magistrats de la Haye pour faire lever les ponts-levis, et mettre en état de défense les canaux ainsi que les fossés ³. Ces craintes, quoique exagérées, n'étaient pas tout à fait chimériques. Les habitants de quelques villages voisins de la Haye s'étaient en effet attroupés, en manifestant des dispositions séditieuses; mais le receveur général des Provinces-Unies, Jacob de Volberguen, qui allait visiter ses terres, les ayant rencontrés, les avait fait haranguer par leur pasteur, et ils s'étaient promptement dispersés ⁴. Cette nouvelle avait peut-être été propagée pour la délivrance du Grand Pensionnaire et du Ruard, afin d'obliger ainsi les compagnies bourgeoises à dégager les abords de la prison, en se portant à la défense des avenues de la ville. Elle ne servit néanmoins qu'à préparer la perte des deux frères, en donnant à leurs ennemis un prétexte pour éloigner les compagnies de cavalerie, et leur enlever ainsi leurs derniers défenseurs.

Mettant à profit cette fausse alerte, les délégués des compagnies bourgeoises, d'abord deux sergents ⁵, ensuite deux officiers ⁶, se

¹ BASNAGE, t. II, p. 314, mémoires man. du comte de Tilly.

² Voir t. II, ch. XIII, p. 406.

³ Résol. États de Hollande, 20 août 1672, man. Vivien.

⁴ WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672*. — DE GIBS, 1867, article de M. Fruin.

⁵ Decankant et Van Spanje.

⁶ Van Leenwen et Van Reenen.

rendirent auprès des conseillers-députés, pour leur demander de donner à la cavalerie l'ordre de sortir de la ville, afin de repousser les paysans, s'ils approchaient. Soit par une injustifiable imprudence, soit par une honteuse frayeur, les conseillers-députés s'étaient déjà séparés sans se donner un nouveau rendez-vous. Leur président, d'Asperen, accompagné de Bosvelt de Haarlem et du secrétaire des États, Simon Van Beaumont, s'était retiré chez le commis de leur comité, de Wilde, dans le voisinage de l'hôtel de ville ¹. Après avoir éconduit les sergents de la garde bourgeoise, d'Asperen et Bosvelt eurent la faiblesse d'entrer en pourparlers avec les officiers, et leur demandèrent s'ils s'engageaient à garantir la sécurité des prisonniers. Quoique les officiers eussent promis d'y pourvoir, les conseillers-députés, réduits à deux et n'étant pas en nombre pour prendre une décision, se montraient encore hésitants, quand ils furent rejoints par les magistrats municipaux de la Haye, Jean Mas et Van der Hoeven, qui s'étaient déjà mis en rapport avec eux au commencement de la journée ². Ceux-ci n'avaient aucune connivence avec les séditieux, puisqu'ils furent déposés le mois suivant ³, comme suspects au parti orangiste; mais ils ne s'en firent pas moins les représentants de la politique de concession, celle qui se flatte de pacifier l'émeute en désarmant la résistance. Ils représentèrent aux conseillers-députés la nécessité du prompt éloignement de la cavalerie, qu'ils réclamaient comme gage de la pacification.

Infidèles aux instructions qui leur étaient données par les États de Hollande et aux engagements qu'ils avaient pris, d'Asperen et Bosvelt acquiescèrent misérablement à la demande qui leur était faite. Ils envoyèrent au comte de Tilly l'ordre verbal d'abandonner son poste et d'aller occuper les avenues de la ville. Ne pouvant les croire assez imprévoyants ou assez coupables pour devenir ainsi les complices de la sédition, le comte de Tilly, malgré les vociférations de la foule et les clameurs des bourgeois, déclara qu'il n'obéirait qu'à un ordre écrit. Il prévoyait les suites funestes de sa retraite, et tenait à n'en être pas rendu responsable. Malgré son courageux refus, les conseillers-députés n'éprouvèrent ni scrupules,

¹ Sur le Prinsen Gracht. Voir WAGENAAR, t. XIV, p. 168, procès-verbal manuscrit recueilli sous la dictée du commis de Wilde.

² Voir chapitre XIV, p. 525.

³ 7 septembre 1672. Voir DE GIDS, 1867, article de M. Fruin.

ni remords. Docilement soumis aux volontés populaires qui leur étaient imposées, ils chargèrent leur commis, de Wilde, de rédiger les instructions signées par d'Asperen, et auxquelles le comte de Tilly devait se conformer. Elles enjoignaient à celui-ci de se retirer avec les deux compagnies de cavalerie qui occupaient la Place¹.

Il devait les employer à la garde des quatre ponts qui servaient de portes d'entrée à la Haye, tandis que la troisième compagnie, commandée par M. de Stenhuyzen, resterait en observation dans la Cour extérieure du palais². En recevant cet ordre fatal, le comte de Tilly ne se fit aucune illusion sur le sort des deux frères. « J'obéis », dit-il, « mais MM. de Witt sont perdus. » Il était le seul qui dans cette lamentable journée eût fait son devoir. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie les instructions qu'on lui avait données, et onze ans plus tard³, étant en garnison à Maëstricht, il les faisait lire au cousin germain du Grand Pensionnaire, Vivien, en déplorant l'obligation qui lui avait été imposée de s'y soumettre.

Son départ laissait la place libre aux assassins. Celui qui allait en prendre le commandement était l'orfèvre Henri Verhoef, bourgeois de la compagnie du drapeau bleu, dont il était le véritable capitaine⁴, ennemi passionné des deux frères de Witt, auxquels il destinait les deux balles dont il chargeait dès le matin son mousquet⁵. Ses principaux complices étaient l'échevin Van Bankhem, le chirurgien Van Baelen, le notaire Van Soenen, le graveur d'armes d'Assigny, le sculpteur de Maas, le valet de poste Van Vaalen, le meunier Vredemborg, le débitant de vin Van Dorsten, et un marchand de denrées françaises, Van Olten⁶. L'obscurité de leurs noms ne doit pas les mettre à l'abri de l'infamie.

¹ *Récit détaillé du commis de Wilde*, cité par WAGENAAR, t. XIV, p. 468, et *Mémoires man. du comte de Tilly*, cités par BASNAGE, t. II, p. 315.

² Auprès du corps de garde auquel elle avait fourni le poste ordinaire du service.

³ COSTERUS, p. 426. Basnage avait vu également cet ordre en 1720. BASNAGE, t. II, p. 315.

⁴ Le capitaine de la compagnie, Zacharie Zwarf, n'en avait conservé le commandement que sous la condition de lui obéir.

⁵ CERISIER, *Histoire des Provinces-Unies*, t. VII, p. 399.

⁶ *Stukken*, récit du geëllier à Kinschot, récit d'un témoin oculaire. — WICQUEFORT, t. IV, p. 534.

C'était au chef improvisé de cette bande de scélérats, que les magistrats de la Haye devaient désormais s'adresser, pour obtenir la délivrance et le salut des prisonniers. Dans cet espoir, ils se soumièrent à l'humiliation de négocier avec Verhoef, en paraissant le reconnaître comme l'ambassadeur de l'émeute. Le colonel de la bourgeoisie, Jean Mas, vint le trouver dans les rangs de sa compagnie, et le conduisit dans une maison voisine, où il le conjura de faire épargner MM. de Witt, l'assurant que les magistrats de la Haye lui seraient toujours reconnaissants d'un aussi grand service et l'en récompenseraient. Verhoef l'interrompit par ces paroles menaçantes : « Ceux qui parlent pour les coquins ne valent pas mieux qu'eux », et ayant vidé deux verres de vin, il retourna au milieu des bourgeois de sa compagnie, pour leur ordonner de se mettre en marche.

L'alarme est aussitôt donnée aux membres de la régence, qui étaient tous réunis à l'hôtel de ville, à l'exception du vieux bailli de Veer, oncle de Jean et de Corneille de Witt¹, à qui son grand âge servait d'excuse. Ils envoient en toute hâte le bourgmestre Groenevelt à Verhoef, pour le prier de se rendre auprès d'eux. Celui-ci y consent. Rassuré par la présence du poste de bourgeois qui montaient la garde devant l'hôtel de ville, et qui lui promettent de lui porter secours, au premier appel, Verhoef entre sans armes dans la salle du conseil, où les magistrats et les régents ont la bassesse de lui souhaiter humblement la bienvenue. Verhoef les rappelle au respect d'eux-mêmes; refusant de prendre le siège qui lui est offert, il les invite à s'asseoir et à se couvrir. Le bourgmestre Groenevelt ne lui épargne aucune flatterie, pour obtenir qu'il laisse le Grand Pensionnaire et le Ruard sous la surveillance de deux délégués de chacune des compagnies bourgeoises, jusqu'à l'arrivée du prince d'Orange. Verhoef se montre inflexible, déclarant avoir désormais une autre besogne à faire, que celle de garder les traîtres. « Quelles sont donc vos intentions? » lui demande le pensionnaire Van der Hoeven. — « Aller chercher les de Witt à la prison, et leur rompre le cou », répond Verhoef, « quand même je devrais être seul pour m'en charger. Ayez seulement une demi-heure de patience, et je vous mettrai leurs cœurs dans les mains. » L'épouvante fermait la bouche aux magistrats et aux

¹ Il avait épousé Cornelia Van den Corput, sœur de leur mère.

régents, tandis que Verhoef leur jetait comme adieu cette dernière menace : « Vous êtes tous perdus, si vous êtes de la faction des de Witt ¹. »

Ils finirent cependant par reprendre courage, et craignant que le sang des innocents ne retombât sur eux, ils s'honorèrent au moins, en essayant de les sauver par un suprême effort de courage malheureusement trop tardif. Tandis que les conseillers-députés et les membres des États se tenaient à l'écart, les régents décidèrent qu'ils se rendraient en corps devant la prison, afin d'interposer leur autorité ². Mais l'échevin Van Bankhem et l'ancien bourgmestre Pieterse, qui était traduit en justice pour ses malversations, prirent les devants par des rues détournées, afin d'enjoindre à leurs affidés d'intercepter le passage aux magistrats municipaux, et avant que ceux-ci fussent arrivés, le signal des dernières violences était donné.

Une fois sorti de l'hôtel de ville, Verhoef avait rejoint sa compagnie ³, celle du drapeau bleu. Celle-ci s'était avancée, en poussant de grands cris, jusque dans la Cour extérieure du palais ⁴ (le Buitenhof), sans que le dernier détachement de cavalerie, qui y était resté après le départ du comte de Tilly, ait tenté, malgré les réclamations des meilleurs citoyens, de lui en disputer l'accès. Elle se rapprochait ainsi de la prison, dont elle cherchait à occuper les abords. La compagnie du drapeau orange, blanc et bleu, en avait, il est vrai, conservé la garde, et fidèle à sa consigne, elle opposait ses rangs serrés aux nouveaux venus. Craignant une collision et menacée d'être assaillie ⁵, elle finit par reculer, tandis que Verhoef, ayant répandu le bruit qu'il s'agissait seulement de transférer Corneille de Witt et son frère de la prison à l'hôtel de ville ⁶, allait s'assurer que les autres compagnies stationnées sur la Place et sur l'avenue du Vivier laisseraient tout faire.

Ses complices ⁷ l'attendaient impatiemment au seuil de la prison, devant laquelle la compagnie du drapeau bleu s'était déployée. Au

¹ *Stukken*, récit Verhoef.

² WICQUEFORT, t. IV, p. 526, note, édition Chais Van Buren.

³ *Stukken*, récit Verhoef.

⁴ Elle était venue y stationner auprès de la maison du Rhyograaff.

⁵ L. de la Haye, 20 août 1672, écrite à Louvois. *Recueil de lettres*, p. 202.

⁶ *Stukken*, récit d'Oudaan.

⁷ Ils étaient au nombre de seize à vingt. *Stukken*, récit d'Oudaan.

cri qu'il proféra : « Faisons sortir les coquins d'ici », répondit une décharge de mousqueterie ; elle cribla la porte de balles, dont l'une pénétra jusqu'au mur de l'escalier, qui aujourd'hui encore en conserve l'empreinte. Fortement verrouillée et protégée par une barre de fer, la porte résista à cette attaque. Verhoef se disposait à l'enfoncer avec des marteaux qu'il avait fait prendre chez un forgeron du voisinage, quand le geôlier, épouvanté des menaces qui lui étaient faites, consentit à l'ouvrir ¹. Il était quatre heures. Verhoef et ses acolytes se précipitent aussitôt dans la prison, saisissent le geôlier, qui se laisse maltraiter plutôt que de consentir à les conduire auprès des prisonniers, lui arrachent les clefs des chambres, et s'élançant en haut de l'escalier, dans celle qui était le dernier asile des de Witt ². Elle était restée ouverte, et les assassins n'avaient qu'à en franchir le seuil, pour se trouver en présence de leurs victimes.

Les deux frères les entendaient venir, sans trembler. Brisé par les épreuves de la torture, Corneille de Witt était étendu sur son lit ³, la tête couverte d'un bonnet, et vêtu d'une robe de chambre japonaise. Jean de Witt, qui avait gardé sur ses épaules son manteau de velours, était assis devant une table, au pied du lit. Pour se fortifier contre les frayeurs de la mort et les angoisses de la dernière heure, il faisait la lecture de la Bible à son frère ⁴. Les officiers de la bourgeoisie qui leur servaient de gardiens essayent vainement de les défendre contre leurs meurtriers ; ceux-ci les repoussent violemment, les accusent de s'être laissé acheter, et les menacent de leur faire partager le sort des deux prisonniers.

Impatient de hâter le sanglant dénouement, Verhoef, suivi de sa bande, court au lit de Corneille de Witt, et en tire brusquement les rideaux, en s'écriant : « Traître, il vous faut mourir. Priez Dieu et préparez-vous. » — « Que vous ai-je fait de mal ? » dit avec calme sa victime. — « Vous avez voulu enlever la vie au prince, dépêchez-vous : debout et tout de suite », répond Verhoef. Fier et résigné comme il l'avait été devant le bourreau, les mains jointes,

¹ *Stukken*, récit Verhoef.

² *Ibid.*, récit du geôlier à Kinschot.

³ Il avait suspendu au pied de son lit sa perruque et son chapeau.

⁴ La page était restée ouverte, suivant certains récits, au livre des *Juges*, suivant d'autres, au livre des *Rois*. *Stukken*, récit daté de Dordrecht, et récit du geôlier à Kinschot.

le Ruard se recueille dans une dernière prière, tandis qu'un coup de crosse de fusil, dirigé contre lui et détourné par Verhoef, atteint l'une des colonnes du lit, qui est brisé. On lui enjoint de s'habiller, et pendant qu'il passe l'un de ses bas, la pointe d'un poignard, dont il est menacé, l'oblige à se lever sans plus de retard ¹. Séparé de son frère par l'irruption des assassins, Jean de Witt, après avoir vainement cherché à s'emparer d'une épée, pour mourir en se défendant, s'avance hardiment au-devant d'eux, et leur demande s'ils ont également le dessein de lui donner la mort. « Oui », lui répond-on, « traître, coquin, voleur, vous aurez le même sort que votre frère. » Au même instant, le notaire Van Soenen le frappe derrière la tête d'un coup de pique, qui fait jaillir le sang. Le Grand Pensionnaire, sans se troubler, enlève son chapeau, et bande sa blessure avec son mouchoir. Croisant les bras, il s'écrie d'une voix ferme : « En voulez-vous à ma vie ? Jetez-moi donc par terre à vos pieds. » Et il découvre tranquillement sa poitrine ².

Verhoef s'interpose pour empêcher que les deux frères ne soient massacrés dans la prison. « C'est sur l'échafaud qu'il faut faire mourir ces coquins », dit-il ³, voulant venger ainsi la mort de Buat, qui, dans la seconde guerre d'Angleterre, avait payé de sa vie le complot orangiste dont il avait été le principal agent ⁴, et l'exécution de Van der Graef, condamné deux mois auparavant pour sa tentative d'assassinat contre le Grand Pensionnaire ⁵. Par ses ordres, Jean et Corneille de Witt, arrachés de leur chambre, sont violemment poussés vers l'escalier tournant, dont les vingt-neuf marches leur restaient à descendre. Le Grand Pensionnaire est entraîné le premier, tandis que son frère, blessé par un coup de planche, à demi renversé, est précipité jusqu'au premier palier. Pouvant à peine se retourner, il lui tend son bras. Leurs deux mains se joignent dans une rapide étreinte, et s'envoyant un dernier regard, ils se crient l'un à l'autre : « Adieu, frère ⁶ ! »

Arrivés tous deux au bas de l'escalier, ils ne purent s'adresser aucune autre parole et se perdirent de vue. Verhoef avait fait

¹ *Stukken*, récit Verhoef.

² *Ibid.*, récit d'Oudaan.

³ *Ibid.*, récit Verhoef, et récit du géôlier à Kinschot.

⁴ Voir t. I, chap. vi, p. 395.

⁵ Voir t. II, chap. xiii, p. 396.

⁶ *Stukken*, récit du géôlier à Kinschot.

prendre les devants à Jean de Witt, auprès duquel il se tenait, comme pour remplir l'office de bourreau. « Troublé par le feu de son regard », ainsi qu'il le déclara lui-même, il n'aurait pas osé lui porter les premiers coups, fût-ce avec l'aide de deux assaillants, si Jean de Witt avait eu une arme entre les mains, pour se défendre. Il avoua même qu'il avait été confondu par le sang-froid avec lequel le Grand Pensionnaire, n'ayant plus rien à sauver que son honneur, se justifiait du crime de trahison qu'il lui imputait, en lui répondant : « Si tous avaient fait comme moi, il n'y aurait pas une seule ville qui eût été livrée. » Au bruit de ce colloque, craignant que leur proie ne leur échappât, les meurtriers accusaient déjà Verhoef de s'être laissé gagner, en recevant la bourse et la montre de Jean de Witt. Pour se disculper, il le repoussa loin de lui, et le livra à la bande de forcenés qui l'attendaient devant la porte de la prison, pour le conduire avec son frère soixante pas plus loin, en vue de sa maison du Kneuterdijk, jusqu'à l'échafaud ¹. Leur fureur les empêcha de suivre leur consigne, et les deux prisonniers furent immolés, avant d'avoir atteint le lieu ordinaire des exécutions.

Trainé plutôt que conduit sur les traces de son frère, en arrière duquel il était resté, Corneille de Witt périt le premier sous les coups des assassins qui s'étaient emparés de lui. « Que voulez-vous que je fasse ? » leur disait-il, « où voulez-vous que j'aille ? » Forcé d'avancer sous la pointe des poignards et des piques, il avait à peine dépassé la voûte de la prison, et venait d'entrer sur la Place, qui y fait suite, quand, serré de près contre la balustrade du Vivier, il trébuche, tombe à terre, et est foulé aux pieds. Deux bourgeois, un marchand de vin nommé Van Ryp, et un boucher nommé Louw, le terrassent avec les crosses de leurs fusils ². Il se soulevait encore sur ses mains ³, lorsque le graveur Cornelis d'Assigny, lieutenant de la compagnie du drapeau bleu, le frappe avec son poignard, en même temps qu'un matelot lui ouvre la tête avec sa hache ⁴. On se jette aussitôt sur lui, et l'on danse sur son corps ⁵.

¹ *Stukken*, récit Verhoef.

² *Ibid.*, lettre d'un pasteur à Lentingh.

³ *Ibid.*, récit d'Oudaan. WICQUEFORT, t. IV, p. 532.

⁴ *Ibid.*, récit du géôlier à Kinschot.

⁵ *Ibid.*, récit d'Oudaan.

⁶ *Duncaniana*, 1672.

L'agonie de son frère se confondit avec la sienne. Sorti de la prison tête nue, la figure ensanglantée par le coup de pique qu'il avait reçu, Jean de Witt s'était couvert le visage de son manteau, et s'en servait comme d'un bouclier, pour parer les coups qui le menaçaient de toutes parts. Délivré de Verhoef, qui, atteint lui-même par le choc d'un mousquet mal dirigé, avait trouvé dangereux de rester à ses côtés, il cherchait encore à s'échapper, et répétait ces derniers mots à ceux qui l'entouraient : « Que faites-vous là ? Ce n'est pas là ce que vous voulez. » Mais les impitoyables bourgeois de la compagnie du drapeau bleu le repoussent, en serrant leurs rangs, tandis qu'il tente à grand'peine de se frayer un passage au milieu d'une double haie qu'il ne peut franchir ¹. Il se retournait, saisi d'horreur, en entendant les clameurs féroces qui lui annonçaient le meurtre de son frère, lorsqu'il est atteint par derrière d'un coup de pistolet tiré par le lieutenant de marine Jean Van Vaalen ², dont le frère faisait partie de la bande de Verhoef. Le voyant chanceler, puis tomber, l'assassin s'écrie : « Voilà l'Édit perpétuel à terre ! »

Tout meurtri et mourant, Jean de Witt a cependant la force de relever la tête et de tendre les mains jointes vers le ciel, lorsqu'il entend cette dernière injure qui ne lui est pas épargnée : « Vous, prier Dieu ; vous ne croyez pas qu'il y en ait un : vous l'avez renié depuis longtemps par vos trahisons et vos scélératesses ³. » Au même instant, un nouvel égorgueur, l'aubergiste Pierre Verhaguen, sort des rangs de la compagnie du drapeau blanc ; n'ayant pu décharger son fusil, dont le coup n'est pas parti, il assène sur la tête du Grand Pensionnaire un violent coup de mousquet qui le renverse inanimé, tandis que plusieurs autres bourgeois de la même compagnie, parmi lesquels le boucher Christophe de Haan, lui envoient à bout portant les balles de leurs mousquets, qui l'achèvent ⁴. Il était quatre heures et demie de l'après-midi.

Des deux grands citoyens ainsi immolés comme ennemis du pays qu'ils avaient fidèlement et glorieusement servi, il ne restait plus que deux cadavres, qui ne furent même pas épargnés. Après

¹ *Stukken*, récit d'Oudaan.

² *Ibid.*, récit d'un témoin oculaire.

³ WAGENAAR, t. XIV, p. 173.

⁴ *Stukken*, récit Verhoef et autres récits.

les avoir rapprochés l'un de l'autre, les bourgeois des compagnies les plus voisines de la prison, se formant en cercle, firent une décharge générale en signe de réjouissance. Les corps furent ensuite traînés à l'échafaud; les mèches des mousquets et des bandoulières servirent de cordes pour les y suspendre ¹. Un matelot les attacha dos à dos, par les pieds, aux derniers échelons du gibet construit en forme d'estrapade, en s'écriant que de si grands coupables n'étaient pas dignes d'être pendus par la tête. Tous leurs vêtements furent arrachés et partagés par lambeaux. L'un des principaux complices de l'attentat, le valet de poste Adrien Van Vaalen, ayant pu s'emparer du manteau de velours de Jean de Witt, parcourut les rues, en criant : « Voici la guenille du traître, le grand Jean. »

Au milieu des hurlements d'une foule altérée de sang, les deux victimes furent livrées après leur mort aux traitements les plus barbares. Les deux premiers doigts de la main droite furent d'abord coupés à Jean de Witt, comme pour lui faire expier l'usage qu'il en avait fait, en signant et jurant l'Édit perpétuel. Ce fut ensuite comme un défi que les plus fanatiques se portèrent, par les mutilations les plus révoltantes et les plus obscènes. Pour atteindre aux derniers excès d'une sauvage férocité, l'un de ceux qui dépeçaient ainsi les cadavres leur enleva un morceau de chair, en se vantant de vouloir le manger. Les dépouilles de leurs membres furent mises à l'encan. « J'achetai », dit un témoin oculaire ², « pour deux sous et un pot de bière un doigt de la main de Jean de Witt. » — « On aurait dit », ajoute-t-il, « des loups affamés, qui, ayant trouvé un cadavre, se le disputaient pour assouvir leur faim vorace. »

Les compagnies bourgeoises étaient restées sous les armes, pour se repaître de ce hideux spectacle. La frayeur ou la haine retenait autour de l'échafaud ceux qui se faisaient soit les lâches flatteurs, soit les complices éhontés de ces sanglantes ignominies. Les magistrats et les régents de la Haye, qui n'avaient pu pénétrer jusqu'à la prison pour protéger les deux frères, s'étaient retirés dans l'hôtelierie voisine ³. Tremblants et éperdus, ils se montrèrent à la

¹ *Stukken*, récit d'Ondaan.

² *Ibid.*

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 532.

fenêtre, comme pour donner leur assentiment aux violences qui étaient commises sous leurs yeux, tandis que les principaux ennemis du Grand Pensionnaire se confondaient dans la foule autour de l'échafaud, afin de donner ainsi satisfaction à leurs impitoyables ressentiments ¹.

Le contre-amiral Cornelis Tromp, qui n'avait pu pardonner à Jean de Witt la disgrâce qu'il avait encourue, par suite de sa mésintelligence avec Ruyter, vint jouir à l'aise de sa basse vengeance ². Voulant rester caché, il avait pris la précaution de rabattre son chapeau sur son visage; mais il n'en fut pas moins reconnu et signalé par l'un des assistants. Salué avec enthousiasme par la foule, il fut interrogé en ces termes : « Que pense de cette mort M. Tromp ? » — « Cela doit être ainsi », répondit-il avec indifférence. L'un des pasteurs les plus fougueux de la Haye, Simon Simonides, auquel les États avaient dû imposer silence par suite de la violence séditieuse de ses prédications, n'avait pas craint de venir encourager l'assassinat par sa présence: Il se retirait en silence, quand du haut de l'échafaud, l'un de ceux qui avaient traîné les deux cadavres l'interpella, en lui criant : « Monsieur le ministre, sont-ils bien pendus ? » Remarquant que le corps du Grand Pensionnaire, plus grand que son frère, touchait par la tête à l'estrade de l'échafaud, Simonides le montra du doigt, en disant : « Pendez-le un échelon plus haut. » Le lendemain, à sa prédication du dimanche, dans la Nouvelle Église, il fit l'apologie du crime, appelant les assassins de nouveaux Macchabées qui avaient vaillamment combattu les Infidèles, et assurant qu'ils méritaient des récompenses pour avoir été les instruments de la vengeance divine.

La nuit seule sépara les spectateurs. Peu s'en était fallu que la journée ne s'achevât par de nouvelles violences. Les bourgeois les plus indisciplinés, surexcités par les libations de l'orgie, voulaient livrer au pillage la maison du Grand Pensionnaire, pendant que les cavaliers envoyés pour la garder en forçaient la cave et extorquaient l'argent ³, encouragés par leur lieutenant qui se faisait

¹ *Stukken*, récit d'un témoin oculaire.

² WAGENAAR, t. XIV, p. 173.

³ VAN DER HOEVEN, *Vie de J. et C. de Witt*, traduction française, t. II, p. 542, et résol. États de Hollande, 23 août 1672.

remettre le portrait de Jean de Witt et se l'appropriait. Certains membres des États, entre autres le bourgmestre de Rotterdam, Van der Aa, auraient été égorgés, s'ils ne s'étaient pas dérobés par la fuite au sort qui les menaçait. Ce ne fut qu'à grand'peine que les capitaines des compagnies bourgeoises les reconduisirent dans leurs quartiers respectifs. Elles se retirèrent enseignes déployées, et aussi triomphantes que si elles venaient de prendre part à un exploit militaire. « Il est près de huit heures du soir », écrit un témoin oculaire à la fin de la journée, « et l'on voit parmi le peuple une si grande joie, que c'est comme s'il y avait kermesse dans ce lieu ¹. »

Vers neuf heures et demie, Verhoef reparut en scène pour se livrer à un dernier accès de fureur. Il avait besoin de justifier son crime, en cherchant à prouver qu'il avait frappé des coupables. Dans ce dessein, il entreprit de faire croire à la trahison de Jean de Witt, et feignit d'en avoir découvert la preuve dans un message adressé à Beverningh, qu'il avait trouvé dans les vêtements du Grand Pensionnaire. Cette lettre n'avait d'autre objet que des communications adressées à Beverningh sur le campement des troupes au quartier général de Bodegrave et sur les marches qu'elles pourraient faire ². Avant d'aller la porter chez le procureur Sterreweld, pour s'en faire délivrer une copie authentique ³, il déclara qu'elle méritait un dernier châtiment. Se rendant à l'échafaud le couteau à la main, il éventa les cadavres, et enleva les deux cœurs, qu'il se proposait, disait-il, d'offrir au prince d'Orange et au roi d'Angleterre. Il les emporta tout sanglants, et les déposa sur la table de l'auberge, où ils servirent de jouet aux assassins qui s'y trouvaient réunis. Verhoef les conserva longtemps chez lui comme un trophée, et plusieurs années s'écoulèrent avant que la sépulture leur fût donnée ⁴. Une heure après, dans la solitude et l'ombre

¹ L. à Bernard, 20 août, Archives aff. étr. et *Recueil de lettres*, p. 206.

² BASNAGE, t. II, p. 329. D'après Wicquefort (*Mémoire sur l'année 1672*), cette lettre aurait exhorté Beverningh à ménager l'intérêt de l'État, en sorte que le capitaine ne donnât pas une trop grande étendue à son autorité; mais il semble résulter du récit de Wicquefort que c'était là l'allégation de Verhoef plutôt que la teneur de la lettre.

³ WAGENAAR, t. XIV, p. 177, manuscrit recueilli sous la dictée du procureur Sterreweld.

⁴ *Stukken*, récit d'Oudaan. — WICQUEFORT, t. IV, p. 327.

de la nuit, à la lueur vacillante des torches, un peintre s'approcha de l'échafaud. C'était Jean de Baan, celui-là même qui, par un singulier contraste, avait été chargé cinq ans auparavant de faire le portrait de Corneille de Witt, dans l'éclat de sa gloire, au retour de sa victorieuse expédition d'Angleterre. Il dessina les deux corps suspendus au gibet, couverts de plaies et mis en lambeaux, et conserva ainsi pour la postérité la lugubre apparition de cette scène de carnage.

Épouvantés par la catastrophe que leurs conseillers-députés avaient laissées s'accomplir, les États de Hollande se réunirent dans la soirée. Un très-petit nombre de membres de l'assemblée, dix à douze environ, répondirent à l'appel de leurs noms¹ ; parmi ceux-là se trouvait Vivien, resté courageusement à son poste². Réduits à l'impuissance, pendant que le grand ministre, qui avait eu si longtemps leur confiance, était cruellement égorgé avec son frère, les États n'étaient même pas intervenus pour faire respecter les cadavres des victimes, dont ils n'avaient désormais qu'à assurer l'ensevelissement. A sept heures du soir, ils enjoignirent aux conseillers-députés de les faire transporter en lieu sûr. Ceux-ci se crurent obligés d'attendre encore quelques heures pour l'exécution de cet ordre. A minuit seulement, les deux corps furent enlevés de l'échafaud par le serviteur de Jean de Witt, Van der Wissel, et par son cocher Jacob. Un avocat nommé Théophile Neranus, et le cordonnier de la maison, Thomas Ryswyck, dont la famille de Jean de Witt avait été la bienfaitrice³, s'étaient courageusement offerts pour les assister.

La vaillante sœur des deux victimes, Johanna de Zwyndrecht, reçut les précieux restes qui lui furent rapportés, sans que la crainte ou le désespoir pût faire fléchir la fermeté d'âme qui lui était commune avec ses frères. Quand elle s'éloigna pour aller rejoindre les enfants de Jean de Witt confiés à sa garde, ce fut son neveu, Antony de Veer, fils du vieux bailli de la Haye, qui se chargea des soins de la sépulture. La lettre que dès le lendemain il adressa à sa tante lui rendait compte, dans les moindres détails, de la funèbre

¹ 2^e résol. États de Hollande, 20 août 1672, man. Hop.

² Vivien donna sa démission de pensionnaire de Dordrecht le 13 septembre 1672, et fut remplacé par Van Moleschot.

³ Voir *Notice sur la Haye*, par un habitant. 1853.

cérémonie. Avant la fin de la nuit, deux cavaliers escortèrent le chariot funèbre qui conduisait les corps de Jean et de Corneille de Witt à leur dernière demeure. Ils furent enterrés dans la Nouvelle Église, auprès de la chaire, et déposés dans le caveau de famille, qui quatre ans auparavant s'était ouvert pour recevoir le cercueil de la femme du Grand Pensionnaire ¹. Leurs armoiries avaient été portées secrètement chez le gardien de l'église, pour être, suivant l'usage, suspendues au-dessus de leur tombeau. Le lendemain, la populace de la Haye, à laquelle elles furent signalées, se les fit livrer, les mit en pièces, et peu s'en fallut qu'elle ne violât les sépultures ².

« Le samedi 20 août 1672 », ainsi que le constate dans son journal contemporain Bernard Costerus ³, « a été jouée sur la scène publique de la Haye une tragédie, telle que l'antiquité et les peuples barbares n'en offrent pas de plus horrible, dans l'assassinat et le dépeçement des cadavres des frères de Witt. J'en ai entendu parler à mon père, qui avait été envoyé en mission à la Haye par le conseil de la ville de Woerden, et qui fut le spectateur désolé de cet horrible massacre. Toutes les fois qu'il y pensait, ses cheveux se dressaient sur sa tête. » — « La fin de M. le Grand Pensionnaire et de son frère est horrible ⁴ », écrivait de Paris le grand mathématicien Huyghens, qui plusieurs années auparavant avait entretenu une correspondance scientifique avec Jean de Witt. « Quand on voit des choses comme celles-là », ajoutait-il, « il semble que MM. les épicuriens n'avaient pas tort de dire : *Versari in republica non est sapientis*. » (Se mêler aux affaires publiques n'est pas l'œuvre d'un sage.) Le philosophe Spinoza, auquel le Grand

¹ Le caveau portant le n° 77 avait été acheté par Jean de Witt le 19 novembre 1665, peu de temps après l'achèvement de l'église, pour 400 florins. Sur une copie du registre de l'église, dont l'original n'existe plus de 1660 à 1672, on lit que le caveau de Jean de Witt fut ouvert le 20 novembre 1665 pour un de ses enfants; plus tard, en 1667 et en 1668, pour deux autres et pour un enfant de son beau-frère, M. de Zwynrecht, et le 6 juillet 1668 pour les dépouilles de sa femme. La liste se termine par cette inscription : « 20 août 1672 : Corneille et Jean de Witt. » La famille de Witt a payé différents frais pour le caveau jusqu'en 1736. Par négligence d'inscription, il revint à l'église, et fut vendu à un marchand de draps en 1758 pour 400 florins.

² WAGENAAR, t. XIV, p. 178.

³ COSTERUS, *Historisch Verhaal*, p. 236.

⁴ L. Huyghens à son beau-frère Philippe Doublet, 4 septembre 1672. Publication sur Huyghens par M. Shinkel.

Pensionnaire servait une pension de deux cents florins ¹, et qui resta honorablement fidèle à l'attachement ainsi qu'à la reconnaissance, faisait savoir à Leibnitz ² que l'hôte chez lequel il demeurait à la Haye l'avait empêché de sortir, dans la crainte qu'il ne fût déchiré. « Autrement », ajoutait-il, « j'aurais été la nuit afficher quelque part, proche du lieu du massacre, un papier où j'aurais écrit ces mots : *Ultimi barbarorum.* » (Les derniers des barbares.)

Ces violences commises par les factions déchainées, pendant que les ennemis étaient campés sur le territoire de la république envahie, ne pouvaient manquer de leur faire ressentir une secrète satisfaction. Ils se flattaient de les exploiter pour achever plus aisément la conquête des Provinces-Unies, et le commandant de la ville d'Utrecht s'empressait d'écrire aux ministres de Louis XIV « que cette affaire, en produisant la consternation parmi tous les honnêtes gens, ne pouvait manquer d'avoir un bon effet pour le service du Roi ³ ». Si cette catastrophe était signalée au prince de Condé comme regrettable, c'était à un point de vue tout à fait personnel : l'un de ses agents financiers lui en faisait part comme d'un malheur nuisible à la spéculation qu'il faisait sur les actions des Indes, « dont elle empêcherait la hausse ⁴ ». Quelle étrange appréciation d'un si atroce forfait, et quel enseignement philosophique à tirer d'un tel commentaire donné aux plus tragiques événements !

Des médailles consacrèrent le souvenir de l'attentat. A côté de celles qui furent gravées par les ennemis des victimes, et qui les représentent comme ayant porté la peine de leur puissance et de leur orgueil, d'autres leur rendirent plus ou moins tardivement la justice qu'elles méritaient. Parmi celles-là ⁵, la plus belle, qui est en or, et qui a été conservée dans les archives de la famille, reproduit en relief le buste de Corneille de Witt, revêtu d'un costume de guerre, en souvenir de ses campagnes navales, et celui de Jean de Witt, habillé en ministre des États de Hollande, avec

¹ Cette pension, qui était indispensable à son existence, lui ayant été contestée par les tuteurs des enfants de Jean de Witt, Spinosa leur en remit le brevet. Ce témoignage de désintéressement leur fit honte, et ils lui en continuèrent le paiement.

² Leibnitz a écrit ces lignes pour lui-même en novembre 1676. Elles portent pour suscription : *Spinosa mihi retulit sequentia.* L'original se trouve à la Bibliothèque de Hanovre.

³ L. Stouppa à Louvois, 23 août 1672. *Recueil de lettres*, p. 96.

⁴ L. Gomez Diaz à Condé, 26 août 1672, archives de Chantilly.

⁵ BASNAGE, t. II, p. 319.

cette double inscription : *Hic armis maximus, ille toga.* (Celui-ci plus grand sous les armes, celui-là sous la toge), complétée par ce vers d'Horace :

Integer vitæ scelerisque purus.

(Celui-ci d'une vie intègre, celui-là innocent de tout crime.) Au revers, figurent les corps des deux frères, déchirés par des animaux féroces, au-dessous desquels est inscrite, avec la date du massacre, cette citation latine :

Nobile par fratrum, sævo furor ore trucidat.

(Ce noble couple de frères est mis en pièces par les cruelles morsures de la fureur.) En exergue, on lit cet éloge funèbre :

*Nunc redeunt animis ingentia Consulis acta,
Et formidati sceptris oracla Ministri.*

(On se souvient maintenant des grandes actions de ce consul et des oracles de ce ministre redoutable aux rois.)

Avant que les deux victimes eussent été livrées à leurs assassins, les enfants de Jean de Witt, ses trois filles et ses deux fils, avaient été mis en sûreté par son serviteur Van der Wissel, et par son second clerc Reinier Ounewaller, conformément aux dernières recommandations que le Grand Pensionnaire leur avait faites, quand ils étaient sortis de prison¹. Vers deux heures et demie, les orphelins furent conduits chez les deux sœurs Deborah et Martha Coster, lingères de la famille et tantes d'Ounewaller². Ils y passèrent la nuit, livrés à de cruelles angoisses; l'émotion de la fille du Grand Pensionnaire était telle que le bruit de sa mort fut répandu³. Le lendemain, dès le matin, leur tante, Johanna de Zwyndrecht, les envoya en voiture, sous la garde du fidèle Ounewaller, dans la maison d'Ilpendam, voisine d'Amsterdam, chez leur

¹ Voir chap. xiv, p. 527.

² Les sœurs Coster, qui étaient anabaptistes, demeuraient dans le Gedempte Gracht, la première rue à droite du Spui, et y habitaient la maison qui, en venant du Spui, est la dernière avant d'arriver au Beyemstraat. Voir *Notice sur la Haye*, par un habitant; VERGENS, *Un mot sur le tombeau des de Witt*, et VAN DER HOEVEN, *Vie de J. et C. de Witt*, traduction française, t. II, p. 537.

³ L. Doublet à Huyghens, 4 septembre 1672, *publication sur Huyghens*, par M. SHINKEL, DUNCANIANA, 3^e volume, 1672.

oncle maternel, Pierre de Graeff. Leur père l'avait, par son testament, institué leur tuteur, associant à cette tutelle leur second oncle maternel, Gérard Bicker Van Swieten, leur oncle paternel de Zwyndrecht, et leur plus proche cousin Vivien ¹.

Quant à Jacob de Witt, demeuré dans la maison de son fils, d'où il avait pu entendre les cris de mort poussés autour de la prison, il aurait volontiers attendu les assassins ; mais il avait été entraîné loin de la demeure où la fureur populaire ne l'aurait peut-être pas épargné. « Il se démit de sa charge à la cour des comptes, et alla pleurer dans la retraite la mort de ceux qui avaient été la joie et l'orgueil de sa vieillesse ². » Retourné à Dordrecht, il eut la douleur de leur survivre plus d'un an. « Vous savez sans doute », écrit Wicquefort à de Groot ³, « que M. de Witt le père est mort ⁴, et qu'il a été enterré à Dordrecht avec cérémonie, en plein jour, à cloches sonnantes, et suivi de grand monde aussi bien que de ses petits-fils. »

La femme de Corneille de Witt, Maria Van Berkel, à laquelle avait été épargné le navrant spectacle si courageusement supporté par sa belle-sœur de Zwyndrecht, fit preuve de la même énergie, en se montrant également inaccessible à toute défaillance. Impatiente d'être fixée sur le sort de son mari, elle avait quitté Dordrecht, où elle était restée jusqu'alors, pour diriger les enquêtes qui devaient être adressées à la cour de justice, et accompagnée de son fils aîné Jacob, elle s'était mise en route pour la Haye. Apprenant à Delft la sentence qui rendait la liberté à Corneille de Witt, en le bannissant, elle hâta la marche de son carrosse, afin d'être la première à l'accompagner en exil, lorsqu'elle fut rencontrée à Ryswick, à une heure de la Haye, par un passant qui lui apprit le soulèvement de la bourgeoisie et le massacre des deux frères. Il la conjura de retourner sur ses pas, et n'ayant pu trouver un asile chez le pasteur du village, qui lui refusa lâchement l'entrée de sa demeure ⁵, elle s'embarqua pour Rotterdam, où elle passa la nuit chez sa belle-sœur, Maria de Witt, mariée à Diederick Hoeuft.

Le lendemain, comme elle retournait à Dordrecht, elle rencontra

¹ Collection Hoog, papiers de famille.

² MIGNET, t. IV, p. 71.

³ L. man. Wicquefort à Groot, 22 janvier 1674.

⁴ Il mourut le 10 janvier 1674.

⁵ VAN DER HOEVEN, *Vie de J. et de C. de Witt*, édition hollandaise, 1705, p. 451.

sur le bateau un passager qui arrivait de la Haye. Témoin de l'attentat, il en fit publiquement le récit, et le termina en montrant un doigt qui avait été coupé à Corneille de Witt. « Maria Van Berkel, qui l'avait écouté en silence, s'avança vers lui, en demandant à regarder le doigt qu'il faisait voir. Elle le considéra avec une pieuse attention et dit tout à coup : « Ce doigt a encore tenu hier « à la main de mon bien-aimé mari; il m'est bien connu. » A cette parole, le passager, qui ne s'attendait pas à se trouver en face de la femme de la victime, tomba comme foudroyé d'émotion, et tous ceux qui se trouvaient avec lui sur le bateau furent troublés de pitié, tandis que Maria Van Berkel restait calme et recueillie dans sa douleur ¹. »

Elle avait déjà trouvé un refuge contre l'affliction dans la résignation chrétienne où elle puisait toute sa force. La lettre que dès le soir de la fatale journée elle adressa de Rotterdam à sa belle-sœur, Johanna de Zwyndrecht, en conserve le touchant témoignage. « Je ne peux m'empêcher », lui écrit-elle ², « de vous souhaiter la consolation qui sert aussi à me consoler, c'est qu'il a plu à Dieu qu'il en soit ainsi, et que nous devons dès lors supporter ce coup avec soumission. Eu égard à mon cher mari, je désirerais fort que tout pût se faire avec la plus grande réserve, et en silence, sans apposer ses armes, ni faire étalage de deuil. Puisse le Dieu tout-puissant vous fortifier par son Saint-Esprit, à la garde duquel je vous recommande ! »

Pour conserver aux siens un souvenir du désastre dans lequel tout son bonheur avait sombré, elle écrivit les lignes suivantes sur le carnet de famille où Corneille de Witt avait enregistré les événements de sa vie domestique ³ : « Aujourd'hui, 20 août, mon cher mari a été affreusement massacré à la Haye par la faction des bourgeois, avec notre digne frère, Jean de Witt. Il était dans sa cinquantième année, ayant eu quarante-neuf ans le 19 juin 1672. Il avait été amené le dernier de juillet à la conciergerie de la cour de justice, et de là, le 6 août, à la prison, pour y être cruellement

¹ *Manuscrit original d'Oudaan*, communiqué par M. SCHOTEL, et *Notes journalières de la Haye et Rotterdam*, 1663-1696, publiées par M. SCHOTEL dans sa lettre à M. Vreede, sur la vente de manuscrits à Amsterdam, en 1847.

² L. de Maria Van Berkel à Johanna de Zwyndrecht, 20 août 1672. Collection Hoog, papiers de famille.

³ Ce carnet, que j'ai eu entre les mains, fait partie des archives de famille de M. Hoog.

torturé, sur la seule accusation d'une infâme personne, Guillaume Tichelaer, barbier de Piershill. Dieu garde tous les hommes de pareils malheurs, dont le 20 de ce mois a été si tristement scandalisé! »

Elle se retira après son veuvage à Rotterdam ¹, dans la maison maternelle, où elle retrouvait les souvenirs heureux de sa vie de jeune fille, et survécut trente-quatre ans à son mari, ayant vu mourir avant elle ses deux fils et deux de ses filles ². Comparée à l'héroïne de l'Ancien Testament, Deborah, dans une pièce de vers qui lui était adressée pour son dernier anniversaire de naissance, elle resta, jusqu'à ses soixante-quatorze ans accomplis ³, la gardienne des tombeaux d'une famille dont elle avait partagé la gloire et l'infortune.

Les sentiments patriotiques aussi bien que les sentiments religieux étaient le patrimoine commun de cette noble famille. Le beau-frère des deux victimes, Diederick Hoenft, écrit à leur sœur Johanna de Zwynrecht, le lendemain de leur mort, cette lettre remarquable, dans laquelle la pensée du bien public adoucit l'amertume des malheurs privés : « Que deviendrons-nous? Quoi que fassent les méchants, les desseins de Dieu s'accomplissent, et si Dieu faisait que cet événement contribuât à rétablir la concorde dans la patrie, les cadavres de ceux que nous pleurons auraient servi de réconciliation ⁴. »

Trois jours après l'attentat ⁵, les États de Hollande firent reprendre dans la maison du Grand Pensionnaire le sceau de la province, qui était resté entre ses mains. Informés en outre par les conseillers-députés que les scellés avaient été mis sur les armoires et caisses contenant ses papiers, ils délèguèrent des commissaires pour en prendre possession. L'un des nobles, Van Schaegen, seigneur de Heenvliet, qui succéda à Corneille de Witt dans sa charge de Ruard de Putten, et quelques-uns des députés de Dordrecht, d'Amsterdam et d'Alkmaar, furent chargés de cette mission ⁶.

¹ L. m. Jacob de Witt à Maria Van Berkel, 20 novembre 1672.

² Maria et Wilhelmina. Voir t. II, chap. xi, p. 246.

³ Elle mourut le 5 août 1706.

⁴ L. de Diederick Hoenft à Johanna de Zwynrecht, 21 août 1672. VEEGENS, *Un mot sur le tombeau des de Witt*.

⁵ Résol. États de Hollande, 23 août 1872.

⁶ C'étaient sans doute les pensionnaires de ces trois villes, Vivien Hop et de Neyn, qui étaient présents à la séance du soir du 20 août.

Les États leur associèrent le nouveau Grand Pensionnaire, Fagel, et le secrétaire de leur assemblée, Simon Van Beaumont, en décidant que les conseillers-députés seraient chargés de les assister¹. Les papiers du Grand Pensionnaire comprenaient les liasses des lettres publiques ou privées qui lui étaient adressées, et les minutes, reliées par année, de celles qu'il écrivait ou faisait écrire². Ils forment une série de volumes³, qui sont l'histoire de son ministère et de sa vie⁴.

Les États résolurent de les faire transporter aux archives⁵, où cette importante collection est restée intacte⁶. Ils ne crurent pas devoir tenir compte⁷, au moins jusqu'à nouvel ordre, des réclamations des tuteurs des enfants, qui demandaient à garder toutes les lettres privées, et s'en référèrent au dépouillement préalable de la correspondance de Jean de Witt, qui lui fit rendre la plus éclatante justice. Les commissaires auxquels les États avaient confié cet examen reconnurent « son infatigable travail, sa ponctuelle régularité et sa fidélité incorruptible ». Ils déclarèrent « qu'on devrait fort souhaiter que beaucoup de régents s'inquiétassent autant du bonheur de leur patrie que le Grand Pensionnaire paraissait l'avoir fait ». Interrogé sur ce qu'ils avaient trouvé dans ses papiers, l'un d'eux fit cette réponse qui méritait d'être recueillie, et qui était le jugement anticipé de l'histoire : « Rien que l'honneur et la vertu⁸. »

Le prince d'Orange n'avait rien fait pour empêcher ni pour prévenir le drame sanguinaire qui, ainsi que l'écrivait un contemporain⁹, « achevait de mettre la faction de ses ennemis hors d'état de lui nuire ». Il sembla plutôt l'encourager, et se conduisit de

¹ Résol. États de Hollande, 23, 25 et 27 août 1672.

² *Ibid.*, et man. Hop, 27 septembre 1672.

³ Voir t. I, chap. II, p. 134.

⁴ Ce sont ces papiers qui ont servi à cet ouvrage.

⁵ Résol. États de Hollande, 27 septembre et 20 décembre 1672.

⁶ Elle est conservée dans la salle n° 8 des archives du royaume. Voir lettre de M. Schotel à M. de Waal sur les archives du royaume. La Haye, 1851.

⁷ Résol. États de Hollande, 20 décembre 1672.

⁸ OUDAAN, *Vie de Jean et de Corneille de Witt*. WAGENAAR, t. XIV, p. 185, et récit de Pierre Van Balen dans les *Stukken*, p. 50.

⁹ L. man. à Bernard, 20 août 1672. Archives aff. étr.

façon à paraître l'approuver. En effet, dès le 21 juin 1672, il avait reçu dans son camp les premiers assassins auxquels Jean de Witt avait échappé. Quelques semaines plus tard, il s'était refusé à intervenir en faveur de Corneille de Witt, dénoncé par Tichelaar comme ayant voulu lui enlever la vie, quoiqu'il ne pût avoir aucun doute sur son innocence. Si le jour où le Grand Pensionnaire et son frère furent victimes de la fureur populaire, il était absent de la Haye, au moins s'y trouvait-il l'avant-veille. Le 17 août 1672¹, il était venu dans l'assemblée des États généraux pour s'opposer à l'éloignement de la flotte de Ruyter, qu'il voulait retenir sur les côtes de Zélande². Le 18 août, c'était encore de la Haye³ qu'il écrivait au prince Jean-Maurice de Nassau, qui gardait le poste de Muyden, pour l'inviter à se rendre le lendemain soir à son quartier général d'Alphen, où il allait retourner. Il n'avait donc pas quitté la Haye sans avoir eu connaissance de la sentence qui condamnait Corneille de Witt à la torture, et il avait laissé froidement s'accomplir l'œuvre du bourreau, quand il n'aurait eu qu'un mot à dire pour y mettre obstacle.

Le jour du massacre, le 20 août, il se rendit, dès huit heures du matin, à Woerden, qui était resté en dehors de la ligne de défense. Il en visita les remparts, mais sans paraître s'occuper de fortifier la ville. Bernard Costerus, qui avait accompagné le prince dans cette tournée rapide, fait remarquer⁴ « que beaucoup de gens raisonnables et observateurs de cette époque étaient disposés à croire qu'ayant été informé de ce qui se passait à la Haye, il avait voulu établir un alibi ». — « D'après leur opinion », ajoutait-il, « le prince, après avoir été de si bonne heure faire son inspection à Woerden, ayant de là un chemin commode et droit, sans avoir plus de dix lieues à franchir, pouvait être à trois heures de l'après-midi à la Haye. On ajoutait dès lors qu'il s'y était rendu incognito, et que le départ de la cavalerie à laquelle la garde des frères de Witt était confiée, avait eu lieu par son ordre, ayant été commandé par un seigneur bien connu de son intimité. » De son côté,

¹ Résol. États généraux, 17 août 1672.

² Voir t. II, chap. XIII, p. 449.

³ L. du prince d'Orange au prince Jean-Maurice de Nassau, 18 août 1672. Archives de la maison d'Orange, t. V, p. 272.

⁴ COSTERUS, *Historisch Verhaal*, p. 419 et 235.

Gourville rapporte ¹ « que le prince lui avait raconté qu'à la suite de la rumeur de la populace qui s'était émue lorsque M. Jean de Witt était allé à la prison, plusieurs de ses amis se présentant chez lui, il les y envoyait tous pour voir ce que c'était ».

Ces témoignages sont trop suspects ou trop hasardés, pour qu'on puisse en tenir compte. Ils n'ont ni un caractère d'authenticité, ni même un caractère de vraisemblance, qui puisse les faire prévaloir contre les déclarations officielles auxquelles on peut sûrement ajouter foi. « Au moment de l'abominable mort de MM. de Witt », disait dans l'assemblée des États le grand pensionnaire Fagel, quelques jours après l'attentat ², « on avait allégué que le prince était trop bon, et qu'il fallait pour cela qu'on fit l'ouvrage, avant qu'il fût arrivé à la Haye. » En outre, la meilleure preuve que Guillaume III, au lieu de se rendre à la Haye, était revenu de Woerden à son quartier général, c'est qu'il y reçut lui-même, selon toute apparence, le pressant message que les États de Hollande lui adressèrent, à la première nouvelle du tumulte qui commençait ³.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins avéré, ainsi qu'un recueil du temps l'indique ⁴, « que le prince d'Orange avait employé secrètement et sous main des affidés, entre autres les serviteurs de son oncle naturel, M. de Zuylestein, et des scélérats de cette espèce, qui avaient mis tout en œuvre pour augmenter la fermentation et faire massacrer les frères de Witt par une population déchainée ». En outre, il ne tint aucun compte de l'appel des États de Hollande, quand il n'aurait eu qu'à se transporter à la Haye, ou même à y envoyer un messenger porteur d'un ordre d'élargissement, pour sauver la vie aux deux victimes. Il aime mieux s'en tenir à une abstention qui le rend inexcusable. Sa conduite pendant cette néfaste journée, aussi bien que dans les semaines qui la suivirent, peut dès lors accrédi-ter tous les soupçons, et malgré les dehors qu'il sut garder, elle obscurcit d'un sombre nuage l'éclat de sa renommée.

Quant aux impressions qu'il ressentit ou laissa paraître en

¹ GOURVILLE, *Mémoires*, p. 81, collection Petitot.

² Man. Vivien, 27 août 1672.

³ 1^{re} résol. États de Hollande, 20 août 1672. Voir chap. XIV, p. 523.

⁴ *Duncaniana*, 1675, sous la signature J. Roth.

apprenant l'attentat, elles ont donné lieu à des récits contradictoires. Il allait se mettre à table pour souper, quand il reçut un second message, daté de sept heures du soir, dans lequel les États de Hollande lui faisaient, dans tous ses détails, le récit de l'assassinat du Grand Pensionnaire et de son frère, qu'ils qualifiaient d'« horrible », et dont ils demandaient la rigoureuse punition. On peut douter que, sortant de sa réserve habituelle, le prince d'Orange ait dit à Gourville ¹ « qu'il n'avait donné aucun ordre de faire tuer MM. de Witt, mais que le jour où il avait appris leur mort, sans y avoir contribué, il n'avait pas laissé de s'en sentir un peu soulagé ».

Un témoin qui se trouvait auprès de lui, au moment où le message des États lui fut annoncé, M. de Benthem, semble mériter plus de confiance, quand quelques années plus tard il écrivait : « Je ne l'ai jamais vu si touché, que lorsqu'il apprit la tragique fin qui, avec la permission de Dieu, était arrivée à ces deux frères qui lui avaient été toujours opposés ². » Ce fut la communication de ce témoignage faite au fils de Jean de Witt, qui lui enleva tout scrupule, pour demander audience au prince d'Orange, onze ans après la mort de son père ³. L'historien qui a écrit la vie de Guillaume III, Samson, assure également que celui-ci donna publiquement des regrets au sort des deux victimes, « ne souffrant pas qu'on insultât à la mémoire du Ruard, et déclarant qu'il n'imputait pas à la haine pour sa personne l'opposition qui lui avait été faite par le Grand Pensionnaire ⁴ ». Il le tenait, d'après Burnet ⁵, « pour l'un des plus grand hommes de son siècle, et reconnaissait qu'il avait fidèlement servi l'État ». De son côté, la princesse douairière d'Orange, s'expliquant sur le massacre des deux frères, avait dit, d'après ce qui fut rapporté à un beau-frère de Jean de Witt, Pierre de Graeff : « Cela ne me fait pas grand'chose pour le Ruard; mais cela m'afflige beaucoup pour le Grand Pensionnaire, qu'une aussi noble intelligence ne l'ait pas sauvé d'une telle mort ⁶. »

¹ GOURVILLE, *Mémoires*, p. 481.

² Lettre man. de M. de Benthem au comte de Dohna, 3 février 1687. Collection Hoog, papiers de famille.

³ Voir t. II, ch. XI, p. 243.

⁴ SAMSON, t. II, p. 421.

⁵ BARNET, *Mémoires*, t. II, p. 238.

⁶ *Stukken*, 5 avril 1676.

Le prince d'Orange n'en reste pas moins responsable, non-seulement de ses ménagements pour les meurtriers, mais encore des récompenses qu'il leur accorda. Dès son arrivée tardive à la Haye, où il ne se rendit que le lendemain de l'attentat, dans la soirée, les États lui envoyèrent¹ des commissaires², pour lui représenter qu'ils étaient livrés à la merci de la sédition, et lui demander de les protéger, en sévissant contre les plus coupables, qui, d'après un témoignage contemporain, « n'étaient guère plus de dix ou douze³ ». Le stathouder, suivant son habitude, leur répondit d'une manière évasive, alléguant que « le nombre des criminels lui paraissait trop considérable pour qu'il les fit arrêter », et ajouta « que les caustiques ne lui semblaient pas opportuns à employer⁴ ». Cette capitulation du prince d'Orange avec l'émeute et le crime est ainsi appréciée, dans la lettre de condoléance adressée par un ami de la famille au beau-frère de Corneille de Witt, Antony de Berken⁵ : « J'ai peur de vivre », lui écrivait-il, « sous ceux qui, n'ayant ni la puissance, ni l'autorité, ni le courage pour punir de tels forfaits, laissent la foule en furie exécuter des atrocités inouïes. *Impunitas peccandi maxima est illecebra.* » (L'impunité est le plus grand encouragement au crime.)

Guillaume III ne se contenta pas de cette indulgence témoignée aux principaux auteurs de l'attentat; il ne craignit pas de se faire leur bienfaiteur. Il honora publiquement de sa confiance Albert Nierop⁶, celui des conseillers de la cour qui s'était montré le plus acharné à la perte de Corneille de Witt, et qui avait même, paraît-il, donné le premier signal du tumulte populaire, pour faire massacrer les deux frères⁷. Tichelaer, à qui une large indemnité avait été remise, tant qu'avait duré sa détention, reçut une pension de quatre cents florins, qui lui fut exactement payée, même au double, pendant toute la vie de Guillaume III. Il obtint

¹ Résol. États de Hollande, 22 août 1672. Man. Vivien.

² M. de Maasdam et des députés de Dordrecht, d'Amsterdam et d'Alkmaar.

³ WICQUEFORT, t. IV, p. 551.

⁴ *Ibid.*

⁵ L. à Antony de Berken, 25 août 1672. Collection Hoog, papiers de famille.

⁶ Il fut désigné par Guillaume III avec Wierds, maître des comptes de la maison d'Orange et conseiller à la cour de Brabant, pour l'enquête relative au renouvellement des régence des villes. WICQUEFORT, *Mémoires sur l'année 1672.*

⁷ Voir chap. XIV, p. 520.

en outre la charge de substitut du bailliage de Putten, qui, suivant certaines allégations, lui avait été secrètement promise par l'oncle du prince d'Orange, M. de Zuylestein, quand il était venu lui faire sa première dénonciation ¹. Enfin, il se fit accorder l'annulation des sentences des tribunaux inférieurs qui l'avaient condamné pour faux témoignage ainsi que pour insolence envers ses juges, et la protection du stathouder lui valut un arrêt de complaisance de la cour, qui prononça sa réhabilitation judiciaire.

D'autres, dont les méfaits n'étaient pas moindres, partagèrent les mêmes faveurs ². Borrebagh, l'un des complices de Van der Graef, dans la tentative d'assassinat à laquelle le Grand Pensionnaire avait échappé, recouvra son emploi de maître de poste. L'échevin Van Bankhem, qui s'était fait le principal auxiliaire des assassins, dans la sanglante journée du 20 août, fut nommé bailli de la Haye ³, et investi ainsi de la première magistrature municipale, dans la ville où siégeaient les États, comme pour leur faire publiquement outrage. A peine entré en charge, Van Bankhem en profita pour rémunérer ses complices. Deux ans plus tard ⁴, la cène lui ayant été interdite par suite des scandales de sa conduite, la cour de justice réclama sa déposition; mais Guillaume III ne craignit pas d'intervenir pour faire retarder une condamnation, qui, déclarait-il, devait être épargnée à l'un des plus fidèles partisans de sa maison. Il n'y eut que Verhoef qui ne permit pas à ses protecteurs de lui donner les preuves de leur bon vouloir, par suite des excès qu'il se crut autorisé à commettre. Vainement recommandé par le contre-amiral Tromp, qui eut l'audace de demander au prince Jean-Maurice de Nassau de l'employer comme chef de volontaires ⁵, il ne put éviter l'emprisonnement perpétuel qui finit par être prononcé contre lui ⁶, après qu'il eut, pendant cinq ans, défié la justice et bravé toute répression.

L'impunité et la glorification du crime ne pouvaient qu'encourager les persécutions. Elles s'exercèrent contre ceux qui

¹ WICQUEFORT, t. IV, p. 552. *Ibid.*, *Mémoires sur l'année 1672*.

² *Ibid.*, t. IV, p. 533.

³ Man. Vivien, 20 septembre 1672.

⁴ 1674.

⁵ L. Tromp au prince Jean-Maurice de Nassau, 29 décembre 1672. VAN SYPSTEYN, *Geschiedkundige bijdragen*, t. II, p. 99.

⁶ 1677.

étaient signalés comme suspects, soit par leur parenté avec les victimes, soit par la communauté d'opinions politiques qu'on leur imputait. L'un des proches parents de Jean de Witt, Ascanius Van Sypesteyn, chef des équipages militaires, fut assassiné à l'armée, sans qu'on découvrit ses meurtriers¹. Un autre cousin du Grand Pensionnaire, Focanus², bailli de Bois-le-Duc, dénoncé par son cocher comme coupable d'avoir voulu attenter à la vie du prince d'Orange, faillit être victime d'une condamnation judiciaire, à laquelle, plus heureux que Corneille de Witt, il échappa par les contradictions trop manifestes de son accusateur. Peu s'en fallut également que le principal publiciste du parti républicain, Pierre Delacourt, ne payât de sa vie l'opposition qu'il avait faite à l'élévation du prince d'Orange. Il fut obligé d'aller chercher un refuge à Anvers, où il retrouva de Groot qui s'était dérobé par la fuite aux mêmes vengeances³. L'avocat Théophile Neranus, qui avait courageusement aidé les serviteurs de Jean de Witt à rendre aux deux victimes les derniers devoirs, accusé d'avoir colporté un pamphlet contre leurs assassins, ayant pour titre : *la Venaison de la Hollande cuite en Angleterre et découpée à la Haye*, fut cité devant la cour⁴, tandis que son frère Isaac, qui l'avait imprimé, était arbitrairement emprisonné à l'hôtel de ville de Rotterdam⁵.

Ruyter lui-même ne fut protégé contre les emportements de la passion populaire, ni par l'éclat de sa gloire, ni par les services qu'il venait de rendre à la république, en faisant de la flotte l'instrument de salut des Provinces-Unies. Le fidèle attachement qu'il n'avait cessé de témoigner au grand pensionnaire de Witt et à son frère le signalait à la haine des factieux, qui le représentaient comme l'ennemi du parti orangiste. Assailli par une troupe de mutins, sa maison ne fut préservée du pillage que grâce à la fermeté d'un capitaine de la bourgeoisie et à l'assistance des compagnies bourgeoises d'Amsterdam, dont la conduite fit honte à

¹ Voir t. I, chap. II, p. 113, note 1.

² BASNAGE, t. II, p. 320. Basnage lui donne à tort le nom de Fockaws. Il était parent de Jean de Witt par sa mère, Sarah de Witt, cousine germaine du père du Grand Pensionnaire.

³ *Vie et ouvrages de Pierre Delacourt*, par VAN REES, p. 7. Utrecht, 1851.

⁴ WAGENAAR, t. XIV, p. 221.

⁵ 17 septembre 1672.

celles de la Haye ¹. Soit par préméditation, soit par négligence, la sauvegarde que Guillaume III lui avait adressée ², lui fut remise quelques semaines plus tard, quand tout danger avait disparu. Il n'en fut pas moins exposé, le mois suivant, après son retour de la flotte, à une tentative d'assassinat, et n'y échappa que par la courageuse intervention de son serviteur. « Que je plains notre patrie et les honnêtes gens qui y sont encore », écrivait l'année suivante de Groot ³, « d'avoir été ainsi exposés à la dernière servitude, sans pouvoir assouvir la haine de leurs ennemis, ni la rage et la passion de leurs concitoyens ! » A l'instigation de leur stathouder, les États de Hollande durent se résigner à l'humiliation d'une amnistie ⁴; mais comme ils ne l'avaient accordée qu'en menaçant d'employer désormais les plus grandes rigueurs, le prince d'Orange les dissuada de la publier ⁵, jusqu'à ce que la lassitude du désordre eût rétabli la paix publique, en rendant ainsi toute répression inutile.

La violence de la réaction, qui partout menaçait les régents des villes restés en possession de leurs charges ⁶, ne pouvait manquer de profiter à Guillaume III. Les cadavres de Jean et de Corneille de Witt, jetés en quelque sorte sous ses pieds, servirent de piédestal sanglant au pouvoir dont il avait hâte d'être investi. Dès le lendemain de leur assassinat, en arrivant à la Haye, il représenta aux commissaires des États de Hollande ⁷ que s'il avait un conseil à donner aux régents des villes, il devait les engager à se démettre, ajoutant toutefois, pour ne pas paraître prendre parti contre eux, qu'il était persuadé de leur innocence. En même temps, il s'attribuait l'autorité qui ne lui était pas encore reconnue, en confirmant l'élection des nouveaux régents de Rotterdam ⁸, auxquels la sédition avait déjà donné l'investiture de leurs charges.

Trois jours plus tard, les États de Hollande, pressés de terminer leur session, et craignant de laisser en leur absence leurs conseillers-députés réduits à une funeste impuissance, attribuèrent au

¹ 6 septembre 1672. WICQUEFORT, t. IV, p. 550.

² L. du prince d'Orange à Ruyter, 9 septembre 1672. BASNAGE, t. II, p. 322.

³ L. man. de Groot à Wicquefort, 11 mai 1673. BASNAGE, t. II, p. 768.

⁴ Résol. États de Hollande, 24 et 27 septembre 1672.

⁵ Elle ne fut publiée que le 8 novembre 1672.

⁶ L. man. à Bernard, 22 août 1672. Archives aff. étr.

⁷ Man. Vivien, 22 août 1672.

⁸ 23 août 1672.

prince d'Orange le droit de changer à son gré les régences des villes, dont ils étaient eux-mêmes les élus : c'était accomplir le grand sacrifice qui leur était demandé. Ils cherchèrent seulement à le rendre moins pénible, en déclarant ne donner à leur stathouder un pouvoir aussi considérable « que pour cette fois, et sans engager l'avenir ». La résolution qui fut prise après une délibération prolongée pendant deux séances ¹, l'autorisait à demander, ou à exiger en cas de refus, la démission des régents dont le remplacement lui paraîtrait avantageux à la paix publique. Elle déchargeait ceux-ci de leurs fonctions, en attestant que l'éloignement de leurs sièges ne pourrait porter aucune atteinte à leur bonne renommée, et mettait leurs personnes en même temps que leurs biens sous la protection du prince. Pour éviter de paraître ainsi violer les prérogatives souveraines des conseils des villes, on leur laissait, pendant un délai de huit jours, le droit illusoire de notifier leur refus de consentement à la dépossession qu'ils étaient obligés de subir. Une fois cette abdication consentie, les États de Hollande complétèrent leur sujétion ², en laissant au prince d'Orange la libre disposition des charges militaires vacantes, jusqu'au grade de colonel. Sous la réserve des commandements supérieurs dont les États généraux ne furent pas dessaisis, il fut ainsi reconnu sans partage le maître de l'armée. « Dans peu », écrit à Louvois l'agent français Bernard, « le gouvernement lui appartiendra entièrement, et il aura plus de pouvoir que ses ancêtres n'en ont jamais eu ³. »

Guillaume III avait trouvé dans le successeur de Jean de Witt, Gaspard Fagel, le plus utile auxiliaire de sa domination. Aidé par son frère Henri Fagel, qui le remplaça comme greffier des États généraux ⁴, le nouveau Grand Pensionnaire de Hollande mit au service du prince d'Orange l'autorité dont il disposait, et n'eut plus d'autre ambition que celle de lui plaire par les services qu'il pouvait lui rendre ⁵. Ce furent les pressantes démarches et les insinuants discours de Fagel ⁶ qui obtinrent des États de la province

¹ Man. Vivien et Hop, 26, 27 août 1672. Résol. États de Hollande, 27 août 1672.

² Résol. États de Hollande, 25, 26 août 1672, man. Vivien, 27 août 1672.

³ L. Bernard à Louvois, 31 août 1672. *Recueil de lettres*, p. 208.

⁴ WICQUEFORT, t. IV, p. 542.

⁵ *Ibid.*, *Mémoires sur l'année 1672. Mémoires de M. de B. sur la cour du prince d'Orange*. Bibl. royale de la Haye.

⁶ L. man. Groot à Wicquefort, 29 mai 1673.

les dernières concessions destinées à donner pleine satisfaction aux prétentions et aux exigences de Guillaume III ¹. Non-seulement en Hollande, mais encore en Zélande, le prince d'Orange appela dans les assemblées municipales de nouveaux régents, soit pour apaiser les passions les plus violentes, soit pour contenter les ambitions les plus subalternes, au risque, écrivait de Groot, « de voir souvent la canaille être la maîtresse du conseil des villes » ². La plupart de ceux que leurs talents ou leurs services auraient dû signaler à la reconnaissance publique, entre autres Vivien, Beverningh ³, Henri Hooft, le courageux bourgmestre d'Amsterdam, et plus tard Van Beuningen lui-même ⁴, sacrifiés à l'ingratitude, furent réduits à attendre, dans une retraite plus ou moins prolongée, la fin de leurs disgrâces. Les courtisans du nouveau stathouder, tels que Valkenier d'Amsterdam, ou d'anciens conspirateurs, tels que Kievit de Rotterdam, condamné pour trahison dans l'avant-dernière guerre avec l'Angleterre ⁵, et réhabilité par sentence du prince ⁶, furent appelés à remplir dans les principales villes les charges de pensionnaires. Naguère maîtres du gouvernement de la république, les États de Hollande se trouvèrent désormais dans une dépendance dont ils ne pouvaient plus s'affranchir, et leur pouvoir sembla disparaître avec le grand ministre qui avait prolongé à leur profit l'interrègne de la maison d'Orange.

Il appartenait désormais à Guillaume III de justifier la révolution qui lui rendait l'héritage de ses ancêtres, en accomplissant l'œuvre de la délivrance, pour laquelle tout un peuple menacé par la conquête l'avait choisi. Il voua sa vie à cette noble tâche, sans pouvoir donner immédiatement à son pays la victoire ni la paix, mais sans se laisser rebuter par l'échec de ses premières entreprises ⁷. Quand, à la fin de l'année, au lieu de

¹ Man. Vivien et Hop, 26, 27 août 1672.

² L. man. Groot à Wicquefort, 30 janvier 1673.

³ L. Bernard à Louvois, 31 août 1672. *Recueil de lettres*, p. 208. L'année suivante, Beverningh fut rappelé au service de la république, pour suivre à Cologne les négociations de la paix.

⁴ Van Beuningen encourut les ressentiments du prince d'Orange après la paix de Nimègue, 1672.

⁵ Voir t. II, ch. vi, p. 392. — Kievit était le beau-frère de Tromp.

⁶ 24 août 1672.

⁷ Octobre-décembre 1672.

s'en tenir à la guerre de défense, il voulut obliger l'armée française à abandonner ses conquêtes, en allant l'attaquer dans les Pays-Bas, il faillit laisser l'ennemi maître de la Hollande. Dégarnie de troupes, elle aurait été livrée par les glaces de l'hiver à l'invasion, sans un dégel inattendu qui précipita la retraite du duc de Luxembourg et aurait pu la changer en désastre ¹. Le prince d'Orange dut attendre plus d'une année encore, avant que ses manœuvres militaires et ses négociations diplomatiques eussent rendu à la république les trois provinces que l'invasion lui avait enlevées ².

En faisant ainsi violence à la fortune contraire, Guillaume III se prépara les grandes destinées qui l'attendaient. Seize ans plus tard, le successeur du roi d'Angleterre, Jacques II, après avoir marié sa fille au prince d'Orange, sera renversé du trône par son gendre, auquel le peuple anglais fera appel, pour briser l'alliance des Stuarts avec la France. Cette révolution opposera à Louis XIV l'union désormais indissoluble de la Hollande et de l'Angleterre, qui, en donnant le signal de la coalition européenne, fera subir à la France, envahie à son tour, la triste fin d'un grand règne. Les représailles de la guerre injustement déclarée aux Provinces-Unies se firent attendre; mais elle coûtèrent bien cher à ceux qui les avaient provoquées. Ce fut au prince d'Orange qu'elles profitèrent. Non-seulement elles lui valurent le rétablissement du stathoudérat en sa faveur, et plus tard son élévation comme roi au trône de la Grande-Bretagne, mais encore il y gagna, avec la possession d'un royaume, la gloire d'un rôle éminent à remplir, comme libérateur de son pays et comme défenseur de l'indépendance de l'Europe.

Quant à la république des Provinces-Unies, elle ne fit guère que perdre aux grandeurs de Guillaume III. Elle se trouva entraînée dans la lutte opiniâtre qu'il engagea contre Louis XIV, pour tenir en échec la puissance du grand Roi. Une fois délivrée de l'invasion, elle ne put retrouver le repos, et jusqu'à la fin du siècle, au delà même ³, la paix, qui lui était si nécessaire, ne lui fut rendue que par des trêves. Tous ses intérêts furent sacrifiés à la continuation de la guerre continentale, la domination des mers lui échappa, la pro-

¹ 27 décembre 1672, — 1^{er} janvier 1673.

² Novembre 1673 et mai 1674.

³ La paix d'Utrecht ne fut signée qu'en 1712.

spérité de ses finances et de son commerce reçut d'irréparables atteintes, et elle se trouva condamnée à jouer un rôle qui, excédant ses ressources, devait finir par les épuiser. Elle ne s'appartint plus à elle-même.

Sa liberté politique, tout en ne subissant qu'une éclipse passagère, eut également une longue épreuve de trente ans à traverser. En effet, tandis que les États généraux reconnaissaient l'hérédité des charges de capitaine et amiral général en faveur du prince d'Orange et de ses descendants¹, les États de Hollande et de Zélande, prenant les devants, déclaraient héréditaires les pouvoirs de leur stathouder². Leur exemple, auquel les États d'Utrecht s'empressèrent de se conformer³, fut suivi par les provinces de Gueldre et d'Over-Yssel⁴ quand, une fois affranchies de la conquête française, elles rentrèrent dans la confédération. Les provinces de Frise et de Groningue, qui avaient continué à être gouvernées par le jeune prince de Nassau, Henri Casimir⁵, destiné à devenir l'ancêtre de la dynastie aujourd'hui régnante dans les Pays-Bas, restèrent seules en possession de leurs anciens privilèges, pendant la minorité de leur stathouder, mais en témoignant la plus docile déférence pour toutes les volontés de Guillaume III. « La majesté d'Orange était offensée », écrivait plusieurs années après un grand jurisconsulte⁶, « si l'on osait le moins du monde s'opposer à ce que l'État eût d'autre mouvement que celui qu'il lui plaisait de donner. » En faisant du grand pensionnaire de Witt la victime expiatoire de ses désastres, la république des Provinces-Unies s'était privée du grand ministre, qui, au lieu de la mettre dans sa dépendance, ne demandait qu'à la servir. Réduite aux dernières extrémités, elle trouva dans Guillaume III un libérateur, mais en même temps un maître, qui, en la soumettant à une domination princière, lui fit payer en quelque sorte la rançon de son affranchissement.

Toutefois, le pouvoir souverain des États généraux et des États

¹ Résol. États généraux, 20 avril 1674.

² Résol. États de Hollande, et États de Zélande, 2 février 1674.

³ Résol. États d'Utrecht, 3 avril 1674.

⁴ 10, 20 février 1675.

⁵ Il était fils du stathouder de Frise et de Groningue, Guillaume-Frédéric, mort en 1664.

⁶ BYNKERSCHOEK, *Quæstiones juris publici*.

des provinces, surtout ceux de la Hollande, n'en subsista pas moins, ne fût-ce qu'à titre nominal. Les Provinces-Unies restèrent une république, malgré l'hérédité des charges consentie en faveur du prince d'Orange, et lorsque, quelques années plus tard, les États de Gueldre lui offrirent la souveraineté de leur province, il se trouva presque contraint de la refuser, malgré le secret dépit qu'il en ressentit ¹. La liberté politique s'était si fortement enracinée, pendant la vacance du stathouderat, qu'elle s'imposa à ceux-là mêmes qui auraient voulu en faire l'abandon. En mourant ², sans laisser un héritier qui pût le remplacer comme stathouder, Guillaume III rendit d'ailleurs aux Provinces-Unies la libre disposition d'elles-mêmes, dont elles s'empressèrent de profiter. Pendant quarante-cinq ans, d'éminents hommes d'État, les grands pensionnaires de Hollande Heinsius et Slingelandt, dignes successeurs de Jean de Witt, suffirent pour les gouverner ³. Le cours des heureuses destinées de la république ne fut pas interrompu, quand au milieu du dix-huitième siècle ⁴, elle ne put se dispenser de reprendre un chef militaire, pour se mettre à l'abri des complications dans lesquelles son étroite alliance avec l'Angleterre l'avait entraînée. La nouvelle restauration de la maison d'Orange au profit du stathouder de Frise et de Groningue, Guillaume IV, représentant de la branche cadette de la maison de Nassau, ne coûta aux Provinces-Unies aucun sacrifice. Le sage gouvernement de ce prince, et la minorité de son successeur, laissèrent intactes les prérogatives qui assuraient leur indépendance intérieure. Plus tard, livrées à des dissensions civiles renaissantes, subjuguées par la conquête ⁵, puis, au commencement de ce siècle, tour à tour soumises à un monarque étranger ⁶, et réunies à la France ⁷, elles triomphèrent de ces épreuves, gardèrent leurs anciennes traditions avec une opiniâtre constance, et trouvèrent ainsi dans le stathoudérat le régime précurseur de la royauté constitutionnelle qu'elles ont eu la sagesse et le bonheur de conserver.

¹ L. du prince d'Orange aux États de Zélande, 18 mars 1675.

² 1701.

³ 1702-1747.

⁴ A la fin de la guerre de la succession d'Autriche, en 1747.

⁵ 1794-1796.

⁶ 1806-1810.

⁷ 1810-1814.

Les souvenirs ineffaçables laissés par le long ministère de Jean de Witt servirent efficacement à conserver la fidélité de cet attachement à des institutions tutélaires. Le pouvoir qu'il avait exercé pendant vingt ans subit sans désavantage l'épreuve suprême à laquelle se reconnaissent les bons gouvernements, qui même après leur chute semblent encore continuer à vivre par leurs bienfaits. Avant que les Provinces-Unies, menacées de perdre leur indépendance, eussent fait appel au prince d'Orange pour les sauver, le Grand Pensionnaire de Hollande les avait mises à l'abri des usurpations d'un pouvoir despotique, en les habituant à rester maîtresses d'elles-mêmes. Affranchies de la domination étrangère par Guillaume III, qui suivit les glorieux exemples de ses ancêtres, elles furent préservées par Jean de Witt de la sujétion intérieure. Il contribua ainsi à leur assurer la jouissance d'un gouvernement libre, perpétué après lui dans une famille de princes patriotes et populaires. Son œuvre ne périt donc pas tout entière avec lui, et malgré les apparences contraires, elle lui survécut.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LETTRE AU S^r VAN BEUNING,

CI-DEVANT AMBASSADEUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES ¹.

(Voir chapitre IX, p. 42.)

Dieu vous gard', seigneur Van Beuning,
Et de tout méchef vous exempte ;
Après un salut si bénin,
Daignez agréer la présente.

Je vous écris de bonne foy,
Et je le dois bien ainsy faire,
Car nous n'avons qu'un mesme Roy,
Ou bien il ne s'en faut plus guère.

Mais vous ne me connoissez point,
Voudrez-vous m'objecter peut-être ;
N'insistez pas fort sur ce point,
J'ay de quoy me faire connoistre.

Vous souvient-il du temps heureux
Qu'estant ambassadeur en France,
Certain abbé près des Chartreux
Vous fit un régal d'importance ?

Vous ne l'avez point oublié,
Cela seroit trop malhonneste ;
Quoi qu'il en soit, je fus prié
D'estre avec vous de cette feste.

Nous discourûmes tout le saoul,
Je vis là votre air rude et fade ;
Vous me parûtes un grand fou,
Sauf l'honneur de votre ambassade.

Vous voyez que je vous connois,
En voilà toute l'apparence ;
Mais revenons à nos exploits :
Que dites-vous du Roy de France ?

Il campe sur les bords du Rhin
Comme il fait sur ceux de la Seine,
Et pour lui vostre fort de Schinck
Est un fort de fort peu de peine.

¹ AREND, *Algemeene Geschiedenis des Vaderlands*, 1875, p. 920. Voir Bibl. nationale, catalogue de l'histoire de France, t. II, n° 3624.

Vous connoissez bien Josué,
 Les murs toiboient à ses menaces;
 Cependant il a plus sué
 Que notre Roy devant vos places.
 Au nom de ce Juif vous tremblez;
 D'où vient cela, ne vous déplaise?
 On dit que vous luy ressemblez,
 Vous devez en être bien aise.
 D'un Hollandois avec un Juif
 Assez convenable est l'image;
 C'est comme la graisse et le suif,
 Ou bien le beurre et le fromage.
 Mais selon mon petit conseil,
 La chose pêche dans sa source :
 Cet homme arrêta le soleil,
 Et vous avez hâté sa course.

I

 ÉTAT DES TROUPES FRANÇAISES PRÊTES A ENTRER
 EN CAMPAGNE ¹.

(Voir chapitre XII, p. 251.)

- Régiment des gardes-françaises de 30 compagnies de 1,000 hommes
 chacune.
 Régiment des gardes-suissees de 10 compagnies de 200 hommes chacune.
 4 compagnies des gardes du corps.
 Compagnie des gendarmes du Roi.
 Compagnie des cheveu-légers de la garde.
 2 compagnies des mousquetaires du Roi de 227 hommes chacune,
 servant à pied et à cheval.
 4 compagnies de gendarmerie royale.
 40 régiments d'infanterie française à 2 bataillons, formant 1,125 com-
 pagnies à 50 hommes par compagnie ².
 12 régiments d'infanterie étrangère, formant 300 compagnies à
 100 hommes par compagnie.
 78 régiments de cavalerie française, dont 52 à 6 compagnies, et 23
 à 3 compagnies, ayant un effectif de 54 hommes par compagnie.
 3 régiments de cavalerie étrangère à 3 compagnies.

¹ Voir ROUSSET, *Histoire de Louvois*, p. 340, et *Relation manuscrite de la campagne de Hollande*, par le prince DE CONDÉ : Archives de Chantilly.

² Le régiment comprenait de vingt-cinq à trente-deux compagnies et avait un effectif d'environ 1400 hommes. Il marchait en bataillon formé sur six rangs, et quelquefois sur huit. Les piquiers, en un seul corps, formaient le centre du bataillon; les mousquetaires étaient répartis sur chaque aile.

II

ÉTAT DES TROUPES FAISANT PARTIE DU CAMP.

(Voir chapitre XII, p. 279, 280, 282, 307.)

Le prince d'Orange, avec les premiers renforts, avait 22.000 h.

Ces premiers renforts comprenaient, d'après la lettre de Jean de Witt à Beverningh, du 4 juin 1672 :

1° Les régiments Vrybergen et Westerloo	2.000 hommes.
2° 6 compagnies de garnisons de Breda et de Gornichem.	700 —
3° 2 compagnies de miliciens d'Utrecht.	300 —
4° 17 compagnies de paysans armés	1.380 —
Total.	<u>4.380</u> hommes.

Ces 22,000 hommes devaient être portés à 36,000 hommes environ, d'après la lettre de Jean de Witt à Beverningh du 4 juin 1672.

Ces nouveaux renforts devaient comprendre :

1° Les cinq régiments rappelés des Pays-Bas.	5.000 h.
2° Les escadrons de cavalerie espagnole.	1.650
3° Les 15 compagnies des miliciens de Hollande	1.800
4° Les cinq régiments rappelés de Maëstricht	5.000
Total.	<u>35,450</u> h.

Le prince d'Orange reçut seulement au camp de l'Yssel. (Voir chapitre XII, p. 307.)

1° 2 régiments rappelés des Pays-Bas.	2.000 hommes.
2° Les 15 compagnies de miliciens de Hollande	1.800 —
Total.	<u>3.800</u> hommes.

Ces 3,800 hommes, ajoutés aux 22,000 hommes de son effectif, lui donnaient	25.800 h.
Il rallia dans sa retraite :	
1° Les 3 autres régiments rappelés des Pays-Bas	3.000 hommes.
2° Les escadrons de cavalerie espagnole. . .	1.650 —
Total.	4.650 h.
Il devait disposer ainsi de	30.450 h.
dont il y avait à défalquer les.	1.500
du détachement perdu pour l'armée au passage du Rhin, ce qui lui laissait	28.950 h.

III

ÉTAT DES TROUPES RÉPARTIES DANS LES GARNISONS.

(Voir chapitre XII, p. 307 et 308.)

15 régiments d'infanterie à 900 hommes.	13.500 hommes.
3 — de cavalerie à 360 hommes.	1.080 —
17 compagnies de paysans.	1.200 —
8 — de milice.	960 —
Total.	<u>16.740 hommes.</u>
Dont :	
4 régiments d'infanterie à Nimègue.	3.600 hommes.
3 — — à Arnheim.	2.700 —
17 compagnies de paysans à Arnheim.	1.200 —
8 — de milice à Kampen.	960 —
11 régiments laissés dans les places de l'Yssel.	8.280 —
Total.	<u>16.740 hommes.</u>

INDICATION DU CONTINGENT DES RÉGIMENTS D'INFANTERIE RAMENÉS EN HOLLANDE.

(Voir chapitre XII, p. 310.)

Wurtz.	} de Hollande.
Hornes.	
Westerloo.	} d'Utrecht.
De Golstein.	
D'Aquila.	} de Gueldre.
Comte de Styrum.	
De Solms.	

INDICATION DES RÉGIMENTS COMPOSANT LES CINQ DETACHEMENTS
PRÉPOSÉS A LA DÉFENSE DE LA HOLLANDE ².

(Voir chapitre XII, p. 314.)

A Gorcum, le maréchal de camp Wurtz :

Régiment Wurtz, infanterie.	600	}	2.580
Régiment Golstein, infanterie.	600		
3 régiments de cavalerie à 360 hommes.	1.080		
(Régiments Prince Frédéric de Nassau, Montpouillan, Van der Graaff.)			
2 escadrons espagnols	300		

A Muyden, le prince Jean Maurice de Nassau :

Régiment Van Aquila, infanterie	600	}	1.980
3 régiments de cavalerie à 360 hommes.	1.080		
(Régiments Joseph de Catzelaer, Kingma, Van Welde.)			
2 escadrons espagnols.	300		

A Schoonhoven, le marquis de Lonvignies :

Régiment Van Westerloo, infanterie.	550	}	1.570
2 régiments de cavalerie à 360 hommes	720		
(Régiments Van Ginkel, d'Obdam de Wassenaer.)			
2 escadrons espagnols.	300		

A Gouda, le comte de Hornes :

Régiment de Hornes, infanterie.	650	}	1.350
2 régiments de cavalerie à 360 hommes.	720		

A Nieuwerbrug, le prince d'Orange :

Régiment Van Styrum, infanterie.	700	}	4.430
Régiment de Solms.	700		
4 régiments de cavalerie à 360 hommes.	1.440		
(Régiments Van Langerack, Almelo, comte de la Lippe, Le Leek.)			
5 escadrons espagnols	750		
7 compagnies de milice à 120 hommes.	840		
	840		

Total. 11.910

¹ Il n'y a pas de pièce n° IV.

² Voir pour cette pièce et les précédentes, VAN SYPESTEYN, *Histoire de la défense du pays en 1672.*

ÉTAT DES TROUPES RAMENÉES EN HOLLANDE.

(Voir chapitre XII, p. 313 et 314.)

7 régiments d'infanterie à 650 hommes en moyenne ¹ .	4.500 hommes.
14 régiments de cavalerie à 360 hommes en moyenne.	5.040 —
Cavalerie espagnole	1.650 —
compagnies de milice à 120 hommes ²	840 —
Total.	<u>12.030 hommes.</u>

¹ C'étaient, d'après la lettre de Jean de Witt à son frère du 20 juin 1672, « des régiments dévalisés ». Voir chapitre XII, p. 314.

² Les compagnies de milice envoyées au camp avaient d'abord été au nombre de 15 et représentaient 1,800 hommes; mais huit compagnies avaient été détachées, pour être envoyées sur les côtes à Kampen.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IX

Prosperité des Provinces-Unies. — Accroissement de leur puissance coloniale. — Leurs relations diplomatiques en Europe. — Elles cherchent à obtenir l'extension de la Triple Alliance. — Leurs difficultés avec l'Espagne pour faire donner satisfaction à la Suède. — De Groot envoyé en ambassade à Stockholm. — Garantie du traité d'Aix-la-Chapelle. — Acte du Triple Concert. — Affaiblissement de l'Espagne. — Négociations de la France pour la cession des Pays-Bas. — Elles sont dangereuses pour les États généraux. — L'Espagne n'y donne pas suite. Défection de l'Angleterre. — Hostilité de Charles II et de ses ministres. — Temple est chargé de rassurer les États. — Premiers soupçons du grand pensionnaire de Witt. — Renouvellement des contestations. — Ambassade de Van Beuningen en Angleterre. — Ses illusions. — La France cherche une rupture. — Rappel du comte d'Estrades. — Ambassade du marquis de Pomponne. — Ses premières conférences avec de Witt. — Le Grand Pensionnaire désire se rapprocher de la France. — Explications données à Pomponne par Van Beuningen. — Reprise des négociations pour le cantonnement des Pays-Bas, en cas de mort du roi d'Espagne. — Louis XIV refuse de les continuer. — Il révèle à Pomponne ses projets contre les Provinces-Unies. — Invasion de la Lorraine. — Le duc Charles IV dépossédé. — Vaines réclamations des États. — Louis XIV repousse l'offre de médiation faite par l'Empereur d'Allemagne. — Irritation de l'Empereur. — Il demande son admission dans la Triple Alliance.

Entente de l'Angleterre et de la France. — Rappel du chevalier Temple. — Son premier entretien avec de Witt. — Échec diplomatique de Van Beuningen à Londres. — Négociations d'alliance de Charles II avec Louis XIV. — Voyage de la duchesse d'Orléans en Angleterre. — Traité de Douvres. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Londres. — Avertissements donnés aux États. — Dernières illusions de Jean de Witt. — Les Provinces-Unies menacées de la revanche de la Triple Alliance. 1

CHAPITRE X

Situation intérieure. — Réveil du parti orangiste. — La jeunesse et l'éducation du prince d'Orange. — Son caractère. — Son ambition. — Son voyage en Zélande. — Sa nomination comme premier noble de cette province. — Son émancipation. — Mesures de résistance prises par les États de Hollande. — Le parti orangiste intimidé. — Politique de Jean de Witt. — Accord entre les États de Hollande et les États de Zélande. — L'Acte d'Harmonie est accepté par les provinces de Frise et de Groningue. — Symptômes de divisions en Hollande. — Rivalités de Beverningh, Fagel et Van Beuningen contre le grand

- pensionnaire de Witt. — L'entrée du prince d'Orange dans le conseil d'État est remise en question. — Les États de Hollande délibèrent sur la voix qui lui sera accordée. — Dissidences dans leur assemblée. — De Witt s'emploie tardivement à les pacifier. — Le prince d'Orange est introduit dans le Conseil d'État. — Sa tentative inutile pour obtenir droit de séance dans les États généraux. — Démission des commissaires chargés de son éducation. — Avances qui lui sont faites par Louis XIV et Charles II. — Son voyage en Angleterre. — Encouragements donnés par Charles II à ses partisans. — De Witt refuse de s'y associer. — Les deux partis se disposent à recommencer la lutte.
- Situation extérieure. — Animosité de Louis XIV contre les Provinces-Unies. — Ses mesures de coercition contre leur commerce. — De Groot choisi comme ambassadeur en France. — Ses négociations. — Louis XIV refuse de donner aucune satisfaction. — Représailles commerciales exercées par les États généraux. — Ressentiments de Louis XIV. — De Witt disposé à prendre l'offensive. — Illusions entretenues par de Groot. — Pomponne est rappelé de la Haye. — Tentative inutile des États généraux pour obtenir une réconciliation. — Leur lettre au roi de France. — De Groot reçu en audience. — Réponse de Louis XIV. — Rupture imminente.
- Dissimulation du roi d'Angleterre. — Assurances pacifiques données par Van Beuningen, au retour de son ambassade à Londres. — Elles abusent de Witt. — Il fait suivre une politique de ménagements. — Fidélité du Grand Pensionnaire à la Triple Alliance. — Charles II élude les négociations. — Il révèle ses desseins. — Rappel définitif de Temple. — Rencontre d'un yacht du roi d'Angleterre et de la flotte des États. — Prétentions de Charles II au salut du pavillon. — Downing nommé ambassadeur à la Haye. — Suspension des paiements de l'Échiquier. — Prorogation du Parlement. — Exigences croissantes de Charles II. — Downing quitte la Haye. — Dernières négociations. — Charles II refuse de les continuer. — Sa défection. 67

CHAPITRE XI

- Sécurité trompeuse des États généraux. — Ils se laissent enlever l'alliance de la Suède. — Négociations de Van Haren. — Traité de neutralité de la Suède avec la France. — Engagements de l'empereur d'Allemagne avec Louis XIV. — Les princes allemands gagnés à l'alliance française. — Négociations des États généraux avec les princes de la maison de Brunswick. — Traité du roi de France avec l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne. — Inutiles efforts de Jean de Witt pour secourir la ville de Cologne contre l'électeur. — Les États généraux obtiennent l'appui de l'électeur de Brandebourg. — Négociations de leur envoyé, d'Amerongen. — Diversion diplomatique tentée par l'électeur de Mayence. — Conquête de l'Égypte proposée à Louis XIV. — Relations des États généraux avec la cour d'Espagne. — Ambassade de Beverningh à Madrid. — Traité d'assistance. — Conférences de Bruxelles. — Le Grand Pensionnaire et son frère y prennent une grande part.
- Les Provinces-Unies négligent le soin de leur défense. — Désarmement. — Contestations entre les États de Hollande et les États généraux sur le licenciement de quelques compagnies. — État de l'armée. — Impuissance militaire. — Rétablissement des grands commandements. — Le prince Jean-Maurice de Nassau et le feld-maréchal Wurtz. — Confiance imprudente du Grand Pensionnaire. — Il presse tardivement les préparatifs de défense. — Lenteur des délibérations. — Opposition de la Zélande. — Accord rétabli par de Witt. — Mesures financières. — Essais infructueux d'impôts. — Combinaisons de

- rentes viagères étudiées par de Witt. — Son rapport aux États de Hollande. — Emprunts successifs. — Ressources pécuniaires créées. — Résultats de l'administration financière du Grand Pensionnaire.
- Pacification des différends intérieurs entreprise par de Witt. — Fagel nommé greffier des États généraux. — Van Beuningen envoyé en ambassade à Londres. — Hoofdt bourgmestre d'Amsterdam. — Renouvellement des contestations. — Proposition de nomination du prince d'Orange comme capitaine général. — Résistance impolitique opposée par de Witt. — Les États de Hollande se divisent en deux partis. — Vote de l'instruction pour le capitaine général. — Désaccord au sujet du commandement à vie. — Transaction ménagée par de Witt. — Proclamation du prince d'Orange comme capitaine général. — Réjouissances publiques. — L'accord n'est rétabli qu'en apparence.
- Organisation de l'état-major de l'armée de terre. — Les députés au camp. — Le commandement de la flotte conservé à Ruyter. — Ses lieutenants-amiraux. — Corneille de Witt délégué auprès de lui par les États généraux. — La commission des affaires de la marine. — Elle est dirigée par Jean de Witt. — Armements maritimes. — L'effectif de l'armée. — Nouvelles levées. — De Witt ne cesse de le réclamer. — Les troupes de réserve. — Insuffisance des préparatifs de défense.
- Dernières années de la vie privée de Jean de Witt. — Son veuvage. — Sa demeure. — Ses relations de famille. — Ses enfants. — Leur éducation. — Ce que devinrent après lui ses filles et ses fils. — Corneille de Witt à Dordrecht. — Emplois et dignités qui lui sont conférés. — Son caractère. — Ses relations avec Jean de Witt. — Sa femme, Maria Van Berkel. — Ses enfants. — Destinée commune aux deux frères. 145

CHAPITRE XII

- Préparatifs militaires de Louis XIV. — L'armée française et ses chefs. — Dernière audience donnée à de Groot. — Déclaration de guerre. — Actes d'hostilité du roi d'Angleterre. — Attaque de la flotte des Indes. — Agression de l'évêque de Munster et de l'électeur de Cologne.
- De Witt conseille de prendre l'offensive. — Tentative d'attaque sur Nuys dans l'électorat de Cologne. — Elle échoue. — Projets d'expédition maritime sur les côtes de France. — Tentatives faites contre la flotte anglaise. — Mission de Corneille de Witt, délégué comme plénipotentiaire des États auprès de Ruyter. — Correspondance des deux frères.
- Les États généraux réduits à la défensive. — La ligue de défense d'Utrecht inutilement réclamée par de Witt. — Insuffisance des armements et des levées de troupes. — Renforts envoyés au camp par le Grand Pensionnaire. — L'invasion. — Marche de l'armée française. — Attaque et prise des places du Rhin. — La ligne de l'Yssel gardée par le prince d'Orange. — Louis XIV se dirige sur le Rhin insuffisamment défendu. — Ordres et contre-ordres donnés à Montbas. — Passage du Rhin par l'armée française. — Nécessité de la retraite pour le prince d'Orange. — Dispersion funeste de l'armée. — Conseils inutiles du Grand Pensionnaire. — Le prince d'Orange ramène une faible partie des troupes en Hollande. — Positions occupées par les détachements de son corps d'armée.
- Bataille navale de Solsbay. — Ruyter et Corneille de Witt. — Corneille de Witt obligé de quitter la flotte. — Les Provinces-Unies mises à l'abri de l'invasion maritime. — Opérations de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster. — Ils s'emparent de l'Overysse. — Continuation des conquêtes du roi de France. — Fautes commises par Louis XIV. — Expédition du marquis

- de Rochefort. — Muyden sauvée. — Louis XIV attend à Utrecht les offres de soumission.
- Détresse des Provinces-Unies. — Les inondations. — Initiative prise par Amsterdam. — Mesures de défense résolues par les États de Hollande et conseillées par de Witt. — Son discours. — La Zélande repousse l'invasion. — Résistance d'Ardenbourg. — Obstacles opposés à la conquête française. — Jugement porté à cet égard par Louis XIV.
- Les alliances. — Relations diplomatiques des États généraux avec le Danemark, la Suisse, l'Espagne. — Traité entre l'Empereur et l'électeur de Brandebourg pour la protection de l'Empire. — Assistance militaire promise aux Provinces-Unies. — Nécessité de gagner du temps. — Politique du Grand Pensionnaire. — Négociations avec Charles II et avec Louis XIV. — Premières ouvertures de paix faites par de Groot. — Son retour à la Haye. — Délibération des États de Hollande et des États généraux. — Vote des pleins pouvoirs. — De Groot retourne au camp français. — Amsterdam se prononce pour la résistance. — La république peut se sauver par la paix ou par la guerre. — Services rendus par de Witt 249

CHAPITRE XIII

- Une restauration imminente. — Jean de Witt considéré comme ennemi du prince d'Orange. — Les malheurs publics lui sont imputés. — Ses vains efforts pour les prévenir et pour les réparer. — Vivien lui est adjoint dans sa charge de Grand Pensionnaire. — Assassinat tenté à la Haye contre lui. — Ses blessures. — Condamnation et exécution de Jacob Van der Graef. — Ses complices protégés par le prince d'Orange. — Corneille de Witt court les mêmes dangers que son frère.
- Soulèvement général. — Rétablissement du stathoudérat en Zélande. — Sédition à Dordrecht. — Résistance de Corneille de Witt à l'abrogation de l'Édit perpétuel. — L'exemple donné par Dordrecht est suivi dans toute la province. — Les États de Hollande réduits à l'impuissance. — Proposition de changement de gouvernement. — Elle est appuyée par le conseil d'Amsterdam. — Réserves faites au sujet de la nomination des régents des villes. — Le prince d'Orange élu stathouder de Hollande et de Zélande, sous le nom de Guillaume III. — Les États généraux le nomment capitaine et amiral général à vie. — Félicitations qui lui sont adressées. — Lettre de sa grand'mère. — Il est solennellement investi de ses charges. — Grand rôle qui lui est réservé.
- Les négociations. — Propositions transmises par de Groot à Louis XIV. — Exigences du roi de France. — Rapport communiqué par de Groot aux États de Hollande. — Délibérations. — Opinion du prince d'Orange. — Discours de Van Beuningen. — Refus d'accepter les conditions de paix du roi de France.
- Démarches tentées auprès du roi d'Angleterre. — Négociations secrètes engagées avec Charles II par le prince d'Orange. — Offres qui lui sont faites. — Il les repousse. — Traité d'Heeswyck entre Louis XIV et Charles II. — Guillaume III se prononce pour la continuation de la guerre. — Déclaration des États généraux. — Les négociations secrètes continuent entre le prince d'Orange et le roi d'Angleterre. — Elles restent inutiles. — Lettre de Charles II au prince d'Orange.
- Les opérations militaires. — Continuation des conquêtes du roi de France. — Prise de Nimègue. — Louis XIV arrêté par les inondations devant Bois-le-Duc. — Son retour en France.
- Résistance opposée à l'évêque de Munster. — Il fait le siège de Groningue. —

Il est obligé de le lever. — Fin de la campagne navale. — La Hollande préservée par la tempête du débarquement des troupes ennemies. — Les vaisseaux des Indes ramenés dans les ports. — Services rendus par Ruyter.
 Organisation de la défense. — Mesures financières : les emprunts forcés. — Indications fournies par de Witt. — Augmentation des forces de l'armée. — Louis XIV rend les prisonniers de guerre. — Choix des commandants ; rétablissement de la discipline. — Les pouvoirs donnés au prince d'Orange rendent confiance aux Provinces-Unies.
 Nécessité des secours du dehors. — Assistance de l'Espagne. — Négociations avec l'Empereur. — Traité de la Haye. — Coopération de l'électeur de Brandebourg ; sa jonction avec Montecuculli. — Insuffisance de cette intervention. — Elle n'en contribue pas moins à la délivrance de la république. . . . 389

CHAPITRE XIV

Le prince d'Orange ne trouve pas ses pouvoirs suffisants. — Ses partisans veulent lui faire reconnaître le droit de nommer les régents des villes. — Entretien entre Fagel et de Groot. — Séditions populaires. — Les États de Hollande font inutilement appel au stathouder. — Guillaume III cherche à les rendre suspects. — Poursuites exercées contre Montbas. — Son évasion. — Il offre ses services au roi de France. — Persécution dirigée par le prince d'Orange contre de Groot, qui est obligé de s'exiler.
 Jean de Witt entouré de sa famille. — Il refuse de quitter la Haye. — Accusations accréditées contre lui ; correspondance de Louvois et de Luxembourg. — Elle ne met à la charge de Jean de Witt aucune complicité avec l'ennemi. — Calomnies contre sa moralité et sa probité. — Son mémoire justificatif ; les États y donnent leur approbation. — Son recours inutile au prince d'Orange. — Ingratitude de Guillaume III ; sa réponse à la lettre de Jean de Witt.
 Corneille de Witt est exposé aux mêmes inimitiés que son frère. — Sa vie domestique. — Sa correspondance avec sa femme, Maria Van Berkel, pendant la dernière campagne navale. — Ses services méconnus. — Son arrestation. — Il est accusé d'un complot contre le prince d'Orange. — Indignité de son dénonciateur Tichelaer. — Intervention des députés de Dordrecht en sa faveur. — Le prince d'Orange refuse de se prononcer. — Corneille de Witt transféré à la prison de la cour de justice.
 Démarches inutiles de Jean de Witt pour l'élargissement de son frère. — Sa correspondance avec sa belle-sœur. — Sa visite au prince d'Orange ; il offre sa démission de Grand Pensionnaire. — Son discours aux États de Hollande. — Sa nomination au Grand Conseil. — Mauvais vouloir du prince d'Orange. — Résignation de Jean de Witt. — Sa lettre à Ruyter. — Son remplacement par Fagel.
 Continuation du procès de Corneille de Witt. — Sa captivité. — Sa correspondance avec sa femme. — Inutiles moyens de défense. — Ses juges et son procès. — Prétextes trouvés pour le soumettre à la question. — Procès-verbal de la délibération de la cour. — Derniers interrogatoires. — Dernières requêtes. — Corneille de Witt torturé. — Son attitude héroïque. — Son refus d'aveux. — Son inique condamnation. — Il refuse de l'accepter.
 Jean de Witt mandé par son frère à la prison. — Entretien des deux frères. — Jean de Witt retenu prisonnier. — Complot de Tichelaer. — Tumulte populaire. — Les conseillers députés et les mesures de défense. — Les compagnies de cavalerie commandées par le comte de Tilly. — Armement des compagnies bourgeoises. — Premiers pourparlers des conseillers-députés avec l'émeute. — Attitude séditieuse des compagnies bourgeoises. — Elles envoient des délégués à la prison. —

Résistance courageuse du comte de Tilly. — Il reçoit l'ordre de se retirer. Les assassins. — Verhoef à l'hôtel de ville. — La prison forcée. — Préludes du massacre. — Jean et Corneille de Witt entraînés au dehors par leurs meurtriers. — Leur assassinat. — Violences commises sur leurs cadavres. — Leur ensevelissement. — L'épouvante publique.

Les enfants de Jean de Witt mis en sûreté : son vieux père lui survit. — Fermeté d'âme de la veuve de Corneille de Witt. — Sentiments chrétiens et patriotiques de la famille. — Les papiers de Jean de Witt. — Justice lui est rendue.

Part de responsabilité encourue par le prince d'Orange. — Soupçons accrédités contre lui. — Appréciations contradictoires de ses sentiments. — Il se rend tardivement à la Haye. — Il ne veut exercer aucune poursuite. — Ses ménagements et ses faveurs pour les coupables. — Persécution contre les amis des victimes. — Dangers auxquels Ruyter est exposé. — Nouveaux pouvoirs donnés au prince d'Orange; services qui lui sont rendus par Fagel. — Changement des régences. — Sujétion des États de Hollande. — Guillaume III libérateur des Provinces-Unies. — Décadence extérieure de la république. — Elle conserve un gouvernement libre, et en est redevable à Jean de Witt. 459

PIÈCES JUSTIFICATIVES. 561

FIN DE LA TABLE DU TOME II.

